This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

B 1,086,082

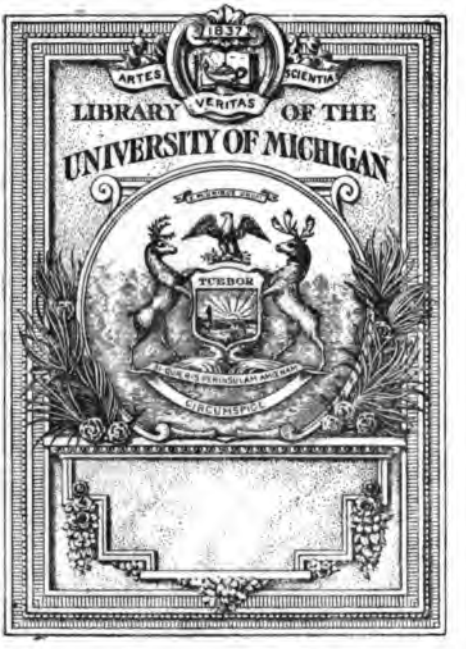
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

UJ
3
.H6

WERKEN

UITGEGEVEN DOOR HET

HISTORISCH GENOOTSCHAP,

GEVESTIGD

TE UTRECHT.

NIEUWE REEKS.

N°. 33.

NÉGOCIATIONS

DE

MONSIEUR LE COMTE

D'AVAUX,

ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède,

PENDANT LES ANNÉES 1693, 1697, 1698,

publiées pour la première fois d'après le manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris,

PAR

J. A. WIJNNE,

docteur ès lettres, professeur d'histoire à l'Université

d'UTRECHT.

Tome premier.

WERKEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP,

GEVESTIGD TE UTRECHT.

NIEUWE SERIE N°. 33.

UTRECHT,

KEMINK & FILS.

1882.

MAR 17 1919

NÉGOCIATIONS

DE

MONSIEUR LE COMTE

D'AVAUX,

ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède,

PENDANT LES ANNÉES 1693, 1697, 1698,

publiées pour la première fois d'après le manuscrit,
conservé à la bibliothèque de
l'Arsenal à Paris,

PAR

J. A. WIJNNE,

docteur ès lettres, professeur d'histoire à l'Université

d'UTRECHT.

Tome premier.

WERKEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP,

GEVESTIGD TE UTRECHT.

NIEUWE SERIE N°. 33.

UTRECHT,
KEMINK & ZOON.
1882.

AVERTISSEMENT.

Tout le monde connaît les „Négociations de Monsieur le comte d'Avaux en Hollande, depuis 1679 *jusqu'en* 1684", *publiées en* 1752, 1753, *à Paris. M. de Flassan dans son „Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française", IV, p.* 167 *et suiv., cite un second ouvrage du même ambassadeur, savoir* les Négociations du comte d'Avaux en Suède en 1693, *deux vol. in fol., manuscrit de la biblioth. de l'Arsenal, et emprunte quelques passages aux Instructions, par lesquelles s'ouvre cet écrit. Hormis ces deux volumes, relatifs à l'année* 1693, *les seuls que M. de Flassan semble avoir connus, la bibliothèque de l'Arsenal conserve deux autres volumes, se rapportant également aux négociations du comte d'Avaux en Suède et contenant la correspondance de cet ambassadeur dans les années* 1697 *et* 1698, *et enfin un troisième, comprenant les lettres du roi Louis XIV, adressées à M. d'Avaux depuis le* 24 *Janvier* 1697 *jusqu'au* 27 *Mars* 1698. *Aux deux premiers de ces volumes M. Fryxell a assez souvent puisé dans l'ouvrage, intitulé „Lebensgeschichte Karl's des Zwölften, Königs von Schweden, traduction allemande de M. von Jenssen-Tusch", et vraisemblablement aussi dans divers tomes de ses „Berättelser", qui embrassent toute l'histoire de la*

367018

Suède, recueil que je n'ai pu consulter, faute d'entendre le suédois. Le manuscrit en son entier, tant la partie, que M. de Flassan a connue, que celle dont M. Fryxell a fait usage, est une copie.

Après avoir lu les passages de ces Négociations, allégués par M. de Flassan et M. Fryxell, l'idée m'est venue de les publier. Messieurs les ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique de la République française, MM. C. de Freycinet et J. Ferry, ont bien voulu, sur ma demande, m'accorder l'autorisation, requise pour cette publication. Je m'empresse de remercier ces Messieurs de leur bonté, dont, à ce que j'espère, la science historique tirera beaucoup de profit. Je prie aussi MM. les ministres des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, MM. van Heeckeren van Kell, van Lynden van Sandenburg et Rochussen, d'agréer mes remercîmens pour leur entremise et leurs soins, auxquels je suis redevable de la continuation non interrompue de l'ouvrage. En particulier je tiens à témoigner ma vive reconnaissance au ministre des affaires étrangères de France, M. Barthélémy de St. Hilaire, qui, après avoir constaté l'importance du document pour le travail que j'avais entrepris, a eu la complaisance de permettre, à titre absolument exceptionnel et par faveur spéciale, de comprendre dans ma publication „le mémoire du roi, servant d'instruction à M. le comte d'Avaux."

Partout je me suis scrupuleusement astreint à la reproduction exacte des originaux, ne changeant en quoi que ce soit l'orthographe et respectant même des fautes grammaticales évidentes. Là seulement, où il y avait à craindre, qu'on ne comprît pas la pensée de l'écrivain, j'ai crû devoir y remédier en expliquant autant qu'il était possible ce que l'auteur avait voulu dire. Cependant je me suis réservé une liberté entière

quant aux majuscules. De même j'ai suppléé au manque presque absolu de ponctuation et d'accents. Il se peut que, pour ce qui regarde la ponctuation, je me sois conformé un peu trop aux usages, reçus assez généralement chez nous.

Sans avoir cherché à compléter les pièces, que je fais paraître ici, ou à entreprendre la biographie de tous les personnages, qui y sont mentionnés, ou encore à discuter tout ce que les lettres du roi et de son ambassadeur contiennent, en un mot sans me laisser entraîner à de trop longues recherches, j'ai tâché de rectifier les erreurs manifestes du document historique que je publie et de donner les éclaircissements indispensables. Ce que je regrette beaucoup, c'est qu'étant obligé d'écrire dans une langue étrangère, je n'aurai pas pu me préserver toujours de barbarismes.

Une introduction historique, retraçant les principaux articles de la correspondance et essayant de déterminer la mesure des talents diplomatiques de l'ambassadeur d'Avaux, sera ajoutée au second ou au troisième volume.

J. A. WIJNNE.

SUÈDE.

Négociation de Monsr. le Comte d'Avaux, Ambassadr. extraordinaire, pendant les six premiers mois de l'année 1693.

Premier Décembre 1692 à Vers.

Mémoire du Roy pour servir d'instruction au Sr. Comte d'Avaux, allant en Suède en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de sa Majesté.

La mort du Marquis de Bethune, cy-devant ambr. extraordre de sa Majesté en Suède, estant arrivée dans le temps, que sa Majesté avoit quelque sujet d'espérer par [1]) la négociation de ce Ministre pouvoit avoir un heureux succès et rétablir une bonne intelligence entre la France et la Suède, Sa Majesté a jugé à propos de ne pas perdre de temps à remplir cette place d'une personne, qui ait toutes les qualités nécessaires, pour acquérir promptement du crédit et de la confiance, tant auprès du Roy de Suède, que de ses Ministres, et comme elle est très satisfaite des services, que le d. Sr Comte d'Avaux luy a rendus, tant dans les conférences et traittés de Nimègue, que dans les autres ambassades de Venise, Hol-

1) lisez: que.

lande et en Irlande, auprès du Roy d'Angleterre, dont il s'est acquitté très dignement, elle l'a choisy, pour aller encore exécuter ses ordres en Suède en la susdite qualité de son ambassadr extraordre.

L'intention de sa Majesté est, que le d. Sr. Comte d'Avaux parte le plus promptement, qu'il luy sera possible, soit par terre, s'il peut obtenir des passeports, ou par mer sur les bâtimens françois, qui pouront bientost partir, pour aller vers le Nord, et pour cet effet Sa Majesté désire, que le d. Sr. Comte d'Avaux envoye incessamment des carosses et équipages à Dunkerque avec ses domestiques, en sorte que rien ne puisse retarder son embarquement, aussitost que les d. vaisseaux seront prests.

Lorsqu'il sera arrivé à Stokolm, il ne perdra point de temps à demander ses premières audiences, tant du Roy que des Reynes et des principaux Ministres de cette cour, et il fera connoistre à ce Prince par toutes les expressions les plus honnestes et les plus obligeantes, les véritables sentimens d'estime et d'amitié, que Sa Majesté a toujours conservé pour luy, qui ont mesme fort augmenté par le compte exact, que le feu Marquis de Bethunes a rendu à sa Majesté de la bonne disposition, où il avoit trouvé le d. Roy à rétablir une parfaite correspondance avec la France; que c'est aussi ce qui a obligé Sa Majesté, aussitost qu'elle a appris la mort du d. Marquis de Bethunes, de le nommer en la même qualité de son ambassadeur extraordre et de luy ordonner de se rendre incessamment à sa cour, pour luy renouveller les assurances de la part, qu'elle prend toujours à tout ce qui le regarde.

Après qu'il se sera acquitté de ces premiers complimens, tant auprès du d. Roy, que des Reynes, il tâchera de bien reconnoistre, quelle est la disposition présente de cette Cour, et comme Sa Majesté est bien informée, que le Roy de Suède veut éviter toutes sortes d'engagemens, qui seroit capable de le faire entrer en action

pendant le cours de cette guerre, le d. Sr. Comte d'Avaux doit bien se garder de donner aucun sujet de croire dans le commencement de sa négociation, qu'il veuille rien proposer, qui puisse estre contraire au dessein, qu'a le Roy de Suède d'employer ses soins pour le rétablissement de la paix et d'agir pour cet effet en véritable médiateur. Il fera même entendre, que quelque répugnance, que les alliéz ayent témoigné jusqu'à présent à consentir à cette médiation, il espère, que Dieu continuera de donner aux armes de sa Majesté la campagne prochaine d'assez heureux succès, pour faire souhaiter à ses ennemis l'interposition des offices du Roy de Suède, et que, plus elle aura de prospérité, plus il sera facile au Prince d'acquérir la gloire du principal restaurateur de la tranquilité publique.

Il insinuera en mesme temps, que, comme le traitté, qui pouvoit donner quelque sujet ou prétexte à l'Empereur de demander des troupes au Roy de Suède, est à présent expiré, ce Prince peut demeurer dans l'exacte neutralité, qui convient à un médiateur, et refuser aux alliéz tout secour, qui pouroit rendre son interposition suspecte à la France, et que, quand mesme la qualité de médiateur ne l'empescheroit pas d'aider ou favoriser l'une des parties au préjudice de l'autre, il scait bien, que la couronne de France a toujours esté la plus véritable et la plus solide amie de celle de Suède, et qu'il peut faire aussi un fondement plus certain sur l'amitié du Roy dans toutes les occasions, qui pouroient l'obliger à y avoir recours, que sur celle de l'Empereur et de ses alliéz, qui ont toujours considéré le Roy de Suède comme leur ennemy et qui ont tâché d'affoiblir sa puissance et son crédit dans toutes les occasions, qui s'en sont présentées; qu'il est constant, que la cour de Vienne s'est toujours fortement opposée aux avantages de la Suède; que les Provinces-Unies n'ont pas moins donné de preu-

ves de leur animosité contre cette couronne; qu'à present mesme, qu'elles ont le plus besoin de la ménager, elles arrestent et confisquent ses vaisseaux et employent, conjointement avec les Anglois, tous les moyens possibles pour détruire son commerce; que les Suédois peuvent et doivent tirer de là une conséquence certaine, que, si les forces d'Angleterre et d'Hollande prévaloient sur mer à celles de France et que le Prince d'Orange eut bien affermy son pouvoir absolu sur ces deux nations, les couronnes du Nord, et principalement la Suède, auroient fort à souffrir; qu'ainsi il est de la prudence du Roy de Suède de prévenir cette fâcheuse extrémité, et, s'il ne veut rien faire pour la détourner, au moins de ne la pas avancer par des injustes assistances.

On poura luy dire, que la couronne de Suède a un traitté d'alliance deffensive avec les Estats Généraux des Provinces-Unies, qui oblige cette couronne à les assister d'un corps de troupes de 6000 hommes et de 12 vaisseaux, en cas qu'ils soient attaquéz. Le d. Sr. Comte d'Avaux peut répondre, qu'il est constant, que les Estats Généraux sont agresseurs, et non pas attaquéz; qu'ils ont donné leurs troupes et leurs vaisseaux au Prince d'Orange, pour aller détrosner le Roy son beaupère; que de plus la Suède s'est réservée par le d. traitté l'interposition de ses offices amiables; que la France a fait entendre, qu'il l'auroit agréable, et qu'au contraire les Estats généraux l'ont refusé jusqu'à present; ainsi [1]) ils n'ont aucun droit, ny raison de demander des secours à cette couronne.

Enfin le premier soin, que doit avoir le d. Sr. Comte d'Avaux dans cette ambassade, c'est de détourner la Cour de Suède d'un renouvellement de traitté avec l'Empereur et de tout engagement, qui tende à donner des secours, soit par terre, ou par mer, aux ennemis de la France.

---

1) lisez: qu'ainsi.

Il est vray aussi, que les Ministres de cette couronne pouront dire, que le Roy de Suède, comme Prince de l'Empire, ne se peut pas dispenser de donner son contingent à l'Empereur pour la deffence de l'Empire; mais on peut répondre, que la Suède n'a envoyé jusqu'à présent 30 hommes de ses troupes vers le Rhin, qu'en exécution du traitté, qui est expiré; qu'il n'y a point eu de règlement fait à la Diette de Ratisbonne sur ce que chaque estat de l'Empire doit fournir pour son contingent, et qu'ainsi le Roy de Suède s'en peut facilement dispenser et le doit faire, s'il veut agir en véritable médiateur.

Le d. Sr. Comte d'Avaux peut bien juger, que, s'il peut réussir à faire prendre au Roy de la Suède la résolution de demeurer dans les bornes d'une exacte neutralité, il n'aura pas de peine à le porter aussi à faire de sa part toutes les autres choses, qui peuvent procurer le rétablissement d'une bonne paix entre la France et l'Empire, et comme la plus grande partie du collège des Princes attend avec impatience, qu'il se joigne à eux, pour empêcher, qu'au préjudice des traittés de Westphalie il ne soit érigé malgré eux un neufième Electorat, il insinuera adroitement, combien il importe au d. Roy de maintenir son crédit et sa réputation parmy les Princes de l'Empire et pour cet effet d'envoyer des ordres bien précis à son Ministre à Ratisbonne d'appuyer fortement les remontrances et opposition du d. Collège des Princes et de faire voir, que la Suède est toujours disposée à maintenir les droits et libertéz. Le d. Sr. d'Avaux insinuera aussi à cette Cour l'intérest, qu'il a de s'opposer à l'agrandissement de la maison de Brunswick, laquelle, joignant encore aux grands Estats, qu'elle possède en Allemagne, le duché de Saxe-Lauembourg et l'Evêché d'Osnabruck, et toute cette étendue de pays de l'un et de l'autre costé de l'Elbe se trouvant réuny sous un mesme Prince par l'établissement du droit de primogéniture pouroit bien

rendre quelque jour les Estats, que la couronne de Suède possède en Allemagne, et principalement le Duché de Bresme, dépendant de la dite maison; que la Suède peut prévenir ce danger en fortifiant la résolution des Princes opposans au 9e Electorat, entrant dans l'union, qu'ils ont projetté, et les assurant de son assistance, lorsqu'ils en auront besoin. Il peut même laisser entendre, que, si tous ces Princes, réunis par leur intérest commun et par une Ligue entr'eux, et la couronne de Suède luy vouloit confier, quelles seroient les conditions, qu'ils pouroient raisonnablement désirer de Sa Majesté pour le rétablissement d'une bonne correspondance avec elle, Sa Majesté y auroit tout l'égard, qu'on pouroit attendre du bon estat, où elle a mis les affaires de son Royaume, et des sincères intentions, qu'elle a de rendre par une paix juste et raisonnable le repos à toute l'Europe.

Mais quelque résolution que prenne la cour de Suède sur ce neufième Electorat, le d. Comte d'Avaux tâchera de la persuader de l'intérest, qu'elle a de prendre de justes mesures avec le Dannemark pour le maintien de leur commerce, et déclarera mesme, qu'il a pouvoir de convenir avec les Ministres Suédois par un nouveau traitté de commerce de tout ce qui peut estre le plus utile, tant aux sujets de Sa Majesté qu'à ceux du Roy de Suède pendant le cours de cette guerre, et comme tout ce qu'on luy poura demander de nouveau sera, que le vaisseau Suédois affranchisse non seulement la marchandise Suédoise, mais aussi celle des ennemis de la France, dont il poura estre chargé, le d. Sr. Comte d'Avaux s'en expliquera de la manière, qui luy est prescrite par le mémoire particulier, qui sera remis entre ses mains, et il tâchera cependant de faire réussir les pressantes instances, que le ministre de Dannemark fait depuis long temps à la cour de Suède d'user de représailles de concert avec la couronne de Dannemark sur les Anglois et Hollandois.

Les Ministres de Suède, aussi bien que ceux de Dannemark, pouroient insinuer, ce qu'ils ont déjà fait, que, si Sa Majesté vouloit bien aider les Roys leurs Maîtres, ils pouroient armer un nombre de vaisseaux assez considérable, pour donner de la jalousie aux Anglois et Hollandais et pour maintenir la liberté du commerce des deux couronnes du Nord. Le d. Sieur Comte d'Avaux poura répondre, que, si elles veulent entrer effectivement en action par mer contre les Anglois et Hollandois, non seulement Sa Majesté s'obligera d'avoir toujours à l'ouverture de la Manche une flotte presqu'égalle à celle de ses ennemis, mais aussi qu'elle poura contribuer à une partie de la dépense, que les d. deux couronnes seront obligées de faire pour soutenir la guerre contre l'Angleterre et la Hollande, et, si cette ouverture est approuvée, Sa Majesté envoyera de nouveaux ordres au d. Sr Comte d'Avaux, pour en faire un traitté; mais comme la Suède ne témoigne pas estre disposée à entrer dans aucun engagement, ainsi qu'il a esté dit cy-devant, il n'y a pas d'apparence, qu'elle agrée cette proposition, et ce sera beaucoup faire, s'il peut obtenir, que sans convention, n'y traitté, elle demeure dans une exacte neutralité; qu'elle ne renouvelle point son traitté avec l'Empereur; qu'elle ne luy accorde aucun secours la campagne prochaine sous prétexte de contingent, et qu'elle n'entre dans aucun engagement avec les ennemis de Sa Majesté.

Le dit Sr. d'Avaux doit néantmoins estre informé, que le Marquis de Bethune, ayant rendu compte à Sa Majesté le 18 Juin d'une longue conférence, qu'il avoit eue avec le Comte d'Oxenstiern, dans laquelle ce Ministre luy auroit dit, que la prolongation du traitté avec l'Empereur allait estre signée, offrant d'apuyer la proposition d'un pareil traitté, Sa Majesté luy avoit premièrement fait savoir, que, si le traitté de l'Empereur avec la Suède n'estoit que deffensif et ne devoit avoir son effet, qu'après la paix,

ainsi que les Ministres de Suède s'en estoient expliquéz, il seroit assez indifferent à Sa Majesté; mais elle n'a pas laissé de luy envoyer le 24 Juillet un nouveau projet de traitté, dont elle fait remettre la copie entre les mains du dit Sr. d'Avaux, qui ne tend qu'à obliger réciproquement Sa Majesté et le Roy de Suède à tenir la main à ce que les traittéz, tant de Munster et d'Osnabruck, que tous autres confirmatifs de ces premiers, même celuy, qui poura intervenir par la médiation du Roy de Suède pour le rétablissement de la paix, soient observéz de toutes parts, et le seul motif du consentement, que Sa Majesté donnait à ce renouvellement de garentie n'estoit que pour faire voir au Roy de Suède, que Sa Majesté estoit résolue de maintenir inviolablement la paix, qui interviendroit, et que tout ce que les Ministres austrichiens pouroient dire au contraire n'avoit aucun fondement; mais comme toute la négotiation; que le dit Sr. Marquis de Bethunes a fait en conséquence de ce projet, n'a eu d'autres succès, que de faire courir le bruit en Angleterre et Hollande et dans toutes les cours de l'Europe, qu'il avoit offert de la part de Sa Majesté au comte d'Oxenstiern le rétablissement de la paix de l'Empire sur le pied des traittéz de Westphalie, Sa Majesté n'a pas jugé à propos, que, continuant une négotiation, dont le meilleur succès ne pouvoit estre d'aucune utilité au bien de ses affaires, Sa Majesté luy a mandé par sa dépêche du 3 Septembre, qu'il devoit toujours observer, que le principal but, qu'elle s'estoit proposée dans un renouvellement d'alliance avec la Suède, c'estoit de la disposer à donner [1]) pendant cette guerre dans une parfaite neutralité, comme il convient à un médiateur, ainsi le dit Sr. Comte d'Avaux doit renfermer toute sa négotiation à ce qui a esté dit cy-dessuz. Sa Majesté luy fait néantmoins donner encore

1) lisez: demeurer.

un éclaircissement sur ce qui regarde l'affaire des Deux-ponts, afin que, si on luy en parle, il puisse répondre en conformité des ordres, que Sa Majesté avoit donné au dit Sr. Marquis de Bethunes sur le mesme sujet.

Le plus grand soin, que le d. Sr. Comte d'Avaux doit avoir, pour réussir dans ses negociations en Suède, c'est de bien connoistre les talens, inclinations et crédit des Ministres de cette cour et de s'aquérir leur confiance et amitié. Celuy, qui a le plus de crédit, c'est le comte d'Oxenstiern, qui fait les fonctions de chancelier. Il est dans la réputation d'estre fort attaché aux intérests de la maison d'Autriche et de tous les autres ennemis de la France. On prétend mesme, qu'il en reçoit des gratifications considérables, et le Marquis de Bethune avoit assuré dans sa lettre du 16 Juillet, que ce comte avoit receu douze mil. escus du Duc d'Hanover, pour porter le Roy de Suède à concourir en sa faveur à l'érection d'un 9e Electorat; mais comme Sa Majesté avoit pourveu au dit Sr. de Bethunes d'insinuer au Ministre, qu'il trouveroit de plus solides avantages en son particulier en contribuant au rétablissement d'une bonne correspondance entre la France et la Suède, qu'il n'en pouvoit espérer des ennemis de Sa Majesté, et même de luy laisser entendre, qu'il pouroit compter sur une gratification de cinquante mil Livres, le [1]) dit Sr. de Bethunes a eu pouvoir depuis de porter jusqu'à vingt mille escus, le dit Sr. Comte d'Avaux poura s'en expliquer de même, s'il peut établir une confiance assez grande avec ce Ministre, pour estre assuré, que cette offre ne sera pas rebutée, et que, pour l'obtenir, il voudra bien s'engager à porter le Roy son Maître à observer une exacte neutralité et n'assister directement, ny indirectement les ennemis de la France.

Pour faciliter encore davantage cette petite négotiation

1) lisez: que le.

du dit Sr. d'Avaux avec le Comte d'Oxenstiern par le moyen de la Comtesse d'Oxenstiern sa femme, Sa Majesté fera remettre entre les mains du dit Sr. d'Avaux [1]), et Sa Majesté veut bien, que le dit Sr. d'Avaux luy en fasse présent, sans rien exiger d'elle, sinon de faire voir à son mary, qu'il vaut mieux pour luy aussi bien, que pour le Roy son Maître, de conserver l'amitié de Sa Majesté, que d'aucune autre puissance de l'Europe.

Il est bon, que le d. Sr. Comte d'Avaux soit averti, que Sa Majesté a fait écrire au Sr. de la Piquetière [2]), qu'elle a des avis de bonne part, que, sur les instances, que le Prince d'Orange et les alliéz ont fait au Roy de Suède de leur envoyer ou vendre des troupes, ce Prince a répondu généreusement, qu'il prétendoit se maintenir dans une exacte neutralité, et que même, se voyant pressé de donner au moins son contingent pour les terres et pays, qu'il possède dans l'Empire, il avoit demandé, qu'on luy fît voir le résultat de la Diette sur ce sujet, sachant bien, qu'il n'y en a point par écrit. C'est ce qui ne laisse à Sa Majesté aucun lieu de douter, que le Sr. Comte d'Oxenstern n'ait déjà donné des marques de ses bonnes intentions, et qu'il n'ait contribué par ses sages conseils à faire prendre au Roy son Maître une résolution si convenable à la qualité de Médiateur et à ses véritables intérests. C'est pourquoy elle a ordonné au Sr. de la Piquetière témoigner à ce Ministre le gré, qu'elle luy en scait, et de luy faire entendre, qu'en persévérant dans ces bons sentimens il peut s'assurer, que ce que M. le Marquis de Bethunes luy doit avoir promis de la part de Sa Majesté sera bien effectif et qu'il en recevra des présens, aussitost qu'il le désirera.

---

1) Suppléez: „une pendule, des diamants et d'autres cadeaux", voyez ci-dessous les lettres de M. d'Avaux au roi du 8 Avril et du 20 Mai.

2) Voir p. 16, la 1e *note*.

Le dit Sr. Comte d'Avaux scaura du dit Sr. de la Piquetière ce qu'aura produit cette insinuation; mais il prendra garde, qu'en tâchant d'acquérir à Sa Majesté le Comte d'Oxenstiern il ne perde le Comte de Bielk et ses amis, qui ont fait paroistre de meilleures intentions pour le service du Roy, que le dit Comte d'Oxenstiern, et quoique le crédit du premier soit fort diminué, néantmoins il y a lieu de croire, que, s'il void le Roy son Maître, il luy inspirera de bons sentimens, ainsy il faudra entretenir toujours une correspondance secrette avec luy et avec ses amis, dont les principaux sont le Comte de Wrede, les Srs. Weling, Guldenstorp, Olivenkrantz et Lillienrot.

Il est vray, que le feu Sr. de Bethunes par sa lettre du 4e Juin escrit, qu'on ne peut compter de bien intentionnés pour la France à la cour de Suède, que les Srs. Bielk et Wrede; qu'Olivenkrantz estoit un homme de grand mérite et qu'il falloit le ménager, et par celle du premier Octobre, que le Roy de Suède luy avoit donné pour commissaires les Srs. Oxenstiern et Guldenstorp; qu'il auroit souhaitté, que le dernier n'en eut pas esté, parce qu'il est mal intentionné pour la France, et par une autre de ses lettres il mande, que les gratifications du Roy seroient mieux employéez pour le Sr. Olivenkrantz, que pour les Srs. Guldenstorp et Weling, cependant, comme le crédit du premier à la cour de Suède est assez considérable et que Sa Majesté a quelques preuves aussi des bonnes intentions de l'autre, le dit Sr. Comte d'Avaux les doit fort ménager et oster au premier tout sujet de croire, qu'il ne soit pas de ses amis. Enfin les Ministres, qui contribueront le plus à faire observer au Roy leur Maître une exacte neutralité et à le détourner de rien faire, qui soit contraire à la qualité de Médiateur, seront ceux, qui mériteront le plus de part aux gratifications du Roy, et Sa Majesté attendra les avis du dit Sr. d'Avaux sur ce sujet.

Comme la Reyne mère et la Règnante de Suède témoignent en toutes occasions s'intéresser beaucoup à ce qui regarde Sa Majesté, le dit Sr. d'Avaux leur doit faire connoistre, que Sa Majesté en est bien informée et les assurer de son estime et de son affection.

Sa Majesté estant bien persuadée, ainsi qu'il a esté dit, que le Roy de Suède veut éviter tout engagement capable de le faire entrer en action pendant cette guerre, Elle ne veut pas, que le dit Sr. Comte d'Avaux fasse dans ses premières négociations aucune tentative, pour exciter ce Prince à profiter d'une conjoncture aussi favorable, qu'est celle d'à présent, pour s'agrandir en Allemagne, soit du costé de la Pomméranie, ou de la Silésie, et quoy qu'une résolution, si convenable aux intérests du dit Roy, seroit beaucoup plus avantageuse aussi à ceux de Sa Majesté, qu'aucun autre party, que la Suède puisse prendre, quand même il en coûteroit encore à la France d'aussi grands subsides, que ceux, que Sa Majesté a fait payer au dit Roy depuis l'annee 1675 jusqu'à la paix de Nimègue, néantmoins le dit Sr. Comte d'Avaux ne doit faire aucune ouverture pour un si grand engagement, jusqu'à ce qu'il soit premièrement assuré d'une exacte neutralité; mais si après ce premier pas, ou mesme avant qu'il soit fait, le Roy de Suède recevoit quelque nouveau sujet de mécontentement, soit du costé de l'Empereur, ou de l'Electeur de Brandebourg, le dit Sr. Comte d'Avaux doit employer toute son adresse, pour fomenter le ressentiment du dit Roy et le porter à prendre des mesures avec Sa Majesté pour se vanger, ce qui luy seroit d'autant plus facile, que, selon toutes les apparences, non seulement il n'y trouvera aucun obstacle de la part du Roy de Dannemark, mais même que ce Prince pourroit bien y concourir et faire quelque diversion de son costé dans le temps, que la Suède employeroit ses forces d'un autre. Cependant le dit Sr. d'Avaux doit tenir fort secret ce que

Sa Majesté luy prescrit sur ce sujet, jusqu'à ce que l'occasion se présente d'en faire un bon usage.

Le dit Sr. Comte d'Avaux scait, que la couronne de Suède a toujours prétendu la souveraineté sur la ville de Bremen et luy a disputé la qualité de ville Impérialle jusqu'au mois de Novembre 1666, que par un traitté, fait au lieu de Habenhausen [1]), entre le Roy de Suède et la ville, qui estoit pour lors assiégée par l'armée Suédoise, on convint qu'elle s'abstiendroit jusqu'en l'année 1700 d'avoir séance, ny voix dans les assemblées de l'Empire, sans que cela luy pût porter préjudice, et en sorte que, s'il n'y intervenoit aucun accord, ny jugement au contraire, elle recommenceroit au dit temps à avoir la séance et son suffrage dans les assemblées; qu'elle porteroit immédiatement dans les coffres de l'Empire son contingent des contributions généralles, qui seroit la quatorzième partie de celuy du Duché de Bremen; qu'elle jouiroit des droits et effets de la dépendance immédiate, comme aussi du droit de territoire sur les quatres Mairies et sur celle de Borgfield [2]); enfin que, sans préjudice du droit des parties, la ville de Bremen ne prendroit plus la qualité de ville libre Impérialle, ny d'avoir les registres, ny dans les Edits, qu'on afficheroit, jusqu'à ce qu'il y eût accord ou jugement, donné par les voyes ordinaires de la justice; que les Bourguemestres et le Sénat feroient hommage au Roy de Suède, comme duc de Bremen, et que les différens concernant la despendance immédiate et autres choses non réglées ne seroient point décidéz par la voye des armes, mais à l'amiable par un jugement de droit. S'il y a beaucoup d'autres conditions, que le dit

---

1) Le traité de Habenhausen, situé dans le ci-devant duché de Brême, fut conclu entre le roi de Suède et la ville de Brême le 15 Novembre 1666. Voir Dumont, *Corps diplom.*, VI (3), p. 131 et suiv.

2) Un des endroits, qui étaient du ressort de la ville de Brême.

Sr. Comte d'Avaux pourra voir dans le dit traitté d'Habenhausen, qui font voir clairement l'intérest, que le Roy de Suède a de ne pas laisser écouler le peu d'années, qui restent de ce siècle, sans tenter une seconde fois de se rendre maître absolu de la dite ville, et si le dit Sr. comte d'Avaux trouve, que ce Prince ou ses Ministres soient sensibles à cet intérest, il poura leur insinuer adroitement, qu'ils en pouvoient trouver une occasion favorable pendant le cours de cette guerre; qu'il ne seroit peutestre pas impossible de disposer Sa Majesté non seulement à leur faciliter les moyens de réussir plus heureusement dans cette entreprise, qu'ils n'ont fait la première fois, mais aussi à détourner tous les Princes, qui auront quelqu'engagement avec elle, soit de neutralité ou d'autres obligations, de les traverser dans cette conqueste, et s'il paroist au dit Sr. Comte d'Avaux, qu'on soit touché de cette ouverture, et qu'elle seroit capable de déterminer le Roy de Suède à prendre des liaisons avec Sa Majesté, si elle vouloit s'engager à l'aider dans ce dessein par quelques mesures avec elle et par l'interposition de ses offices, le dit Sr. Comte d'Avaux poura inspirer à cette Cour l'assistance de Sa Majesté et se charger de luy rendre compte des propositions, qui luy seront faites.

Sa Majesté fait remettre entre les mains du dit Sr. Comte d'Avaux ses lettres de créance avec deux pouvoirs, l'un pour convenir d'un traitté avec les ministres de Suède, pareillement munis des pouvoirs du Roy leur Maître, et l'autre pour une Ligue offensive et deffensive, au cas que dans la suitte du temps il trouve la cour de Suède disposée à y entrer.

Sa Majesté luy fait aussi donner deux tables de chiffres, dont la première luy servira pour les matières les plus secrettes, et l'autre pour ses dépêches ordinaires, qui ne demanderont point de si grandes précautions.

Outre ce qui est contenu dans la présente instruction

des avis ordinaires, que la Roy veut que le dit Sr. d'Avaux luy donne de tout ce qui se passera dans la cour de Suède, l'intention de Sa Majesté est, que tous ses ambassadeurs et Ministres au dehors luy apportent au retour de leurs emplois une relation exacte de ce qui se passera de plus important dans les négociations, qu'ils auront conduites, de l'estat des cours et des pays, où ils auront servy; des cérémonies, qui s'y observent, soit dans les entrées, soit dans les audiences, ou dans toute autre rencontre; du genre et des inclinations des Princes et de leurs ministres, et enfin de tout ce qui peut donner une connoissance particulière des lieux, où ils auront esté employéz, et des personnes, avec lesquelles ils auroient négotié. Ainsi le dit Sr. d'Avaux aura soin de préparer un mémoire de cette sorte en forme de relation de l'employ, que Sa Majesté luy confie, pour le mettre à son retour entre les mains de Sa Majesté.

A Dunkerque ce 12 Janvier 1693.

Le comte d'Avaux au secrétaire d'état des affaires étrangères [1]). — Le vent ne permet pas qu'on sorte de Dunkerque.

Monsieur.

Nous avons attendu le bon vent [2]) ces trois jours-cy,

---

1) Charles Colbert, marquis de Croissi, frère du grand Colbert. — Il occupait la place de secrétaire d'état des affaires étrangères depuis 1670 jusqu'en 1696, année de sa mort.

2) Dans le mémoire du roi qui sert d'instruction au comte d'Avaux il est dit (p. 2), que l'instruction de S. M. est, qu'il parte le plus promptent qu'il lui sera possible, soit par terre, ou par mer. Nous voyons, que l'ambassadeur se rend au lieu de sa destination par le dernier chemin. Il se peut, que l'opinion de M. van der Heim soit fondée, croyant que Louis XIV, voulant par la médiation de la Suède faire de Stockholm le centre des négociations de la paix, ait ordonné à son ambassadeur de faire son voyage de cette manière-là, afin qu'en passant par les Pays-bas Espagnols il n'eût aucun commerce avec qui

qui sont les trois jours que les eaux sont plus hautes; mais il a fait toujours une si furieuse tempeste, qu'on n'a osé mettre à la mer, et si nous y avions esté, il auroit fallu chercher quelque port pour nous retirer. Le vent est un peu appaisé aujourd'huy, mais il est entièrement contraire: ainsi, Monsieur, il faut se résoudre à attendre, que le temps soit plus favorable et qu'on puisse sortir de ce port. J'ay cru, qu'il estoit de mon devoir de vous en rendre compte et de vous assurer en même temps de mon entier attachement et du profond respect, avec lequel je suis, Monsieur:

Votre très-humble et très-obéissant serviteur
d'Avaux.

De Mg'r. à Mr. d'Avaux. 16 Janvier 1693 à Marly.

M. Colbert de Croissi au comte d'Avaux. — Il espère que l'ambassadeur, dès qu'il sera arrivé en Suède, y fera prendre au roi la résolution de ne pas accorder de secours aux ennemis de la France et de se joindre aux princes et aux états, qui s'opposent au neuvième électorat.

Je crains bien, Monsieur, que le vent, qu'il fait à présent, ne vous retienne longtemps à Dunkerque et que le service du Roy ne souffre aussi beaucoup du retardement, que la mauvaise saison apporte à vostre négotiation. Je prie Dieu, qu'il la rende favorable et qu'il vous conduise à bon port avec une parfaite santé.

Il y a un mois, que je n'ay receu aucune lettre du Sr. de la Piquetierre [1]), et je crains bien, à vous dire le vray,

---

que ce soit. Cependant il n'appert rien d'un tel ordre. Mais ce qui est sûr c'est que Guillaume III avait souhaité, que M. d'Avaux eût pris la voie par terre et que son ami intime, van Weede van Dykvelt, eût trouvé l'occasion de lui parler confidemment à Bruxelles. Voir van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Antonie Heinsius* (Les archives du grand-pensionnaire Antoine Heinsius), 1880, III, p. VIII, p. 3 et suiv.

1) Résident du roi de France à la cour de Suède depuis le mois

qu'il ne puisse pas empescher, que le roy de Suède [1]) n'accorde quelques secours à nos ennemis. On peut dire cependant avec vérité, que ce prince n'aura jamais une si belle occasion de rétablir la réputation de sa couronne dans tout l'empire et de faire valoir sa protection à tous les princes et estats, qui la réclament pour s'opposer au 9e électorat [2]). J'espère, que votre heureuse arrivée y fera prendre une bonne résolution et que vous aurez toute la gloire du retour de cette cour à ses anciennes et solides amitiés. Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

20 Janvier 1693 à Vers.

Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Cet ambassadeur a à conseiller au roi de Suède de demeurer neutre et de se méfier du duc de Hanovre.

Monsr. le comte Davaux. Il y a plus d'un mois que

---

de Novembre 1691, Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 546. Il faut cependant, qu'il y ait été bien auparavant, puisque M. van Heekeren, l'envoyé plénipotentiaire des États-Généraux en Suède, qui vante M. de la Piquetière comme un homme très-habile, écrit le 18 Juin de l'an 1693 à M. Heinsius, grand-pensionnaire de Hollande, qu'il a séjourné dix-huit ou vingt ans à la cour de Stockholm et qu'il a acquis par là de grandes connaissances des affaires. Voir van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Antonie Heinsius* (les archives du grand-pensionnaire Antoine Heinsius), 1880, III, p. 11.

1) Charles XI, né en Novembre 1655, devenu roi en 1660, déclaré majeur en 1672, décédé le 15 Avril 1697, Hübner, *Tables généalogiques*, 1722, table 91, Edit. Hollandaise.

2) L'institution du neuvième électorat par l'empereur en faveur du duc de Hanovre se fit au mois de Décembre 1692, voir I. S. Putters, *Vollständigeres Handbuch der Teutschen Reichshistorie* (Manuel plus complet de l'histoire de l'empire Allemand), Gottingue, 1772, deux. édit., p. 888 et suiv.; von Spittler, *Geschichte des Fürstenthums Hannover*, dans von Spittler's *sämmtliche Werke*, herausgegeben von Wächter, 1835, VII, p. 289; Hübner, table 191; Dumont, *Corps diplom.*, p. 306, 308; de Limiers, *Hist. de la Suède sous le règne de Charles* XII, 1721, II, p. 124 et suiv.

je n'ay receu aucune lettre du Sr. de la Piquetierre, quoyque je sois bien averti d'ailleurs que les ministres de mes ennemis n'obmettent aucun moyen à la cour de Suède pour en obtenir de nouveaux secours, tant par mer, que par terre. C'est ce qui me fait d'autant plus souhaiter, que le vent vous soit assez favorable pour vous pouvoir rendre bientost à Gottenbourg [1]) et de là à Stokolm, et j'espère, que votre vigilance et votre application porteront le roy de Suède à préférer une bonne neutralité à tout bon engagement et que, s'il en prend, ce sera plustost pour se joindre aux princes de l'empire, qui réclament sa protection contre les nouveautez, qu'on en [2]) veut introduire au préjudice de leurs droits, que pour favoriser ceux, qui ne sont pas moins ennemis de la Suède que de ma couronne.

Et comme le duc de Hanover [3]) tâche de persuader la cour de Suède, qu'il veut estre le principal protecteur en Allemagne de la religion protestante, il est bon d'insinuer à ceux qui gouvernent, que ce prince fait assurer en même temps la cour de Rome, qu'il embrassera bientôt la religion catholique et qu'il en rétablira l'exercice dans ses estats, en sorte qu'il n'y a point de parti plus seur, que de ne prendre aucune confiance en luy.

Ne manquez pas de me faire savoir de vos nouvelles le plustost que vous pourrez. Sur ce etc.

Le 26 Janvier 1698 à Vers. `A Mr. Davaux.

M. Colbert de Croissi au comte d'Avaux. — Les lettres de Danemarc et d'Allemagne lui apprennent, que le roi de Suède veut se joindre aux princes, qui s'opposent au neuvième électorat et rester absolument neutre dans la guerre.

Je reçois présentement, Monsieur, votre lettre du 22

---

1) Gothenburg, ville au sud-ouest de la Suède. 2) y?

3) Ernest Auguste, duc de Hanovre depuis l'an 1679, mort le 28 Janvier 1698, Hübner, table 191.

Janvier [1]), qui m'aprend, que le vent contraire vous a obligé de relâcher à la rade de Dunkerque et que vous ne voyez pas même d'apparence de vous pouvoir remettre si tost à la voile, ce qui est d'autant plus fâcheux, que le roy, parlant ce matin de votre voyage, espéroit, que vous pouriez arriver en Suède presque aussitost que la lettre, que j'ay écrite aujourdhuy au Sr. de la Piquetierre, dont je n'en ay receu aucune depuis celle du 5 Novembre. Cependant, Monsieur, les lettres de Dannemark, d'Hambourg et autres lieux d'Allemagne nous donnent bien meilleure opinion des sentimens du roy de Suède, que je n'en avois, lorsque je vous ay écrit la dernière fois [2]). L'on assure à présent, qu'il se veut joindre aux princes qui s'opposent au 9e électorat; que d'ailleurs il prétend demeurer dans une exacte neutralité et refuser tous secours aux alliez, soit par terre, ou par mer: ainsi, Monsr., il n'y a qu'à souhaiter, qu'il plaise à Dieu vous donner une heureuse navigation et bien espérer de votre sage conduitte et de l'habileté, que vous avez fait paroistre dans tous les employs, que le roy vous a confié. Conservez-moy, s'il vous plaist, votre amitié, que j'estime beaucoup, et faites moy toujours la justice de me croire etc.

`A Dunkerque ce 21 à 8 heures du matin.

Le comte d'Avaux à M. de Croissi. — Si le vent n'est pas trop faible, il tâchera de passer les bancs.

Nous avons tâché, Monsieur, de profiter du montant de la marée, et nous fîmes mettre hier au soir les deux plus petits bâtimens à la rade. Bart [3]) vient de nous avertir, qu'il y avoit ce matin assez d'eau pour faire sor-

1) Lisez: „du 12 Janvier", voyez p. 15.

2) Le 16 Janvier, voyez p. 16.

3) Sans doute le fameux corsaire, mort en 1702.

tir les deux autres vaisseaux; mais comme le vent, qui est bon, est fort foible, il doute, que nous puissions passer les bancs. Cependant nous embarquerons à dix heures. Si le vent est assez fort, nous continuerons notre route; sinon, les vaisseaux demeureront en rade. Je suis avec un entier attachement et un profond respect, Monsr., votre trèshumble et trèsobéissant serviteur.

Davaux.

A Dunkerque ce 26 Janvier 1693.

Le comte d'Avaux à Louis XIV. — Il se conformera aux ordres, que contient la lettre du roi du 20 Janvier. — Le vent contraire l'a forcé de se remettre dans la rade.

Sire. J'ay receu la lettre, dont Votre Majesté m'a honoré le 20 de ce mois [1]). Je ne manqueray pas de faire scavoir à la cour de Suède, lorsque je seray arrivé, les assurances, que le duc d'Hanover donne à celle de Rome, qu'il a dessein d'embrasser bientost la religion catholique. J'y puis même adjouter une circonstance, si Votre Majesté le juge à propos, qui est, que le duc d'Hanover croit [2]) cette pensée dès le temps, que j'estois à Nimègue et qu'il me fit dire alors par le baron de Platten [3]), que, si Votre Mté vouloit convenir par un traitté, qu'il le soutiendroit dans la prétention qu'il avoit de rendre l'évesché d'Osnabruck sous le titre de duché héréditaire dans sa maison [4]), il se feroit catholique, luy et tous ses enfans.

---

1) Voir p. 17. 2) Lisez: avoit.

3) Platen, envoyé plénipotentiaire d'Ernest Auguste, en qualité d'évêque d'Osnabrück, au congrès de Nimègue.

4) L'article 13 du traité d'Osnabrück, 1648, avait accordé à la maison de Brunsvick-Lunebourg, pour l'indemniser des pertes, causées par les sécularisations, la succession alternative avec les catholiques dans l'evêché d'Osnabrück, de manière que le chapitre élirait

Je donneray, Sire, toute mon application et tous mes soins, pour porter le roy de Suède à observer une exacte neutralité, si je ne puis l'engager à faire quelque chose de mieux; mais je vois avec bien du déplaisir, que les vents s'opposent à mon passage. Il a fait depuis bien du temps de continuelles tempestes; nous avions profité du seul moment favorable, que nous avons eu dans cette dernière maline; mais le vent n'a pu nous porter qu'à l'extrémité des bancs, qui couvrent cette rade, en sorte que nous en avions encore un à passer, lorsque nous avons esté obligé de mouiller, et le lendemain un vent contraire s'estant élevé, nous fûmes contraints de nous remettre dans la rade par un assez gros temps. Les vaisseaux nous y attendent; tous nos domestiques y sont demeurez, et nous ne perdrons pas le premier bon vent, qui poura nous porter à notre route.

Ce mardy 27 de Janvier à 9 heures du matin.

Le même au même. — On mettra incessamment à la voile.

Comme nous eûmes hier au soir quelque espérance, que le vent se trouveroit aujourdhuy du bon côté, je crus devoir attendre ce matin à fermer ma lettre, pour pouvoir mander en mesme temps à V. M. nostre départ. Nous n'avons pas été trompez, et nous allons à la rade à onze

---

dorénavant tantôt un prince catholique, tantôt un prince cadet de la maison de Brunsvic-Lunebourg, ou, à défaut de cette ligne, un prince de la ligne de Wolfenbüttel. En vertu de cet article Ernest Auguste obtint l'évêché en 1661 ou 1662. Voir: Dumont, *Corps diplom.*, VI (1), p. 484; Hübner, *Tables*, table 191, édit. Holland.; Koch, *Hist. abrégée des traités de paix*, ouvrage refondu par Schoell, I, p. 243 suiv.; de Garden, *Hist. génér. des traités de paix*, I, p. 228 suiv., p. 243; von Spittler, *Geschichte des Fürstenthums Hannover*, dans *von Spittlers sämmtliche Werke*, herausgegeben von Karl Wächter, 1835, VII, p. 244.

heures, pour mettre à la voile à une heure après midy par un vent de sude sude est. Je suis avec un très profond respect, Sire, de V. M. le trèshumble et trèsobéissant, très fidelle sujet et serviteur Davaux.

`A Dunkerque ce 27 Janvier 93.

M. le comte d'Avaux à M. de Croissi. — Il se plaint de manque d'argent; il lui en faudra, pour se mettre en équipage en Suède.

J'ay receu la lettre, Monsieur, que le roy m'a fait l'honneur de m'escrire. J'ay mis le nom de M. le comte de Reventrelaw [1]) dans le caractère, que vous m'avez marqué; je souhaite d'estre bientost en état de m'en servir, et que le vent de sude sud-est, qui [2]) fait à présent, nous mène bientost à fleter [3]). `A vous dire vray, Mr., il estoit temps, que nous partissions, car l'argent me manquoit, et j'en ay si peu, que j'ay rendu à un marchand le vin, que j'avois achepté de luy, parceque je n'avois pas de quoy le luy payer, et sans le frère de Monsieur Blondel [4]), je ne scay, ce que j'aurois fait. Vous jugez par là, Monsieur, que je seray obligé à mon arrivée en Suède de demander quelque secours au roy. Je scay, que se [5]) sont des importunitez, qui sont désagréables; mais que puis je faire? On scay bien, que je n'ay point d'argent, que j'ay mangé mon bien au service du Roy et que je ne puis faire l'impossible. Il me faut mettre en équipage en Suède et établir ma maison. Quand une fois j'auray attrapé le courant, je subsisteray de ce que le roy me donne, sans luy estre à charge. Je voudrois bien, que la réception

---

1) Reventlow. 2) qu'il.

3) Flekkeröe, île au sud de Christiansand, côte méridionale de la Norvège.

4) Personnage, qui m'est inconnu. 5) ce.

de Monseigneur le comte de Toulouse [1]) fît aviser ceux, qui n'ont rien donnez des droits, qu'ils doivent à ma charge, de le faire. Ce seroit trois ou quatre mil livres de secours. Je suis, Monsieur, avec un entier attachement et un profond respect v. t. h. et trèsobéissant s. Davaux.

19 Février 1693 à Vers.

Louis XIV au comte d'Avaux. — Il expose les raisons, qui doivent porter le roi de Suède à ne pas reconnaître le duc de Hanovre comme électeur. Outre ce point, qu'il recommande au zèle de son ambassadeur, il lui enjoint de tâcher d'empêcher, que la Suède n'assiste de troupes les Hollandais. Si le comte d'Oxenstiern ou d'autres ministres du roi de Suède veulent faire ensorte, qu'il parvienne à son but, le comte d'Avaux peut leur promettre des gratifications. La princesse de Meisenheim aura l'administration du domaine utile du duché des Deux-Ponts.

Mr. le Comte Davaux. J'ay lieu d'espérer, que vous serez heureusement arrivé a Stokolm, et j'ay d'autant plus de sujet de souhaiter, que vous soyez déjà entré en négotiation avec les ministres de Suède, que j'aprens par la dernière lettre du Sr. de la Piquetierre, qui est du 21 Janvier, que le roy de Suède non seulement ne témoigne aucune disposition à entrer dans le traitté, que le roy de Dannemark [2]) est prest de signer avec les princes opposans au 9e électorat, mais même, qu'il veut les persuader, que, comme c'est une affaire faite, il ne faut plus songer qu'à quelque accommodement.

Je crois cependant, que, si ses ministres sont un peu touchez de l'intérest, qu'il a de maintenir son crédit dans l'empire et d'y estre considéré par tous les princes, qui

1) Je ne sais ce que c'est que cette réception du comte de Toulouse, à laquelle il fait allusion ici.

2) Chrétien V, 1670—1699.

ont aujourdhuy recours à luy comme le [1]) protecteur de leurs droits et libertez et comme le [1]) principal soutient des loix fondamentales et des constitutions de l'Allemagne, il ne voudra pas perdre cet avantage par un attachement aux intérests de l'empereur [2]) et de la maison de Brunswick, peu convenable à ceux de sa couronne et aux justes raisons, qu'il a de craindre, que ces deux puissances n'agissent de concert dans la suitte du temps, pour chasser les Suédois d'Allemagne et s'emparer des pais, qu'ils y possèdent; mais ce qui doit encore porter la cour, où vous estes, à entrer dans cette union, c'est qu'elle se fortifie tous les jours; que les électeurs de Trèves, Cologne et Heidelberg demeurent fermes dans la résolution de ne pas connoître le duc d'Hanover pour électeur; que les evesques de Munster, Bamberg et Wirtzbourg, le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Wolfenbutel et de Saxe-Gotha, le marquis de Bareith [3]) et quelques autres princes de l'empire sont tous disposez à se joindre aux deux couronnes du Nord, pour empêcher l'établissement de cette nouveauté, et qu'ainsi la Suède peut acquérir facilement un parti trèsconsidérable dans l'empire et procurer sans peine le rétablissement d'une bonne paix en adhérant seulement à ce que les dits princes de l'empire demandent d'elle.

Outre cette grande affaire, qui doit faire votre application et spécialement de laquelle [4]) vos soins et votre adresse sont très-nécessaires, il n'importe pas moins à mon service de faire prendre au roy de Suède une ferme résolution de refuser toutes sortes de secours à mes ennemis. Car quoyque le comte Oxenstern [5]) ait dit au ministre de

---

1) au. 2) Léopold I, 1658—1705.

3) Bayreuth, principauté ou marquisat au nord de la Bavière.

4) Lisez au lieu de „de laquelle": „par rapport à laquelle."

5) Benoît Oxenstierna, cousin du célèbre Axel Oxenstierna, né le

Dannemark, que cette couronne ne pouvoit pas accorder aux Hollandois les cinq mil hommes, qu'ils luy demandent, sans contrevenir à la neutralité, néantmoins il ne paroist pas par la lettre du dit Sr. de la Piquetierre, que ce ministre soit éloigné de conseiller au roy son maître de convertir en troupes les douze vaisseaux, qu'il prétend que ce prince est obligé de donner aux Hollandais [1]).

---

16 Juillet 1623, mort le 22 Juillet 1702. Après avoir assisté au congrès d'Osnabruck, il fut nommé gouverneur de la haute Pologne. En 1660 il fut un des négociateurs de la paix d'Oliva, en 1677 et 1678 de celle de Nimègue. Deux fois il fut chargé d'une mission près la cour de Vienne. En 1680 et 1681 il devint ministre des affaires extérieures et président de la chancellerie. D'accord avec son roi il imprima, quoique fauteur des intérêts de l'Autriche, à la politique extérieure un caractère entièrement pacifique. Il était très rusé, mais se distinguait en même temps par une grande ténacité. Il n'avait pas de fortune notable. Voir: de Limiers, *Histoire de Suède sous le règne de Charles* XII, 1721, I, p. 401 et suiv.; Dumont, *Mémoires polit. pour servir à la parfaite intelligence de l'hist. de la paix de Ryswick*, 1699, III, p. 234 et suiv., p. 262 et suiv.; Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, 1726, II, p. 913; Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 44 et suiv.; *Nouvelle biographie générale*, XXXVIII, p. 1016. Comparez la lettre du comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi du 11 Mars 1693, plus bas p. 57, et celle du même comte au roi du 1 Avril 1693.

1) La Suède et la République des sept Provinces-Unies avoient conclu l'une avec l'autre des traités d'alliance défensive le 30 Sept./10 Oct. 1681, le $^{2}/_{12}$ Janvier 1686 et le 12 Sept. 1688, Dumont, *Corps diplomat.*, VII (2), p. 15, 122, 196. En outre le roi de Suède, les Provinces-Unies, l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne, Charles II, s'étaient alliés entre eux le 6 Février 1683 et le 18 Mars 1683, Dumont, VII (2), p. 55 et suiv. Dans ces deux derniers traités les parties contractantes, à la réserve d'un seul cas, s'étaient imposé réciproquement l'obligation d'assister l'une l'autre d'un corps de 6000 hommes et de douze vaisseaux de guerre. C'est de ces douze vaisseaux qu'il est question dans la lettre du roi. Comparez aussi sur ces traités de Limiers, *Hist. de Suède sous le règne de Charles*

Ainsi vous jugez bien, que, dans cette conjoncture, vous ne devez rien obmettre pour inspirer au dit comte d'Oxenstiern de meilleurs sentimens et pour l'engager à rétablir par ses conseils un bon concert entre moy et le roy son maître, luy faisant entendre, qu'outre la gratification, que je vous ay permis de luy promettre, il poura encore espérer dans la suitte du temps d'autres marques de ma libéralité, surtout s'il porte le roy son maître à entrer dans l'union, vous permettant en ce cas de porter la gratification pour ce ministre jusqu'à la somme de cent mil livres, payable dès à présent. Et si toutes ces avances ne sont pas capables de le détacher des intérests de mes ennemis, tâchez d'encourager le parti opposé à faire de nouvelles tentatives, pour engager le roy leur maître à demeurer dans une parfaite neutralité et à promettre toute sorte d'apuy aux princes déjà unis ou qui s'uniront, pour empescher l'établissement du 9e électorat. Je veux bien même, que, si vous ne pouvez point gagner pour cet effet le comte d'Oxenstiern, vous promettiez de ma part aux autres ministres, qui vous paroîtront mieux intentionnez, des gratifications jusques à la concurrence de ce que je vous ay cy-devant permis de promettre au dit comte Oxenstiern, pourveu que malgré luy ils puissent porter le roy leur maître à s'obliger par un traitté de garder la neutralité, et quand mesme ils ne pouroient pas l'y engager par un traitté, je veux bien, que vous les assuriez du payement de la dite gratification, payable à la fin de l'année, au cas que leurs bons conseils ayent pu détourner le roy leur maître de donner aucun secours à mes ennemis, directement ou indirectement, pendant toute la campagne

---

XII, I, p. 412 et suiv.; II, p. 25 et suiv. Dans le traité, fait entre la Suède et les Provinces-Unies le 12 Septembre 1688, le roi de Suède s'engagea, à la réquisition des Etats-Généraux, à les secourir, moyennant payement, d'un corps de 6000 hommes.

t

ns,

. p.

e du

ctes et

de édit.

de répugnance au premier, je vous permets de poursuivre plustost le second, et sur toutes choses de détourner le roy de Suède de donner des secours par terre au prince d'Orange, sous le prétexte de convertir en troupes les douze vaisseaux, que les Hollandois prétendent leur devoir estre fournis. Sur ce &c.

19 Février 1688 à Vienne.

M. de Croissi au comte d'Avaux. — Il énumère les raisons qui, selon quelques-uns, empêcheront que son ambassade en Suède se réussisse aussi bien que les autres. Il lui recommande de parler à ses de manager M. d'Oxenstiern et les autres ministres du roi de Suède. Comparez la lettre du comte d'Avaux du 11 Mars 1688, ci-dessous p. 55 et suiv.

Je suis obligé, Monsieur, par la part, que je prens à ce qui vous touche, de vous dire ambassamment et sous le dernier secret, que il vy a encore assez avanti depuis peu, qu'il ne faloit pas espérer, que vous puissiez aussi bien réussir en Suède que dans les autres empoins, qui vous ont esté confiez, premièrement parcequ'estant bonneur des ministres appaisez à cause du les marques de Hesbures, qui a été pris à cause à cour de Suède [1]; 2° à cause de ses liaisons avec le S. Pufendorff [2]; et 3° lieu

---

1. Voir à cette et M. d'Avaux et ci-dessus, p. 6.

2. Nils Pufendorff. Il de la même nation et conseiller Wrangel [illegible] et 5 Novembre 1688 mort à Berlin 1690. En 1687 il entra à la chancellerie et le même ministère Oxenstierna et Pufendorff [illegible] à leur [illegible] en 1688 il [illegible] de traiter avec le Brandenbourg et Oxenstierna en 1690. Il [illegible] de [illegible] Charles XI [illegible] le [illegible] et le Brandenbourg. Depuis [illegible] à cour, il fut [illegible] et [illegible] en 1694. Depuis il [illegible] comme le [illegible] Charles [illegible] et avec [illegible] à Pufendorff [illegible] [illegible] [illegible]

une espèce d'antipathie avec Mr. le comte d'Oxenstern, mais, quoique Sa Majesté soit bien persuadée, que vous avez tout l'esprit et toute l'adresse nécessaire pour vous accommoder à l'humeur des Suédois, vous familiariser avec eux et leur complaire en tout ce qui vous sera possible, néantmoins elle m'a ordonné de vous escrire encore ce billet, pour vous porter à prendre tout le soin possible de bien ménager Mr. le comte d'Oxenstiern, Mr. de Guldenstorp et tous les autres ministres. Il seroit bon mesme, que vous jouassiez avec Mr. d'Oxenstern et que vous tâchiez d'établir une bonne amitié avec ce ministre et avec tous ceux qui pouront faciliter le succès de vostre négotiation. Je suis &c.

A Gottembourg ce 22 Février 1693.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il décrit amplement son voyage depuis Christiansand jusqu'à Gothenbourg, n'omettant ni les grandes difficultés que lui et M. de Bonrepaux ont eu à vaincre, ni les petits malheurs qu'ils ont essuyés, ni le manque d'aliments dont ils ont souffert. En Suède il y a, à ce qu'il paraît, plus d'ordre que dans le Danemarc. Il court un bruit, que des vaisseaux Hollandais et Anglais avaient eu l'ordre de rechercher lui, M. d'Avaux, et M. de Bonrepaux.

Nous arrivâmes icy avant-hier 20 de ce mois, Mr. de Bonrepos [1]) et moy, après avoir esté 12 jours en chemin depuis Christiansand. Nous nous sommes toujours levez avant

---

soit montré partisan de la France. Voir Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 375 et suiv., 409; *Nouvelle biographie générale*, XXII, p. 981; la lettre de M. d'Avaux au roi du 25 Mars 1693 et celle du même au même du 20 Mai 1693.

1) Bonrepaux, ambassadeur de France en Danemarc, *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, seconde édit. 1707, I, p. 52, 56.

le jour, et nous avons marché le soir à la faveur du clair de la lune. Il n'y a point de sortes de voitures, que nous n'ayons essayé pour aller plus viste, galères, chaloupes, traisneaux, carioles, chevaux, berline. Nous avons fretté chacun un vaisseau à Christiansand, pour porter la plus grande partie de nos balots et quelques-uns de nos domestiques, l'un pour Gottembourg. Nous avons pris seulement avec nous huit ou dix balots des choses les plus précieuses avec une vingtaine de nos domestiques. Nous nous sommes mis sur de petits bâtimens, qu'on appelle des Cherbootz [1]), et nous avons esté de cette sorte jusques à Hetteron [2]), quelquefois entre les rochers, quelquefois en pleine mer, parceque les chemins par terre depuis Christiansand jusqu'à Helleron ne sont point practicables. `A Helleron nous avons pris des traisneaux, et comme il avoit neigé la veille, nous avons esté assez vite et assez commodément ce jour-là et le lendemain, que nous fûmes obligez de passer le soir au clair de la lune dans de petites chaloupes un bras de mer de deux grandes lieues. Il avoit fait un si grand brouillard tout le jour qu'on ne se voyoit pas. Il semble qu'il ne se dissipa que pour nous laisser passer, car il se leva, quand nous fûmes à vingt pas du bord de la mer et devint plus épais, qu'il n'avoit esté de tout le jour, lorsque nous débarquâmes de l'autre costé. Nous allâmes à Moss [3]), où un général major, qui est du pais de Luxembourg, nous attendoit. Je laisse, Monsieur, à M. de Bonrepos à vous rendre compte de

---

1) Cherbootz. Le premier membre de ce mot composé „cher" semble être le mot Suédois „skär", c'est-à dire „écueil"; le second „boot" paraît être le mot Suédois „båt", qui signifie „nacelle". „Cherbootz" seront donc vraisemblablement des chaloupes, dont on se sert, pour naviguer le long des écueils.

2) Ce qui s'appelle ici „Hetteron" ou „Helleron" est apparemment Helgeraen, situé vis-à-vis de Frederikshald.

3) Moss est une ville en Norvège, située au sud de Christiania.

tous les honneurs, qu'on luy a rendus sur [1]) les estats du roy de Dannemark et dont j'ay eu ma part; mais je vous avoue, que ces honneurs coustent bien chers. Ce général major nous fit préparer un assez méchant souper à Moss; il en fit de mesme à Frederickhall [2]); mais on n'oublioit pas d'en venir demander le payement à nos maîtres d'hostels, et on nous en faisoit payer cinquante escus.

Cela renchérit un peu sur les disnez de Christiansand, qu'on avoit modérés à neuf louis d'or chacun. Comme il dégela le jour, que nous allâmes à Frederikhall, nous nous mîmes sur de petites chaises découvertes à deux roues. Celuy, qui conduisoit celle, dans laquelle j'étois avec ce général major, qui estoit ivre aussi bien que son maître, descendant à toutes jambes, pour entrer sur un pont, qui n'estoit pas vis-à-vis du chemin, mais à costé, prit en tournant le coin d'un méchant baston, qui servoit de gardefou, et passant sur un tas de pierre nous jetta à dix pas de là. C'est un incident, Monsieur, qui peut-estre n'estoit pas trop nécessaire à vous estre mandé, et encore moins, que mon cuisinier a eu la jambe cassée, son traisneau ayant versé, mais comme je vous rends compte exactement de notre voyage, je n'ay pas voulu obmettre ces petits malheurs, qui me sont arrivez. De Frederikhall nous avons esté cinq jours à venir icy. Rien ne peut vous représenter tout ce que nous avons souffert trois jours de suitte, principalement les deux premiers. Il n'avoit [3]) pas assez de neige, pour pouvoir aller en traisneau par le chemin d'en bas, qu'on appelle le chemin d'hyver, et il n'avoit pas assez dégelé, pour fondre toute la neige et laisser le chemin des montagnes à découvert; mais le temps s'estant radouci pendant un jour ou deux,

---

1) dans.

2) Frederikshald.

3) n'y avait.

la surface de la neige s'estant fondue et couverte d'eau, qui venant à estre gelée par un grand froid, qui survint la nuit, faisoit un verglas épais d'un pied, attaché sur les rochers, qui le rendoient encore plus glissant, falloit [1]) grimper sur des montagnes gelées de cette sorte et en descendre, quoyqu'elles fussent droites comme des échelles. Nous eûmes des peines incroyables à faire monter les chevaux avec les traisneaux; mais il nous fut bien plus difficile de faire monter nostre voiture. Nous fûmes à tout moment obligez de mettre pied à terre, et la berline, que M. de Bonrepos avait acheptée à Frederikhall, après estre montée au milieu de la montagne, retomboit souvent jusques en bas avec les six chevaux, qu'elle entraisnoit, quoyqu'il y eut des paisans, qui retenoient le carosse, autant qu'ils pouvoient. Pour nous, Monsr., nous étions encore plus embarassez, car nous n'avions de passage que dans un chemin fort étroit, glacé, comme je vous l'ay dit, et dont nous ne pouvions nous détourner, ayant des deux costés des rochers ou des précipices. Je tombay plus de cinq ou six fois, et les deux personnes, qui me soutenoient en mesme temps, et enfin, n'en pouvant plus de lassitude, nous fûmes contraints de nous hazarder de monter sus des chevaux, qui étoient bien cramponnez et qui avoient néantmoins bien de la peine à se soutenir dans de certaines descentes. Nous finisme de cette sorte notre journée, n'ayant pu faire la dernière lieue en cinq heures de tems. Ce qui nous a le plus incommodé dans nostre route, c'est que depuis Christiansand jusques icy nous n'avons pas trouvé de vin, qu'on pust boire, ny une seulle goutte de bonne eau, très-souvent de la bierre détestable, et du pain, qui n'est pas cuit et qui est fait avec une farine, qui sent si mauvais, qu'on n'en peut manger. Nous sommes [2]) trouvez réduits à manger de ce pain, que

1) il falloit. 2) nous nous sommes.

les paysans de Suède cuisent une fois l'an et qui est pendu à leur plancher. On me fait espérer, quand j'auray passé huit lieues de ce pays icy, c'est-à dire vingt lieues de France, j'auray un assé beau chemin jusques à Stokholm. Monsieur de Bonrepaus, qui a envoyé ses balots par mer à Copenhague, partit hier dans sa berline, et le reste de ses gens s'en est allé aujourdhuy. Pour moy, je partiray demain matin sans faute, et mes gens mardy. Je me trouve bien heureux de le pouvoir faire, car je n'avois avant-hier aucune nouvelle du vaisseau, qui portoit mes ballots; il n'arriva icy à la rade qu'hier matin. Je les fis venir aussitost à la douanne, où ils ne purent être mis qu'à six heures du soir. Aujourdhuy, qui est dimanche, il n'a pas esté possible de les en retirer, ni faire accommoder aucune sorte de voiture. J'ay achepté deux cent francs un espèce de panier d'ossier couvert, qui est sur quatre roues, et qui me conduira jusques à Stolkholm [1]). Je seray obligé de partager mon train en deux, parce que je ne trouverois par assez de chevaux et de voitures, quoyque je n'aye que quarante balots et vingt-huit personnes. Tous ces balots, que je suis obligé de conduire par terre plus de six-vingt lieues de France, me feront un surcroît de dépense par-dessus celle, que j'ay fait en Nortwege [2]), où je vous avoue, Monsieur, que je n'eusse crû que je me deusse ruiner.

On nous a rendu icy, à M. de Bonrepaus et à moy, toutes les civilitez, qu'on doit à des ambassadeurs, sans 362 [3]) rien faire au-delà, et apparament il n'y a eu aucun 211, 29, 12, 50, 80, 87, 9, 290, 95, 120, 121, 42, 118, 9, ordre particulier de la cour de Suède pour notre 60,

1) Stockholm.

2) Norvège.

3) On voit que les chiffres, intercalés et expliqués dans cette lettre, ne font du tout obstacle à ce qu'on ne comprenne le sens.

81, 12, 213, 38, 318, 128, 50, 80, 101, 40, 138, 79, 263, 94, 350, 231, réception; mais en récompense les secours ont esté plus 169, 145, 26, 95, 46, 92, 38, 340, 181, 332, 184, 177, 305 prompts et plus effectifs qu'en Norwegue 60, 191, 231, 156, 120, 231, 177, 160, 37, 191, 420, 17, 73, 160, 207, 38, 317.

Nous n'avons point manqué, depuis que nous sommes sur les terres du roy de Suède, d'hommes, ni de voitures, et il me paroist, qu'il y a plus d'ordre 37, 42, 45, 290, 146, 17, 369, 291, 74, 59, 97, que dans le Dannemark, où l'on nous promettoient 191, 119, 318, 207, 13, 49, 176, 383, 74, 184, 342, 231, 146, beaucoup plus, que nous ne demandions, et on 45, 177, 443, 17, 177, 41, 191, 207, 342, 94, 44, 244, 251 nous donnoit beaucoup moins, qu'il ne nous falloit 372, 184, 342, 106, 91, 17, 177, 41, 257, 149, 42, 94, 142, 40, 74, 174, 17, 177.

On nous avoit dit à Christiansand, que les quatre vaisseaux Hollandois, qui y estoient arrivez un jour après nous avec un autre, qui avoit passé plus loing, et trois Anglois, avoient eu ordre de nous chercher, et mesme qu'on avoit deffendu aux Hollandois d'ouvrir leurs ordres qu'en pleine mer, pour tenir la chose plus secrète. Je n'ay pas voulu, Monsieur, vous rendre compte de ce premier bruit, qui s'est répandu à Christiansand, ne sachant point, s'il avoit quelque fondement; mais comme on dit icy la mesme chose et qu'on croit en estre asseuré, je me donne l'honneur de vous la mander comme une nouvelle, qui se débite, dont vous scaurez mieux que moy la vérité.

Mr. de Valmer [1]), que j'ay conduit jusques icy, partit hier avec Monsieur de Bonrepaus pour Coppenhague.

---

1) Personnage, qui m'est inconnu.

'A. Hotembourg [1]) ce 22 Février 93.

Monsieur Davaux.

M. le comte d'Avaux à M. de Croissi. -- Il le prie de faire ensorte, que le roi lui accorde quelque gratification, car il a mangé plus de deux cent cinquante mille francs dans ses ambassades et n'a presque plus rien.

Vous voyez, Monsieur, par la lettre, que je me donne l'honneur de vous écrire, les fatigues et les dépenses de notre voyage. Je vous jure, que je ne crois pas avoir cinquante pistoles de reste, quand j'arriveray à Stolkolm. C'est pourquoy, Mr., je vous suplie très-humblement d'avoir la bonté de lire ma lettre au roy, ou du moins de luy en dire le contenu. Cela préparera Sa Majesté à m'accorder quelque gratiffication, quand je seray arrivé à Stokolm. Sa Majesté me promit à mon départ de me faire quelque grâce, quand je serois arrivé. Je ne manqueray pas de l'en faire souvenir, et si le roy veut, que je le serve, il ne m'est pas possible de m'en passer. Comme [2]) puis-je avec cinquante pistoles me achepter des chevaux et des carosses et vivre jusque à ce que j'atrape le courant? Je scay bien, que cela est à charge à la cour; mais ce n'est pas ma faute. Je ne suis pas riche, et si j'ay mangé plus de deux cent cinquante mil francs dans mes ambassades, comme on le peut voir par l'état de mon bien, je vous suplie, Monsieur, de m'accorder en cecy l'honneur de votre protection. Mr. de Bonrepaus avoit touché deux mil francs à Fontainebleau de gratification, qui l'ont bien aidé, sans compter le reste; mais je n'ay garde de citer cela. D'ailleurs sa dépense du chemin sera moindre que la mienne. Je suis avec un entier attachement et un profond respect, v. t. h. et trèsob. serviteur Davaux.

---

1) Gothenburg.

2) Comment.

5 Mars 93 à Vers.

Louis XIV au comte d'Avaux. — Il désapprouve l'opinion de M. de la Piquetière quant à la jonction du roi de Suède aux princes, qui s'opposent au neuvième électorat, et ordonne à son ambassadeur de faire en sorte, que cette jonction se fasse.

Monsieur le comte Davaux. Les nouvelles, que j'ay receues de votre heureuse arrivée à Christiansand, ne me laissent pas lieu de douter, que vous soyez présentement à Stokolm. Je m'attends aussi de recevoir de vos lettres par la p^re^ ord^re^ [1]), qui m'informeront de l'état, où vous aurez trouvez cette cour, et je n'ay cependant rien à adjouter aux ordres, que je vous ay donné dans les dépêches, que je vous ay escripts depuis votre départ et à ce qui est porté par vostre instruction.

Je fais escrire au sieur de la Piquetière, pour l'informer seulement que l'on a receu les duplicata, qu'il a envoyez des lettres de plusieurs ordinaires, qu'il avoit escrites, et je ne doute pas, qu'il ne vous ait rendu compte de ce qu'elles contiennent.

J'ay esté surpris de voir par sa dernière, qu'il paroist persuadé, qu'il seroit à souhaiter, que le roy de Suède ne se déclarât point en faveur des princes opposans auquel [2]) électorat. Le dit sieur de la Piquetierre fonde raisonnement [3]) sur ce que le party de ces princes, devenant le plus fort, si la Suède s'y joignoit, le duc d'Hannover seroit contraint de cedder, ce qui feroit par conséquent cesser la division dans l'empire; mais comme ce qu'il avance sur ce sujet n'est pas moins contraire à mon service, qu'il est opposé à ce qu'il a luy-même escrit dans ses précédentes lettres, il y a lieu de craindre, qu'il ne se soit laissé prévenir par le comte Doxenstiern, et je

1) première ordinaire. 2) au 9me?
3) son raisonnement.

m'asseure, que vous aurez bientost démeslé dans ce qu'il vous dira le fondement, que vous devez faire sur les avis, que vous en recevrez.

Il seroit cependant d'autant plus à souhaitter, que le roy de Suède se joignît aux princes opposants auquel [1]) électorat, que leur nombre estant encore augmenté par l'accession des évesques de Bamberg, de Wirtzbourg et Eichstelt [2]), du landgrave de Hesse-Cassel et du prince de Bade, qui ont signez l'acte d'opposition au 9e électorat [3]), qu'ils [4]) formeroient par l'union de cette couronne un party assé fort, pour empêcher les nouveautez, qu'on veut introduire dans l'empire et pour en maintenir les loix fondamentalles. C'est aussy sur ce principe, que vous devez régler vos démarches à la cour, où vous estes, conformément aux ordres, que je vous ay donnez.

Sur ce &c.

19 Mars 93 à Vers.

Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Il lui prescrit de ne rien omettre pour détourner le roi de Suède d'entrer avec la maison de Brunswick dans une nouvelle alliance, d'encourager ce roi à armer conjointement avec la couronne de Danemarc par mer pour faire des représailles sur les Anglais et les Hollandais, surtout de prévenir que la Suède n'envoie des secours aux ennemis de la France. En outre il lui recommande de pénétrer les intentions du comte d'Oxenstiern et de ménager M. M. Bielk et Olivenkrants.

Monsieur le comte Davaux. J'ay esté informé par les lettres particulières, que vous avez escript au sieur de

---

1) au neuvième?

2) Eichstädt, à l'ouest de Regensbourg.

3) C'est le traité d'union du 1/11 Février 1693, Dumont, *Corps diplom.*, VII (2), p. 323. Comparez la lettre du roi à M. d'Avaux du 19 Février, p. 24.

4) ils.

Croissy le 22 février [1]) de tout ce qui s'est passé dans vostre voyage jusqu'à vostre arrivée à Gottembourg, et je ne doute point, que vous n'ayez desjà obtenu à Stokolm vos premières audiances, lorsque cette dépêche vous sera rendue. J'aprens cependant, que vous trouverez le roy de Suède entièrement résolu par les conseils du comte d'Oxenstern et du sieur Guldenstorp à ne faire aucun obstacle à l'etablissement de l'électorat dans la maison de Brunswick; mais comme l'alliance du dit roy avec le duc d'Hannover [2]) doit expirer dans quelques mois et que j'aprens, que l'envoyé de ce prince à la cour, où vous estes, tacher [3]) de faire prolonger la ditte alliance, même de l'estendre à l'électorat, ce que les princes opposans ont grand intérest d'empêcher, je désire, que vous agissiez de concert pour cet effet avec le Sieur Zoul [4]) et que vous n'obmettiez rien pour détourner la Suède d'entrer avec la maison de Brunswick dans un nouvel engagement, qui seroit capable de détruire entièrement l'union de tous les autres princes, de mettre la maison d'Autriche en état de tout entreprendre et de renverser, sans rien craindre, toutes les loix et constitutions, qui peuvent faire quelque obstacle à l'établissement de son authorité souveraine dans l'empire.

---

1) Voir p. 29 et suiv.

2) Je ne sais, de quelle alliance il s'agit ici. Autant que je vois, le Corps diplomatique de M. Dumont n'en fait pas mention. M. Carlson parle, V, p. 433, *note* 1, d'une alliance défensive entre la Suède et le Hanovre du mois d'Octobre 1689, et, p. 445, d'un traité, conclu par la Suède avec le Hanovre le 1 Juillet 1691, ratifié le 30 Août par Charles XI, qui avoit pour but d'avancer la paix, mais qui était de peu de conséquence.

3) tâche.

4) Le baron Jens Juel, ambassadeur extraordinaire du roi de Danemarc à Stockholm depuis l'an 1693. Carlson, *Gesch. Schwedens*, V, p. 559.

Enfin, si l'on ne peut pas porter le roy de Suède à se déclarer contre le duc d'Hannover, il faut au moins obtenir, qu'il ne fasse rien pour luy, qui affoiblisse le party contraire.

J'aprens aussy, que vous trouverez le roy de Suède fort disposé à entrer encore dans une plus estroite union avec la couronne de Dannemark sur le fait du commerce, et vous jugez bien, qu'il est de mon service de l'affermir, autant qu'il sera possible, et de tâcher de faire prendre à ces deux couronnes la résolution d'armer conjointement par mer, pour faire des représailles sur les Anglois et Hollandois; mais sur toutes choses employer [1]) tous vos soins et toute vostre adresse à détourner le roy de Suède d'envoyer aucun secours à mes ennemis, soit par terre ou par mer, sous quelque prétexte que ce puisse être, même sous celuy du contingent, et, sans user d'aucunes menaces, insinuez avec douceur aux ministres, avec lesquels vous traitterez, que, quelque confiance que je prenne en l'amitié du roy de Suède, l'offre de sa médiation me pourait devenir suspecte, s'il assistoit mes ennemis directement ou indirectement.

Tâchez aussy de bien pénétrer, quel fondement je puis faire sur les secrètes intentions du comte d'Oxenstern et si le comte Bielk [2]) retourne en grâce, comme on m'escrit

---

1) employez.

2) Le comte Nils Bielke, autrefois ambassadeur de Suède en France, était un des plus grands favoris de Charles XI, qu'il aimait à avoir en sa présence. Cette amitié datait de la fin de la guerre de 1672, lorsqu'ils avaient combattu ensemble sur le champ de bataille, p. e. à Lund, contre les Danois. C'était un homme d'un grand esprit, trèshardi et trèsvaillant. Tel était l'ascendant qu'il avait sur son maître, que, quand même il était disgracié en quelque façon, on croyait qu'il lui coûterait peu de peine de se remettre bien avec le roi, dès qu'il pourrait se rapprocher de lui. En 1690 il fut élevé au grade de maréchal. Depuis son ambassade en France il était

qu'il y a quelque apparence. Examinez bien ce qu'on peut ménager avec luy et avec ses amis pour le bien de mon service.

Quoyque le S. Oliverkrans [1]) n'ayt à présent aucune part aux affaires, néantmoins, comme je vois par ses lettres qu'il est fort éclairé et bien intentionné, je crois que vous ne devez pas négliger ses amis, et vous pouvez mesme luy témoigner le gré, que je lui en scais. Sur ce &c.

`A Stokolm ce 4e Mars 93.

M. le comte d'Avaux à M. de Croissi. — Il se plaint amèrement de la détresse, où il se trouve faute d'argent.

Je suis plus fâché, que vous, Monsieur, de vous estre importun; mais ce n'est pas ma faute de n'avoir pas de bien. J'ay mis tout ce que le roy m'a donné à faire faire de la vaiselle d'argent, ayant vendu une partie de la mienne pour vivre, et achepter tout ce qui m'estoit nécessaire à payer une partie de mes dettes, sans quoy je ne pouvois sortir bonnestement de Paris, et à faire un très-long et très-pénible voyage. J'ay pris d'avance le six mil francs de la pension, que le roy a eu la bonté de me donner, et de tout cela il ne reste que trois cent

---

fauteur des intérêts de ce royaume. Pendant quelques années il fut le seul grand seigneur de Suède, qui reçût du roi de France une pension annuelle. Voir Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 410, 418 et suiv., 548 et suiv.; ci-dessous la lettre de M. le comte d'Avaux au roi du 25 Mars 1693 et celles du roi à cet ambassadeur du 2 et du 16 Avril 1693.

1) M. Olivenkrantz, homme de lettres et de beaucoup de mérite, passait pour une des personnes les plus habiles de la Suède. En 1677 et 1678 il était un des ambassadeurs de ce royaume au congrès de Nimègue. Il était du parti français et ami particulier de M. d'Avaux. Voyez les lettres de ce comte au roi du 11 et du 25 Mars 1693.

livres. C'est tout ce que je pourray faire d'attendre la réponse de cette lettre, car je n'ay ny lettre de change, ny lettre de crédit. Jugez de l'état, où je suis. Quand une fois j'auray attrapé le courant, je subsisteray de l'argent du roy, quoyqu'il y ait douze et quatorze à perdre pour le change; mais jusques-là il ne m'est pas possible de subsister sans quelque secours. Je l'ay dit en partant, et sur cela je me suis mis en chemin, pour montrer, que j'estois toujours prest à faire ce qu'on m'ordonnoit; mais après cela j'espère, que le roy aura égard au mauvais état de mes affaires. Je vous demande l'honneur de vostre protection et la grâce de me croire avec un entier attachement et un profond respect, Monsr., v. t. h. et très ob. serviteur Davaux.

A Stokolm ce 4 Mars 93.

M. le comte d'Avaux au roi. — Il mande, qu'il est arrivé à Stockholm, et implore, à cause de sa situation pénible, quelque gratification.

Sire. J'arivay icy Lundy au soir, 2 de ce mois, ayant laissé une partye de mon équipage derrière moy, pour venir plus viste. J'envoyay dès le lendemain matin, qui estoit hier, un gentilhomme chez Michel [1]) d'Oxenstern; mais il estoit parti pour Upsal. Le roy de Suède s'y doit rendre demain: ainsy je ne pourray voir ny l'un, ny l'autre, qu'à leur retour. Le Sieur de la Piquetierre mande aujourdhuy à M. de Croissy l'estat des affaires de ce pays. Comme je n'en ay pu prendre aucune connoissance dans le seul jour, que j'ay esté à Stokolm, je n'en rends pas compte à V. M. Je vay m'apliquer pour en estre informé le plus fidellement, que je pourray, et j'auray l'honneur

1) Lisez: M. ou Benoît.

qu'il y a quelque apparence. Examinez bien ce qu'on peut ménager avec luy et avec ses amis pour le bien de mon service.

Quoyque le S. Oliverkrans [1]) n'ayt à présent aucune part aux affaires, néantmoins, comme je vois par ses lettres qu'il est fort éclairé et bien intentionné, je crois que vous ne devez pas négliger ses amis, et vous pouvez mesme luy témoigner le gré, que je lui en scais. Sur ce &c.

'A Stokolm ce 4e Mars 93.

M. le comte d'Avaux à M. de Croissi. — Il se plaint amèrement de la détresse, où il se trouve faute d'argent.

Je suis plus fâché, que vous, Monsieur, de vous estre importun; mais ce n'est pas ma faute de n'avoir pas de bien. J'ay mis tout ce que le roy m'a donné à faire faire de la vaiselle d'argent, ayant vendu une partie de la mienne pour vivre, et achepter tout ce qui m'estoit nécessaire à payer une partie de mes dettes, sans quoy je ne pouvois sortir honnestement de Paris, et à faire un très-long et très-pénible voyage. J'ay pris d'avance le six mil francs de la pension, que le roy a eu la bonté de me donner, et de tout cela il ne reste que trois cent

---

fauteur des intérêts de ce royaume. Pendant quelques années il fut le seul grand seigneur de Suède, qui reçût du roi de France une pension annuelle. Voir Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 410, 418 et suiv., 548 et suiv.; ci-dessous la lettre de M. le comte d'Avaux au roi du 25 Mars 1693 et celles du roi à cet ambassadeur du 2 et du 16 Avril 1693.

1) M. Olivenkrantz, homme de lettres et de beaucoup de mérite, passait pour une des personnes les plus habiles de la Suède. En 1677 et 1678 il était un des ambassadeurs de ce royaume au congrès de Nimègue. Il était du parti français et ami particulier de M. d'Avaux. Voyez les lettres de ce comte au roi du 11 et du 25 Mars 1693.

livres. C'est tout ce que je pourray faire d'attendre la réponse de cette lettre, car je n'ay ny lettre de change, ny lettre de crédit. Jugez de l'état, où je suis. Quand une fois j'auray attrapé le courant, je subsisteray de l'argent du roy, quoyqu'il y ait douze et quatorze à perdre pour le change; mais jusques-là il ne m'est pas possible de subsister sans quelque secours. Je l'ay dit en partant, et sur cela je me suis mis en chemin, pour montrer, que j'estois toujours prest à faire ce qu'on m'ordonnoit; mais après cela j'espère, que le roy aura égard au mauvais état de mes affaires. Je vous demande l'honneur de vostre protection et la grâce de me croire avec un entier attachement et un profond respect, Monsr., v. t. h. et très ob. serviteur Davaux.

A Stokolm ce 4 Mars 93.

M. le comte d'Avaux au roi. — Il mande, qu'il est arrivé à Stockholm, et implore, à cause de sa situation pénible, quelque gratification.

Sire. J'arivay icy Lundy au soir, 2 de ce mois, ayant laissé une partye de mon équipage derrière moy, pour venir plus viste. J'envoyay dès le lendemain matin, qui estoit hier, un gentilhomme chez Michel [1]) d'Oxenstern; mais il estoit parti pour Upsal. Le roy de Suède s'y doit rendre demain: ainsy je ne pourray voir ny l'un, ny l'autre, qu'à leur retour. Le Sieur de la Piquetierre mande aujourdhuy à M. de Croissy l'estat des affaires de ce pays. Comme je n'en ay pu prendre aucune connoissance dans le seul jour, que j'ay esté à Stokolm, je n'en rends pas compte à V. M. Je vay m'apliquer pour en estre informé le plus fidellement, que je pourray, et j'auray l'honneur

1) Lisez: M. ou Benoît.

de le mander à V. M. par le premier ordinaire; mais, Sire, je ne puis m'empêcher de représenter l'état de mes affaires à V. M. Elle scay bien, que dans l'espace de 20 années, que l'ay [1]) servy dans les pays estrangers, je ne luy ay pas esté importun, quoyque j'aye peu de bien de mon patrimoine et que j'aye fait partout une assé grosse dépense pour soustenir l'honneur du caractère, dont j'estois revestu; mais la nécessité me contraint à cette heure de demander du secours à V. M., car de trois cent louïs d'or, que j'avois à Hottenbourg, j'en ay dépensé neuf cent écus, pour me rendre à Stokolm, et pour y faire partir tous mes balots. Je n'ay aucune lettre de crédit, ny lettre de change, car je n'ay pas eu de quoy donner à des banquiers, pour m'en fournir. Je le représentay à V. M., quand je pris congé d'elle, et elle eut la bonté de m'assurer, qu'elle me feroit quelque grâce, quand je serois arrivé icy. Je party dans cette confiance, et je me suis rendu, où V. M. m'a ordonné de venir pour son service. Je suis avec un trèsprofond respect, Sire, de V. M. le trèsh. et trèsob. et trèsfidelle sujet et serviteur Davaux.

16 Mars 93 à Vers.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Puisque cet ambassadeur n'a pu encore avoir ses premières audiences en Suède, le roi se réfère à ce qu'il a écrit dans une lettre antérieure.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 4 de ce mois, qui m'apprend seulement, que le voyage du roy de Suède et du comte d'Oxenstern à Upsal retardera encore quelque temps vos premières audiances,

---

1) je l'ay.

et comme je vous ay informé par ma lettre du 19 [1]) de ce qui doit faire vostre première application au lieu, où vous estes, je n'auray point de nouveaux ordres à vous donner, jusque à ce que vous n'ayez rendu compte de la disposition, où vous avez trouvé le roy de Suède et ses ministres et le [2]) succèz, qu'auront eu vos premières audiances. Sur ce &c.

'A M. Davaux.

M. de Croissi à M. d'Avaux. — Il lui écrit, que le roi a ordonné à M. de Pontchartrain de lui faire quelque avance sur ses appointements et que M. l'abbé de Polignac partira comme ambassadeur de France pour la Pologne.

Monsieur.

J'ay leu au roy les deux lettres, que vous m'avez écrites de Gottembourg et de Stokolm, qui font voir le pressant besoin, que vous avez d'estre assisté par Sa Majesté, et j'y ay adjouté ce que ma propre expérience m'a fait connoître des grandes dépenses, que caussent les ambassades, et du mauvais estat, où elles mettent les affaires de ceux, qui en sont honnorez et qui veulent s'en aquitter aussi dignement, que vous faites; mais les excessives dépenses, que vous scavez que Sa M. est obligée de soutenir, font à présent un grand obstacle aux mouvemens de sa générosité, et elle a seulement ordonné à Monsr. de Pontchartrain [3]) de vous faire quelque avance sur vos appointemens, dont j'ay fait donner avis à M. Boulard [4]), afin qu'il vous puisse faire remettre au plustost cet argent.

---

1) Savoir du 19 Février, voir p. 23 et suiv.

2) du.

3) Contrôleur général des finances de la France depuis la fin de 1689 jusqu'à 1699. Martin, *Hist. de France*, 4e édit., XIV, p. 120, 344.

4) Personnage, qui m'est inconnu.

Le roy a fait choix de Monsieur l'abbé Polignac [1]) pour son ambassadeur en Pologne, et il se trouvera bientost dans le même embaras, que vous, pour se rendre à Dantzick, d'où il aura ordre d'entretenir une bonne correspondance avec vous. Je suis de tout mon coeur, Monsieur &c.

'A Stockolm ce 11e Mars 93.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il rapporte que, puisque M. M. Oxenstiern et Gyldenstolp ont persuadé il y a plus de six mois au roi de Suède de conférer la dignité d'électeur au duc de Hanovre et que ce prince se fait un point d'honneur de ne jamais manquer à ses engagements, le mieux qu'on puisse attendre est, qu'il ne prendra aucun parti, ni pour, ni contre; qu'il lui faut de nouveaux ordres, relatifs à un traité, à conclure entre la France et la Suède; que, d'après ce qu'il a appris, il y a de l'apparence, que le roi de Suède n'enverra aucun secours aux Hollandais; que M. Juel lui a dit, que vraisemblablement sous peu les couronnes de Suède et de Danemarc signeraient un traité, par lequel elles s'uniraient, pour demander raison aux princes, qui avaient pris leurs vaisseaux; qu'il s'acquittera des ordres, que le roi lui a donnés dernièrement; que les sommes, distribuées entre les ministres de Suède, excèdent de beaucoup les services, que le roi en a tirés, et que l'argent, employé de cette manière-là, est autant d'argent jeté dans la rivière, à moins que ces ministres n'entretiennent commerce avec l'ambassadeur de France à Stockholm; que les démêlés, qu'il a eus autrefois à la Haie avec M. Gyldenstolp, n'empêcheront pas, qu'il ne soit actuellement en bonne correspondance avec lui; enfin, qu'au grand contentement du roi de Suède il a fait mettre le soir des lumières en grand nombre à ses fenêtres lors de la célébration du centième anniversaire de l'introduction de la religion Luthérienne dans ce royaume. — De plus il touche dans cette lettre quelques autres sujets, qui demandent encore de plus amples éclaircissements.

---

1) Melchior de Polignac, né le 11 Octobre 1661, mort le 3 Avril

Sire.

J'ay receu la lettre, dont Vostre Majesté m'a honoré le 19 de Février [1]). Elle a veu par la lettre de Monsieur de la Piquetière, qu'il ne faut pas espérer, que cette cour-cy veuille s'opposer au 9e électorat. La lettre, qu'il escrit aujourdhuy à Monsieur de Croissy, ce confirmera encore davantage à V. M., car élle verra, que le roy de Suède ne s'est pas contenté de donner les mains à cet électorat; mais qu'il en a escrit à l'empereur, il y a plus de six mois, pour le prier de donner (cette) dignité au duc d'Hannover [2]). Vostre Majesté peut juger, connoissant l'humeur du roy de Suède, sy, après un pareil engagement, toutes les raisons du monde peuvent l'obliger à faire une démarche contraire. C'est Mr. le comte Oxenstiern et M. Guldenstolpe, qui l'ont engagé de la sorte avec Mr. le duc d'Hannover. Il paroist qui s'en

---

1742, abbé, connu par la pénétration et la souplesse de son esprit, de même que par ses connaissances variées. Madame de Sévigné lui donne ce témoignage: „il sait tout, il parle de tout, il a toute la douceur, la vivacité, la complaisance qu'on peut souhaiter dans le commerce." Envoyé en 1693 comme ambassadeur en Pologne, il parvint à faire élire en quelque façon roi de Pologne le prince de Conti; mais les promesses, qu'il avait faites, ne furent pas remplies et le prince arriva trop tard à Dantzick et dut se rembarquer pour la France. En 1710 il fut nommé plénipotentiaire de France aux conférences de Geertruydenberg, en 1712 au congrès d'Utrecht. *Nouvelle biographie générale*, XL, p. 607 et suiv.; *Lettres de Mad. de Sévigné*, édit. *Monmerqué*, lettre du 18 Mars 1690, IX, 1862, p. 489.

1) Voyez p. 23.

2) Ce que nous lisons ici est assez confirmé par Carlson, *Geschichte Schwedens*, 1875, V, p. 555: „Der König (von Schweden) wünschte ihm (dem Herzoge von Hannover) Glück (Juni 1692); Schweden würde ihm beistehen, jedoch mit dem Vorbehalte der gesetzlichen Rechte der Fürsten."

repand [1]) et s'est déclaré en plein sénat, que Mr. le duc d'Hanover prenant le nom d'électeur, que c'estoit [2]) à luy à le maintenir, comme il pouvoit: ainsi il y a tout lieu de croire, qu'il ne prendra aucun parti, ny pour, ny contre, principalement si Mr. le duc d'Hanover signe le papier, par lequel il se contente du simple titre d'électeur et renonce à l'égard du roy de Suède, aux préséances et à toutes les prérogatives, attachées à cette dignité [3]). Il est vray, que, si Mr. le duc d'Hanover ne vouloit pas signer cet acte, ce refus devroit obliger le roy de Suède à prendre d'autres mesures, et je feray tout ce que je pouray pour l'y porter; mais je ne crois pas, qu'on doive s'en flatter, tant ce prince se fait un point d'honneur de ne manquer jamais aux engagemens, qu'il pris de bouche ou par écrit. D'ailleurs Mr. le comte d'Oxenstiern soutiendra son ouvrage, et quoy qu'on mande à Vostre Majesté, je la suplie de croire, que tous les autres ministres sont si petits auprès de luy, qu'il n'y en a pas un, qui ose contredire ouvertement à ce qu'il propose.

Mr. le comte Oxenstiern a parlé plus d'une fois à Mr. de la Piquetière, depuis la mort de M. de Bethunes, du traitté, que M. de Bethunes vouloit conclurre icy. Il s'en est expliqué très-nettement et a témoigné, que le roy

---

1) Lisez: „qu'il s'en repent". — Ce passage est encore conforme à ce que raconte M. Carlson, V, p. 555 et suiv., savoir, que le roi de Suède changea d'avis, entre autres parce qu'il craignait, que la dignité électorale de Hanovre ne pût nuire dans la suite à ses propres droits comme membre de la maison du Palatinat. Il faut pourtant, qu'il y ait acquiescé à la fin, voyez la lettre de félicitation, qu'il écrivit au nouvel électeur au commencement de l'an 1693 dans de Limiers, II, p. 130 et suiv.

2) Lisez: „c'estoit" au lieu de „que c'estoit."

3) A ce qu'il paraît le duc de Hanovre signa en Février 1693 en effet un tel acte, Carlson, V, p. 557 et suiv.

son maître n'avoit jamais fait difficulté de conclurre un traitté avec Votre Majesté, pareil à celuy, dont on vient de signer la prolongation avec l'empereur, c'est-à-dire *ad tuendam pacem Westphalicam*, mais qu'il n'y admettoit aucune autre clause, et M. de la Piquetière dit, qu'il eût fallu, ou que M. de Bethunes eût signé le traitté de cette manière, ou qu'il n'en eust point fait, et je ne vois rien dans toutes les lettres de M. de Bethunes, qui puisse donner la moindre espérance, que M. le conte Oxenstiern se doist relâcher là-dessus: ainsi j'ay besoin de nouveaux ordres de Votre Majesté, si elle juge à propos, que j'entame cette affaire, estant presque certain, que je me trouveray nécessité ou de le signer de la sorte ou de le rompre, sans rien conclurre. A l'égard des secours, que le roy de Suède pouroit livrer aux ennemis de Votre Majesté, comme j'ay trouvé cette affaire à mon arrivée, j'ay donné tous mes soins dès le premier, pour en estre bien informé, et pour la traverser, autant qu'il me seroit possible, je me suis attiré une visite de Mr. Weling [1]), qui m'a assuré, que le roy de Suède avoit résolu de ne donner aucun secours aux Hollandois sous quelque prétexte que ce fût, bien loin de fournir des troupes à la place de douze vaisseaux. Je ne me reposeray [2]) pas, Sire, sur ces assurances, si M. le comte d'Asfert [3]) ne s'estoit engagé à M. de la Piquetière, aussi positivement qu'il a fait, d'empêcher, que le roy son maître n'envoyât ce secours aux Hollandois. Il a même suggéré une raison à M. de la Piquetière, qu'il prétend estre plus forte, que celle que nous luy avions alléguée, qui est, que le traitté,

---

1) Voir la note sur la lettre de M. d'Avaux au roi du 25 Mars 1693.

2) reposerais.

3) Voir sur ce comte la lettre de M. d'Avaux au roi du 25 Mars 1693.

fait entre la Suède et les Hollandois [1]), est rompu par la convention, que ces derniers ont faite avec les Anglois [2]); qu'ainsi le roy de Suède n'est plus tenu de leur fournir aucun secours. Je suis bien trompé, s'il est vray, que le roy de Suède ait résolu de le refuser, si ce n'est pas par cette raison-là, qu'il a esté déterminé, car autant que j'en puis juger, dans toutes les choses, où il faut prendre quelque résolution, il demande, s'il la [3]) signé ou s'il la [3]) promis, et son engagement est bien plus la règle de ses actions, que ce qui convient à ses intérests et au bien de son estat. Cependant, Sire, soit que le roy de Suède ait déjà résolu de refuser ce secours et que M. d'Asfert se fasse un mérite d'une affaire qu'il savoit se devoir faire, soit qu'elle soit encore indéterminée et qu'elle n'ait [4]) besoin de son secours pour la faire conclurre selon l'intention de Votre Majesté, j'ay crû, que je devois non seulement approuver les assurances, que M. de la Piquetière luy a donné de la reconnoissance, que Votre Majesté auroit de ses services, mais que je devois encore le luy faire confirmer, pour luy donner plus de poids et pour engager encores plus fortement ce comte à tenir sa parolle dans cette occasion et plus vivement dans la suitte dans les intérests de Votre Majesté.

Pour ce qui est, Sire, des secours, que le roy de Suède pouroit donner à l'empereur, il ne le fera pas qu'en vertu d'un traitté particulier, puisque la prolongation,

---

1) Voir la note sur la lettre du roi à M. d'Avaux du 19 Févr. 1693, p. 25.

2) C'est vraisemblablement la convention entre les Pays-bas et l'Angleterre du 22 Oct. 1691, Dumont, VII (2), p. 301, dont il veut parler.

3) l'a.

4) ait? ou n'ait besoin que?

qu'on a faite de celuy, qui est expiré [1]), ne porte pas cette clause.

Il ne resteroit que le contingent. Il est vray, qu'il n'y a pas de réglement à la diette de Ratisbonne sur ce que chaque état de l'empire doit fournir pour son contingent; mais je ne scay, s'ils se payeront icy de cette raison, car le roy de Suède envoya il y a quelques années douze cent hommes en Hongrie comme son contingent, et quelque perquisition qu'ait fait Mr. de la Piquetière, il n'a pu découvrir, que le roy de Suède se soit déclaré là-dessus, de la manière qu'on la [2]) mandé à Votre Majesté. Comme cette affaire n'est pas de si grande conséquence; qu'on en parle moins, ainsi je n'en ay pu estre sy bien informé, et à en juger par les apparences ne crois [3]) pas, qu'on y songe; mais je n'en ose encore assurer Votre Majesté. Elle scait bien, que je ne luy mande jamais rien de positif, que ce que je scay précisément.

Mr. Youl me dit hier, que l'affaire des représailles alloit fort bien et que, si on suivoit les projets, qui estoient faits, on signeroit dans peu un traitté, par lequel les deux couronnes s'uniroient pour demander raison aux princes, qui ont pris leurs vaisseaux; qu'on feroit pour cela des procès-verbaux de toutes les pertes, que les deux couronnes ont faites; qu'on envoyeroit chez tous les princes, dont les armateurs avoient fait des prises, demander satisfaction, et si on ne la leur faisoit pas, ils verroient à en tirer eux-mesmes raison. Il m'a dit, que la France

---

1) Le traité, qui était expiré, est celui du 12 Octobre 1682, par lequel la Suède était tenue de fournir 3000 hommes, Dumont, VII (2), p. 37; de Limiers, I, p. 413 et suiv. Sur le traité de prolongation, conclu le 19 Mai 1692, on peut consulter Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 546 et suiv.

2) l'a.

3) je ne crois.

estoit comprise là-dedans, aussi bien que l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande et qu'il n'avoit pas cru s'y devoir opposer, pour ne pas paroistre partial. Comme il poursuit cette affaire avec chaleur et avec beaucoup d'adresse et d'habilité, je n'ay d'autre party à prendre, que celuy d'en estre exactement informé, pour en rendre compte à Votre Majesté.

Il m'a appris, qu'il avoit insinué dans une conférence, que, s'ils estoient obligez d'armer pour user de represailles, il leur seroit bien doux de trouver quelque prince, qui voulût les ayder à payer ces frais-là; mais les Suédois avoient pris un air si sérieux, qu'il avoit tout aussitost changé de discours.

Mr. de la Piquetière mande à M. de Croissy ce que M. le comte d'Asfert luy a dit touchant la médiation. Ainsi je n'auray pas l'honneur d'en escrire à Votre Majesté, n'ayant pu rien apprendre sur cet article-là dans le peu de temps, que j'ay esté icy, que ce que m'en a dit M. de la Piquetière et qu'il a mandé plusieurs fois à M. de Croissy. Je rendray, Sire, tous les services, qui dépendront de moy, à M. le cardl. Raziaouski [1]), et je feray savoir à celuy, qui me viendra parler de sa part, l'ordre, dont Votre Majesté m'a honoré.

Je donneray part aussi à M. le comte Oxenstiern des ordres, que Votre Majesté a donné, pour mettre l'administration du domaine utile du duché des Deux-Ponts entre les mains de la princesse.

Comme Votre Majesté m'a ordonné dans mes instructions de luy rendre compte de la disposition présente de la cour de Suède, de connoistre les talens, les inclinations et le crédit des ministres, je m'apliqueray, Sire, à en avoir une parfaite connoissance et à m'acquérir la con-

---

1) Voyez la lettre du roi au comte d'Avaux du 19 Février, ci-dessus p. 27.

fiance de ceux, que je croiray les plus utile au service de Votre Majesté. Je suis bien fâché, que M. Lillienrot [1]) ne soit pas icy; il m'informoit exactement de ce qui se passoit à la chancelerie, et devant et après luy on n'a eu personne, par qui on en soit instruit. Je connois fort M. Oliverkrantz, qui me vint voir même tout exprès à la Haye au retour d'un voyage, qu'il fit en France. Il passe pour le plus habile homme de Suède. J'ay veu dans les lettres de M. de Bethune, qu'il croyoit de l'intérest de Votre Majesté de le ménager. Je n'en suis pas moins d'avis que luy. Je trouve le crédit de M. Oxenstiern si bien étably, qu'il y a peu d'apparence de le détruire: ainsi je feray tout mon possible pour me mettre bien dans ses bonnes grâces. Il m'a fait faire un compliment par le maître des cérémonies et marqué le déplaisir, qu'il avoit, d'estre à la campagne et son impatience de revenir bientost à Stockolm, pour m'y rendre tous les services, qui dépendront de luy.

J'ay receu une lettre de M. Dasfeld [2]), dattée de Coppenhague; mais je n'en ay eu ny de M. Bielke, ny de M. Weling, et par toutes les informations, que j'ay pu

1) M. le baron Nicolas de Lillieroot, ambassadeur de Suède à la Haye, plus tard au congrès de Ryswick. Van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Heinsius*, III, p. XXV et ailleurs; *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, 1707, I, p. 280 et suiv.; de Limiers, *Hist. de Suède sous le règne de Charles* XII, 1721, II, p. 186 et suiv.; Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 582.

2) d'Asfelt était un agent français, résidant en 1694 le plus souvent à Hambourg. A cette époque cependant il était envoyé de Louis XIV en Saxe, voyez la lettre du roi à M. d'Avaux du 11 Juin. Dans le troisième volume de l'ouvrage de M. van der Heim, p. 53 et suiv., on trouve des extraits de plusieurs lettres, écrites par d'Asfelt à Louis XIV et par ce roi-ci à d'Asfelt, qui furent vraisemblablement envoyés au grand-pensionnaire Heinsius. Voir aussi van der Heim, I, p. 175.

prendre, je trouve, que tous ceux, dont on prétend avoir formé un parti pour Votre Majesté, ne sont pas d'accord entre eux et sur tout..... [1]) me paroist assez mal avec les autres. Quelques-uns d'eux se plaignent, qu'ils n'ont point touché d'argent; d'autres, qu'ils n'ont receu que cinq mille escus [2]), et autant que j'en puis juger, il me paroist, que Votre Majesté a donné de l'argent beaucoup au-delà de ce qui estoit nécessaire pour les services, qu'elle en a tiré, ainsi que font quelques-uns d'entr'eux, comme M. Guldenstorp et d'autres sont véritables [3]). L'argent n'a pas esté fidellement distribué [4]). Je ne demande point, Sire, qu'il passe par mes mains: Votre Majesté scait bien, que je ne luy en ay pas demandé, pour en distribuer en Hollande. Il seroit au [5]) service de Votre Majesté, que M. Bielke ou M. Weling ou celuy, qui le doit distribuer, déclarât à ceux, à qui il le donne, qu'il me feroit savoir, qu'il leur avoit donné telle et telle somme, car c'est une chose extraordinaire, que votre ambassadeur ne soit pas en droit de faire parler à des personnes, qu'on dit recevoir l'argent de Votre Majesté, ny de leur demander les services, qu'ils luy peuvent rendre: aussi M. de Bethunes s'est-il plaint très souvent, qu'il n'entendoit point parler de ces bien intentionnés et n'en tiroit aucun secours, et tout l'argent, qu'on leur donne de cette manière-là, est autant d'argent jetté dans la rivière, à moins que Votre Majesté voulant bien se

---

1) Le nom de la personne manque. Un passage dans la lettre du comte d'Avaux au roi du 25 Mars 1693, qui regarde M. Gyldenstolp, voyez ci-dessous, p. 86, pourrait faire penser, que c'est M. Vellingk, dont l'ambassadeur veut parler ici.

2) Comparez la lettre du 25 Mars du comte d'Avaux au roi, p. 89, dans laquelle le même sujet est traité plus précisément.

3) Le sens de ce passage: „ainsi-véritables" n'est pas trop clair.

4) Comparez la lettre du roi à M. d'Avaux du 2 Avril 1693, plus bas p. 62. 5) lisez: du.

fier à quelqu'un d'eux pour la distribution de cet argent, celuy-là ait [1]) un homme à Stokolm, qui correspondît avec l'ambassadeur et qui pût porter les paroles de part et d'autres. Cela n'a point esté fait jusqu'à cette heure.

J'ay dit au général major M. Weling, qui m'estoit venu voir pour me remercier du soin, que j'ay eu de luy apposer une épée garnie de diamans, qu'il estoit bon, que M. Wrede et M. Guldenstolpe, de la fidélité desquels il m'assuroit, eussent une personne, par qui nous pussions quelquefois entretenir commerce. Il m'a promis, qu'il le leur diroit.

Je ne dois pas obmettre de dire à Votre Majesté, qu'il m'aprit, qu'ayant parlé à M. Guldenstolpe du démeslé, que nous avions eu à la Haye, il luy avoit répondu, que c'estoit des affaires, qui arrivoient tous les jours entre des ministres, où chacun poursuivoit les intérests de son maître, comme il l'entendoit, et que, les affaires finies, on ne s'en souvenoit plus; que pour luy il l'avoit entièrement oublié; qu'il croyoit, que j'en avois fait de même. Je répondis là-dessus, comme je devois, et je suplie Votre Majesté de croire ce que j'ay dit plus d'une fois à M. de Croissy, avant de partir de Versailles, qu'outre que nos démeslez n'estoient et n'avoient esté que pour les intérests de Votre Majesté, c'est quand un homme est capable de se livrer pour de l'argent à tous ceux, qui luy en veulent offrir, et qu'on est aussi fourbe et d'aussi mauvaise foy que cet homme-là, on ne garde pas si longtemps la rancune sur le coeur, et un peu d'argent accommode bien des affaires.

Je ne dois pas finir cette lettre, Sire, sans rendre compte à Votre Majesté d'une affaire, qui luy paroistra peut-estre [1]) de très grande importance, mais qui néantmoins a fait plus d'effet qu'une chose de plus de conséquence. On fit dimanche dernier un espèce de jubilé

---

1) lisez: ne lui paroistra peut-être pas.

parmy les Luthériens, pour célébrer le jour de la centième année, que la religion Luthérienne a esté établie dans ce royaume [1]). On tira vers les onze heures du matin, au sortir du presche, plus de mille coups de canon, et le roy de Suède ordonna, que tout le monde mît le soir des lumières à ses fenestres. Je crus ne devoir point m'en dispenser dans cette occasion: ainsi j'en fis mettre à toutes les miennes, qui sont en assez grand nombre, et mesme j'en mis le double de ce qui estoit aux autres fenestres. Le roy de Suède, qui se promenoit par les rues, vint devant ma maison et s'y arresta même un moment et y repassa une seconde fois. On n'auroit pas fait cependant tant d'attention à ce que j'avois fait, si l'envoyé de l'empereur eût fait la même chose; mais il ne mit point de lumière chez luy. La reyne mère [2]) prit la peine de monter à un second étage, pour voir sa [3]) maison et pour la montrer aux dames, qui estoient avec elle. Pour ce qui est du roy, j'ay sceu par une personne de

---

1) A vrai dire la religion Luthérienne avait été introduite dans le royaume de Suède par Gustave Wasa dans la première moitié du seizième siècle; mais après les efforts du roi Jean III pour restituer l'église catholique elle avait été rétablie du temps des troubles sur la question, si Charles IX ou le roi catholique de Pologne, Sigismond III, serait roi de Suède. C'est le concile d'Upsal, qui s'assembla le 25 Février 1693, auquel revient l'honneur de ce rétablissement, et au commencement de l'année suivante les états du royaume arrêtèrent, que nulle religion, hors la Luthérienne, ne serait tolérée dans la Suède. Ainsi ce qu'on célébra alors et ce qu'on célèbre chaque siècle en Suède c'est le souvenir de la résolution, prise par le concile d'Upsal. Voyez là-dessus de Limiers, Hist. de Suède sous le règne de Charles XII, 1721, II, p. 108 et suiv., 169; Geijer, *Geschichte Schwedens*, übersetzt von Leffler, 1834, II, p. 272 et suiv.

2) Hedvig Éléonore, fille de Frédéric III, duc de Holstein-Gottorp, veuve depuis l'an 1660 du roi de Suède, Charles X Gustave, décédée à l'âge de 80 ans en Novembre 1715. Hübner, *Tables généal.*, *table* 91. 3) lisez: ma.

cette ville et par l'ambassadeur de Dannemarck, qu'il avoit dit: ce coquin de Staremberg [1]), qui ne veut pas mettre des lumières chez luy, et l'ambassadeur de France l'a fait, quoiqu'il soit incognito et qu'il eust pu s'en dispenser.

Le roy de Suède alla hier à Upsale, pour y faire la mesme feste, qu'on a fait icy. Il en doit revenir Samedy et Mr. le comte Oxenstiern lundy. Je tâcheray d'avoir une audiance du roy de Suède dès le lendemain de l'arrivée de ce ministre.

Je suis &c.

A Stockholm le 11 Mars 1698.

M. le comte d'Avaux à M. de Croissi. — Réponse à la lettre du 19 Février, voyez ci-dessus, p. 28 et suiv. Le contenu de cette lettre l'a extrêmement mortifié. Il se défend contre les insinuations, dont elle fait mention, en expliquant, ce qui a donné lieu à le faire passer pour un homme d'une humeur sauvage; quelles étaient proprement les relations de M. de Bethune à la cour de Suède et à quel égard il y a de l'antipathie entre M. le comte d'Oxenstiern et lui.

Je ne puis vous dire, Mr., à quel point je suis mortifié et découragé. Il n'y a jamais eu rien de si malicieux et de si noir, que le mauvais office, qu'on me rend en cette occasion. Car après les impressions, qu'on a donné au roy, quelque chose que je puisse faire, on s'en prendra toujours à moy du mauvais succès des affaires. Je ne scay, si mon humeur est opposée à celle de M. de Bethune. Cela peut estre; mais, Monsr., vous m'avez veu à Nimègue [2]) assez. J'espère, que vous aurez informé le roy, que je ne suis pas d'une humeur si sauvage. Il est vray, que le contraire a paru à la Haye; mais je croyois m'en estre fait un mé-

1) Le comte de Staremberg, ambassadeur de l'empereur à Stockholm.

2) Les ambassadeurs de France à Nimègue étaient le maréchal d'Estrades, Colbert de Croissi et le comte d'Avaux.

rite auprès du roy, bien loin qu'on pût en prendre prétexte de m'en rendre de mauvais offices. Vous savez, que, quand vous passâtes à la Haye, je me plaignis à vous des deffenses, que j'avois de voir le prince d'Orange [1]), comme préjudicable au bien du service; des deffenses de voir la princesse, Mad. de Sommerdick [2]), Madlle de Brederode [3]), et que je n'osois aller chez pas une femme, parceque leurs maris n'estoient pas moins au prince d'Orange que M. de Sommerdick, qui [4]) estoit la raison, pour laquelle on m'avoit deffendu de voir sa femme. Cela me donna un très grand ridicule. Car on dit, que les dames, que je voyois, parcequ'elles n'alloient jamais à la cour, me deffendoient d'aller chez les autres dames de la Haye. Madame de Croissy s'en peut bien souvenir: je le souffrois, pour ne pas révéler le secret du roy. Cependant c'est ce qui a fait croire, que j'étois d'une humeur si particulière.

Pour ce qui est de Mr. de Bethunes, je suis persuadé,

---

1) Comparez *les Négociat. de Monsieur le comte d'Avaux en Hollande*, depuis 1679 *jusqu'en* 1684, 1752, I, p. 7 et suiv.

2) Lizez: Mad. de Sommelsdijk. La même orthographe de ce nom se trouve dans les *Négociations de Monsieur le comte d'Avaux en Hollande, depuis* 1679 *jusqu'en* 1684, 1752, I, p. 9. La dame, dont il est question, est vraisemblablement Marguerite du Puy, marquise de St. André Montbrun, épouse de Corneille van Aerssen, seigneur de Sommelsdijk, partisan du prince d'Orange, depuis 1683 propriétaire de la troisième partie de Suriname et gouverneur de cette colonie, assassiné en 1688 par des soldats rebelles, voir van der Aa, *biographisch woordenboek* (dictionnaire biographique), 1852, I, p. 34.

3) Hedvig Agnès, soeur aînée de Wolfert de Brederode, qui, après la mort de son frère, en 1679, hérita de toute sa succession, excepté des biens, situés dans la Hollande, qui par un décret des états furent réunis au domaine et dont elle ne tira que les revenus, Wagenaar. *Vaderlandsche historie* (Hist. de la patrie), XIV, p. 217; XV, p. 38; van Wijn, *Bijvoegselen en Aanmerkingen* (additions et remarques), 1794, op het XVe dl., p. 38.

4) ce qui.

qu'il avoit fait en cette cour tout ce qu'un habile homme peut faire; mais je crains, que cela n'eût pas abouti à grand chose. On offre d'exécuter tout ce qu'on vouloit bien conclurre avec luy. Il n'estoit en commerce ny avec M. Guldenstolpe, ny avec personne. J'excepte M. Bielke, qui estoit son ancien amy, de qui il ne tiroit nul secours, et M. le comte Oxenstiern. Il faut donc réduire tout à ce dernier, qui luy a répondu si froidement sur ses offres d'argent, aussi bien qu'à M. de la Piquetière, qui luy a fait les mesmes avances, que M. de la Piquetière n'oseroit presque plus luy en parler et me prie de le faire. Pour ce qui est du traitté, que M. de Bethunes prétendoit faire avec M. le comte Oxenstiern [1]), ce ministre s'est expliqué à M. de la Piquetière, qu'il estoit tout prest de le signer avec moy, ou qu'il le signeroit avec luy, s'il en avoit le pouvoir. Pour ce qui est de M. Guldenstolpe, je n'ay rien à adjouter à ce que j'en ay mandé dans ma dépêche au roy.

A l'égard de cette antipathie entre M. Oxenstiern et moy, il pouroit y en avoir, parcequ'il est bon Austrichien et que je suis bon François. Hors cela je ne scay, qui est le mauvais fisionomiste, qui en a découvert une autre [2]). Pour moy, je ne l'ay pas senti dans mon coeur, et il ne m'a pas témoigné non plus, qu'il y eût rien de semblable dans le sien. Au contraire, j'allois souvent chez luy à Nimègue; on appelloit une petite fille de six ans, qu'il avoit, Mad. la comtesse d'Avaux; j'entrois mesme dans les affaires domestiques, et je ne scay, si quelqu'un de chez vous ne se souviendra pas, que je luy prêtay pendant un certain temps mes officiers pour faire ses collations; que c'estoit même un espèce de mistère, dont on se cachoit aux autres ambassadeurs. Je vous de-

---

1) Voyez *la note* sur la lettre de M. d'Avaux au roi du 1 Avril 93, ci-dessous p. 101. 2) Sousentendez „cause."

mande pardon, Monsr., de vous mander toutes ces petites choses-là; mais mettez vous à ma place, et vous comprendrez, qu'il est bien cruel à un homme, qui a servy pendant vingt ans avec agrément, et j'ose dire avec succès, dans les plus importantes affaires, que le roy ait eu hors de son royaume, de voir, qu'il se trouvera chargé de l'iniquité du mauvais succès des affaires, où il n'aura peut-estre pas de part. Mais, Monsieur, je vous suplie d'assurer le roy, que j'espère, que ma conduitte effacera bientost ces mauvaises impressions et que je le serviray mieux, que ne pouroit faire celuy, qui a donné cet avis à la cour, que je reconnois et reçois comme une grâce très singulière de m'en avoir bien voulu avertir et que cela m'obligera de continuer mes soins et ma vigilance. Je suis &c.

`A Stokholm ce 11 Mars 93.

M. d'Avaux à M. de Croissi. — Il demande une faveur pour Madame la comtesse de la Gardie.

Je n'ay pu refuser, Monsieur, à Madame la comtesse de la Hardie [1]), soeur de feu M. le maréchal de Königsmark, de me donner l'honneur de vous écrire pour appuyer une très humble prière, qu'elle fait conjointement avec son neveu le comte de Königsmark, qu'on veuille bien leur permettre de faire sortir hors de France une fille naturelle, que le jeune comte de Königsmark, qui est mort en Morée, a eu d'une Anglaise, qui l'avait suivy en France et qui est morte à présent. Ils espèrent, Monsieur, que le roy ne leur refusera pas cette grâce. Le perè et la mère de l'enfant n'estant pas François, et comme

1) Le vrai nom est „de la Gardie", voyez plus bas dans cette lettre et Carlson, V, p. 14 et suiv., p. 155 et ailleurs. La famille de la Gardie était une des plus considérables de la Suède et avait eu autrefois beaucoup d'influence à la cour. Comparez sur la famille: Daumont, *Voyage en Suède*, 1834, II, p. 152 et suiv.

Madame la comtesse de la Hardie aimait tendrement ce neveu-là, elle ressentira vivement la joye, que le roy luy donnera de voir cette fille, qu'il a laissée. Quoyque Madame la comtesse de la Gardies soit par elle et par son mary d'un nom, qui n'est pas à présent en grand crédit en cette cour, elle a néantmoins beaucoup de mérite personnel, qui la fait extrêmement considérer, et je puis vous dire, qu'on regardera icy, de quelle manière on traittera une personne d'un nom si attaché à la France. Je suis avec un profond respect et un entier attachement M. v. t. h. et t. ob. S. Davaux.

Versailles le 2 Avril 1693.

Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Il désire, que son ambassadeur s'applique à ôter l'appui de la Suède à la maison de Brunsvic; s'en rapporte à son instruction touchant un traité, à conclure avec la Suède; encourage le roi de Suède à user aussitôt que possible de représailles par mer sur les Hollandais et les Anglais; tâche d'empêcher les demandes, que la Suède prétend faire à sa cour au sujet de prises de vaisseaux. Puis il l'instruit de la manière, dont ses gratifications ont été distribuées en 1692 entre les ministres de Suède, et l'autorise à promettre jusqu'à une somme de cent mille livres, à payer au mois d'Octobre 1693, aux ministres, qui pourraient détourner le roi de Suède d'envoyer pendant cette campagne des secours à ses ennemis. Si le comte d'Avaux avait pu se dispenser de prendre part à l'illumination à Stockholm, cela aurait fait plaisir au roi. — L'appendice, qui est ajouté à cette lettre par le secrétaire d'état des affaires étrangères, prescrit à l'ambassadeur de tâcher d'apprendre, ce que contient le revers, demandé au duc de Hanovre par le roi de Suède, et de s'informer, s'il y a quelque fondement au bruit d'un mariage prochain du roi des Romains avec la princesse de Suède.

Mr. le Comte Davaux. Votre lettre du 11 Mars [1]) m'in-

1) voyez p. 45 et suiv.

forme du peu d'espérance, que vous avez de pouvoir porter le roy de Suède à s'opposer au 9e électorat, et il y a bien de l'apparence en effet, que le comte d'Oxenstern et Guldenstorp, qui ont engagé ce prince à protéger le duc d'Hanover, n'obmettront rien pour le maintenir dans cette résolution; mais s'il est vray, comme vous me l'écrivez, que le dit roy s'en repente, il pourroit bien encore arriver, que pour le peu que duc d'Hanover fist difficulté sur la déclaration [1]) qu'on luy demande, ces deux ministres, quelque crédit qu'ils puissent avoir, ne seroient pas assez puissans pour faire préférer les intérests de la maison de Brunswick à celuy, qu'a la couronne de Suède de ne pas refuser sa protection à tous les autres princes de l'empire, qui la demandent et qui la considèrent dans cette occasion comme la seule couronne, capable de luy [2]) aider à maintenir les loix et constitutions de l'empire. Enfin vous pouvez encore trouver des momens assez favorables pour oster l'appuy de la Suède à la maison de Brunswick, et je m'assure, que vous ne négligerez rien pour y réussir, ou au moins pour empescher, que le roy de Suède ne prenne de nouveaux engagemens avec elle. Quant aux ordres, que vous me demandez touchant la négociation d'un traitté, que le feu marquis de Bethunes avoit commencé avec le comte d'Oxenstiern, vous aurez veu par votre instruction, que ce traitté ne devoit concister qu'à une obligation réciproque entre moy et le roy de Suède de tenir la main à ce que les traittez, tant de Munster et d'Osnabruck que tous autres confirmatifs de ces premiers, même celuy qui poura intervenir par la médiation du roy de Suède pour le rétablissement de la paix, seront

---

1) Le duc de Hanovre, voyez plus haut p. 46, *note* 3, donna en effet en Févr. 1693 une telle déclaration, contenant que sa dignité d'électeur ne nuirait nullement aux droits des princes Allemands.

2) les.

observez de toutes parts, et comme le dit comte d'Oxenstiern vous a déclaré aussi bien qu'au marquis de Bethunes et au Sr. de la Piquetière, que le roy son maître ne vouloit s'engager qu'au maintien des traittez de Westphalie, vous jugez bien, que ce seroit renoncer en quelque façon de ma part aux avantages, que me donnent les traittez de Munster et de Ratisbonne. Ainsi vous ne devez songer qu'à bien affermir la cour, où vous estes, dans la résolution de ne donner aucun secours aux Hollandois et à la disposer s'il est possible à user de représailles sur les vaisseaux de cette nation et des Anglois, sans attendre au mois de Septembre prochain, ainsi que le comte d'Oxenstiern s'en explique, et il est bon d'insinuer à ce ministre et à ceux, qui ont le plus de part à l'administration des affaires, qu'ils réduiront facilement l'Angleterre et la Hollande à leur faire justice, s'ils prennent leurs vaisseaux dez le commencement de cette campagne; mais que, s'ils attendent au mois de Septembre, les Hollandois pouront facilement détacher un nombre considérable de leurs vaisseaux de guerre, pour rendre inutile la jonction de ceux de Suède et de Dannemark.

Sur toutes choses tâchez d'empescher les injustes demandes, qu'on prétend faire à ma cour au sujet des prises faites de vaisseaux, qui n'ont voulu passer pour Suédois que pour mettre à couvert les marchandises de mes ennemis, et faites bien connoistre au lieu, où vous estes, que j'ay fait rendre une justice si favorable aux sujets du roy de Suède, que j'en devrois plustost attendre des remerciemens que des plaintes et des demandes de restitution. En tout cas, si pour justifier les instances, qui se feront ailleurs, on en veut faire de ce costé-cy, vous devez au moins obtenir, que ce ne soit qu'après qu'on aura fait toutes les diligences nécessaires auprès de mes ennemis.

J'ay lieu de croire, que les assurances, que le Sr. Weling vous a donné de la résolution, que le roy son maître

a prise de ne donner aucun secours aux Hollandois, se trouveront bien fondez, et je prends beaucoup de confiance aux bonnes intentions, que le comte d'Asfeld [1]) a témoigné au Sr. de la Piquetière, approuvant aussi l'espérance, que vous luy avez donné des marques de mon estime dans la fin de la campagne, s'il contribue à détourner le roy son maître de donner aucune assistance à mes ennemis.

Vous devez aussi examiner, qui sont ceux, qui peuvent le mieux servir dans cette occasion, et ce qu'on leur peut promettre de ma part pour les contenter; mais comme les gratifications, qui ont esté faites par le passé, n'ont pas esté bien mesurées, il faut les réduire et les employer plus utilement, et pour vous instruire de la distribution, qui en a esté faite en 1692, le comte Bielke a touché soixant mil livres, le Sr. Wrede trente mil livres, le Sr. Guldenstorf trente mil et le Sr. Weling pareille somme de trente mil livres, et cela en considération de ce qu'ils s'estoient engagez d'empescher, que le roy de Suède n'envoyât en 1691 des troupes au secours de mes ennemis. Vous jugez bien, que je ne prétends pas donner à l'avenir de si fortes gratifications; mais si vous croyez pouvoir former entre les ministres un parti capable de détourner le roy de Suède d'envoyer cette campagne aucun secours directement ou indirectement, je veux bien, que vous m'engagiez à leur faire payer dans le mois d'Octobre prochain jusqu'à la somme de cent mil livres, qui sera répartie, ainsi que vous en conviendrez avec eux. Je m'assure cependant, qu'on ne vous fera aucune demande pour l'année dernière, et elle seroit d'autant moins raisonnable, que le corps de troupes suédoises a joint l'armée impériale dans le mois d'Aoust.

Je suis bien aise d'aprendre, que vous soyez en bonne

---

1) d'Asfert, voyez p. 47.

intelligence avec les comtes d'Oxenstiern et Guldenstorp.

Quant aux illuminations, qui ont esté faites dans Stokolm, comme ce n'a esté qu'en commémoration du changement de religion, j'aurois esté bien aise, que vous eussiez pu vous en dispenser. Sur ce ....

N'obmettez rien [1]), pour détourner la cour, où vous estes, de prendre de plus grands engagemens avec le duc d'Hanover, et tâchez de bien savoir, ce que contient le revers ou la déclaration, que le roy demande à ce prince, et quelles sont les seuretez, qu'il désire de luy, soit à l'égard du duché de Bremen ou des autres pays, que la Suède possède en Allemagne, et enfin informez-moy de toute la teneur de cet escrit.

Comme j'aprends, que la cour de Vienne flatte celle, où vous estes, de l'espérance du mariage du roy des Romain avec la princesse de Suède [2]), informez-vous, autant qu'il vous sera possible, de ce qui en est, et s'il y a quelque fondement à cet advis, aportez tous vos soins à désabuser les ministres Suédois et à les persuader, que cette alliance ne convient point aux véritables intérests du roy leur maître.

Il y a présentement à la Rochelle un vaisseau de guerre suédois, dont le capitaine témoigne souhaiter de mener

---

1) Les derniers mots de ce supplément indiquent, qu'il est de la main de M. Colbert de Croissi.

2) Ce roi des Romains est Joseph, élu le 24 Janvier 1690, qui épousa en 1699 Wilhelmine Amalie de Hanovre, Hübner, *table* 127. — La princesse de Suède est Hedvig Sophie, fille de Charles XI, née en 1681, qui se maria en 1698 avec Frédéric IV ou V, duc de Holstein-Gottorp, Hübner, *table* 91 et 227.

Mr. l'abbé de Polignac [1]), qui doit aller en Pologne en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté; mais comme le Sr. Palmqwitz [2]) dit, qu'il est nécessaire de luy faire venir pour cet effet un ordre du roy de Suède, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire, que vous le demandiez. Je suis &c.

'A Stokholm le 18 Mars 1693.'

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il lui rend compte d'une audience, qu'il a eue de M. le comte d'Oxenstiern. Après les compliments d'usage ce ministre lui a dit, que le roi de Suède et lui souhaitaient une étroite union des deux royaumes, et qu'il travaillait de tout son pouvoir à éteindre la guerre qui avait embrasé l'Europe; l'a rassuré quant aux demandes de l'ambassadeur des Etats-Généraux, affirmant que celui-ci n'obtiendroit rien, à moins que ces états ne satisfissent pleinement son maître par rapport aux infractions, faites aux traités, et a montré, qu'il lui serait agréable de savoir, à quelles conditions le roi de France voudrait faire la paix, en particulier avec l'empire, raison pourquoi l'ambassadeur propose à Louis XIV de les lui communiquer confidemment.

Sire.

Mr. le comte Oxenstiern n'estant pas revenu à Stokholm aussitost que le roy de Suède, il m'écrivit la lettre, que j'ay l'honneur d'envoyer à votre Majesté [3]). Il n'arriva icy qu'avant-hier au soir, et je luy fis demander audience. Après les premiers complimens, usitez en pareilles occasions, dans lesquels je luy témoignay l'extrême plaisir, que j'avois d'estre honoré de cet employ, puisqu'il me donnoit lieu de me raprocher de luy et de cultiver une

---

1) Voir plus haut p. 44, *note* 1.

2) Palmquist, résident suédois à la cour de France, Carlson, V, p. 571 et suiv.; van der Heim, *Het archief van Heinsius*, III, p. 129.

3) Voyez ci-dessous, p. 75.

amitié, qui m'avait toujours esté si précieuse, je l'assuray de l'estime de Votre Majesté et qu'elle m'avoit ordonné de prendre une entière confiance en luy; que je serois très aise de vivre dans une parfaite correspondance et de prendre ses avis sur les choses, que j'aurois à demander au roy son maître. Il me fit là-dessus mille honnestetez et me témoigna beaucoup d'amitié, m'assurant que Votre Majesté ne pouroit choisir personne, qui luy eût esté en son particulier plus agréable; qu'il avait connu et estimé Mr. le comte Davaux et que le temps, que nous avons passé ensemble à Nimègue, luy avoit fait concevoir assez d'estime pour moy, pour me parler de [1]) cette première conférence avec la mesme franchise et la mesme ouverture de coeur, qu'il auroit fait, si nous ne nous estions pas quitté. Je n'importuneray point Votre Majesté de tout ce que je luy ay dit, pour m'insinuer dans son esprit et ses bonnes grâces, ny de ce qu'il m'a répondu. Je me contenteray de raporter l'essentiel [2]), qui est, qu'il me prioit d'avoir confiance en luy; qu'il ne me tromperoit point et qu'il estoit homme d'honneur; qu'il me diroit nettement les

1) lises: dans.

2) Il y a quelque ressemblance entre le contenu de cette lettre et les points, sur lesquels, selon une lettre de M. Robinson, secrétaire du roi Guillaume III, du 22 Mars 1693, avaient roulé les premiers discours, que M. d'Avaux avait tenus avec M. Oxenstiern; mais il y a aussi une notable différence. Il est vrai, que M. d'Avaux avoue avoir dit au ministre suédois, qu'il était la personne, appelée avant d'autres à hâter la paix; mais il ne s'est pas avancé jusqu'à offrir de déclarer formellement, quelles étaient les intentions du roi de France sur ce chapitre. Conformément à la lettre de M. d'Avaux il n'avait assuré non plus, que son maître lui avait commandé de ne rien faire que ce que M. Oxenstiern approuvât. C'était au contraire M. Oxenstiern, qui lui avait affirmé, que, si l'ambassadeur français voulait avoir confiance en lui, il ne proposerait j'amais rien, qui ne fût accepté. Voyez van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Antonie Heinsius*, III, p. 6; I, p. 187 et suiv.

choses, que le roy son maître pourroit faire, et qu'ainsi je ne proposerois jamais rien, qui ne fût aussitost accepté, et sur ce que je luy parlay de l'intérest, que les deux couronnes avoient de demeurer toujours bien uniez, il me déclara, qu'il estoit de ce sentiment aussi bien que moy et qu'il n'y avoit pour cela qu'à lire les anciennes histoires et voir les conquestes, que la France et la Suède avoit faites, quand elles avoient esté jointes ensemble; qu'il s'estoit passé plusieurs petites choses, qui avoient causé quelqu'altération; mais qu'il m'asseuroit, que le roy son maître en estoit entièrement revenu et qu'il n'avoit pas d'intérest plus à coeur que ceux de Vostre Majesté; que luy Oxenstern estoit dans les mesmes sentimens et que comme il croyoit ne pouvoir rien faire de plus agréable à Vostre Majesté que d'esteindre la guerre, qui embrasse à présent toute l'Europe, il y travailloit de tout son pouvoir; qu'il avoit cru pour cela devoir ménager les ennemis de Vostre Majesté, pour se conserver quelque créance auprès d'eux; qu'en effet ils y avoient [1]) une confiance sy entière, qu'ils croyroient toujours aveuglement tout ce qu'il leur diroit; qu'il ne prétendoit point s'en servir pour les tromper; mais qu'il estoit plus en estat de décider et de servir Vostre Majesté. Comme j'ay veu, qu'il s'expliquoit de la sorte, je luy ay dit en riant, qu'il me faisoit plaisir de me rasseurer sur la peur, que j'avois eue que [2]) l'arrivée de M. van Hekren [3]), qu'on prétendoit devoir faire icy bien des demandes, qui à la vérité m'auroient paru fort extraordinaires. Il m'a répondu assez faiblement, que van Hekren n'obtiendroit rien. Cela m'a donné lieu

---

1) c'est-à-dire: avoient en lui. 2) lisez: en apprenant.

3) Walraven baron van Heekeren, envoyé plénipotentiaire des États Généraux à Stockholm, Wagenaar, *Vaderl. Historie*, XVI, p. 251; *de Navorscher* (l'intermédiaire Hollandais), 1854, IV, 6 et 311; V, 1855, p. LII et suiv.

d'entrer dans le détail des demandes, qu'on dit qu'il devoit faire, tant pour faire prendre au roy de Suède de nouveaux engagemens, que pour l'obliger à exécuter au moins les traittez, qu'il a fait avec la Hollande. Il m'a asseuré, que pour ce qui estoit des nouveaux engagemens, le roy son maître n'en prendroit point; qu'à l'égard des traittez, qu'il avoit faits avant la guerre, il ne se pouvoit empêcher de les exécuter; mais que les Hollandois ayant contrevenu à ces traittez, ils ne pouvoient rien exiger du roy son maître, qu'ils n'eussent auparavant restably l'infraction. Je luy demanday la permission de donner ces asseurances à Vostre Majesté de sa part, luy disant, qu'elles seroient d'un bien plus grand poids, lorsqu'elles viendroient directement de luy. Il y a consenty à la charge qu'on luy garderoit un secret inviolable, et dans la suitte du discours j'ay jugé, qu'il ne souhaittoit pas, que cela vînt à la connoissance des Danois, ny mesme du Sr. de Palmquist. Il a pourtant mis une restriction à ces asseurances, à scavoir, sy les Estats Généraux réparoient tout ce qu'ils ont fait de mal contre le commerce, le roy son maître seroit obligé de leur donner alors les secours, stipulez par leur traitté. Je luy ay dit, que je n'aprenhendois [1]) pas cela et qu'il n'étoit pas moralement possible, que les Estats Généraux puissent [2]) donner satisfaction là-dessus à la Suède. Il m'a dit, qu'il ne le croyoit pas non plus, et il m'a promis, que, s'il voyoit, qu'ils se missent en effet en devoir de le faire, il en esloigneroit la conclusion, tout le plus qu'il luy seroit possible. Je luy ay répliqué, qu'il falloit la différer sy longtemps, que nous puissions [3]) auparavant avoir une bonne paix par la médiation du roy son maître, et l'ay flatté sur la

1) appréhendois.
2) pussent.
3) pussions.

gloire, que le roy de Suède et luy, qui est son premier ministre, en recevoient [1]). Il ne m'a pas paru insensible à tout ce que je luy ay dit là-dessus, et il m'a fait connoître, qu'il y travailleroit et que, si on vouloit bien se fier en luy, il agiroit encore plus efficacement; qu'il falloit pour la réputation d'une aussy grande affaire une assemblée générale et qui eust quelque éclat, mais qu'il pouvoit bien me dire en confidence, qu'il ne croyoit pas, que l'on convînt de le faire, sans avoir disputé de certains points auparavant, et qu'il pouvoit me dire encore, qu'il n'y auroit guère, que son maître, à la médiation a [2]) qui on voulût se fier, et que, si on vouloit de mon costé luy parler confidamment, il pourroit fort avancer les affaires, comme j'ay veu dans les lettres, de Mr. de Bethune, qu'on avoit parlé de reconnoître Mr. le prince d'Orange [3]) roy d'Angleterre, comme une préliminaire nécessaire pour traitter la paix. J'ay voulu éviter, qu'il m'en parlât, et je luy ay dit, qu'il me sembloit, que les ministres des alliez ne luy pouvoient mieux marquer leur confiance qu'en luy déclarant les conditions, sur lesquelles ils veulent faire la paix avec Vostre Majesté, tant celle de l'empire que les autres. Il m'a dit, que j'avois raison et qu'il croyoit, qu'il falloit commencer par les affaires de l'empire; qu'il estoit plus particulièrement informé de celles-là que les [4]) autres, parce que Mr. Stratman [5]), avec qui il avoit lié une grande amitié à Nimègue, n'avoit rien de caché pour luy; qu'ils avoient une voye seure, par laquelle il recevoit deux fois la semaine des nouvelles de tout ce qui se passoit de plus secret chez l'empereur;

---

1) recevroient.

2) de. 3) Guillaume III.

4) des?

5) M. Stratman, l'un des ambassadeurs de l'empereur au congrès de Nimègue, Basnage, II, p. 911.

que l'empereur souhaittoit la paix, mais qu'il haprenhendoit [1]), que les demandes de Votre Majesté touchant l'empire ne fussent trop hautes et que, si elles estoient telle qu'on pust dessus conclure une bonne paix, les choses iroient après cela bien vites.

Je ne voudrois pas asseurer positivement à Voste Majesté, que Mr. de Stratman ayt confié à Monsr. Oxenstiern les conditions, auxquelles il voudroit bien faire le traitté de l'empire; mais j'y vois grande aparance, et Mr. Oxenstiern voudroit bien savoir celles, que Vostre Majesté desiroit [2]), non pour le redire aux alliez, car je ne le crois pas capable d'une pareille chose, mais pour tâcher d'entamer uue grande négociation, quand il verra, que l'on sera prest l'un de [3]) l'autre, car il m'a dit, qu'il ne demandoit à Dieu, après tous les grands employs qu'il avoit eu, et la place, qu'il occupe à cette heure, que de le retirer du monde, après avoir ébauché un oeuvre si salutaire à toute la Chrétienté, et que, si Vostre Majesté vouloit bien me confier les conditions seulement, qui regardent l'empire, il n'en abuseroit pas et seroit en estat de rendre service à Votre Majesté.

J'ay crû, Sire, devoir non seulement rendre compte à V. M. de cette importante conversation, mais qu'elle ne trouveroit pas mauvais, que je prisse la liberté de l'asseurer, que, si elle vouloit bien avoir la confiance en moy de me faire savoir les conditions, ausquelles elle voudroit bien faire la paix avec l'empire, j'auray assez d'adresse pour en faire un bon usage, sans compromettre le secret de Vostre Majesté; que bien à propos je ne demanderois pas non plus à Mr. Oxenstiern, qu'il me revelast celuy de M. Stratman; mais je le prierois d'agir en véritable médiateur; de me dire les conditions, ausquelles il croyoit

---

1) appréhendoit.

2) désireroit. 3) et.

luy-mesme, qu'il fût raisonnable de faire la paix avec l'empire; que cela ne tireroit point à conséquence, puisque ce n'estoit qu'entre luy et moy; que jamais on ne parviendroit à une bonne fin, sy quelqu'un ne commençoit à faire des ouvertures; que personne ne le pouvoit mieux faire que luy, à [1]) qui on avoit de part et d'autre une grande confiance. Il y a apparence, qu'il s'expliqueroit [2]) sur ces conditions-là. S'il m'en proposoit de fort déraisonnables, je me contenterois de luy faire voir, combien elles seroient éloignées de pouvoir procurer un bon accommodement, et Vostre Majesté verroit, ce qu'elle doit attendre de l'entremise de Mr. Oxenstiern; que si elles approchoient un peu des conditions, que Vostre Majesté pouvoit souhaitter, je tâcherois par les meilleures raisons, qu'il me seroit possible, de le faire venir à ce que Vostre Majesté désire, et comme il est apparent, que les propositions ne seroient pas les dernières, ausquelles l'empereur se seroit restraint, et que moy de mon costé je ne luy aurois pas dit aussy les dernières intentions de V. M., peut-estre qu'en diminuant quelque chose de part et d'autre on termineroit cette grande affaire. Il est certain, que je ne pourois pas faire les mesmes demandes à Mr. Oxenstiern, sy je n'estois pas informé des intentions de Vostre Majesté, car outre que je n'oserois entamer une semblable matière devant, c'est que, quand j'aurois la permission de le faire, je ne voudrois aucun service, lorsque je ne serois pas instruit, puisque je demeurerois court à la première proposition, qu'il me feroit, ou je courerais risque d'insister sur des choses, dont Vostre Majesté ne se souciroit pas, et de ne pas appuyer sur d'autres, qu'elle auroit à coeur. Je dois encore ajouter à cela, que, si on peut espérer d'obtenir quelque chose de M. Oxenstiern sous [3]) des gratifications, c'est en cette

1) en. 2) s'expliquera. 1) par?

occasion qu'elles pouroient estre employées utilement, car ne s'agissant pas des intérests personnels du roy son maître, n'y de l'engager dans aucune guerre, il se porteroit plus volontiers à décider pour V. M., lorsque j'aurois des présents considérables à luy faire.

M. Oxenstern m'a témoigné, que les Espagnols voudroient aussy la paix; que les Hollandois sont aussy las de la guerre à ne la pouvoir plus supporter, mais qu'ils sont sy fort assujettis aux prince d'Orange, qu'ils n'oseront jamais rien faire sans aveu [1]); qu'il n'y a que le prince d'Orange, qui souhaitte la guerre, et n'a pas fait difficulté de me dire, que l'empereur connoist bien, qu'il la veut perpétuer pour son intérest particulier.

Je ne dois pas obmettre de dire à V. M., que j'ay donné à M. Oxenstiern les mesmes asseurances, que M. de Bethunes luy a donné de la reconnaissance, que V. M. auroit de ce qu'il feroit pour son service.

Le roy de Suède, qui estoit icy depuis deux jours, en repartit hier au matin. Ainsy je n'ay pu avoir d'audiance particulière. M. Oxenstiern m'a dit, que ce prince seroit très aise de me voir à son retour, qui sera samedy ou dimanche, et qu'il pouvoit m'asseurer, qu'il luy avoit parlé de moy comme il devoit, mais qu'il y avoit un règlement, que tous ambassadeurs extraordinaires, tant de l'empereur que des autres princes, feroient une entrée et auroient une audiance publique. Je scay, Sire, qu'ils apréhendent extrêmement, que les ambassadeurs de France ne prennent le train d'avoir des audiances particulières, et qu'ils évitent [2]) d'en avoir de publiques que dans cette veue. Ils ont un règlement, que pas un sénateur n'aura commerce avec un ambassadeur, qui n'aura pas deslivré sa lettre de créance au roy, ny eu une audiance publique, et que les sénateurs, que M. de Bethune a voulu voir après son

1) son aveu. 2) n'évitent.

audiance particulière, ont refusé de recevoir sa visite. C'est ce qui m'a obligé de luy dire, qu'il aura pu voir par les lettres du Sr. Palmquist, que depuis que Vostre Majesté m'avoit nommé pour cet employ, je n'avois pas eu le temps de faire faire des carosses, ny tout ce qui est nécessaire à la suitte de son ambassadeur; que cherchois [1]) à achepter des chevaux et des carosses; que j'avois pris dans la manufacture du roy de Suède du drap pour mes livrées et que, dès qu'elles seroient faites, j'aurais mon audiance, si on le vouloit bien; que, si on souhaittoit que je fisse une entrée publique, il falloit, que je les fisse venir d'Hambourg, sy je n'en trouvois pas à Stockholm, où j'en faisois chercher. Je n'ay osé luy dire la véritable raison, qui est, que je n'ay point d'argent pour en achepter, et asseurément, sy Vostre Majesté n'a la bonté de me secourir, je ne vois pas, comment je pouray faire.

Je vois, Sire, par la lettre, que V. M. a escrite à Mr. d'Asfeld, qu'il a pouvoir d'offrir dix mil escus à Mr. Dasfert. Votre Majesté peut juger par le discours de M. Oxenstern, que l'argent, qu'on a distribué à tous ces bien intentionnez, est de l'argent perdu, et qu'ils viennent nous donner des asseurances, lorsqu'ils ont découvert les intentions du roy leur maître. Mais en cas que V. M. juge à propos d'en donner au comte d'Asfert, je la suplie très humblement d'attendre encore huit jours, parceque je suis après à découvrir les sujets des plaintes de la mauvaise distribution, qu'on prétend avoir été faite de l'argent de Vostre Majesté, et j'espère, après les éclaircissemens, que j'auray tiré, qu'elle espargnera beaucoup d'argent tous les ans, ou tout ou moins celuy, qu'elle donnera, sera employé utilement.

M. Oxenstern ne m'a point parlé des plaintes, qu'on

---

1) je cherchois.

fait icy contre les armateurs de France. Je scay pourtant, qu'on en fait.

M. Joul m'a témoigné, que le roy de Suède luy avoit demandé, ce que disoit le roy de Dannemark du mauvais traittement, que leurs vaisseaux recevoient des armateurs françois; qu'il avoit répondu, que le roy de Dannemark le trouvoit très mauvais et qu'il avoit ordonné à M. de Meyerkroon [1]) d'en faire de vives plaintes en France et que ce ministre avoit escrit par le dernier ordinaire, qu'on luy avoit fait espérer de donner satisfaction sur cette affaire-là; que le roy de Suède luy avoit reparty, qu'il étoit à souhaiter, que cela fût de la sorte. M. Joul m'a prié de n'estre pas estonné, s'il revenoit, qu'il parloit encores plus haut que les Suédois contre la France; qu'il le faisoit par politique.

Dans l'assemblée, qui s'est faite à Upsal des principaux évêques et ministres prédicans du royaume pour célébrer la feste de la centième année, qu'on a ambrassé ici le Luthéranisme, un ministre a proposé de réunir les trois religions et a dit, qu'il ne prétendoit pas pour cela, qu'on se soumît aveuglement au pape, mais qu'on pouvoit examiner les dogmes de part et d'autre et que peut-être, quand on se seroit bien entendu, on ne se trouverait pas sy éloigné. Cette proposition n'a pas été receue aigrement, et on l'a agitée avec beaucoup de douceur et de modération.

Je ne rends point compte à V. M. du nouvel engagement. que l'électeur de Saxe a prise d'envoyer douze mille hommes sur le Rhin, moyennant quatre cent mil escus, que l'empereur luy devoit et qu'il luy fait payer, dont les Etats Généraux en fournissent deux, puisque Vostre Majesté en sera bien informée d'ailleurs, ny de l'aventure de la lettre du roy de Suède au duc d'Hanover en qualité

1) Ministre des affaires extérieures de Danemarc.

d'électeur, parceque Monsieur de la Piquetière en rend compte à Mr. de Croissy.

Je suis &c.

'A Stockolm ce 18 Mars 93.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il le prie d'appuyer fortement la proposition, qu'il a faite au roi par rapport aux conditions de paix avec l'Allemagne. Par-là on facilitera la conclusion de la paix et on obviera à une trop grande perte de temps.

J'espère, Monsieur, que vous ne vous repentirez pas de m'avoir envoyé icy. Vous verrez par la lettre, que j'escris au roy, avec quelle confiance M. le comte Oxenstern en a parlé. Sy j'osois, Monsieur, je vous supplierois très humblement d'appuyer fortement la proposition, que je fais au roy sur les conditions de paix avec l'Allemagne. Je ne suis pas un fol, ny un estourdy. Je ne commettray pas le roy; j'en connois les conséquences et je ne seray point dupé de M. Oxenstern. Je crois, qu'il veut de bonne foy procurer la paix; mais j'entrevois, qu'il ne veut point s'y engager, qu'il ne voye que l'empereur aura sujet d'estre content, et je suis bien trompé, sy le roy de Suède se presse fort de faire accepter sa médiation, à moins que vous ne luy donniez quelque satisfaction là-dessus.

Je crois, que Sa Majesté sera plus satisfaite, que j'aye détourné la conversation, comme j'ay fait, que de mettre [1]) chargé, comme avoit fait M. de Bethune, de savoir, si le roy vouloit reconnoître M. le prince d'Orange pour roy d'Angleterre, avant que de proposer la médiation. Je vous prie de songer, que, si une fois l'empereur et la Suède etoient contens des conditions, qui renouent l'em-

1) m'être.

pire, ce seroit un grand attrait pour l'empereur à la paix. Je vous suplie aussy de considérer, que M. Oxenstern se tiendroit offensé, sy je voulois le faire expliquer sur ces conditions-là, et que, quand il m'auroit parlé, je n'aurois pas le mot à luy dire, sans compter, qu'il faut quarante jours pour avoir réponse et que trois lettres de demandes et de réponse consumeroient cinq mois. Je suis M. &c.

'A Upsal ce 27 Février 1693. - Copie d'une lettre de M. Oxenstern à M. Davaux.

M. Oxenstiern félicite M. d'Avaux de son arrivée et espère avoir l'honneur de le voir dès son retour.

Monsieur.

J'ay receu autant de chagrin de n'avoir point eue l'honneur de vous voir avant mon départ, que j'ay eu de joye, lorsque j'ay appris vostre arrivée, et je ne fus pas plustost en chemin, qu'un de mes gens me dit, que vous m'aviez envoyé un exprez, pour me dire, que vous étiez arrivé en bonne santé, et dans le temps, que l'on m'apprit cette agréable nouvelle, je receus de vos lettres, par lesquelles vous m'instruisiez plus amplement de cela. Je vous en remercie très humblement, étant une marque de la bonté, que vous avez pour moy, et je vous en congratule avec plus de plaisir, que la saison a été très mauvaise pendant vostre voyage. Je vous promet, que je ne laisseray passer aucune occasion, sans avoir l'honneur de vous escrire, pour vous faire connoître ma diligence et vous témoigner l'estime, que j'ay pour vous, et j'espère, qu'à mon retour j'auray l'honneur de vous voir et de vous marquer la joye, que l'on m'a fait, lorsque l'on m'a apris l'estat de vostre santé. Je suis, Monsieur, v. très h. et très obeisst s.

Oxenstiern.

9 Avril 1698 à Marly.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il lui paraît, que M. le comte d'Oxenstiern croira ne pouvoir rien faire de mieux, que de rétablir par sa médiation la tranquillité publique et un parfait concert entre la couronne de France et celle de Suède. Il s'assure aussi, que ce ministre ne fermera pas les yeux à ce que la Suède pourrait avoir à craindre un jour du succès des desseins de la cour de Vienne, dont il déroule un tableau effrayant. Quand une fois, ce qui ne peut tarder, le roi de Suède en sera intimement convaincu, qu'il n'a à attendre des secours prompts et solides que de la France, et quand il trouvera la cour de Vienne plus disposée qu'elle n'est à présent, à convenir d'une paix juste et raisonnable, Louis XIV sera prêt à lui faire part en confidence des conditions, auxquelles il sera enclin à faire la paix. C'est dans ce sens-là que M. d'Avaux peut s'expliquer au comte d'Oxenstiern, dont il faut qu'il cultive l'amitié avant tout, l'engageant surtout à empêcher, que Charles XI ne donne de l'assistance, soit à l'empereur, soit au prince d'Orange, sans cependant promettre d'autres gratifications, que celles qu'il sait.

Monsieur le comte d'Avaux. J'ay esté bien aise d'aprendre par vostre lettre du 18 mars [1]) le bon accueil, que le comte Oxenstern vous a fait, et les témoignages de confiance et d'amitié, qu'il vous a donné. Il me paroist aussi par tout ce qu'il vous a dit, que je puis faire un fondement certain sur la sincérité de ses intentions, et qu'estant aussi bien informé, qu'il est, des véritables intérests du roy son maître, il sera bien persuadé, que rien n'y convient d'avantage et ne peut procurer plus de gloire à ce prince et plus d'estime pour son ministre, que rétablir [2]) par sa médiation la tranquilité publique et un parfait concert entre ma couronne et celle de Suède.

---

1) Voyez p. 64 et suiv.

2) de rétablir.

Je m'asseure aussi, que, quelque liaison qu'ayt ce ministre avec ceux de l'empereur, elle ne l'aura pas empêché de faire de justes réflexions sur tout ce que la Suède pouroit apréhender dans la suitte du temps du succez des desseins de la cour de Vienne, et quoyque celle, où vous estes, n'ayt pas voulu entrer dans l'union des princes de l'empire opposans au 9e électorat, elle peut bien juger néantmoins, que l'empereur réussissant dans cette entreprise, comme il n'y a que trop d'aparance, il n'aura pas beaucoup de peine à se rendre dans la continuation de la guerre maistre absolu de toute l'Allemagne; que l'estant desjà de presque toute l'Italie par la foiblesse de tous les princes, qui sont forcez de luy payer contribution, et par l'attachement du duc de Savoye à ses intérests, il luy seroit encore moins difficile de s'emparer de la plus grande partie de la monarchie d'Espagne, si le roy catholique [1]) venoit à mourir, et enfin, toutte cette puissance réunie sur une mesme teste, n'auroit pas de peine à establir sa domination sur toute la mer Baltique, aussi bien que sur l'Adriatique, sur la Méditerranée, l'Océan et dans les Indes occidentales; que la Suède peut bien avoir [2]) par le trouble, que l'Angleterre et la Hollande luy donnent dans son commerce, qu'elle n'auroit pas de grands secours à en espérer contre la maison d'Austriche; que ce n'est que de la France, qu'elle doit se promettre assistance [3]) les plus solides et les plus promptes dans ses besoins, et qu'ainsy il luy importe extrêmement, que je conserve tous les moyens, que je possède à présent de la secourir, et lorsqu'elle témoignera estre persuadée de cette vérité et qu'elle trouvera la cour de Vienne mieux disposée, qu'elle n'est à présent, à convenir d'une paix juste et raisonnable, je seray bien aise aussy de confier au roy de Suède, que j'ay toujours considéré comme un

1) Charles II. 2) voir. 3) les assistances.

bon et ancien amy de ma couronne, les conditions, auxquelles je pourray consentir.

Vous pourrez vous expliquer dans ce sens au dit comte Oxenstiern, et il n'est pas à propos, que vous entriez quant à présent dans un plus grand détail, à moins qu'il ne se veuille ouvrir à vous des conditions, dont l'empereur pourroit se contenter, auquel cas vous vous chargerez de m'en rendre compte, et vous pourrez luy faire espérer une réponse plus précise; mais à vous dire le vray, la confiance, que ce ministre dit luy-mesme que mes ennemis prennent en luy, me doit estre d'autant plus suspect, qu'il ne veut entrer dans aucun autre engagement de la part du roy son maître, que celuy du maintien de la paix de Westphalie, sans y comprendre les traitez subséquens.

Vous ne scauriez cependant rien faire de mieux pour mon service, que de cultiver la confiance et l'amitié du dit comte Oxenstern, l'asseurance [1]) toujours, qu'il trouvera mieux ses avantages particuliers dans une estroite liaison entre moy et le roy son maître, que dans toutes celles, qu'il a présentement avec mes ennemis. Sur toutes choses tâchez de l'engager à destourner le roy son maître de donner aucune assistance à l'empereur, ny au prince d'Orange. Vous scavez à présent, quelles sont mes intentions touchant les gratifications, que vous pouvez faire espérer aux ministres de Suède [2]), et vous avez raison de dire, qu'elles ne pourroient estre mieux employées qu'à disposer le comte Oxenstern à faire tout ce qui peut dépendre de luy pour l'avancement de la paix. Je m'asseure aussy, que vous ne me proposerez pas et m'engagerez encore moins en [3] aucune autre gratification, qui ne soit utile à mon service. Sur ce &c.

---

[1]) Assurance.

[2]) Voyez la lettre du roi à M. d'Avaux du 1 Avril 1693, ci-dessus p. 52. [3]) Mot à

Mr. d'Avaux 25 Mars 1693 à Stokolm.

M. le comte d'Avaux au roi. Conformément au désir, exprimé par le roi dans ses lettres du 5 et du 16 Mars, p. 36 et suiv.; 42 et suiv., l'ambassadeur s'étend sur la matière, indiquée par Louis XIV dans ces missives. Il entre dans beaucoup de détails par rapport à M. Oxenstiern et aux causes de son grand crédit auprès du roi de Suède, ministre qu'il s'efforcera sinon de gagner entièrement, du moins d'adoucir peu à peu; à M. Bielke, qu'il ne faut pas négliger, parcequ'il pourrait faire beaucoup de mal; à M. Vellingk, homme inquiet, de peu de foi; à M. Gyldenstolp, qui s'est toujours montré ennemi des intérêts de la France; à M. M. d'Asfert et Wrede, qui sont à ménager; à M. Olivenkrantz, l'homme le plus habile de la Suède, personne de beaucoup de mérite, avec lequel il s'est mis en relation et qui lui a promis de servir ses desseins; à M. Silvestre Crous, qui lui donnera aussi des avis. En passant il touche les chambres de réduction et de liquidation, instituées en Suède; une proposition faite, par M. Juel d'agir de concert avec lui, et un secret, que M. Olivenkrantz lui a communiqué confidemment. Enfin il revient sur les abus, commis dans la distribution des sommes, que les ministres de Suède ont reçues du roi de France.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 5 de Mars [1]). Depuis que je suis arrivé à Stokolm, je me suis appliqué, autant qu'il est possible à un ambassadeur, à qui toute sorte de commerce est interdit, jusqu'à ce qu'il y ait eu audiance du roy [2]), à connoistre l'estat de la cour de Suède, à tâcher de savoir ceux, qui y ont le plus de crédit, à m'instruire de leurs inclinations et à découvrir ceux, que l'on pouroit gagner ou de qui on pouroit tirer quelque service. J'ay fait, Sire, tout cela, non seulement

1) Voir plus haut p. 36.

2) Voyez la lettre du 18 Mars du comte d'Avaux au roi, ci-dessus p. 71, 72.

parceque mon devoir m'y oblige, mais encore, parceque j'ay veu dans les lettres de M. de Bethunes et dans les informations de M. de la Piquetière des choses fort opposées aux relations de Mr. d'Asfeld, et enfin, Sire, parceque j'ay crû, qu'il falloit, qu'il y eût de l'abus dans la distribution de l'argent de V. M., puisqu'elle en donnoit si abondamment et qu'elle en tiroit si peu de service.

Je trouve M. le comte Oxenstiern si bien étably dans les bonnes grâces du roy son maître, que ses ennemis conseillent toujours, qu'on ait de grands ménagemens pour luy. C'est ce que M. de Bielke a témoigné à Mr. de Bethunes; ce que Mr. Veling m'a dit de la part de ses amis et ce que Mr. Oliverskrantz m'a confirmé, ce qui fait la plus grande partie de son mérite auprès du roy de Suède estant qu'il n'a jamais esté d'avis, qu'il entrât dans aucun engagement, qui luy pût attirer la guerre [1]). Rien n'est plus selon l'humeur avaricieuse [2]) du roy de Suède, qui passe les journées entières à travailler à ce qu'on appelle les réductions [3]), dans lesquelles il n'a pas seulement compris les donnations, faites par les derniers roys, mais faisant assigner indifféramment tout le monde. Il

---

1) Quiconque veut se convaincre, combien l'opinion, exprimée ici par M. d'Avaux, est fondée, lise Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 48 suiv., 113 et ailleurs.

2) L'humeur avaricieuse est également imputée au roi Charles XI et comptée parmi ses plus grands défauts par l'auteur des *Anecdotes de Suède* ou de *l'histoire secrète des changements arrivés dans la Suède sous le règne de Charles* XI (Pufendorf), 1716, p. 155, où du reste l'on trouve une description complète de la personne du roi, tant de son extérieur que de ses qualités morales et intellectuelles.

3) Le but de l'institution de la chambre de réduction était de faire restituer à la couronne toutes les terres et les revenus, qu'elle avait perdus jadis, surtout pendant la minorité de Charles XI, par de nombreuses aliénations et déprédations. Si l'on désire connaître tous les détails des opérations de cette commission, on les trouve dans le cinquième volume de l'ouvrage de M. Carlson, qui a voué

dépose un homme, qui a une terre de temps immémorial dans sa maison, s'il n'en raporte le titre primordial; il a étably une autre chambre, que l'on appelle de liquidations [1]), par laquelle il anéantit toutes les prétentions de ceux, à qui il dit [2]), comme il vient de faire à M. Bielke [3]). Cela luy donne lieu d'apréhender, qu'il ne se fît un soulèvement général en Suède, s'il passoit en Allemagne à la teste d'une armée, ce qu'il feroit sans doute, s'il entroit en guerre. De-là on peut conclure, que M. le comte

---

plusieurs chapitres à ce sujet, voir p. 150 et suiv., 292 et suiv., 475 et suiv. Comparez aussi une lettre intéressante sur ce sujet de M. van Heekeren à Heinsius, dans l'ouvrage de M. van der Heim, III, p. 10, qui confirme entièrement ce que l'ambassadeur français écrit à son roi.

1) La tâche, dont la chambre de liquidation fut chargée, était de fixer le montant des sommes à rembourser et les noms des familles ou des personnes, qui s'étaient enrichies aux dépens du royaume durant la minorité du roi et qui furent condamnées à rendre ce qu'elles s'étaient approprié à tort. Comparez tant là-dessus, que sur l'origine des richesses du clergé et de la noblesse *Les anecdotes de Suède ou l'histoire secrète des changements*, etc., p. 27 et suiv., 126 et suiv., et Carlson, V, p. 146 et suiv., 520 et suiv.

2) Au lieu de „dit" il faudra lire „doit." — Sous les mots „il doit, c'est-à-dire le roi doit," on aura à entendre: „le royaume doit" ou plutôt „le royaume ne doit pas", puisque les prétentions des seigneurs doivent être considérées comme injustes.

3) Je ne sais, de quel M. Bielke il est question ici. M. Carlson dans son histoire de Suède parle V, p. 163, 491, de l'ambassadeur Nils Bielke, voir plus haut p. 39, 40, *note* 2, qui par les réductions perdit d'abord 16.000 D. S. (Daler Schwedisch, écus suédois) de rentes, ensuite une somme de 40.000 risdales, tandis qu'il fait mention, p. 527, d'un autre M. Bielke, Sten Bielke, qui par les liquidations fut privé de toute sa fortune. Puisqu'il s'agit des liquidations, on croirait, que M. d'Avaux veut qu'on pense à ce dernier Bielke. D'autre part il y aurait lieu d'admettre, que le M. Bielke, auquel l'auteur vise, est celui, qu'il nomme à chaque instant dans ses lettres, savoir l'ambassadeur.

Oxenstiern ne luy proposera point de prendre de pareils engagemens ou qu'il les luy proposera si foiblement, qu'il s'en désistera bien viste, dès qu'il verra, que le roy de Suède ne les agréra pas.

Pour ce qui est des sentimens de M. Oxenstiern, je le crois toujours très austrichien: son inclination naturelle l'y a porté, dès qu'il estoit encore jeune à Munster; ses sentimens se sont fortifiez par les emplois, qu'il a eu à la cour de Vienne; par les liaisons, qu'il a prises avec Mr. Strattman; par les bienfaits, qu'il reçoit annuellement de l'empereur. Je ne scay, si le dessein, qu'il a sceu qu'on a eu de le perdre par le moyen de Mr. Bielke [1]), n'a pas fait quelqu'impression sur son esprit, et comme c'est un homme d'un naturel vindicatif et d'un petit génie, il a plus de peine à revenir. Cependant il faut ou le perdre ou le gagner. Je crois le premier bien difficile, non seulement parceque le roy de Suède est en garde là-dessus à cause de ce qui est arrivé, mais encore parceque ceux, qu'on pouroit unir pour cela, ne conviendront jamais de celuy, qui rempliroit sa place. Cela est si vray, que, quand il estoit près de sa perte ce [2]) que M. Wrede [3]) s'aperceut, que ce seroit Mr. Guldenstolpe, qui auroit sa charge, il fit en sorte, que le comte Daswert empêchât sa ruine.

Cependant, Sire, si cela peut jamais arriver, ce ne poura estre que par le moyen du comte Bielke, qui,

---

1) Beaucoup de particularités sur cette conjuration du parti français, principalement du comte Nils Bielke, pour supplanter M. Oxenstiern, se trouvent dans Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, depuis p. 418 jusqu'à p. 440; voir aussi p. 546 et suiv.

2) lisez: et.

3) Le baron Fabien Wrede, chef du département des finances du royaume de Suède, Carlson, V, p. 306, 409.

quoique disgracié [1]) en quelque façon, se remettra toujours bien dans l'esprit du roy, quand il seroit auprès de luy. Tel est l'ascendant, qu'il a sur l'esprit du roy son maître. D'ailleurs c'est l'homme de tous ceux, qui sont icy, qui a le plus d'esprit, le plus hardy, le plus désireux de tirer quelque bonne récompense de V. M.; mais je ne consentirois jamais à une pareille chose, si j'en avois la direction, que je ne visse une teste bien sage, comme est M. Oliverkrans, prendre la conduitte de cette affaire, car les autres sont des étourdis et qui se comportèrent tous si mal, aussitost qu'ils n'eurent plus Mr. Lillienrot pour les guider, qu'ils gâtèrent eux-mesmes leurs affaires.

V. M. voit par ce que j'ay l'honneur de luy mander, que les choses ne sont pas disposées à pouvoir prendre sitost ce parti, et quand elles le seroient, il n'est pas d'une facile exécution. Je ne vois pas non plus, qu'il soit aisé de gagner entièrement Mr. le comte d'Oxenstiern et de le mettre dans les intérests de V. M. contre ceux de la maison d'Autriche; mais je crois, qu'on peut le rendre moins partial. Il me paroît même, qu'il y est déjà en quelque façon disposé; il apréhende, que les affaires, qui arrivent tous les jours dans l'empire, ne forcent enfin le roy son maître à entrer aussi dans la guerre, si elle continue. D'ailleurs les heureux succès des armes de V. M. luy doivent oster toute espérance, que la continuation de la guerre soit favorable aux Autrichiens. Je scay même, qu'il n'espère point, que le roy de Suède leur veuille donner aucuns secours. Outre cela il est fort âgé et est très flatté de l'honneur, et peut-estre du profit, qu'il auroit, s'il contribuoit au rétablissement de la paix de l'Europe par une bonne médiation. Ainsi je crois, qu'il s'y porteroit volontiers; mais je suis persuadé, que

1) Comparez là-dessus et sur les rapports de M. Bielke avec Charles XI Carlson, V, p. 418, 548 et suiv.

dans les sentimens, où il est à cette heure, il voudroit faire avoir des conditions avantageuses à l'empereur. Néantmoins on peut espérer qu'avec un peu de complaisance et quelque promesse d'argent le temps nous l'adouciroit. C'est un homme glorieux et qui se prend par de certains airs de defférence et de confiance. Je les auray tous pour [1]), sans m'y fier que de la bonne sorte, et peut-estre, que, quand on aura commencé à l'adoucir par quelques présens, on poura après le gagner entièrement; mais c'est une chose, dont je ne voudrois pas absolument répondre et à laquelle au moins on ne peut parvenir que par degrez. Je puis asseurer V. M., qu'il est très content de la visite, que je luy ay rendue, et qu'il a parlé de moy deux ou trois fois depuis cela en très bons termes.

A l'égard de M. Bielke je ne puis m'empêcher de dire à V. M., que, quoyqu'on luy ait donné de très grosses sommes d'argent assez inutilement; qu'il soit en quelque façon disgracié et qu'on n'en puisse tirer aussi maintenant aucun service, il seroit très dangereux pour les intérests de V. M., qu'elle ne luy continuât pas les mêmes grâces. Je ne l'ay jamais veu que pendant une heure, qu'il vint chez moy à la Haye à son retour en Suède. Je n'ay point ouy parler de luy, depuis que je suis icy. Ainsi je n'ay aucune sorte de prévention; mais je crois, qu'il ne faut pas l'irriter et que, quoyqu'il ne puisse pas faire beaucoup de bien, il pouroit faire beaucoup de mal. Il a esté autrefois dans les intérests de l'empereur; il dit même, que, lorsqu'il s'attacha à V. M., il perdit deux régimens, et s'il reprenoit ses anciens sentimens, il feroit peut-estre faire des choses au roy de Suède, que M. le comte d'Oxenstiern n'oseroit luy proposer, et si ces deux hommes là estoient dans les mesmes intérests, on auroit à craindre pour ceux de V. M. D'ailleurs, Sire,

1) pour lui.

tout ce qu'il y a de gens bien sensez conviennent, que, si la réduction estoit faite en Pomméranie [1]) et que M. Bielke revint à Stokholm, il se remettroit parfaitement bien dans l'esprit du roy, et on seroit fâché alors de l'avoir perdu.

Pour ce qui est de tous les autres, qu'il [2]) nomme les bien intentionnez, je n'en puis mander que ce que j'en ay veu écrit dans les lettres de M. de Bethunes; que je n'en entends point parler, non plus que luy, et ne trouve aucun moyen d'avoir quelque relation avec eux, comme il n'en a point eu non plus. M. Veling [3]), qui est à Stade, a beaucoup d'esprit, mais c'est un homme inquiet, de peu de foy et de probité et très décrié, et je ne scay, si ce ne seroit point luy, qui souhaiteroit, que M. Bielke

---

1) Plus que dans les autres provinces conquises de la Suède l'affaire des réductions traînait dans la Poméranie, dont M. Nils Bielke était le gouverneur général, province qui s'appuyait pour s'y opposer sur la constitution de l'empire d'Allemagne. Ce ne fut que vers la fin de l'an 1694 que la commission spéciale, chargée du travail des recouvrements dans ce pays-là, vit approcher le terme de ses fonctions. Voir Carlson, V, p. 158 et suiv., 497 et suiv.

2) La personne, indiquée par le pronom „il", est apparemment M. d'Asfelt, voir ci-dessous, p. 86, le passage concernant M. Gyldenstolp et la lettre du comte d'Avaux au roi de France du 11 Mars 1693, ci-dessus p. 51 et suiv.

3) Dans les lettres de M. d'Avaux et du roi il est continuellement question de deux frères Vellingk, voyez p. e. la lettre de M. d'Avaux au roi du 11 Mars, ci-dessus p. 52, 53, et celle du roi à son ambassadeur du 2 Avril, ci-dessus p. 61. L'un paraît avoir été un des conseillers du roi de Suède. C'est apparemment le diplomate, dont parle M. Carlson, V, p. 366 et suiv., p. 388 et suiv. Son prénom était Maurice, voyez la lettre de M. d'Avaux au roi du 27 Mai et celle du roi à M. d'Avaux du 18 Juin. L'autre est celui, qui est indiqué dans ces lettres par le titre de général-major et qu'on trouve mentionné dans le livre de M. Carlson, V, p. 409 et suiv.

fût exclus des grâces de V. M., pour en avoir la distribution. V. M. en poura mieux juger, que je ne puis faire. Il a esté attaché à M. le comte Oxenstiern, à qui il a toute l'obligation de ce qu'il est. Il s'en est détaché pour se donner [1]) M. Bielke par pure légèreté, par envie de s'intriguer et de tirer de l'argent. Il se plaint à cette heure de M. Bielke et fait tout ce qu'il peut, pour se racommoder avec M. Oxenstiern. Il luy a fait parler; il luy a écrit luy-mesme et s'est servy encore depuis peu de l'entremise du comte Daswert; mais Mr. Oxenstiern a esté sourd dans [2]) toutes ses prières et a répondu, que c'estoit un fripon, dont il ne vouloit jamais entendre parler. On peut juger par toutes ces démarches du caractère de M. Veling.

Je n'ay pas laissé, Sire, pour n'avoir rien à me reprocher, de prier le général major Veling son frère de luy escrire et de parler au comte Wrede et Guldenstolpe, qu'il m'a dit estre de ses amis, afin que ces deux derniers voulussent bien entrer en commerce avec moy par quelques personnes interposées. Il m'a fait réponse, qu'il avoit escrit à son frère. Je verray, si cette réponse n'est pas une deffaite, car il leur est bien plus aisé en ce pays icy qu'à M. de la Piquetierre de trouver un homme, par qui entretenir un commerce secret.

Pour ce qui est de Mr. de Guldenstolpe, il est en effet des amis de M. Veling et, je crois, le seul, qui soit uny avec luy. Il s'est joint à la vérité aux autres contre M. Oxenstiern, parce qu'il s'estoit si bien mis alors dans l'esprit du roy, qu'il auroit profité ses [3]) dépouilles; mais il n'en est pas pour cela meilleur françois, et il est étrange, que cet homme, que M. d'Asfeld appelle bien intentionné et qu'il prétend avoir gagné, ait esté en toutes choses contre la France. M. de Bethunes l'a marqué

---

1) se donner à. 2) à. 3) de ses.

comme une personne, qui n'estoit point de nos amis; M. Joul me l'a dépeint de la sorte et s'est plaint à moy, que cet homme luy a reproché en présence de tous les commissaires [1]), que le roy de Dannemarck n'agissoit contre le 9e électorat que par l'instigard [2]) de la France et pour complaire à V. M. Il s'est joint à M. Oxenstiern, pour porter le roy de Suède à faire tout ce qu'il a fait en faveur du duc d'Hanover; il en a touché quatre mille escus et M. le comte Oxenstiern huit, et M. d'Asfeldt reconnoît si bien, que cet homme, qui a receu de l'argent de V. M. et à qui il en veut encore faire donner, est mauvais françois, qu'il [3]) attribue les premières difficultez, qu'on a fait icy touchant les représailles. Cependant, Sire, comme M. Guldenstolpe est très corruptible, faisant même à cette heure des merveilles pour les représailles à cause des quatre mille escus, que M. Joul luy a promis, je croirois, que la conduitte, qu'on doit avoir avec luy, seroit de le menacer toujours de ne luy point donner de pension, comme l'a proposé M. Dasfeld par sa lettre du 4 Décembre, car ce seroit de l'argent perdu, mais de luy en donner, lorsqu'il sera question de luy faire faire quelque chose, qu'on souhaitera, et ne le payer, que quand le service aura esté rendu.

Le comte Daswert est un bon gentilhomme et un homme de guerre, qui n'est pas nourry dans les affaires et qui a assés bon sens pour les comprendre, quand on luy en parle. Il n'est point du tout à négliger, car il est aussi bien auprès du roy de Suède, qu'aucun autre de la cour. Je ne scay, si V. M. jugera à propos de suivre la voye, qu'il a ouverte luy-mesme pour aller, qui est le Sr. de la Piquetierre, en qui il montre de la confiance, ou du Baron Dasfeld, ou de M. Veling. Je ne vois point par

---

1) Il n'appert pas, où ce reproche a été fait à M. Juel.

2) instigation. 3) qu'il lui.

tout ce qui m'est revenu du comte Dasferd, que ce fût un homme à se joindre avec [1]) d'autres, pour faire des cabales. Ainsi si M. Veling en peut disposer pour former un parti en cette cour et qu'il ait là-dessus des lumières, que je n'ay point, je ne voudrois pas l'empêcher.

Je crois, qu'il est de mon devoir indispensable de rendre compte à V. M. de ce que M. Joul vint me dire avant-hier sur ce sujet. Il me témoigna, que les intérests du roy son maître et ceux de V. M. estoient les mesmes en cette cour et qu'il croiroit, que nous devions agir d'un grand concert; qu'il m'aideroit volontiers de ses amis et me les déclareroit; qu'il me prioit d'en user de mesme, afin que ceux, qui estoient bien intentionnez pour la France, s'unissent aux amis de Dannemark. On obtint [2]) plus facilement ce qu'on souhaiteroit du roy de Suède; que M. le comte Dasverd, par exemple, avoit beaucoup de crédit sur l'esprit du roy et qu'un des conseillers de la cour de Dannemark luy avoit écrit depuis huit jours, qu'un des ministres de V. M., luy avoit offert l'entremise du comte d'Awert [3]) comme un [4]) homme, qui est à la France, et à qui il a fait promettre de l'argent. Je fus étonné de la proposition de M. Joul, qui me parut un peu extraordinaire.

Il ne reste, Sire, de tous les bien intentionnez qu'à parler du comte Wrede. Tout ce qui m'en vient est, qu'il est honneste homme; qu'il garde des mesures avec M. Oxenstiern et qu'il est assez porté pour les intérests de V. M. Et comme sa charge de président de la chambre des finances luy donne beaucoup d'accès auprès du roy et bien du crédit, je croy, que c'est un homme à ménager. Je ne suis pas content de ce que j'ay dit au major général Veling sur son sujet et de la réponse. J'ay écrit à monsieur Dasfeld, affin qu'il engage M. Vrede

---

1) à. 2) obtiendrait. 3) d'Asfert. 4) d'un.

à avoir quelque sorte de commerce avec moy, car, Sire, il me paroist, que V. M. dépense bien inutilement l'argent, qu'elle donne à ses [1]) bien intentionnez, si l'ambassadeur, qu'elle a icy, n'ose leur en parler et n'est pas en droit de leur demander aucun service et n'est point informé par eux de la moindre chose de ce qui se passe, comme cela a esté jusqu'à cette heure.

Je n'oserois dire à V. M., que l'argent, qu'elle a donné, n'a pas été tout distribué, car je ne luy escriray jamais rien positivement, que ce que je scauray à n'en pouvoir douter; mais j'ay quelque sujet de le croire. On m'a dit de très bonne part, que M. Wred n'a receu que cinq mil escus et M. Guldenstolpe cinq mil. Ils se plaignent l'un et l'autre, qu'on leur a fait de grandes promesses, qu'on ne leur a pas tenues. D'ailleurs V. M. scait, que M. Bielke et M. Veling ne sont plus si bien ensemble. Ainsy tout ce party me paroist bien décousu, et je crois, qu'ils tâchent de racrocher quelqu'un, ce qu'ils font avec trop peu de précaution, car M. Oxenstern a fait depuis peu des plaintes à un de ses amis des nouvelles intrigues, qu'on vouloit faire.

Voilà, Sire, ce que j'ay pu descouvrir de l'état présent de la cour de Suède, et je puis asseurer V. M., que je luy ay escrit avec toute la précaution possible, pour ne rien avancer, qui ne fût vray, et j'ose me vanter, que ce seroit la première fois, que je ne luy aurois pas mandé la vérité. J'atendray là-dessus l'honneur de ses ordres et ce qu'il luy plaira de décider, aussy bien sur le comte Dasvert, que sur les autres bien intentionnez. Car si Monsr. Dasfeld et Veling peuvent former un party, qui porte le roy de Suède à prendre des résolutions convenables aux intérests de V. M., je n'aurois garde de m'oposer à un si grand service, qu'ils rendroient, et j'agirois

1) ces.

de mon côté fidellement pour les seconder selon les mémoires, qu'ils me donneroient; mais tant que ces intentionnez [1]) ne feront que descouvrir les sentimens et les intentions du roy de Suède et qu'ils s'en feront un méritte, pour tirer de grosses sommes de V. M., je crois l'avertir en conscience, que c'est de l'argent perdu, quoyque je prévoye bien dès cette heure, que la sincérité de mon zèle m'atirera peut-être dans la suite des travers et des affaires.

Comme je ne puis estre honoré de six semaines d'aucune réponse de V. M., la conduite, que j'ay résolu de tenir pendant ce temps-là, est de tâcher par toutes sortes de moyens de gagner Mr. Oxenstern, de vivre si bien avec M. Guldenstolpe, que je sois en estat de luy offrir de l'argent, quand il se présentera une occasion, où je puisse luy demander un service actuel, et cependant de m'attacher à M. Wrede et M. Oliverskrans, pour estre exactement informé de tout ce qui se passera de plus secret. Et pour en tirer tous les services, qui [2]) seront capables de rendre, j'ay desjà parlé du méritte et des dignitez du premier et de ce que j'avois escrit à M. Dasfeld, pour entrer en commerce avec luy.

A l'egard du second, Sire, Mr. de Bethune en a toujours escrit à V. M. comme d'un homme de beaucoup de méritte. Je le connois il y a longtemps sur ce pied-là. Outre cela il est mon amy particulier. Il m'escrivit à la Haye, lorsqu'il voulut passer à la cour de V. M., pour renouer l'alliance entre les deux couronnes, et m'y vint voir au retour de son voyage en France. Il est vray, que son mérite luy fait tort; que Mr. le comte Oxenstiern apréhende, que le roy ne le connaisse tout entier et qu'il l'éloigne à cause de cela des affaires, autant qu'il peut; mais il s'en sert tous les jours en cachette, et dès qu'il

1) bien intentionnés. 2) qu'ils.

se présente quelque matière ou chose difficile à traitter, il prie M. Oliverskrans d'y travailler et de luy donner des mémoires, car sans contredict, c'est le plus habile homme de la Suède. Je me suis donc adressé à luy, et il ne m'a pas esté difficile d'entrer en matière, parcequ'il m'a fait voir des lettres, que Mr. Dasfeld luy a écrites, depuis que je suis icy, par lesquelles il le prie de vouloir bien lier un commerce avec luy, de luy mander tout ce qui se passera, et luy offre de l'argent pour cet effet. Il ne m'en a pas paru content, d'autant plus [1]), qu'il prétend avoir sujet de se plaindre de Mr. Dasfeld, et il m'a dit, qu'il le connoissoit trop, pour vouloir recevoir de l'argent par ses mains; qu'il n'avoit osé positivement luy refuser de luy escrire, mais qui [2]) luy avoit mandé peu de choses et qu'il feroit bientost tomber ce commerce. J'ay veu, qu'il craint extrêmement de se brouiller avec luy, particulièrement à cause de son gendre Canderstain. Je n'ay osé positivement luy promettre aucune gratiffication sans ordre de V. M., et je me suis contenter de luy dire, que, comme son intention n'estoit que pour [3]) procurer une plus estroite liaison entre V. M. et le roy son maître et que nos intérests estoient communs, je croiois, qu'un sy honnête homme que luy pouvoit fort bien, en conservant le roy son maître [4]), me donner avis de tout ce qui se passeroit, affin que je puisse [5]) régler ma conduite, pour détruire tout ce que les ennemis de la France pourroient faire contre nous, et que, comme il pouvoit et par luy-même et encore plus par Mr. Wrede, de qui il est amy intime, porter le roy leur maître à faire ce que nous scavions, luy et moy, estre de son service, je pouvois l'asseurer, que

1) moins. 2) qu'il. 3) de.

4) L'expression est singulière, mais le sens est assez clair.

5) pusse.

V. M. luy en marqueroit sa reconnoissance. Il a fort bien receu cela et m'a promis toute sorte de secours par ses amis et par ses services. J'ay songé aussy, qu'il seroit avantageux de scavoir les sentimens de M. Oxenstiern sur les conditions de paix d'Allemagne, et comme il consulte souvent Mr. Oliverkranz, je l'ay prié de le metre sur ce chapitre-là et de tirer de luy tout ce qu'il pourra d'éclaircissement. Il m'a promis d'y faire son possible; il m'a dit de plus, qu'ayant disné ce jour-là chez M. Wrede, qu'ils [1]) avoient raisonné ensemble sur la conduite, que j'aurois à tenir et qu'ils avoient conclu l'un et l'autre, que, si je voulois réussir, il falloit paroître indifférend et batre fort froid. Et cependant il m'a promis [2]) une chose dans le dernier secret, qu'il m'a conjuré de ne dire à qui que ce soit, pas même au Sr. de la Piquetière, que je le sceusse de luy, qui est, que l'empereur fait les derniers efforts, pour avoir des trouppes du roy de Suède, et qu'il offroit pour cela jusqu'à un million; que M. Oxenstiern avoit raporté au roy la proposition, que l'envoyé de l'empereur luy en avoit faite et que le roy luy avoit répondu, que c'estoit là une fort bonne proposition pour luy et qui [3]) luy conseilloit de la garder et de ne luy en point parler au sénat, parcequ'elle seroit très mal receu.

J'ay trouvé aussy en cette cour un ancien amy, nommé Silvestre Crous, dont le nom sera peut-être connu de V. M. La personne et le mérite le sont de Mr. de Croissy. Je ne feray pas valoir à V. M. son commerce plus que de raison, car il n'est pas dans le conseil du roy et ne se mesle point des affaires d'estat. Il est seulement directeur général de touttes les douannes du roy de Suède,

---

1) ils.

2) communiqué.

3) qu'il.

et en cette qualité-là je puis tirer quelques lumières de luy, dont je rendray compte à Mr. de Pontchartrain; mais comme outre cela il a bien de l'esprit et a une grande connoissance des affaires, qu'il a même beaucoup d'accez chez les principaux de la cour, et sur tout chez M. Oxentiern, il peut me donner de bons avis. Il me les a promis, et je scay, qu'on peut compter sur ce qu'il dira.

Il m'a même confié desjà en secret, qu'il ne croioit pas, qu'on fust aussy bien disposé icy, que Monsr. Joul le disoit, à admettre le Dannemarck en part de la médiation; mais cette lettre icy est trop longue. Je ne parleray point de cette affaire, sur laquelle même je veux avoir encores quelque éclaircissement, avant que d'en rendre compte à V. M. Ainsy je la remetteray pour le premier ordinaire, aussi bien que plusieurs petites choses, qui se sont passées icy, qui ne sont point pressée à estre mandées, comme est la première audiance particulière du roy et de la reyne, que j'ay eue cejourdhuy. Je suis &c.

`A Stockolm 25 Mars 93.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Lettre de peu d'importance.

J'aurais bien voulu, Monsieur, ne point écrire au roy de certaines choses, qui regardent M. Dasfeldt; mais un homme à ma place, à qui on les vient dire, ne peut se dispenser d'en rendre compte. J'en ay même obmis une bonne partye, qui ne regarde point mon ministère. Je crois, qu'il n'y auroit rien de mieux pour le service du roy, s'il [1]) pouvoit gagner quelqu'un, auprès de qui je ne peusse de moy-mesme avoir accez, ou qu'il fist réussir des affaires, et [2]) dont je ne pouvois venir à bout; mais sans

1) que s'il?

2) „Et" semble être superflu.

compter, qu'il n'est pas trop bien à luy de prier un homme de mes amis de luy escrire tout ce qu'il pourra descouvrir dans l'envie de mander des choses, qu'il croit que je n'auray pas découvertes, ce qui n'est point du service du roy, mais seulement pour se faire valoir, c'est qu'il [1]) est aussy mal icy qu'en Dannemarck et que Mr. Dasfeldt a parlé de luy et de Mr. Weling avec beaucoup de mépris. J'espère, que le roy sera comptant [2]) de mon soin et de mon application. Je suis, Monsieur.

16 Avril 93 à Vers.

Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Il lui écrit, que c'est M. Bielke, qui a fait en 1691 la distribution des gratifications aux ministres de Suede; qu'il n'a fait payer en 1692 que vingt mille livres de pension à M. Bielke et qu'il n'a pas le dessein de donner d'autres pensions annuelles. Il répète, quels sont les deux points principaux, desquels M. d'Avaux ait à s'occuper. Quant au second, le maintien d'une exacte neutralité de la Suède, quand l'ambassadeur peut l'effectuer, il lui permet de disposer des 100,000 livres en faveur soit de M. Oxenstiern, soit d'autres conseillers du roi de Suède, assez puissants pour empêcher, que ce prince ne prête secours aux ennemis de la France. Du reste il approuve fort l'attitude, que M. d'Avaux s'est proposé de prendre vis-à-vis de M. M. Bielke, d'Asfert, Wrede, Olivenkrantz, Gyldenstolp.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 25 Mars, par laquelle vous me rendez un compte exact de ce que vous avez reconnu, depuis que vous estes à Stokolm, des talens et inclinations des ministres suédois et de ce qu'on peut espérer des uns et des autres dans la conjoncture présente.

---

1) On ne comprend pas qui est cet „il"? En général la phrase est passablement inintelligible.

2) content.

Je vous ay desjà informé [1]) de ce que j'avois fait payer en 1691 au comte de Bielk et à ceux, qui s'estoient engagez avec luy à destourner le roy leur maître d'envoyer aucun secours à mes ennemis pendant la campagne de la mesme année. Vous remarquerez seulement, que toutes ces sommes, montant à 50m. escuz, ont esté remises entre les mains du comte de Bielke, pour en faire la distribution en la manière, que je vous l'ay escrit et par gratification seulement après le service rendu, c'est-à-dire à la fin de la campagne; mais je n'ay jamais prétendu en faire une pension réglée, et au contraire la Suède ayant envoyé l'année dernière un corps de 3000 hommes vers le Rhin, ainsy que je vous l'ay escrit, j'ay entièrement retranché ces gratifications, et je n'ay fait payer que les 20m. livres de pension au comte de Bielke. Ainsy il ne faut pas compter sur des gratifications annuelles, payables aux ministres de la cour, où vous estes, sans qu'ils l'ayent mérité par aucuns services; mais il faut voir présentement ce qu'on peut obtenir d'eux par les conseils des ministres bien intentionnez et s'il est nécessaire de le [2]) promettre des gratifications de ma part, pour les faire bien agir. Comme vous voyez bien, qu'il est impossible de faire prendre au roy de Suède aucun engagement, qui soit capable de luy attirer la guerre, il faut se réduire aux choses, qui peuvent convenir à son humeur et à ses intérests.

Les deux principales [3]), que je vous ay recommandé par mes derniers ordres, étoient en premier lieu de faire entrer cette couronne dans l'union des princes oposans au 9e électorat, et secondement de ne donner aucun secours directement ou indirectement aux ennemis de ma

---

1) Voir la lettre du roi à M. d'Avaux du 2 Avril 1693, ci-dessus p. 62.

2) leur.

3) choses principales?

couronne et de demeurer dans une exacte neutralité, ainsy qu'il convient à un bon médiateur. Sur le premier point vous jugez bien, qu'il ne faut plus rien attendre du roy de Suède, et sur le second vous pouvez mieux juger, estant sur les lieux, qu'aucun autre de mes ministres, sy le roy de Suède est résolu de conserver toutes ses trouppes dans son royaume, pour retenir sa noblesse dans l'obéissance, qu'elle luy doit, et empêcher, que les sujets de mécontentement, que peut causer la continuation de ce qu'il appelle réunion ne fasse quelque éclat prejudiciable à son service et à sa réputation, ou si nonobstant cette considération il a quelque disposition à donner des secours aux Hollandois et à l'empereur, et si en ce cas vous pouvez former un party dans son conseil, assez puissant pour l'en détourner, en promettant de ma part à ceux, qui le composent, des gratifications payables dans le mois d'Octobre prochain. C'est aussy pour ce sujet, que je vous ay permis par ma dépêche du 2c de ce mois [1]) de promettre jusques à 100m. livres; mais comme vous estes bien persuadé, que le crédit du comte d'Oxenstiern est fort audessus de celuy des autres ministres, et que d'ailleurs la condition de ne point assister mes ennemis et de demeurer dans une exacte neutralité convient à l'humeur et à la politique de ce ministre, aussy bien qu'aux intérests du roy son maître, vous ne scauriez mieux employer le pouvoir, que je vous ay donné de promettre des gratifications de ma part, qu'à le disposer et [2]) entrer dans l'angagement, que je viens de vous expliquer, et même à porter le roy son maître de [2]) s'obliger par un traitté à cette neutralité, quand [3]) elle me devroit coûter quelque subside. Mais si vous ne pouvez faire goûter cette pro-

1) Voir ci-dessus p. 62.

2) à.

3) quand même?

position au dit comte d'Oxenstiern, vous devez bien examinér, qui sont ceux, que vous pouriez joindre au comte Daswerk, et s'ils seront assez accréditez, pour engager le roy leur maître dans un traitté de neutralité, qui seroit le plus seur party et le plus convenable à mes intérests, et s'ils ne le peuvent pas faire, vous leur promettrez seulement, au cas que vous le jugiez absolument nécessaire, que, si la couronne de Suède ne donne pendant cette campagne aucun secours à mes ennemis, ils seront payez dans le mois d'Octobre des sommes, que je vous ay donné pouvoir d'accorder.

Je vous envoye encore un mémoire de ce qui doit avoir esté payé de ma part en Suède, et vous y verrez, que la disgrâce du comte de Bielke ne m'a pas empesché de luy faire payer encore cette année sa pension de 20^{m}. livres. Je laisse aussi à votre prudence de le ménager encore pour l'avenir, et s'il prend les mesures nécessaires pour se bien remettre auprès du roy son maître et pour faire réussir vos négotiations, vous le pourez assurer des marques de la continuation de mon estime. Comme le comte Daswert a desjà témoigné prendre quelque confiance au Sr. de la Piquetière, vous devez vous servir de ce dernier, tant pour attirer le dit comte dans mes intérests, que pour d'autres semblables négociations, où vous ne pourez agir de vous-même.

Je m'asseure aussy, que vous ne négligerez rien pour maintenir le comte Wrede dans les bons sentimens, qu'il a toujours fait paroistre, et comme vous connoissez par vous-même le mérite du Sr. Oliverkranz, je seray bien aise aussy, que vous l'obligiez à vous assister de ses avis et conseils et que vous l'asseuriez, que ce qu'il contribuera au bon succez de vos négotiations ne luy sera pas inutile.

J'aprouve fort aussy le party que vous avez pris de le prier de sonder le comte Oxenstiern sur les conditions,

qui pouroient faire la paix d'Allemagne, et ce ministre y pourait donner un bon acheminement, s'il s'en expliquoit d'une manière juste et raisonnable.

Pour ce qui regarde le sieur Guldenstorp, vous devez faire aussy ce qui vous sera possible, pour le rendre favorable à vos négociations; mais il ne faut s'engager à luy faire payer des gratifications, qu'après qu'il aura rendu le service, que vous désirerez de luy. Sur ce &.

A Stockolm 1 Avril 93.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Après avoir dit un mot sur le réglement, qui existe en Suède et qui traite des audiences des ambassadeurs, il fait un long rapport d'une seconde conversation, qu'il a eue avec M. Oxenstiern. Les sujets de ce discours ont été en partie la médiation, que ce ministre n'est pas enclin à partager avec le Danemarc; en partie le traité, à conclure entre la Suède et la France, et en particulier la question principale, se rattachant à ce traité, si l'on ne garantirait que la paix de Westphalie et celle de Nimègue, ou bien la paix de Westphalie et les pactes subséquents qui la confirment, matière, sur laquelle lui, d'Avaux, attend des ordres ultérieurs du roi; de plus la neutralité qui sera observée inviolablement par le roi de Suède. Ensuite il communique au roi plusieurs choses, dont il a parlé avec M. Olivenkrantz, savoir le traité, conclu entre la Suède et le Danemarc touchant les représailles par mer, et les propositions, faites par l'empereur au roi de Suède. Il fait aussi mention d'un entretien, qu'il a eu avec le général major Vellingk. Puisque van Heekeren, l'envoyé des États Généraux, et les autres ambassadeurs des alliés mettent tout en oeuvre, pour gagner les ministres de Suède, il propose au roi de mettre à sa disposition quelques milliers d'écus, afin de les offrir à M. M. Oxenstiern et Olivenkrantz, mesure qu'il estime très urgente.

Dans un appendice, ajouté à cette lettre, M. le comte d'Avaux informe le roi d'un léger changement, fait dans un des articles du formulaire du cérémonial, concernant la réception des ambassadeurs.

Sire.

Je n'ay pas esté honoré cet ordinaire des lettres de V. M. J'allay le lendemain de l'audiance particulière, que j'ay eu du roy de Suède, en remercier M. le comte Oxenstiern, qui me dit, qu'il avoit beaucoup de joye de la satisfaction, que le roy de Suède et la reyne mère avoient eu de me voir, et du bien, qu'ils avoient dit de moy. Il me marqua ensuitte le déplaisir, qu'il avoit de n'oser me rendre visite; que je scavois le réglement, que le roy de Suède a deffendu expressément à tous les sénateurs de rendre aucune visite aux ambassadeurs, jusques à ce qu'ils eussent eu leur audiance publique. Cela a esté fait pour obliger les ambassadeurs à en avoir une, et c'est par cette raison, que Mr. de Bethunes ayant envoyé demander audiance à Mr. le comte Destembock [1]), elle luy fut refusée, et ce même comte luy fit dire, qu'il ne le pouvoit voir, qu'après son audiance publique. En effet il n'a veu aucun des sénateurs.

M. Oxenstiern me parla dans cette seconde visite avec la même confiance, que dans la première. Je ne voudrois pas répondre, qu'il ne préférât encore les intérests de l'empereur à ceux de V. M.; mais soit qu'il ayt veu, que le roy de Suède ne veut pas écouter toutes les propositions des alliez, ou qu'il ayt pris luy-même de meilleurs sentimens, qu'il n'a eu jusques à cette heure, il me donne presque touttes les asseurances, que je peux désirer, et je ne puis croire, qu'il voulût s'avancer autant qu'il fait, s'il n'avoit pas intention de l'exécuter. C'est un homme entesté et qui a ses deffauts; mais il n'a point passé jusques à l'aage qu'il a, pour estre fourbe, ny trompeur.

1) Vraisemblablement M. le comte Jean Stenbock, membre du d'état ou sénat du royaume, comparez Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 47 et 132, et la lettre de M. d'Avaux au roi du 20 Mai 1693.

Nous parlasmes de la médiation. Il me répéta les mesmes choses, qu'il m'avoit déjà dites et dont j'ay déjà rendu compte à V. M. Ainsi je ne l'en importuneray pas aujourdhuy. Quoyqu'on me presse de la part de la cour de Dannemarck de faire en sorte, que l'on consente icy d'offrir conjointement la médiation des deux roys, je ne jugeay pas à propos d'en faire des instances au comte Oxenstiern, qui luy auroit [1]) peut-etre fait soubçonner, qu'on auroit de la deffiance de la médiation de Suède, et je crois, qu'il valoit mieux luy en parler, comme pour scavoir ses sentimens, ce que je fis d'autant plus librement, que nous estions convenus, luy et moy, un moment auparavant, que, quand nous [2]) verrions, nous concerterions ensemble, ce que nous dirions de nostre entretien à M. Joul, qui nous avoit fort questionné l'un et l'autre après la première conversation et qui ne voyoit pas avec plaisir, que Vostre Majesté prit de plus étroites liaisons avec la Suède.

M. Oxenstiern me témoigna donc, que le roy de Suède seroit très aise, que le roy de Dannemarck offrît sa médiation et qu'elle fût acceptée; mais qu'il me pouvoit dire en confidence et pour moy seul, qu'il ne croyoit pas, qu'on se porta icy à l'offrir conjointement, et parceque plusieurs des alliez s'estoient expliquez à eux, qu'ils ne vouloient point de celle de Dannemarck, et qu'ainsy ils rendroient celle de Suède suspect et la feroient peut-estre refuser une troisième fois [3]). Nous parlâmes ensuitte du traitté, dont M. de Bethunes luy avait fait l'ouver-

---

1) auroient. 2) nous nous.

3) Pour la première fois Charles XI offrit sa médiation au mois de Septembre de l'année 1690. Elle fut refusée. De même que Guillaume III, le grand-pensionnaire Antoine Heinsius et l'envoyé des États Généraux en Suède, Guillaume van Haren, témoignèrent dans leurs lettres, combien ils étaient surpris de cette proposition. Voir van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Antonie*

ture [1]), et nous tombasme sur la question principale, qui est de savoir, sy on asseure la garentye des traittez de Westphalie et de Nimègue, ou bien des traittez de Westphalie et des traittez subséquens, qui les confirment. Il me dit, qu'il n'y auroit nulle difficulté à faire un traitté confirmatif de ceux de Westphalie et de Nimègue, comme ils avoient fait avec l'empereur et comme Mr. de Bethunes en estoit convenu avec luy; qu'il me l'offroit encore; mais qu'il m'avouoit nettement, qu'il ne voyoit pas, de quelle utilité un pareil traitté pourait estre à la France.

Je luy répondis, que, bien loin d'estre de quelque utilité, il seroit d'un grand préjudice, et puisqu'il me parloit si confidemment, que je le priois de me dire de bonne foy, il [2]) estoit dans le conseil de V. M., s'il seroit d'avis, qu'elle fît un pareil traitté. Il se mit à rire et me dit, que je l'embarassois, et puis il avoua, qu'il ne luy [3]) conseilleroit pas. Je luy dis, qu'il n'estoit pas surprenant, que

---

Heinsius (Les archives du grand-pensionnaire Antoine Heinsius), 1867, I, p. 183 et suiv. Il est dommage, que M. Carlson, voyez son *Hist. de la Suède*, V, p. 568, *note*, n'a pas connu cette source qui est d'un haut intérêt. L'offre fut réitérée en Avril 1691. Quoiqu'alors elle ne fût pas acceptée officiellement par les puissances belligérantes, elles ne la rejetèrent non plus et montrèrent plus de penchant à y consentir. Voir Carlson, V, p. 423 et suiv., 440 et suiv., p. 546 et suiv., p. 576 et suiv.

1) Après un intervalle de dix ans la France envoya au commencement de l'année 1692 de nouveau un ambassadeur, M. le marquis de Bethune, en Suède. Il fit à M. Oxenstiern des ouvertures d'un traité d'alliance défensive entre la Suède et la France, que le ministre Suédois ne repoussa pas; mais il mourut au mois de Septembre de la même année, Carlson, V, p. 546 et suiv. Ce que M. Colbert de Croissi écrit touchant l'amabilité de M. de Bethune est confirmé par M. Carlson. Comparez aussi la lettre de M. de Croissi à M. d'Avaux du 19 Fevr. 1693, ci-dessus p. 28, et celle de cet ambassadeur au roi du 11 Mars, 1693, ci-dessus p. 46 et suiv.

2) s'il. 3) le ou le lui.

l'empereur demandast la garentie des traittez de Westphalie et de Nimègue, et que, si Sa Majesté impérialle pouvoit remettre les choses sur le pied des traittez de Westphalie, la Suède verroit bientost, que l'empereur ferait encores plus volontiers un nouveau traitté, pour remettre les affaires d'Allemagne en l'estat, où elles étoient, avant que la Suède y fît aucune conqueste; qu'ainsy il ne falloit pas regarder, ce qui estoit de la conveniance de l'empereur, qui sera toujours de diminuer la puissance de la France et celle de la Suède, mais ce qui estoit de la justice; que le dernier traitté de Ratisbonne, confirmatif de ceux de Westphalie et de Nimègue, estoit fait dans toutes les formes, du consentement de l'empereur et de tout l'empire, authorisez par des [1]) résultats de la diette et muny de toutes les formes requises; que ce seroit détruire et annéantir ce traitté, sy on l'excluoit de la garentie, que l'on stipuleroit pour ceux de Westphalie et de Nimègue, et qu'enfin ce traitté-là estoit à l'égard de V. M. ce que ceux de Westphalie et de Nimègue estoient à l'égard de l'empereur, et que, pour faire les choses égales, on ne pouvoit accorder à l'empereur la garentie des traittez de Westphalie et de Nimègue et refuser à la France la garantie des traittez de Westphalie et des traittez, qui les confirmoient, d'autant plus [2]), que nous consentirons, que l'on rende [3]) encore celuy, que l'on fera sur la présente guerre, qui mettra toutes choses dans un estat stable et permanent. Il fut quelque temps sans me répondre, et puis il me dit, que c'estoit une affaire, qui méritoit ses réflexions, et qu'il croyoit, avant que d'entrer dans la discussion de ces sortes de choses, qu'il estoit bon de déliberer ensemble, s'il estoit expédient de

---

1) les.

2) moins.

3) Peut-être „fasse"?

faire à cette heure un pareil traitté et que nous en parlerions au premier jour.

Comme il y aura bientost icy plusieurs ministres des alliez et qu'ils feront leurs derniers efforts pour engager la Suède, j'attendray les ordres de Votre Majesté, pour savoir, si elle jugera à propos, en [1]) que je voye beaucoup et trop de difficulté à faire convenir M. Oxenstiern de mettre cette clause dans toute son étendue, de ne point demander de commissaires, pour entamer cette négotiation, et de me contenter de parer les coups, que porteront icy les ministres des alliez.

Mr. Oxenstiern me répondit sur ce que je luy dis touchant une exacte neutralité de la même manière qu'il avoit fait l'autre fois, et redonna les mesmes assurances, que le roy de Suède l'observeroit exactement et qu'il pouvoit m'en répondre. Je luy insinuay, Sire, que Votre Majesté se reposeroit là-dessus et qu'elle estoit si contente de la manière, dont il s'estoit déjà expliqué a Mr. de Bethunes, qu'elle luy en témoigneroit sa reconnoissance: toutesfois qu'il attendroit à les [2]) recevoir, qu'il eût rendu des services, qui les méritassent. Il me répondit seulement, que V. M. pouvoit estre assurée, qu'il estoit son très humble serviteur et qu'il luy [3]) feroit connoistre si nettement, quand l'occasion s'en présenterait, qu'elle n'en pouroit pas douter, et qu'il me prioit de l'en assurer. J'ay communiqué cette réponse à M. de la Piquetière, et après en avoir raisonné, luy et moy, nous avons crû, qu'il ne refuseroit peut-estre pas à cette heure un présent. Cependant nous n'avons pas jugé à propos, qu'il luy en parlât dans une visite, que je le priay de luy rendre avanthier, parceque, s'il faisoit entendre, qu'il est prest à re-

---

1) en cas.

2) c'est-à-dire: à recevoir les marques de cette reconnaissance.

3) le.

cevoir quelque gratification, ce seroit une chose désagréable de le faire attendre deux mois, comme il les faut tous entiers, pour avoir icy de l'argent sur la lettre, que j'en aurois escrite à V. M., et comme cecy a un entier raport à une conférence, que j'ay eue avec M. Olivenkrans, j'en feray un article séparé au bas de ma lettre, pour l'expliquer avec plus d'ordre à V. M.

Je luy déclaray, Sire, que V. M. avoit donné ses ordres, pour faire remettre à la princesse Meysheim [1] l'administration du domaine utile du duché des Deux-Ponts. Il le scavoit déjà et m'en témoigna sa joye. M. Oliverskrans, qui n'est pas sénateur, m'a rendu ma visite. Nous avons discuté ensemble toutes les affaires, qui sont sur le tapis. Il m'a dit, que M. Joul n'ayant pu rien obtenir à l'égard de l'électorat d'Hanovre, cela avoit donné lieu aux alliez de croire, que les deux couronnes n'estoient pas en bonne intelligence, et qu'on avoit voulu leur faire voir le contraire en faisant le traitté touchant les repressailles; que d'ailleurs ce n'estoit proprement que la suitte et l'explication de celuy de commerce, qu'ils avoient fait cy-devant ensemble [2]); qu'on estoit convenu dans ce dernier de déclarer aux princes, qui estoient en guerre, qu'on ne prétendoit point souffrir à l'avenir l'interruption du commerce et qu'on demanderoit en même temps réparation des dommages, qu'on avoit soufferts par le passé; mais qu'il y a un article secret, qui porte, qu'en cas de refus on usera [3]) de voye de fait, que dans le mois de Septembre,

1) Voyez la lettre du roi au comte d'Avaux du 19 Février 1693, plus haut p. 27.

2) Le traité de commerce et de navigation, conclu entre la Suède et le Danemarc, est du mois de Mars 1691; celui, qui a pour objet les représailles, est daté du mois de Mars 1693 et a été ratifié par la Suède le 3 Avril 1693. Comparez sur le contenu de ces deux traités Dumont, *Corps diplomat.*, VII (2), p. 325; Carlson, V, p. 447, p. 552 et suiv., 560 et suiv. 3) n'usera.

et que cependant on armera douze vaisseaux de chaque costé, pour se mettre en estat de se faire rendre justice; que, quoyque les Français ne fissent pas tant de mal que les autres, ils ne laissoient pas cependant d'arrester souvent et même de prendre des vaisseaux suédois; qu'on en faisoit icy bien du bruit, et m'a demandé, s'il n'y auroit pas moyen, que la France fît quelque chose, pour faire voir, qu'on n'inquièteroit pas davantage le commerce de Suède; que cela produiroit icy un fort bon effect.

Je luy ay témoigné, qu'on ne demandoit pas mieux en France que de favoriser le commerce de la Suède, et mesme que nous estions tout prest à faire un traitté de commerce, si la Suède le souhaitoit. Il m'a témoigné, que cela seroit fort bon, et comme il sera consulté par M. Oxenstiern sur les articles de ce traitté, j'ay crû, que je devois luy proposer d'agréer, que je luy en communiquasse un projet, et qu'il me marqueroit ses sentimens. Je verray aussi M. de Silverkroon [1]) là-dessus, et aussitost que j'auray concerté quelque chose avec eux, j'en rendray compte à M. de Pontchartrain, et j'en parleray à M Oxenstiern, si notre projet et [2]) conforme aux instructions, que M. de Pontchartrain m'a données.

M. Oliverskrans m'a encore expliqué plus nettement, qu'il n'avoit fait la première fois, les propositions de l'empereur, [3]) dont j'ay découvert aussy quelque chose par un autre endroit. L'empereur offre de faire toucher à la Suède un million d'écus, de luy faire avoir la souveraineté de la ville de Bremen et le pays d'Hadler [4]),

---

1) L'un des ambassadeurs plénipotentiaires de Suède à Nimègue.

2) est.

3) Tous les détails, qu'on lit ici par rapport à cette proposition de l'empereur, ne se trouvent pas dans l'ouvrage de M. Carlson, V, p. 564.

4) Hadeln, près de l'embouchure de l'Elbe.

qui a esté détaché autrefois de l'archevesché de Bremen et qui se trouve à présent dans la succession de Saxe Lawenbourg, et ne demande des troupes de Suède, que pour cette campagne seulement.

Il m'a dit, que je devois bien estre sur mes gardes, lorsque van Hekeren sera arrivé icy; qu'on ne manquera pas de renouveller les propositions de l'empereur; qu'il voyait les mesures, que l'on prenoit de plusieurs costés, pour les faire réussir et que je devois conter, [1]) que l'on ferait les derniers efforts; que les Estats Généraux avoient fait de grandes remises à Stokolm et que l'argent y estoit déjà tout prest, pour estre distribué à ceux, qui ont quelque crédit auprès du roy de Suède, chose que les Estats Généraux n'ont jamais pratiqué [2]). Il m'a aussi assuré, que l'empereur apréhendoit extrêmement pour cette campagne; qu'il témoignoit de vouloir la paix et qu'il travailloit sous main, pour y porter le prince d'Orange; mais qu'il n'osait le déclarer ouvertement, de peur de l'offenser.

Le comte Dasvert a esté assez mal ces jours-cy; mais il est bien présentement. Cependant plusieurs personnes croyent, qu'il ne peut vivre longtemps, ayant la poitrine si attaquée, que les eaux d'Aix et tous les remèdes, qu'il a fait [3]), ne l'ont point soulagé.

J'ay appris, Sire, que le roy de Suède, ayant escrit une lettre très forte à M. Bielke sur ce qu'il s'estoit plaint aigrement dans une lettre, écrite au roy même, que Sa

---

1) compter.

2) L'usage de donner de l'argent aux ministres des cours étrangères était alors en effet en contradiction avec les coutumes de la République des Provinces-Unies, du moins d'après une lettre de l'ambassadeur Guillaume van Haren au grand-pensionnaire Heinsius du 9/19 Août 1690 dans van der Heim, *les archives du grand-pensionnaire Heinsius*, I, p. 179.

3) appliqués ou pris.

Majesté luy eût retiré une terre, qu'il avait en Livonie [1]), en sorte que Sa Majesté suédoise luy avoit mandé [2]), qu'elle vouloit bien oublier le passé et qu'il l'oubliât de son costé et se conduisît, comme il avoit fait cy-devant.

Le général major Weling m'est venu voir et m'a dit, que son frère avoit gagné M. Dasvert. Il m'a aussi offert un homme, par qui je pourrois entretenir commerce avec M. Wrede et M. de Guldenstolpe, qui se nomme Banier [3]) et a beaucoup servy le baron d'Asfeld, qui luy avoit promis quatre mille escus de pension. M. Weling m'a témoigné, que Baniers se contenteroit de deux mil escus par an et que, si je voulois les luy assurer, il luy écriroit aujourdhuy de se rendre incessament à Stokolm. La pension m'a paru un peu forte, pour n'avoir d'autre fonction, que celle d'aller chez ces messieurs et de m'en raporter des réponses; mais ce qui m'a déterminé à les refuser, au moins jusqu'à ce que j'en eusse receu l'ordre de V. M., c'est que cet homme est colonel dans les troupes de Saxe-Gotha; qu'il faudroit, qu'il se deffît de son régiment, et je n'ay pas crû devoir prendre sur moy de luy faire quitter son employ en l'assurant d'une pension de deux mil escus, outre qu'il ne pouroit estre icy de deux mois au plus tost, et dans ce temps-là les plus grands efforts des ennemis seront faits en Suède. Ainsi j'ay prié le général major Weling d'en chercher un à Stokolm, en qui M. Wrede et M. Guldenstolpe pussent prendre confiance, pour entretenir la correspondance entr' eux et moy.

V. M. voit par tout ce que j'ay l'honneur de luy mander, que les ministres des alliez vont mettre tout en

---

1) Autant que je vois, il n'en est pas question dans l'ouvrage de M. Carlson.

2) Lisez au lieu de „en sorte que" etc.: Sa Majesté suédoise lui avoit mandé ensuite.

3) Personnage qui m'est inconnu.

usage auprès du roy de Suède et qu'ils répendront beaucoup d'argent chez tous ces ministres, pour venir à bout de leurs desseins. Et quoique le roy de Suède paroisse fort éloigné de faire aucune démarches contraires à la neutralité et que M. le comte Oxenstiern témoigne estre dans les mêmes sentimens, je ne crois point que l'on doive se reposer là-dessus, et je pense, qu'on ne scauroit apporter trop de précautions, pour détourner cet orage. C'est ce qui me fait apréhender, que de simples promesses de gratifications ne soient pas capables de contrebalancer contre des présens réels et effectifs, que feroient les ministres des alliez, et qu'il sera nécessaire, que je puisse parler l'argent à la main, d'autant plus, que ce n'est point une affaire à traisner, et qu'elle sera décidée de façon ou d'autre dans deux mois, car lorsqu'il s'agira de prendre une résolution, si je promets à quelque ministre, qu'en cas qu'elle soit de telle et de telle manière, je leur donne aussi telle et telle chose, et que les alliez présentent des gratifications, qui seront chez les banquiers ou dans leurs coffres, je ne scay, si les ministres suédois ne seront pas plus tentez de recevoir de l'argent, qu'ils verront présent, que d'attendre deux mois, au hazard de n'avoir rien du tout, ce qu'ils pouront peut-estre croire, puisqu'il est certain, qu'on leur a fait de très grandes promesses sous le nom de V. M., qu'on ne leur a pas tenu.

Je crois, Sire, qu'il seroit absolument nécessaire, que j'eusse douze mille escus ou dix au moins à donner à M. Oxenstiern. Il est bon de faire réflexion, qu'il y a douze pour cent à prendre [1]) sur le change et que, si on ne luy donnoit que dix mille escus, payables à Paris, il n'en toucheroit plus que huit, ce qui à mon gré seroit une somme trop médiocre pour luy. Aussi ne luy voudrois-je pas donner plus de douze mil escus effectifs, parce-

1) perdre.

qu'il y aura d'autres occasions d'attendre des services de luy et de luy en donner des récompenses. Je croirois même, que ce seroit beaucoup faire, que de luy faire prendre de l'argent, car quoiqu'il ne soit pas riche et qu'il en reçoive de l'empereur, il est certain néantmoins, que, quelqu' offre que M. de Bethunes et M. de la-Piquetière luy en ayent fait, ils n'ont pu l'obliger à en recevoir de V. M., ce qui doit faire croire, que ce n'est pas un homme à en prendre à toutes mains, comme plusieurs autres de cette cour, et qu'il sera assuré de pouvoir bientost faire quelque chose d'agréable à V. M., quand il en acceptera des gratifications.

Je ne croirois pas moins nécessaire, Sire, de donner cinq à six mille escus à M. Oliverskrans. Il a fort bien servy M. Dasfeld et M. de Bethunes, qui s'en est extrêmement loué; il continue et j'ose dire avec plus de confiance à me donner de bons avis, et il n'a encore receu aucune gratification. Quoyqu'il ne soit pas sénateur et qu'il y ait plusieurs personnes, qui ont plus de crédit que luy auprès du roy, son mérite le fera toujours revenir. D'ailleurs il est tout le conseil de M. Wrede et du comte Dasvert, et il m'a paru, quand je luy ay parlé de la reconnaissance de V. M., qu'il y a longtemps qu'on luy rebat le même discours et qu'il seroit nécessaire de luy en faire sentir les effets au plus tost. Car j'apréhende, que M. van Hekeren ne gâte ses [1]) bons sentimens-là, ayant de l'argent comptant à distribuer icy.

A l'égard de tous les autres, si V. M. juge qu'il soit de son service, comme je le crois, d'avoir en cette occasion de l'argent à Stokolm, pour donner sur le champ à ceux, de qui on recevra quelque service actuel, et qu'elle ait assez de confiance en moy pour cela, j'en donneray tout le moins que je pouray, et je puis assurer à V. M., que

1) ces.

je ne le distribueray que bien à propos; mais on ne peut apporter trop de précautions, pour tenir l'affaire secrette, surtout à l'égard de M. le comte Oxenstiern, qu'on a grand intérest de ménager, et de M. Oliverskrantz, qui n'est pas encore suspect aux alliez et qui pourroit rendre de grand services à V. M. dans une assemblée de paix, où il est très apparent qu'il sera médiateur, M. Bielke et M. le comte Dasvert, à qui le roy de Suède a parlé de les y envoyer, ayant tous deux déclaré, qu'ils ne pouroient pas se charger de cet employ, si on ne leur donnoit M. Oliverskrans avec eux, car, Sire, on scait tous ceux, à qui V. M. a fait donner de l'argent, et la somme qu'ils ont receue. Je suis &c.

Receu avec la dépesche de M. Davaux du premier Avril 1693.

J'ay appris, que dans le formulaire, que le roy de Suède a fait faire dans sa chancelerie du nouveau cérémonial, qu'il veut estre pratiqué à l'égard de tous les ministres, qui viendront à sa cour, on a marqué, que le grand-maistre des cérémonies viendroit au devant des ambassadeurs à la porte de son antichambre. Cependant ils avoient accoutumé d'aller jusqu'au haut du degré. C'est un retranchement d'honneur, dont j'ay crû devoir informer Sa Majesté, mais dont je ne parleray pas icy, et ne feray pas même paroistre, que je scay qu'on en ait jamais usé autrement, car je ferois un incident, qui les aigriroit et qui ne les obligeroit pas à changer un formulaire, fait après tant de déliberations. Ainsi j'aurois le déplaisir d'estre contraint de m'en désister et de m'estre rendu désagréable sans aucune utilité. Il me suffit de scavoir, qu'ils traitteront les ambassadeurs de l'empereur de [1]) même manière.

---

1) de la.

A Stokolm ce 1 Avril 1693.

M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il donne une ample description de ce qui s'est passé dans les premières audiences, qu'il a eues du roi de Suède et de la reine mère.

Le roy de Suède estant revenu à Stokolm Vendredy au soir 20 de Mars, j'envoyay Samedy matin prier M. le comte d'Oxenstiern de me procurer une audience particulière de Sa Majesté et luy fis donner copie de mes lettres de créance. Il me fit dire l'après-disnée, qu'il en parleroit au roy et que ce seroit pour un des premiers jours de la semaine suivante. J'envoyay en même temps chez le maître des cérémonies, pour luy témoigner l'impatience, que j'avois d'avoir l'honneur de faire la révérence à Sa Majesté. Tout alla selon le formulaire, établi icy. J'apris, que le roy de Suède veut, qu'on rende la première visite à la reyne sa mère [1]), avant la reyne régnante [2]).

Cela fait, que la reyne régnante ne donne jamais d'audiance aux ministres étrangers; mais comme elle est très bonne et très honneste, elle reçoit fort bien les complimens, qu'ils luy font, lorsqu'ils la rencontrent chez la reyne mère, et leur donne la permission de l'aller voir, ou à sa maison de campagne, où elle va souvent l'esté, ou dans son appartement à Stokolm. J'envoyay donc chez le grand-maître de la maison de la reyne mère, et on appelle le gouverneur, pour luy notifier mon arrivée et le prier de me procurer l'honneur de l'audience de la

1) Voir la note sur la lettre du comte d'Avaux au roi du 11 Mars 1693, ci-dessus p. 54.

2) Ulrique Éléonore, fille de Frédéric III, roi de Danemarc, morte le 26 Juillet 1693, Hübner, *Tables généalog.*, *table* 91. La date de la mort cependant, selon M. d'Avaux (lettre au roi du 12 Août, insérée ci-dessous), est le 5 Août.

reyne mère. Celuy, qu'on nomme icy l'introducteur des ambassadeurs et qui ne sert néantmoins que pour introduire les envoyez, me vint dire Lundy matin de la part de Mr. le comte d'Oxenstiern, qu'il avoit parlé au roy; que Sa Majesté seroit très aise de me voir et me fit tous les complimens usitez en pareille occasion. Une heure après le maître des cérémonies, dont la charge répond à celle d'introducteur des ambassadeurs en France, vint me voir de la part du roy, me témoigna la joye que Sa Majesté [1]) le choix qu'elle [2]) avoit fait de ma personne, et y adjouta tout ce qu'il a accoutumé de dire en pareille rencontre et qu'il reviendroit, pour m'avertir du jour que le roy me donneroit audience, ne voulant pas mesler cette notification avec le compliment du roy de Suède.

Le lendemain ce maître des cérémonies me vint avertir, que Sa Majesté me donneroit audiance le jour suivant, qui estoit Mercredy 25, à trois heures après midy. Une demie heure après un gentilhomme vint de la part du gouverneur de la reyne mère me dire, qu'elle me donneroit audience au sortir de celle du roy. J'allay seul chez le roy dans le carosse de M. de la Piquetière, n'en ayant point encore à moy. Je trouvay à la descente du carosse le maître des cérémonies qui m'attendoit, comme il me l'avoit promis, pour me montrer le chemin, avec son neveu l'introducteur des ambassadeurs. Ils m'accompagnèrent jusques dans la chambre du roy. Le maréchal de la cour sortit sept ou huit pas hors de cette chambre, pour me recevoir, et après m'avoir fait un compliment me pria d'entrer. Je trouvay cette chambre pleine de monde; le dais du roy y est, et son fauteuil, où il donne les audiences de cérémonie.

Le maréchal me demanda, si je voulois entrer dans le

---

1) de Sa Majesté sur?

2) que le roi de France.

cabinet du roy, ou si je ne voulois pas prendre haleine, parcequ'en effet on est fort essoufflé. Je luy dis, que ce seroit comme il luy plairoit. Il demeura donc un peu de temps avec moy, et estant entré ensuite dans le cabinet du roy, il revint me demander, si je voulois entrer. On ouvrit la porte d'un très petit cabinet, car le roy de Suède n'occupe cet appartement, qu'en attendant que celuy, qu'il fait refaire, soit accommodé. Aussi je n'eus d'espace, que pour faire mes trois révérences tout de suite. Je fis mon compliment au roy, qui fit signe à un secrétaire d'état, qui estoit seul avec luy, de me répondre. Ce secrétaire me fit une réponse en suédois, sans me l'expliquer ensuite, ny en françois, ny en latin, et sans avoir aussi expliqué au roy son maître le compliment, que je luy avois fait. Ces audiences particulières sont ordinairement si courtes et si sèches, qu'après la réponse du roy il fait un signe de teste, et on se retire. Mais aussitost que Monsieur de Bergenheim, c'est le nom du secrétaire d'estat, dont le fils eut, il y a quatre mois, une place de capitaine réformé dans Sorbek [1]), sur un mémoire, que je donnay à Monsr. de Croissy, eut achevé son discours, le roy luy dit de me demander des nouvelles de la santé de Sa Majesté. Je luy répondis, qu'elle se portoit parfaitement bien, lorsque j'avois eu l'honneur de prendre congé d'elle, et que les derniers ordres, qu'elle m'avoit donnez, estoient de l'assurer, qu'il n'auroit jamais un ami, ni un allié plus fidelle. Bergenheim le luy ayant expliqué, le roy me fit répondre, qu'il en estoit bien persuadé, et me questionna fort sur les troupes, que Sa Majesté auroit cette année en campagne, sur l'action de ses armes et sur la flotte, comme y prenant part. Ensuite il me parla des peines et des difficultez de mon

1) Est-ce peut-être „Orbec", qu'il veut dire, petite ville, située dans le département de Calvados, au sud de Lisieux?

voyage, et après m'avoir fait quelqu'honnestetés en mon particulier, me fit une petite révérence, et je me retiray. Le maréchal de la cour vint me reconduire au mesme endroit, où il estoit venu au-devant de moy. Le maître des cérémonies et l'introducteur des ambassadeurs m'accompagnèrent chez la reyne mère, où le maréchal de la cour de cette reyne me fit les mesmes honneurs, qu'on m'avoit rendus chez le roy. Elle m'entretint de mesme assez longtemps par un interprète. C'est une très bonne princesse, et l'ayant esté voir depuis, elle me fit demander, si je ne voulois pas bien luy apprendre le françaiſe, qu'elle avoit presque tout oublié, et qu'en échange elle m'aprendroit l'allemand. Comme la reyne régnante est malade, je luy ay fait seulement témoigner le déplaisir que j'avois, que son indisposition m'empêchât d'avoir l'honneur de luy faire la révérence.

23 Avril 1693 à Marly.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il approuve le parti, que M. d'Avaux a pris par rapport au cérémonial, sa conduite envers le comte Oxenstiern et ce qu'il lui a dit au sujet du commerce. Il espère, que la cour de Suède ne traverse point les offres de médiation, que le roi de Danemarc fera. Un traité avec la Suède sur le pied, dont s'est expliqué M. Oxenstiern, ne convient pas à ses intérêts.

Monsr. le comte d'Avaux. Votre lettre du premier Avril [1]) m'informe de ce qui s'est passé dans les premières audiences, que vous avez eues du roy de Suède et de la reyne sa mère.

J'aprouve le sage parti, que vous avez pris de ne pas faire un incident de ce que le grand-maître de la maison du roy de Suède ne vous a receu qu'à la porte de l'antichi-

1) Voyez ci-dessus, p. 98 et suiv.

:hambre, et non pas au haut du degré, comme vous me nandez qu'il avoit accoutumé de faire, et je suis bien ›ersuadé, que ce qui a esté réglé pour vous sera aussi ›bservé pour l'ambassadeur de l'empereur.

Comme le comte Oxenstiern vous a expliqué franchenent les sentimens du roy son maître sur ce qui regarde a médiation, je ne juge pas à propos, que vous fassiez ıucune instance pour les faire changer, et il suffira que a cour, où vous estes, ne traverse point les offres, que e roy de Dannemark doit faire de sa médiation [1]), puisque l'on ne peut rien faire de mieux de ma part pour ce ›rince au lieu, où vous estes.

Il ne convient pas aussi à mes intérests, que vous fasiez aucune diligence, pour conclurre un traitté avec la ›our de Suède sur le pied, dont le comte Oxenstiern s'est ıxpliqué, et vous ne devez employer vos soins et votre ›pplication, ainsi que vous le proposez, qu'à empescher, que les ministres de mes ennemis n'obtiennent du roy le Suède les assistances, qu'ils demanderont, et à disposer :e prince à demeurer dans une exacte neutralité. Il y a ›ien de l'apparence aussi que, quand on luy feroit des ›ffres aussi avantageuses, que celles dont vous m'écrivez, ›lles seroient d'autant moins capables de l'ébranler, qu'il ›eut bien croire, qu'on n'exécuteroit pas fidellement ce ıu'on luy auroit promis, et qu'après tout il luy importe ›ncore plus d'agir en véritable médiateur et de se conerver l'amitié d'une couronne, qui l'a toujours fidellement ›ssisté dans ses besoins.

Je suis très satisfait de la conduite, que vous tenez ›nvers le comte Oxenstiern, et je suis persuadé, que vous ıe scauriez rien faire de plus utile à mon service, que le disposer ce ministre à contribuer ce qui dépend de luy

---

1) Consultez sur le désir de faire participer le Danemarc à la nédiation, Carlson, V, chapitre 19, p. 543 et suiv.

au rétablissement d'une bonne intelligence entre moy et le roy son maître; mais jusqu'à ce que vous l'ayez fait convenir des services, que vous jugerez qu'il me poura rendre, et de la gratification, qui le poura contenter, je ne juge pas à propos, dans la conjoncture présente, de faire remettre de l'argent pour cet effet au pays, où vous estes. Il faut aussi attendre, que le Sr. Oliverskrantz ait témoigné son affection à mes intérests par ses services importans, et comme je vous ay amplement instruit par mes précédentes de mes intentions touchant les gratifications, qui pouront estre faites de ma part, vous devez vous y conformer, sans vous arrester à tout ce qu'on vous peut dire des promesses, qui pourroient avoir esté faites, soit par le marquis de Bethunes, qui en estoit fort prodigue, ou par le Sr. Dasfeld, n'ayant donné à l'un, ny à l'autre aucun autre pouvoir, que de m'engager, après le service rendu, aux gratifications, dont je vous ay envoyé le mémoire.

J'aprouve tout ce que vous avez dit au comte Oxenstiern au sujet du commerce, et vous n'avez qu'à vous conduire dans cette affaire selon les instructions, qui vous ont esté données. Vous avez très bien fait aussi de rejetter la proposition, que le Sr. Veling vous a faite, d'emploier le Sr. Banieres à porter des paroles et de luy faire donner deux mille francs. Sur ce &c.

A Mr. Davaux.

M. Colbert de Croissi à M. d'Avaux. — Il lui envoie un extrait de ce qu'il a écrit à M. de la Piquetière.

En répondant à la lettre de Mr. de la Piquetière il m'est venu une pensée, que Sa Majesté a approuvée, et elle m'a ordonné de l'ajouter à la dépesche, que je vous

escris [1]). C'est ce qui m'oblige de vous envoyer l'extrait de ma réponse à Monsr. de la Piquetière, afin qu'il ne fasse rien que par vos ordres.

Extrait &c.

Sa Majesté croit, que rien ne seroit plus capable de procurer au roy de Suède toute la gloire de la paix, que de faire entendre aux alliez, comme Mr. le comte d'Oxenstern vous l'a dit, que, s'ils estoient déraisonnables sur les conditions, tel prince, qui jusqu'à présent ne s'estoit meslé de rien, pouroit bien prendre parti à la teste de 30 ou 40 mil hommes, et, à vous dire le vray, cette expression d'un ministre si éclairé pouroit bien porter Sa Majesté à prendre une entière confiance sur les conditions de la paix, s'il vouloit bien vous faire connoistre, quelles sont celles, que le roy son maître ou luy trouveroient justes et raisonnables et qui seroient capables, estant refusées, de faire prendre au dit roy la résolution, dont ce ministre s'est expliqué. C'est à vous à prendre avec Mr. le comte Davaux les mesures nécessaires, pour remettre mon dit seigneur le comte d'Oxenstiern sur la mesme matière de luy parler dans le sens, que je vous écris.

A Stokholm le 4 Avril 1693.

M. d'Avaux au roi Louis XIV. — Supplément à la lettre du 1 Avril. — Diverses nouvelles d'une importance médiocre.

Sire.

Comme j'apréhenday de faire ma lettre trop grosse le

1) Cette dépêche ne se trouve pas dans le manuscrit, à moins qu'il ne veuille indiquer la missive du roi, placée ci-dessus.

dernier ordinaire, j'en réservay une partie, que je creus de moindre conséquence, pour l'envoyer aujourdhuy.

On est très content icy de la déclaration, que le prince d'Orange a fait faire, qu'on n'inquièteroit plus les vaisseaux de Suède. On a même appris l'exécution de cette promesse, la flotte de Suède et de Dannemarck, escortée de deux vaisseaux de guerre, ayant passé auprès de plusieurs vaisseaux anglois, sans qu'on leur ait seulement demandé à voir leurs passeports. Les Estats Généraux de leur costé ont déjà payé la plus grande partie des dommages, que leurs armateurs ont causé aux Suédois, et on croit, que van Hekeren apporte le resté.

M. Joul m'a appris, qu'il a escrit à sa cour que, si le Sr. van Hekeren, qui y doit arriver incessamment, proposoit de faire quelque chose, il seroit bon de le retenir sous ce prétexte-là ou sous quelqu'autre le plus longtemps que l'on pouroit, afin qu'il n'arrivât pas si tost en Suède. Le laquais de Mr. Joul et de l'envoyé de Dannemark estans il y a quelques jours à jouer dans les rues vers les sept heures du soir auprès de la maison de leurs maistres et ne se rangeant pas assez tost, pour laisser passer de jeunes gens de qualité, qui estoient dans des traisneaux, cela fit naistre quelque dispute entre les domestiques et obligea le jeune comte de Tortenson, âgé de 19 ans, de mettre l'épée à la main et d'en donner quelques coups sur le visage et sur la teste d'un des laquais de l'envoyé de Dannemark, qui donna un grand coup d'épée dans le corps du comte de Tortenson. Le gouverneur de la ville, ayant esté averti de cet accident, envoya aussitost demander à l'envoyé, s'il répondoit de son domestique. L'envoyé témoigna, qu'il ne pouvoit pas répondre, que les camarades de son laquais ne le fissent échaper, et puisqu'on en vouloit estre assuré, il falloit envoyer des gardes autour de sa maison. On y en fit mettre aussitost, qui y ont resté jusqu'au lendemain au

soir, que le comte de Tortenson estant mort de sa blessure, l'envoyé de Dannemark a livré son laquais aux gardes, qui l'ont mené en prison, où il est encore. Je ne scay, si c'est à cause de cette affaire-là, ou si c'est l'usage ordinaire, car je n'en vois rien dans les dépesches de Mr. de Bethunes, que le maître des cérémonies, venant me faire un compliment de la part du roy de Suède, me dit, que le roy de Suède avoit fait un règlement, il y avoit déjà du temps, par lequel il avoit déclaré, que les maisons des ambassadeurs à Stokholm n'avoient aucune franchise. Je répondis, que ce règlement-là ne seroit point du tout nouveau pour moy et que, pendant que j'avais esté à la Haye, je n'avois jamais voulu retirer personne dans ma maison; que, pour mes domestiques, s'ils faisoient quelque désordre, je serois le premier à les faire châtier; mais qu'il pouvoit leur arriver tous les jours des malheurs, où ils n'auroient point de tort, et que je ne leur fermerois pas la porte, quand ils viendroient se retirer chez moy, et que j'espérois, qu'on ne les y viendroit pas prendre. Il me répondit, que l'on n'entroit [1]) pas pour les prendre, parceque je les livrerois entre les mains de la justice. Je ne crus pas devoir aprofondir davantage cette matière, et je ne luy répondis rien.

Le bon traittement, qu'on fait aux Suédois, qui vont servir en France, y en attire beaucoup et fait icy un très bon effet. Le roy de Suède mesme, qui refusoit au commencement ou accordoit avec peine congé aux officiers suédois, qui vouloient servir en France, leur en donne à cette heure la permission avec plaisir et leur fait payer leurs appointemens, comme s'ils le servoient actuellement. Il y en a mesme, à qui il donne des pensions, pour subsister en France. Ils me demandent des lettres de recommandation. Je crois, que Sa Majesté trouvant bon,

---

1) entreroit?

que je leur en donne, comme faisoit Mr. de Bethunes, j'en donneray pour Mr. de Luxembourg ou pour d'autres officiers généraux à ceux, qui ne demandent que des lettres pour estre connus et qui veulent seulement servir comme volontaires, sans en importuner Votre Majesté. A l'égard de ceux, qui demanderont de l'employ, je prendray la liberté d'en écrire à Votre Majesté directement, et je l'informeray en mesme temps du mérite personnel de ces officiers ou des recommandations particulières, qu'ils auront. J'ay donné ces jours-cy deux lettres, l'une à Mr. Taub, d'une des plus anciennes familles de Livonie, parent du comte Vrede, qui n'a pas osé le faire recommander sous son nom et m'en a fait parler par le comte Dasfert. Il a esté sous-lieutenant réformé. L'autre se nomme Rothoff, lieutenant d'artillerie en Suède, beaufils de Mr. Hoghouse, dont la charge répond à celle, que M. de Barbezieux [1]) a auprès de Vostre Majesté. Il a esté volontaire en Hollande pendant une ou deux campagnes; mais, ayant servy la dernière campagne en France, il demande de pouvoir s'engager dans le service, tant que la présente guerre durera.

L'envoyé de Dannemark donna à disner avant-hier à plusieurs sénateurs et à Mr. le comte Oxenstiern. On a esté surpris, que ces sénateurs et particulièrement Mr. Oxenstiern ayent voulu aller chez Mr. l'envoyé de Dannemark après le règlement solemnel, que le roy de Suède a fait faire, quoyque Mr. de Bethune eust pris la qualité d'envoyé, qu'aucun sénateur n'iroit chez les envoyez des testes couronnées, ce qui a esté executé fort religieusement à l'égard de Mr. de Bethune et depuis ce temps-là jusqu'avant-hier.

---

1) Louis François Marie le Tellier, marquis de Barbesieux, fils de Louvois, secrétaire d'état de la guerre après la mort de son père depuis 1691.

Cependant, Sire, on n'a pas rendu pour cela une réponse plus favorable à Mr. Joul touchant l'offre de la médiation. Elle a esté telle, que j'ay eu l'honneur de mander à Vostre Majesté que Mr. Oxenstiern s'en estoit expliqué avec moy [1]), c'est-à-dire, que le roy de Suède souhaite de pouvoir contribuer au rétablissement de la paix; qu'il contribuera volontiers par l'offre de sa médiation; qu'il voit très volontiers aussi, que celle de Dannemark soit acceptée; mais qu'il ne croit pas, qu'il soit au [2]) bien de l'affaire, qu'ils offrent conjointement leur médiation et qu'ils refusent de l'exercer séparément, en cas que l'une des deux fust acceptée et l'autre refusée, ce que le Dannemark demandoit. Je suis &c.

4 Avril 1693 à Stokholm.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il lui mande, qu'il continue à faire sa cour à M. Oxenstiern; que ce qui retarde son entrée publique est le manque d'argent; que du reste les affaires vont bien; que M. de Béthune avait coutume de raconter dans ses lettres plusieurs particularités, qui n'étaient pas vraies.

Je continue, Monsieur, à faire ma cour chez le roy de Suède. Je vais chez Mr. le comte et Mad. la comtesse Oxenstiern, et sans la maladie de la reyne régnante j'avois pris jour, pour aller jouer chez la reyne mère. Vous remarquerez, s'il vous plaist, en passant, que Mr. de Bethune n'y a joué que deux fois, et la première a esté après six mois de séjour à Stokholm. Je ne vois pas encore les sénateurs, parcequ'ils ont des deffenses d'avoir aucun commerce avec les ambassadeurs, jusqu'à

1) Voyez la lettre de M. d'Avaux au roi du 1 Avril 1693, ci-dessus p. 100.

2) lisez: du.

ce qu'ils ayent eu leur première audience. C'est ce qui m'oblige de me mettre en estat, le plus tost que je pouray, pour faire mon entrée publique, car on ne veut en dispenser personne depuis le nouveau règlement. Je n'ay osé mettre dans ma lettre au roy, que ce qui me retarde est le manque d'argent, n'ayant pu achepter ny chevaux, ny carosses, et il m'en manquera bientost pour ma subsistance, car le peu de revenu que j'ay suffit à peine pour payer mes créanciers, et ce que le roy m'a donné n'a pas esté suffisant pour payer quelques dettes, qu'il falloit acquitter, avant que de sortir de Paris, et pour fournir aux frais de mon équipage et de voyage. Je laisse, Monsieur, à vostre bonté de faire là-dessus ce que vous jugerez pour le mieux, et pour ce qui est des affaires, je vous conjure d'en estre en repos, et on verra nettement dans peu de temps à la cour, qu'il n'eût pas esté possible à un autre de les faire mieux réussir et peut-estre pas si bien que je feray. Je n'ay osé mander au roy, que de dix particularitez, que M. de Bethunes mettoit dans ses lettres, il y en avoit huit, qui n'estoient pas vrayes. Je suis M. &c.

8 Avril 1693 à Stokholm.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Le roi de Suède persiste dans son dépit d'avoir consenti au neuvième électorat et a refusé de donner les ordres, que l'envoyé de Hanovre sollicitait et qui devaient assurer une prompte assistance, en cas que le duc de Hanovre fût attaqué. Ayant appris, que les envoyés des alliés offrent à la Suède des avantages considérables et vont distribuer de grandes sommes entre les principaux ministres de cette cour, il revient à la charge à l'égard de la nécessité, que lui aussi puisse avoir à sa disposition quelque argent comptant. Il a réussi à faire accepter à la comtesse Oxenstiern la pendule, offerte par Louis XIV. Il avertit le roi, qu'il est près de former des liaisons avec quelques personnes, qu'il fera agir, pour maintenir le roi Charles XI dans de bons sentiments. Il

propose au roi de donner mille écus au fils du comte d'Asfert et quatre ou cinq cents écus à un lieutenant-colonel suédois, qui accompagnera ce fils dans son voyage en France. Avec lui M.M. Olivenkrantz et Wrede sont d'avis, qu'il est nécessaire de faire sous main un projet d'un traité de commerce entre la France et la Suède. Suivent encore quelques détails concernant la teneur d'un formulaire des passeports, qui seront délivrés par l'Angleterre aux vaisseaux suédois, de même que sur une conversation secrète, qu'il a eue avec M. Juel, et enfin quelques nouvelles de peu de poids.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont Votre Majesté m'a honoré le 19 de ce mois [1]). Je n'ay rien à adjouter à tout ce que j'ay eu l'honneur de mander à Vostre Majesté des sentimens du roy de Suède et de la conduitte des Srs. comtes d'Oxenstiern et de Guldenstolpe touchant le 9e électorat. Il est certain, que ces deux ministres ont engagé le roy leur maître à consentir à ce 9e électorat; qu'il s'en repent et qu'il a déclaré plus d'une fois dans son conseil, qu'il ne se mêleroit pas davantage de cette affaire. On croit mesme, que le déplaisir, qu'il en a, l'a porté, il y a quelques jours, à maltraitter de paroles le Sr. Guldenstolpe, qu'il appella vieux fourbe et vieux renard et luy demanda, s'il apprendroit ses tours de renard à son fils. Il est encore vray, que le roy de Suède s'estant [2]) déclaré d'abord après l'arrivée du Sr. Smitt [3]), envoyé du Duc d'Hanover, qu'il ne prétendoit pas estre tenu de secourir

1) Il va sans dire, qu'il y a erreur ici dans la date. Il faudra lire peut-être le 19 Mars, voyez plus haut p. 37 et suiv. Il n'y a pas de lettre du 19 Avril, adressée par le roi à l'ambassadeur d'Avaux.

2) s'est.

3) Gustave Daniel Schmid, envoyé extraordinaire du duc de Hanovre à la cour de Suède, de Limiers, II, p. 130.

son maistre, s'il estoit attaqué à cause de l'électorat, puisque c'estoit une innovation, faite depuis leur traitté [1]).

Le Sr. Smitt fit ces jours passés une autre instance et représenta que, comme il seroit dangereux pour Mr. le duc d'Hanover, s'il estoit attaqué dans le cas, porté par l'alliance, d'attendre le secours, que la Suède ne luy pouvoit envoyer qu'après la sommation, qu'il luy auroit faite, il suplioit Sa Majesté suédoise de donner ordre aux gouverneurs de ses estats en Allemagne de tenir leurs troupes prestes et de les faire avancer, si Mr. le duc d'Hanover estoit attaqué au cas, porté par l'alliance. On jugera bien, que Mr. le duc d'Hanover avoit intention d'abuser d'un tel ordre, qu'il auroit interpreté selon son bon plaisir. Cependant M. Oxenstiern et M. Guldenstolpe ne luy furent pas contraire à ce qu'on m'a appris; mais le comte Wrede et d'autres du conseil du roy luy representèrent, qu'il ne convenoit pas de faire les gouverneurs juges et maîtres de la question, si Mr. le duc d'Hanover estoit attaqué dans le cas de l'alliance ou non. Ainsi on refusa de donner les ordres, que le Sieur Smitt demandoit.

La connoissance, qu'on m'a donné de cette affaire, ne me sera pas inutile dans une conférence, que je dois avoir au premier jour avec Mr. Oxenstiern sur les affaires d'Hanover, car je l'en entretiendray à fond, et je ne veux pas me reposer sur les bonnes dispositions du roy de Suède.

Mrs. van Hekeren et Goeurtz [2]), dont ce dernier est

---

1) Voir la lettre du roi à M. d'Avaux du 19 Mars 1693, ci-dessus p. 38 et suiv.

2) Les lettres de M. d'Avaux au roi du 13 et du 20 Mai 1693, ci-dessous, semblent indiquer, que ce M. Goeurtz était ambassadeur du duc de Hanovre près la cour de Suède. Dans l'ouvrage de M. van der Heim, III, p. 100, il est question d'un M. Goeurtz, résident du landgrave de Hesse-Cassel. C'est, à ce qu'il paraît, la même personne. Comparez encore la lettre de M. d'Avaux au roi du 2 Déc., insérée ci-dessous.

très aimé du roy de Suède, viennent avec des offres si considérables pour le royaume de Suède, et par dessus cela avec cinquante mille escus d'argent comptant, qu'ils auront à distribuer aux principaux ministres de cette cour, que le comte Dasfert a demandé à une personne de ma connoissance, si cela ne me faisoit pas trembler, et qu'on offroit des choses au roy de Suède, qu'il n'oseroit espérer après dix ans de guerre avantageuse. C'est pourquoy, Sire, je ne puis m'empêcher de représenter encore à Votre Majesté, qu'il me faudroit quelqu'argent comptant, pour pouvoir donner sur le champ à ceux, qui détourneront cet orage, et si je puis parvenir d'en faire prendre à Mr. Oxenstiern et tirer parole de luy, que le roy son maître ne prolongera point l'alliance avec Mr. le duc d'Hanover, je me tiendray bien plus assuré de l'exécution de sa parole, que de celle, que tous les autres ensemble me pouroient donner. Aussi je ne m'adresseray à eux, qu'en cas que je perde toute espérance de gagner Mr. le comte Oxenstiern. Pour ce qui est du Sr. Oliverkrantz, quoyqu'il n'ait pas, à beaucoup près, le mesme crédit, je demanderay la permission à Votre Majesté de luy faire une gratification. J'en ay mandé les raisons par le dernier ordinaire [1]), et j'en ay receu depuis ce temps-là encore de bons services.

Je commence à estre assez familier chez Madme la comtesse Oxenstiern, et j'ay trouvé moyen avec beaucoup de détours de luy faire prendre la pendule; mais je me serois exclus pour toujours de sa maison, si je luy avois offert d'abord les autres choses, dont Votre Majesté m'a chargé pour elle. Mr. de Bethune ne luy avoit jamais rien donné, ny rien promis, et le bruit, qu'on a fait courir à la cour pour deux coiffures, que le Sr. Palmquist

1) Voir la lettre du comte d'Avaux au roi du 1 Avril 1693, ci-dessus p. 109, 110.

son maistre, s'il estoit attaqué à cause de l'électorat, puisque c'estoit une innovation, faite depuis leur traitté [1]).

Le Sr. Smitt fit ces jours passés une autre instance et représenta que, comme il seroit dangereux pour Mr. le duc d'Hanover, s'il estoit attaqué dans le cas, porté par l'alliance, d'attendre le secours, que la Suède ne luy pouvoit envoyer qu'après la sommation, qu'il luy auroit faite, il suplioit Sa Majesté suédoise de donner ordre aux gouverneurs de ses estats en Allemagne de tenir leurs troupes prestes et de les faire avancer, si Mr. le duc d'Hanover estoit attaqué au cas, porté par l'alliance. On jugera bien, que Mr. le duc d'Hanover avoit intention d'abuser d'un tel ordre, qu'il auroit interpreté selon son bon plaisir. Cependant M. Oxenstiern et M. Guldenstolpe ne luy furent pas contraire à ce qu'on m'a appris; mais le comte Wrede et d'autres du conseil du roy luy representèrent, qu'il ne convenoit pas de faire les gouverneurs juges et maîtres de la question, si Mr. le duc d'Hanover estoit attaqué dans le cas de l'alliance ou non. Ainsi on refusa de donner les ordres, que le Sieur Smitt demandoit.

La connoissance, qu'on m'a donné de cette affaire, ne me sera pas inutile dans une conférence, que je dois avoir au premier jour avec Mr. Oxenstiern sur les affaires d'Hanover, car je l'en entretiendray à fond, et je ne veux pas me reposer sur les bonnes dispositions du roy de Suède.

Mrs. van Hekeren et Goeurtz [2]), dont ce dernier est

---

1) Voir la lettre du roi à M. d'Avaux du 19 Mars 1693, ci-dessus p. 38 et suiv.

2) Les lettres de M. d'Avaux au roi du 13 et du 20 Mai 1693, ci-dessous, semblent indiquer, que ce M. Goeurtz était ambassadeur du duc de Hanovre près la cour de Suède. Dans l'ouvrage de M. van der Heim, III, p. 100, il est question d'un M. Goeurtz, résident du landgrave de Hesse-Cassel. C'est, à ce qu'il paraît, la même personne. Comparez encore la lettre de M. d'Avaux au roi du 2 Déc., insérée ci-dessous.

très aimé du roy de Suède, viennent avec des offres si considérables pour le royaume de Suède, et par dessus cela avec cinquante mille escus d'argent comptant, qu'ils auront à distribuer aux principaux ministres de cette cour, que le comte Dasfert a demandé à une personne de ma connoissance, si cela ne me faisoit pas trembler, et qu'on offroit des choses au roy de Suède, qu'il n'oseroit espérer après dix ans de guerre avantageuse. C'est pourquoy, Sire, je ne puis m'empêcher de représenter encore à Votre Majesté, qu'il me faudroit quelqu'argent comptant, pour pouvoir donner sur le champ à ceux, qui détourneront cet orage, et si je puis parvenir d'en faire prendre à Mr. Oxenstiern et tirer parole de luy, que le roy son maître ne prolongera point l'alliance avec Mr. le duc d'Hanover, je me tiendray bien plus assuré de l'exécution de sa parole, que de celle, que tous les autres ensemble me pouroient donner. Aussi je ne m'adresseray à eux, qu'en cas que je perde toute espérance de gagner Mr. le comte Oxenstiern. Pour ce qui est du Sr. Oliverkrantz, quoyqu'il n'ait pas, à beaucoup près, le mesme crédit, je demanderay la permission à Votre Majesté de luy faire une gratification. J'en ay mandé les raisons par le dernier ordinaire [1]), et j'en ay receu depuis ce temps-là encore de bons services.

Je commence à estre assez familier chez Madme la comtesse Oxenstiern, et j'ay trouvé moyen avec beaucoup de détours de luy faire prendre la pendule; mais je me serois exclus pour toujours de sa maison, si je luy avois offert d'abord les autres choses, dont Votre Majesté m'a chargé pour elle. Mr. de Bethune ne luy avoit jamais rien donné, ny rien promis, et le bruit, qu'on a fait courir à la cour pour deux coiffures, que le Sr. Palmquist

1) Voir la lettre du comte d'Avaux au roi du 1 Avril 1693, ci-dessus p. 109, 110.

m'a prié de luy apporter, m'a obligé à attendre jusqu'à cette heure d'éventer quelque chose.

J'eus l'honneur de mander le dernier ordinaire [1]) à Votre Majesté ce que je pensois de M. le comte Bielke. J'en scauray encore plus de nouvelles au premier jour; mais je suis de plus en plus persuadé, que c'est un homme à ménager. Mr. Veling m'a assuré, qu'il est très mécontent du baron Dasfeld. J'ay découvert, que Mr. Oliverkrans est secrettement attaché à luy. Il ne me l'a pas caché, quand je luy en ay parlé. Pour ce qui est des autres, que Mr. Dasfeld appelle bien intentionnez, ils sont presque tous désunits et se plaignent tous de luy. Mr. Dasfeld, de son costé, me mande, que Mrs. Veling et Wrede ne pouront pas me rendre de grands services, et cependant comme c'estoit par Mr. Veling, qu'il agissoit, il est demeuré court sur les correspondances de Mr. Wrede et des autres, que je luy ay demandées; mais j'espère, devant qu'il soit quatre jours, d'aller droit à eux par des voyes plus courtes et plus seures, sans m'engager néantmoins trop avec eux, que je n'aye auparavant fait mes efforts, pour réussir auprès de Mr. Oxenstiern. J'ay aussi résolu de faire dire à M. Guldenstolpe par le général major Weling, que Votre Majesté ne poura croire, qu'il est dans ses intérests, ny qu'il veuille avoir part aux grâces, qu'elle luy a fait espérer, s'il continue à soutenir les intérests du duc d'Hanover, et s'il porte le roy de Suède à prolonger le traitté, qui doit finir au mois de Juin, car je trouve, que ce seroit de l'argent bien mal employé, que, quand on aura trouvé moyen par d'autres personnes de confirmer le roy de Suède dans les sentimens, où il est, de ne faire aucune démarche contraire à la neutralité, on en donnât des récompenses à Mr. Guldenstolpe et à ceux,

---

1) Lisez: L'avant-dernier, car c'est la lettre, adressée au roi le 25 Mars, voir plus haut p. 84 et suiv.

qui auroient fait leurs efforts, pour obliger le roy de Suède à tenir une conduitte tout à fait contraire, et je puis assurer Votre Majesté, qu'avec les mesures, que j'ay prises avec Mr. Oliverkrans, et par des liaisons, que je suis prest de former avec d'autres personnes de ce pais-cy, je seray parfaitement bien informé de ce qui se passera. Ainsy je seray en estat de faire agir suivant les occurences, qui se présenteront, ceux, qui se seront engagez de maintenir le roy de Suède dans de bons sentimens.

Comme il est bon d'entretenir toujours le comte Dasfert dans les intérests de Votre Majesté et qu'il a beaucoup de crédit sur l'esprit du roy son maître, si elle jugeoit à propos, en attendant qu'elle luy fasse quelque gratification plus considérable, de vouloir bien, que je l'assure assez, qu'elle feroit donner mille escus à son fils, qui va voyager en France, et quatre ou cinq cens escus à un lieutenant colonel suédois, qui ira avec luy comme un espèce de gouverneur, je crois, qu'il en seroit sensiblement touché. Ce seroit mesme un espèce de gage, que Votre Majesté auroit en France de sa parolle et de sa fidélité. Ce lieutenant est un homme, en qui il se fie entierèment, par qui il a fait parler à Mr. de la Piquetière et qui m'est venu voir depuis deux jours. Mr. de la Piquetière s'est donné l'honneur d'expliquer cela plus au long, il y a déjà quelques mois. Je crois, qu'il en escrira encore aujourdhuy.

Mr. Oliverkrantz m'a dit, qu'il avoit conféré avec Mr. le comte Vrede, président de la chambre des finances, touchant un traitté de commerce, qui approuve fort, qu'on en passe un, et qu'ils sont l'un et l'autre de mon avis; qu'il est nécessaire, que nous le concertions sous main entre nous trois, sans que cela paroisse, et que la déclaration, que fera la Suède en exécution du traitté, qu'on vient de signer avec le Dannemarck, [1]) sera une

1) Comparez la note sur la lettre du comte d'Avaux au roi du 1 Avril, ci-dessus p. 104.

occasion naturelle, pour offrir de faire un traitté de commerce, par lequel on remédieroit à tous les abus.

On n'est pas content icy, que le prince d'Orange prétend de mettre le bled parmy les marchandises de contrebande, et on m'a mesme dit, que l'on n'a pas esté satisfait de l'acquiescement, que l'envoyé de Suède en Angleterre paroist avoir donné à l'acceptation du formulaire des passeports, qui seront délivrez aux vaisseaux Suédois, conformément au formulaire, dressé en exécution du traitté de commerce, fait entre l'Angleterre et la Suède en 1661, et qu'il avoit ordre de demander, que ces passeports fussent selon le formulaire d'un traitté de commerce entre ces deux couronnes, postérieur à celui de 1661. Je n'ay point sceu, qu'on eût encores rien résolu là-dessus, et comme je n'ay eu cet avis que d'hier au soir, je n'ay pu m'en éclarcir plus au long. Mr. Joul m'expliqua hier la raison, pour laquelle il m'avoit demandé, si le comte Daswert n'avoit pas touché de l'argent de Votre Majesté, et s'il ne pouvoit pas luy parler sur ce pied-là [1]; que cela venoit de ce que le baron Dasfeld avoit dit au ministre du roy de Dannemarck et à luy-même, avant qu'il en partît, qu'il disposait d'une partie des principaux conseillers du roy de Suède, et que, si le Dannemark vouloit bien, il les feroit agir aussi pour ses intérests; qu'on avoit receu fort bien cette proposition, mais que luy, Joul, estant icy et ayant trouvé, que la plus part de ceux, que M. Dasfeld prétendoit avoir gagnés, estoient bien éloignez d'estre de ses amis. Il avoit mandé au roy son maître, qu'il ne falloit compter sur rien de ce qu'avoit dit le dit Sr. Dasfeld et qu'il n'avoit pu s'empescher de m'en témoigner quelque chose l'autrefois et de me l'avouer à cette heure plus honnestement; qu'il me prioit cependant de le tenir secret, ce que je luy ay promis, et je

1) Voir la lettre du comte d'Avaux au roi du 25 Mars, plus haut p. 88.

puis assurer Votre Majesté, qu'il y a beaucoup à décompter sur les assurances, que le baron d'Asfeld a données fort légèrement, comme je n'en vois que trop de preuves à cette cour-cy.

La reyne de Suède se porte bien mieux et est à présent sans aucun danger.

L'envoyé de Dannemark a receu une forte réprimende du roy son maître d'avoir demandé, qu'on mît des gardes autour de sa maison et d'avoir livré son laquais entre les mains de la justice [1]). Mr. de Horn, neveu du fameux Erick Horn, gouverneur de Livonie, m'a prié de luy donner une lettre de recommandation, pour pouvoir estre au service de V. M. Il a été deux ans enseigne dans le régiment de Bavierre, qui est en Hollande; mais il veut quitter ce service et part dans trois jours, pour demander son congé et passer en France. Les parens de Mr. Rosen l'ont chargé de luy porter ses titres de noblesse, qu'il a envoyé quérir en Livonie. En effet, j'ay apris, qu'il est de très bonne famille de gentilhomme de ce pays-là. Je suis &c.

30 Avril 93 à Versailles.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il lui communique son opinion sur ce que son ambassadeur lui a écrit touchant les prétendues réparations, que les sujets du roi de Suède ont obtenues des Anglais et des Hollandais, et par rapport au règlement, qui ôte en Suède toute franchise aux maisons des ambassadeurs. Il approuve la proposition, faite par M. d'Avaux d'écrire aux généraux des armées françaises en faveur des gentilshommes et des officiers suédois, qui voudront entrer dans son service. Il insiste, pour que M. d'Avaux lui mande les conditions du mariage qui, à ce qu'on dit, se fera entre le roi des Romains et la princesse de Suède. Il lui inculque aussi de tâcher d'effectuer par l'entremise de M. Oxenstiern ou d'autres ministres, que le

1) Voyez la lettre de M. d'Avaux au roi du 4 Avril, p. 118.

roi de Suède ne donne pendant cette campagne aucun secours à ses ennemis, et l'autorise à leur promettre des gratifications, qui seront payées pour la plus grande partie, après que le service sera rendu.

Monsieur le comte d'Avaux. Je ne suis pas surpris d'apprendre par vostre lettre du 4 Avril [1]), que la cour, où vous estes, témoigne estre contente des prétendues [2]) réparations, qu'elle prétendoit avoir obtenu des Anglois et Hollandois sur tous les dommages, qu'ils ont causé aux sujets du roy de Suède, comm' aussy des égards, qu'on vous asseure que ces deux nations ont eu pour la flotte de Suède et de Dannemarck, escortée seulement de deux vaisseaux de guerre.

Je m'asseure, qu'un si prompt changement de langage au lieu, où vous estes, ne peut avoir autre but, que de m'obliger à traiter encore plus favorablement les vaisseaux suédois; mais comme on ne peut prendre de plus justes mesures, que celles, dont que [3]) je vous ay escrit pour faciliter leur commerce et empêcher en même temps, que mes ennemis n'en tirent un avantage infiniment plus considérable que mes sujets, vous devez vous en tenir à ce que je vous en ay mandé et aux offres, que vous avez faits de convenir d'un traité de commerce, dans la discussion duquel vous n'entrerez que suivant les instructions, qui vous ont été données.

---

1) Voir ci-dessus p. 118.

2) Il est en effet incroyable, que les États Généraux, comme M. d'Avaux écrit dans la lettre alléguée, aient déjà payé si tôt la plus grande partie des dommages, que leurs armateurs avaient causés aux Suédois, puisqu'ils ne s'y obligèrent que par la convention, faite avec la Suède le 15/25 Novembre 1693. Voir Dumont, *Corps diplomat.*, VII (2), p. 332. Comparez aussi la lettre de M. d'Avaux au roi du 15 Avril 1693, ci-dessous p. 137.

3) Lisez au lieu de „dont que": dont.

La déclaration, qui vous a esté faite par le maître des cérémonies de Suède du règlement, qu'il prétend avoir esté fait il y a quelque temps, qui oste toute franchise aux maisons des ambassadeurs, ne marque pas une bonne disposition de cette cour à vous bien traiter; mais vous avez très bien fait encore de ne pas relever cet incident, et je m'asseure, que vous tiendrez la main à ce que vos domestiques ne fassent rien, qui vous puisse attirer quelque embaras.

J'aprouve cependant la proposition, que vous faites d'escrire aux généraux de mes armées en faveur des gentilhommes et officiers suédois, qui voudront entrer dans mon service, et comme le Sr. de la Piquetière escrivit le 11 Février dernier, que le comte Daswert avoit dessein d'envoyer son fils dans mon royaume, il est bon, que vous l'asseuriez vous-mesme, ou que, si vous n'avez pas encore de commerce avec luy, vous luy fassiez dire par le Sr. de la Piquetière, que son fils sera bien receu et que je seray bien aise de luy faire connoître l'estime, que je fais du mérite du père.

La réponse, qui a esté faite au Sr. Joul sur la proposition de joindre la médiation des deux couronnes du Nord, fait assé voir, que la correspondance n'est pas encore assé bien establie entre elles, pour banir toute jalousie et deffiance; mais vous devez éviter tout ce qui vous peut rendre suspect et vous attacher principalement à empêcher, que la cour, où vous estes, ne donne aucun secours à mes ennemis, directement ny indirectement, pendant cette campagne, et comme j'aprens de divers endroits, que celle de Vienne luy fait espérer le mariage du roy des Romains avec la princesse de Suède et que vous ne m'en avez rien mandé jusqu'à présent [1]), vous

1) Comparez l'appendice à la lettre du roi au comte d'Avaux du 2 Avril, si-dessus p. 63.

ne devez rien obmettre, pour pénétrer, quel fondement peut avoir cet avis, si le roy de Suède consent, que la princesse sa fille change de religion, s'il la doit envoyer à Vienne, pour y estre élevée, et quelles sont les conditions de ce mariage. Je reçois encore présentement vostre lettre du 8 [1]), qui m'aprend que le roy de Suède se repend de ce qu'il a fait touchant le 9e électorat [2]) et qu'il a même maltraitté de parolles les ministres, qui luy ont conseillé de prendre avec le duc d'Hannouver un engagement si contraire à ses véritables intérests.

C'est ce qui me donne lieu de croire, que vous n'aurez pas de peine à le détourner de toutes nouvelles liaisons avec ce prince, et les offres, qui doivent estre faits par le Sr. van Hekeren et Goeurtz, ny même les gratiffications, qu'ils ont pouvoir de distribuer aux ministres du dit roy, ne seront pas capables de luy faire faire des démarches contraires à la qualité de médiateur, à moins que la proposition du mariage de la princesse sa fille avec le roy des Romains ne luy fasse abandonner les véritables maximes de sa couronne, auquel cas il n'y a pas lieu d'espérer, que les gratiffications, que vous pouriez faire de ma part à quelques-uns des ministres, puissent faire changer une si mauvaise disposition; mais quoy qu'il en soit, vous ne devez ny [3]) engager qu'aux conditions, que je vous ay mandé à n'en promettre le payement qu'après le service rendu. Si néantmoins le comte Oxenstiern vouloit vous asseurer, qu'il disposera le roy son maistre par ses conseils à ne donner cette campagne aucun secours à mes ennemis, vous pouriez luy promettre dès à présent

---

1) Voir ci-dessus p. 123 et suiv.

2) Outre les ouvrages, cités ci-dessus, p. 17, *note*, on peut consulter encore sur l'institution de ce neuvième électorat Pütter, *Entwicklung* etc. (voir plus bas p. 137, *la seconde note*), II, p. 329 et suiv. 3) m'.

les dix mil escus, que vous m'aviez proposez de luy donner d'avance, et le reste de la gratification dans la fin de la campagne, qui doit estre aussy le terme, auquel vous me pouvez engager à faire payer toutes les autres, que vous croirez estre absolument nécessaire pour le bien de mon service, jusque à la concurence de la somme, que je vous ay promis d'accorder.

Je suis bien aise d'aprendre cependant, que vous estes dans une bonne intelligence avec le comte et la comtesse d'Oxenstiern, et je m'asseure, que vous ne négligerez rien, pour vous concilier l'estime et l'amitié des principaux de cette cour et pour faire agréer à la dite comtesse les petits présents, dont vous estes chargé.

Je viens de vous escrire mes sentimens sur ce qui regarde le fils du comte d'Aswert, et vous ne devez point entrer dans de plus grands engagemens, jusqu'à ce que le père s'oblige à me rendre quelque service considérable, ainsy que je vous l'ay expliqué en un mot. Et luy et tous les ministres, qui voudront contribuer au rétablissement d'une bonne intelligence entre moy et le roy de Suède et cependant détourner ce prince de donner aucune assistance à mes ennemis, doivent être asseurez par vous de recevoir des marques de mon estime et de ma libéralité. Mais si leurs conseils ne produisent aucun bon effet, je ne prétends pas faire des dépenses inutiles en gratifications dans le temps, que je suis obligé d'en faire de si grandes, pour soutenir la guerre contre toute l'Europe. Sur ce &c.

Stockolm 15 Avril 93.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il ne veut pas céler au roi, que, quoiqu'il soit caressé par M. et Mad. Oxenstiern, il ne fasse pas ou peu de progrès dans les affaires sérieuses. Il a eu avec le comte Oxenstiern un entretien sur les propositions, faites par l'empereur et les Hollandais au roi de Suède et sur le devoir de ce roi de

rester neutre. Puisqu'il croit, que ce ministre ne lui accorde pas encore une confiance entière, il tâchera de la mériter. Ensuite il s'étend sur la mesure du crédit, que les autres grands seigneurs ont auprès du roi. Il finit sa missive en racontant quelques nouvelles, dont l'une se rapporte au mariage de la princesse avec le roi des Romains. — La comparaison de cette lettre avec celle de M. van Heekeren au grand-pensionnaire (van der Heim III, p. 8 et suiv.,) offre un grand intérêt, pour apprendre à connaître la disposition des esprits à la cour de Suède.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 26 [1]) Mars, qui accuse seulement la réception de celle, que j'ay eu l'honneur de luy escrire le 4e du même mois à mon arrivée à Stokolm. Si je voulois tirer des conséquences des bons traitemens, que je reçois de Mr. et de Mad. Oxenstiern, je pourois donner des grandes espérance à V. M., car ils me font beaucoup de caresses, et quoyqu'il n'y ait que six semaines que je sois à Stokolm, on a beaucoup plus d'air de familiarité avec moy, qu'on en a jamais eu envers aucun autre. Je ne les raporteray ici, les remettant à un autre jour, si je crois que cela soit nécessaire; mais je ne puis m'empêcher de témoigner à V. M., que je ne fais pas les mêmes progrez dans les affaires sérieuses, et même que j'ay trouvé M. Oxenstern plus sombre dans la dernière conférence, que j'ay eue avec luy, que dans les précédentes, soit que cela vienne de son tempérammment ou de l'audiance, que l'envoyé de l'empereur avoit eue ce matin-là du roy de Suède, qui pressa fort de faire passer des troupes en Allemagne, protestant que l'empereur ne demandoit pas, que le roy de Suède entra en action, mais qu'il eût seulement une armeé de 2000 hommes en Allemagne [2]).

---

1) Il faudra que ce soit: le 16, voir ci-dessus p. 42.

2) Un des deux: ou M. d'Avaux est mal informé, ou M. Carlson se trompe, écrivant que déjà le 17 Mars 1693 le roi Charles XI

Nous parlâmes donc des propositions de l'empereur sans les spécifier, et qu'elles alloient estre oprimées par les envoiez d'Hollande et d'Hanover. Il me dit, qu'il estoit vray, que l'empereur avoit fait et faisoit encores des offres très considérables au roy son maistre, et comme il me repetta ces mesmes paroles trois ou quatre fois, je crus, que V. M. ne désaprouvera pas, que je me servisse de cette occasion, pour m'expliquer à luy d'une manière, qui ne pouvoit donner aucun ombrage au roy de Suède et qui ostoit en mesme temps à M. Oxenstern tout prétexte de me dire un jour, que, sy on avoit sceu, que V. M. eût été en volonté de faire quelque chose pour la Suède, on ne se seroit pas engagé avec l'empereur. Je luy témoignay donc, que j'estois fort estonné des propositions de l'empereur, le roy de Suède s'estant si fort déclaré, qu'il ne vouloit, en quelque manière que ce fût, faire aucune démarche, qui le fît sortir du caractère d'un véritable médiateur, que je ne luy avois jamais parlé que dessus [1]) ce pied-là, et que tout ce que je luy avois demandé et que je luy demandois encores estoit, que le

---

donna une réponse négative à la demande de l'empereur, Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 564. L'auteur ajoute, que M. d'Avaux n'avait pas tort de se prévaloir tant soit peu de ce résultat. Il cite même textuellement ses paroles: „Unsere Freunde haben uns wahrlich gute Dienste geleistet. Es ist keine geringe Sache, dass der König von Schweden weder auf Grund des Tractates noch als contingent Hülfe sendet. Er hat auch lieber das Geld der Holländer entbehren, als ihnen Truppen überlassen wollen", d'Avaux. Il omet cependant de dire, d'où il a tiré ce passage. — Quant à la proposition elle-même de l'empereur, il faudra penser, qu'il a demandé un secours non de deux mille, mais de trois mille hommes. Comparez la note sur la lettre du comte d'Avaux au roi du 11 Mars 1693, ci-dessus p. 49. Du reste voyez encore la lettre missive de cet ambassadeur à Louis XIV du 1 Avril 1693, plus haut p. 105 et suiv.

1) sur.

roy de Suède observast un exacte neutralité, car [1]) tel estoit question [2]) de luy faire des offres, et qu'il voulût avoir des trouppes en Allemagne. Je luy desclarois, que Votre Majesté estoit en estat de luy donner toujours au-delà de ce que l'empereur luy pouvoit fournir, avec cette différence, que l'empereur n'auroit pas plutost tiré le service qu'il espéroit de la présence des trouppes Suédoises en Allemagne, qu'il seroit le premier à se joindre aux princes de l'empire, pour les en faire sortir et pour oster aux Suédois les estats, qu'ils y possédent, et que c'estoit pour cela, qu'on taschoit de se [3]) destacher de V. M., qui avoit intérest au contraire de maintenir les Suédois en Allemagne et de les y fortifier encores plus, qu'ils ne le sont, s'ils le souhaittent.

M. Oxenstiern me témoigna, qu'il croyoit bien, que V. M. estoit en estat de faire de plus grands avantages au roy son maître que l'empereur, a repetté par deux fois entre les doutes [4]), comme il a coustume de faire assez souvent, que l'empereur faisoit cependant des offres très considérables; mais qu'il espéroit, que le roy son maître les [5]) escouteroit pas et qu'il observeroit une exacte neutralité. Comme j'estois allé chez le dit comte Oxenstiern, pour m'expliquer plus particulièrement avec luy, ne croyant pas, que les asseurances vagues, qu'il m'avait données puisqu'à [6]) cette heure de l'intention du roy de Suède de garder la neutralité, fussent suffisantes, et que j'appréhendois, qu'il n'expliquast cette neutralité à sa mode, et qu'il ne prétendît pas en sortir en faisant de certains traittez ou de certaines démarches, je luy dis, que V. M. seroit très satisfaite, lorsque je l'informerois des asseu-

---

1) La connexion de ce qui suit avec ce qui précède n'est pas trop claire. 2) telle étoit la question?

3) les ou le, c'est-à-dire les Suédois ou le roi de Suède.

4) dents. 5) ne les. 6) jusqu'à.

rances, qu'il me donnoit, que le roy de Suède ne prendroit aucun engagement, qui le peut faire soubçonner de la moindre partialité; qu'on parlait assé publiquement à Stokolm de ceux, dans lesquels on le vouloit faire entrer, et sans parler de ce qui regardoit l'empereur, j'espérois, que les Estats Généraux ayans contrevenu au traitté, qu'ils avoient avec la Suède, ils ne seroient plus receus à faire aucunes demandes en vertu de ce mesme traitté.

Et pour ce qui est de M. le duc Danouver [1]), je luy fit voir si clairement, qu'à cette heure, qu'il prétendoit de demeurer en possession du duché de Saxe Lawembourg [2]) et conserver la dignité d'électeur, on ne pouvoit proroger le traitté, fait avec luy en qualité de duc d'Hannover, sans faire une invasion [3]), qu'il n'osa presque en disconvenir, quoyqu'il ne voulût pas l'avouer formellement. Il me répondit plus au long à l'égard des Hollandois. Il convint, qu'ils n'étoient pas en droit de demander aucune assistance, mais que, s'ils réparoient les contreventions, faites au traitté, qu'ils avoient ensemble, il ne voyoit pas, comment on pouvoit se dispenser de fournir le secours stipulé; que cependant il estoit bien difficile, qu'ils puissent sytost donner une entière satisfaction, et qu'il scavoit, que les choses traisneroient sy longtems, que cette campagne se passeroit, sans que le roy de Suède fût obligé de leur donner de ses trouppes.

---

1) de Hanovre.

2) Le duc de Saxe-Lauenbourg, Jules François, étant mort le 19 Sept. 1689, ce duché devint un objet de dispute entre plusieurs princes voisins, parmi lesquels se trouvait aussi le duc de Hanovre. Comparez là-dessus de Limiers, *Hist. de Suède*, II, p. 63 et suiv.; 121 et suiv., et surtout Pütter, *Entwicklung der heutigen Staatsverfassung des teutschen Reichs* (développement de la forme de gouvernement actuelle de l'empire Allemand), 1786, II, p. 323 et suiv.

3) Il n'est pas trop clair, ce que ce mot signifie ici. Serait-ce peut-être: „infraction"?

Je luy représentay, qu'il m'avoit paru, qu'il souhaittoit fort, que le roy de Suède eût l'honneur d'avoir pacifié toute l'Europe; qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen, que de refuser toutes les propositions, que les alliez luy faisoient, et j'avois [1]) d'assez bons avis, que les envoyez d'Hanover et d'Hollande, dont le dernier agira aussi pour le prince d'Orange, ont ordre, au cas qu'ils ne puissent rien obtenir, d'accepter aussi la médiation, comme on me l'a dit. Et puisque c'estoit l'intention du roy son maître de demeurer neutre, je luy demandois, s'il ne croioit pas, que cela engageroit encore plus Votre Majesté à avoir une entière confiance en luy, Oxenstiern, s'il pouvoit nous donner des assurances de la part de ce prince, qu'il n'entreroit dans aucun des engagemens, qu'on luy proposeroit, qui le fissent sortir du caractère d'un véritable médiateur. Il me répondit, que le roy son maître ne feroit assurément aucune démarche, dont Votre Majesté peut [2]) avoir sujet de se plaindre; mais qu'il ne scavait pas, s'il s'en expliqueroit par avance; qu'il vouloit peut-estre attendre, ce que les envoyez, qui alloient venir, auroient à luy dire, et lorsque je voulus appuyer sur la reconnoissance, que [3]) Votre Majesté, il me dit, qu'il ne l'avoit pas encore méritée et que ce qu'il souhaitoit le plus d'un aussi grand prince estoit l'honneur de son amitié, ce qui m'a fait toujours dire, qu'il ne sera pas si aisé, qu'on l'a supposé, de le résoudre à prendre de l'argent. Ce n'est pas, qu'il n'en veuille bien avoir; mais c'est, qu'il n'est pas encore déterminé à faire, ce qu'il faudroit pour le mériter.

Tout ce que je puis juger, Sire, non seulement par les discours du dit Sr. Oxenstiern, mais bien plus par tout ce

---

1) que j'avois.

2) pût.

3) de.

que j'aprends d'ailleurs est, que le roy de Suède ne veut prendre aucun engagement, et je soubçonne, que M. Oxenstiern ne s'explique de la sorte, qu'il a toujours fait avec moy, que parcequ'il scait, que son maistre y est porté, mais qu'il ne veut point me donner des assurances positives, parcequ'il ne scait pas, s'il ne poura pas l'engager à faire quelque chose en faveur de l'empereur, lorsque tous les ministres des alliez seront arrivez icy. Dans cet estat, Sire, je crois n'avoir point d'autre parti à prendre pour le service de Votre Majesté, que de tâcher d'entrer encore plus dans la confiance de M. le comte Oxenstiern et de tirer quelques paroles plus précises de luy et de cultiver cependant les bien intentionnez, sans m'engager avec eux, que quand j'auray desesperé de Mr. le comte Oxenstiern. Le seul, qui pouroit agir utilement, pour porter le roy de Suède à faire quelque chose, est M. le comte Bielke; mais il n'est pas icy, car pour tous les autres, comme je veux, que leurs amis, qui me parlent, s'expliquent nettement, ne voulant pas répandre l'argent de Votre Majesté sans raison, je trouve, qu'ils peuvent bien peu de choses, s'ils avouent tous, qu'ils ne sont pas en estat de rien faire faire au roy de Suède, mais seulement de traverser Mr. Oxenstiern. Il faut donc se réduire là, et quand on mandera quelque chose de plus à Votre Majesté, on ne la servira pas fidellement. M. Wrede par tout ce qui m'en revient est le mieux intentionné et le plus en estat d'agir auprès de son maître à cause de sa charge.

Le général major Weling m'a promis encore hier au soir de luy parler et de luy porter telles paroles, que je voudrois; mais je ne désespère pas de trouver une voye aussi courte et plus seure. Pour ce qui est de M. Guldenstolpe, M. Weling me l'offre toujours; mais tout son amy qu'il est, il convient, qu'il ne falloit pas s'y fier, qu'à proportion qu'on le payera. Encores ne peut-il

rien, à ce qu'il m'a dit, que contredire M. Oxenstiern. Pour ce qui est du comte Daswert, j'ay parlé à un homme, en qui je prends confiance. Il n'est pas si gagné qu'on le dit à V. M. et ne se fie que médiocrement à M. Weling, et cet homme m'a assuré de la même chose, qu'il a dit à M. de la Piquetière et que M. Joul l'a [1]) découvert aussi, qu'il ne veut pas avoir à faire au baron Dasfeld. Cependant on agira auprès de luy; mais je crains pour tous ces Mrs.-là l'argent comptant des envoyés d'Hollande et d'Hanover. Je n'ay pas mandé à Votre Majesté une nouvelle, parceque je n'y ay crû aucunement, et quoique je n'en sois pas encore certain, je ne puis m'empêcher de l'écrire, c'est à scavoir, qu'il est venu, il y [2]) quelques mois, un jésuite déguisé en cette cour, pour travailler au mariage de la princesse avec le fils de l'empereur et qu'on n'en a pas tout à fait rejetté la proposition. [3])

La plus belle maison de Stokholm et une des plus magnifiques, que j'aye veue, qui avoit esté bâtie par le connestable Wrangle, fut hier réduite en cendres par le feu, qui s'y prit à midy. Comme elle estoit toute couverte de cuivre, il ne fut pas possible d'en approcher, pour en rien sauver que quelques gens de M. Guldenstiern, qui y logeoient. C'est la 3e maison depuis deux ans, où ces gens [4]) ont mis le feu.

La ratification du roy de Dannemarck [5]) arriva hier au soir. M. Joul m'a dit, qu'il espéroit recevoir en même temps ordre de donner des gratifications aux commissaires,

---

1) a.

2) y a.

3) Voir plus haut p. 131 et la note sur cette page.

4) Quelles gens?

5) Voyez la note sur la lettre de M. d'Avaux au roi du 1 Avril 1693, ci-dessus p. 104.

comme on a accoutumé de faire à ceux, qui signent de pareils traittez. Je suis &c.

Lettre particulière de mon dit Sr. Davaux.

M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il rend compte de quelques affaires de peu d'importance, qui se sont présentées à lui et dont il ne veut point occuper le roi.

Monsieur.

Je scay bien, que vous ne voulez pas, que je vous escrive d'aucune affaire. Néantmoins je crois, qu'il est plus à propos, que je vous rende compte de beaucoup de petites choses, que d'en remplir les lettres au roy.

M. le général major Veling m'a prié de luy donner une lettre de recommandation pour un M. Banieres [1]), qui a esté lieutenant-colonel au service des États Généraux dans un des régimens Suédois, qu'ils ont achepté. Son colonel luy ayant voulu vendre son régiment, le prince d'Orange luy en a refusé l'agrément. Il est allé en Angleterre pour tâcher de l'obtenir; mais le prince d'Orange s'estant opiniâtré, il a quitté le service des États Généraux et voudroit bien entrer dans celuy du roy. Le général major Veling luy a donné une lettre pour M. le maréchal de Luxembourg et m'a pressé de luy en donner une pour vous, M., ce que j'ay fait; mais j'ay crû vous devoir rendre compte des raisons, qui luy font prendre parti en France. Peut-estre n'en a-t-il pas moins de mérite personnel pour cela.

Le roy de Suède envoye Mr. Hol son escuyer en Espagne, pour luy acheter des chevaux. Il passera en France et m'a demandé des lettres de recommandation.

---

1) Voyez la lettre du comte d'Avaux au roi du 1 Avril, ci-dessus p. 107, et celle du roi à M. d'Avaux du 23 Avril, plus haut p. 116, où se rencontre le même nom, qui cependant ne paraît pas applicable à la même personne.

J'ay pris la liberté de luy en donner une pour vous, Monsieur. Aussi bien Mr. de Patinquest [1]) vous le doit présenter, et peut-estre aura il besoin de passeport pour sortir. Je luy ay donné une lettre pour Mr. le Grand, qu'il m'a fort demandée, et deux autres lettres pour Mr. de Boisseuil et Fayene, parcequ'il souhaitte de voir les escuries du roy. Comme on pourait croire, que le dit Sr. Hol, qu'on envoye pour acheter des chevaux, seroit un simple escuyer ordinaire, je dois vous dire, Monsr., que le roy de Suède n'a point rempli depuis 15 ans la charge de grand-escuyer de Suède et qu'ainsi Mr. Hol, qui est pourtant un gentilhomme ordinaire, n'a personne au-dessus de luy, et ordinairement en sortant de ce poste-là on les fait gouverneurs de quelques provinces en Suède. D'ailleurs, Monsr., cet homme-cy est fort bien auprès du roy son maître et luy parle assez hardiment et librement.

Il ne manquera pas de faire une exacte relation des bons traittemens, qu'on luy fera, et je scay, que le roy de Suède est plus touché de ces petites marques de considérations, qu'on luy donne en ces sortes de rencontres, que de plus grandes choses.

Comme les lettres, que j'écris à Mr. de Boisseuil et Fayene, pouroient bien n'estre pas d'un grand poids auprès d'eux, je vous laisse juger, Monsr., si vous ne leur feriez pas témoigner, qu'il ne seroit pas désagréable au roy, qu'ils fissent un peu les honneurs à cet étranger, qui ne parle pas françois, mais l'entend fort bien.

Un lieutenant-colonel de Suède, nommé Jourdan, prétend, qu'il n'est pas impossible de faire rentrer M. l'électeur de Saxe dans les intérests du roy à la fin de cette campagne. Il m'a escrit une grande lettre sur cela, dans laquelle il m'explique toute l'intrigue de la cour de Saxe;

---

1) Personnage qui m'est inconnu, de même que les trois, qui suivent immédiatement.

la part, qu'il a eue à l'engagement, que cet électeur vouloit prendre avec le roy, et se plaint fort de Mr. Dasfeld. Comme cela ne me regarde pas, je ne vous l'envoye point. Le roy de Suède m'a fait prier de faire venir quelques plans et des graines pour son jardin de Stokholm, qu'il ayme fort. Il a un jardinier assez habile, qu'il envoya il y a quelques années en France et qui y travaille sous M. de la Quimperne [1]). Je suis &c.

7 May 1693 à Marly.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il répète la recommandation d'affermir le roi de Suède dans la résolution de n'accorder à aucun des alliés les secours qu'ils demandent et de garder une exacte neutralité. La lettre sert en même temps de réponse à ce que M. d'Avaux avait écrit récemment à M. Colbert de Croissi.

Mr. le comte Davaux. Je vois avec plaisir par votre lettre du 15 Avril [2]), que vous avez sujet d'estre content de la manière, dont le comte d'Oxenstiern vous traitte, et je suis bien persuadé, que vous n'obmettrez rien aussi de votre part, pour obliger ce ministre à prendre une entière confiance en vous et pour l'affermir, et par luy le roy son maître, dans la résolution de retenir ses troupes dans ses estats et de n'accorder ny à l'empereur, ny aux Estats Généraux des Provinces-Unies, ny à aucun des alliez les secours, qu'on luy demande et qui seroient directement contraires aux offres, qu'il fait de sa médiation.

Vous avez cependant très prudemment fait de faire entendre à ce ministre, que, si le roy de Suède vouloit entrer dans quelqu'engagement, il trouveroit encore de plus solides avantages avec moy, que ceux, qui luy sont offerts de la part de l'empereur; mais je vous répète en-

1) Personnage qui m'est inconnu.

2) Voir ci-dessus p. 134.

core, qu'il ne me faut point engager à aucun payement de subside au roy de Suède, à moins que ce prince ne s'oblige par un traitté à faire ce que vous scavez convenir à mes intérests, et il vaut encore mieux, qu'il garde une exacte neutralité, sans stipulation de subsides, que de m'obliger à luy en faire payer de considérables, sans en tirer des secours capables de faire une forte diversion. Je ne révoque pas néantmoins le pouvoir, que je vous ay donné touchant les gratifications des ministres aux conditions, que je vous ay expliquées par mes précédentes dépesches.

Vous aurez veu par mes précédentes dépesches, que ce n'est pas sans quelque fondement, que le bruit s'est répandu au lieu, où vous estes, qu'un jésuite déguisé y a esté envoyé de Vienne, pour travailler au mariage de la princesse de Suède avec le fils de l'empereur [1]), et je m'assure, que vous n'avez rien négligé, pour pénétrer, de quelle manière la proposition en a été receue par le roy de Suède et quelles mesures on prend pour la faire réussir.

Je donneray ordre, qu'on ait égard aux lettres, que vous avez escrites, tant en faveur du Sr. Bannieres, que du Sr. Hol, escuyer du roy de Suède, qui doit estre envoyé par ce prince en Espagne, pour y acheter des chevaux.

Je suis bien persuadé, que le Sr. Jourdan seroit capable de faire prendre à l'électeur de Saxe des liaisons avec moy, et ce sans attendre la fin de la campagne. Il pouroit disposer de [2]) ce prince à retarder jusques à la fin du mois d'Aoust prochain la marche de ses troupes vers le Rhin. Vous pouriez assurer le dit Sr. Jourdan d'une

---

1) Voyez la lettre de M. d'Avaux au roi du 15 Avril, vers la fin, ci-dessus p. 140.

2) Ce „de" est, à ce qu'il paraît, de trop.

récompense, proportionnée à l'importance du service, qu'il me rendroit, et s'il ne vouloit pas agir de concert pour ce sujet avec le baron d'Asfeld, vous pouriez escrire au dit Sr. Dasfeld de vous instruire du pouvoir, que je luy ay donné, tant pour un offre de subsides à l'électeur de Saxe, que pour les gratifications de la comtesse de Rocheling [1]) et des ministres bien intentionnez de vous ne [2]) confier au dit Sr. Jourdan, que ce qui [3]) regarde les dites gratifications, vous réservant le pouvoir touchant le subside, pour vous en servir, lorsque vous le jugerez absolument nécessaire pour faire réussir la négotiation du dit Jourdan. Sur ce &c.

22 Avril 1693 à Stokholm.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Les sujets qui sont traités dans cette lettre sont: l'arrivée de M. M. van Heeckeren et Goertz à Stockholm; divers discours, tenus sur l'affaire des représailles, en particulier par rapport à la France; les gratifications, distribuées par M. Juel à quelques ministres suédois; l'empressement de M. Juel d'apprendre, si M. d'Avaux donnera aussi des présents à l'un ou l'autre de ces ministres; un violent accès de colère du roi Charles XI contre M. Oxenstiern; la manière dont lui, d'Avaux, se conduira envers les ministres suédois; un entretien que M. d'Asfert a eu avec le roi de Suède; un avis au roi Louis XIV d'offrir des tapisseries des Gobelins à Charles XI.

J'ay receu la lettre, dont Votre Majesté m'a honorée le 2 de ce mois [4]). M. van Hekeren et Goeurtz arrivèrent samedy au soir 18e à Stokholm. Ils logent ensemble et ne prennent point de caractère. Mr. Joul m'a dit, qu'ils

1) Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 27 Mai vers la fin, ci-dessous p. 228.

2) Peut-être il faut lire, au lieu de „de vous ne": „et ne vous."

3) que pour ce qui.

4) Voyez ci-dessus p. 59 et suiv.

en allèguent pour raison, qu'ils veulent éviter les disputes, qui sont ordinairement entre les envoyez d'Hollande et ceux des électeurs; mais Mr. van Hekeren a aussi des lettres de créance du prince d'Orange, qui lèvent toutes les contestations entr'eux. Il est plus vraysemblable, qu'ils n'ont d'autre veue que de n'estre point sujets au dernier cérémonial, qui interdit en quelque façon tout commerce aux envoyez avec les sénateurs. Mr. van Hekeren eut son audience hier après diner, et Mr. Goeurtz la doit avoir aujourdhuy à trois heures après midy.

Je feray tout mon possible, pour empescher, que le roy de Suède ne prenne de nouveaux engagemens avec la maison de Brunswick, et j'ay pris toutes les mesures nécessaires pour cela. Mais M. Weling me mande, qu'il a informé Mr. Dasfeld des propositions, qu'il a pénétré que doivent faire Mrs. van Hekeren et Goeurtz. Ainsi je n'en importuneray pas V. M. Quelques personnes croyent, que Mr. Goeurtz doit aussi travailler à faire changer quelque chose dans l'écrit, que le roy de Suède souhaitte que Mr. le duc d'Hanover signe [1]). J'espère estre informé dans peu de la vérité de tous ces avis. Mr. Oliverkrantz m'a promis de me rendre un compte fidel de toutes choses, et quoiqu'il ne soit pas dans le conseil, il ne s'y passe rien, dont il ne soit instruit.

Comme j'avois déjà appris par Mr. Joul, qu'on devoit faire des plaintes également à V. M. et aux Anglois, Hollandois et Espagnols de l'interruption du commerce des deux couronnes du Nord, j'avois prié Mr. Oliverkrantz de représenter à Mr. le comte Wrede l'injustice de ce procédé, puisque V. M. non seulement a fait rendre fort exactement tout ce que les armateurs ont pu prendre de

---

1) Ceci ne s'accorde pas trop bien avec ce que nous lisons dans l'ouvrage de Carlson, voir la note sur la lettre de M. d'Avaux au roi du 11 Mars, ci-dessus p. 46.

vaisseaux suédois, mais qu'il estoit de ma connoissance et que je pouvois l'assurer, qu'on avoit relâché des vaisseaux appartenans aux Hollandois et qui n'avoient rien de suédois que le pavillon; que ces sujets de plaintes, quoique mal fondées, qu'ils formoient contre la France, ne pouvoient estre que contre deux jugemens, qu'ils prétendoient avoir esté mal rendus, dont il seroit très aise de leur faire voir l'équité, et que ce n'estoit pas une affaire de couronne à couronne, comme estoit celle, qu'ils avoient contre les Anglois et les Hollandois, qui estoient convenus par des traittez, faits entr'eux, d'empescher leur commerce et leur navigation. Mr. Oliverkrantz en parla à Mr. le comte Wrede, qui luy dit, qu'il avoit témoigné deux ou trois fois à Mr. Joul, qu'il falloit faire quelque différence de la France aux autres princes, puisqu'ils n'avoient pas les mêmes sujets de plaintes contre la France que contre les autres, et que Mr. Joul ne luy avoit rien répondu; mais qu'il tâcheroit de faire en sorte, qu'au lieu de faire des déclarations à la cour de Votre Majesté, comme on feroit en Angleterre et en Hollande, on se contenteroit de me prier d'interposer mes offices, pour faire rendre justice aux marchands suédois, dont on avoit confisqué les vaisseaux; mais V. M. m'ayant fait l'honneur de m'écrire de cette affaire dans sa dernière lettre [1]) j'allay voir avant-hier Mr. Joul, et je luy représentay les mesmes choses, que j'avois dit cy-devant à Mr. Oliverkrantz. Il me répéta, ce que j'ay déjà mandé à V. M., que Mr. le comte Oxenstiern luy ayant demandé, ce que l'on feroit à l'égard de la France, il avoit répondu, pour ne point paroistre trop partial, qu'on la traitteroit de mesme que les autres couronnes. Mais comme Mr. de Meyerkroon [2]) luy a mandé asses sérieusement, que V. M.

1) Voir la lettre du 2 Avril, ci-dessus p. 61.

2) Voir plus haut p. 73, *note* 1.

n'en estoit pas contente, il me dit, que Mr. le comte Wrede luy avoit déjà témoigné deux ou trois fois, qu'il estoit juste de faire quelque différence de la France aux autres, et comme il le devoit voir le même jour, s'il luy tenoit le même langage, qu'il verroit avec luy, quelle différence on pouroit faire. Je ne me contentay pas de cela. J'en écrivis le même soir à Mr. Oliverkrantz et au général major Weling. Le premier me répondit hier, que l'intention est toujours, comme il me l'avoit dit, de me faire icy la notification touchant le traité de commerce, au lieu qu'on la ferait aux Anglois, Hollandois et Espagnols à Londres, à la Haye et à Bruxelles; qu'il estoit vray, que le traitté [1]) ne faisoit pas de différence entre la France et les autres, ayant esté conclu suivant le projet, que M. Joul avoit donné luy-mesme; que l'affaire aussi n'estoit guère différente, après que l'Angleterre et la Hollande se sont désistez de leur convention et qu'ils ont admis la liberté du commerce; qu'il pouvoit aussi me dire avec vérité, que les plaintes, que les marchands suédois faisoient contre la France, estoient presqu'aussi grandes et aussi fortes, que celles, qu'ils faisoient contre les autres. Il serait très nuisible au service de V. M., lorsqu'on parlera de cette affaire à M. de Meyerkroon, que M. Joul pût soupçonner, que cet éclaircissement vînt de moy. Cela me romproit le bon concert, qui doit estre entre nous et qui ne me sera pas inutile pour les affaires, que M. van Hekeren et Goeurtz vont traitter icy, où Mr. Joul fera fort bien, parceque le roy son maître y est encore plus intéressé que Votre Majesté.

'A l'égard des représailles, que l'on ne doit faire qu'au mois de Septembre, Mr. Joul m'a dit, qu'on n'avoit stipulé d'attendre à ce temps là de faire des représailles,

---

1) Voir la note sur la lettre de M. d'Avaux au roi du 1 Avril, ci-dessus p. 104.

que pour les dommages passés, s'ils n'estoient pas réparez avant ce temps-là; mais qu'il n'en estoit pas de mesme pour les prises, qu'on leur feroit à l'avenir. Je luy demanday, ce que l'on avoit donc résolu là-dessus, et si on n'équipoit point pour s'en garentir. Il m'a répondu, que, s'ils continuaient à estre inquiété dans leur commerce, ils prendroient alors des mesures ensemble, pour y donner ordre, c'est-à-dire, que ce seroit une nouvelle négociation, qu'il faudroit entamer; que pour ce qui estoit d'armer des vaisseaux, les Suédois n'estoient pas trop en volonté de le faire; que le roy son maître qui[1]) en auroit bien envie, s'il avoit pour cela du secours de Votre Majesté, et que, si elle vouloit bien luy en donner, la Suède, qui verroit, que le Dannemark armeroit, voudroit aussi équiper de son costé, et peut-estre seroit-elle portée à recevoir pour cela de l'argent de Votre Majesté. Tout cela, Sire, sont discours en l'air, qui ne tendent qu'à tirer de l'argent de Votre Majesté et à faire une vaine parade des vaisseaux du Dannemark, très inutile pour vos intérests, car de la manière, que je vois que les choses tournent, ou le prince d'Orange fera donner effectivement satisfaction aux couronnes du Nord pour le passé, ou les amusera de belles paroles jusqu'au mois de Septembre, et je ne doute pas, que la première chose, que fera M. van Hekeren, ne soit d'offrir de la part de l'Angleterre et de la Hollande de donner toute sorte de satisfaction au roy de Suède.

Ainsy un article de ce traitté, que M. Joul me fit valoir hier, ne sera pas d'un grand effet, qui est, qu'en cas que l'on continuât à prendre leurs vaisseaux marchands, ils donneroient non seulement retraitte dans leurs ports aux ennemis de ceux, qui auroient pris leurs vaisseaux; mais qu'ils permettroient, qu'ils y amenassent leurs prises et qu'ils les vendissent. Il se vanta fort d'un autre article de

1) Ce „qui" est de trop.

ce traitté, qui porte, qu'en cas que les Espagnols refusent de donner satisfaction, on fera des représailles les [1]) Anglois et les Hollandois, comme estant leur alliés; mais l'envoyé de Dannemark, qui est un bon homme sans esprit et qui s'enivre souvent, me dit l'autre jour, estant en cet estat-là, que le roy de Dannemark en avoit fait plus, qu'ils ne luy avoient demandé, et qu'il avoit dit luy-mesme, qu'il falloit faire des représailles sur les Espagnols, si ceux-cy ne donnent pas satisfaction. Vostre Majesté peut estre assurée, que c'est la vérité.

Mr. Joul m'a dit, qu'il avait eu ordre de donner deux mille ducats d'or à Mr. le comte Oxenstiern, autant à Mr. Wrede et autant à M. Guldenstolpe; qu'il n'avoit encore veu que le premier, qui avoit fait quelque façon de les recevoir, disant que ce n'estoit point son humeur et qu'il en estoit honteux; qu'il ne cherchoit que l'estime et l'honneur des bonnes grâces du roy de Dannemark; mais que luy ayant dit, que le roy son maistre espéroit, attendu la bonne intelligence, qui estoit entre lui et le roy de Suède, et aussi en exécution du traitté d'alliance, qu'il avoit avec la Suède, qu'on luy communiqueroit à luy, Joul, toutes les propositions, que les ministres estrangers, qui estoient icy, feroient au roy de Suède, comme le roy de Dannemark avoit fait donner aussi part aux ministres suédois des propositions, que le Sr. Hop [2]) luy estoit venu

---

1) sur les.

2) Jacques Hop, né en 1654, mort en 1725, passa une grande partie de sa vie à Berlin, à Vienne, à Londres, à Hambourg et allieurs, 1687—1700, dans les missions diplomatiques, dont le chargeaient les États Généraux. Ensuite il devint trésorier général de l'Union et le resta jusqu'à sa mort. Au mois d'Octobre 1692 il partit comme envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre et des Provinces-unies pour Copenhague, voir den Tex, *Jacob Hop, gezant der Vereenigde Nederlanden.* (Jacques Hop, ambassadeur des Provinces-unies), 1861, p. 183 et suiv.

faire et de celles de l'empereur, que [1]) M. Oxenstiern luy avoit promis de les luy communiquer exactement.

Mr. Joul me vint revoir hier au soir, depuis qu'il eust parlé à M. Wrede et à M. Guldenstolpe, qui ont accepté le présent du roy de Dannemark. Il me dit, qu'il leur avoit demandé, si on ne luy envoyeroit pas aujourdhuy ses lettres; qu'il falloit escrire aux ministres, qu'ils ont dans les cours, ausquelles on doit faire signifier des déclarations en exécution de leur traitté, afin qu'il les pût envoyer au roy son maître, qui donneroit des ordres conformes, et comme ils avoient résolu d'en user ainsi à l'égard de la France, que Mr. Wrede luy avoit dit, qu'on luy envoyeroit les lettres, qu'ils escrivoient en Angleterre, en Hollande et à Bruxelles, et que, comme ils n'avoient pas de ministres en France, ils se contenteroient de m'en donner part; que Mr. Guldenstolpe luy avoit dit à peu près la même chose, et que M. Oxenstiern, qu'il avoit rencontré par hazard chez le roy, luy avoit répondu, qu'on traitteroit tout le monde également. Il me parut fort inquiet, et comme il avoit appris, que M. de la Piquetière étoit allé à la chancelerie parler à Mr. Oxenstiern, il me pria de luy faire sçavoir dans la journée, ce que Mr. Oxenstiern luy auroit dit. Il trouva au sortir de chez moy Mr. de la Piquetière, à qui il demanda en riant, s'il ne venoit pas d'estre bien grondé; mais M. de la Piquetière luy ayant répondu, qu'au contraire on luy avoit parlé très honnestement, Mr. Joul n'en voulut pas savoir davantage et passa son chemin. Mr. de la Piquetière m'ayant appris un moment après, que M. Oxenstiern luy avoit déclaré, qu'on feroit une grande distinction de la France et qu'on se conteroit [2]) de me faire donner des mémoires par les marchands, qui se plaignent, je luy dis d'en aller rendre compte sur le

1) Ce „que" est superflu. 2) contenteroit.

champ à M. Joul, qui apprit cette nouvelle avec beaucoup d'étonnement et luy dit, qu'il croyoit, qu'on me feroit une déclaration aussi rude, qu'aux Anglois et aux Hollandois. Il parut au Sr. de la Piquetière, qu'il estait fâché, que la Suède en usât si honnestement en cette occasion pour moy. Ce n'est pas d'aujourdhuy, que je m'aperçois, qu'il souhaiteroit fort, que Votre Majesté n'eût aucune liaison avec la Suède.

J'aurois bien pu abréger le récit de tout ce qui s'est passé touchant l'égalité, qui se trouve dans le traitté entre Votre Majesté et ses ennemis et la différence néantmoins, qu'on fera dans les déclarations; mais j'ay creu, que toutes les circonstances, que j'ay marquées dans la suite de cette affaire, feront mieux connoître le procédé des Suédois et des Danois et le caractère de Mr. Joul et que Votre Majesté peut mieux prendre ses mesures, quand elle est si exactement informée. En effet, Sire, si les Danois n'avoient pas parlé si fort contre la France pour leurs intérests particuliers et pour donner quelques sujets de plaintes à Votre Majesté contre la Suède, je crois, qu'on n'auroit pas mis Votre Majesté dans le traitté avec les autres princes, de qui ils prétendent satisfaction. Cependant je dois dire à Votre Majesté, que cela peut avoir des suittes, car, quoyqu'on ne fasse pas de déclaration à la cour de Votre Majesté, je scay par Mr. de Silverkroon [1]), qu'on fait un mémoire de tous les bâtimens suédois, qu'on prétend avoir esté mal pris ou mal confisquez par les François.

Mr. Joul me presse toujours de luy dire, si je n'ay pas ordre de délivrer de l'argent à ceux, à qui Mr. Dasfeld en a donné, ou si j'en donneray à d'autres prétendans; que, si j'adjoutois de mon costé quelque somme à

---

1) Voir la note sur la lettre de M. le comte d'Avaux au roi de France du 1 Avril 1693, ci-dessus p. 105.

celle, qu'il vient de distribuer, cela engageroit plus fortement ces Mrs. et que nous agirions conjointement, luy et moy, auprès de ceux, à qui je luy disois que j'aurois donné des gratifications; mais comme je sçay bien, qu'il n'y a rien de plus contraire aux intérests de Votre Majesté, que de se livrer de la sorte aux Danois, et de leur déclarer les ministres de Suède, à qui Votre Majesté donneroit de l'argent, je me suis bien gardé d'entrer dans ses propositions. Cependant il en doit escrire aujourdhuy à Mr. de Meyerkroon.

Je tâcheray, Sire, de pénétrer, si on doit faire quelque fondement sur le bruit, qui a couru du mariage du roy des Romains avec la princesse de Suède [1]). Je n'en informay pas Votre Majesté la première fois, qu'on m'en parla, parceque je n'y vis nulle apparence, et quoyque je n'y en aye pas trouvé depuis davantage, je l'ay mandé (parceque je voyois, que les Danois en parloient fort), mais comme une chose, que je ne croyois pas.

Je crois aussy, que je pouray rendre compte à Votre Majesté par le premier ordinaire, s'il y a autre chose dans l'écrit, que le roy de Suède souhaite que Mr. le duc d'Hanover signe, que ce que j'ay mandé à Votre Majesté.

J'auray cependant l'honneur de l'informer d'une affaire, qui se passa il y a cinq jours, qu'on m'a confiée en grand secret et qui est très fâcheuse pour Mr. Oxenstiern et un fort mauvais pronostique pour Mr. le duc d'Hanover. Snolki [2]), ministre de Suède à Ratisbonne, ayant mandé, qu'on se moquoit fort de ce que le roy son maître avoit consenti au neufvième électorat et qu'il n'avoit pas de troupes en Allemagne pour le soutenir, Mr. Oxenstiern fit faire réponse dans la chancelerie, qu'il eut à dire, lorsqu'on luy tiendroit de pareils discours, que le roy

---

1) Voyez la note sur la lettre de M. d'Avaux au roi du 15 Avril ci-dessus p. 140. 2) Snoilsky, voir Carlson, V, p. 555.

son maître estoit en estat de maintenir le duc d'Hanover et qu'il auroit des troupes en Allemagne, quand il le voudroit pour cela; qu'il estoit assez puissant pour soutenir, ce qu'il avoit une fois entrepris et le faire faire de haute lute, comme il avoit fait rétablir Mr. le duc d'Holstein [1]) malgré tous ceux, qui s'y opposoient. On ne manqua pas d'avertir le roy de Suède de la teneur de cette lettre, qu'on luy devoit donner à signer, car il en signe souvent de pareilles, sans se les faire lire, comme estant de peu de conséquence. Le roy ne manqua pas aussi le lendemain, lorsqu'il alla à la chancellerie et que Mr. Oxenstiern luy présenta les lettres à signer, de luy ordonner de lire celle-là. Mais à peine en eut-il entendu la lecture, qu'il éleva sa voix d'un ton menaçant, luy disant, qu'il étoit un schelme [2]) et un traître à luy et à sa couronne d'avoir dicté une pareille lettre. Quoy, dit-il, Snolki, le verre à la main dans une débauche, déclarera la guerre de ma part, et je seray obligé de tirer l'épée par vostre trahison. Mr. Oxenstiern voulut s'excuser et dit, qu'il n'avoit pas cru, que cela fût de telle conséquence; qu'il avoit seulement songé à faire répondre à des sotises, qu'on disoit à Snolski. Le roy répliqua, qu'il estoit bien question de répondre à toutes les sottises, qu'on disoit, et que ce n'estoit pas là son intention. Mr. Oxenstiern dit, que depuis treize ans, qu'il estoit à la teste de ses conseils, il n'avoit jamais eu d'autre dessein que de maintenir la paix. Le roy luy dit: „souvenez-vous, que vous m'avez voulu mettre deux fois dans

---

1) Voir là-dessus de Limiers, I, p. 307 et suiv.; II, p. 51 et suiv.; Carlson, V, p. 336 et suiv.; p. 363 et suiv.; p. 385 et suiv.

2) Si la lettre rend l'orthographe de ce mot comme il faut, le roi en apostrophant si vivement le comte Oxenstiern s'est servi d'un terme allemand au lieu d'un des mots, qui signifient „coquin" en suédois, savoir „skälm."

le bourbier et que j'y serois tombé, si je ne vous avois tenu la bride bien haute; mais doresnavant je me garderay de vous tous, et prenez bien garde de n'en plus faire de semblables." Sy cela estoit arrivé il y a deux ou trois mois, on pouvoit croire, que le roy n'y songeroit plus; mais cela est trop récent, pour ne pas rendre Mr. Oxenstiern bien moins hardy à soutenir les veues du duc d'Hanover.

Je me serviray le plus utilement qu'il me sera possible de la permission, que V. M. me donne de l'engager jusqu'à cent mille livres, et cependant je persiste dans mon premier sentiment, qui est de tâcher d'avoir des asseurances précises de Mr. Oxenstiern, que je crois meilleures que celles d'aucun autre ministre, par deux raisons, l'une, c'est luy, qui est particulièrement chargé des affaires estrangères et qui a le plus de crédit auprès du roy son maître, quelque mortiffication qu'il vienne de recevoir; l'autre, que je ne crois pas moins bonne, c'est, qu'il est le seul, qui soit dévoué à la maison d'Autriche, et si j'estois asseuré par l'engagement de sa parolle, qu'il ne nous feroit pas de mal, je n'aurois plus rien à craindre; mais en cas qu'il ne me parle pas entre cy et huit jours, comme il doit, je m'engageray avec les autres, car il ne seroit pas prudent dans une affaire de cette conséquence de se reposer sur des parolles vagues et qui ne signiffient rien d'un homme, que l'on sçait mal intentionné. C'est pourquoy je ménage les autres et je les entretiens toujours, en sorte qu'ils ne m'échapent point et que je ne les trouve pas engagez avec les ministres des alliez, lorsqu' après avoir perdu toute espérance du costé de Mr. Oxenstiern je voudray aller à eux.

Mr. le comte Dasfert, à qui j'avois fait faire des complimens par le même homme, par qui le Sr. de la Piquetière a formé quelques liaisons avec luy, témoigna ces jours passez au général major Weling, qu'il vouloit luy parler et luy aprit le lendemain, que le roy de Suède

luy avoit confié, que j'avois marqué de l'inquiétude à Mr. Oxenstiern de l'arrivée de Mr. Goeurts et van Hekere et de toutes les propositions, que le ministre de l'empereur et des autres alliez faisoient icy, et que j'avois souhaitté, qu'on s'expliquast là-dessus avec moy; que luy, comte Dasfert, avoit répondu, que j'avois raison d'avoir de l'inquiétude, et qu'il estoit estonné, que je n'en eusse pas davantage; que le roy ayant demandé, pourquoy, il luy avoit lu une lettre, qu'il avoit receue la veille d'Hambourg, dans laquelle on luy demandoit toutes les propositions, que devoient faire M. van Hekeren et Goeurts, et les desseins, que les ministres des alliez avoient en cette cour; que le roy de Suède s'estoit récrié là-dessus, qu'il estoit trahi de tous costez, et qu'il ne sçavoit plus, à qui se fier, et qu'il vouloit prendre conseil de luy, comte Dasfert, en cette occasion. Mr. Weling me dit, que le comte Dasfert s'estoit informé de moy de [1]) plus d'un endroit et qu'ayant sceu, qu'on s'y pouvoit fier, il avoit résolu de le faire; qu'il ne luy avait point fait de difficulté de recevoir des gratifications de V. M., mais qu'il luy avoit témoigné de l'inquiétude, que cela ne fust sceu, ou par le raport de ceux, qui en auroient connoissance, ou par la difficulté de faire des remises considérables de Hambourg à Stokolm, sans qu'on le scache; qu'il avoit sceu tous ceux de cette cour, qui avoient touché de l'argent de V. M., et que luy, comte Dasfert, en avoit deslivré la liste au roy son maistre, aussy bien que des sommes, qu'ils avoient receues, que Mr. Dikfeld [2]) luy

---

1) dans?

2) Everard van Weede, seigneur de Dykvelt, né en 1626, mort en 1702, assista au congrès de Munster et fut plusieurs fois chargé par les États Généraux d'ambassades, en 1672 à Londres, en 1678 à Bruxelles, en 1679 à Paris, en 1697 à Ryswick. Il était ami et confident du roi Guillaume III et acquit beaucoup de reputation

avoit donné en Hollande; que c'estait pour cela, que le roy avoit tant de confiance en luy, croyant, qu'il est le seul, qui n'ayt point receu de l'argent des princes estrangers, et que par conséquent il falloit qu'il se ménageast fort pour ne pas perdre cet avantage. J'ay rasseuré M. Weling sur le secret en luy donnant ma parolle, que personne que moy n'en sçauroit rien. Pour ce qui est de la manière de le donner, je luy ay dit, que je n'en voiois pas de plus seure, que de mettre de l'argent dans la banque d'Hambourg ou d'Amsterdam sous des noms supposez et que je deslivrerois des billets à ceux, à qui V. M. feroit des gratiffications; qu'ils feroient eux-mêmes retirer cet argent. J'ay bien instruit Mr. Weling de ce qu'il avoit à dire au comte Dasfert pour proffiter de la confiance, que le roy de Suède luy témoigne. Je sçauray dans le premier ordinaire l'usage, qu'il en aura fait pour le service de V. M. J'apréhende, que ce ne soit pas grand chose.

J'ay trouvé un homme obscur, mais un homme seur, par qui j'auray un commerce secret avec Mr. le comte Wrede, qui est celuy, en qui je trouve le plus de sollidité et qui a marqué de tout temps le plus d'attachement aux intérests de V. M.; mais le général major Weling, qui est de ses amis et qui veut entrer dans toutes sortes d'affaires, s'est expliqué à luy, et M. Wrede a parlé fort ouvertement des bonnes intentions, qu'il avoit pour la France, et des asseurances, qu'il m'en avoit fait donner par cet homme.

Pour ce qui est de Mr. Oxenstiern, je n'ay pas voulu

---

dans ses diverses missions. Voir van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (Dictionnaire biographique des Pays-bas), XII, 1878, p. 28, 29; *Mémoires de Monsieur de B.* dans van der Heim, *Les archives* etc., II, p. XLI; ci-dessus, p. 16, la note sur la lettre de M. d'Avaux au secrétaire d'état des affaires étrangères du 12 Jánvier 1693.

luy aller demander l'ordre, que V. M. souhaitte pour le capitaine du vaisseau suédois, de peur qu'il ne creût, que ce ne fût un prétexte pour avoir réponse sur nostre dernière conférence. Je sçay, qu'il veut attendre, que Mr. van Hekeren et Goeurtz se soient expliquez. Ainsy n'ayant rien à espérer de luy, j'ay mieux aymé luy marquer, que je n'avois nul empressement et attendray trois ou quatre jours à le voir. Je luy ay envoyé le Sr. de la Piquetière, et cela a bien réussy. Comme il rend compte de sa conversation, je ne la répéteray pas. Je diray seulement à V. M., que Mr. Oxenstiern a témoigné au Sr. de la Piquetière, qu'il avoit un grand goût pour les tapisseries et qu'il ne voyoit pas, qu'on en fist de plus belles qu'en France; qu'il avoit escrit au Sr. Palmquist de luy en achepter une tenture des Goblins; que le roy son maître n'en avoit pas, et qu'il avoit eu dessein l'année passée d'en faire achepter en France pour quarante mille escus; qu'il l'en avoit empêché, parceque ses appartemens n'estoient pas faits et qu'à cette heure, qu'ils estoient achevez, il croyoit, qu'il envoyeroit des mesures pour en achepter. Je ne sçay, ce que V. M. voudra faire là-dessus; mais je sçay bien, quand [1]) elle auroit dessein de donner des tapisseries au roy de Suède, il n'est pas temps d'en parler et qu'il faudroit attendre, que Mr. Oxenstiern en eût receu une tenture pour luy, parcequ'il seroit engagé par là à en faire la proposition au roi son maistre d'une manière, qu'elle seroit receue agréablement, quand même elle ne seroit pas acceptée, au lieu qu'il seroit à craindre à cette heure, qu'il n'en parla d'une manière, qu'il en seroit offensé, car il n'est pas difficile de luy faire recevoir assez mal de pareilles honnestetez. Pour ce qui est du comte Oxenstiern, si V. M. jugeoit à propos, que M. de Croissy dît à M. Palmquist, que je luy ay demandé [2]),

1) que quand. 2) mandé.

que je sçavois, qu'il avoit tel ordre et que, s'il vouloit donner les mesures, que M. Oxenstiern luy a envoyez, on luy feroit avoir de plus belles tapisseries, qu'il n'en pouvoit trouver, je crois, que cela seroit bien receu et feroit un effet, du jour que Mr. Oxenstiern en aura l'avis du Sr. Palmquist, comme s'il recevoit la tapisserie même.

Je reçois dans ce moment un billet de M. Joul, qui confirme tout ce que j'ay mandé, que sont [1]) les Suédois, qui ont réglé la différence, qu'on fait entre la France et les autres princes, puisqu'il me mande, qu'il y a consenty sous le bon plaisir du roy son maître, à qui il en avoit escrit.

Depuis ma lettre escrite Mr. Oxenstiern m'a envoyé dire par un gentilhomme, qu'il alloit à la campagne, pour y passer les festes de Pasques; qu'il n'avoit pas voulu le faire sans m'en donner part. Je suis &c.

14 May 93 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. -- Il ne veut point qu'en usant de représailles on agisse avec lui de la même manière qu'avec l'Angleterre et la Hollande. Puis il réitère les ordres, qu'il lui a donnés auparavant concernant les gratifications.

Monsieur le comte d'Avaux. Vostre lettre du 22 Avril [2]) m'informe de l'arrivée des Srs. van Hekrem et Goeurtz à Stokolm, et je ne doute point, que vous ne fassiez tout ce qui vous sera possible, pour sçavoir au plutost, ainsy que vous me l'escrivez, les propositions, que les [3]) ministres auront fait, et quel sera le succez, qu'elles pouront avoir.

Il y a bien de l'apparence, que la résolution, que les

1) que ce sont.

2) Voir plus haut p. 145.

3) ces?

deux couronnes du Nord ont prises, d'user de représailles ne produira pas de grands effets; mais si vous jugez, qu'on la doive mettre à exécution, il est bon d'insinuer à la cour, où vous estes, comme j'ordonne au Sr. de Bonrepaus de le faire à Copenhague, que j'aurois beaucoup de sujet de me plaindre, si l'on prétend agir avec moy de la mesme manière qu'avec l'Angleterre et la Hollande et qu'après avoir fait rendre aux sujets des deux couronnes du Nord une justice, aussy favorable qu'ils la pouvoient raisonnablement désirer d'un bon amy, je ne pouray plus avoir la même considération pour leurs sujets, si les roys de Suède et de Dannemark usoient de représailles sur les miens, aussi bien que sur les Anglois et Hollandois, qui se sont réciproquement obligez à ruiner tout le commerce des puissances neutres et qui ont exécuté injustement leurs projets sur tous les vaisseaux de Suède et Dannemark avec un mespris outrageant ces deux couronnes, et comme il n'y a point de vaisseaux, ny de marchandises confisquées dans mon conseil de marine, que ce qui appartenoit effectivement à mes ennemis, il ne faut pas adjouter foy aux plaintes mal fondées, qu'ils font faire par leurs agens, tant en Suède, qu'en Dannemark, plutost pour aigrir ces deux nations contre la France, que dans l'espérance de rien retirer.

Je n'ay point d'autre ordre à vous donner sur ce qui regarde les gratiffications, qui pourroient estre dans la suitte du temps accordées aux ministres de la cour, où vous estes, que ceux, que contiennent mes précédentes dépêches, et que les grandes dépenses, que je suis obligé de faire pour soutenir la guerre présente, ne me permettent pas de rien hazarder, dans la seule veue de rendre les ministres mieux disposez à contribuer au rétablissement d'une bonne intelligence entre moy et le roy leur maistre. Ainsy ce ne doit estre qu'après des engagemens certains, et qu'ils auroient effectivement rendu le service promis,

que vous devez m'obliger à leur payer des gratiffications, comme je vous l'ay plusieurs fois expliqué. Vous faites très bien aussi de ne vous pas ouvrir au Sr. Joul sur ce sujet, et vous pouvez seulement luy dire, que quand vous aurez ordre de faire quelque gratiffication, personne autre que celuy, qui la recevoit, n'en auroit de connoissance. Sur ce &c.

'A Stokolm 29 Avril 93.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande au roi, que M. Silverkroon lui a proposé de la part de M. Oxenstiern de lui faire entrevoir les conditions, auxquelles le roi de France voudrait faire la paix, ce qu'il a refusé pour de bonnes raisons; qu'il est vraisemblable, que les Danois sont les auteurs du faux bruit d'un mariage du roi des Romains avec la princesse royale de Suède; qu'il n'a encore pu pénétrer le contenu du revers qu'à la réquisition du roi de Suède le duc de Hanovre a signé; qu'il a eu deux conversations avec le général major Vellingk, duquel il n'est pas très content, sur le rôle, que le roi de Suède a à jouer vis-à-vis du duc de Hanovre; quelles sont les raisons, que le roi de Suède pourrait invoquer pour s'abstenir de l'accomplissement du traité, qu'il a fait avec la Hollande. — Il joint à cette lettre une copie de la traduction du nouveau cérémonial, qu'on a introduit en Suède.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnorée le 9e de ce mois [1]). Je ne manqueray pas de représenter à Mr. le comte Oxenstiern et aux autres ministres du roy de Suède, avec qui je vais entrer directement en commerce, tout ce que V. M. me marque qu'on doit apréhender de l'empereur, si on ne l'empêche pas assé à tems de se rendre

1) Voyez ci-dessus p. 76 et suiv.

maître absolu dans l'empire et de se faliciter [1]) l'invasion de la monarchie d'Espagne, si le roy catholique venoit à mourir. Tout homme de bon sens et qui ne sera point prévenu ne verra que trop les justes sujets, qu'on a de craindre, que l'empereur ne se serve de la continuation de cette guerre pour usurper une autorité, qui seroit fatale à toute l'Europe; mais, Sire, je vois [2]) pas, que les ministres de Suède estendent leurs veues sy loing. La conduite merveilleuse, avec laquelle V. M. sçait bien employer les forces et les finances de son royaume, que non seulement elle résiste à toute l'Europe, liguée contr'elle, mais qu'elle fait encores des conquestes sur ses ennemis, suspendent les raisonnemens, que ces Mrs. pouroient faire, et les arrestent à ce qui est de plus présent à leurs yeux.

Je n'ay garde d'entrer dans aucun détail avec Mr. Oxenstiern sur les conditions de la paix, et quelque instance qu'il m'ait faite faire par le Sieur de Silverkrons, je me suis toujours retranché à dire, que V. M. estoit également preste faire [3]) la paix, lorsqu'on luy offriroit des conditions convenables à l'état présent des affaires et continuer [4]) la guerre, lorsque ses ennemis ne voudroient pas se soumettre à des conditions raisonnables. Mr. Oxenstiern m'a encore envoyé depuis le Sr. de Silverkrons, qui m'est venu voir deux fois, la première comme de luy-même. La seconde il m'a avoué, que Mr. Oxenstiern luy avoit permis de venir parler [5]); qu'il pouvoit m'asseurer, que le roy de Suède ne se départiroit [6]) de l'exacte neutralité, qu'il vouloit observer, et qu'il avoit un extrême désir de voir finir la guerre, qui embrassoit toute l'Europe; que, si je voulois avoir assez de confiance à [7]) Mr. Oxen-

---

1) faciliter. 2) ne vois. 3) à faire.
4) à continuer. 5) me parler. 6) départiroit pas. 7) en.

stiern, pour luy faire entrevoir les conditions, ausquelles V. M. voudroit bien faire la paix, il luy avoit protesté avec les plus grands serments du monde, voulant que V. M. le tînt pour un homme sans honneur et renonçant à la part, qu'il prétendoit en paradis, sy ce n'estoit pour rendre service à V. M., qu'il le vouloit savoir.

J'ay répondu au Sieur Silverkrons, que je pouvois l'asseurer avec les mêmes serments et avec encore de plus grands, que je n'estois point informé des intentions de V. M., et l'ai fait convenir, que ce n'estoit point à elle à s'expliquer; que depuis la rupture de la paix elle avoit fait des conquestes de tous les costez; qu'elle en jouiroit et les augmenteroit mesme par la continuation de la guerre; qu'ainsy elle n'avoit rien à demander; que c'estoit à ses ennemis à déclarer, ce qu'ils souhaittent. Le Sr. de Silverkrons m'a interrompu là-dessus et m'a dit, que Mr. Oxenstiern luy avoit permis de me confier, que les alliez luy avoient déclaré les conditions, sur lesquelles ils vouloient bien faire la paix.

Je n'ay pas manqué de répondre aussitost, que j'estois très aise, que Mr. Oxenstiern eût cette occasion de faire voir à V. M. par des preuves réelles et effectives, qu'il vouloit estre dans ses intérests et mériter l'honneur de ses bonnes grâces, et qu'il n'avoit pas de meilleur moyen pour attirer la confiance de V. M., que de luy marquer la sienne, et qu'entre V. M. et Mr. le comte Oxenstiern il estoit raisonnable, que ce fût luy, qui fist les premières avances. Le Sr. Silverkrons m'a dit, qu'il estoit pleinement convaincu de ce que je luy disois et qu'il en parleroit dans ce sens à Mr. le comte Oxenstiern. J'ay fait, Sire, toutes les perquisitions, qu'il m'a esté possible pour sçavoir, s'il y a quelque fondement à l'avis, qui a esté donné à V. M. de ce prétendu mariage du roy des Romains avec la princesse royale de Suède; mais je n'en trouve aucun. Qui que ce soit ne le croit, et personne n'en a

ouy parler qu'aux Danois, qu'on s'imagine estre les auteurs de ce faux bruit.

Je n'ay pu encore sçavoir bien précisément, s'il y a quelque chose de plus dans les revers, que le roy de Suède a souhaitté que le duc d'Hanover signast, que ce qui est dans la lettre de ce prince au duc d'Hannover. Le roy de Suède veut des seuretez pour luy, comme prince de l'empire, et en a demandé aussi pour les autres princes de Mr. le duc d'Hannover. A [1]) séparer ces deux sortes d'intérests, il a signé un escrit autentique, par lequel il s'engage à tout ce que le roy de Suède . . . . . [2]).

Je fus informé avant-hier, que le comte de Staremberg ayant prié le roy de Suède de la part de l'empereur de luy donner son avis sur le party, qu'il y auroit à prendre touchant les affaires d'Hanover, on luy avoit donné pour réponse, que l'empereur devoit traitter de cette affaire avec les estats de l'empire et que, quand il la leur auroit fait proposer, le roy de Suède déclaroit [3]) son sentiment comme membre de l'empire. Il a en même temps fait écrire à la régence de Brême, pour luy demander son avis sur cette matière. Le général major Weling, qui m'a apprit cette nouvelle, m'a dit en même temps, que je devois estre bien assuré, que son père, qui est de cette régence, feroit son devoir. Le général major Weling a fait assez bien en cela; mais je ne suis pas trop content des deux conversations, que j'ay eues avec luy, car je trouve, que dans le temps, qu'il veut se faire valoir par des secrets, qu'il me vient révéler, et par des résolutions, qu'a pris le roy de Suède, où il n'a peut-estre nulle part, il agit pour le duc d'Hanover.

---

1) Afin de?

2) Le mot „veut" ou „demande" manque ici. — Voir sur la chose elle-même la note sur la lettre de M. d'Avaux au roi du 11 Mars, plus haut p. 46.

3) déclareroit.

Ce qui est de [illegible] de l'argent par les mains de Mr. [illegible] encore en cette occasion. I [illegible] la part de Mr. [illegible] pour les intérests de V. M. [illegible] par de bonnes raisons, que le roy de Suède pouvoit sans que Votre Majesté y pût trouver à redire, faire un traitté avec Mr. le duc d'Hanover, qui n'avoit son cotisation qu'après la paix faite, et comme j'en reparle encore bien loing, il m'a dit, que le roy de Suède pouvoit au moins faire une déclaration comme duc-seigneur du cercle de la basse Saxe, qu'il ne souffriroit pas qu'on y commit aucun acte d'hostilité et qu'il se déclareroit contre celuy qui y feroit entrer des troupes.

Je ne raporteray pas icy toutes les raisons, que je luy ay alléguées. Il y auroit de quoi en remplir quatre pages de sorte que, ne m'y pouvant répondre, il s'est contenté à me dire, que, si nous voulions avoir les armes de toute lute et imposer des loix dans toutes les cours nous gagnerions tout. Je luy ay répliqué, qu'il n'estoit pas question icy de la cour de Suède; qu'il ne s'agissoit que de ses amis, qui vouloient s'engager dans les intérests de Votre Majesté et qui en demandoient des résponsances qu'il falloit bien leur dire, ce que Votre Majesté souhaitoit de me répondre [1]), si on faisoit icy de pareilles déclarations et que je m'en plaignisse, qu'ils n'avoient pas sceu, qu'elles deussent déplaire à Votre Majesté. Je me suis donc expliqué là-dessus nettement à luy, et j'en écriray de même à son frere en réponse de la première lettre, que j'ay receue de luy, dans laquelle il me témoigna, qu'il a bien du chagrin de la demande, qu'on a faite à la Suède sur la conduitte, qu'elle tiendroit, en cas que la prétendue ligue vînt à brouiller les cartes dans le cercle

1) que je répondisse?

de la basse Saxe; qu'on auroit mieux fait d'entreprendre l'affaire sans la participation de la Suède, qui ne s'en seroit meslée que pour tâcher de la racommoder; mais qu'à cette heure, qu'on l'a sondée avant la rupture, le roy de Suède ne poura pas se dispenser, estant directeur du cercle, de faire sa charge et de les exhorter par les constitutions à ne rien entreprendre.

Je luy fis voir, que ce raisonnement est un pur sophisme et que, si le roy de Suède veut faire quelque déclaration comme directeur du cercle de la basse Saxe, il le doit faire contre Hanover, qui y a porté le trouble par son prétendu électorat et par la prise de possession des estats de Saxe Lawenbourg [1]).

Quand j'ajuste ces paroles de la lettre de Mr. Weling avec le discours, que son frère m'a tenu aujourdhuy, j'ay lieu de croire, que c'est un expédient, dont le premier est convenu avec les Srs. Goeurtz et van Hekeren, avec qui il a esté enfermé cinq heures à leur passage vers Hambourg et que Mr. Weling et Guldenstolpe voudroient bien me le faire agréer. J'avertiray Mr. Joul de ce dessein, qu'a Mr. le duc d'Hanover, quoyqu'il ne m'ait rien communiqué de la déclaration, qu'il a faite en cette cour, et j'auray l'honneur d'informer Vostre Majesté par le premier ordinaire des mesures, que j'auray prises pour traverser les négociations des Srs. Goeurtz et van Hekeren.

On m'a assuré, que ce dernier insistera fort sur l'exécution du traitté, que les Estats Généraux ont fait avec la Suède [2]). Mr. le comte Oxenstiern convient, que le roy de Suède n'est pas obligé de donner ny troupes, ny

---

1) Voir la note sur la lettre de M. d'Avaux au roi du 15 Avril, ci-dessus p. 137.

2) Voyez la note sur la lettre du roi à M. d'Avaux du 19 Fevrier, ci-dessus p. 25, 26.

vaisseaux en vertu de ce traité, auquel les Hollandois ont contrevenu; mais il insinue, que le roy son maistre auroit peine à s'empescher de l'exécuter, s'ils réparoient ces contraventions. Mr. Joul a suggéré une assez bonne raison à Mr. Wrede, qui est, que le roy de Suède s'estant engagé par le traitté, qu'il vient de signer, à faire réparer tous les dommages, que les Danois ont souffert, il ne peut rien faire en faveur des Hollandois, tant qu'ils n'auront pas donné satisfaction au roy de Dannemarck. J'ay suggéré une autre raison à M. Oliverkrantz, qu'il n'a pas trouvé moins forte et dont il m'a assuré que le comte Wrede feroit un fort bon usage, qui est, que, quand un traitté est une fois rompu, il ne peut estre restably, que par un nouvel acte; ainsy, que les Estats Généraux auroient réparé tous les dommages, qu'ils ont faits, ils ne peuvent pour cela faire valider le traitté; il en faut un nouveau, par lequel les parties conviennent, que celuy, qui est rompu, aura son effet comme auparavant.

Pour estre plus à portée de faire valoir moy-mesme mes raisons et pour avoir un libre commerce avec les sénateurs, j'ay résolu de demander incessamment une audience. Je me serviray pour cela d'un carosse de Mr. de Bethune et de ses chevaux.

Mr. le comte Oxenstiern a mandé au Sr. de la Piquetiére, que le capitaine suédois estoit déjà parti de la Rochell [1]). Je luy ay fait dire, que nous savions bien, qu'il y estoit encore; mais qu'en tout cas, s'il vouloit me donner un ordre, on ne s'en serviroit pas, s'il n'y estait plus; mais comme je n'ay pas eu de réponse, j'ay parlé au Sr. de Silverkroon, qui m'a dit en confidence, qu'il croit, qu'on n'ose donner un pareil ordre, de crainte que

---

1) Voyez le supplément à la lettre du roi à M. d'Avaux du 2 Avr., ci-dessus p. 63, 64.

les Anglois n'enlèvent Mr. l'abbé de Polignac dans ce vaisseau et ne fassent cet affront au roy de Suède.

J'ay le nouveau cérémonial, qui a esté fait depuis quelques années. Je l'ay fait traduire, et j'en envoye une copie à Vostre Majesté. On a réglé jusqu'à la manière de boire des santez, &c.

Cérémonial de Suède pour les ambassadeurs [1]).

Chapitre Ier.

Comment un ambassadeur extraordinaire ou ordinaire doit estre receu, lorsqu'il arrive.

1°. Lorsqu'un ambassadeur est arrivé et qu'il l'a fait notifier au président de la chancelerie, le dit président, après avoir receu copie de son créditif, le fait examiner dans la chancelerie et, le trouvant en deue forme, en fait raport au roy.

2°. Si l'ambassadeur, en arrivant, a envoyé en avertir le maître des cérémonies, le dit maître des cérémonies peut l'aller visiter et luy dire, qu'il doit faire notifier son arrivée au président de la chancelerie et luy envoyer une copie de son créditif.

3°. Après que le président a rendu compte au roy, il envoye le Mr. des cérémonies à l'ambassadeur, pour luy faire un compliment de la part du roy sur son arrivée et luy demander, dans quel temps il croit pouvoir estre prest

---

1) Le même cérémonial, traduit du suédois et tiré du protocole d'un ambassadeur extraordinaire plénipotentiaire de Suède, se trouve dans le *Supplément au corps univers. de Dumont* par Rousset, V, 1739, p. 707 et suiv. Là cependant il contient plus de chapitres, et par ci par là il y a de la disparité, soit dans l'expression, soit dans les choses elles-mêmes. La pièce ne se trouve pas dans Wicquefort, *l'ambassadeur*.

pour faire son entrée, après quoy il luy marque le jour et l'heure, qui seront les plus commodes à Sa Majesté.

Chapitre 2.

Cérémonial de l'entrée.

1°. L'ambassadeur, estant averti par le Mr. des cérémonies du jour et de l'heure, se doit rendre avec sa suitte au lieu, où on le doit aller prendre.

2°. L'on ordonne un sénateur et le Mr. des cérémonies, pour l'aller recevoir avec deux carosses à six chevaux et huit lacquais du roy, suivis des carosses des sénateurs aussi à six chevaux et de beaucoup de cavaliers de la cour dans les dits carosses.

3°. Les carosses seront mis en ordre par celuy de l'écurie du roy, qui en aura eu l'ordre de Sa Majesté, de sorte que les carosses des sénateurs marcheront les premiers, sçavoir celuy du dernier sénateur le premier, puis les autres selon l'ancienneté, et seront suivis de leurs laquais.

4°. Il faut faire en sorte que les ministres étrangers n'y envoyent point leurs carosses, afin d'éviter le désordre, qui pouroit arriver.

5°. Le lieu, où l'on ira rencontrer l'ambassadeur, sera au midy, au bout du pont Liliholm, et au nord au dehors de la porte de la douanne.

6°. Avant que l'ambassadeur parte, les carosses seront mis en ordre pour venir à la ville.

7°. Lorsque l'ambassadeur approche dans son carosse, celuy, qui a la charge de ranger les carosses, doit avertir le cocher de l'ambassadeur de passer vis-à-vis celuy du roy, où est le sénateur à sa main gauche, et ils doivent sortir de carosse en mesme temps et faire autant de chemin l'un que l'autre, pour se rencontrer.

8°. Le sénateur commence le premier à parler à l'ambassadeur sur son arrivée, et après s'estre fait les civilités ordinaires l'un à l'autre, le sénateur conduit l'ambassadeur au carosse du roy, le fait entrer le premier, luy donne la main droite et se met à sa gauche; mais le maître des cérémonies se met au devant du carosse. S'il y a deux ambassadeurs, ils se mettent tous deux au derrière, et le sénateur au devant, le maître des cérémonies à la portière.

9°. Le vice-introducteur doit montrer les autres carosses du roy et des sénateurs à la suitte de l'ambassadeur, selon la quantité et dignité de ceux, qui y doivent monter, et luy-même se mettre dans le carosse, qui marche le plus près devant le carosse du roy, où l'ambassadeur et le sénateur sont, les dits carosses devant marcher dans le même ordre, qu'ils sont venus.

10°. Les laquais du roy doivent marcher aux deux costez du carosse, partagez également, et les laquais de l'ambassadeur doivent suivre ses carosses, le principal desquels doit marcher vuide immédiatement après les carosses du roy, et les autres de suitte.

11°. Celuy, qui a la charge de ranger les carosses, doit bien prendre garde, qu'en arrivant à la maisson, où l'ambassadeur doit loger, les premiers carosses en tournant ne fassent quelque désordre et ne retiennent et n'arrestent trop long temps l'ambassadeur dans la rue.

12°. Quand l'ambassadeur arrive à sa maison, le sénateur sort le premier du carosse et le conduit jusques à la porte ou entrée de la maison; mais après cela l'ambassadeur doit donner la main au sénateur, et après qu'ils ont eu quelqu'entretient ensemble, l'ambassadeur le conduit jusqu'en bas à son carosse.

13°. Le carosse du roy, où l'ambassadeur et le sénateur estoient, demeure seul pour le remener au château; mais les autres carosses partent, aussitost que l'ambassadeur est entré.

Chapitre 3.

Cérémonial de l'audience publique.

1°. Quand l'ambassadeur est informé de l'heure, qu'il a plu au roy de nommer pour l'audience publique, un sénateur et le maître des cérémonies le vont prendre chez luy avec trois carosses du roy à six chevaux, suivis de huit laquais de Sa Majesté, des carosses des sénateurs et de quantité de noblesse.

2°. Celuy, qui est ordonné de l'écurie du roy pour mettre les carosses dans leurs rangs, peut aussy y estre présent à faire sa charge.

3°. Dans le temps, que les carosses partent du château, le maître des cérémonies envoye quelqu'un à l'ambassadeur, pour l'avertir, que le sénateur le vient prendre, afin que l'ambassadeur se tienne prest pour le venir rencontrer.

4°. Quand le sénateur arrive, l'ambassadeur le va recevoir jusqu'à son carosse, luy donne la main et le mène en haut dans la salle d'audience, où ils attendent, jusqu'à ce que les carosses soient tournez et mis en ordre.

5°. Quand tout est prest, le vice-introducteur vient en avertir l'ambassadeur, donne la main au sénateur jusques à la porte d'em bas; mais aussitost qu'ils sortent, le sénateur luy donne la main, que l'ambassadeur conserve, jusqu'à ce qu'il revienne à sa porte.

6°. Ils sont assis dans le carosse. comme il a esté dit dans le 2e chapitre.

7°. Quand l'ambassadeur arrive au château, il y trouve un bataillon des gardes en parade, et toutes les sentinelles sont doublées, tant aux portes, que sur les degrez et dans l'antichambre.

8°. Le vice-introducteur prendra garde, lorsque la suitte de l'ambassadeur et du sénateur descendra de carosse, les

derniers [1]) passent les premiers et que tout se fasse avec ordre.

9°. Quand l'ambassadeur descend de carosse, le sénadeur le prend avec luy, et le maître des cérémonies marche devant eux.

10°. Le maréchal de la cour le vient recevoir à la dernière marche à la sortie du carosse avec son bâton de cérémonie, accompagné de beaucoup de noblesse, dont l'ambassadeur a esté averti par le maître des cérémonies, et aussitost qu'il a salué l'ambassadeur, il se tourne et marche le premier devant la troupe, pour la mener, où elle se doit arrester.

11°. Toute la suite marche la teste nue; mais le sénateur prie l'ambassadeur de se couvrir et fait ensuitte comme luy.

12°. Quand l'ambassadeur est arrivé dans l'antichambre, qui est devant la salle d'audience du roy, il doit s'y arrester un peu de tems, et il doit y avoir deux chaises, où ils se peuvent asseoir, s'il leur plaist, jusqu'à ce que le maréchal de la cour soit entré dans la salle, pour avertir le roy, sur quoy le grand maréchal sort avec son baston de cérémonie, pour mener l'ambassadeur dans la salle d'audience.

13°. Alors le maréchal de la cour marche le premier, et les autres après luy selon l'ordre, savoir premièrement la noblesse suédoise, puis les étrangers, ensuite le maître des cérémonies, après luy le grand-maréchal et enfin l'ambassadeur avec le sénateur, qui l'accompagne. Si la porte est assez large, ils entrent tous deux de front; si elle est étroitte, le sénateur entre le premier à costé, pour faire place à l'ambassadeur.

Aussitost que le maréchal de la cour est entré, il par-

---

1) que les derniers.

tage ceux de la suitte des deux costez de la salle d'audiance, afin de laisser une espace vuide entr'eux et que l'ambassadeur puisse voir le roy, aussitost qu'il entre.

14°. Le capitaine des gardes, qui est de jour, doit bien prendre garde, qu'il n'y entre point de gens du commun, ny de livrée, soit du roy, de l'ambassadeur ou d'autres. Les pages demeureront dans la salle des cavaliers, et les laquais dans la salle des trabans.

15°. Aussitost que l'ambassadeur peut voir le roy en approchant de la porte, il se découvre et fait la première révérence, et ensuite la seconde, quand il est au milieu de la salle, et la troisième en arrivant auprès du roy.

16°. Le roy a autour de soy des sénateurs et derrière sa chaise le colonel des gardes et le chambellan, qui est de jour. Il est assis et couvert, lorsque l'ambassadeur arrive à la porte; mais à la première révérence il se découvre, à la seconde il se lève, et quand l'ambassadeur commence à luy parler, il remet son chapeau et invite l'ambassadeur d'en faire de mesme.

17°. Après que l'ambassadeur a parlé, un sénateur luy répond de la part du roy en latin, s'il a parlé en latin; mais s'il a parlé en quelqu'autre langue, on luy répond en suédois.

18°. Quand cela est fini et que l'ambassadeur demande, que les gentilhommes de sa suitte puissent avoir l'honneur de baiser la main du roy, le maître des cérémonies doit les appeller l'un après l'autre, selon la liste, qu'on luy en aura donnée, crainte [1]) que quelqu'un, qui n'y doit pas estre, se mesle parmy les autres.

19°. Quand cela est fini et que l'ambassadeur a pris congé du roy, il s'en retourne dans le mesme ordre qu'il est venu, et le grand-maistre le conduit jusqu'à l'endroit, où il a esté le recevoir, et le maréchal de la cour jusqu'à

---

1) de crainte.

son carosse, et ensuitte il est reconduit jusques à sa maison avec les mesmes cérémonies, qui sont marquées dans le second chapitre.

Chapitre 4.

Comment un ambassadeur doit aller à la conférence.

1°. Le lieu de la conférence est au château et point ailleurs, à moins que quelque maladie ou autre cause particulière donne lieu d'y apporter quelque changement.

2°. Toutes les fois que l'ambassadeur va pour avoir conférence avec les commissaires, qui luy ont esté donnez, c'est dans son propre carosse, et le maître des cérémonies va au-devant de luy à la première conférence jusqu'au degré de la chancelerie et l'accompagne jusques à la salle de la conférence, où les commissaires viennent le rencontrer au-dehors de l'antichambre et le conduisent à la salle de la conférence.

3°. L'ambassadeur a la première place dans la conférence, et après qu'elle est finie, il est remené avec les mesmes cérémonies jusques au lieu, où on a esté au-devant de luy.

Chapitre 5.

Touchant l'audience particulière de l'ambassadeur.

Si l'ambassadeur demande une audience particulière du roy, il peut premierement informer le président de la chancelerie de l'affaire, dont il doit parler, et le président en informe ensuite le roy, après quoy l'ambassadeur fait parler de la dite audience au maître des cérémonies, lequel prend l'heure de Sa Majesté et en avertit l'ambassadeur, et aussi le maréchal de la cour, afin qu'ils puissent tous deux y estre présens et y faire trouver les cavaliers de la cour, qui y doivent estre.

Le maître des cérémonies doit aller au-devant de l'ambassadeur jusques au bas du degré et le conduire en haut, et le maréchal de la cour, suivi des cavaliers de la cour, le va recevoir au haut du degré au dehors de la salle des trabans et le conduit dans l'antichambre, où l'ambassadeur s'arreste un peu, jusqu'à ce que le maréchal de la cour ait annoncé son arrivée, se pouvant reposer pendant ce temps-là et s'asseoir, s'il luy plaist, et après l'audience il est reconduit avec la même cérémonie.

Chapitre 6.

Comment un ambassadeur prend son audience de congé.

1°. Un jour devant que l'ambassadeur-prenne son audience de congé, le maître des cérémonies doit prendre son présent au contoir d'estat et le faire porter chez l'ambassadeur.

2°. Le sénateur, qui a conduit l'ambassadeur à l'audience, la première fois, doit encore le conduire à l'audience de congé avec les mesmes cérémonies; mais en cas que l'ambassadeur ne voulût point d'audiance publique, on ne luy fera point d'autres cérémonies, que celles, qui sont marquées dans le chapitre précédent.

3°. Mais si l'ambassadeur souhaite luy-mesme avoir une audience publique de congé, il doit estre traitté après l'audience, à moins qu'il ne s'en excuse, et pour cette fin estre mené en sortant de l'audience par le maréchal de la cour et sa suitte dans quelque lieu propre auprès de la salle, où le festin est préparé, et le grand-maréchal y doit estre présent et avoir soin de le bien régaler. Les sénateurs, qu'il a eus pour commissaires, doivent s'y trouver pour luy tenir compagnie.

4°. Quand on a servi, le maréchal de la cour le vient dire, et quand l'ambassadeur et les sénateurs sont entrés

dans la chambre, où l'on mange, on fait la prière, et tous ceux, que le roy a ordonnés, se mettent à table. Le maréchal de la cour et le maître des cérémonies prennent les dernières places.

5°. La suitte de l'ambassadeur est à une autre table avec le vice-introducteur et le plus ancien gentilhomme de la cour, qui en font les honneurs.

6°. Un peu après que l'ambassadeur est à table, la musique commence.

7°. Quand on apporte le second service, le maréchal de la cour se lève et fait apporter un grand verre au grand-maréchal, pour commencer les santez.

8°. Et le grand-maréchal, estant de bout, porte à l'ambassadeur la santé du roy son maître, et alors les timbales et les trompettes commencent à se faire entendre, ce qui continue toutes les fois, que quelqu'un de la table boit cette santé.

9°. Si l'ambassadeur, contre toute apparence, ne commence pas la santé du roy, avant que d'avoir beu celle de son maistre, l'on continue à boire la santé de son maître, de la reyne, du prince héréditaire, s'il y en a, avec les autres santés, qu'on a coustume de boire, et si l'ambassadeur après cela vouloit commencer de pareilles santés, on luy doit faire entendre avec civilités, que c'est trop tard et que la santé du roy ne doit pas estre beue après d'autres santés.

10°. Le maître des cérémonies doit s'estre informé auparavant, quelles santés doivent estre beues, et dans quel ordre, afin qu'il n'y ait point de méprise.

11°. Après que l'ambassadeur a esté traitté le mieux qu'il a esté possible, le grand-maréchal l'accompagne jusques hors la porte de la salle la plus proche de celle, où l'on mange, et le maréchal de la cour avec sa suitte jusqu'à son carosse; mais le sénateur, qui l'a mené et ramené de l'audience, et le maître des cérémonies le

doivent conduire à sa maison de la mesme manière qu'à la premiere audience publique.

Chapitre 7.

De quelle manière un ambassadeur est mené à l'audience de la reyne mère.

1°. Si Sa Majesté trouve bon de donner audience le mesme jour que le roy, le mesme sénateur l'y conduit; le maréchal de la cour marche devant avec sa suitte au travers de la salle royalle jusques à la porte des appartemens de la reyne, où il s'arreste et prend congé de l'ambassadeur; mais le maréchal de la cour de la reyne le reçoit dans cet endroit au bas du degré.

S'il plaist à la reyne de marquer un autre jour pour l'audience, il en prend l'ordre d'elle et ensuite avertit l'ambassadeur de l'heure et en doit aussi informer le maréchal de la cour de la reyne, afin qu'il donne l'ordre nécessaire pour la cérémonie.

2°. En ce cas l'on envoye prendre l'ambassadeur par un sénateur avec deux carosses à six chevaux chacun, dans l'un desquels il est avec le maître des cérémonies, et outre cela beaucoup de carosses de sénateurs, plusieurs gentilhommes de la cour et huit laquais de la reyne autour du carosse, où est le sénateur.

3°. Le maréchal de la cour de la reyne va recevoir l'ambassadeur, accompagné de plusieurs gentilhommes de la cour, ayant son baston de maréchal à la main, jusques au bas de l'escalier, et marche devant jusques à l'antichambre de la salle d'audience, où l'ambassadeur s'arreste, jusqu'à ce qu'on ait annoncé son arrivée à la reyne. Alors le gouverneur sort et le mène dans la salle d'audience avec son baston à la main.

4°. La reyne est debout sur des tapis, ayant autour

dans la chambre, où l'on mange, on fait la prière, et tous ceux, que le roy a ordonnés, se mettent à table. Le maréchal de la cour et le maître des cérémonies prennent les dernières places.

5°. La suitte de l'ambassadeur est à une autre table avec le vice-introducteur et le plus ancien gentilhomme de la cour, qui en font les honneurs.

6°. Un peu après que l'ambassadeur est à table, la musique commence.

7°. Quand on apporte le second service, le maréchal de la cour se lève et fait apporter un grand verre au grand-maréchal, pour commencer les santez.

8°. Et le grand-maréchal, estant de bout, porte à l'ambassadeur la santé du roy son maître, et alors les timbales et les trompettes commencent à se faire entendre, ce qui continue toutes les fois, que quelqu'un de la table boit cette santé.

9°. Si l'ambassadeur, contre toute apparence, ne commence pas la santé du roy, avant que d'avoir beu celle de son maistre, l'on continue à boire la santé de son maître, de la reyne, du prince héréditaire, s'il y en a, avec les autres santés, qu'on a coustume de boire, et si l'ambassadeur après cela vouloit commencer de pareilles santés, on luy doit faire entendre avec civilités, que c'est trop tard et que la santé du roy ne doit pas estre beue après d'autres santés.

10°. Le maître des cérémonies doit s'estre informé auparavant, quelles santés doivent estre beues, et dans quel ordre, afin qu'il n'y ait point de méprise.

11°. Après que l'ambassadeur a esté traitté le mieux qu'il a esté possible, le grand-maréchal l'accompagne jusques hors la porte de la salle la plus proche de celle, où l'on mange, et le maréchal de la cour avec sa suitte jusqu'à son carosse; mais le sénateur, qui l'a mené et ramené de l'audience, et le maître des cérémonies le

doivent conduire à sa maison de la mesme manière qu'à la premiere audience publique.

Chapitre 7.

De quelle manière un ambassadeur est mené à l'audience de la reyne mère.

1°. Si Sa Majesté trouve bon de donner audience le mesme jour que le roy, le mesme sénateur l'y conduit; le maréchal de la cour marche devant avec sa suitte au travers de la salle royalle jusques à la porte des appartemens de la reyne, où il s'arreste et prend congé de l'ambassadeur; mais le maréchal de la cour de la reyne le reçoit dans cet endroit au bas du degré.

S'il plaist à la reyne de marquer un autre jour pour l'audience, il en prend l'ordre d'elle et ensuite avertit l'ambassadeur de l'heure et en doit aussi informer le maréchal de la cour de la reyne, afin qu'il donne l'ordre nécessaire pour la cérémonie.

2°. En ce cas l'on envoye prendre l'ambassadeur par un sénateur avec deux carosses à six chevaux chacun, dans l'un desquels il est avec le maître des cérémonies, et outre cela beaucoup de carosses de sénateurs, plusieurs gentilhommes de la cour et huit laquais de la reyne autour du carosse, où est le sénateur.

3°. Le maréchal de la cour de la reyne va recevoir l'ambassadeur, accompagné de plusieurs gentilhommes de la cour, ayant son baston de maréchal à la main, jusques au bas de l'escalier, et marche devant jusques à l'antichambre de la salle d'audience, où l'ambassadeur s'arreste, jusqu'à ce qu'on ait annoncé son arrivée à la reyne. Alors le gouverneur sort et le mène dans la salle d'audience avec son baston à la main.

4°. La reyne est debout sur des tapis, ayant autour

d'elle beaucoup de comtesses, femmes de sénateurs et autres dames.

5°. Lorsque l'ambassadeur est entré avec les révérences ordinaires, il baise la main de la reyne et commence à parler en telle langue, qu'il luy plaist, et luy est répondu de la part de la reyne par un conseiller de sa cour en suédois, si ce n'est que la reyne veuille elle-mesme répondre dans la langue, qu'il luy plaist.

6°. Après cela l'ambassadeur demande, que sa suitte puisse avoir l'honneur de baiser la main de Sa Majesté.

7°. L'ambassadeur est remené avec les mesmes cérémonies; mais en cas que l'ambassadeur ait encore d'autres audiences dans ce mesme temps ou auprès de la reyne régnante, ou auprès du prince ou des princesses, le maréchal de la cour de la reyne mère le conduit seulement jusques à la porte de la salle royalle, où le maréchal de la cour de la reyne régnante le vient recevoir, pour le mener à l'audiance, de la même maniere qu'il vient d'estre dit.

8°. Si l'ambassadeur prend une audience particulière, il vient au château dans ses propres carosses, et le maréchal de la cour reçoit [1]) seulement dans l'antichambre au dehors de la salle des trabans, et il le mène dans la chambre de Sa Majesté, où se trouvent plusieurs dames de la cour, les cavaliers demeurans cependant dans l'autre chambre.

Chapitre 8.

Touchant l'audiance chez la reyne régnante.

1°. Si l'ambassadeur prend son audience chez la reine régnante le même jour que chez le roy, il est conduit par le sénateur, qui l'a accompagné chez le roy, et en cas qu'il la prenne immédiatement après qu'il l'a eue chez la

---

1) le reçoit.

reyne mère, le maréchal de la reyne régnante le va recevoir dans la salle royalle à la porte, qui est du costé de l'appartement de la reyne mère, où son maréchal le laisse et prend congé de luy.

Mais en cas que la reyne régnante trouve bon de luy donner l'audience publique un autre jour, le maître des cérémonies prend l'ordre de la reyne, et ensuite il avertit l'ambassadeur de l'heure et en informe le maréchal de la cour, afin qu'il donne les ordres nécessaires pour la cérémonie.

2°. Un sénateur va le prendre dans sa maison avec deux carosses de la reyne à six chevaux chacun, ayant avec lui le maître des cérémonies dans un des carosses et une grande suitte de gentilhommes de la cour, qui sont dans les autres carosses des sénateurs, avec huit laquais comme cy-dessus.

3°. Le maréchal de la cour le va recevoir au bas du degré avec son bâton à la main, suivi de quatre gentilhommes, et marche ainsi devant jusques à l'antichambre de la salle d'audience, où l'ambassadeur s'arreste, jusqu'à ce qu'on l'ait annoncé à la reyne, et en même temps le grand-maréchal sort et le conduit à la reyne.

4°. La reyne est debout, ayant auprès d'elle beaucoup de comtesses, femmes de sénateurs et autres dames.

5°. Quand l'ambassadeur a fait les cérémonies ordinaires, il baise la main de la reyne, après quoi il commence son discours, dans la langue, qu'il luy plaît, et le chancelier de la cour luy répond en suédois, si ce n'est que la reyne luy réponde elle-mesme dans la langue, qu'elle veut.

6°. Quand cela est fait, l'ambassadeur prie la reyne, que sa suitte puisse luy baiser la main.

7°. Cela estant fini, l'ambassadeur est remené en bas avec les mesmes cérémonies, qu'il a esté amené, si ce n'est qu'il soit conduit à l'audiance du prince royal et des princesses.

8°. S'il prend une audience particulière de la reyne,

il y vient dans son propre carosse, et alors le maréchal de la cour le va recevoir seulement dans l'antichambre, et il le conduit dans la chambre de la reyne, laquelle est accompagnée de beaucoup de dames, et la suitte de l'ambassadeur demeure dans l'autre chambre.

Chapitre 9.

Touchant l'audience chez le prince royal et les princesses.

1°. Leurs A. R. ne donnent point d'audience publique, et le maître des cérémonies en doit avertir l'ambassadeur; mais l'ambassadeur est conduit chez Leurs Altesses Royales par le maréchal de la cour en sortant des autres audiences, accompagné du mesme sénateur, qui l'a conduit chez Leurs Majestez. Le prince royal est accompagné de son gouverneur, lequel répond à l'ambassadeur, en cas que Son A. R. ne le fasse pas elle-mesme.

Les princesses royalles sont accompagnées de la gouvernante et d'autres dames, et un secrétaire d'estat répond de leur part à l'ambassadeur.

2°. Si l'ambassadeur a son audience un autre jour chez Leurs A. R., il y va dans son propre carosse, et le maréchal de la cour avec sa suitte le reçoit au haut du degré au dehors de l'appartement de Leurs dites A. R., et il y est introduit ensuite de la manière, cy-dessus mentionnée.

---

29 Avril 1693 à Stockholm.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il se prépare pour l'audience publique; mais il manque d'argent.

Le service du roy auroit pu souffrir, si j'avois esté plus longtemps à avoir ma première audiance; mais puisque sans cela je ne puis avoir de commerce avec les sénateurs,

j'ay fait convenir tout ce qu'il y a icy de gens de qualité, que je le devois faire, et que, n'ayant trouvé ny chevaux, ny carosses à Stockholm, il ne falloit pas attendre ceux, que j'ay envoyé acheter à Hambourg. Je fais faire ma livrée. Le drap, que je prends à la manufacture, n'a pu encore estre teint. Cependant, Monsieur, je n'ay pas de quoi achepter les chevaux et les carosses, et j'ay eu le déplaisir, que le plus riche banquier d'icy, à qui je me suis adressé, m'a refusé son crédit, et j'ay esté obligé d'emprunter de l'argent de M. de Bonrepaus, pour payer les chevaux, que j'ay envoyé chercher en Holstein. Voyez, où j'en suis réduit. Je suis &c.

22 May 1693 à Roye [1]).

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il désire, que M. le comte Oxenstiern s'explique touchant les conditions de paix, proposées par les alliés, et s'ouvre à son ambassadeur de ses propres sentiments là-dessus. Quant à ce que M. d'Avaux a répondu au général major Vellingk, il est entièrement de son avis. Un mot, relatif au départ de l'abbé de Polignac, clôt la lettre, qui est suivie d'un postscriptum de M. Colbert de Croissi.

Mr. le comte Davaux. J'aprends par votre lettre du 29 Avril [2]), que le comte d'Oxenstiern vous a encore fait insinuer par le Sr. Silverkroon, que le roy son maître avoit un extrême desir de voir finir la guerre et qu'il y contribueroit avec plaisir, s'il pouvoit estre informé des conditions, ausquelles je voudrois bien faire la paix. Comme ce ministre vous a fait connoistre, qu'il est déjà instruit de ce que les alliez désireroient et qu'il n'est pas moins bien informé de l'estat présent des affaires de

1) Ville, au sud-est d'Amiens.

2) Voir ci-dessus p. 162 et suiv.

l'Europe et du sujet que j'ay d'espérer de bons succès cette campagne, il ne me peut pas donner de preuves plus convainquantes de la sincérité de ses intentions, que de se laisser entendre par le dit Sr. de Silverkroon de ce qu'il croiroit pouvoir rétablir promptement une bonne correspondance entre moy et l'empire, qui seroit le principal fondement de la paix, et s'il vouloit s'expliquer en mesme temps aussi de tout ce qu'il estime pouvoir estre accordé raisonnablement à tous les alliez, je vous mettrois bientost en estat d'avancer la conclusion d'une si importante affaire, pourveu que les conditions, qu'on désirera de moy, soient, comme je vous dis, justes et raisonnables. Assurez aussi le dit comte Oxenstiern, que, s'il veut s'ouvrir à vous de ses propres sentimens sur cette affaire et de ce qu'il estimera raisonnable, s'il tenoit le même rang auprès de moy, qu'il a auprès du roy son maître, il reconnoistra bientost par les ordres, que je vous donneray, que je veux prendre une très grande confiance en luy et que je seray bien aise, qu'après le roy son maître il ait le principal mérite du rétablissement de la tranquilité publique, en un mot je souhaitte fort sincèrement, que ce soit par la médiation du roy de Suède, que la paix se fasse, et aussitost que le comte Oxenstiern vous aura donné lieu d'espérer, que les alliez ne s'éloigneront pas des conditions équitables, je vous instruiray précisément de mes dernières intentions.

Vous pouvez cependant faire entendre au dit comte Oxenstiern, que je fais un fondement certain sur les assurances, qu'il vous a fait donner par le dit Sr. de Silverkroon de l'exacte neutralité, que le roy son maistre veut observer, et ce qui me le persuade encore davantage, c'est l'éclaircissement, que vous me donnez touchant le bruit, qui a couru du mariage du roy des Romains avec la princesse de Suède, qui m'auroit rendu suspecte la médiation de cette couronne, s'il se fût trouvé veritable.

Vous avez raison de n'estre pas content des conversations, que vous avez eues avec le général major Weling, et la déclaration, qu'il prétend que le roy son maître pouroit faire comme directeur du cercle de la Basse Saxe, qu'il ne souffrirait pas, qu'on y commît aucun acte d'hostilité, et qu'il se déclareroit contre celuy, qui y feroit entrer des troupes, seroit assurément le plus grand secours, que cette couronne pouroit donner indirectement à mes ennemis, parcequ'il ne faut pas douter, qu'elle n'empesche par ce moyen la couronne de Dannemark de rien entreprendre sur le pays de Saxe Lawembourg, et par conséquent la diversion, que cette entreprise pouroit faire des forces, que la maison de Brunswic auroit pu rappeller des Pays-bas, pour se maintenir dans l'usurpation de ce duché et de la ville de Ratzbourg [1]). Ainsy vous aurez très bien fait de ne pas acquiescer à l'expédient, que les Srs. Weling et Guldenstorff prétendoient vous faire agréer, et vous devez toujours agir de concert avec le Sr. Joul, pour empêcher, que la couronne de Suède ne donne aucune assistance directe ny indirecte au duc d'Hannover,. d'autant plus, que l'offre, que fera le roy de Dannemark de faire démolir Ratzbourg, aussitost qu'il en sera le maître, doit oster tout sujet de soupçon et de deffiance à la couronne de Suède.

Le vaisseau de guerre suédois n'est pas encore party de la Rochelle, et l'abbé de Polignac est en chemin, pour s'y aller embarquer, n'ayant pu douter, que la cour, où vous estes, n'envoyast ses ordres au capitaine, pour y recevoir le dit ambassadeur avec ses domestiques et hardes, et il pourra bien encore attendre quelque temps le dit ordre. Ne manquez pas de le solliciter pressament et l'envoyer le plus promptement qu'il vous sera possible. Sur ce &.

---

1) Au nord-est de Hambourg.

J'espère, Mr., vous escrire par le premier ordinaire quelque chose d'un peu plus précis sur les conditions de la paix; mais cependant vous ne devez parler, quant à présent, qu'en conformité de ce que le roy vous ordonne, et je me confirme dans ce que je vous ay dit de bouche teste à teste à Versailles.

`A Stokolm 6 May 1693.

M. le comte d'Avaux au roi. — Il tâchera d'apprendre, si tout l'argent, envoyé jadis par Louis XIV, a été effectivement distribué. Il fait part au roi des desseins belliqueux apparents du roi de Dannemarc et de la déclaration, que le roi de Suède, se conformant à la volonté de l'empereur, a l'intention de faire en faveur du duc de Hanovre. Il désire être instruit des vues de Sa Majesté touchant les mouvements du Danemarc. M. Olivenkrantz lui a communiqué l'objet d'une conférence, que M. Goeurtz avait eu un de ces jours-là avec les ministres de Suède.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 16 Avril [1]), avec le mémoire, qui y estoit joint. Je tascheray de sçavoir, si tout cet argent a esté effectivement distribué. J'y vois de l'apparence, puisque Mr. Bielke en a emporté la plus grande partie et que cela passoit en quelque façon par ses mains.

Cependant, Sire, je ne pourray pas encore informer cet ordinaire V. M. des mesures, que j'auray prises avec les ministres de cette cour, parcequ'il faut que j'aye parlé auparavent au Sr. Wrede, qu'il [2]) m'a fait témoigner, qu'il souhaitoit fort, que je prisse ma première

1) Voyez ci-dessus p. 94 et suiv. — Le mémoire, dont il est question dans cette lettre, ne se trouve pas dans le manuscrit.

2) qui.

audiance, parcequ'il avoit à m'entretenir, et qu'il estoit bien aise de s'expliquer de beaucoup de choses teste à teste avec moy. J'ay aussy envoyé Mr. de la Piquetière chez le comte Dasfert, quoyque celuy-là se fust expliqué assez ouvertement au général major Mr. Weling, parceque je voulois voir, s'il n'avoit rien réservé, qu'il voulût confier au Sr. de la Piquetière; mais il ne luy a rien dit, que ce qu'il avoit appris à l'autre, qui est, qu'il espère, que le roy de Suède ne donnera aucun secours aux alliez, sous quelque prétexte que ce puisse être, et qu'il employeroit tout son crédit auprès du roy son maistre, pour l'en détourner; que je devois cependant être sur mes gardes et m'attendre à de grandes brigues. Il apréhende aussi, que le roy de Dannemark n'en veuille à Lubeck et à Hambourg, et je ne doute pas, qu'en cas qu'il attaque une de ces deux places, le roy de Suède ne se déclare; que le roy de Dannemark pouvoit bien faire faire plusieurs marches à ses troupes, pour donner de l'inquiétude à Hannover, sans qu'on s'en mît fort en peine en ce pays-cy, et qu'il le luy conseilloit; mais qu'il ne donna [1]) aucune jalousie à Lubeck, ny à Hambourg. J'en ay averty Mr. Joul. Je luy ay aussy donné part du dessein, sur lequel on m'avoit sondé de faire des déclarations en faveur d'Hannover. Je l'ay pareillement informé d'un avis, que j'eus par un billet de Mr. Oliverskrans, une heure après le départ de ma dernière lettre, que l'empereur avoit escrit deux lettres, une au roy de Suède comme duc de Brême et directeur de la Basse Saxe, adressée à la régence de Brême, et l'autre au duc de Zell comme directeur, par lesquelles il leur enjoinct d'exorter le roy de Dannemark de ne pas troubler le repos de ce cercle. Mr. Oliverskrans me mandoit, que Mr. Joul devoit empêcher, qu'on ne prît aucune résolution là-dessus, et qu'il

1) donnât.

les prévinst par des plaintes, que le roy son maître ne pourroit prendre qu'en mauvaise part une telle exhortation, qui supposoit des choses contraires à la vérité, et Mr. Joul n'a pas fait un mauvais usage de ces avis. Il a parlé à quelques sénateurs, et il ne désespère pas d'engager une conférence sur cette affaire, avant qu'on prenne aucune résolution.

Il seroit, Sire, du service de V. M., que je sceusse ses intentions touchant les mouvemens du Dannemark. Sans cela je pourrois faire de fausses démarches, d'autant plus que je trouve, que les Dannois disent rarement la vérité, et que les plaintes, que M. Joul m'a faites de ce qu'on avoit mandé à la cour de V. M., que les affaires domestiques du roy de Suède luy [1]) donnoient pas toute la liberté possible de sortir de son royaume, me font soupçonner, qu'ils veulent peut-estre faire le danger plus grand, qu'il n'est, pour tirer des subsides de V. M. Ces discours ordinaires font, que son maître veut être médiateur ou partis, et que, si on ne le satisfait pas sur le premier point, on le verra bientost agir. Ces menaces ne font pas un bon effet, et on m'a même fait demander de deux endroits, quelle étoit l'intention de V. M., et sy elle prendroit le party de Dannemark, en cas qu'on eût quelque démêlé contre luy. Je sçay bien, qu'il n'y auroit rien de mieux pour le service de V. M., que donner [2]) assez de crainte au duc d'Hannover, pour l'obliger à retirer les troupes, qu'il a en Flandres, et quand [3]) le Dannemark n'aura que cette veue-là, il en viendra à bout; mais comme il songe à profiter de la conjoncture présente, il prend d'autre mesures. Je me souviens, Sire, de ce que ce mesme Monsr. Joul me dit à la Haye du

---

1) ne lui.

2) de donner.

3) que quand.

temps de la trève en 1684, qu'il n'estoit pas juste, que le roy son maître servît seulement à aider V. M. à faire des conquestes, mais il [1]) falloit convenir par un traité de celles, qu'on feroit et qu'on retiendroit de part et d'autre.

L'affaire du cercle de la Basse Saxe est la seule, Sire, qui soit à présent sur le tapis. Je crois, qu'on l'a proposée, pour sonder les sentimens des ministres du roy de Suède, et qu'elle est comme le premier degré, pour passer à d'autres choses plus sérieuses.

Cependant on a été bien estonné icy, que sur ce que le roy de Suède a témoigné n'estre pas disposé à soutenir le 9e électorat, l'empereur luy ait fait dire, que ce n'estoit qu'à sa considération et à sa prière, qu'il y avoit donné les mains [2]). Mr. de Hekeren et Goeurtz n'ont fait jusques à cette heure aucune autre proposition, et je puis assurer V. M., qu'il ne se passera rien de si secret, que je n'en sois aussitost informé par Mr. Oliverskrans. Au moins il s'y est engagé, et je ne croy pas, qu'il manque de parolle. Hekeren a seulement témoigné dans quelques conversations particulières, que rien ne pourroit empêcher le roy de Suède

---

1) qu'il.

2) Ce que l'empereur assure est confirmé par la lettre de félicitation, que le roi de Suède écrivit au nouvel électeur, dès qu'il lui avait donné avis de sa promotion, lettre, citée plus haut, p. 45, dans la note sur la missive de M. le comte d'Avaux au roi du 11 Mars. On lit dans cette lettre: „Sur quoi Votre Altesse électorale nous témoigne sa reconnaissance pour les soins, que nous avons pris d'avancer cet ouvrage"; puis: „La reconnaissance, que vous me témoignez pour les bons offices que j'ai voulu vous rendre, non moins en vue du bien public, que pour la haute estime et affection toute particulière, que j'ai pour Votre Altesse électorale, nous engage de plus en plus, etc." — M. de Limiers dit aussi, que le duc de Hanovre avait la principale obligation de sa nouvelle dignité au roi de Suède, *Hist. de Suède*, II, p. 130.

d'exécuter son traité, puisqu'ils estoient prets à réparer les contraventions, qu'ils y avoient faits, et qu'ils satisferoient aussy le Dannemark, si la Suède le souhaittoit, en vertu du traité, que ces deux couronnes viennent de signer. Je ne crois pas, que cela soit si aisé, ny puisse être sitost fait. Néantmoins Mr. Joul trouve fort à propos de se servir des raisons, que je manday l'autre jour à V. M., et qu'il a fort approuvées, qu'un traité, une fois rompu, ne peut plus avoir son exécution sans un nouvel accord. Dès que je pourray parler directement à Mr. Wrede, je verray, si on pouroit faire quelque traité de neutralité, même en donnant des subsides, et j'auray l'honneur d'en rendre compte à V. M.

Le roy de Suède m'a fait dire, que je pourrois faire mon entrée mardy prochain, douzième de May, et le lendemain, qui est d'aujourdhuy en huyt jours, qu'il me donneroit mon audiance. J'iray voir aussitost les sénateurs.

J'apris hier après diner, que Goeurtz estoit en conférence avec les ministres de Suède. J'escrivis aussitost à Mr. Oliverskranz, pour être informé de ce quy s'y passeroit, et Mr. Joul me vint prier de l'informer de ce que j'en pourrois descouvrir. Je viens d'estre instruit par un billet de Mr. Olivenkrans, que cette conférence n'a roulé que sur la seurté du cercle de la Basse Saxe, qu'il semble que l'empereur ayt choisy comme le prétexte le plus plausible, pour porter le roy de Suède à quelque engagement, et il est vraisemblable, que, comme ils désespèrent de le pouvoir faire directement, ils se sont avisez de cette voye indirecte en faisant acroire, qu'ils ne demandent rien, qui soit contraire à la neutralité, et qu'il n'y a rien même de si conforme au dessein du roy de Suède, que d'empêcher, que la guerre ne s'allume dans son voisinage. Ce prétexte est assez spécieux.

Mr. Oliverskrans m'a mandé aussi, qu'il avoit insinué au comte Wrede de faire retarder les plaintes, qu'on me

doit faire de l'interruption de leur commerce jusques à ce que j'aye eu mon audiance publique; que cela a esté résolu de la sorte; qu'ainsy non seulement on s'expliqueroit à moy d'une autre manière, qu'on ne feroit dans les cours d'Angleterre et de Hollande, mais qu'on s'expliqueroit quinze jours plus tard, ce qui feroit encore une différence.

Mr. le comte de la Gardie part demain, pour aller faire cette campagne en France en qualité de volontaire. Je suis &c.

27 May 93 du Quesnoy.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Croyant que M. le comte d'Oxenstiern est de très-bonne foi, il autorise son ambassadenr à faire part à ce ministre des conditions, auxquelles il voudrait faire la paix avec l'empire d'Allemagne. Il exige, qu'on prenne pour base le traité de Munster, celui de Nimègue et celui de Ratisbonne; mais si on le désire, il condescendra, que Mont Royal et Philipsbourg soient démolies. Pour ce qui regarde les desseins belliqueux, qu'on attribue au roi de Dannemarc, s'ils sont vérifiés avec le temps, on verra, que lui, Louis XIV, ne le secondera du tout. Il obvie d'avance à un argument, qu'on pourrait emprunter à l'affaire du neuvième électorat, pour demander, que nul autre fondement ne soit établi que la paix de Westphalie.

Monsieur le comte d'Avaux. Ayant fait réflexion sur les asseurances, que le comte d'Oxenstiern vous a donné du désir sincère, qu'a le roy son maître de procurer une paix juste et raisonnable, tant entre moy et l'empereur et l'empire, qu'avec toutes les autres puissances, qui sont en guerre, comme aussy sur les pressantes instances, que ce ministre vous a fait de luy vouloir confier, à quelles conditions je pourois consentir au rétablissement de la tranquilité publique, il ne me reste aucun lieu de douter, que le dit comte d'Oxenstiern ne vous ayt parlé de très bonne foy. Car comme il n'y a rien de plus convenable

aux intérests de ma couronne, que de contribuer toujours tout ce qui pourra dépendre de moy à procurer les avantages de celle de Suède, ce ministre est bien persuadé aussy, qu'il ne convient point au roy son maître, d'appuyer plustost les prétentions des alliez que mes justes raisons. C'est aussy ce qui me fait prendre une entière confiance aux protestations du dit comte, et vous pourrez l'asseurer, que je seray bien aise de luy faciliter les moyens d'acquérir au roy son maitre la gloire de donner le repos à toute l'Europe. Pour y parvenir je consens, qu'on établisse pour principal fondement les traittez de Munster et de Nimègue, qui seront toujours observez punctuellement de part et d'autre, sans aucun autre changement, que ce qui sera jugé convenable pour maintenir une parfaitte intelligence entre la France et l'empire. Quant au traitté provisionel, qui a été conclu depuis au mois d'Aoust 1684 à Ratisbonne et ratiffié tant par moy que par l'empereur, l'empire et le roy catholique, on peut dire, qu'il doit être considéré comme un juste accommodement des contestations, qui sont survenues en conséquence du traitté de Nimègue et qui a donné moyen à l'empereur de faire des conquestes sur les Turcs infiniment plus considérables, que ce qui m'a esté laissé provisionnellement par l'empire. Cependant sy le roy de Suède croit, que, pour rendre la paix ferme et stable entre moy et l'empire, il soit raisonnable, que dans le bon etat, où sont aujourdhuy les affaires de mon royaume, et la juste espérance, que j'ay de la continuation des mesmes succez, je donne par la paix à l'empereur et à l'empire la satisfaction de pouvoir retirer de mes mains quelqu'unes des places, qui le [1]) causent de [2]) plus de jalousie, je veux bien, que vous contiez au comte d'Oxenstiern, que, comme les [3])

1) lui. 2) le.
3) les places les.

plus avancées en Allemagne et l'on peut dire même les plus inprenables sont Mont Royal [1]) et Philisbourg [2]), je consentiray, qu'elles soient entièrement démolies, sans pouvoir être jamais fortiffiées, bien entendu que l'empereur et l'empire me cédront définitivement par le même traitté tout ce que je possède à présent, soit en vertu du traitté de Nimègue ou de celuy de Ratisbonne. Si le roy de Suède juge absolument nécessaire d'établir avant toutes choses la seurté et la durée d'une bonne correspondance entre moy et l'empire, pour parvenir plus facilement à une paix généralle, je m'asseure, qu'il permettra au comte d'Oxenstiern de vous expliquer ses sentimens sur ce premier accommodement, et s'il veut encore s'ouvrir sur ce qui regarde tous les autres alliez, il reconnoîtra bientost par les réponses, que vous recevrez de moy, la confiance, que je prens à l'amitié du dit roy, et le fondement, que je fais sur la bonne foy d'un ministre aussy sage et aussy esclairé que Mr. le comte Oxenstiern.

Après vous avoir informé de mes intentions touchant la négociation, dans laquelle vous pouvez entrer de ma part avec le comte d'Oxenstiern au sujet de la paix, j'ay receu votre lettre du 6e [3]), qui me fait voir, qu'on aprehende au lieu, où vous estes, que le roy de Dannemark ne se veuille rendre maître de Lubek et de Hambourg, et

---

1) Mont royal ou mons regius, forteresse fondée par les Français en 1683, située vis-à-vis de Trarbach, au nord-est de Trèves, rasée conformément à l'article 25 du traité entre l'empereur et l'empire d'une part et la France d'autre part, du 30 Octobre 1697, voir Hubner, *Kort begrip der oude en nieuwe staatkundige geographie*, vermeerderd door Bachiene (aperçu de l'ancienne et de la nouvelle géographie politique), 1758, p. 299, et *Actes et Mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, IV, 1707, p. 27.

2) Dans le grand-duché de Bade sur la Salzbach.

3) Voyez ci-dessus p. 184 et suiv.

qu'on vous a fait demander, si je prendrois le party de ce prince, au cas qu'il eût quelque démeslé avec la couronne de Suède.

C'est sur quoy il vous sera facile de donner une entière satisfaction aux ministres, qui vous ont fait cette question, en leur exposant nuement mes véritables sentimens. Car comme j'ay toujours considéré, que, dans l'état présent des affaires de l'Europe, il n'y avoit que les deux couronnes du Nord, qui pussent demeurer dans une exacte neutralité et procurer, ou séparément ou conjointement, le rétablissement de la paix par leurs soins ou par leur médiation, j'ay été d'autant plus éloigné d'entrer dans des engagemens contraires aux intérets du roy de Suède. Je suis persuadé, qu'il préférera la fermeté de mon amitié et la solidité de mon alliance à toutes les vaines promesses de mes ennemis, et c'est aussy dans cette veue, que j'ay tâché de disposer la couronne de Dannemark à ne former aucun dessein, que de concert avec celle de Suède, et à s'unir avec elle le plus estroitement qu'il luy seroit possible, pour maintenir le commerce de leurs sujets contre les injustices et violences des Anglois et Hollandois.

Je suis persuadé aussi, qu'il n'y a que ceux, qui voyent avec regret la bonne intelligence établie entre ces deux couronnes, qui veulent faire [1]) encore, que le roy de Dannemark ayt quelque dessein sur les villes d'Hambourg et de Lubek, et s'il ne peut souffrir, que le duc d'Hannover possède paisiblement la ville de Ratzbourg, que la maison de Brunswik a usurpé, la couronne de Suède en doit avoir d'autant moins de jalousie, que le dit roy offre de la raser, aussitost qu'il s'en sera rendu le maître.

Vous différerez cependant à parler de cette entreprise, jusqu'à ce que le Sr. Joul le juge à propos, et si elle cause quelque aigreur au lieu, où vous estes, vous tâcherez de

---

1) faire croire.

l'adoucir et de disposer le roy de Suède à ne point entrer dans ce différend, et surtout en [1]) user d'aucune voye de fait, le désabuser, sy [2]) est nécessaire, des fausses opinions, qu'on luy auroit pu donner, que je me sois obligé de donner aucune assistance à la couronne de Dannemark contre la Suède, ny mesme contre les villes d'Hambourg et de Lubek, n'y ayant effectivement rien de plus esloigné de la vérité et de mes intentions.

Enfin, employez tous vos soins et toute vostre adresse, pour détourner la cour de Suède de s'oposer au dessein, qu'a le roy de Dannemark de chasser toutes les troupes de Zell et d'Hannover du pays de Saxe Lawenbourg, et faites bien connoître, que, s'il y a du trouble dans le dit pays, on ne le doit attribuer qu'à la maison de Brunswic, qui s'en est emparée par la force.

Comme le roy de Suède est sollicité par tous les princes de l'empire à se joindre à eux comme garent des traittez de Vestphalie, qui est violé par l'érection du 9e électorat, il pourroit arriver, que les ministres les plus portez à favoriser les intérests de la maison d'Austriche prétendoient, que le roy leur maître ne pourroit point aussi établir d'autre fondement, que les dits traittez pour la paix, qui se doit faire entre moy et l'empire; mais comme vous savez, que le traité de Nimègue et même celuy de Ratisbonne, bien loing d'être contraires à ceux de Westphalie, servent à les confirmer et à les esclaircir dans tout ce qu'ils peuvent avoir d'obscur; que d'ailleurs ils sont faits du consentement de tout l'empire, on peut dire avec vérité, que tous les estats, qui le composent, et même la Suède, en doivent estre garens et que les résolutions, qu'elles prétendoient contre le 9e électorat, ne peuvent

1) à n'.
2) s'il.

point estre tirez à conséquence pour ce qui a esté stipullé dans les dits derniers traittez de paix et de trève; comme vous êtes d'ailleurs parfaitement instruit sur cette matière, je ne doute point, que vous n'en sachiez faire bon usage. Sur ce &c.

A Stokolm 18e May 93.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Explication probable du dire de M. Oxenstiern à M. de la Piquetière. M. d'Avaux espère contenter les ministres de Suède par des promesses. Le roi de Suède s'oppose au réglement, que le prince d'Orange a fait faire pour les armateurs. Il est question d'un cérémonial commun à la Suède et au Dannemarc; mais il n'en sera vraisemblablement rien. Quelques nouvelles, relatives à l'affaire de Saxe Lauenbourg et au lieutenant-colonel suédois Jourdan, qui en sait beaucoup et qui a offert ses services. Un mot sur le compliment, qu'il a fait au roi de Suède dans son audience publique.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 23 Avril, avec la copie de celle, que Mr. de Croissy à écrite au Sr. de la Piquetière [1]). Il seroit à souhaiter, que le discour, que Mr. Oxenstiern luy a tenu, qu'il pourroit arriver, que le roy son maître déclareroit, que, si on estoit déraisonnable sur les conditions de la paix, tel prince, qui ne s'estoit meslé de rien, prendroit party à la teste de trente ou quarante mille hommes, regardassent [2]) les ennemis de V. M. J'en aurois fait un bon usage; mais quoyque le comte Oxenstiern placeât ce discours fort à propos, Mr. de la Piquetière et moy nous avons crû, qu'il regardoit autant et plus V. M., que les princes confédérez. Je sçay même, que ceux, qui sont attachés

1) Voyez ci-dessus p. 114 et suiv.

2) regardât.

au party austrichien, sait [1]) que le roy de Suède fasse une pareille déclaration et qu'il fasse [2]) en même temps des trouppes en Allemagne, estans bien asseuré, que le comte Oxenstiern seroit favorable aux Austrichiens dans la décision des conditions de paix.

Je tâcheray, Sire, de faire en sorte que ceux, que j'engageray dans les intérests de V. M., se contentent des promesses, que je leur feray d'un payement effectif après le service rendu, et j'espère, que les assurances, que je leur donneray, prévaudront sur l'argent comptant, que les alliez ont apporté, quoyque plusieurs personnes en soient fort mécontens, parcequ'on leur a promis fort profusément de l'argent, et il n'y a pas six semaines, qu'on leur en a encore offert de la part de V. M., ce qui est très nuisible au bien de son service. Car outre que cela leur fait concevoir de grandes espérances, c'est qu'ils ne scavent, à qui ils doivent avoir à faire, ou à l'ambassadeur, ou à ceux, qui offrent des gratifications. J'espère cependant, que je pouray informer V. M. par le premier ordinaire des mesures, que j'auray prises, et du plan, sur lequel je veux travailler. J'écris cette lettre par avance, devant faire mon entrée cette après-dînée, douzième de May, et avoir demain ma première audience publique, qui est le jour du départ de la poste, où j'aprehende de n'avoir pas le temps de le pouvoir mander à V. M. Mr. Wrede est nommé, pour venir au-devant de moy aujourdhuy et pour m'accompagner demain à l'audience.

Le roy de Suède a fait dresser un acte dans sa chancelerie, qu'il a envoyé à son ministre en Angleterre, par lequel il se plaint fort du réglement, que le prince d'Orange a fait faire pour les armateurs. Il prétend, que le bled n'est point marchandise de contrebande, et fait, à ce

---

1 et 2) La liaison entre cette phrase et celle qui précède semble réquérir, qu'on lise sub 1 „souhaitent", sub 2 „fasse passer".

qu'on dit, des déclarations assez fortes au prince d'Orange. On en a donné copie à Mr. Joul, à qui j'en ay demandé communication; mais il a évité de me la donner. Il l'envoya samedy dernier au roy son maistre. Ainsi V. M. pourra en estre informée quatre jours plustost par le Dannemark que par moy. Je ne doute pas, que le Dannemark ne s'y conforme, comme il a fait en tout ce qui a esté réglé icy en conséquence du traitté des représailles, la chancelerie de Suède ayant mis par écrit les déclarations, qui ont esté faites en Angleterre et en Hollande, auxquelles Mr. Joul ny la cour de Dannemark n'ont rien changé, non plus qu'à la proposition, que les Suédois ont fait de ne point faire de notification à la cour de V. M.

Je ne say, si Mr. Joul n'a pas envie, que les Danois se fassent un mérite auprès de V. M. de cette opposition, qu'on fera au réglement du prince d'Orange touchant les armateurs, comme je vois qu'ils veulent faire touchant la différence, que l'on fait entre V. M. et les autres princes, quoique V. M. ait veu par mes lettres, qu'on en a toute l'obligation à Mr. Wrede, qui l'a fait résoudre sur les avis du Sr. Oliverskrantz, et qu'au contraire l'égalité, qui est marquée dans le traitté, vient uniquement du projet, que Mr. Joul a présenté icy. Je n'écris cecy à V. M., que parceque je crois, qu'il faut qu'elle sache toujours la vérité, pour prendre ses mesures plus justes, et quand les Danois feront mal, que je manderay tout de mesme.

Mr. Joul a fait ces jours-cy une autre proposition aux Suédois, de convenir entr'eux d'un cérémonial commun, selon lequel ils se [1]) traitteront et dans les deux cours de Suède et de Dannemark et dans tous les pais étrangers les ministres des autres princes. Je l'ay mis sur ce chapitre-là. Il m'a dit, qu'il proposoit par exemple, que les

---

1) 'A ce qu'il paraît, ce mot „se" est superflu.

ministres de l'empereur fussent traittez comme les ministres du premier prince chrestien, sans aucune autre distinction; que les ministres de tous les autres roys fussent traittez différamment de ceux des électeurs. Il a glissé cela adroitement, ne voulant pas m'expliquer, qu'il proposoit en mesme temps, que les ministres de tous les roys fussent traittez d'égal. Il a mesme entré dans le détail avec eux et leur a dit, que le roy son maître recevoit les envoyez assis et couvert, comme fait V. M., au lieu que le roy de Suède les a toujours receu debout et découvert, et autres choses semblables. On luy a répondu de la part de la Suède, qu'il donnât un mémoire de la différence, qu'il y avoit du cérémonial de Dannemark à celuy de la Suède, afin qu'ils l'examinassent. L'affaire en est là. Il est aisé de voir toutes les veues, que les Danois peuvent avoir là-dedans, pour lesquelles ils veulent s'apuyer de la Suède, qui se fait tort en cecy de s'égaler au Dannemark. J'espère pouvoir faire faire des réflexions là-dessus aux Suédois par des voyes souteraines, et sans qu'on puisse pénétrer, qu'elles viennent de moy, car je ne puis m'empêcher de regarder cette proposition des Danois comme une proposition faite contre V. M., puisqu'il est le premier roy de la chrestienté et qui a toujours eu de si grandes distinctions au-dessus de tous les autres, que c'est luy seul, qu'on offense, quand on veut les égaler tous. J'en informeray Mr. de Bonrepaus, qui en fera l'usage, qu'il jugera convenable. Les Danois sont gens, qui songent toujours à faire des traittez, et Mr. Joul pardessus tout, qui est très intéressé, est bien aise de trouver de la matière pour s'arrester icy. Il touche douze cens escus par mois, et il n'en dépense pas deux, et d'ailleurs tous ces traittez luy valent quelque chose: il aura de celuy des représailles six mille escus de présent.

L'affaire touchant la seureté de la Basse Saxe a pris le train à peu près, que j'avois mandé à V. M. On a

eu une conférence avec Mr. Joul, dans laquelle on luy a leu un papier, qui contenoit, que le bruit se répandoit partout, que le roy de Dannemark et les autres princes d'Allemagne faisoient de grands armemens; que cela pouroit nuire à la qualité de médiateur, et d'ailleurs le roy de Suède ne verroit pas volontiers allumer la guerre dans son voisinage et dans un cercle, où il avoit intérest comme directeur de maintenir la tranquilité; que s'il estoit survenu des démeslez entre quelques princes, il y avoit des voyes amiables pour les accommoder, prescrites par le traitté de Westphalie.

Mr. Joul a répondu, qu'il ne savoit rien de cet armement et qu'il les pouvoit assurer, que depuis six mois le roy son maistre n'avoit pas levé un seul homme; mais qu'il comprenoit à peu près, ce que cela vouloit dire, et que ceux, qui estoient dans d'injustes possessions, vouloient estre encore assurez, qu'on ne les y troubleroit pas; mais que son maître regarderoit cela paisiblement; que la conduitte des alliez luy paraissoit étrange; que le roy son maître avoit donné au roy d'Angleterre sept mille hommes et deux mille cinq cens à l'empereur; que le roy de Suède avoit donné au roy d'Angleterre six mille hommes; que le roy son maistre n'avoit eu aucune part de gratitude pour toutes ses troupes, et qu'il ne croyoit pas, que le roy de Suède eût rien touché non plus; que les alliez estoient fort déraisonnables; qu'ils vouloient toutes choses et ne faisoient rien pour ceux, dont ils prétendoient l'amitié, et les traittoient au contraire avec beaucoup d'hauteur, comme on avoit fait à Vienne, où on avoit dit qu'il n'y avoit que de petits princes, qui s'opposoient au 9e électorat; que le roy de Dannemark, bien loin de vouloir faire la guerre, avoit offert sa médiation aux ducs de Wolfenbutel et aux princes de la maison de Lunebourg. Les Suédois luy répondirent, qu'ils avoient fait la même chose,

Le Sr. Senf, envoyé de l'electeur de Saxe [1]), aura après-demain son audience. Il a témoigné à quelques personnes de ses amis, de qui je l'ay sceu, que son maître l'avoit envoyé, non seulement parcequ'il y a très longtemps qu'il n'y a point eu icy de ministre de Saxe, mais encore, parceque, depuis son avènement à l'électorat, il n'avoit point envoyé à la cour de Suède, pour y faire le compliment qu'il doit; qu'il avoit aussi ordre de représenter fortement au roy de Suède le droit incontestable de son maître sur le duché de Saxe Lawenbourg, et comme il est apparent, que le roy de Suède sera un médiateur [2]), il avoit crû de son intérest de prendre des précautions de ce costé-cy. Il a mesme dit, que, quoyque le duc d'Hanover ait esté autrefois son maître, il ne pouvoit s'empescher de le condamner en cette occasion.

Je viens d'avoir avis, que les affaires d'Hanover vont assez mal en cette cour, et je scay, que Goeurtz commence à menacer et qu'il a dit, que l'electeur son maistre pouroit à la fin prendre un parti, dont on ne seroit pas content en cette cour. C'est au comte Oxenstiern, à qui il a tenu ce langage. Il ne peut mieux parler, pour gaster ses affaires.

Je ne scay, si c'est Goeurtz ou si ce sont les Danois, mais j'ay des raisons de croire, que ce sont ces derniers, qui ont fait courir le bruit, qu'il m'estoit venu voir la nuit. Mr. Oxenstiern en a esté allarmé, et comme je suis à cette heure informé régulièrement de tout ce qui se dit, j'ay fait détromper sur le champ Mr. Oxenstiern.

J'ay quelqu'espérance, Sire, de pouvoir faire en sorte que l'on souffre icy, que le roy de Dannemark s'empare de Saxe Lawembourg, sans en prendre aucun ombrage.

---

1) Jean George IV, voir Böttiger, *Geschichte des Kurstaates und Königreiches Sachsen*, 1831, II, p. 180 et suiv.

2) Lisez: médiateur au lieu de: un médiateur.

J'en rendray compte à V. M. par le premier ordinaire. Je n'en ay pas le loisir aujourdhuy, parce que je vais avoir ma première audiance, et j'achève cette lettre à la haste, que je ne pus pas finir hier, et d'ailleurs je n'ay encore que des veues et quelques légères espérances; mais je crois, que je scauray dans huit jours, à quoy m'en tenir là-dessus.

Un lieutenant-colonel au service de Suède, nommé Jourdan [1]), que le baron D'asfeld a employé cy-devant en Saxe, a obtenu permission du roy son maître d'y aller servir en conservant son employ de Suède. Comme il a quelque crédit sur l'esprit de cet électeur et que c'est luy, qui y a mené Mr. Bielk en secret, il croit estre en estat de rendre service à V. M., et il me l'a offert et en mesme temps de m'informer exactement de tout ce qui se passera durant cette campagne. Il croit mesme, qu'il poura profiter du chagrin, qu'a l'électeur de Saxe, de ce que l'empereur ne luy tient pas ce qu'il luy a promis. Je luy ay témoigné, que les lettres feroient un trop grand circuit et arriveroient trop tard, si elles passoient par mes mains, et comme il ne peut escrire en droitture à Mr. de Croissy, n'ayant point de chiffre, il m'a dit, qu'il écriroit à Mr. Weling, qui mettroit ses lettres en chiffre. Je luy ay proposé de les adresser au baron Dasfeld; mais il se plaint de luy et ne souhaitte pas y avoir à faire davantage. Il est vray, que M. Dasfeld m'en a mandé de son costé il y a quinze jours bien du mal. Il m'écrivit, que c'estoit un homme, qui ne vouloit aller en Saxe que pour se faire envoyé de la part de cet électeur vers le prince d'Orange, et qu'il n'avoit pas voulu le voir à cause de cela, quand il a passé à Coppenhague; mais ce qui

---

1) Voyez ci-dessus la lettre de M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi du 15 Avril 1693, p. 142 et suiv.

m'a empesché d'y adjouter foy, c'est, qu'il n'est pas vray, que M. Dasfeld ait évité de le voir à Coppenhague: au contraire, ils y ont eu plusieurs conférences ensemble, et dans le temps, qu'il m'a escrit si fortement contre luy, et qu'il m'a mandé, qu'il ne luy avoit pas voulu donner de lettres pour moy, parce qu'il ne s'y fioit pas, il luy a escrit l'article cy-joint:

„Je ne vous prie pas de voir le nouveau venu (c'est moy qui suis le nouveau venu) et de luy rendre tous les services, qui dépendent de vous, parceque je ne scay pas ses sentimens, ou pour mieux dire, que je ne le connois point, ny le caractère de son esprit. Vous m'obligerez extrêmement de me mander, quels sentimens on a pour luy, et si M. Guldenstolpe a oublié ce qui c'est passé entr'eux; quelles gens il fréquente, et si le grand-maistre le considère, en un mot je vous suplie de me faire une longue lettre et de me l'adresser, etc."

Il le prie par cette mesme lettre de parler pour luy au roy de Suède, pour découvrir, comment il est dans son esprit. Il a fait depuis peu forces caresses à Jourdan et luy a dit, qu'il servira mieux qu'un autre en Saxe et qu'il en escrira à V. M., affin de faire régler quelque chose pour luy.

Ce Jourdan a connoissance de l'affaire de Saxe Lawembourg, dont j'ay parlé cy-dessus, et m'y sert utilement. Il partira d'icy dans dix jours.

M. Olivekrantz vient de me mander, qu'il a parlé du cérémonial, que le Dannemark propose; mais qu'il ne pense pas, qu'on veuille concerter aucune chose là-dessus avec cette couronne. Il croit, qu'on en demeurera à une communication réciproque de ce qui se pratique de part et d'autre. Il ne peut néantmoins rien assurer de positif, ny moy par conséquent à V. M.

Je reviens, Sire, à mon audiance, où tout s'est fort bien passé. J'en rendray un compte plus exact par le

premier ordinaire. J'auray seulement l'honneur de dire à V. M. aujourdhuy, que M. Wrede, qui vint hier audevant de moy, m'ayant assuré dans son compliment de la parfaite estime et la sincère amitié du roy son maître pour V. M., je luy répondis, qu'elle seroit d'autant plus satisfaite du raport, que je luy en ferois, qu'elle regardoit le roy de Suède comme son meilleur amy et comme le plus puissant, aussi bien que le plus fidel allié de sa couronne. Il m'a appris aujourdhuy, qu'il avoit fait raport de ma réponse au roy son maistre, qui luy avoit fait répéter ces paroles quatre ou cinq fois avec bien du plaisir et qu'il avoit dit: „l'ambassadeur a raison, et je suis bien aise, que le roy de France le pense de la sorte." Je suis &c.

4 Juin 1698 au camp de la chapelle d'Heslaimont [1]).

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il témoigne à son ambassadeur sa satisfaction d'avoir appris, qu'il a fait son entrée publique; s'assure, qu'il ôtera aux ministres suédois tout ombrage par rapport à ses prétendus engagements avec le Danemarc et ne doute pas, qu'il n'ait fait d'une manière convenable à M. Oxenstiern la communication des conditions de la paix entre la France et l'empereur.

M. le comte d'Avaux. J'ay esté bien aise d'aprendre par votre lettre du 13 de May [2]), que vouz avez fait votre entrée le 12e et que vous avez satisfait à toutes les cérémonies de l'ambassade, en sorte que vous ne trouverez plus d'obstacle à un libre commerce avec les ministres de la cour, où vous estes. Je m'assure aussi, que vous ferez

---

1) Il faut que cette chapelle se trouve quelque part dans les environs de Mons ou de Gembloux, voir Martin, *Hist. de France*, XIV, p. 173.

2) Voyez ci-dessus p. 195 et 202.

tout ce qui peut dépendre de vous, pour oster aux ministres suédois tout ombrage de l'entreprise de la couronne de Dannemark sur Ratzbourg, et que l'éclaircissement, que je vous ay donné par ma dernière dépesche, tant sur les prétendus engagemens de ma part contre la Suède, que sur les desseins du roy de Dannemark sur Hambourg et Lubeck, vous aura mis en estat de contenter les ministres suédois sur ces deux points et de détruire toutes les fausses opinions, que mes ennemis leur veulent donner de mes intentions. Je ne doute pas aussi, que vous ne fassiez un bon usage de la confidence, que je vous ay permis de faire par ma dernière au comte Oxenstiern touchant les conditions de la paix entre moy et l'empire, et j'ay lieu de croire, que la prise d'Heydelberg et la marche vers Heilbron de mon armée, commandée par le maréchal de Lorges [1]), rendra encore les conditions, que je vous ay expliquées, plus raisonnables et plus avantageuses à l'empire.

Quant au réglement de cérémonial, que le ministre de Dannemark sollicite à la cour, où vous estes, j'aprouve les secrètes insinuations, que vous proposez, et je remets à votre prudence de prendre les précautions nécessaires, pour ne pas laisser pénétrer, que vous traversiez ce projet Sur ce &c.

20 May 1693 a Stockholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rend compte de l'audience publique, qu'il a eue auprès du roi de Suède, et rapporte, que M. Oxenstiern a des accès de fièvre et que le public s'occupe déjà de la question, qui sera son successeur; lesquels d'entre les sénateurs il a été voir et ce qu'il a appris dans ces visites; pourquoi il s'abstient provisoirement d'approfondir l'affaire de Saxe Lauenbourg; quel accident a causé de l'inquiétude à M. Jourdan; que la couronne

1) Gui-Aldonce de Durfort, duc de Lorges, mort en 1702, voir Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, Oeuvres complètes, 1823, XIX, p. 27.

de Suède ne consentira jamais aux propositions du Danemarc concernant la médiation; qu'il n'y a aucune apparence de vérité dans le bruit sur le mariage du roi des Romains avec la princesse de Suède; qu'il entretient une bonne correspondance avec M. et Madame Oxenstiern. Enfin il conseille au roi de faire quelques avances pour le payement du reste des subsides, que la France doit au roi de Suède.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 30 Avril [1]). J'eus l'honneur d'écrire à V. M. mercredy dernier, que j'avois eu ce jour-là mon audiance. Il ne s'y est rien passé non plus que dans mon entrée, qui ne soit conforme au nouveau cérémonial, dont j'ay eu l'honneur d'envoyer copie à Votre Majesté. Mr. le comte d'Oxenstiern a tâché d'y faire encore changer quelque chose; mais le roy ne l'a pas voulu. Je crois, qu'il prétendoit estre couvert, lorsqu'il me feroit la réponse de la part du roy de Suède. Je prens la liberté d'envoyer à Votre Majesté ce que je dis au roy de Suède [2]), dont je scay qu'il a esté très satisfait, aussi bien que les Suédois, qui n'ont pas esté fâchez, que j'aye témoigné avoir regardé cet employ-cy comme la récompense des autres, dont Votre Majesté m'avait honorée. J'y joins aussi la réponse de Mr. Oxenstiern, qui fait voir, que je ne suis pas mal avec luy, puisqu'il auroit pu sans cela éviter de dire du bien de ma famille. Il commence d'avoir la fièvre dans le temps qu'il me fit cette réponse. On prétend, que cet accident luy a esté causé par les reproches, que le roy son maistre luy avoit faits ce mesme matin-là, de l'avoir engagé pour le neufvième électorat, car le roy de Suède n'en revient point. Il ne perd pas d'occasion d'en témoigner son ressentiment à Mr. Oxenstiern, et bien plus au

---

1) Voir plus haut p. 129 et suiv

2) Cette pièce, de même que la réponse de M. Oxenstiern, est insérée ci-dessous, p. 214 et suiv.

comte Guldenstolpe, parceque c'est luy, qui a fait toutes les propositions, et comme il est fort vif et fort brillant, il les a appuyées avec chaleur, et Mr. Oxenstiern s'est contenté de le faire agir et d'aprouver tout ce qu'il disoit. M. Guldenstolpe s'est aussi retiré pendant deux ou trois jours à la campagne.

Cependant, Sire, de quelque cause que vienne la maladie de M. Oxenstiern, il a depuis ce temps-là des accès de fièvre tirce [1]) asses considérables et qui font craindre pour un homme de son âge. Madme la comtesse Dasfert a dit, que Mr. de Birendau [2]), grand ennemy de la France, se trouva mal en faisant réponse à Mr. de Pomponne [3]) et qu'il mourut quatre jours après [4]), et que le mesme accident est arrivé à Mr. Oxenstiern, qui n'est pas moins ennemy de la France; que c'est un mauvais présage pour luy. Les personnes, que le public croit devoir le plus prétendre à cette place, sont Mr. Wrede, Mr. Oliverkrantz et M. Guldenstolpe. Le premier a plus de naissance, des charges plus considérables et plus de confiance du roy, le second plus de mérite personnel et plus de connoissance des affaires étrangères et le troisième plus d'intrigue, et on ne doit pas croire, qu'il en

---

1) tierce.

2) Biörnklo, sénateur et vice-chancelier de Suède, voir Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, III, p. 310, 328; Carlson, *Geschichte Schwedens*, IV, p. 554. Quelques renseignements sur son compte se trouvent dans *Les anecdotes de Suède ou l'histoire secrète des changements arrivez dans la Suède sous le règne de Charles XI*, 1716, p. 83; p. 93 et suiv.

3) Simon Arnauld de Pomponne, secrétaire d'état des affaires extérieures, 1671—1679, ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède en 1671, mort en 1699.

4) M. de Pomponne eut sa première audience le 15 Août; M. de Biörnklo mourut le 20 Août. L'anecdote, dont il est parlé ici, ne se trouve pas dans les ouvrages de MM. Mignet et Carlson.

soit exclus par le mécontentement, que le roy de Suède a de luy. Il en avoit toute mauvaise opinion, lorsqu'on l'a fait gouverneur de son fils, et ne l'avait jamais pu traiter que de fourbe et de vieux renard [1]). En effet il en a toute la phisionomie.

J'ay déjà esté voir une partie des sénateurs; mais j'ay différé cinq jours à leur rendre visite, pour ne point offenser le comte Oxenstiern, si je n'avois point commencé par luy. J'ay donc attendu, qu'il eût un quart d'heure de relâche, et cette defférence luy a fait plaisir. Il m'a receu sur son lit en robe de chambre. Je n'y suis demeuré qu'un moment, pour ne le point incommoder.

J'ay veu le comte de Stembock, grand-maistre de la maison du roy de Suède [2]). Je luy ay témoigné le gré, que Vostre Majesté luy scait de la manière, dont il se déclare hautement en faveur de la France. En effet, Sire, je scay, que dans toutes les occasions il dit au roy son maistre, que jamais la Suède ne sera puissante, ny considérée, que par l'alliance de la France. Quand Votre Majesté fait un siége, il offre de gager dix mille escus contre cinq, que la place sera bientost prise. Si l'on dit, que l'on est prest de donner une bataille, il veut parier, que les François la gagneront. Au surplus il n'est bon à rien, car il est d'une paresse et d'une indolence si étrange, que tout le monde seroit bouleversé, qu'il ne s'en remueroit pas; mais comme il n'en coûte que des complimens et des louanges, dont il est fort touché, il est bon, qu'un homme de sa naissance et de son poids tienne toujours de pareils discours à son roy et au public.

J'ay esté aussi chez le comte Wrede, qui avoit évité

---

1) Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 8 Avril, ci-dessus p. 123.

2) Apparemment celui, dont il est question dans la lettre de M. d'Avaux au roi du 1 Avril 1693, plus haut p. 99.

de s'expliquer au mesme major Weling, depuis que je luy avois fait dire, que j'allois prendre mon audience, pour pouvoir entrer directement en commerce avec luy. Il m'a donné toutes les assurances, que je pouvois souhaiter d'un entier attachement aux intérests de Sa [1]) Majesté, et je luy ay promis de luy donner des marques de sa reconnoissance aux conditions, qui luy [2]) sont prescrites. Il m'a confié, qu'on venoit de rendre une réponse très peu satisfaisante à l'envoyé d'Hannover, qui avoit demandé, que, si on attaquoit son maître, ou pour le neufième électorat, ou pour la succession de Saxe Lawenbourg, le roy de Suède voulut bien déclarer, qu'il s'en ressentiroit, comme d'une chose, faite à ses propres estats; que M. Oxenstiern avoit appuyé cette proposition, et M. Guldenstolpe davantage; mais qu'il avoit [3]) résolu dans le conseil, qu'on déclareroit à Goeurtz, que le roy de Suède ne donneroit aucun secours au duc d'Hannover, pour quelque raison que ce fût, au-de-là de l'obligation, dans laquelle il estoit entré par le traitté d'alliance, qu'ils avoient ensemble; que M. Guldenstolpe avoit esté chargé de faire cette déclaration à Goeurtz, qui en avoit esté fort surpris et qui avoit dit, que le duc d'Hanover seroit obligé de rapeller ses troupes des Pays-bas; mais que cela ne feroit pas changer de résolution au [4]) roy de Suède; que Goeurtz s'en ira au premier jour et qu'il laisse icy le résident Smith, pour solliciter la prolongation du traitté d'alliance, qu'il fit dans le mois de Juin; que M. Guldenstolpe s'employe à luy faire avoir satisfaction et M. Oxenstiern le favorise, mais qu'il espéroit le pouvoir empescher et les choses estoient disposées de telle manière, qu'il osoit presque me répondre. que son maître ne donneroit aucun

---

1) Votre? 2) me?
3) avait été. 4) le?

secours, ny en vertu du traitté, fait avec les Hollandois, my mesme sous prétexte de son contingent.

Je n'ay pas voulu approfondir l'affaire de Saxe Lawenbourg, dont j'ay eu l'honneur d'escrire à Votre Majesté le dernier ordinaire, et quoyque j'y voye des difficultés, je ne suis pas hors d'espérance de la pouvoir faire réussir; mais deux considérations m'ont arrestés tout court, la première, que j'ay songé, qu'il ne falloit pas toucher cette corde dans le temps, que tout est icy en mouvement par les intrigues du duc d'Hanover, qui demande d'estre secouru, sous prétexte qu'il va estre attaqué et qu'il sollicite la prolongation de l'alliance comme une chose, qui arrestera les entreprises du Dannemark et maintiendra la paix dans la basse Allemagne, qui est ce que le roy de Suède désire. L'autre raison est, qu'il me paroist, que les Danois font bien du bruit; qu'ils veulent tirer de l'argent par tout et ils [1]) en pouront attraper; mais que dans le fond ils n'ont pas envie de faire aucune chose et qu'ils veulent se ménager sur cela de tous les costez. J'ay sondé Mr. Joul là-dessus, sans me découvrir, car il seroit dangereux, qu'il sceut que j'ay quelque commerce secret en cette cour. Il m'a parlé si ambiguement, que je n'y ay rien compris. Mr. Wrede et M. Oliverkrantz sont persuadés comme moy, que le roy de Dannemark n'a pas envie de rien faire, et d'ailleurs ils connoissent Mr. Joul pour estre si financier et si peu sincère, qu'ils ne croyent pas qu'on doive compter sur aucune chose de ce qu'il dit.

Je témoigneray, Sire, au comte Dasfert, ce que Votre Majesté m'ordonne de luy dire à l'égard de son fils. Je le dois voir cette après-disnée, et j'ay d'autant plus d'impatience de luy parler, que, l'ayant fait pressentir il y

---

1) où ils.

a sept ou huit jours, sur plusieurs choses, qui regardent Votre Majesté, il m'a fait dire, qu'il me donneroit le moyen d'obtenir, ce que je souhaitois du roy son maistre, mais qu'il ne pouvoit confier son secret à personne, mais qu'il vouloit me le révéler teste à teste.

Il est arrivé une chose désagréable en Saxe. M. Dasfeld a escrit à un officier, qui le prioit de faire retarder la marche des troupes de M. l'électeur. C'est apparamment un officier de sa connoissance, mais avec qui il n'avoit pris nulle mesure, car il a esté porter sa lettre à M. l'électeur de Saxe, qui en a témoigné du ressentiment et l'a fait voir à sa cour. On l'a mandé à l'envoyé de Saxe, qui est icy. Cet accident, aussi bien que quelqu'autres, dont Votre Majesté aura esté informée, a fait peur à Jourdan. Il m'a témoigné, qu'il jugeoit plus seur pour luy d'écrire droit à Mr. de Croissy, que d'envoyer ses lettres à Mr. Weling, de sorte que je luy ay donné un vieux chiffre, qui me servoit en Hollande, et luy ay dit d'adresser ses lettres à Mr. Helissant banquier. Si Votre Majesté ne l'approuve pas, on poura luy donner des ordres contraires à l'adresse, qu'il marquera dans la première lettre, qu'il escrira à M. de Croissy. Il m'a donné aussi une adresse, pour luy escrire d'icy, afin que, s'il y avoit quelque chose de plus de conséquence, qu'on ne voulut pas hazarder de luy escrire à droiture, je pusse le luy faire savoir. M. Dasfeld a mandé dans une lettre, que j'ay veue, qu'il luy feroit régler quelque chose pour sa subsistance. Pour moy, je ne luy ay rien promis, si non qu'il seroit payé à proportion de ce que M. de Croissy seroit content de ses relations.

J'ay receu réponse à toutes les lettres, que je me suis donné l'honneur d'escrire à Vostre Majesté, et n'ay point crû, qu'il y en ait eu d'égarées. Cependant Votre Majesté me mande, qu'on ne peut prendre de plus justes mesures, que celles, dont elle m'a escrit, pour faciliter

le commerce de Suède [1]), et je n'ay point receu d'instructions là-dessus dans aucune des lettres de Votre Majesté, qui sont parvenues jusques à moy.

Quelque bonne intelligence, qu'il y eût entre les couronnes de Suède et du Dannemark, elles ne pouront jamais porter la première à consentir aux propositions, que l'autre a faites touchant la médiation, qui sont, que les deux couronnes l'offriront conjointement et refuseront de l'exercer séparément. On a crû, que le roy de Dannemark vouloit, que le roy de Suède le fît accepter pour médiateur ou qu'il ne le fût pas luy-mesme. V. M. a approuvé, que je n'aye pas appuyé cette proposition auprès de M. le comte Oxenstiern, puisque cela luy auroit donné lieu de croire, qu'on ne se fioit pas au roy son maître. Il est vray, que cela auroit fait cet effet, que Mr. Wrede m'aprit hier, qu'on avoit esté un peu estonné, que Mr. Joul eût dit à quelques-uns d'entr'eux en confidence, que V. M. n'accepteroit pas la médiation de Suède, à moins que celle de Dannemark n'y fût jointe; mais que, comme ils n'adjoutent pas de foy aux discours de Mr. Joul, ils avoient esté aisément détrompez sur ce que je luy fis dire par M. Oliverskrantz. Pour ce qui est du mariage du roy des Romains avec la princesse de Suède [2]), je n'ay pas voulu mander, que le bruit en couroit, que quand j'ay veu, qu'on pouroit l'escrire d'ailleurs, car je ne l'ay jamais crû, et aussi je n'en ay rendu compte à V. M., que comme d'une chose, où il n'y avoit aucune apparence de vérité. Je m'en suis encore informé. On n'en a jamais parlé en cette cour, et je ne crois pas, qu'il y eût rien au monde, qui pût obliger le roy de Suède à consentir,

---

1) Voyez la lettre du roi à M. d'Avaux du 30 Avril 1693, ci-dessus p. 130.

2) Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 22 Avril, ci-dessus p. 153.

que sa fille se fist catholique. C'est une nouvelle, que je crois inventée par Mr. Joul, qui l'a fait répandre dans tous les endroits, d'où il s'est figuré qu'on la manderoit à V. M., et je puis l'assurer, que cet homme-là feroit tout son possible, pour empêcher, que V. M. ne prît de plus étroites liaisons avec la Suède.

J'entretiens, Sire, une bonne correspondance avec Mr. Oxenstiern et avec la comtesse Beint Oxenstiern. J'ay trouvé moyen de faire encore accepter à la comtesse un autre des petits présens, que V. M. luy a fait sous prétexte de luy faire voir, comment les dames s'habillent à cet heure. Je n'ay pas encore trouvé l'occasion de luy parler des diamans, et je ne luy en diray rien, que quand la santé de M. Oxenstiern sera parfaitement rétablie.

Je suis obligé, Sire, de faire savoir à V. M., qu'il m'est revenu de plus d'un endroit, qu'une des choses, qui a le plus blessé le roy de Suède, est, qu'on ne luy a pas payé le reste des subsides, qui luy sont deues par V. M. Il n'en veut point parler par gloire, et parcequ'il en a pris la résolution dans le temps, qu'on luy a fait concevoir quelque chagrin contre la France. Je n'ignore pas, Sire, le grand besoin d'argent, qu'a V. M. Je sçay, qu'on peut laisser ces choses-là en arrière et qu'elles servent quelques fois à obliger des princes à faire de nouveaux traittez. Mais aussi d'un autre costé, il est constant, que jamais on ne fera de traitté, qu'on ne commence par le payement de ces subsides, et quand on en fera un, on sera si bien disposé de part et d'autre, qu'on n'aura pas besoin de ce motif, pour porter la Suède à traitter. Cependant il faudra toujours le payer, et alors ce sera sans aucun fruit, au lieu que, si l'on en parloit à cette heure, rien ne pouroit mieux disposer un prince, qui est fort attaché à l'argent, à prendre encore de meilleurs sentimens qu'il n'a pour la France. Je sçay mesme, qu'il s'est flatté, que j'avois ordre d'en parler. Il ne seroit

pas non plus nécessaire de délivrer si tost de l'argent, parcequ'il se passera plus de six mois, du jour que j'en feray l'ouverture; qu'ensuite je demanderay à compter, et que je me chargeray d'envoyer les comptes en France, jusqu'à ce que tout soit réglé. Je demande pardon à V. M. de la liberté, que je prends de luy écrire de cette affaire; mais je crois, qu'il est de mon devoir de luy rendre compte de tout ce que je m'imagine estre du bien de son service. Comme c'est aujourdhuy un jour de poste, la visite, que je dois rendre au comte D'asfert, est remise à demain.

A Stokolm ce 20e May 1693.
Lettre particulière.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Après avoir dit un mot sur le chiffre, qu'il a donné à M. Jourdan, il conseille au roi de faire payer ce que le roi de Suède va acheter à Paris en déduction des subsides, qu'il lui doit encore. Il demande aussi des éclaircissements sur une lettre de M. Pontchartrain, que M. de Bonrepaux dit lui avoir envoyée, mais qu'il n'a pas reçue.

Monsieur.

Je ne sçay, si Mr. Mignon a encore quelque cope [1]) du chiffre, que j'ay donné à Mr. Jordan. On le peut aisément refaire sur les lettres, et si Mr. Mignon n'a pas le temps, Boulau le fera. C'est le chiffre, dont la lettre a estoit marquée 10, 12 et 14; l'é estoit marquée 55, 57 et 59, l'i 206 et 207, l'o 245 et 247. Il commançoit par assemblée, marque 16 au marque 18 etc Mr. Oliverskrantz me parla en faveur de Mr. Canderstein. Vous sçavez, Monsieur, l'intérest, qu'il y prend. Il y a unze ou douze mois, qu'il n'a rien receu.

---

1) copie.

Je mande à Mr. Helissant de vous faire tenir toutes les lettres, qu'il recevra sous son nom, où il trouvera une première envelloppe à Jacques Yon, marchand drapier à Paris.

J'ay appris par hazard, que le roy de Suède doit faire tenir de l'argent au premier jour à Paris, pour y faire des achapts considérables [1]). Vous sçaurez mieux que moy, Monsieur, s'il ne sera pas plus commode au roy de faire paier ces sortes de choses-là en desduction des subsides, que de faire des remises en ce pays-cy. Vous ne sçauriez croire, comme cela disposeroit bien touttes les choses icy. Il faudroit pour cela, qu'en même temps qu'on m'envoieroit ordre d'offrir le reste des subsides et de demander pour cet effet à compter, qu'on fît dire à Mr. de Palmquistz de ne pas faire acquitter les lettres de change du roy son maître et que Sa Majesté feroit donner de l'argent pour les achapts, en déduction de ce qu'il luy doit.

Comme Sa Ma^té^ n'a pas eu depuis la paix de ministre en Suède et que Mr. de Bethunes a esté asses souvent malade, on pourroit croire, qu'elle a eu toujours desseins de faire payer cette somme et qu'elle s'est servie de la première occasion, qu'elle a eu icy de l'offrir.

J'ay ouy dire, que le roy prétendoit ne devoir plus que six cent mille livres ou environ, et que la Suède croioit, qu'on luy en devoit près de huit cent. On veut prendre de l'argent, pour gagner les ministres de Suède. Il me semble, qu'on devroit bien payer, ce que l'on doit, pour gagner le roy, que les ennemis de Sa Majesté ne feront pas changer aisément, quand une fois il aura pris un party. Comptez, Monsieur, qu'en luy faisant donner cet

---

1) Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 22 Avril, ci-dessus p. 158 et suiv.

argent on en tirera plus d'avantage, qu'en faisant un traitté de neutralité, pour lequel on veut bien luy donner par an deux fois autant, et peut-être cecy nous conduira-'t-il à quelque chose de mieux. Je suis &c.

Depuis ma lettre écrite j'en ay receu une de Mr. de Bonrepaus, qui me mande au sujet d'une conversation, que j'ay eue avec Mr. Joul, qu'il avoit receu il y a quelque temps une lettre de Mr. de Pontchartrain du 8 Avril, par laquelle il luy mandoit, que Sa Majesté luy permettoit de donner des passeports aux vaisseaux danois, et qu'il y en avoit une pour moy, qui y estoit jointe, qu'il m'a envoyée, qui apparament contenoit la mesme chose. Cependant, Monsieur, je ne l'ay pas receue. Il faut que ce soit cette lettre, qui me portoit les ordres de V. M. [1]. Je suis &c.

8 Juin 93 [2].

Sire.

Je suplie V. M. de me pardonner l'impatience que j'ay eu de luy présenter la lettre du roy mon maître et de l'asseurer de la parfaite estime et de l'affection cordiale, qu'il a toujours eu pour elle et qui s'est beaucoup augmentée par le compte exact, que le feu marquis de Bethunes luy a rendu des bonnes dispositions, où il avoit trouvé V. M. de restablir avec luy une parfaite correspondance. Mon employ, Sire, qui est d'ailleurs si fort au-dessus de mes forces, ne m'a plus paru difficile, lorsque

---

1) S. M.?

2) Cette pièce et celle qui suit sont les discours, auxquels M. d'Avaux renvoie dans la lettre, qu'il a adressée au roi le 20 Mai, voyez ci-dessus, p. 204.

j'ay veu, qu'on ne m'envoyoit auprès de V. M., que pour entretenir et fortifier ces sentimens d'estime et d'amitié entre deux si grands princes. J'ay senty, que j'avois en moy de quoy satisfaire à ce devoir, puisqu'il ne falloit apporter pour cela qu'un coeur plein de zèle pour le service de V. M. Je me flate même, que c'est par cette raison, que le roy mon maître m'a préféré à tant d'autres personnes de son royaume bien plus capables que moy. Il a crû sans doute, que j'avois hérité des sentimens, aussi bien que du nom d'un homme [1]), qui a paru autrefois en cette cour avec le même caractère, dont je suis revêtu, et qui s'est toujours distingué depuis ce temps-là par le zèle, qu'il a témoigné pour la couronne de Suède.

Pour moy, Sire, que le roy mon maître a desjà honnoré de quelques employs, je regarde celuy-cy comme la récompense de tous les autres, et je reconnois, qu'il a voulu, que je m'instruisisse dans tous les différens endroits, où il m'a envoyé, pour me rendre plus capable de parroistre dans une cour si déliée et remplie de tant de personnes d'un mérite distingué, et surtout, pour oser me présenter devant un prince si éclairé et dont la conduite singulière, qui fait jouir ses peuples d'une profonde paix, dans le temps, que tout le reste du monde chrestien est embrazé du feu de la guerre, fait l'étonnement et l'admiration de toute l'Europe. Je croiray donc, Sire, avoir satisfait à tout ce que le roy mon maître souhaitte de moy, si je puis luy asseurer vostre amitié et vous persuader de la sincérité de la sienne, et si je m'applique avec soin à observer cette profonde sagesse, avec laquelle vous gouvernez si parfaitement vos états. Trop heureux, si je puis trouver en même temps des occasions de faire connoître à V. M. mon attachement inviolable à sa couronne et mon profond respect pour sa personne sacrée.

---

1) Voir p. 216, *note* 2.

8 Juin 1693.

Traduction de la réponse, qui a été faite à Mr. le comte Davaux dans son audiance publique de la part du roy de Suède par Mr. le comte Oxenstiern grand-chancelier

Le roy mon maître considère comme une marque singulière de l'estime du roy de France, qu'il ait bien voulu luy envoyer une si considérable ambassade dans la plus rude saison de l'année et qu'il l'ait fait asseurer avec des termes si obligeans du désir qu'il a d'entretenir avec luy une sincère et constante amitié. Et comme les asseurances, que vous en donnez, font un sensible plaisir au roy mon maître, il vous prie aussi d'asseurer Sa Majesté, qu'il a toujours conservé pour elle une estime extraordinaire et que rien ne luy seroit plus agréable, que de pouvoir trouver les occasions de luy donner des preuves effectives, qu'il n'a point d'envie [1]) d'entretenir avec luy une sincère amitié et une bonne intelligence, et qu'il n'oublira rien de ce qu'il croira les pouvoir augmenter.

Le roy mon maître est aussi fort touché de ce qu'il a pleu au roy de France de choisir une personne d'une si grande expérience dans les affaires pour son ambassadeur auprès de luy et si propre à entretenir une bonne correspondance entre Leurs Majestés, d'une maison, qui est déjà connue en Suède et qui a acquis tant d'estime et de réputation par les grandes qualitez d'un de ses plus proches parens, qui a été employé dans la même qualité auprès de la couronne de Suède, ne doutant point, que Mr. l'ambassadeur ne soit aussi porté, que feu Mr. son oncle, [2]) à faire tout ce qui sera capable de rendre l'a-

---

1) Il faudra lire: „point d'autre envie que" ou quelque chose de pareil.

2) Claude de Mesmes, comte d'Avaux, ambassadeur à la cour de Suède environ l'an 1635, voir *Nouvelle biographie univers.*, III, p. 816; Martin, XI, p. 426.

mitié de Leurs Majestés constante et durable. Et comme Mr. l'ambassadeur ne peut rien faire, qui puisse être plus agréable à Sa Majesté, elle l'asseure aussi, que dans les occasions, qui se présenteront, elle lui donnera des marques de sa satisfaction et de sa bienveillance.

XI Juin 1693 à Namur.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il lui témoigne sa satisfaction du discours qu'il a fait au roi de Suède et de ce qui lui a été répondu par M. le comte Oxenstiern. Il lui paraît, que son ambassadeur pourra retirer de grands avantages des bons sentiments du comte Wrede, à qui il fera connaître le gré, que le roi lui en sait. Il fera entendre aux ministres de Suède, que la France payera, dès que la paix sera faite, les arrérages des subsides en quatre années. Dorénavant M. le barou d'Asfelt ne se mêlera du tout de la négociation de Suède, ni M. d'Avaux de celle de Saxe.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu votre lettre du 20e May [1]) avec le discours, que vous avez fait au roy de Suède, dont je suis fort satisfait, aussi bien que de ce qui vous a été répondu par le comte Oxenstiern au nom de ce prince, et je m'asseure, qu'en continuant de cultiver, comme vous avez fait jusqu'à présent, l'estime et l'amitié des ministres de toute la cour de Suède, vous réussirez mieux qu'aucun autre à restablir une bonne correspondance entre moy et cette couronne, surtout si les avis, qu'on vous donne des reproches, qu'on prétend que le roy de Suède a fait au comte d'Oxenstiern touchant le 9e électorat, sont bien fondez.

J'approuve fort aussi les ménagemens, que vous avez pour Mr. le comte de Stembok, et quelque défaut qu'il puisse avoir, les bonnes intentions d'un homme de ce rang et la liberté qu'il se donne de parler pourroit bien être

1) Voyez ci-dessus p. 203 et suiv.

pas inutiles dans la suitte du temps, surtout lorsqu'il ne dit rien, qui ne soit convenable aux intérests du roy son maître. Il me paroît, que vous pouvez retirer de grands avantages des bons sentimens du comte Wrede, et tout ce qu'il vous a dit, tant au sujet de la réponse peu satisfaisante, qui a été donnée aux envoyez d'Hanover touchant le 9e électorat et la succession de Saxe Lawembourg, que sur la résolution, que le roy son maître a pris de n'assister mes ennemis directement ny indirectement, me donne un juste sujet de croire, que ce ministre contribueroit toujours tout ce qui peut dépendre de ses soins et de son crédit au rétablissement d'une bonne intelligence entre moy et le roy son maître, et qu'il empêchera, autant qu'il luy sera possible, que la Suède ne fasse aucune démarche, qui soit contraire à une exacte neutralité.

Je m'asseure aussi, que vous trouverez moyen de luy faire connoître le gré, que je luy en sçay. Je vois avec plaisir, que vous devez beaucoup espérer des bonnes intentions du comte D'aswert, et comme il pourroit bien arriver, que le moyen qu'il vous ouvrira d'obtenir du roy son maître ce que vous souhaitez sera de le faire payer des arrérages des subsides, qu'il prétend luy être deu depuis la signature du traitté de paix de Nimègue jusqu'à la ratification, que vous m'escrivez qu'on fait monter à 800 m. livres, vous devez en ce cas, et quand même on ne vous en parleroit point, faire entendre à ce ministre et aux autres, que mon intention a toujours été de contenter le roy de Suède sur ce point, et que je l'aurois même déjà fait sans aucune convention, si les excessives dépenses, que la guerre présente m'oblige de faire, ne m'avoient mis dans l'impossibilité d'y satisfaire, mais que je vous ay donné pouvoir d'en promettre dès à présent le payement en quatre années après la paix, à raison de 200 m. livres par an, dont le premier payement commence, aussitost que la paix sera faite, pourveu que la

Suède contribue à la procurer à des conditions équitables. Au surplus, évitez d'entrer en connoissance des achapts, que le roy de Suède peut faire dans mon royaume, et ne m'engagez à aucune nouvelle dépense, à moins que la guerre ne soit finie.

J'ay ordonné au baron D'asfeld [1]) de ne se mesler doresnavant, en quelque manière que ce soit, de la négociation de Suède, que j'ay entièrement confiée à vostre conduite. Je désire aussy, que vous luy laissiez le soin entier de celle de Saxe, et vous luy donnerez seulement tous les avis, que vous croirez pouvoir contribuer au succez de sa négociation. Sur ce &c.

A Stokolm 27 May 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande au roi plusieurs discours, qu'il a eus avec M. d'Asfert et M. Juel sur l'affaire de Saxe Lauenbourg; que les alliés font de grands efforts pour engager le roi de Suède à faire passer des troupes en Allemagne et à se déclarer contre la France; que M. Wreede est toujours bien intentionné; que M. Vellingk lui demande les gratifications, que M. d'Asfelt lui a promises; que M. Guldenstolpe lui a donné des éclaircissements sur le démêlé, qu'il avait eu autrefois avec lui à la Haye; que M. Olivenkrantz, qui s'en va dans quelques jours prendre des eaux en Bohème, espère n'être pas tout-à-fait inutile dans son voyage pour le service du roi de France; qu'à la cour, où il est, on n'est pas content à l'égard de la médiation des procédés du Dannemarc; qu'il envoie à Sa Majesté une copie de l'instruction, qu'il a donnée à M. Jourdan; enfin qu'il lui enverra une prochaine fois une traduction des papiers, que M. Oxenstiern lui a fait parvenir, entre autres de la déclaration, qu'il a à lui faire en vertu du traité de représailles.

---

1) Voir la note sur la lettre de M. d'Avaux au roi du 11 Mars 1693, ci-dessus p. 51, et Böttiger, *Geschichte des Kurstaates und Königreichs Sachsen*, II, p. 182.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 7 May [1]. J'ay veu Mr. le comte D'asfert, qui me parroist aussi bien intentionné que qui que ce soit de cette cour pour les intérests de V. M. Il a receu avec beaucoup de respect et de reconnoissance ce que je luy ay dit touchant son fils, s'il alloit en France; mais il n'en proffitera point, pour ne se pas rendre suspect, le roy de Suède luy ayant témoigné, que son fils étoit encore trop jeune pour voyager. Il ne s'est pas expliqué entièrement à moy de ce secret, qu'il vouloit m'aprendre, pour obtenir du roy de Suède, ce que je souhaitterois; mais j'ay veu, qu'il me parloit avec beaucoup de franchise. J'ay crû, que je ne devois pas hésiter de luy parler de l'affaire de Saxe Lawenbourg, sur laquelle je l'avois déjà fait pressentir. Il m'a dit, que, si je le souhaittois absolument, il se faisoit fort de porter le roy son maistre, malgré la déclaration contraire, qu'on a fait faire au roy de Dannemark, de [2]) souffrir, que ce prince en chassât les trouppes d'Hannover.

J'ay été trouver Mr. Joul et luy ay dit, que, comme V. M. n'avoit d'autre intérest que ceux du roy son maître, je serois bien aise de savoir ses sentimens touchant le duché de Saxe Lawenbourg; que je croyois avoir reconnu, que le roy de Suède ne se mettroit pas en peine, qu'il se rendît maître de ce duché, pourveu qu'il n'entra point sur les estats de la maison de Brunswick et qu'il ne donnasse aucune jalousie à la ville de Hambourg et que, s'il le souhaitoit, je m'informerois plus particulierement, et je l'avertirois, si je pouvois descouvrir, que le roy de Dannemark pouvoit faire cette entreprise, sans que le roy de Suède s'en formalisât. Il ne m'a pas parlé avec la même

1) Voyez ci-dessus p. 143 et suiv.

2) à.

franchise, qu'avoit fait le comte D'asfert, car il m'a dit, qu'il sçavoit la mesme chose que moy; que Mr. le comte Oxenstiern et tous les autres ministres du roy de Suède luy avoient déclaré, qu'il ne trouveroit pas mauvais, que le roy de Dannemark s'emparast du duché de Saxe Lawenbourg, mais que son avis n'estoit point, qu'on entreprît cette affaire de quelques mois d'icy.

Cependant le comte D'asfert, m'estant venu rendre visite deux jours après, m'aprit, que M. Joul luy avoit été dire, que le roy son maître ne songeoit pas à entrer dans le pays de Saxe Lawenbourg et que tout ce qu'il demandoit étoit, que Ratzbourg fût razé et que, si le roy de Suède pouvoit porter le duc d'Hannover à le faire, le roy de Dannemark seroit satisfait. Mr. Joul est venu ensuitte chez moy et m'a dit, que l'envoyé du roy de Suède, ayant témoigné à la cour du roy son maître les mêmes choses, qu'on luy avoit déclarées icy du désir, que le roy de Suède de [1]) maintenir la tranquilité dans le cercle de la basse Saxe. on luy avoit répondu, que ce qui pouroit le plus y contribuer seroit, que le roy de Suède et celuy de Dannemark fissent offrir conjointement leur médiation, et que le roy de Suède voulût bien faire en sorte que le duc d'Hannover fît razer la ville de Ratzbourg; que luy, Joul, avoit eu ordre de faire la même déclaration à Mr. Oxenstiern, mais, Sire, l'ayant oublié, ce qu'il m'avoit dit l'autre jour.

Il m'a témoigné, que Mr. Oxenstiern luy avoit dit, que le roy de Suède ne soufriroit pas, que les trouppes de Dannemark entrassent dans le pays de Saxe Lawenbourg; que cela pourroit allumer la guerre dans ces cercles-cy et que le roy de Suède vouloit absolument éviter [2]); que pour ce qui estoit du razement de Ratzbourg, c'estoit

---

1) a de. 2) l'éviter.

l'empereur, que ces sortes d'affaires-là regardoient, à qui il falloit s'adresser.

D'ailleurs j'ay sceu, que le prince d'Orange a fait déclarer à l'envoyé du roy de Dannemark à Hambourg, que, si le roy son maître fesoit marcher des trouppes dans le pays de Saxe Lawembourg, il le prentendoit [1]) pour une rupture et une déclaration de guerre. J'en ay parlé à M. Joul, qui me l'a désavoué. Néantmoins cela est très-vray.

Cette affaire en est demeurée là, et autant que j'en puis juger par un discours, que Mr. Guldenstolpe me tint hier, je crois, que le roy de Suède se contentera d'empêcher, que le duc d'Hannover ne continue les fortifications de Ratzbourg. Ce qui est de fâcheux est, que le comte D'asfert [2]) s'en va dans huit jours dans son gouvernement de Lyvonie, dont il ne reviendra de trois mois. Pour moy, je ne sçay, à quoy m'en tenir avec les Danois. Il ne seroit pas du service de V. M., que Mr. Joul sceût, que je mande toutes ces variations; mais on peut asseurer M. de Meyerkroon, que M. Joul a déclaré, que le roy son maître seroit satisfait, pourveu que Ratzbourg fût razé.

Je sçay, Sire, que j'aurois pu abréger ce que j'ay escrit touchant Saxe Lawembourg; mais j'ay crû devoir suivre mon ancienne méthode de mander le détail et la suitte d'une affaire. V. M. en voit plus clairement la vérité, et elle connoît mieux les sentimens et les dispositions des personnes, qui y ont eu part. Si V. M. désire, que je fasse mes lettres plus courtes, je les retrancheray et ne manderay que la substance des affaires.

M. Joul a communiqué aux ministres de Suède le résultat des 3 électeurs à l'égard du 9e électorat, dont il luy [3])

---

1) prendroit?

2) Voir Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 508, 509.

3) leur?

a paru un peu embarassé. Il est en peine de sçavoir, quelle est l'affaire, que Mr. de Meyerkroon luy a mandé estre finie à la cour de V. M., où l'on a aprouvé un traitté fait. Il m'a demandé, sy cela regardoit les ducs de Volfenbuttel ou l'affaire de Saxe Lawembourg. Je luy ay répondu, que je n'en sçavois rien. Goeurtz insiste toujours pour avoir une déclaration du roy de Suède, qui mette le duc d'Hannover en repos [1]), et Guldenstolpe continue d'appuyer cette proposition. J'ay bien veu, que c'estoit par son conseil, que le général major Weling me l'avoit insinué, pour tâcher de m'y faire consentir. Goeurtz en a parlé à Mr. Oliverskranz, qu'il [2]) luy a fort bien répondu, que le roy son maître ne pourroit jamais être plus mal conseillé, que de faire une pareille déclaration; qu'un traitté luy seroit bien moins désavantageux, puisque par un traitté le duc d'Hannover s'engageroit à luy, comme luy au duc d'Hannover, mais que par une déclaration le roy de Suède s'engageoit seul, sans que le duc d'Hannover fût obligé à aucune chose.

Les alliez font aussi de grands efforts, pour engager le roy de Suède à faire passer des trouppes en Allemagne et à se déclarer contre ceux, qui ne voudront pas accepter la paix à des conditions raisonnables et luy offrent de grandes sommes pour cela. C'est ce qui m'a confirmé, que j'avois raison de croire, que l'insinuation, que le comte Oxenstiern avoit faite au Sr. de la Piquetière, regardoit bien plus V. M. que les alliez [3]). Je crois néantmoins pouvoir assurer V. M., que le roy de Suède n'en fera rien, et si M. D'asfert demeuroit icy, je ne désespérois [4]) pas

---

1) Voir là-dessus la lettre de M. d'Avaux au roi du 3 Juin, ci-dessous p. 238 et suiv.

2) qui.

3) Voyez la lettre de M. d'Avaux au roi du 13 Mai, ci-dessus p. 194 et suiv. 4) désespérerois?

de pouvoir faire faire cette déclaration en faveur de V. M. J'ay découvert, qu'il y [1]) a une liaison secrette avec le comte Oxenstiern et que, comme il le sert fort bien auprès du roy leur maître, il peut beaucoup sur son esprit.

Le comte Wrede m'est venu voir et m'a toujours paru fort bien intentionné. Il espère pouvoir empêcher, que le roy son maistre n'escoute aucunes des propositions des alliez, qu'il m'assure estre fortement appuyez par M. Oxenstiern. Il connoît fort bien M. Guldenstolpe et sçait toutes ses manières d'agir. Il m'a dit néantmoins, qu'il croyoit nécessaire, que je luy promisse et que je luy donnasse quelque chose, s'il se conduisoit bien; que c'estoit un homme hardy et qui ne se rebutoit point, et qui me pouroit faire des affaires, si je le négligeois. Je crois, que je ne puis mieux faire, que de suivre son conseil et de ne rien hazarder, surtout dans ces commencemens. C'est un malheur, que l'argent de V. M., qu'on a mal employé, nécessite à en donner à cette heure d'autre, dont on auroit pu se passer. Je supplie V. M. de croire, que je le ménage un peu mieux que le mien. Elle a veu, que j'ay traisné jusqu'à cette heure, sans m'engager légèrement à tous ceux, qui m'offroient leurs services et qui en auroient voulu des récompenses. Maurice Weling m'ayant écrit ces jours-cy, que le baron d'Asfeld l'avoit toujours remis de quinze en quinze jours à le satisfaire des promesses, qu'il l'avoit engagé de faire à ses amis, et qu'il luy avoit enfin notifié, il y a environ trois semaines, son départ pour la France et luy avoit en même temps mandé, que j'avois ordre de la part de Votre Majesté d'exécuter ses promesses, je ne luy ay répondu autre chose, sinon que V. M. ne m'avoit pas donné d'instruction pour tout ce qui s'estoit passé, avant qu'elle m'honorât de cet employ. Je n'ay

---

1) Cet „y" est superflu.

pas crû devoir entrer dans aucun détail, qui auroit attiré des répliques et des éclaircissemens. Je ne doute pas, Sire, que je ne me fasse des affaires avec M. Weling, qui poura peut-estre m'en susciter sous main par les relations, qu'il a en France, si je ne luy donne aucune part dans les gratifications, que V. M. me permet de faire. Cependant je ne luy en donneray pas, à moins qu'il ne le mérite, ou que quelque raison puissante, dont je rendray compte à V. M., ne m'y oblige, car je ne sçay point faire des amis aux dépens de V. M.

J'ay esté voir M. Guldenstolpe: il avoit grande envie de me parler de ce qui s'est passé entre nous à la Haye [1]). Il m'en a fait un grand éclaircissement et m'a dit, qu'il n'avoit receu ordre du roi son maître de conclure avec les Estats Généraux que quatre jours avant de signer le traitté [2]). J'ay pris pour bon tout ce qu'il m'a dit et luy ay témoigné, que c'estoit un grand malheur de ne se point éclaircir quelquefois; qu'il avoit eu raison; mais que j'avois compris l'affaire tout autrement, de sorte qu'il croit m'avoir bien persuadé. Il m'a embrassé et m'a dit, qu'il vouloit estre le meilleur de mes amis. Il a esté si aise de cette conversation, qu'il l'a contée à plusieurs personnes, et entr'autres à M. Joul, à qui il a dit, que nous

---

1) Voir là-dessus la lettre de M. d'Avaux au roi du 11 Mars, plus haut p. 53.

2) Ceci se rapporte à un traité d'association, qu'après des négociations secrètes les Etats Généraux conclurent le 10 Oct. 1681 avec la Suède par l'intermédiaire de Nicolas Guldenstolpe, ambassadeur extraordinaire de la couronne de Suède à la Haye, traité qui irrita fort M. d'Avaux. Consultez là-dessus Wagenaar, *Vaderlandsche historie* (Histoire de la patrie), XV, p. 60 et suiv.; *Négociat. de Monsieur le comte d'Avaux en Hollande*, I, p. 135 et suiv., 174 et suiv. Cet auteur se trompe en assignant, p. 178, au traité la date du 28 Septembre.

avions esté toujours étroitement unis; qu'il n'y avoit eu qu'un petit démeslé sur un malentendu, et qu'après nous en estre expliqué nous estions meilleurs amis que jamais. J'avois raison de dire à V. M., que tout homme, qui se livre pour de l'argent, ne se brouille jamais sans retour.

M. Oliverskranz s'en va dans quelques jours prendre des eaues en Bohème. Je rendray compte à V. M. par le premier ordinaire des mesures, que nous aurons prises ensemble, pour faire agir une personne très accréditée auprès du roy de Suède. Il passera à son retour par les cours de Saxe et de Berlin. Je crois même, qu'il ira à Hanover. Il m'a témoigné, qu'il espéroit n'estre pas tout à fait inutile dans son voyage pour le service de Vostre Majesté et qu'il seroit très aise de trouver occasion de faire valoir son zèle et son affection.

Comme je sçay, qu'il a beaucoup d'esprit et de connoissance du bon tour, qu'il convient de donner aux affaires, il sçaura assés luy-mesme et beaucoup mieux qu'un autre, ce qu'il aura à dire selon la conjoncture, où il se trouvera. Néantmoins s'il y avoit quelque chose de particulier, que Votre Majesté voulût me prescrire, je le luy diray avant son départ, ou je le luy manderay par M. de Canderstein [1]).

A l'égard, Sire, de la médiation, on n'est pas content icy du procédé du Dannemark. On sçait, que c'est Mr. l'électeur de Brandebourg [2]) seul, qui, à la suscitation du Dannemark, a empesché le prince d'Orange d'accepter la médiation de Suède, pour laquelle il n'avoit pas dessein d'aporter d'éloignement, et on a découvert depuis peu, que le roy de Dannemark avoit fait assurer M. l'électeur de Brandebourg, que, s'il pouvoit faire agréer sa média-

---

1) Personnage qui m'est inconnu.

2) Frédéric III, depuis 1688, devenu en 1700, sous le titre de Frédéric I, roi de Prusse, mort en 1713.

tion, il luy feroit avoir tous les avantages, qu'il pouvoit souhaiter de la France, quoiqu'on soit persuadé icy, que le prince d'Orange hayt trop le Dannemark, pour accepter cette proposition. Ce procédé ne laisse pas de déplaire. La jalousie, qu'on a contre M. l'électeur de Brandebourg, ne fait pas regarder indifféramment ces offres, que le Dannemark luy fait de la part de V. M.; mais on dissimule, sans en rien témoigner, car outre que le caractère de cette cour est d'avoir beaucoup de gloire, de ne se point plaindre, mais de se vanger, je crois, que le comte Oxenstiern est bien aise de profiter en secret de ces occasions, pour éloigner le roy son maître de la France, et qu'il ne veut pas les faire éclater, de peur qu'on ne s'en éclaircisse et que l'on ne les racommode.

Le comte Dasfert, qui m'a confié cette affaire, s'est chargé de faire connoistre au roy de Suède les véritables sentimens de Votre Majesté pour luy et la grande différence, qu'elle fait par toutes sortes de raisons de son amitié et de son alliance, à celle de Brandebourg. J'ay eu l'honneur, Sire, de mander à V. M. les mesures, que j'ay prises avec Jourdan [1]). Il trouvera l'électeur parti, selon les nouvelles qu'on a icy. Je ne doute pas néantmoins, qu'il ne fasse tout ce qu'il poura dans la présente conjoncture, et comme je ne sçay rien en détail des affaires de Saxe, je n'ay pu luy donner qu'une instruction généralle, dont je joins icy une copie, afin que Votre Majesté me prescrive ce qu'elle trouvera qu'il y faut adjouter ou retrancher. Le Sr. Jourdan ne veut point passer par les mains du baron D'asfeld. Il s'en est plaint hautement icy et m'a donné un mémoire, que je n'ay pas envoyé à V. M., dans lequel il fait voir, que l'affaire

1) Voyez les lettres de M. d'Avaux au roi du 13 et du 20 Mai, ci-dessus p. 200 et suiv.; p. 209.

de Saxe estoit renouée, si M. Dasfeld n'estoit point parti pour Coppenhague, quoyqu'il l'eût fort prié de n'en rien faire. Cependant il appréhende, qu'il ne luy fasse des affaires, sitost qu'il ne luy rendra pas compte de sa conduitte. C'est pourquoy il a résolu de luy escrire de temps en temps des choses générales, aussi bien qu'à M. Weling. Pour moy, si je vois quelque apparence, que Jourdan puisse réussir, j'écriray au Sr. Dasfeld de m'informer du pouvoir, que Votre Majesté luy a donné, tant pour offrir des subsides à l'électeur de Saxe, que pour donner des gratifications à la comtesse de Rochlitz [1]) et aux ministres de cette cour-là, qui sont bien intentionnez, sous prétexte que j'ay trouvé occasion, par le moyen d'un homme de Mr. Senf, de faire agir à la cour de Saxe.

Mr. le comte Oxenstiern se porte mieux et sortira au premier jour. Il m'a envoyé aujourdhuy des papiers en suédois, dans lesquels la déclaration, qu'il est échape [2]) de me faire en vertu du traitté de représailles, est comprise. Je la feray traduire, pour l'envoyer à Vostre Majesté par le premier ordinaire.

Lettre particulière.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — En lui envoyant l'instruction qu'il a dressée pour M. Jourdan, il le prie de lui faire parvenir un ou deux chiffres, qu'il puisse donner à M. Olivenkrantz et à M. Jourdan.

---

1) Madelaine Sybille, fille du lieutenant-général Rudolphe von Neitzschütz, maîtresse favorite de l'électeur de Saxe Jean George IV, nommée en Février 1683, peu après le mariage de son amant avec la veuve du marquis d'Ansbach (en Bavière), sous le titre de comtesse de Rochlitz, comtesse du st. empire, morte à l'âge de vingt ans en Avril 1694, vingt-trois jours avant le décès de l'électeur lui-même, Böttiger, *Geschichte des Kurstaates und Königreichs Sachsen*, II, p. 181 et suiv.

2) chargé?

J'ay songé, Monsieur, qu'il seroit assez nécessaire, que j'eusse un ou deux chiffres, pour pouvoir donner à des personnes, qui partiront d'icy pour l'Allemagne, comme Mr. Oliverskrantz et Jourdan ont fait, et qui seroient bien aise d'avoir moyen de vous rendre [1]) à droiture des affaires, dont ils seroient chargez. Si vous trouvez, Monsr., que j'aye raison, vous pouriez prendre la peine de faire donner ces deux chiffres au Sr. Boulard [2]), qui me les feroit tenir seurement par quelques domestiques, qu'on m'envoyera de Paris dans un mois ou six semaines. Je suis Monsr. &c.

Instruction, que Mr. le comte d'Avaux a dressé pour le Sr. Jourdan, s'en allant à la cour de Saxe.

Il faut poser pour fondement, que l'empereur n'y peut devenir puissant, que la liberté d'Allemagne ne soit en danger.

Si l'on veut faire réflexion sur la conduitte de l'empereur d'à présent, on verra, qu'elle ne tend qu'à réunir [3]) la puissance des principaux princes d'Allemagne et augmenter la sienne. Il tire le plus de troupes qu'il peut des princes, pour soutenir la guerre du Turc, et quand elles y sont péries ou par maladies ou autrement, il trouve le moyen d'en avoir d'autres, devant vouloir songer à finir toutes ces mires [4]) par une bonne paix, qui a souvent dépendu de luy, parcequ'il voit que les princes d'Allemagne ne sont pas encore assés affoiblis; mais pour luy il espargne ses troupes autant qu'il peut.

On sçait, combien les princes d'Allemagne en ont aussi perdu vers la Hongrie, et si cela continue, il n'y aura que l'empereur, qui soit en estat de faire une armée et de l'entretenir, et le plus grand malheur, qui pût arriver aux princes d'Allemagne, seroit, que la France se trouvât

---

1) rendre compte? 2) Voir p. 43, *note* 4.
3) ruiner? 4) misères.

foible dans ce temps-là. Si cela arrivoit, l'empereur n'auroit pas grande peine à se rendre maître de l'Allemagne. Ses prédécesseurs l'ont tenté plusiéurs fois, et s'ils n'y ont pas réussi, on en doit remercier la France du temps de Charle-quint et du règne de Ferdinant II. C'est aux électeurs, qui sont les principaux princes d'Allemagne, à y veiller. Ils doivent considérer, que l'empereur commence par eux à abaisser les princes de l'empire, et qu'il n'augmente leur nombre, que pour les rendre moins considérables. Ils ne pouront jamais se garentir de pareilles entreprises qu'en prenant la précaution de n'estre pas si fort dépendant de l'empereur, qu'ils n'entretiennent toujours quelque correspondance avec la France, et rien n'est plus capable de le faire considérer par l'empereur.

L'élevation du duc d'Hanover à l'électorat en est une grande preuve, puisqu'il en a la principale obligation au traitté de neutralité qu'il avait fait avec la France. L'empereur l'a souffert quelque temps et, ne se trouvant pas fondé par les lois de l'empire, vouloit procéder contre ce duc et le faire déclarer ennemy de l'empire: il a songé à le gagner plustost qu'à le punir. Il sçait bien, qu'un prince de l'empire a satisfait à ses devoirs vers [1]) l'empire, quand il donne son contingent et que, s'il a davantage de troupes, il les peut retenir dans ses estats, sans prendre aucun parti. Si l'électeur de Saxe en avoit usé comme le duc d'Hanover et qu'il eut eu un traitté de neutralité avec la France, l'empereur n'auroit pas osé faire arrester Schoening [2]), comme il a fait, contre

1) envers.

2) Schöning, maréchal de l'électeur de Saxe, partisan de la France, avait, à ce qu'on disait, conseillé à son maitre de n'envoyer, au lieu de 10 ou 12000 hommes, que son contingent à l'armée impériale et de conclure avec le duc de Hanovre un traité de neutralité. C'est pourquoi il fut arrêté subitement au mois de Juin 1692 à Teplitz par les Autrichiens et conduit au Spielberg, près de Brünn, où il

toutes les lois et les prérogatives d'un électeur aussi considérable qu'est celuy de l'électeur de Saxe [1]). Cet électeur a des exemples dans sa famille de l'entreprise des empereurs, et quoyque sa branche en ait profité, il n'en doit pas avoir moins de soin de se précautionner contre pareille chose, car l'empereur ne ferait pas plus de difficulté de transporter la dignité électoralle de cette branche à une autre, que Charlequint en a fait en l'ostant à celle de Jean Frideric [2]), et si la France n'avoit pas assisté Maurice [3]), peut-estre que Charlequint auroit transporté cette dignité dans une autre maison.

L'électeur de Saxe a d'autant plus d'intérest de s'opposer à la puissance de l'empereur, que ses estats estans proche de luy, il seroit le premier accablé. Dans les choses, que les empereurs souhaitent et qu'ils ne sçauroient faire réussir sans le consentement des électeurs, ils ne doivent le donner qu'à l'extrémité, afin de tenir plus longtemps les empereurs dans leur dépendance et de les empêcher par là de leur faire des injustices. S'ils en avoient usé de cette manière dans l'élection d'un roy des Romains, l'empereur n'auroit pas osé faire arrester Schoenning. On le pouvoit bien retarder encore quelques années, et il n'y avoit point de nécessité de le faire si tost. Les électeurs ne devoient pas se hâter tant de se donner deux au lieu d'un.

---

fut enfermé. Peu de temps après l'électeur de Saxe conclut une nouvelle alliance avec l'empereur, qui l'obligeait de fournir 12,000 hommes moyennant payement. Ce n'est qu'après la mort de Jean George IV que Schöning recouvra sa liberté, Böttiger, l. l., II, p. 182, 183.

1) qu'est l'électeur de Saxe.

2) Jean Frédéric le magnanime, électeur de Saxe 1532—1554, perdit cette dignité et la plus grande partie de ses états après la bataille de Mühlberg, 1547, où il fut fait prisonnier par Charles-Quint.

3) Maurice, duc de Saxe, général de Charles-Quint et, après la chute de Jean Frédéric, électeur.

L'empereur auroit aussi fait plus de justice à l'electeur de Saxe sur la succession de Saxe Lawenbourg, s'il avoit encores eu besoin de sa voix, pour faire élire un roy des Romains.

Qu'il ne faut pas d'autres preuves pour connoistre [1]) l'électeur de Saxe de tout ce qui est marqué cy-dessus, que la manière, dont l'empereur commence déjà à en user avec luy; qu'il ne luy donne rien de ce qu'il a promis, et qu'il peut juger de ce qu'il fera dans la suitte, lorsqu'il n'aura plus besoin de luy, s'il le traitte de la sorte à cette heure, qu'il en a encore si fort à faire, pour l'exécution de ce dont ils sont convenus; mais que le principal but de l'empereur a esté de le priver de l'appuy, qu'il pouvoit trouver en France; de luy enlever de force et contre toutes sortes de droits un bon général et un homme fidel et de le mettre entre les mains d'un général, qui est à des princes, avec qui il ne poura s'empêcher d'avoir des différents pour la succession de Saxe Lawenbourg; que, si cela arrivoit, cet électeur se trouveroit sans général et que celuy, qu'on luy donne, luy débaucheroit peut-estre la meilleure partie de ses troupes et de ses officiers et qu'ainsi il doit absolument demander, qu'on remette en liberté Schoening, sans l'assistance duquel il ne veut pas commander l'armée, ny faire avancer ses troupes davantage.

Qu'on a encore en veue de faire en sorte qu'il quitte au bout de quelques temps le commandement de l'armée, pour le donner au duc d'Hanover; que c'est pour cette raison, qu'on a choisi Chauvet; qu'ainsi les troupes de Saxe seront commandées par un prince, qui a très grand intérest de les faire périr; que l'électeur de Saxe doit voir par toutes ces raisons, qu'il n'a pour se conserver d'autre

---

1) Lisez: faire connaître etc. ou faire connaître à l'électeur de Saxe tout etc.

resource, que de sortir promptement de ce mauvais pas en se racommodant avec la France.

18 Juin 1693 à Maisières [1]).

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il croit avec M. d'Avaux, qu'on peut prendre plus de confiance en M. d'Asfert et en M. Wrede qu'en qui que ce soit des ministres de Suède. Il est très surpris de ce que M. Juel a dit à M. Oxenstiern, n'ayant pas attendu tant de modération du roi de Danemarc. Il espère, que M. de Bonrepaux n'omettra rien pour presser le roi de Danemarc de faire agir ses troupes au plus tôt. Il désespère de faire concourir le comte d'Oxenstiern à la paix. Il invite de nouveau M. d'Avaux à laisser la conduite entière des affaires de Saxe à M. d'Asfelt, comme il a ordonné à celui-ci de ne se point mêler des négociations de Suède.

Monsr. le comte Davaux. Votre lettre du 27e May [2]) m'informe de l'entretien, que vous avez eu avec le comte Daswert, et du sujet, que vous avez d'estre content des assurances, qu'il vous a donné de ses bonnes intentions.

Il me paroist aussi par le compte, que vous m'en rendez, que vous pourez prendre plus de confiance en ce que luy et le comte Wrede vous diront, qu'en aucun autre ministre, et je m'assure, que vous sçaurez profiter des avis, que le dernier vous a donné au sujet du Sr. Guldenstolpe, et que vous n'obmettrez rien, pour les faire concourir tous au rétablissement d'une bonne intelligence entre moy et le roy leur maître.

Je suis cependant bien satisfait de l'engagement, dans lequel le comte Daswert est entré de porter le roy son maistre à souffrir, que celuy de Dannemark chasse les troupes d'Hanover de Ratzbourg; mais je suis bien surpris de

---

1) Mézières, près de Sedan, sur la Meuse.

2) Voyez ci-dessus p. 220.

l'éloignement, que le Sr. Joul fait paroistre à cette entreprise, et de la déclaration, que ce ministre a faite au comte d'Oxenstiern, que le roy de Danemark seroit content, si l'on pouvoit faire consentir le duc d'Hanover au razement de la dite place de Ratzbourg. Comme je ne doute point, que vous n'ayez donné cet avis au Sr. de Bonrepaus, je m'assure, qu'il sçaura bien s'en servir avec toute la circonspection nécessaire pour presser le dit roy d'exécuter au plus tost son entreprise, ainsi qu'il s'y est obligé par le dernier traitté, qu'il a fait avec moy, et il y trouvera d'autant plus de facilité, que la marche de mon fils le dauphin [1]) en Allemagne à la teste d'une puissante armée attirera vraysemblablement de son costé toutes les forces des alliez et ne leur permettra pas de faire aucun détachement, pour s'opposer au dessein du roy de Dannemark. Vous ne devez rien négliger aussi au lieu, où vous estes, pour détourner le roy de Suède de donner aucune assistance en ce rencontre à la maison de Brunswick et pour oster à la cour, où vous estes, toute la défiance, qu'elle peut avoir de la couronne de Dannemark.

Je vois bien, que les espérances, que vous aviez conceues de faire concourir le comte d'Oxenstiern à une paix juste et raisonnable, sont évanouis et que les intentions de ce ministre sont toujours favorables à mes ennemis; mais comme vous reconnoissez, qu'il a toujours beaucoup de crédit auprès du roy son maître et que d'ailleurs vous remarquez un concert secret entre luy et le comte Daswert, vous jugez bien, qu'il est de mon service de continuer à le ménager et de tâcher de le ramener dans les véritables intérests du roy son maistre.

Le baron Dasfeld n'a fait que suivre mes ordres en faisant connoistre au Sr. Maurice Weling et à tous les

---

1) Monseigneur ou Louis de France, fils unique de Louis XIV, mort en 1711.

autres ministres de Suède, qu'ils ne se doivent plus adresser à luy, et vous ne devez faire espérer de gratification au dit Sr. Weling, qu'après qu'il aura rendu quelque service, qui la poura mériter. Je ne crois pas, que le Sr. Oliverskrantz puisse rien faire dans la conjoncture présente, soit à la cour de Saxe ou à celle de Berlin, qui puisse estre utile à mes intérests, et rien n'y seroit plus préjudiciable, que de faire quelqu'ouverture de ma part à celle d'Hanover, d'autant plus que ce prince ne se fait craindre à Vienne et auprès des princes de l'empire, que par les menaces qu'il fait de se racommoder facilement avec moy, si on ne luy donne satisfaction, et je ne puis désabuser le public de cette fausseté, qu'en rejettant toutes les tentatives, qu'il a faites, pour faire soubçonner quelque négociation. Comme j'ay ordonné au baron Dasfeld de ne se point mesler des négotiations de Suède et de Dannemark, vous devez aussi luy laisser la conduite entière de celle de Saxe, et il a de si fortes raisons de se défier du Sr. Jourdan, qu'il justifie par une lettre escrite de sa main estre dans les intérests du prince d'Orange, qu'il ne faut pas s'étonner, si le dit Jourdan ne veut pas passer par ses mains; mais d'ailleurs, il n'y a rien à faire présentement à la cour de Saxe.

Je receus hier la nouvelle de la prise de Rose [1]) après 9 jours de tranchée ouverte, et cette importante conqueste doit encore faire voir à la maison d'Austriche, qu'il n'y a pas de meilleur parti pour elle qu'une prompte conclusion d'une bonne paix. Sur ce &c.

---

1) Rosas, située au nord-est de la Catalogne sur mer, conquise par le maréchal de Noailles le 5 Juin ou peu après, voir Martin, XIV, p. 181, et *History of king William III*, 1702, II, p. 370. L'auteur de cet ouvrage-ci ne parle que d'un siége de sept jours.

Je ne manqueray pas, Monsieur, de faire remettre entre les mains de Mr. Boulard les deux chiffres, que vous me témoignez désirer, aussitost que je seray à Paris.

3 Juin 1693 à Stokholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — En envoyant au roi l'écrit, que M. Oxenstiern lui a fait délivrer sur les dommages, soufferts par les Suédois dans leur commerce, il l'informe des entretiens, qu'il a eus avec M. Oxenstiern et M. Wrede, pour obtenir un réglement touchant le commerce et pour empêcher, que le roy de Suède n'acquiesce aux voeux du duc d'Hanovre, qui demande des secours contre le Danemarc. Il s'en réfère à une prochaine missive, dans laquelle il écrira ce que M. d'Asfert a fait pour gagner M. Oxenstiern et pour pousser l'affaire de la médiation. Il a travaillé avec succès à mettre dans les intérêts de la France M. Piper et croit avoir trouvé un expédient, qui fera que l'affaire des arrérages, exigés par la Suède, ne cause provisoirement plus d'embarras. Le dernier point, dont il dit un mot, est qu'il court un bruit, que le Danemarc offre sous une certaine condition de se déclarer pour l'empereur.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 14e du mois passé [1]). Je me donne l'honneur d'envoyer à V. M. l'écrit, que Mr. Oxenstiern m'a fait délivrer sur les prétendus dommages, soufferts par les Suédois dans leur commerce. Ce ministre ne sort pas encore. Je l'ay esté trouver, et je luy ay témoigné, que V. M. avoit fait rendre si bonne justice aux Suédois, qu'elle s'attendoit plustost à des remerciemens qu'à des plaintes et qu'elle avoit fait mesme relâcher des vaisseaux suédois avec toute leur charge, quoiqu'ils fussent remplis de marchandises

1) Voir ci-dessus p. 159 et suiv.

ennemies; mais que, comme il estoit impossible, qu'il n'y eût toujours des sujets de plaintes de part et d'autre, tant qu'il n'y auroit pas de maximes constantes entre les deux royaumes touchant le commerce, je laissois à sa prudence à juger, s'il ne seroit pas à propos d'en faire un réglement. Il m'a répondu, qu'il le croyoit très nécessaire et qu'il en feroit la proposition dans le conseil, quand je le voudrois; mais qu'il estoit bon, que je m'adressasse pour la discussion de cette affaire à Mr. Wrede, qu'elle regardoit particulièrement.

J'ay veu depuis Mr. Wrede, qui a approuvé ce que j'avois fait, et mesme c'est luy, qui m'avoit conseillé de ne proposer qu'un réglement de commerce, de peur que le mot de traitté ne fît peur à Mr. Oxenstiern. Il n'est pas d'avis néantmoins, que j'entame encore cette matière, jusqu'à ce que l'affaire d'Hanover soit finie et que Goeurtz soit parti. Il m'a assuré, qu'on ne s'estoit porté à faire cette déclaration, que parceque le Dannemark avoit compris la France dans le projet, que M. Joul a présenté icy, sur lequel on a fait le traitté de représailles, et qu'on n'a pas voulu non plus donner de jalousie aux alliez. Je luy ay répondu, que si V. M. avoit donné des ordres pour ruiner leur commerce, comme le prince d'Orange et les Hollandois avoient fait, ils auroient eu raison d'aprehender de causer quelque jalousie, mais que V. M. les avoit traitté tout différamment; que cependant j'avois trouvé des expressions un peu dures. Il m'a prié, qu'on fermât les yeux là-dessus; que cet écrit avoit esté concerté avec M. Joul, mais qu'il n'auroit aucune exécution. J'en suis très persuadé, car mesme je ne pense pas, qu'on songe icy, ny en Dannemark non plus, à exécuter le traitté de représailles, Mr. Joul n'ayant en veue que de faire un traité pour faire voir, que les deux couronnes estoient bien ensemble, et je ne doute pas, qu'ils ne se trouvent fort heureux, que les Anglois et les Hollandois

leur laissent doresnavant la navigation libre, et se contenteront de continuer leurs plaintes pour le passé, sans en venir aux voyes de fait, à moins que les alliez ne les y forcent par de nouveaux mauvais traittemens. Nous avons eu l'allarme, Mr. Joul et moy, depuis la dernière lettre, que j'ay écrite à V. M. touchant l'affaire d'Hanover. M. Guldenstolpe m'ayant témoigné, que Goeurtz n'attendoit plus pour partir que la déclaration, qu'il avoit demandée, et qu'ayant parlé fort confusément sur cette déclaration, j'en parlay à M. Joul et je fis de mon costé toutes les diligences, pour estre informé de qui [1]) se traittoit. Mr. Joul et moy furent également informez, chacun de notre costé, que le duc d'Hanover demandoit, que le roy de Suède déclarât à celuy de Dannemark, qu'il prendroit comme une rupture contre sa couronne, s'il faisoit marcher des troupes dans le pais de Saxe Lawembourg, et qu'il s'engageât en même temps au duc d'Hanover de luy fournir les secours nécessaires, pour maintenir la paix dans le cercle de la Basse Saxe. L'envoyé de l'empereur et celuy des Estats Généraux se joignoient à cela. Le premier prioit le roy de Suède comme directeur du dit cercle d'en conserver la tranquilité. Le second offroit de convenir avec la Suède de tout ce qu'elle jugeroit convenable pour cet effet, et il insinuoit dans les sollicitations pressantes, qu'il faisoit, que, si le roy de Suède vouloit faire passer six mille hommes dans le cercle de la Basse Saxe, les Estats Généraux les repateroient [2]), comme s'ils leurs estoient envoyez en Hollande en exécution de leur traitté. Outre cela Mr. Oliverkrantz m'assura, que Mr. Guldenstolpe avoit receu cinq mille escus de Goeurtz, pour faire réussir cette affaire.

---

1) ce qui.
2) réputeroient.

Je me crus obligé, Sire, d'en parler au comte Oxenstiern et de luy témoigner, que quoyque V. M. n'eût aucun intérest au duché de Saxe Lawembourg et qu'il luy fût indifférent, que ces estats-là tombassent entre les mains de l'électeur de Saxe ou du duc d'Hanover, néantmoins elle ne pouroit voir l'assistance, qu'on donneroit à ce dernier, que comme un secours déguisé, qu'on fourniroit aux Hollandois, puisque le duc d'Hanover auroit moyen par là d'envoyer d'autant plus de secours contre V. M.; que c'estoit luy, qui avoit mis le trouble dans le cercle de la Basse Saxe par la prise de possession de Saxe Lawembourg, et j'ajoutay toutes les raisons, si souvent répétées, qui font voir, que la Suède n'est pas obligée d'exécuter le traitté, qu'elle a cy-devant fait avec la Hollande et qui est rompu; outre cela, que le roy de Suède ayant voulu avoir une explication avec le Dannemarck, c'estoit luy faire une injure de ne s'en pas tenir à ses réponses, dont on avoit esté fort satisfait; que cette démarche mettoit le roy de Suède si fort au-dessus de la neutralité, que j'espérois, qu'il ne s'y laisseroit pas engager.

Mr. Oxenstiern me parla très longtemps là-dessus. Son discours aboutit à m'assurer, que les choses n'estoient pas aussi mal, qu'on me l'avoit voulu persuader; que le roy son maistre ne sortiroit point de la neutralité et que, si l'ambassadeur de Dannemark faisoit les mêmes déclarations, qu'il avoit déjà faites, le duc d'Hanover seroit content. Je me suis servy du prétexte que j'avois d'aller parler au comte Wrede d'un réglement de commerce, pour l'entretenir de cette affaire. Il m'a informé de tout ce qui s'estoit passé conformément à ce que j'ay marqué cy-dessus et m'a témoigné, qu'il avoit eu quelque appréhension, que les alliez n'obtinssent une partie de ce qu'ils avoient demandé; mais qu'il voyoit grande apparence, que cette affaire tournerois, comme je le souhaitois, et

qu'il me promettoit, qu'il feroit en sorte, que le roy ne s'engageroit à rien et que tout se termineroit à une conférence, qu'on auroit avec M. Joul, et un autre, qu'on auroit avec l'envoyé d'Hannover.

Comme je n'osois retourner si tost chez le comte D'asfert, de peur [1]) le rendre suspect, je fis un escrit, dont je n'importuneray pas V. M., dans lequel je mis en détail les raisons, que je crus les meilleures, pour engager le roy de Suède à refuser tout ce que les alliez luy demandoient et à observer une exacte neutralité. Je le donnay à l'officier, qui nous sert de correspondant, qui vint le lendemain me dire, que le comte D'asfert avoit parlé fort longtems au roy, qui luy avoit juré avec serment, qu'il ne se mesleroit pas des affaires d'Hannover. J'ay veu aussy Mr. Joul, à qui j'ay demandé pour 10e fois [2]) l'intention du roy son maître sur le duché de Saxe Lawembourg, qui m'a répondu, qu'il n'estoit pas encores déterminé; qu'il jugeoit néantmoins à propos d'éviter aussi cet orage en continuant à faire les mesmes réponces, qu'on avoit déjà rendu.

L'affaire a pris jusques à cette heure le train, que le comte Oxenstiern, aussi bien que ces autres messieurs, m'avoient dit. On a eu une conférence avec M. Joul, qui a protesté, que le roy son maître n'avoit pas résolu de chasser les trouppes d'Hannover de Saxe Lawembourg, et leur a communiqué la lettre, que le Sr. Scheller, qui est à présent en Dannemark, a escrite par ordre de son maître au secrétaire d'état du prince d'Orange sur la déclaration, qui a esté faite au résident de Dannemark à Hambourg, dans laquelle lettre de Sr. Scheller marque nettement, que son maître n'a aucun dessein d'attaquer les estats de Saxe Lawembourg. M. Joul a néantmoins ajouté, que son maître ne verroit pas volontiers, que le duc d'Hannover conservast Ratzbourg dans l'estat, où il est.

---

1) peur de. 2) la dixième fois.

Je ne sçay, si pourray [1]) estre informé avant le départ du courier de la manière, dont on se sera expliqué avec Mr. Goeurtz. Ce que je sçay est, que les ministres des alliez n'espèrent plus d'avoir de réponse favorable, bien éloigné d'attendre une déclaration, comme ils s'en étoient flattez, croyant cette affaire presque indubitable. J'ay jugé, Sire, qu'il estoit si nécessaire de proffiter des bons sentimens du comte D'asfert pour le service de V. M. et du crédit, que j'ay appris qu'il avoit auprès du comte Oxenstiern, que tâché [2]) de l'engager, avant son départ pour la Livonie, à disposer Monsieur Oxenstiern à agir d'une autre manière, qu'il n'a fait jusques à cette heure. J'ay mis pour cet effet dans l'écrit, dont j'ay parlé cy-dessus, tout ce que je croiois qu'il devoit dire avant son départ au roy et au comte Oxenstiern, pour l'engager, de quelque manière que ce fût, dans les intérests de V. M. J'ay donc marqué, selon qu'il m'en a prié, tous les différens partys, qu'on pouvoit prendre. Je luy ay envoyé depuis Mr. de la Piquetière, pour le luy expliquer, sy cela estoit nécessaire. Il luy a dit, qu'il avoit si bien compris tout ce que je luy avois escrit, qu'il le luy a répété presque mot à mot; que je luy [3]) laissasse faire; qu'il vouloit pousser l'affaire à la médiation et que dans deux jours il me rendroit réponse. Il sort de chez moy dans ce moment et m'a expliqué tout ce qu'il a fait touchant la médiation, et aussi pour gagner Mr. Oxenstiern, dont j'espère que V. M. sera satisfaite; mais comme la poste partira dans une heure; que l'affaire est de conséquence et qu'il est nécessaire que je voye Mr. Oxenstiern, avant que d'en rendre un compte bien juste à V. M., je suis obligé de le remettre au premier ordinaire.

---

1) je pourrai.

2) j'ai tâché.

3) le.

J'ay travaillé, Sire, depuis que je suis icy, à mettre dans les intérests de V. M. l'homme de toute la Suède, qui a le plus de crédit auprès du roy son maistre. Il se nomme Piper [1]). On ne sçauroit dire, à quelle charge de France répond celle qu'il a; mais comme c'est luy, qui rapporte au roy de Suède touttes les requestes et qui expédie les brevets de toutes les charges tant militaires que civiles, cette fonction l'oblige d'être continuellement auprès du roy son maître et de le suivre dans tous ses voyages. Il est présent, quand on luy parle des affaires d'état. Il est hardy et se donne souvent la liberté d'en dire son sentiment, ce qui le met en état de pouvoir rendre de grands services dans les occasions. Du reste, c'est un homme sauvage et presque inaccessible.

Le collonel Muller, homme d'un mérite distingué, qui commandoit les trouppes, que le roy de Suède avoit envoyées la dernière campagne au secours des alliez qui sont ennemis de V. M. sur le Rhin et que j'ay engagé dans les intérests de V. M., m'avoit promis de gagner Piper; mais comme le roy l'a envoyé en Poméranie, il n'a pu me rendre d'autre réponse avant son départ, sinon que Piper luy avoit promis d'agir auprès du roy son maître en tout ce qu'il pourroit pour les intérests de V. M.; mais que, comme il vouloit parler hardiment et sans qu'on luy pût faire de reproches, il ne vouloit point, qu'on luy en promît de récompense. Muller ne doute pas, ny moy non plus, que cet homme ne veut point, qu'il puisse être dit, qu'il s'est engagé pour de l'argent; mais qu'il ne sera pas fâché d'en recevoir, quand le service sera rendu. M. Oliverkrans est son amy intime; mais il m'a toujours prié d'employer quelqu'autre que luy, pour faire une proposition de gratiffication, parcequ'il le

---

1) Charles Piper, secrétaire d'état du roi de Suède, voir Carlson, V, p. 562.

connoît bizarre et qu'il appréhende, qu'il n'arrivast quelque inconvénient. Il me vint dire, il y a six jours, qu'il ne doutoit pas, que le colonel Muller ne m'eût rapporté la vérité, parcequ'il avoit trouvé depuis peu Piper entièrement disposé à soutenir les intérests de V. M., de sorte qu'il l'instruisit parfaitement de tout ce qu'il falloit dire au roy, pour empêcher, qu'il en donnât la déclaration, que le duc d'Hannover demandoit, et pour le porter à agir plus fortement, qu'il ne fait, pour la médiation. M. Oliverskranz a fait depuis peu informer le roy par Piper, que Mr. Guldenstolp avait pris cinq mille escus, pour faire réussir la demande de Goeurtz et des alliez. Comme je ne puis douter, que Muller ne m'ait dit vray, par tout ce que m'en a rapporté Mr. Oliverskranz, je puis encore moins douter, que M. Oliverskrans n'ait pris avec luy les mesures, qu'il m'a dit, puisque le comte D'asfert, qui n'a eu aucune intelligence secrète avec eux, m'a témoigné, qu'il avoit esté surpris de la manière, dont Piper avoit parlé au roy pour les intérests de V. M.; qu'on ne le pouvoit faire avec plus [1]) chaleur et de force qu'il [2]) l'avoit fait.

J'ay encore resvé à la proposition que j'ay faite de parler icy du reste des subsides, que V. M. doit, parceque je sçay, que cela leur tient au coeur et feroit un très bon effet dans une si importante conjoncture; mais j'évite de proposer de nouvelles dépenses. Je crois, que je trouveray un expédient, pour faire en sorte que le roy de Suède apréhende, que le payement de ces subsides ne le rende suspect aux ennemis de V. M., et qu'il demande, aussitost que j'en auray fait proposition, qu'on en arreste seulement le comte [3]) et qu'il n'en souhaitte le payement, qu'après

1) plus de.
2) qu'il ne.
3) compte.

que la paix sera faite, et je puis répondre à V. M., que je n'en feray la proposition, que quand je seray asseuré d'une pareille réponse. Comme V. M. ne pouvoit après la paix faite contracter aucune alliance avec la Suède, sans faire ce payement, elle ne prendroit par cet examen de compte aucun nouvel engagement, et néantmoins elle obligeroit dès à cette heure le roy de Suède, comme si on en faisoit le payement actuel.

Quelques personnes m'ont asseuré, que les Danois négocient de tous costez et qu'ils n'ont pas encore abandonné une négociation, qu'ils ont entamée sous main, par laquelle ils offroient de se déclarer pour l'empereur, s'il vouloit bien garentir au roy de Dannemark la possession du duché de Holstein, dont il voudroit s'emparer, faisant connoistre, qu'il ne pourroit estre utile aux intérests de l'empereur, s'il n'avoit pas la sortie et l'entrée de ses estats libre. Je ne sçay, si cela est vray, ou si l'on me l'a dit, pour me donner quelque soupçon; mais je le mande à V. M., comme je l'ay appris. Je suis &c.

3 Juin 1693. Lettre particuliere.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — M. Oxenstiern lui a fait solliciter pressamment une lettre de recommandation en faveur d'un capitaine suédois, nommé Jader, qui souhaite d'être reçu parmi les ingénieurs, ce qu'il n'a osé refuser. Il envoie en même temps à M. de Croissi la réquisition, faite par M. Oxenstiern, dont il a parlé dans sa lettre, adressée au roi.

Je dois, Monsieur, vous informer, que M. Oxenstiern m'a fait solliciter pressament par son fils de luy donner une lettre de recommandation en faveur d'un capitaine des fortifications dans le régiment des gardes du roy de Suède, nommé Jader, qui a eu cy-devant des lettres de recommandation de Mr. de Bethunes pour M. de Luxembourg et pour M. de Vauban. Il souhaite d'estre receu

parmy les ingénieurs, et le fils de Mr. Oxenstiern m'a dit, que M. de Vauban l'avoit refusé, parcequ'il estoit Suédois. Mr. de Vauban est un homme si sage, qu'après une telle réponce je n'aurois pas pris la liberté de vous en escrire, si j'avois pu me dispenser de le faire, quand Mr. Oxenstiern l'a souhaitté avec tant d'empressement, et comme il m'a demandé une lettre à cachet volant, je l'ay faite, de manière qu'elle puisse estre veue, et j'ay crû en même temps vous en devoir donner avis. Je suis &c.

21 Juin 1693.

Réquisition, faite par Mr. le comte Oxenstiern de la part du roy de Suède à Mr. le comte Davaux, ambassadeur extraordinaire de France.

Encore que le roy mon maistre ait receu des asseurances par les ministres du roy de France d'une liberté entière du commerce pour les vaisseaux de ses sujets pendant cette guerre en vertu de l'amitié et des traittés, qui ont esté cy-devant entre Leurs Majestez, ce qui est aussi conforme à la neutralité, que le roy mon maître observe, et qu'en effet le roy de France ait en quelques occasions fait rendre bonne justice à quelques-uns de ses sujets, néantmoins plusieurs autres se plaignent de la violence, que les capres français ont exercée contr'eux, aussi bien que des procès mal fondez, qu'on leur a faits, et des jugemens injustes, qu'on a rendus, comme aussi des mauvais traitemens, qu'ils ont soufferts, tant dans leurs vaisseaux, que dans leurs biens et leurs personnes, sans en avoir eu la satisfaction, qu'ils en devoient attendre, Sa Majesté m'a ordonné de le représenter à Votre Excellence et de luy demander, qu'il luy plaise d'en escrire au roy son maître et de luy donner à connoître, que Sa Majesté luy demande en amitié, que les vaisseaux et biens de ses sujets, qui ont été amenés et sont retenus dans ses ports ou vendus ou empêchés dans leur commerce,

puissent recevoir un entier dédommagement du tort, qu'on leur a fait, dont le secrétaire de la commission, qui est à la cour de France, doit donner une liste, et qu'à l'avenir semblables violences cessent, en sorte que les vaisseaux des sujets de Sa Majesté ne soient plus empêchez, amenés, ny sujets à des procès déraisonnables, ny confiscations, ny troublez dans leur commerce, mais qu'on ajoute entière foy à leurs passeports en bonne forme, d'autant que Sa Majesté a toujours eu soin d'empêcher, qu'il ne se fasse aucune fraude dans le commerce de ses sujets, voulant punir rigoureusement ceux, qui s'en trouveront coupables.

Et comme le roy de Dannemark a une pareille affaire et que ses ministres se trouvent avec semblables plaintes et semblables réquisitions, j'ay ordre de donner à connaître, que chacun des deux roys fait son affaire propre de celle de l'autre, et, qu'en cas qu'ils n'obtiennent pas au plutost une juste et entière satisfaction, en sorte que les vaisseaux et biens, qui sont retenus, soient relaschés; que ce qui a esté destourné ou vendu soit payé, tout dommage souffert réparé et pareilles choses deffendues pour l'avenir si rigoureusement, qu'elles n'arrivent plus, Leurs Majestez de Suède et de Dannemark se sont obligées et ont résolu de se faire raison elles-mesmes du tort, que leurs sujets auront souffert. Le roy mon maître attend sur une demande si juste une réponse, conforme à l'amitié et à la justice sy louable du roy de France.

26 Juin 1693 à Versailles.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il lui prescrit de se conformer dans la discussion du réglement sur le commerce avec les ministres de Suède à ce que M. de Pontchartrain lui a mandé de ses intentions. Il craint, que le roi de Dannemarc ne songe plus à attaquer Ratzbourg. Cependant il est très content et de l'adresse de son ambassadeur, qui a empêché que les ministres des alliés n'aient

eu des réponses favorables, et non moins de la conduite de M. Piper. M. d'Avaux aura vu par ses dernières dépêches, qu'ils sont entièrement d'accord par rapport aux anciens subsides, prétendus par la Suède. Il n'incline du tout à croire, que la Couronne de Dannemarc offre de se déclarer sous la dite condition pour l'empereur. Pour ce qui regarde la demande de M. le comte Oxenstiern en faveur de l'officier Jader, il ne peut y satisfaire, ayant déjà trop d'ingénieurs dans son armée.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu votre lettre du 8e de ce mois [1]) avec l'escrit, que le comte d'Oxenstiern vous a fait délivrer touchant les prétendus dommages, que les sujets du roy de Suède ont receu des corsaires français, et j'ay lieu de croire que, comme la cour, où vous estes, n'a aucune raison de se plaindre, elle ne vous fera pas de pressantes instances, pour entrer dans la discussion du réglement, que vous avez proposé. Quoyqu'il en puisse être, vous vous conformerez à ce que le Sr. de Pontchartrain vous a déjà mandé de mes intentions sur ce sujet, en sorte que les ministres de Suède puissent estre contens de vos réponses et de la conduite, que vous tiendrez dans cette affaire, ce qui vous sera connus [2]), je l'espère, d'autant plus facile, que le comte Wrede, qui la [3]) doit traitter avec vous, vous paroist très bien intentionné et beaucoup plus porté à contribuer au rétablissement d'une bonne intelligence entre moy et le roy de Suède, qu'à favoriser le party des alliez.

Je ne doute point aussi, que les conseils de ce ministre et ceux du comte Daswert ne tendent à destourner le roy leur maître d'appuyer l'usurpation du duc d'Hanover dans le pays de Saxe Lawembourg; mais il n'y a que

---

1) Voyez ci-dessus p. 236 et suiv.

2) Ne faudrait-il pas lire ici: connu, et,

3) „la"' n'ayant pas d'antécédent, auquel il se rapporte, sous-entendez: cette affaire.

trop d'apparence, que cette affaire poura tourner en négociation et que le roy de Dannemark ne songera plus à attaquer Ratzbourg. Je suis même informé [1]) dans cette opinion par les discours et la conduitte du Sr. Joul, dont vous me rendiez compte. Je suis cependant très satisfait de l'adresse que vous avez eue d'empêcher, que les ministres des alliez n'ayent eu des réponses favorables, et [2]) même une déclaration du roy de Suède, telles qu'ils l'avoient espéré.

Je m'asseure aussy, que je n'auray point moins de sujet d'être content de la négociation, que vous avez commencé avec le dit comte Daswert, dont vous proposiez de me rendre compte par l'ordinaire suivant.

L'on ne peut pas avoir des preuves plus sincères de l'intégrité et des bonnes intentions du Sieur Piper de [3]) celle, qu'il vous a déjà fait donner, en déclarant, qu'il ne veut recevoir de récompence, qu'après le service rendu, et agissant par avance de la manière, que vous le pouvez désirer.

Vous aurez veu par ma derniére [4]) dépêche, que les ordres, que je vous donne au sujet de l'ancien subside, prétendu par la Suède, ne s'éloignent pas de la proposition que vous faites et que vous pourrez contester la [5]) cour, où vous estes, en parlant sur cette affaire de la manière, que je vous l'ay prescrit.

J'ay peine à croire, que la couronne de Dannemark offre de se déclarer pour l'empereur, s'il veut bien garentir à cette couronne la possession du duché d'Holstein, dont le dit roy voudroit s'emparer, mais quand même il y auroit quelque fondement à cet avis, il n'y a pas lieu de croire, que la cour de Vienne veuille s'y obliger.

---

1) confirmé? 2) ni. 3) que.

4) avant-dernière, celle du 11 Juin, voyez ci-dessus p. 218, 219.

5) à la?

J'ay desjà veu un si grand nombre d'ingénieurs dans mes armées, que non seulement je ne puis en admettre de nouveaux, mais mesme, que je seray obligé de congédier ceux, qui servent actuellement. Sur ce &c.

10 Juin 1693 à Stockholm.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Conformément à ce qu'il a écrit antérieurement il instruit le roi des démarches, faites par M. le comte d'Asfert auprès du roi Charles XI et de M. Oxenstiern, pour obtenir une exacte neutralité de la Suède. Ensuite il rend compte au roi d'un entretien, qu'il a eu avec M. Oxenstiern sur la médiation éventuelle de la Suède et sur les fondements, qu'on pourrait prendre pour la paix. Puis il mande, qu'il a informé de cette conversation M. d'Asfert, qui souhaiterait d'être le premier médiateur et d'être assisté par M. Olivenkrantz, choix, auquel M. d'Avaux applaudirait vivement. Il énumère diverses preuves de la bonne volonté de M. d'Asfert pour la France. A ce qui précède il ajoute quelques nouvelles: la réponse, relative au cercle de la Basse-Saxe, que le roi de Suède a fait donner à M. Staremberg, à M. van Heeckeren et à M. Goeurtz; que la Suéde et le Danemarc s'occupent à armer des vaisseaux de guerre. En dernier lieu il conseille à son maître de présenter mille écus à M. de Stembock, gendre de M. le comte Oxenstiern, qui va servir dans les armées de Sa Majesté.

Sire.

J'ay eu l'honneur d'escrire à V. M. par le dernier ordinaire [1]), que le comte Dasfert m'ayant demandé un mémoire, qui contient les raisons, qu'il devoit alléguer au roy son maître, pour l'engager à obtenir [2]) une exacte

---

1) Voir les lettres de M. d'Avaux au roi du 27 Mai et du 3 Juin, ci-dessus p. 220 et suiv. et p. 240.

2) observer?

neutralité, j'y avois adjouté une ample instruction de tous les partis, que le roy de Suède pouvoit prendre en cette occasion, qui sont également avantageux à Votre Majesté et glorieux au roy de Suède; que ce comte l'avoit fort bien compris et m'estoit venu informer de l'entretien, qu'il avoit eu là-dessus avec le roy de Suède. Il me dit, qu'après avoir raisonné ensemble sur les différens partis, qu'on pouvoit prendre, Sa Majesté suédoise s'estoit déterminée à celuy de faire accepter sa médiation; qu'il luy avoit dit d'en parler au comte Oxenstiern (qui ne sortoit pas encore) et de tâcher de le persuader, parcequ'il estoit fort opiniâtre et qu'il ne vouloit pas se rendre là-dessus; mais qu'estant allé dès le lendemain chez Mr. Oxenstiern, il avoit esté surpris, que le roy l'avoit prévenu, ayant pris cette affaire si fort à coeur, qu'il estoit allé luy-même en parler au comte Oxenstiern.

Le comte D'asfert rendit au comte Oxenstiern toutes les raisons, qu'il avoit alléguées au roy, et y en adjouta de particulières, qui le touchent. Il le pria de considérer l'estat, où se trouveroit sa famille, s'il venoit à manquer, avant que la paix fût faite; que ses affaires domestiques estoient en fort grand désordre, sans compter, que sa mémoire seroit odieuse; qu'il seroit chargé de tout le mal, qui arriveroit dans la continuation de la guerre, parcequ'on estoit prévenu qu'il estoit attaché aux Austrichiens et qu'il empeschoit le roy de se servir des moyens qu'il avoit de faire accepter sa médiation ou de prendre un parti, qui fût digne de luy et de la réputation de la Suède. Il y a là des choses, que je n'avois pas chargé le comte Dasfert de dire; mais comme ils sont fort amis et qu'il sait l'opinion, qu'on a du comte Oxenstiern, il luy peut parler d'une manière, qui ne conviendroit pas à d'autres. En effet, le comte d'Oxenstiern l'embrassa et luy dit, qu'il le regardoit comme son véritable amy de luy parler de

la sorte. Il luy recommanda les larmes aux yeux sa famille, s'il venoit à mourir, et luy protesta, qu'il consentoit, qu'il le tînt pour un méchand homme et qu'il persécutât sa femme et ses enfans après sa mort, s'il voyoit, qu'il ne travaillât pas sérieusement à la médiation et s'il montroit la moindre partialité contre V. M.; mais qu'il auroit bien voulu sçavoir à peu près les intentions de V. M. sur les conditions de la paix, avant que de faire agir le roy de Suède, comme il se le proposoit; qu'il le prioit de me venir voir et de m'engager à luy parler avec plus de confiance, que je n'avois fait jusqu'à cette heure; qu'il agiroit de son costé à coeur ouvert avec moy. Le comte Dasfert luy témoigna, qu'il me viendroit dire ce qu'il souhaitoit; qu'il me répondroit de sa confiance et de sa sincérité et qu'il seroit son garent auprès de moy; mais qu'il le prioit d'exécuter fidellement les assurances, qu'il me donneroit de sa part. Voilà, Sire, où en estoit cette affaire mercredy 3e de ce mois, que j'eus l'honneur d'écrire à V. M. Je crois, que je n'avois pas tort de l'assurer, qu'elle seroit satisfaite de Mr. le comte Dasfert; mais que je n'avois pas moins raison de vouloir entretenir le comte Oxenstiern, avant que de pouvoir rendre un compte bien juste, sur lequel V. M. peut faire quelque fondement.

Le comte Oxenstiern vint me voir le lendemain jeudy (c'est la première visite, qu'il a faite depuis sa maladie). Après les premiers complimens de part et d'autre je luy témoignay, que j'estois bien aise, que Mr. le comte Dasfert m'eût confirmé dans les bons sentimens, que j'avois toujours eu de la sincérité de ses intentions, dont je n'avois point douté. Il me répondit par beaucoup de complimens et forces belles protestations, qui aboutirent à me prier d'avoir de la confiance en luy; qu'il n'en abuseroit pas et me tint tous les discours, qu'il m'a si souvent répétez sur ce sujet. Je luy témoignay, que puisque le roy de Suède estoit si porté à faire accepter sa médiation,

à cette heure, qu'on les réglât selon le traitté de Nimègue. Je luy répondis, que je ne doutois pas, que, quand les alliez auroient fait de sérieuses réflexions sur l'estat présent des affaires, ils ne luy parlassent autrement, et que j'espérois cependant, que Dieu continueroit de bénir les armes de Votre Majesté.

J'ay informé de cette conversation le comte Dasfert dans la visite, que je luy ay rendue pour luy dire adieu. Il me m'a pas désavoué, que le comte Oxenstiern ne s'estoit pas expliqué à moy, comme il se l'estoit imaginé. Il m'a dit néantmoins, que je ne devois pas en estre surpris; que l'on ne s'ouvroit pas dans un premier entretient, mais que dans la suitte on me parleroit mieux; que le roy avait pris cette affaire à coeur et vouloit la faire réussir; que le comte Oxenstiern n'estoit pas libre de me dire tout ce qu'il auroit bien voulu, parceque les alliez ne luy en donnoient pas la liberté, mais qu'il feroit son devoir dans la suitte et qu'il n'oseroit luy manquer, parcequ'il avoit eu deux ou trois rudes touches et que c'estoit luy, qui le maintenoit auprès du roy. Le comte D'asfert est parti ce matin pour Riga, d'où il ne doit revenir que dans la fin d'Aoust. Il m'a témoigné, que je luy ferois plaisir de luy escrire, s'il se passoit quelque chose dans ce temps-là, où il pût me servir par ses lettres; qu'il espéroit à son retour mettre la dernière main à cette affaire, si elle n'estoit pas finie auparavant.

Il a dessein d'estre le premier médiateur, et comme il n'est pas versé dans les affaires, il a envie de prendre Mr. Oliverkrantz avec luy. Si Votre Majesté vouloit choisir dans toute la Suède, elle ne trouveroit pas deux hommes, qui fussent plus dans ses intérests, excepté Mr. Lillienrot et Mr. Bielke; mais Mr. Bielke est trop suspect aux ennemis et Mr. Lillienrot trop mal avec Mr. Oxenstiern. L'officier, à qui Mr. le comte D'asfert s'est expliqué de l'envie, qu'il avoit d'estre médiateur, luy a parlé depuis

par mon ordre du service, qu'il pouroit rendre à V. M. en cette occasion, et le comte Dasfert n'a pas fait difficulté de luy dire, que pour deux ou trois places de plus ou de moins il ne croiroit pas agir contre les intérests de son maître de les faire avoir à Votre Majesté. Il va oster son fils du collége d'Utrecht, où il l'avoit mis. Il n'ose l'envoyer directement en France, de peur de se rendre suspect; mais il luy fera faire cette campagne dans l'armée d'Hollande et demandera un passeport au mois d'Octobre, pour le faire passer en France, ce qui me fait croire, que le comte Dasfert est tout de bon dans les intérests de V. M. et qu'il ne veut pas s'attacher au prince d'Orange. Outre toutes les preuves, qu'il me donne de sa bonne volonté, c'est qu'il refuse une lieutenance colonelle, que le prince d'Orange luy fait offrir pour son fils, et luy a fait répondre, qu'il ne songeoit point à luy faire prendre d'autre service que celuy de Suède. Je sçay cela à n'en pouvoir douter, quoyque je ne l'aye appris ny de M. Dasfert, ny de personne, qui me l'ait dit par son ordre. Il m'a promis, aussitost qu'il seroit à Riga, d'envoyer en France des mâts et d'autres choses nécessaires pour la construction des vaisseaux, et surtout une grande quantité de bleds. J'en donne avis à Mr. de Pontchartrain [1]).

Les envoyez de l'empereur, de Hollande et d'Hanover ont fait ce qu'ils ont pu, à ce que m'a dit Mr. Wrede, pour qu'on ne leur donnât point de réponse, se doutant bien, qu'elle seroit mauvaise et qu'ils ne pouroient plus faire croire, comme ils le souhaitent, que la Suède est preste à entrer dans leur querelle. Mais on a jugé à propos d'en donner à Staremberg et à Hekeren, qui ne contiennent autre chose, sinon que le roy de Suède a fait exhorter le roy de Dannemark à ne point porter la guerre

1) Voir p. 43, *note* 3.

dans le cercle de la Basse Saxe et qu'il les exhortoit de leur costé d'empescher le duc d'Hanover de rien faire, qui engageât la guerre dans ce cercle-là. Pour ce qui est de Goeurtz, comme la réponse, qu'on luy devoit faire, estoit absolument négative, on luy en a épargné le déplaisir; mais on la luy a dite de bouche.

Les Suédois arment huit vaisseaux, les deux plus gros de soixante pièces, les autres de cinquante et de quarante. Les Danois en équipent autant. Cet armement regarde les alliez; mais je ne pense pas, qu'il luy [1]) fasse grand mal.

Le comte de Stembock, qui a épousé la fille aisnée du comte Oxenstiern, a obtenu congé du roy d'aller voir la guerre. Il a fort désiré de servir en qualité de volontaire dans les armées de V. M.; mais son beaupère a eu peur de se rendre suspect et luy a dit de prendre son chemin pour Francfort; mais le comte Stembock a concerté, quand il seroit vers Francfort, de passer dans l'armée, que commande M. le maréchal de Lorges, pour qui il m'a demandé une lettre, et de là il ira à l'armée, que V. M. commande en personne. C'est pourquoy je luy ay donné une lettre pour Mr. de Croissy. Le comte de Stembock est très brave, grand parleur et, à ce qu'on dit, bon officier. Mais, Sire, je ne crois pas, qu'il ait de quoy achever la campagne. Le comte Oxenstiern est si idolâtre de ses enfans, dont le comte de Stembock est le bien-aimé, que je puis assurer V. M., qu'elle n'employera jamais mille escus plus utilement, que si elle les fait donner au comte de Stembock, et que cette petite somme fera plus d'effet, que V. M. ne peut croire.

Je n'ay pas esté honoré cet ordinaire des lettres de V. M. Je reçois, Sire, dans le moment que la poste arrive la lettre, dont il a plu à V. M. de m'honorer le 22 May [2]). Je n'ay pas le loisir de la faire déchiffrer.

---

1) leur? 2) Voyez ci-dessus p. 181 et suiv.

Le 2 Juillet 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il expose en détail les conditions, auxquelles il est enclin à faire la paix: le maintien des traités de Westphalie et de Nimègue; la conversion de celui de Ratisbonne en un traité de paix définitif, sauf le rasement et la restitution de Montroyal et de Trarbach, la démolition des ouvrages de fort Louis et d'Huningue, la restitution de Philipsbourg et de Fribourg, ainsi que celle du Palatinat et, à la réserve de quelques places, celle de la Lorraine. Il déclare consentir aussi, qu'en cas de dispute sur quelques-unes des réunions ci-devant faites il soit nommé de part et d'autre des commissaires, et désire que, si ceux-ci ne tombent pas d'accord, l'arbitrage de la République de Venise soit invoqué. Il autorise son ministre de communiquer ces conditions au roi de Suède et à ses ministres, sans cependant leur donner rien par écrit, et d'y ajouter, qu'elles sont son ultimatum. Lui-même les fera connaître à l'empereur et à tous les princes et états de l'empire. Il lui donne encore pouvoir de promettre aux ministres, qui travailleront de bonne foi à faire accepter ses offres, des gratifications très considérables et de leur assurer, qu'il remettra le duché des Deux-Ponts au roi de Suède.

En comparant le contenu de cette lettre à ce que M. van Heeckeren écrit dans une dépêche, adressée de Stockholm le 18 Juin 1693 au grand-pensionnaire Heinsius, qu'on trouvera dans l'ouvrage de M. van der Heim, III, p. 10, 11, on verra, que l'envoyé plénipotentiaire des États Généraux était mal instruit en lui mandant le 18 Juin 1693, que M. le résident de la Piquetière avait déjà parlé peu de jours auparavant sérieusement à l'un des ministres de Suède des conditions, auxquelles le roi son maître voudrait conclure la paix. Aussi ce qu'il communiqua à ce ministre de ces conditions ne s'accorde pas avec les articles, que contient la lettre du roi à M. d'Avaux. Un mois plus tard, le 22 Juillet, le même M. van Heeckeren donne avis à M. Heinsius des conditions réelles, que M. d'Avaux, conformément aux ordres de Louis XIV, avait offertes dans une entrevue avec M. Oxenstiern, voyez van der Heim, III,

p. 17 et suiv. M. Oxenstiern avait répété tout ce qne M. d'Avaux lui avait dit à M. van Heeckeren. Seulement il avait oublié une des trois places de la Lorraine, savoir Hombourg, et avait nommé, au lieu de Saar-Louis, Nancy. Et ce ne sont pas les seuls points, à l'égard desquels le rapport de M. van Heeckeren diffère de la lettre du roi de France. Mais dans le même ouvrage on rencontre plus tard, à la page 24 et suiv., une énumération exacte, presque littéralement conforme à la lettre de Louis XIV, des conditions de paix, offertes par ce roi. Une grande partie de cette dépêche-ci du roi de France est imprimée et insérée, sous le titre d'extrait etc., dans *les Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, 1707, I, p. 33 et suiv.

Mr. le comte Davaux. Vous aurez esté informé par mes précédentes dépêches [1]) de la résolution que j'avais prise de faire avancer mon fils le dauphin en Allemagne à la teste d'une puissante armée, plustost pour porter l'empereur, les électeurs, princes et estats de l'empire à convenir d'une paix juste et raisonnable, que pour y estendre par des conquestes permanentes les limites de mon royaume, et comme vos dernières lettres, celles du Sr. de Bonrepaus et des autres ministres, que j'ay en divers lieux d'Allemagne, m'ont fait connoistre, que non seulement les deux couronnes du Nort souhaittent d'interposer leurs offices pour mettre fin à la guerre présente, mais aussi, que plusieurs des princes de l'empire, mesme une bonne partie de l'assemblée de Ratisbonne, demandent avec empressement, que je veuille bien m'ouvrir des conditions justes et raisonnables, ausquelles je pourois bien consentir à la paix et faire cesser promptement l'effusion du sang chrestien, j'ay crû, que je ne devois plus différer à [2]) leur faire connoistre, tant par la voye du roy de Suède, qui a esté le premier à offrir l'interposition de

1) Voir la lettre du roi de France à M. le comte d'Avaux du 18 Juin, ci-dessus p. 234. 2) de.

ses offices, que par les autres princes, qui ont paru les moins [1]) intentionnés pour la tranquilité publique, les conditions, qui la peuvent rétablir, avec toutes les seuretés, qu'on peut réciproquement désirer, pour la rendre d'une perpétuelle durée et empescher, qu'il ne puisse jamais rien arriver, qui soit capable de la troubler.

Pour cet effet je désire, que les traittez de Westphalie et de Nimègue demeurent dans leur force et vigueur et que celuy, qui a esté conclu à Ratisbonne au mois d'Aoust 1684 sous le nom de trève pour vingt années, soit converti en un traitté de paix définitif [2]) avec les changemens, qui seront cy-après expliqués et qui doivent servir de preuve convaincante à tout l'empire, que je n'ay aucune pensée d'y faire des conquestes, mais seulement de rétablir et affermir, tant par [3]) moy que par [3]) mes successeurs, une bonne et parfaite correspondance, tant avec l'empereur qu'avec les estats et princes d'Allemagne. C'est dans cette veue, que pour compensation de la ville de Strasbourg, dépendances et forts, dont je suis en possession et que je prétends retenir incommutablement, tant pour moy, que pour mes successeurs, je veux bien consentir, que premièrement Montroyal et Trarback [4]) soient rasés et restitués au prince, à qui il appartient [5]), sans qu'on

---

1) mieux.

2) A l'exemple de cet écrit il faudra corriger dans l'ouvrage de M. van der Heim, III, p. 24, le passage, où il est question d'un traité „défensif," terme, qui doit être changé en „définitif."

3) Au lieu de „par" on lira deux fois „pour," voir van der Heim à l'endroit cité.

4) Voir la lettre du roi à M. le comte d'Avaux du 27 Mai, ci-dessus p. 191.

5) C'est-à-dire à l'électeur du Palatinat, voir Hubner, *Kort begrip der oude en nieuwe staatkundige geographie*, vermeerderd door Bachiene (aperçu de l'ancienne et de la nouvelle géographie politique), 1758, p. 299.

puisse jamais fortifier ny l'un ny l'autre de ces deux postes; en second lieu, que tous les ouvrages de fort Louis [1]) et d'Huningue [2]), qui sont au-delà du Rhin, soient pareillement démolis. J'offre aussi de rendre Philipsbourg fortifié avec son fort et Fribourg au mesme estat, où il est.

Je suis persuadé, que tous les princes et estats de l'empire, qui désirent la paix, seront convaincus, que des offres si avantageuses à toute l'Allemagne sont non seulement suffisantes pour la compensation des villes et forts de Strasbourg, mais aussi pour leur servir de gage et d'assurance de la fidélité, avec laquelle je vais [3]) entretenir une parfaite correspondance avec eux et leur oster à l'avenir tout sujet d'inquiétudes et de défiance. Ils n'en peuvent en effet désirer une plus grande prêuve que l'abandonnement de l'importante place de Montroyal, que j'ay rendu presqu'imprenable par les fortifications, que j'y ay faites, sacrifiant au bien de la paix les excessives dépenses, qu'elle m'a coûté, et délivrant par là tous les estats voisins de la juste inquiétude, que cette place leur pouroit donner. Celle de Philipsbourg [4]), que j'ay possédée près de vingt années en vertu du traitté de Munster, n'est pas d'une moindre conséquence, et comme j'y ay fait adjouter de très belles fortifications depuis la dernière conqueste, que j'en ay faite, à présent qu'elle m'est revenue par le droit de la guerre, j'en pourois retirer de grands avantages, si je n'étois bien persuadé, que la paix, que j'offre de faire, ne sera jamais altérée de part ny d'autre.

---

1) Au nord-est de Strasbourg.

2) Près de Bâle, sur le Rhin. 3) veux.

4) Philipsbourg, cédée à la France par la paix de Westphalie, fut reprise par l'armée impériale le 17 Septembre 1676, Martin, *Hist. de France*, XIII, p. 496 et suiv. Assiégée par le dauphin et le maréchal de Duras, la forteresse capitula le 29 Octobre 1688, Martin, XIV, p. 93.

C'est par cette raison aussi, que je veux bien faire raser, ainsi que j'ay dit, les ouvrages, qui sont au-delà du Rhin, tant au fort Louis, qu'à Huningue, et remettre à l'empereur la place de Fribourg, dont les fortifications ne laissent rien à désirer pour la rendre presqu'imprenable. Vous adjouterez encore à toutes ces conditions celles de remettre l'electeur Palatin [1]) en possession d'Heidelberg et de toutes les dépendances du Palatinat, déclarant mesme de ma part, qu'encore qu'on ait fait voir, que les droits de ma belle-soeur [2]), à cause de la succession des deux derniers électeurs ses père [3]) et frère [4]), soient bien établis sur plusieurs terres et fiefs du dit Palatinat, néantmoins je veux bien me charger entièrement de la dédommager, en sorte que le dit électeur demeure paisible possesseur de tout le dit pays.

Et quoyqu'après le refus, que le dernier duc de Lorraine [5]) a fait de ce qui a esté stipulé en sa faveur par le traitté de Nimègue [6]), l'empire n'ait plus de droit de

---

1) Philippe Guillaume de Neubourg, beau-père de l'empereur Leopold, voir Hubner, *Tables généalogiques*, 1722, table 140, édit. hollandaise.

2) Charlotte Élisabeth ou Madame, soeur de l'électeur Charles, épouse de Monsieur ou Philippe de France, duc d'Orléans, Hubner, table 139. Elle avait renoncé par contrat de mariage aux biens féodaux de l'héritage, mais non point aux biens allodiaux.

3) Charles Louis, mort en 1680, Hubner, table 139.

4) Charles, mort le 16 Mai 1685, Hubner, table 139.

5) Charles IV Léopold, mort au mois d'Avril 1690, Hubner, table 281.

6) Les conditions, qui ont rapport au duc de Lorraine, sont mentionnées dans les articles 12 et suiv. du traité entre l'empereur et le roi très chrétien, conclu et signé à Nimègue le 5 Février 1679. Ces articles contiennent, que le duc sera rétabli dans la possession du duché, mais qu'il perdra Nancy et Longwic et cédera au roi de France quatre chemins, s'étendant, le premier de St. Didier à Nancy,

se mesler de ce qui le regarde, néantmoins je veux bien accorder au prince son fils aisné [1]) les mesmes avantages, que l'empereur et l'empire ont fait insérer dans le traitté de Nimègue, à la reserve de Sarlouis [2]), Biche [3]) et Hombourg [4]), pour lesquels néantmoins je veux bien convenir d'un équivalent de pareil revenu.

Je consens aussi, qu'en cas qu'il y ait quelqu'unes des réunions cy-devant faites, qui ne soit pas conforme aux traittez, il soit nommé des commissaires de part et d'autre, pour examiner de nouveau les raisons de ceux, qui en porteront leurs plaintes, et en cas que les dits commissaires n'en puissent convenir, je m'en raporteray à l'arbitrage de la République de Venise.

Et comme je souhaitte de faire la paix avec toutes les puissances, qui sont en guerre, je conviendray facilement des propositions raisonnables, qui seront faites pour régler les différens des autres princes et estats alliez, en sorte que toutes les contestations puissent estre terminées.

Voilà les conditions, ausquelles on peut rétablir promptement la tranquilité de l'empire, et en conséquence celle de toute l'Europe. Vous les communiquerez au roy de Suède et à ses ministres, qui en peuvent et doivent prendre des extraits, sans que vous léur donniez rien par escrit, soit de votre main ou de celle de votre secrétaire, mon intention n'estant que de faire connoistre par le moyen de la Suède et des autres princes bien intentionnés et [5])

---

le second de Nancy en Alsace, le troisième de Nancy à Vesou en Franche-Comté, le quatrième de Nancy à Metz, voir *Actes et mémoires des négotiations de la paix de Nimègue*, III, p. 427 et suiv.

1) Léopold Joseph Charles, Hubner, table 281.

2) Saarlouis, au nord-est de Metz.

3) Bitsch, au sud de la ville de Deux-Ponts.

4) Hombourg, au nord de la ville de Deux-Ponts.

5) à.

tous les princes de l'empire, à quelles conditions ils peuvent avoir la paix. Je le feray mesme dire dans huit jours à tous les ministres étrangers, qui sont à ma cour; mais je ne juge pas à propos de rien donner par escrit de ma part, et vous devez néantmoins bien faire entendre aux ministres de la cour, où vous estes, qu'on doit considérer ces conditions comme ce qu'ils appellent Lustinatum [1]), et que je leur laisse la liberté de les faire connoistre à tous les princes et estats de l'empire, aussi bien que de [2]) l'empereur, afin qu'ils soient au plutost informés des avantages, qu'ils peuvent trouver dans la prompte acceptation de ces conditions, et que, s'ils les refusent, ils ne puissent imputer qu'à eux-mesmes l'effusion du sang chrestien et tous les malheurs de la guerre, qui va s'allumer encore davantage dans l'empire par les grandes forces, qui sont sous le commandement de mon fils le dauphin.

Vous pouvez assurer les comtes d'Oxenstiern et Daswert et tous autres ministres, qui travailleront de bonne foy à faire accepter mes offres, d'une gratification très considérable après la ratification de la paix, et en attendant que vous m'informiez de ce que vouz croirez devoir contenter ceux, qui pouront y contribuer le plus, je vous permets de m'engager à quarante mille escus en faveur du comte d'Oxenstiern seulement. Et pour détacher la cour, où vous estes, de tout souscrit, qui la rendroit contraire à l'avancement de cette affaire, je vous permets d'assurer les ministres les mieux intentionnés, que je feray remettre le duché des Deux-Ponts au pouvoir du roy de Suède en l'estat, où il est à présent, et sans y rien prétendre pour l'avenir, quoyque par les titres, qui m'ont esté représentés, il paroist, que c'est un fief dépendant de l'evesché de Metz.

---

1) l'ultimatum. 2) Lisez: qu'à.

Je ne doute point, que vous ne sachiez faire un très bon usage de tous les moyens, que je vous donne, d'autant plus que j'aprends par votre lettre du 10e Juin [1]), que le roy de Suède a bonne envie de faire valoir sa médiation et de s'aquérir la gloire du rétablissement de la paix; que d'ailleurs ses ministres témoignent estre fort portés à la procurer et que le comte d'Oxenstiern vous fait de pressentes instances de luy déclarer, à quelles conditions je veux bien faire la paix. Mais quoyqu'il me seroit peut-estre plus avantageux de n'en faire confidence qu'à la cour, où vous estes, néantmoins comme beaucoup de princes de l'empire me font faire les mesmes instances et que toute la campagne se passeroit, avant qu'ils pussent estre informés de mes intentions par la voye de la Suède, j'ay jugé à propos de m'en expliquer par différentes voyes, en sorte qu'on puisse estre informé au plustost, depuis ma frontière jusques à Ratisbonne, de tous les avantages, que j'ay résolu d'accorder en une seule fois aux princes et estats de l'empire.

Je feray donner au comte de Steimbock la gratification, que vous me proposez; mais vous devez bien prendre garde de ne me point engager à des dépenses, qui ne soient absolument nécessaires pour le bien de mon service, celle d'une aussi grande guerre que celle-cy ne me permettant pas de faire de grandes libéralitez. Sur ce &c.

17 Juin 1693 à Stokholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il s'étend au long sur les bruits qui se répandent de plus en plus, relatifs aux projets belliqueux contre la ville de Hambourg, attribués au roi de Danemarc, dont il s'est expliqué avec M. Juel et M. Oxenstiern; sur les lettres, par lesquelles l'empereur

---

1) Voyez ci-dessus p. 251 et suiv.

veut révoquer les troupes, qui sont au service du Danemarc, et sur les vaisseaux, qu'à ce qu'on dit les États Généraux et les Anglais ont le dessein d'envoyer au Sund, pour ruiner le commerce de ce royaume-là. Après cela il informe le roi du cours qu'a pris l'affaire des seize mille hommes, destinés à être envoyés par le Danemarc au secours du prince d'Orange, et du discours qu'il a eu avec M. Oxenstiern, pour terminer celle du transport de M. l'abbé de Polignac.

Comme je n'eus par le loisir le dernier ordinaire de faire déchiffrer, avant le départ de la poste, la lettre de V. M. du 22e May [1]), j'auray l'honneur d'y faire réponse aujourdhui et à la lettre, dont V. M. m'a honoré du 27e du mesme mois, que j'ay aussi receue [2]).

L'éclaircissement, que V. M. m'a bien voulu donner à l'égard de Hambourg, ne pouvoit venir plus à propos [3]). Le bruit se répend plus que jamais, que le roy de Dannemark assemble des troupes pour s'emparer de cette place; qu'il le fait de concert et mesme par l'instigation de V. M., qui ne trouve pas, que l'attaque de Ratzbourg puisse faire une diversion assez forte, pour faire retirer les troupes de la maison de Lunebourg des Pays-Bas Espagnols; que la division, qui est dans Hambourg, et les menées de Mr. d'Herenschied [4]), qu'on prétend n'y demeurer que pour y former un parti, font apréhender, que l'entreprise ne soit pas si difficile, qu'elle a esté. Mr. Oliverskranz me donna avis ces jours-cy, qu'on avait raporté toutes ces choses au roy son maistre et qu'on l'en avoit presque persuadé, qu'il estoit d'autant plus dangereux, que le roy de Dannemark fît aucune démarche dans cette conjoncture, qui pût déplaire au roy de Suède; que van Hekeren avoit enfin

---

1) voyez ci-dessus p. 181 et suiv. et p. 256.

2) voyez ci-dessus p. 189 et suiv.

3) voir ci-dessus p. 192 et suiv.

4) Personnage qui m'est inconnu.

déclaré au comte Oxenstiern de la part du prince d'Orange et des Estats Généraux, qu'ils estoient prest de donner une entière satisfaction à la Suède et au Dannemark pour le passé et des assurances pour la seureté de leur commerce à l'avenir; que le roy de Suède pouroit bien dans un premier mouvement s'engager à exécuter le traitté, qu'il avoit avec les Hollandois, lorsque de leur costé ils répareroient les infractions.

Et comme on m'informa en mesme temps, que Mr. Joul avoit déclaré au comte Oxenstiern, que le roy de Dannemark prioit le roy de Suède de ne prendre aucun ombrage des troupes, qu'il assembloit dans le Holstein, je creus, que je devois exhorter Mr. Joul à s'expliquer nettement sur Hambourg, d'autant plus, que je savois, que le roy de Suède prenoit des mesures et donnoit des ordres pour Hambourg, qu'il n'auroit pas donné pour Ratzbourg, et qu'il estoit à craindre, que ces ordres estans donnez, les ennemis n'en profitassent pour Ratzbourg. La lettre de V. M., estant survenue là-dessus, m'a donné lieu de parler plus librement à M. Joul et de m'expliquer avec Mr. d'Oxenstiern. Celuy-cy a passé les festes de la pentecoste à sa maison de campagne, et comme il m'avait invité de l'y aller voir, j'y fus lundy et y menay Mr de la Piquetière.

J'en revins hier au soir. Nous parlâmes de la négociation de la paix, comme V. M. le verra cy-après, et ensuite notre conversation tomba sur les bruits, qui courrent des desseins du roy de Dannemark. Je luy parlay à l'égard de Hambourg de la manière, que V. M. me le prescrit. Il m'en parut tout soulagé, et je le trouvay très satisfait et très persuadé des sentimens de V. M. Il ne me témoigna mesme pas, qu'il luy restât aucun soupçon, que le roy de Dannemark eût des veues sur Hambourg; mais il ne se cacha pas, que le roy de Suède n'estoit point du tout content de l'entreprise sur Ratzbourg, non plus que de

la conduitte du Sr. Joul; qu'il ne suffisoit pas d'avoir de l'esprit pour bien négotier; qu'il falloit un peu de bonne foy, et Mr. Joul n'en avoit point du tout; qu'il avoit sondé, il y a quelques temps, le roy de Suède sur les desseins du roy de Dannemark de se saisir de Ratzbourg; que depuis ce temps-là il l'avoit assuré, que le roy son maistre n'y songeoit positivement point; qu'il n'assembloit pas un seul homme pour cela et que huit jours après il avoit demandé, que le roy de Suède n'eût aucune jalousie des troupes, qu'il assembloit dans le Holstein, mais qu'il ne pouvoit souffrir, que Ratzbourg demeurât entre les mains du duc d'Hanover et qu'il fût fortifié; que le roy de Suède avoit répondu à Mr. Joul, qu'il n'aprouvoit point du tout l'entreprise du roy de Dannemark; qu'ayant laissé Ratzbourg aussi longtemps entre les mains du duc d'Hanover, il estoit extraordinaire, qu'il s'avisât à cette heure de vouloir l'en oster; qu'on ne pouvoit croire autre chose, sinon qu'il vouloit allumer la guerre dans la basse Allemagne; qu'il avoit d'autant moins de raison, ny de prétexte de le faire, qu'il n'estoit ny juge ny partie; que l'empereur, à qui il appartenoit de rémédier à ces désordres, s'estoit déclaré; qu'il vouloit, que les choses demeurassent en l'estat, où elles estoient jusqu'à ce que la paix fût faite; que l'électeur de Saxe, qui prétendoit à ces estats, consentoit pour le bien de l'empire, que les choses demeurassent encore trois ans en l'estat, où elles estoient; qu'enfin il croyait, que le roy de Dannemark ne se trouveroit pas bien de cette entreprise; que le Sr. Joul ayant parlé depuis quatre jours de cette affaire à luy, Oxenstiern, il avoit adjouté à la réponse du roy son maistre, que, si le roy de Dannemark estoit attaqué pour ce sujet, le roy de Suède ne prétendoit pas estre tenu de le deffendre, ny d'exécuter le traitté des représailles, pas mesme de luy procurer la satisfaction pour les dommages passez. Le comte Oxenstiern m'a assuré positivement, que les let-

tres avocatoires de l'empereur estoient toutes prestes et le roy de Dannemark se trouveroit sans armée, n'y ayant pas un officier allemand, qui osât après cela demeurer dans ses troupes; que les Anglois et Hollandois avoient trente vaisseaux indépendamment de ceux, qui doivent composer leur flotte, qu'ils envoyèrent au Zundt, pour ruiner absolument le commerce de Dannemark; que la Suède ne vouloit point s'attirer toutes ces affaires sur les bras.

Je ne doute pas, Sire, que les lettres avocatoires ne soient prestes. Ainsi je n'ay pas voulu disputer là-dessus; mais j'ay soutenu, que les Estats Généraux et les Anglois ne pouroient jamais envoyer trente vaisseaux au Zundt, sans affoiblir tellement leur flotte, que celle de V. M. ne se trouvât en estat de l'aller attaquer, en quelqu'endroit qu'elle fût, et qu'ainsi ils se garderoient bien d'en envoyer; que c'estoit des menaces, qu'on faisoit au Dannemark, et que l'intention des alliez n'estoit point tant de soutenir Ratzbourg, qui leur importoit peu, que de désunir les deux couronnes du Nordt; que le roy de Suède n'avoit pas moins d'intérests que celuy de Dannemark, que les estats de Saxe Lawembourg ne fussent entre les mains du duc d'Hannover et que Ratzbourg ne fût fortifié, et que, s'il vouloit se joindre au Dannemark en cette occasion, ou au moins déclarer, qu'il exécuteroit ces traittez d'alliance, si le Dannemark estoit attaqué pour avoir entrepris une chose si juste, il verroit bientost les alliez parler tout autrement et le cercle de la basse Saxe en repos. J'y ay adjouté beaucoup d'autres choses, qui seroient trop longues à estre mises icy; mais j'avoue, que je ne l'ay pas persuadé.

J'ay voulu ce matin à mon retour informer Mr. Joul de ce que Mr. Oxenstiern m'avoit dit touchant les vaisseaux Anglois et Hollandois et les avocatoires; mais j'ay trouvé, que M. Oxenstiern le luy avoit déclaré et Mr. Joul me l'avoit caché. Cependant, Sire, il est très inquiet,

et comme il voit le mauvais effet, que cela fait en cette cour, il a escrit fortement deux ordinaires de suitte, à ce qu'il m'a dit, pour empescher, qu'on ne passe outre. Il m'a fait entendre par son gendre, sans me l'expliquer plus précisément, qu'on pressoit la cour de Dannemark d'agir. Pour moy, je ne puis m'empêcher de dire à V. M., que de la manière, dont les choses sont tournées, je ne sçay, si l'attaque de Ratzbourg fera revenir dix hommes des troupes de Lunebourg des Pays-Bas; mais je n'y vois guère d'apparence, et je vois au contraire, qu'il est à craindre, que cette entreprise n'engage le roy de Suède dans les intérests des alliez. Cela seroit d'autant plus fâcheux, que je vois toutes choses disposées icy à faire rentrer la Suède dans ses anciennes liaisons avec la France.

Mr. Oliverskrantz m'a appris, que le prince d'Orange, s'estant fort bien trouvé des troupes Danoises en Irlande, témoigna au prince de Wirtemberg, qui les commandoit, qu'il seroit très aisé d'en avoir un plus grand nombre.

Le prince de Wirtemberg [1]) vint au retour d'Irlande à Coppenhague et ayant fait ce raport, le roy de Dannemark résolut d'offrir seize mil hommes au prince d'Orange, en comptant les six, qu'il avoit déjà, et on fit un projet de conditions, que le prince de Wirtemberg porta au prince d'Orange, qui les examina et voulut, avant que de les accepter, pressentir, si une pareille liaison ne feroit pas de peine à la Suède; mais ayant reconnu, qu'on ne la verroit pas avec plaisir icy, il ne voulut pas conclure cette affaire. Cependant ayant esté satisfait des trouppes Danoises à la bataille de Stinquerque [2]), il se résolut de

---

1) Ferdinand Guillaume, mort en 1701, fils du duc Frédéric, voir Hubner, table 204.

2) Bataille gagnée par les Français le 3 Août 1692, voir de Beaurain, *Hist. militaire de Flandre depuis l'année* 1690 *jusqu'en* 1694 *inclusivement*, 1755, p. 197 et suiv., Martin, XIV, p. 165.

conclure cet accord avec le Dannemark et envoya Hopp [1]) à Copenhague, qui ne douta point de réussir dans sa négociation, puisqu'il ne portoit autre chose, que l'acceptation des conditions, proposées par le Dannemark; mais l'affaire du neufvième électorat estant survenue et le roy de Dannemark voyant les mesures, que le duc d'Hannover avoit prises avec le prince d'Orange, refusa à son tour d'exécuter cet écrit et songe [2]) à prendre d'autres mesures avec la Suède contre le 9e électorat par le moyen de Mr. Joul, qu'il envoya en ce pays.

Comme j'ay esté trouver Mr. Oxenstiern à la campagne dans la veue de l'entretenir plus aysément des conditions de la paix, j'ay trouvé moyen de le faire tomber sur ce chapitre-là. Notre conversation a été longue, et je l'avois escrite, pour en rendre compte aujourdhuy à V. M.; mais comme j'ay voulu mettre auparavant l'affaire, qui regarde Ratzbourg, et qu'il n'y a pas assez de temps, pour chiffrer ce reste de ma lettre, je le réserve pour le premier ordinaire.

Je n'ay pas manqué de réitérer mes instances pour le passeport de Mr. l'abbé de Polignac. Le comte Oxenstiern ne m'a pas caché, que le roy de Suède avoit peur, que cela ne le rendît suspect aux alliez et qu'ils ne luy reprochassent d'avoir transporté un ambassadeur de France, qui venoit agir contre leurs intérests. Je luy ay répondu au contraire, que c'estoit une action d'un prince neutre, qui donnoit son vaisseau, comme il livreroit le passage sur ses terres; qu'il sçait bien mesme, que les Hollandois m'avoient accordé un passeport, quoyque je ne fusse pas envoyé icy pour leur service. Il m'a témoigné, que puisque V. M. le souhaittoit de la sorte, il en parleroit au roy son maître et qu'il espéroit avoir un ordre; que

---

1) Voir p. 150, *note* 2. 2) songea.

tout ce qu'il craignoit estoit, que le capitaine ne fût party. Je suis &c.

9 Juillet 1693 à Vers.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il approuve la manière, dont M. d'Avaux a parlé par rapport aux sujets, que l'ambassadeur a mentionnés dans sa lettre du 17 Juin, et lui ordonne de s'efforcer d'adoucir tout ce qui peut causer à la cour de Suède quelque ombrage du Dannemarc et de prévenir autant que possible, que la Suède ne favorise l'agrandissement de la maison de Brunsvic.

Monsieur le comte d'Avaux. Je vois par vostre lettre du 17 Juin [1]), que vous avez fait un très bon usage des éclaircissemens, que j'ay donné par ma dépêche du 27e May touchant les prétendus desseins du roy de Dannemark sur les villes d'Hambourg et de Lubek; mais quoyque la cour, où vous êtes, n'ayt pas raison de poser [2]) à l'entreprise de ce prince sur Ratzbourg, il me paroist, que tout ce que vous avez pu représenter ne la contente pas et que l'exécution de ce dessein pourroit bien faire naistre quelque diversion entre les deux couronnes du Nord. J'ay d'ailleurs assez sujet de croire, que quand le roy de Suède y donneroit les mains, le roy de Dannemark pourroit bien encore trouver d'autres prétextes de ne point entrer en action.

Vous ne devez cependant rien obmettre, pour oster toute défiance aux ministres Suédois de cette entreprise et pour les persuader, au cas qu'elle se fasse, que la couronne de Dannemark ne prétend point garder Ratzbourg, et qu'aussitost qu'elle l'aura prise, elle en fera raser les fortifications et rendra la ville au prince, à qui elle doit appartenir. Faites leur bien connoître aussy, qu'il ne

1) Voyez ci-dessus p. 265 et suiv.

2) s'opposer.

convient point aux intérests de la Suède de favoriser l'agrandissement de la maison de Brunswik et qu'estant desjà puissante d'elle-même et unie par des alliances et des traittez avec les électeurs de Brandebourg et de Saxe, elle pourra bien quelque jour donner de grands embarras à la Suède et peut-être même contribuer plus qu'aucun autre estat de l'empire à la dépouiller de ce qu'elle a si justement acquis par les traittez de Westphalie. Enfin, quelque sujet que vous ayez de douter de la bonne foy de la cour de Dannemark, vous devez toujours employer tous vos soins à maintenir la bonne correspondance entre elle et celle de Suède.

J'ay cependant peine à croire, que le roy de Dannemark ayt offert jusques à 16 m. hommes au prince d'Orange et qu'il n'y ayt que l'érection du 9e électorat, qui ayt empêché, que cette proposition n'ayt eu son effet. Quoyqu'il en soit, j'aprouve fort la réponse, que vous avez faite au comte d'Oxenstiern touchant la menace, que font les Anglois et Hollandois d'envoyer jusqu'à 30 vaisseaux au Zund, pour ruiner le commerce de Dannemark.

Vous avez bien fait aussi de garder le silence au sujet des avocatoires de l'empire, et il est bon d'adoucir, autant que vous pourez, tout ce qui peut causer quelque ombrage du Dannemark à la cour, où vous estes, et d'y donner toujours de justes impressions de la sincérité de mes intentions pour tout ce qui peut être le plus avantageux au roy de Suède.

Ma dernière dépêche vous aura donné lieu d'entrer plus avant en matière avec le comte d'Oxenstiern sur ce qui regarde les conditions de la paix de l'empire [1]), et je ne doute point, que vos premières ne m'informent exactement de tout ce qui sera passé dans vos conférences. Sur ce.

---

1) Voir ci-dessus p. 257 et suiv.

'A Stokholm, 24 Juin 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rend un compte assez détaillé d'une longue conversation qu'il a eue avec M. Oxenstiern sur la paix, dont les points principaux sont: qu'il faudra commencer par le règlement des affaires d'Allemagne; que les traités de Westphalie et de Nimègue doivent être la base de la paix, de même que la trève de Ratisbonne, pourvu que le roi de France sacrifie quelques-unes des places conquises au repos de l'Europe; que le roi de Suède recouvre le domaine utile du duché des Deux-Ponts; que la paix pourrait être suivie d'un renouvellement des anciennes alliances de la France avec la Suède. La conclusion de la conversation a été, qu'après qu'on serait instruit des sentiments de la cour de Vienne on s'expliquerait plus précisément. Comme il prévoit que M. Oxenstiern insistera plus tard sur la restitution de Fribourg, il prie le roi de lui indiquer quelques alternatives et de déterminer, lesquelles il pourrait concéder, lesquelles au contraire il serait tenu de refuser. Les nouvelles qu'il apprend au roi sont, que l'agitation, dans laquelle a été la cour où il est à cause des mouvements du Danemarc, commence à se dissiper; que le roi de Suède a fait quatre nouveaux sénateurs, dont il décrit le caractère et la capacité, enfin où en est l'affaire du transport de M. l'abbé de Polignac.

On voit que cette lettre est datée du 24 Juin. Dans le troisième volume de l'ouvrage de M. van der Heim, p. 14, on trouve une lettre de M. van Heeckeren au grand-pensionnaire Heinsius, datée du 8 Juillet, dans laquelle cet envoyé raconte que sur l'invitation de M. Oxenstiern il était allé voir dans la matinée de ce jour-là ce ministre, qui lui avait fait un ample rapport de l'entretien qu'il avait eu un de ces jours-là avec M. d'Avaux concernant les conditions de la paix. Quand on compare ce rapport à la lettre de M. d'Avaux, on découvre, il est vrai, plusieurs points de ressemblance, mais pareillement des points de divergence. Selon M. van Heeckeren M. d'Avaux n'aurait pas désiré savoir les sentiments de M. Oxenstiern, se serait déclaré prêt à souscrire

à ce qu'il avancerait et avait été lui-même celui, qui avait jugé à propos de régler préalablement les affaires d'Allemagne. Tout cela n'est pas confirmé par le compte-rendu de M. d'Avaux.

Sire.

Quoyque j'eusse été trouver Mr. le comte Oxenstiern à sa maison de campagne, pour luy parler plus à loisir des conditions de la paix, je voulus luy faire connoître, que je n'avois d'autre dessein que de le voir, et je laissay passer le premier jour sans luy rien dire; mais le second, me trouvant seul dans son carosse avec le Sr. de la Piquetière, je luy témoignay, que je me réjouissois extrêmement, que V. M. fût dans de sy bonnes dispositions à son égard, qu'elle vouloit le mettre en estat d'avoir, après le roy son maître, le principal honneur du rétablissement du repos de l'Europe, mais que c'estoit des affaires trop longues et trop sérieuses, pour estre traittées à la campagne; que je n'estois venu que pour avoir le plaisir d'être avec luy, et que je luy demanderois une audiance à son retour à Stokholm. Il me répondit, que tout lieux étoit bon pour traitter de la paix; que nous avions le loisir et la commodité d'en parler et que je luy fairois plaisir de ne perdre pas cette occasion.

Comme je ne voulois pas m'ouvrir à luy des conditions, que V. M. m'a marquées [1]), sans qu'il voulût aussi s'ouvrir de son costé, et que naturellement il est lent et irrésolu, je marquay, qu'il failloit [2]) que je le misse dans la nécessité de s'expliquer. Je luy dis pour cela tout ce que je crus qui pouvoit plus [3]) l'engager et luy appris ce que V. M. me mande de sy obligeant pour luy, que,

---

1) Voyez la lettre du roi à son ambassadeur du 27 Mai, ci-dessus p. 189 et suiv.

2) fallait. 3) le plus.

s'il me vouloit confier ses propres sentimens sur cette affaire et de ce qu'il estimeroit raisonnable, s'il tenoit le même rang auprès d'elle, qu'il a auprès de Suède, je luy ferois bientost connoître par mes réponses la grande confiance, que Sa Majesté prenoit en luy.

Notre promenade estant presque finie, il me pria d'entrer dans un cabinet, où nous demeurâmes près de deux heures tous deux tous seuls. Nous reprîmes nostre conversation, et, pour entrer en matière, je luy [1]), que V. M. avoit bien voulu suivre son plan sur la négociation de la paix, et que, comme il avoit jugé à propos de régler préalablement les affaires d'Allemagne, elle m'avoit donné permission de les discuter avec luy. Il l'approuva fort et me dit, que les autres alliez le persécutoient tous les jours de me parler de ce qui les regardoit, mais qu'il leur répondoit, qu'on ne pouvoit tout faire à la fois et qu'il falloit commencer par bout [2]). Nous convinme donc, que nous ne parlerions d'aucune affaire, que celle de l'empire ne fussent réglées; mais il me demanda un secret impénétrable et que tout se passât entre luy et moy, de peur que les autres alliez ne crussent, que la Suède ne voulût faire une paix séparée pour l'empire. Je luy promis le secret et l'asseuray de plus, que, quand nous serions convenus, luy et moy, des conditions de l'empire et que j'en avois rendu compte à V. M., s'il vouloit pareillement s'expliquer sur ce qui regarde les autres alliez, il verroit par les ordres que je recevois de V. M. la confiance, qu'elle prend en l'amitié du roy de Suède et le fondement qu'elle fait sur la conduite et la bonne foy d'un ministre, aussi sage et aussi éclairé qu'il est. Il me témoigna, que c'estoit tout ce que son maître pouvoit désirer et luy aussi, mais qu'il estoit obligé de me dire, que les

1) lui dis.

2) un bout.

alliez souhaittoient une paix seure, et m'ayant expliqué, qu'ils faisoient concister cette seureté dans la garentie du roi son maître, je luy répondis, que l'intention de V. M. estoit, que le traitté, qu'elle feroit avec l'empire, eût les memes garenties, que ceux de Westphalie, et qu'il fût regardé, ainsy que ceux-là, comme une loi fondamentale de l'empire.

Je m'expliquay ensuite, conformément aux ordres de V. M., sur ce qui devoit faire le principal fondement de ce traitté. Je repris les dernières conversations, que nous avions eues il y a 15 jours [1]), et me tins à mes mêmes maximes, que les traittez de Westphalie, de Nimègue et de Munster [2]) devoient servir de règle; mais j'ajoutay, que, comme la trève, conclue à Ratisbonne, estoit proprement un juste accommodement des contestations, qui estoient survenues en conséquence du traitté de Nimègue, qui a donné moyen à l'empereur de faire des conquestes sur les Turcs infiniment plus considérables, que ce qui a été laissé provissionnellement par l'empire à V. M., s'il croioit, que, pour rendre le traitté ferme et stable entre V. M. et l'empire, il fût raisonnable, que dans le bon état, où sont les affaires de son royaume, et la juste espérance, qu'elle a de la continuation des mêmes succez, elle donna par la paix à l'empereur et à l'empire quelques-unes des places, qui leur cause le plus de jalousie, V. M. voudroit bien en sacrifier quelques-unes au repos de l'Europe et en faveur de la médiation du roy de Suède, et comme il ne s'expliquoit pas encore, je luy demanday, quelles conquêtes il croioit que V. M. dust sacrifier pour le bien de la paix et les luy nommay tout-

---

1) Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 10 Juin, ci-dessus p. 251 et suiv.

2) Ce „Munster" est de trop.

tes. Il m'arresta à Philisbourg et me demanda aussi Strasbourg, dont je n'avois pas fait mention.

Je luy dis, que, quand on traitteroit avec la bonne foy, que nous faisions, il ne falloit pas s'amuser à chicaner sur ce qu'on pouvoit dire d'abord, ny laisser non plus concevoir des espérances de choses, que l'on ne pourroit pas non plus accorder dans la suitte; que, si V. M. avoit perdu quatre batailles et qu'on luy demandât Strasbourg, elle en hazarderoit une cinquiesme, avant que de le cedder. J'ajouttay toutes les raisons et de droit et de bienséance et du traitté de Munster et le persuaday si bien, qu'il se chargea de faire sçavoir à Mr. Straman, qu'il ne falloit pas songer à Strasbourg; mais pour Philisbourg, je luy dis, que si le roy de Suède condemnoit V. M. à le raser et à le rendre, en sorte qu'il ne pût jamais estre fortiffié, je croiois que l'amitié, que V. M. portoit au roi de Suède, l'engageroit à luy faire ce sacrifice. Il me témoigna bien de la joye de cette déclaration, me protestant qu'il n'en abuseroit pas. Il insista cependant à faire rendre Philisbourg fortiffié et me représenta, que V. M., conservant des passages aussy considérables sur le Rhin que ceux de Brisack et de Strasbourg, il étoit bien juste, que l'empereur en eût aussy. Je luy répondis, que les princes de l'empire en avoient plusieurs et qu'il falloit oster cette piere de scandale, qu'il [1]) l'estoit également pour V. M. et pour les princes de l'empire. Il me mandast [2]) ensuite, si V. M. ne rendroit pas Fribourg. Je luy fis connoître, qu'il n'estoit pas juste, après que V. M. avoit fait tant de conquestes dans cette dernière guerre, qu'elle rendît des places, qui luy avoit été cédées par des traittez.

---

1) qui.

2) demanda.

Comme le duché des Deux-Ponts tient au coeur du roy de Suède, je ne voulus par finir cette conversation sans en parler. Je luy dis, que V. M. estoit bien fâchée, qu'il se trouvast dans ses conquestes; que, s'il convenoit au roy de Suède d'être remboursé du domaine utile, V. M. seroit disposée à le satisfaire. Il me répondit sans hésiter, qu'il ne seroit pas difficile de trouver des expédiens pour terminer cette affaire à la satisfaction commune des deux roys, ce qui me plut extrêmement, car j'avois toujours peur, que dans l'envie de posséder le duché des Deux-Ponts, dépendant de l'empire, le Suède n'appuyant [1]) fortement les demandes, que l'empereur pourra faire, que V. M. restituast les réunions, qu'elles a faites depuis la paix de Nimègue.

Je l'ay [2]) témoigné ensuite, que V. M. n'apportoit tant de facilitez aux conditions de la paix, que parcequ'elle estoit bien aise de faire ce plaisir au roy de Suède, qui souhaittoit de restablir le repos dans la Crestienté, et que V. M. regardoit la paix de l'Europe comme un préalable, pour apprendre [3]) ensuite les anciennes alliances avec la Suède. Il me répondit fort nettement, que c'estoit la pensée du roy de Suède, qu'il estoit persuadé, que son intérest vouloit, qu'il demeurast uny à V. M. et que la paix ne seroit pas plutost signée, qu'il rechercheroit le premier l'alliance de V. M.

La conclusion de notre conversation fut, qu'il escriroit à M. Horn, envoyé de Suède à Vienne, et qui [4]) Mr. de Stratman se confie qu'après une longue conférence, qu'il avoit eue avec moy, il avoit trouvé, que V. M. estoit disposée à faire la paix à des conditions justes et raisonnables; qu'il ne falloit pas songer à redemander Strasbourg, mais que, si l'on vouloit estre content du razement de Philisbourg, il s'y employeroit volontiers et qu'il espéroit

1) n'appuyât. 2) lui ay. 3) reprendre. 4) que.

de l'obtenir; qu'il auroit réponse dans cinq semaines et qu'il seroit instruit alors des sentimens de la cour de Vienne sur la paix de l'empire. Je luy dis, qu'aussitost qu'il voudroit s'en expliquer à moy j'avois ordre de luy expliquer le secret de V. M.

Que Mr. Oxenstiern soit déjà informé ou ne le soit pas des sentimens de l'empereur, je m'attens bien qu'il me fera d'autres propositions dans six semaines, parcequ'il ne m'a parlé cette fois icy qu'en son nom, et qu'il s'expliquera alors, comme estant instruit des volontez de l'empereur, et prévoys, qu'il insistera sur Fribourg, comme estant au-delà du Rhin et un bien héréditaire de la maison d'Austriche. Sy V. M. jugeoit à propos de me mander en cecy plusieurs alternatives et de m'informer de celles, qui luy seroient plus agréables, et de celles, que je ne devrois pas accorder qu'à la derniere extrémité, et s'il y avoit des places ou des pays du costé de la France, que V. M. vouloit avoir en change de Fribourg, qu'elle rendroit razé, je tâcherois de faire un bon usage des lumières, que V. M. me donneroit.

Mr. Oxenstiern me demanda, quelles pensées on avait en France de Mr. Stratman; qu'il pouvoit m'asseurer, qu'il était tout français à Nimègue; qu'il avoit eu des affaires depuis cela, qui avoient un peu altéré ses bons sentimens; mais que dans le fonds il estoit toujours affectionné à la France et qu'il ne tenoit pas à luy, que la paix ne fût faite. Je lui dis, que V. M. estoit prévenue de beaucoup d'estime pour M. Stratman et qu'elle seroit très aise d'apprendre, qu'il conservât toujours de sy bons sentimens. L'agitation, dans laquelle a esté cette cour pour les mouvemens du Dannemark, commence à se dissiper. On ne craint plus pour Hambourg, et j'ay sceu par M. Oliverskranz et par M. Wrede, à qui j'ay parlé pour tâcher de maintenir le roy de Suède dans une exacte neutralité, malgré l'entreprise, que le roy de Dannemark

pourroit faire sur Ratzbourg, que quelques déclarations qu'on ait faites icy à Mr. Joul le roy de Suède ne fera aucun mouvement, si le roy de Dannemark se contente de prendre Ratzbourg et de le rendre, aussitost après qu'il l'aura razé; mais s'yl en vouloit à Hambourg ou à quelque autre état de l'empire, quel qu'il fût, la Suède ne le souffriroit pas. J'ay même découvert par d'autres endroits, que le roy de Suède ne s'est pas expliqué encore fortement au duc d'Hannover et qu'il luy a fait déclarer qu'il ne pouvoit pas entrer dans sa querelle pour le duché de Saxe Lawembourg. Ainsy, autant que j'en puis juger, le roy de Dannemark n'aura d'autre affaire que celle, de [1]) l'empereur ou les Hollandois luy susciteront; mais s'ils luy en faisoient, il ne doit pas s'attendre à estre secouru du roy de Suède, qui prétendra que le roy de Dannemark se sera attiré ses affaires de gayeté de coeur et contre son sentiment.

Le roy de Suède a fait quatre nouveaux sénateurs. Le premier se nomme Wrangel, homme de condition, mais très incapable, à ce que j'ay ouy dire, et très ignorant. Le second se nomme Wachmester, homme aussy de qualité, dont le frère est admiral général; il est hardy et entreprenant et entièrement dévoué au comte Oxenstiern, à qui il est beau-frère. Ces deux premiers-là demeureront dans le sénat. Le troisième se nomme Falkenberg, simple gentilhomme, qui a autrefois voyagé en France et qui a conservé depuis ce temps-là une inclination toute particulière pour la France. C'est un des hommes de toute la Suède, qui a le plus d'esprit et qui est le plus poly. On l'envoye président en Finlande, mais comme ces messieurs-là ne se tiennent guère à leur résidance, il reviendra bientost à Stokolm et poura rendre service à V. M.

---

1) que.

Le quatrième s'appelle Walcenstedt [1]), homme de rien, qui estoit copiste dans un greffe il n'y a que dix ans. Le roy de Suède fait [2]) monter par plusieurs petites charges à celle, que Piper a à présent; mais il est si brutal et si féroce, qu'il s'est attiré tous les sénateurs contre luy, de sorte que le comte Oxenstiern, Wrede et Guldenstolpe ont obtenu du roy de luy oster cette charge. Il le fit alors gouverneur d'une petite ville de Suède. A cette heure il le fait sénateur et comte, aussi bien que les trois autres, et par-dessus cela on croit, qu'il le mettra dans la chancelerie avec Mr. Oxenstiern et Guldenstolpe. On ne doute plus, que ce ne soit pour contrecarrer ces deux autres; mais je ne sçay, sy j'en pourray proffiter, car j'ay apris, que ce n'est qu'un brutal et qu'il n'y a aucun aller auprès de luy.

J'ay encore parlé à Mr. Oxenstiern, pour avoir un ordre de laisser embarquer Mr. l'abbé de Polignac sur le vaisseau suédois, et j'ay envoyé chez luy, pour en savoir la réponse; mais il m'a mandé, que le roy son maître avoit eu avis, que le vaisseau étoit effectivement party, et mesme, qu'il sçavoit le jour du départ. Je suis &c.

17 Juillet 1693 à Marly.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il approuve fort la manière, dont son ambassadeur est entré en négociation avec M. Oxenstiern sur les conditions, auxquelles le roi de Suède pourrait procurer la paix entre lui et l'empereur, conditions, auxquelles il ne veut être tenu que pour la présente année, et dit avoir pris la résolution d'employer à l'avenir la plus grande partie de ses forces contre l'empire. Il réitère en même temps l'ordre, déjà donné plus

---

1) L. Wallenstedt, voir ci-dessous, p. 288, et sur le nom *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, II, p. 4 et 7.

2) l'a fait.

d'une fois à M. d'Avaux, de renvoyer M. Jourdan, en cas qu'il fasse des propositions, à M. d'Asfelt.

Monsr. le comte Davaux. J'ay receu votre lettre du 24 Juin [1]), par laquelle vous me rendez compte de la conférence, que vous avez eue avec le comte d'Oxenstiern à sa maison de campagne, et je suis très satisfait de la manière, dont vous estes entré en négociation avec luy sur les conditions, ausquelles le roy son maître pouroit moyenner la paix entre moy et l'empire. Il me paroist même, qu'il vous a donné assés de sujet d'espérer, qu'il pouroit disposer la cour de Vienne et les princes d'Allemagne à se contenter de bien moindres avantages que ceux, dont je me suis expliqué par ma dépêche du 2e de ce mois. Mais comme dans la résolution, que j'ay prise d'employer à l'avenir la plus grande partie de mes forces contre l'empire [2]), j'ay crû devoir faire voir en mesme

1) Voyez ci-dessus p. 273 et suiv.

2) Cette expression est à noter. On y voit, de même que dans la lettre, adressée le 9 Avril par le roi à son ambassadeur, ci-dessus p. 77 et suiv., qu'il a toujours devant les yeux les prétentions de l'empereur quant à ses droits sur la monarchie d'Espagne. Souvent on a mis sur le tapis, à l'occasion de la conclusion de la paix de Ryswick, la question, s'il faut attribuer en partie la modération, dont Louis XIV fit preuve alors, à cette cause, qu'il avait en vue de disposer l'Europe, à l'ouverture de la succession d'Espagne, en faveur d'un prince de sa maison. A cette question M. Martin répond affirmativement, XIV, p. 234. Avant lui M. de Flassan, *Hist. génér. et raisonnée de la diplomatie française*, IV, p. 165, en renvoyant aux *Mémoires de d'Avaux*, avait opiné dans le même sens. Cependant Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, Oeuvres complètes, 1823, XIX, p. 495 et suiv., nie, que ce soit un des motifs de cette paix; que le roi ait eu ces vues-là. Ce disant, il allègue un passage des *Mémoires* du marquis de Torcy, qui, du temps de Voltaire, n'existaient qu'en manuscrit. Depuis ils ont été imprimés, et en effet ils confirment ce que l'auteur du Siècle de Louis XIV avance, voir ces *Mémoires* dans *la Collection de Petitot*, LXVII, p. 35, 36.

temps à tous les princes et estats, qui le composent, qu'ils peuvent par une paix juste et raisonnable prévenir tous les malheurs, que la continuation de cette guerre leur peut causer, je n'ay pas douté,que la cour, où vous estes, ne fût bien aise, que je leur fisse insinuer, tant par elle, que par tous les autres princes, qui désirent le rétablissement de la tranquilité publique, à quelles conditions on la peut procurer, et qu'il estoit d'autant plus nécessaire de ne pas perdre de temps à leur en donner connoissance, qu'ils n'auroient pas raison d'espérer les mesmes avantages, s'ils m'obligeoient à faire encore pour l'année prochaine les mesmes préparatifs et dépenses, que pour celle-cy. Ainsi le dit comte d'Oxenstiern peut faire valoir à Vienne les offres, que j'ay faites, quand mesme elles deviendroient publiques, comme un effet de la complaisance, que j'ay eue pour le roy de Suède et une preuve de la sincérité de mes intentions, pour retrancher toutes les longueurs, qui peuvent aporter du retardement au bien général de la chrestienté.

Enfin, quoyque le dit Sr. comte Oxenstiern vous eût demandé un secret impénétrable et que tout se passât entre vous deux, je suis persuadé, que, comme il désire sincèrement de donner un prompt acheminement à la paix, il trouvera, que ce que j'ay fait y apporte de grandes facilitez et qu'après avoir escrit au Sr. Strattman dans le sens, qu'il vous l'a confié, il sçaura faire un très bon usage des dernières ouvertures, que vous luy avez faites, d'autant plus, qu'elles satisfont pleinement à tout ce que l'empereur et l'empire pouvoient raisonnablement désirer en me laissant Strasbourg, et que je donne une entière satisfaction au roy de Suède sur ce qui regarde le duché des Deux-Ponts.

N'obmettez rien, pour maintenir le dit comte d'Oxenstiern dans les bons sentimens, qu'il fait paroistre, et continuez à ménager avec la mesme adresse les ministres,

tant anciens que nouveaux, qui peuvent contribuer au bon succès de votre négociation.

Je vois par la lettre, que le Sr. Jourdan a escrite au baron D'asfeld, que ce premier, sous le prétexte d'aller trouver l'électeur de Saxe, pour entrer en négociation avec luy, n'a d'autre objet que de tirer de moy quelque nouvelle gratification. Et comme je vous ay déjà fait connoistre, que j'ay confié au dit Sr. Dasfeld tout le soin de ce qui se peut traitter à la cour de Saxe, mon intention est aussi, que vous luy laissiez la conduite entière de cette affaire et que, sans entrer dans toutes les propositions, que vous pouroit faire le dit Jourdan, vous le renvoyez à ce que le dit Dasfeld pourra désirer de son entremise, s'il la juge utile à mon service. Sur ce &c.

Négociation de Monsr. le comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire, pendant les six derniers mois de l'année 1693.

Le 1er Juillet 1693 à Stockholm.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il parle d'abord de l'entreprise du roi de Danemarc sur Ratzbourg et de l'inquiétude, causée par-là à M. Juel, et mande ensuite au roi, que la prise de Heidelberg et l'envoi d'une armée française en Heidelberg ont fort consterné les ministres des alliés à la cour de Suède; qu'il a appris de M. Wrede, que M. Heinsius et le prince d'Orange désirent finir la guerre; qu'il donne à dîner aux sénateurs; que M. van Heeckeren offre une entière satisfaction au roi de Suède touchant le commerce; qu'il espère pouvoir gagner M. Wallenstedt.

J'ay receu la lettre, dont Votre Majesté m'a honoré le 4 Juin [1]). J'ay eu l'honneur d'informer Votre Majesté par mes dernières des diligences, que j'avois faites auprès de quelques personnes de cette cour, pour oster toute sorte d'ombrages au roy de Suède de l'entreprise du roy de Dannemark sur Ratzbourg. J'aurois pu rendre plus de service en cette occasion à Vostre Majesté, comme elle aura

1) Voyez ci-dessus p. 202 et suiv.

veu par les précédentes lettres, si Mr. Joul m'avoit averti plustost et plus sincèrement des desseins du roy de Dannemark. Ce n'est pas en cela seul que cette affaire a esté mal conduitte. Il n'en falloit parler que dans le moment qu'on la vouloit entreprendre, et les Danois ont trop fait de tentatives et de menaces. Cependant je ne vois pas, que le roy de Dannemark ait à craindre autre chose, que ce que j'ay eu l'honneur de vous mander par mes dernières lettres [1]), sçavoir que l'empereur donne des lettres avocatoires, dont Mr. Joul ne fait aucun cas, et le roy de Suède abandonne le Dannemark, s'il estoit attaqué pour l'affaire de Ratzbourg, parcequ'il ne prétend pas estre obligé de le secourir dans une affaire, qu'il se seroit attirée de gayeté de coeur, non plus qu'il ne veut pas deffendre Mr. le duc d'Hanover par les mesmes raisons. Mr. Joul en paroist un peu plus en peine que des lettres avocatoires; mais ce qui l'inquiète le plus est, qu'il appréhende, que les Hollandois ne prennent cette occasion de satisfaire le roy de Suède touchant le commerce et qu'on ne laisse a [2]) son maistre en arrière. C'est ce qui l'a obligé d'écrire depuis trois semaines en Dannemark, pour faire différer cette entreprise, au moins à ce qu'il m'a dit, car pour l'avis, que Mr. de Bonrepaus m'a mandé qu'on avoit à la cour de Dannemark que le roy de Suède avoit donné ordre à ses troupes de Pomméranie et de Brême de marcher au secours de Ratzbourg, je puis assurer Votre Majesté, qu'il n'y a nul fondement et que ce sont des gens mal informez, qui veulent favoriser secrestement M. le duc d'Hannovere, qui ont escrit de pareilles choses.

J'ay eu l'honneur, Sire, de rendre compte à Votre Majesté de la conversation, que j'ay eue avec M. le comte Oxen-

---

1) Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 17 Juin, ci-dessus p. 265 et suiv. 2) Cet „a" est superflu.

stiern touchant les conditions de la paix [1]). La prise d'Heidelberg [2]), qui a fort étonné les ministres des alliez en cette cour, ne contribuera pas peu à les rendre plus raisonnables; mais le détachement de trente mil hommes, que Votre Majesté vient de faire de son armée, pour passer en Allemagne [3]), les a bien plus consternez.

Mr. Wrede m'a dit en confidence, que le pensionnaire d'Hollande s'est expliqué nettement à M. Lillienrot du désir qu'il avoit de voir finir la guerre; que M. Lillienrot luy avoit demandé, s'il parloit de son chef ou par ordre du prince d'Orange; qu'il luy avoit répondu, que c'estoit par ordre du prince d'Orange; que M. Lillienrot luy avoit témoigné là-dessus, que le premier pas qui estoit à faire estoit d'accepter la médiation de la Suède. Je puis faire dire de mon chef, et aussi par Mr. Oliverkrantz, tout ce que Votre Majesté souhaitera, à M. Lillienrot. Il l'exécutera fidellement, pourveu que ce ne soit rien, qui soit avantageux au comte Oxenstiern, qu'il n'ayme pas. Comme je suis bien aise d'acquérir un peu plus de familiarité avec les sénateurs, je priay avant-hier les cinq premiers à disner chez moy, et je donneray demain à disner aux cinq autres. J'eus le plaisir, au sortir de table, de parler un moment au comte Oxenstiern, qui me dit, qu'il vouloit m'entretenir; mais que ce ne pouvoit estre ny hier, ny aujourdhuy. J'iray demain, quoyque je ne croye pas, qu'il ait beaucoup de choses à adjouter à ce qu'il me dit assez succintement, c'est à sçavoir, qu'il avoit déclaré aux alliez, qu'il voyoit de bonnes dispositions à la paix du costé de Votre Majesté; qu'ils devoient en profiter; que peut-estre il arriveroit telle chose, qu'ils n'au-

---

1) Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 24 Juin.

2) Elle avait été prise d'assaut par le maréchal de Lorges le 22 Mai.

3) Voyez les lettres du roi à M. le comte d'Avaux du 4 Juin et du 2 Juillet.

roient pas de conditions si avantageuses; que d'ailleurs il ne veut pas répondre du roy son maistre; qu'il se lassoit de voir continuer la guerre, et qu'il pouroit bien prendre un parti, dont les alliez se repentiroient.

J'apris hier par le comte Wrede, que M. van Hekeren avoit eu ordre d'offrir une entière satisfaction au roy de Suède touchant le commerce, mais qu'il demandoit, que le roy de Suède s'engageât en même temps de donner les secours, stipulez par le traitté d'alliance; que M. le comte Oxenstiern avoit appuyé cette proposition auprès du roy son maistre, comme la trouvant raisonnable, mais que le roy de Suède l'avoit interrompu et avoit déclaré, qu'il falloit commencer par la réparation des dommages, que Sa Majesté [1]) avoient soufferts; qu'on examineroit après cela, s'il falloit qu'il exécutât le traitté ou non. Je ne voudrois pas assurer Votre Majesté, que M. le comte Oxenstiern eût appuyé cette affaire aussi fortement, que M. Wrede me l'a dit, parceque j'ay déjà veu, que ce dernier, qui n'aime pas Mr. le comte Oxenstiern, est toujours bien aise d'augmenter tout ce qu'il fait contre les intérests de Vostre Majesté; mais ce qui est de très vray est la réponse du roy de Suède, à laquelle M. Wrede prétend avoir beaucoup contribué.

J'ay trouvé des habitudes auprès du dernier sénateur Valensted [2]), qu'on m'avait dit inaccessible, et j'espère,

---

1) les sujets de Sa Majesté.

2) Voir sur M. Wallenstedt, outre la missive de M. le comte d'Avaux au roi du 24 Juin, ci-dessus p. 281, Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 563, 574, qui le décrit comme un homme très solide, laborieux, ami de la justice, incorruptible, qui devint dans les derniers temps du règne de Charles XI une des personnes les plus considérables de son pays. Dans sa jeunesse il avait été attaché à une des ambassades suédoises en France et obtint en 1693 un emploi dans la chancellerie dans la section des affaires étrangères. Aussitôt il fit connaître

que je m'en serviray utilement pour les intérests de votre Majesté. Son gendre, nommé Cronielm, à qui j'ay toujours fait beaucoup d'honnestetez, m'a promis de me servir auprès de luy. Aussi je puis une fois luy faire bien comprendre l'intérest du roy de Suède dans l'occasion présente. Il n'y a personne plus capable de luy faire faire toutes les démarches, que je souhaiteray. Il faudra cependant ménager cela avec quelque adresse, car Vallensted est ennemy du comte Oxenstiern et luy a rompu souvent en visière. J'ay appris, qu'il a esté cinq ans secrétaire de l'ambassade du comte Tot [1]) en France. Ce qu'il y a de bon est que c'est un homme désintéressé et qu'il n'en coûtera rien à votre Majesté.

23 Juillet 1693 à Marly.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il recommande à son ambassadeur de s'efforcer, pour que la Suède ne s'oppose pas au siége de Ratzbourg par le Danemarc et n'en fasse une cause de discorde. Le seigneur de Bonrepaux informera M. d'Avaux bien exactement de la manière, dont le roi de Danemarc aura reçu la communication des conditions, auxquelles lui, Louis XIV, veut faire la paix avec l'empire. Le roi prie M. d'Avaux d'en faire de même à l'égard de M. de Bonrepaux. Il ne doute pas, que la Hollande ne désire véritablement la paix; mais il est encore

---

à M. d'Avaux son inclination à soutenir les intérêts de la France, mais qu'il renonçait à tout commerce personnel avec cet ambassadeur. De même que M. d'Avaux les pages de l'ouvrage de M. Carlson, citées plus haut, indiquent, qu'il était du parti opposé à M. Oxenstiern.

1) Le comte de Tott, grand-écuyer de Charles XI, homme bien fait, jeune, de beaucoup d'esprit, magnifique, galant, grand joueur, était ambassadeur en France au commencement de la minorité du roi de Suède et conclut en cette qualité avec Louis XIV un traité peu après la paix de Copenhague et après celle d'Oliva, voir *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Petitot, LXIII, p. 266 et suiv.

trop tôt pour entrer en négociation avec elle. Il autorise son ministre de communiquer à la cour de Suède, que son intention est de donner pleine satisfaction à l'électeur de Trèves. M. le duc de Grammont et d'autres lui ont fait part d'une victoire navale, remportée par le maréchal de Tourville.

Monsieur le comte Davaux. Vostre lettre du premier de ce mois [1]) me confirme ce que vous devez [2]) déjà mandé par votre précédente du peu de sujet qu'a le roy de Dannemark d'apréhender d'être traversé dans son entreprise de Saxe Lawenbourg par la couronne de Suède. Et comme il n'a jamais prétendu en estre secouru, au cas qu'il fût attaqué par la maison de Brunswic, et qu'il a pris d'ailleurs les précautions nécessaires contre les prétendues avocatoires de l'empereur, j'aurois assez de raison de croire, qu'il n'apporteroit plus retardement à l'exécution de son dessein. Et il y auroit encore trouvé moins de difficulté, ainsy que vous me l'escrivez, s'il se fût contenté de le communiquer à la cour, où vous estes, dans le même temps qu'il auroit formé le siége de Ratzbourg. Je m'asseure cependant, que s'il attaque cette place vous n'obmettrez rien pour empêcher, que la Suède ne s'y opose, et que vous continuerez de présenter à la cour, où vous êtes, combien il luy importe de ne point séparer sa satisfaction dans [3]) celle du roy de Dannemark sur le sujet du commerce et qu'elle obtiendra tout ce qu'elle désire des Anglois et Hollandois, sy elle leur oste toute espérance de les pouvoir désunir.

J'escris au S. de Bonrepaux de vous informer bien exactement dans [4]) la manière, que le roy de Dannemark aura receu la communication qu'il [5]) luy a été faite ou à ses ministres par mon ordre des conditions, ausquelles

---

1) Voyez ci-dessus p. 285 et suiv.

2) avez. 3) de. 4) de. 5) qui.

je veux bien faire la paix avec l'empire, et de l'usage, que cette cour en prétend faire, afin que, si vous jugez, que l'empressement qu'elle auroit à les faire accepter par les princes et états de l'empire puisse par émulation augmenter le désir, que la Suède témoigne avoir de procurer la paix, vous en puissiez faire telle confidence au comte d'Oxenstiern ou à quelqu'autre ministre, que vous jugerez convenable à l'avancement de votre négociation, et si au contraire vous croyez, que la chaleur, avec laquelle la cour de Dannemark pouroit prendre cette affaire, ralantisse celle du roy de Suède, vous gardiez le silence sur ce point et que vous vous contentiez de vous servir de toutes les autres raisons, qui peuvent exciter la Suède à se donner la principale gloire et mesme le mérite entier du rétablissement de la tranquilité publique.

Mais pour peu que vous doutiez de l'évènement de cette confidence, vous ne la devez point faire, et je me promets de votre prudence, que vous n'hazarderez rien et que vous ne ferez aucune démarche, qui puisse produire de mauvais effets. Je désire aussi, que vous donniez les mesmes éclaircissemens au dit Sr. de Bonrepaus des sentimens de la cour, où vous estes, sur les conditions, dont je vous écris, et je luy donne les ordres nécessaires, pour ne rien hazarder sur ce point, qui puisse déplaire à la cour, où vous estes. Je ne doute pas, que le pensionnaire d'Hollande n'ait parlé sincèrement au Sr. Lillienrot, quand il luy a fait connoistre, que les Estats Généraux et le prince d'Orange souhaitent la paix, et je veux bien vous dire pour votre instruction particulière, qu'ils m'ont assez fait entendre, qu'ils ne s'en éloigneroient pas, si le premier [1]) y pouroit trouver sa satisfaction particulière et les autres le rétablissement de leur commerce avec ce qu'ils appellent

1) Lisez: le dernier, car c'est du prince d'Orange qu'il s'agit.

leur barrière; mais avant que d'entrer en négociation par ces deux points il est nécessaire de sçavoir, si l'on peut convenir avec l'empire des conditions, dont je me suis expliqué, après quoy je vous feray sçavoir, s'il est à propos de se servir de la voye du Sr. Lillienrot, pour les porter à faire des demandes raisonnables et qui puissent rétablir la paix, aussi bien dans la Hollande et en Angleterre que dans l'empire. Tâchez cependant d'empescher par les raisons, que je vous ay cy-devant escrites, que le roy de Suède ne s'engage à donner aux Estats Généraux les secours stipulez par son traitté d'alliance, et faites luy bien connoistre, qu'il court grand risque d'estre trompé dans la suite du temps, s'il sépare ses intérests d'avec ceux du roy de Dannemark.

J'aprouve fort tout ce que vous faites, pour vous concilier l'amitié des principaux sénateurs, et je m'assure, que tous vos soins vous faciliteront le succès des négociations, que je vous ay confiées. Quoyqu'on ait obmis de faire mention de ce qui regarde M. l'électeur de Trèves [1]) dans les conditions de paix, vous pouvez néantmoins assurer la cour, où vous estes, que mon intention est de luy rendre sa ville capitale et que [2]) s'il y a quelque réunion, qui le regarde, qui ne soit conforme au traitté, d'observer à son égard, ce qui est offert en général pour tous les autres princes et estats, qui ont le mesme intérest. J'ay receu hier des lettres du duc de Grammont [3]), qui est à Bayonne, qui confirme les avis, que j'avois déjà eus par d'autres voyes de la rencontre, que

---

1) Jean Hugues d'Orsbeck, électeur de Trèves depuis 1676 jusqu'à l'an 1711, voir *l'Art de vérifier les dates*, 1819, XV, p. 324, 325.

2) Ce „que" est superflu.

3) Apparemment Philibert, comte de Grammont, mort en 1707, sur lequel on peut consulter *la Nouvelle biographie universelle*, XXI, p. 622 et suiv.

le maréchal de Tourville a faite des flottes Angloises et Hollandoises pour Smirne, escortés par 22 vaisseaux de guerre sous le commandement du Sr. Roch [1]), et ces derniers avis portent, que le dit maréchal avoit pris ou coulé à fond 70 vaisseaux et qu'il estoit à la poursuite des autres [2]); mais comme je n'ay point encore receu de lettres du dit maréchal, je ne puis encore vous envoyer un plus grand détail de cette action. Sur ce &c.

A Stokolm 8 Juillet 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rend compte au roi d'un entretien, qu'il a eu au sujet de la paix avec M. Oxenstiern, qui s'est plaint du peu de disposition, que montrent les alliés, principalement le prince d'Orange, pour terminer la guerre, et lui a dit, que M. Stratman conduirait seul les affaires de la part de l'empereur, aussi celles, qui regardoient l'Espagne. Il déclare être très content de M. le sénateur Wallenstedt, qui est porté pour les intérêts de la France et hait les Hollandais et le prince d'Orange. Il touche en passant la question des arrérages, dus à la Suède; les achats que le roi de ce pays-ci veut faire en France; l'inimitié de M. Jourdan et du baron d'Asfeld et l'affaire de Ratzbourg. La reine mère l'a prié d'intercéder auprès de S. M. pour son beau-frère le prince de Bade-Dourlach.

Les nouvelles qu'il ajoute à ce qui précède sont, que les flottes marchandes de Suède et de Danemarc sont arrivées au Sund et que la marche de Monseigneur le dauphin

---

1) George Rooke, amiral Anglais.

2) Anne Hilarion de Costentin, comte de Tourville, maréchal de France depuis l'an 1693, mort en 1701. Il remporta la victoire, dont il est question ici, le 17/27 Juin près du promontoire de St. Vincent. Wagenaar évalue la perte totale à quatre-vingt, M. Martin à presque cent navires. Wagenaar, *Vaderlandsche historie* (Histoire de la patrie), XVI, p. 248 et suiv.; Martin, *Histoire de France*, XIV, p. 112 et suiv.

en Allemagne et la prise de Rose ont beaucoup inquiété les alliés.

Sire.

J'ay receu la lettre dont V. M. m'a honnoré du 21 [1]) du mois passé.

J'ay été voir Mr. le comte Oxenstiern, pour sçavoir ce qu'il avoit à me dire. Il m'a rapporté un peu plus au long les déclarations, qu'il avoit faites à Van hekeren, que j'ay mandé dans ma dernière lettre [2]), et m'a apris, que cet envoyé luy avoit témoigné, que le prince d'Orange souhaitoit la paix et qu'il vouloit uniquement la médiation de la Suède, mais qu'il avoit des raisons pour ne s'expliquer pas encore sy tost. Je luy ay représenté, que le prince d'Orange n'avoit garde de parler autrement, quand même il pouvoit désirer encore plus, qu'il ne fit, la continuation de la guerre, et qu'on voyait assez, que ce délay, qu'il apportoit à l'acception de la médiation, l'exclurait entièrement, comme j'avois appris par Mr. Oliverskrans, que le pensionnaire d'Hollande, qui avoit déclaré si nettement au Sr. Lillierot, il y a trois semaines, les sentimens du prince d'Orange pour la paix, avoit parlé tout autrement, depuis que la crainte, que la présence de V. M. leur avoit imprimée, estoit dissipée. J'ay dit à Mr. Oxenstiern, que rien ne pouvoit mieux faire connoître la sincérité des intentions de V. M. pour la paix et le peu d'envye, que le prince d'Orange en avoit, que de voir, que V. M. tenoit toujours le mesme langage, et que dans l'hyver, au commencement et à la fin de la campagne elle estoit égallement disposée à faire la paix, au lieu que les autres changeoient à tout moment de discours et n'agissoient que selon qu'ils estoient plus ou

1) Lisez le 26, voir ci-dessus p. 246 et suiv.

2) Voyez la lettre du 1 Juillet, ci-dessus p. 288.

moins pressez par les armes de V. M.; qu'aussitost que le prince d'Orange pouvoit flatter ses alliez de l'espérance d'une descente en France ou de la paix du Turc, comme ils faisoient il y a quinze jours, ils ne vouloient plus entendre à la paix avec V. M. et qu'ils ne s'y résoudroient jamais que quand ils y seroient contraints par la force de ses armes; que je le priois d'y faire réflexion et de juger, si je ne luy disois pas vray.

Mr. Oxenstiern s'est expliqué là-dessus plus ouvertement et même autrement qu'il n'avoit jamais fait, car il m'a dit, qu'il reconnaissoit cette vérité et qu'il avouoit, que les ennemis ne feroient point de paix, que quand ils y seroient nécessitez; que le roy son maître commençoit à estre mécontent de leur opiniâtreté; que luy, comte Oxenstiern, avoit déclaré aux alliez, que le roy de Suède ne pourroit souffrir plus longtems, que la guerre continuast; qu'il estoit impossible, que V. M. n'eût à la longue des avantages considérables (ce qui estoit vraysemblablement selon la constitution des affaires) ou ne receût quelque eschec; que, sy ce dernier cas arrivoit, la Suède connoissoit trop ses véritables intérests, pour ne pas prendre aussitost le party de la France; que si au contraire les alliez étoient battu, il ne pourroit en bonne conscience ne pas proposer au roy son maître d'en profiter.

Je crois, Sire, qu'on ne pouvoit tirer un plus grand avantage pour le service de V. M., que d'avoir persuadé le comte Oxenstiern et le roy de Suède, qu'elle désire sincèrement la paix, car c'est un prince, qui est plein d'équité et de justice, et rien n'est plus capable de luy faire prendre un parti que la mauvaise foy des alliez. C'est l'effet de la confiance, que V. M. m'a ordonné d'avoir à M. Oxenstiern. Il a esté extrêmement touché de tout ce que je luy ay dit de la part de V. M., et il commence à se scandaliser, que les alliez n'en usent pas de mesme. Il m'a confié dans cet entretient, que les

alliez luy avoient avoué, que quelqu'envie qu'ils eussent de la paix ils n'osaient consentir à faire une assemblée, dans la crainte que quelques-uns d'eux ne se détachât et qu'ainsy ils n'y donneraient pas les mains, qu'ils ne vissent la matière ébauchée et les principales difficultés terminées, et que Van hekeren luy avoit dit en particulier, que, si le prince d'Orange estoit assuré pour ce qui le regarde, le reste ne recevroit pas de difficulté; qu'il avoit répondu à Van Hekeren, qu'il ne falloit pas songer à parler des affaires du prince d'Orange, que l'on ne fût convenu de tout le reste, et qu'il leur avoit répondu à tous en même temps, que, s'ils ne vouloient pas, qu'on fît une assemblée, avant que d'avoir réglé les principaux points, il falloit donc qu'ils s'en ouvrissent à luy ou qu'ils se déclarassent, qu'ils ne vouloient point de paix; qu'ils luy avoient témoigné, qu'ils ne doutoient pas, qu'ils n'eussent ordre de le faire, si de mon costé j'avois le même pouvoir, et m'a témoigné, que, si je pouvois l'assurer de ce qui me regardoit, il estoit persuadé, que les autres auroient permission de s'expliquer.

Je luy ay fait connoistre, que V. M. avoit crû ne pouvoir mieux faire que de suivre le plan, qu'il m'avoit proposé par ordre du roy son maître; que le roy de Suède ayant jugé à propos d'établir avant toutes choses la seureté d'une bonne correspondance entre Votre Majesté et l'empire, pour parvenir plus facilement à une paix généralle, V. M. m'avoit commandé de luy confier ses intentions là-dessus, et que j'estois prest de les luy dire, aussitost que M. Strattman luy auroit fait sçavoir celles de l'empereur, et qu'au deffaut de cela le roy de Suède voulût expliquer ses sentimens sur ce sujet; que, quand cette affaire seroit réglée, s'il vouloit s'ouvrir sur tout ce qui regarde les autres alliez, il reconnoistroit bientost par les réponses, que je recevrois de V. M., la confiance, qu'elle prend en l'amitié du roy de Suède, et le fondement, qu'elle faisoit

sur la bonne foy d'un ministre aussi sage et aussi éclairé que luy.

J'ay crû, Sire, que je ne faisois pas mal d'imposer cette condition de régler les affaires de l'empire, avant que de parler des autres, quoyque V. M. ne me l'ait pas prescrite, premièrement, parceque je m'en puis désister par la suitte, dès que V. M. le jugera à propos, et en second lieu, c'est qu'il est bon de voir par cette épreuve la confiance, que l'empereur a en Mr. Oxenstiern, et les sentimens de ce dernier sur les conditions de la paix, avant que de s'ouvrir à luy sur ce qui regarde et touche les autres alliez. Je luy ay demandé, avec qui il concerteroit les affaires d'Espagne. Il m'a dit, que ce seroit avec Stratman; qu'il alloit luy en écrire, et que, quand les intérêts de l'empire et ceux d'Espagne seroient réglés, les autres ne recevroient pas grande difficulté. Cela luy a donné lieu de m'expliquer, ce qu'il ne m'avoit dit qu'en gros à sa maison de campagne, que Stratman conduiroit seul cette affaire par ordre de l'empereur, sans la participation d'aucun autre du conseil; que luy, comte d'Oxenstiern, n'avoit permission de le dire qu'au roy son maître; que Stratman n'en écrivoit pas à Staremberg, parcequ'il dépendoit de quelques personnes de la cour de l'empereur, qui n'étoient pas ses amis. Il m'a assuré, qu'il avoit ordonné à l'envoyé de Suède à Vienne et qu'il luy ordonneroit encore par l'ordinaire d'aujourdhuy de déclarer à Stratman, que le roy de Suède ne prétendoit pas estre amusé; que, si l'empereur vouloit sincèrement luy faire mander les conditions, sur lesquelles il vouloit faire la paix, il n'en abuseroit pas; mais que, s'il prétendoit garder quelque chose en réserve, il aimoit mieux, qu'il ne luy fît rien savoir du tout.

Il semble, Sire, que les affaires ne peuvent prendre un meilleur train jusqu'à cette heure. Je les suivray avec soin, et l'agrément, que V. M. veut bien me témoigner

de mon application, me la feroit redoubler, s'il estoit possible. J'attendray, Sire, les ordres de Votre Majesté, pour savoir, si elle juge à propos, que je laisse à M. Stratman la discussion des affaires d'Espagne, ou si je consentiray, qu'on les entame toutes à la fois, comme les alliez l'offrent à M. Oxenstiern, en sorte que les Hollandois entrent en connoissance des intérets d'Espagne. Cela dépend uniquement des veues, qu'a V. M., car il me semble, que, quoyque l'empereur voulût bien, que les Pays-bas Espagnols ne demeurassent pas si affoiblis, néanmoins, comme il agira de concert avec le ministre d'Espagne, ils aymeront encore mieux abandonner des places de ce costé-là qu'en Catalogne, et les Estats Généraux s'attacheront au contraire à conserver leur barrière. D'ailleurs le comte Oxenstiern me dit un mot en passant dans notre dernière conversation, que je fisse semblant de ne pas entendre, qu'à l'égard du roy d'Angleterre on trouveroit des moyens de faire quelque chose pour luy. Comme je n'ay garde d'entrer dans aucune médiation sans l'ordre de V. M., je ne répondis rien là-dessus; mais il est certain, que, s'il n'estoit pas possible de le rétablir sur le trosne, on tireroit un grand avantage de traitter toutes les affaires ensemble, parceque, quand on mettroit d'un costé les trois royaumes, que le prince d'Orange a usurpé depuis la rupture de la paix, et de l'autre les conquestes, que Votre Majesté a faites depuis ce temps-là, on seroit obligé de luy en abandonner; de plus [1]), que, quand on discutera les intérests de chaque estat en particulier, parcequ'il n'y en a point, où les alliez ne trouvent des raisons particulières, pour faire restituer les conquestes qu'a fait V. M.

---

1) Le sens de ce qui suit n'est pas trop clair. Je ne sais, si l'ambassadeur veut peut-être dire „d'autant plus, quand on discutera" etc. — En ce cas le mot „que," qui précède „quand," serait superflu.

Je crois seulement, qu'elle ne désaprouvera pas une réponse, que j'ay faite dans une conversation précédente à Mr. Oxenstiern, lorsqu'il me dit, que les alliez ne pouroient souffrir, que V. M. conservât aucune des conquestes, qu'elle a faites dans cette dernière guerre. Je luy témoignay, que, si l'on vouloit conclurre la paix en remettant toutes choses sur le pied, où elles estoient au mois de Septembre 1688, le roy d'Angleterre sur son trosne et V. M. en possession seulement des places, qu'elle occupoit alors, je me chargerois de cette proposition-là. Il se mit à rire et me dit, qu'il ne doutoit pas, que je ne le fisse volontiers. Je suis très content, Sire, du comte Valersted, nouveau sénateur. Je l'ay trouvé à la vérité très rude, comme on me l'avoit dépeint, et uniquement attaché au roy son maistre, mais en même temps très persuadé, que son intérest est d'estre toujours allié à la France, l'empereur ne pouvant jamais avoir d'autres veues que de chasser le roy de Suède d'Allemagne et le roy de l'y maintenir. Il m'a paru fort ennemy des Hollandois, et mesme du prince d'Orange, et comme c'est un homme sans façon, il n'en a pas fait de me dire, que le prince d'Orange n'avoit jamais aimé les Suédois et que les Hollandois estoient encore plus leurs ennemis déclarez; que de tout temps ils ont fait du mal aux Suédois et que le roy son maître les doit regarder comme des gens, qui seront toujours contre luy; qu'il estoit auprès du feu roy de Suède [1]); qu'il l'entendoit dire aux soldats, que, si Dieu luy donnoit l'avantage, ils respectassent les personnes royalles, ils ne fissent aucun mal aux femmes et aux enfans et qu'ils ne fissent point de quartier aux Danois, mais que, s'ils avoient entre leurs mains un Danois, et qu'ils vissent à quatre pas delà un Hollandois, ils quittassent le Danois, pour se jetter sur

1) Charles X Gustave.

l'Hollandois. Il ne peut estre que très bon, qu'un homme de ce caractère soit prévenu de pareils sentimens. Je feray mon possible, pour en profiter dans les occasions.

V. M. verra par ma lettre du 27 de May [1]), que j'avois concerté avec M. Oliverskrantz de ne faire payer les restes de contributions, que V. M. doit à la Suède, qu'après la paix faite, et comme il seroit bien plus avantageux, que le roy de Suède le souhaitât de la sorte, que si je luy en faisois faire la proposition, je ne m'expliqueray pas touchant les subsides, quelque permission que V. M. m'en ayt donné, tant que j'auray quelqu'espérance, que M. Oliverskrantz poura par le moyen de ses amis porter le roy de Suède à ne demander ce payement qu'après que V. M. aura fait la paix. Je me garderay bien, Sire, d'engager V. M. à faire aucune nouvelle dépense, et je ne suis pas assez mal avisé pour en parler icy; mais j'ay crû luy [2]) devoir donner avis des achapts, que le roy de Suède veut faire en France [3]), ne sachant point, si V. M. n'aimeroit pas mieux luy donner, au lieu d'argent, des tapisseries, des miroirs, des bureaux et autres choses semblables, car je sçay, qu'il veut meubler de nouveaux appartemens, qu'il fait faire dans son château; mais on ne m'a pas dit précisément, ce qu'il désire, ny mesme, s'il fera faire ces achapts cette année ou l'année prochaine. Je ne me mesleray point, Sire, des affaires de Saxe, et quand Jordan me donna un mémoire, dans lequel il se plaignoit du baron Dasfeldt, je ne voulus pas l'envoyer à V. M., ne m'estant jamais ingéré de ce qui n'est pas de mon employ; mais V. M. m'ayant témoigné, qu'elle agréoit,

---

1) Voyez cette lettre ci-dessus p. 219 et suiv., qui cependant ne contient pas expressément ce qui est dit ici.

2) devoir donner avis à V. M.

3) Voir ci-dessus p. 213 et suiv. la lettre du 20 Mai de M. d'Avaux à M. de Croissi.

que Jordan allât en Saxe, j'ay crû, que je devois l'instruire de ce qui pouvoit estre de ma connoissance; mais en même temps je luy ay dit de rendre compte de tout à Mr. de Croissy, de qui il recevroit les ordres, ne voulant pas me charger de cette affaire. Cependant je ne puis m'empescher de représenter à V. M., qu'il n'est pas du bien de son service, que cet homme demeure en proye aux ressentimens du baron Dasfeldt, qui luy veut bien du mal de ce qu'il s'est plaint de luy et de ce qu'il n'est pas retourné en Saxe sous ses ordres, et je puis assurer V. M., que dans le temps qu'il m'écrivoit contre Jordan il luy écrivoit comme à son ennemy. J'en ay les lettres.

Je n'ay pu refuser, Sire, à la reyne mère de Suède la prière, qu'elle m'a chargé de faire à V. M. en faveur du prince de Baden-Dourlac [1]) son beaufrère, en qui elle prend un grand intérest. Il luy a mandé, que son pays estoit si fort surchargé de contributions, principalement depuis un certain temps, qu'il n'avoit pas de quoy fournir pour sa propre subsistance et en demandoit la diminution. J'ay pris cependant la liberté de dire à la reyne, que les contributions estant une suite nécessaire de la guerre et qu'estant imposée également dans tous les pays, qui y sont soumis, il n'estoit pas possible de faire aucune distinction; mais que je sçavois bien, que, si cela estoit faisable, V. M. le feroit plutost à sa considération que d'aucune personne que ce pût estre.

Je n'ay rien, Sire, à ajouter touchant les affaires de Saxe Lawembourg à ce que j'ay eu l'honneur d'en mander à V. M. par le dernier ordinaire. J'en ay informé amplement Mr. de Bonrepaus et l'ay prié de ne rien croire

1) Frédéric VII le grand ou le magne, marquis de Bade-Dourlac depuis 1677, chassé par les Français en 1688, rétabli en possession de son pays en 1697, mort en 1709. Son épouse était Auguste Marie, fille de Frédéric III, duc de Holstein-Gottorp. Voir Hübner, table 232 et 227; *Art de vérifier les dates*, XV, p. 470 et suiv.

de tout ce que l'on diroit estre des sentimens du roy de Suède que ce que je luy en manderois, non plus que ce que M. Joul écriroit de moy, parcequ'il ajustoit toutes choses selon ses sentimens; que je pouvois l'assurer, que le roy de Suède ne prendroit point le parti d'Hanover touchant cette succession-là et que tout ce que le Dannemark avoit à apréhender estoit, que le roy de Suède n'entreroit pas en guerre pour luy, s'il estoit attaqué par les Hollandois ou par quelqu'autre prince pour l'affaire de Ratzbourg, et assurément, Sire, nous avions raison, M. Oliverskrantz et moy, de juger par les discours de Mr. Joul, que les Danois n'avoient pas grande envie d'agir, au moins pour luy. On ne peut estre plus opposé à cette entreprise qu'il est. Il ne m'a pas désavoué, qu'il croyoit, qu'on l'avoit différée sur ses vives remontrances; qu'il approuve fort, qu'on la fasse, mais que le temps n'est pas encore favorable, ny propre; qu'il faut pour cela, que V. M. soit assez puissante en Allemagne et assez à portée d'eux pour les secourir; que quelques personnes ont crû à la cour de Dannemark, que la prise d'Heidelberg mettroit V. M. en cet estat-là, mais que pour luy il avoit toujours représenté, que la prise d'Heidelberg et de trois Heidelberg n'estoient pas suffisans. Il donna hier une réponse par escrit, dans laquelle le roy de Dannemark témoigne, qu'ayant fait demander à l'empereur, s'il vouloit obliger le duc d'Hanover à raser Ratzbourg, il avoit écouté cette proposition; qu'il estoit surprenant après cela, que l'empereur entrât en négociation là-dessus et que le roy de Suède ne le fît point; que le roy de Dannemark faisoit assembler des troupes, pour former simplement un camp, s'il avoit satisfaction touchant Ratzbourg ou pour se la procurer, si on ne la luy donnoit pas, et que, s'il estoit attaqué par les amis de la maison de Lunebourg, il espéroit, que le roy de Suède l'aideroit, à moins qu'il ne voulût manquer à la foy des traittez.

Je ne comprêns pas, Sire, à quoy servent quinze déclarations de la mesme teneur, qu'on a faites icy, qu'à rendre le roy de Suède plus ferme dans ses résolutions, à moins que le roy de Dannemark ne déclare si souvent, qu'il se veut battre, qu'afin qu'on l'en empesche formellement. V. M. a veu, qu'il n'y a que ces manières-là du Dannemark, qui ont pensé empêcher le roy de Suède à soutenir le duc d'Hanover; mais puisqu'il n'y a plus de réserve à cette heure de M. Joul à moy et que nous convenons tous deux de nos faits, c'est à sçavoir, que le roy de Dannemark n'a rien à craindre que de n'estre pas secouru par la Suède, il doit prendre son parti là-dessus, sans chercher de nouvelles querelles, car Mr. Joul commence à convenir, qu'il n'est pas à craindre, que la Suède reçoive satisfaction des Anglois et des Hollandois à l'exclusion du Dannemark, parceque Mr. Hekeren persiste opiniâtrement à ne donner aucune satisfaction, à moins que le roy de Suède ne fournisse en même temps le sècours, stipulé par ce traitté, et le roy de Suède n'en veut rien faire, ce qui est à mon sens très considérable. Nous avons toute l'obligation aux comtes Wrede et Daswert.

On vient d'avoir avis, que les flottes marchande de Suède et de Dannemark sont arrivées au Zundt. Le bruit a couru pendant 24 heures, que les Anglois les avoient arrestées dans la Manche. S'ils l'avoient fait, les Danois auroient bien fait du bruit. Les Suédois n'osent parler si haut, mais sont plus fermes. Cependant les uns et les autres n'auroient rien fait, tout ce [1]) seroit passé en menaces et négotiations. Il est bon, que V. M. compte là-dessus.

La marche de Monseigneur le dauphin en Allemagne donne de grandes inquiétudes aux alliez. La prise de Roy [2]),

1) se.

2) Voyez la lettre de M. d'Avaux au roi du 18 Juin, ci-dessus p. 235, et là-même *note* 1.

qui est survenue là-dessus, les a fort touché, et surtout l'avis, qu'on a receu par la dernière poste, qu'on avoit veu la flotte de V. M. à la hauteur de Lisbonne et qu'elle alloit à Cadix. Je suis bien trompé, si cela ne les rends plus faciles sur les conditions. Pour moy, je dis hier chez le roy, où l'on parla de toutes ces nouvelles, que je m'en réjouissois d'autant plus, que tous ces grands avantages, qu'auroit V. M., ne feroit qu'avancer la conclusion de la paix. Je suis avec un très profond respect, Sire, de Votre Majesté le très humble, très obéissant et très fidel sujet et serviteur. Signé Davaux.

Lettre particuliere.
'A Stockholm le 8 Juillet 1693.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il témoigne à M. de Croissi sa gratitude de ce que le roi est satisfait de son application.

M.

Je n'adjouteray que ce mot à la lettre du roy, pour vous rendre très humbles grâces de la satisfaction, que Sa Ma^té^ me témoigne de mon application. Je say, que c'est à vous que je le dois, et je reconnois en cela la bonté, que vous avez de faire valoir le peu de service, que je rends icy. Je vous demande toujours, Monsr., la continuation de cette même protection, sur laquelle je mets toutes mes espérances, et que je puis dire que je mérite en quelque façon par mon entier attachement pour vous. J'ose espérer par la manière, dont les affaires se tournent icy, que vous n'aurez point à vous reprocher de m'avoir choisy pour cet employ. Je suis &c.

30 Juillet 1693 à Marly.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il informe son ambassadeur de tous les détails de la victoire, remportée

récemment par le maréchal de Tourville. Il ne juge pas à propos de s'expliquer sur les conditions, qu'il pourra accorder au roi d'Espagne et aux autres princes, qui sont en guerre, avant d'avoir reçu réponse de l'empereur sur les propositions, qu'il lui a faites. Il est fort content des répliques, données à M. le comte d'Oxenstiern.

Mons. le comte Davaux. Votre lettre du 8 de ce mois [1]) m'informe de la confidence, que vous a faite le comte d'Oxenstiern du peu d'empressement, que les Hollandois témoignent à présent pour la paix, et de l'espérance, que le prince d'Orange continue de donner à ses alliez d'une descente sur les costes de mon royaume et d'une paix prochaine avec les Turcs.

Quant au premier, je crois que toute l'Europe en sera bien désabusée, aussitost qu'on sçaura, qu'une partie de mon armée navalle, commandée par le maréchal de Tourville, a rançonné vers Lagos, peu éloigné du Détroit, les flottes angloises et hollandoises, composées d'environ cent cinquante vaisseaux marchands et de 25 vaisseaux de guerre; qu'elle les a attaqué; qu'elle en a pris 27 des plus riches; qu'elle en a coulé à fond 47, entre lesquels il y en avoit deux seuls, qui, au raport des vaisseaux pris, valoient plus de trois millions; que l'escadre des vaisseaux de guerre, qui servoit de convoy, ayant abandonné les vaisseaux marchands, il y en a eu deux de pris de la dite escadre et on croit, qu'il y en a deux coulez à fond, et qu'enfin toute la perte, que les ennemis souffrent dans cette rencontre, poura monter à pres de vingt millions, en sorte qu'une pleine victoire, remportée sur toute la flotte, ne m'auroit pas esté si avantageuse, ny si préjudiciable à leurs affaires [2]). C'est ce qui m'a esté confirmé

---

1) Voyez plus haut p. 293 et suiv.

2) Voir ci-dessus, p. 292 et suiv., la lettre du roi à M. d'Avaux du 23 Juillet.

aujourdhuy par l'arrivée du chevalier de St. Pierre, que le dit maréchal de Tourville m'a dépesché le 6e de ce mois. Ainsi je vois bien, que toute l'espérance des alliez n'est plus fondée que sur la paix avec les Turcs à des conditions honteuses et peu convenables aux avantages, que l'empereur a remporté jusqu'à present sur l'empire Ottoman.

Cependant, quelqu'éloignement qu'ils témoignent au [1]) rétablissement de la tranquilité publique, je ne juge pas à propos de m'en expliquer sur les conditions, que je pouray accorder, soit au roy d'Espagne, ou aux autres princes, qui sont en guerre, jusqu'à ce que celles, que j'ay offertes à l'empire, soient acceptées, ou que je sois bien assuré, que tous les estats qui le composent en conviendront, aussitost qu'on sera d'accord de ce qui peut regarder les intérests des autres alliez, et si le comte d'Oxenstiern a d'aussi bonnes intentions, que vous le témoignez et que j'ay sujet de le croire, il travaillera premièrement à faire consentir la cour de Vienne et la diette de Ratisbonne à l'acceptation de mes offres et à faire expliquer l'empereur sur ce que [2]) peut raisonnablement désirer à l'égard de l'Espagne, après quoy je pouray aussi vous informer de mes intentions sur ce sujet, et par ce moyen la paix se poura faire sans une assemblée de médiateurs et de plénipotentiaires et sans que les alliez ayent aucun sujet de craindre la désunion de leur ligue, et l'on poura d'autant plus utilement s'apliquer à terminer les différens, qu'il y a entre le roy d'Angleterre et le prince d'Orange, que ce n'est pas un intérest, qui regarde directement ma couronne, ny l'empereur et l'empire.

C'est ce qui me fait d'autant plus approuver la réponse, que vous avez faite au dit Sr. comte Oxenstiern, et j'attendray, qu'il vous ait informé de celle, que le Sr. Stratman luy aura faite, avant que de vous donner de nouvelles

---

1) pour le. 2) qu'il.

instructions sur la conduite, que vous aurez à tenir dans le progrès de cette négociation.

Vouz avez bien fait aussi de ne rien répondre sur les insinuations de ce ministre touchant les avantages, qu'on pouroit procurer au roy d'Angleterre, et il faut, qu'il sache et qu'il explique plus particulièrement les intentions du prince d'Orange, ou plustost qu'on ait réglé les autres différens, avant qu'on puisse convenir de ce qui regarde celui-cy.

J'ay esté bien aise d'aprendre, que vous soyez content du nouveau sénateur Valerstet et de la manière, qu'il vous a parlé. Il y a lieu de croire, qu'il contribuera tout ce qui dépend de luy au rétablissement d'une bonne intelligence entre moy et le roy son maistre.

Continuez à ménager l'amitié et la confiance des ministres et à maintenir la cour, où vous estes, dans la disposition, où elle est, de ne point prendre de parti touchant l'affaire de Saxe Lawemburg. Sur ce &c.

15 Juillet 1693 à Stockholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Débutant par l'affaire de Ratzbourg, il ne cache nullement son opinion, qui est, que le roi de Danemarc n'a pas l'intention, du moins provisoirement, de commencer l'entreprise, et que, s'il se résout à agir, il le fera selon sa convenance, du tout selon celle du roi de France. Puis il donne son avis sur les sommes, que S. M. aura à offrir à quelques-uns des ministres de Suède, nommant en même temps ceux, qui, selon lui, pourront être exceptés. Enfin il mande, que les Hollandais ont pris un vaisseau d'un riche marchand de Stockholm, ce qui a mis le roi Charles XI fort en colère contre M. le comte Oxenstiern et M. Piper, et que la reine de Suède est dangereusement malade.

Sire. J'ay receu les deux lettres, dont V. M. m'a honorée le 18 et le 25 [1]) du mois passé.

1) Lisez: le 26, voyez ci-dessus p. 233 et suiv. et p. 246 et suiv.

escus; mais puisqu'on luy en a fait toucher dix, je suplie très humblement V. M. de croire, qu'il vaudroit mieux pour son service ne luy rien donner du tout, que de retrancher quelque chose de dix mille escus.

Quoyque Piper ayt bien servy, j'espère, que je pouray éviter de luy rien donner qu'au mois d'Octobre, parce que je ne luy ay pas fait parler précisément, pour maintenir son maître dans la neutralité cette campagne. J'en étois presque assuré alors; mais je luy ay fait demander indéfiniment d'estre dans les intérests de V. M. Ainsi je puis différer à luy donner aucune récompense, jusqu'à ce qu'il ait rendu quelque service considérable touchant la médiation, un renouvellement d'alliance et d'autres affaires de cette importance. Je puis même éluder de faire aucune gratification à M. Oxenstiern, car quoyque je la luy aye promise dès le commencement, si le roy son maistre demeurait neutre, il ne s'est pas engagé de son costé: au contraire il a proposé de donner les secours, stipulés par les traittez, en recevant la satisfaction des Hollandois, et d'ailleurs il a entamé avec moy une grande affaire, de laquelle il attend une grosse récompense.

A l'égard de Valestedt, dont j'espère de tirer de très bons services, c'est un homme incorruptible et auprès de qui je n'auray à employer d'autres moyens que celuy de la persuasion, pour luy faire connoistre l'intérest de son maître. Je n'ay rien promis à Maurice Weling: c'est un homme fort remuant et fort intriguant; mais il est à deux cent lieues d'icy. J'en ay receu deux lettres. A cela près il ne m'a esté d'aucune utilité.

Pour ce qui est de M. le maréchal Bielke, comme il n'a point rendu de service cette année, je ne pense pas, qu'il s'attende à aucune gratification extraordinaire; mais à l'égard de sa pension, je crois qu'il s'en verroit privé avec douleur. Il marque en toute occasion beaucoup de zèle pour le service de V. M., et je ne vois personne

icy, qui ne soit persuadé, que, s'il pouvoit parler au roy son maître, il rentreroit bientost dans ses bonnes grâces.

Les Hollandois ont pris un vaisseau d'un riche marchand de cette ville, nommé Hildebrant, lorsqu'il alloit de Rouen, où il avoit pris sa charge, pour joindre la flotte de Suède, à la Rochelle. La plainte, qu'Hildebrant en a faite au roy de Suède, l'a mis fort en colère contre Mr. Oxenstiern. Il luy a reproché tout ce qu'il luy a fait faire pour les Hollandois, qui en usoient si mal dans le temps que V. M., pour qui il n'avoit rien fait, traittoit bien mieux ses sujets. Pipper entra malheureusement, lorsque le roy de Suède estoit dans son plus grand emportement. Il se tourna brusquement à luy et luy demanda, ce qu'il vouloit et s'il venoit aussi pour le surprendre et pour le tromper. Quelques gens prétendent, qu'il luy donna quelques coups de la canne, qu'il avoit à la main; d'autres assurent, qu'il ne fit que le menacer. Ce qui est vray c'est que Pitter [1]) s'en fut bien viste.

Le roy de Suède est allé à Upsal, pour y faire la revue d'un régiment d'infanterie et de quatre compagnies de cavallerie. Il a fait témoigner à tous les ministres étrangers, qu'on ne luy ferait plus plaisir de le suivre. Il sera de retour icy dans trois jours.

La reyne de Suède, qui languit depuis sept ou huit mois, est tombée ces jours-cy en de grandes foiblesses. La pluspart des médecins ne croyent pas, qu'elle puisse vivre quinze jours; mais il y en a parmy eux, qui assurent qu'elle est grosse, ce qui n'est guère vraysemblable. Des personnes, qui savent assez le secret du roy, prétendent, qu'il ne seroit pas un an sans remarier. Je suis &c.

---

1) Piper.

Lettre particulière.
A Stockholm 15 Juillet 1693.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il se plaint de ce que le roi diminue les gratifications, destinées aux ministres de Suède, et écrit quelques particularités, qui jettent un jour défavorable sur le caractère de M. le baron d'Asvelt.

J'espère, Monsieur, que vous serez assez persuadé, que je ménage l'argent du roy, autant qu'il m'est possible, et que vous voudrez bien faire réflexion, que je me trouve nécessité à donner de l'argent aux mesmes personnes, à qui le roy en a déjà fait distribuer; que je ne puis, sans les offencer, en retrancher quelque chose. Et cependant le roy diminue la somme, qu'il leur a fait donner il y a deux ans. Vous voyez mesme, que je retranche Mr. Weling, qui est un brouillon. Quand on voudra bien examiner toutes ces circonstances, on trouvera, que les difficultez ne viennent pas de moy, mais de la nature de l'affaire.

Je n'ay point voulu par respect, Monsieur, répondre davantage touchant le baron d'Asfeld; mais trouvez bon, que je vous dise, qu'il n'avoit pas escrit à ces Messieurs, qu'ils devoient doresnavant s'adresser à moy, mais que j'avois ordre de les payer pour le passé. Il n'est plus question de cela, Monsieur, et je ne vous l'écris, que pour vous faire sçavoir la vérité. Je ne veux point de mal au baron d'Asfeld; mais en vérité, si vous connoissiez les choses, comme nous les voyons de près, vous verriez, qu'il ne cherche qu'à se donner de la pratique aux dépens du roy et passer d'une affaire à une autre, lorsque la première a mal réussi. Tout ce que je vous suplie, Monsieur, c'est que vous jugiez de Jordan sur ce qu'il vous écrira. Comme vous serez le conducteur de cette affaire, il n'en peut arriver aucun mal. [Je ne le connois point particulièrement; mais je ne puis croire, qu'un homme soit honneste homme ou fripon, à proportion qu'il est bien

ou mal dans les bonnes grâces du baron d'Asfeld. Car après m'en avoir ecrit du mal,] [1]) j'ay veu les lettres, par lesquelles il l'invite d'aller en Saxe, luy disant qu'il n'y a personne, qui puisse mieux servir le roy que luy. Et je vous suplie de croire, Monsieur, que tout ce que j'ay l'honneur de vous mander n'est que par le zèle, que j'ay pour le service du roy. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, signé Davaux.

6 Aoust 1693 à Marly.

Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Après avoir dit qu'il ordonne à M. de Bonrepaux de ne plus presser la cour de Danemarc d'entreprendre le siège de Ratzbourg, il avertit son ambassadeur, quelles sont ses intentions quant aux gratifications, à distribuer entre les ministres de Suède, et en particulier, quelles sont les sommes, qu'il veut sacrifier, en cas que par leur entreprise la paix puisse se conclure dans le cours de l'année aux conditions, qu'il a proposées. — La fin de la missive est de M. Colbert de Croissi, qui, par ordre du roi, lui envoie une lettre de M. Jourdan à M. le baron d'Asfelt, qui l'éclaircira sur le caractère de M. Jourdan.

Monsr. le comte Davaux. J'aprends par votre lettre du 15 Juillet [2]), que le Sr. Joul continue à faire des instances au roy de Suède à ce qu'il veuille bien déclarer, qu'il secourera le roy de Dannemark au cas qu'il soit attaqué à cause de l'entreprise de Ratzbourg, et vous avez beaucoup de raison de dire, qu'il n'y a pas d'apparence, que ce prince en veuille former le siége, puisqu'il fonde l'exécution de son dessein sur un engagement si contraire à la neutralité, que la cour, où vous estes, témoigne avoir résolu de garder pendant tout le cours de cette guerre.

Quoyqu'il en soit, il suffit, que le Sr. Joul convienne,

---

1) Ce qui est mis entre les crochets se lit deux fois dans le manuscrit. 2) Voyez ci-dessus p. 307 et suiv.

que le roy de Suède est disposé à ne prendre aucun intérest dans cette affaire, et comme elle ne me peut estre doresnavant d'aucune utilité, j'escris au Sr. de Bourepaus de ne plus presser la cour de Dannemark de l'entreprendre.

Pour ce qui regarde les gratifications, que vous croyez estre absolument nécessaires de distribuer dans la fin de l'année aux ministres suédois, je me suis fait représenter les ordres, que je vous ay cy-devant donnés sur ce sujet, et je vois par ma dépesche du 2e Avril [1]), que je vous ay mandé, que comme celles, qui ont esté faites par le passé, n'ont pas esté bien mesurées, quoyqu'il ne soit rien arrivé (au moins la première année qu'ils ont esté payés) de contraire aux promesses, qu'avoient fait ceux, qui les ont receu, de détourner le roy leur maître d'envoyer aucun secours, directement ny indirectement, à mes ennemis, néantmoins je ne prétendois pas donner à l'avenir de si fortes gratifications, mais que, si vous croyez pouvoir former entre les ministres un party, capable de détourner le roy de Suède d'envoyer cette campagne aucune assistance aux alliez, vous pourriez m'engager à faire aux dits ministres payer dans le mois d'Octobre prochain jusqu'à la somme de cent mille livres, qui seroit partagée ainsy que vous en conviendriez avec eux, et quoyque toutes [2]) mes dépêches suivantes je vous aye assez fait connoitre, que les excessives despenses, que je suis obligé de faire pour rendre inutiles les efforts de mes ennemis, vous devoient empêcher de promettre aucune gratification, sinon après que ceux, qui se seroient engagez envers vous à me rendre quelque service considérable, l'auroient effectivement rendu, néantmoins je vous ay marqué expressément par ma dépêche du premier de May [3]), que je ne révoquois pas le pouvoir, que je vous ay donné touchant les grati-

1) Voir ci-dessus p. 62. 2) Lisez: par toutes.
3) Lisez: du 30 Avril, voyez plus haut p. 133.

fications des ministres, aux conditions, que je vous ay expliqué par ma dépêche du 2e Avril. Mais [1]) comme vous ne m'avez pas écrit depuis, que vous ayez fait aucune convention avec eux, par laquelle ils se soient engagez à empêcher, que le roy leur maître ne donnât aucun secours à mes ennemis, ils auroient d'autant moins de raison de prendre des gratiffications, pareilles à celles, que j'ay cy-devant fait payer et qu'ils n'ont peut-être pas receu dans leur entier; qu'il y a bien de l'apparence, que le roy de Suède n'a fait que suivre son penchant en gardant une exacte neutralité et qu'ils n'y ont rien contribué de leur part, au quel cas mon intention n'est pas, que vous leur promettiez aucune gratiffication pour cette campagne, ny que vous m'engagiez à de nouvelles dépenses, qu'il est très-important pour le bien de mon service d'épargner dans la conjoncture présente; mais vous pouriez m'obliger seulement à la dite somme de 100m l. suivant le pouvoir, que je vous ay donné, au cas que par leurs conseils et par la médiation efficace du roy leur maître la paix se puisse conclure dans l'année aux conditions, que j'ay proposé.

Je veux bien mesme, pour [2]) ce sujet seulement vous puissiez promettre en mon nom jusqu'à la somme de cinquante mille escus aux ministres les plus accréditez, outre les quarante mille escus, que je vous ay cy-devant donné pouvoir et [3]) promettre pour ce mesme sujet au comte d'Oxenstiern; mais si, suivant celuy du 2e Avril, vous estes entré dans un engagement formel avec les dits ministres de leur donner de ma part des gratiffications dans la fin de la campagne, au cas que le roy leur maître n'eût envoyé aucun secours aux alliez, dont néantmoins vous auriez dû m'avoir

---

1) Le sens de la longue phrase qui suit est assez clair; mais la construction n'est pas comme il faut.

2) que pour. 3) de.

informé par vos lettres, vous devez réduire toutes les gratifications sur le pied de cent mille livres, l'outrepasser [1]), pour quelque raison que ce puisse estre, sinon de 5m. pour ajouter aux 25m. livres du Sr. Guldenstolphe. D'ailleurs les gratiffications, que j'ay fait payer cy-devant et qui n'ont peut-être pas esté receues dans leur entier, ne doivent tirer à aucune conséquence, et en arrester un ou deux mille escus sur chacun. Et réduisant le Sr. Oliverskrans à quatre mil escus, qui est suffisament pour le peu, qu'il a fait, vous pouvez contenter les uns et les autres en le faisant entendre, qu'ils recevroient encore de plus grandes marques de mon estime, si les dépenses immenses, que je suis obligé de faire, me permettoient de suivre mon inclination, et qu'ils peuvent se promettre de plus grands effets de ma libéralité, aussitost que par leur coopération la tranquilité publique sera rétablie. Enfin vous devez tâcher de remettre toutes gratiffications après la paix et m'espargner toutes ces dépenses extraordinaires pendant le cours de la guerre.

Quant au comte Bieltz, je luy feray payer la pension, que je luy ay promise, tant qu'il continuera de bien agir pour mes intérests. Je n'ay rien à vous répondre sur ce qui regarde les prises, que les Anglois et Hollandois continuent de faire sur les sujets du roy de Suède, non plus que sur la maladie de la reyne régnante, sinon que vous continuerez à m'informer des suites, que ces incidents pourroit avoir. Sur ce &c.

Je vous envoye, Monsieur, par ordre du roy la lettre, que le Sr. Jourdan a écrite à Mr. Dasfeld, qui vous fera connoître, quel est le caractère de Mr. Jourdan et le peu de confiance, qu'on doit prendre en un homme si avide

---

1) ni l'outrepasser.

d'argent, et enfin, M., l'intention de Sa M^té est, que vous le renvoyez au dit Sr. Dasfeld et que vous luy ôtiez toute espérance de faire agréer ce service par d'autres voyes, d'autant plus qu'il ne faut rien espérer présentement de l'électeur de Saxe, et que d'ailleurs Sa Mté juge à propos de ne confier cette négociation qu'au dit Sr. Dasfeld, qui l'a commancée. Je suis &c.

'A Stokolm ce 22 Juillet 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Après avoir loué la générosité, dont le roi fait preuve envers ses ennemis, il rapporte, qu'il a communiqué les conditions, offertes à l'empire, dans deux conférences, qu'il a eues avec M. Oxenstiern; qu'il aura ce jour même, le 22 Juillet, une audience du roi Charles XI; qu'il a fait part à Madame d'Oxenstiern de la promesse du roi de faire un présent de quarante mille écus à son mari et qu'il l'a gratifiée elle-même des trois diamants, envoyés il y a quelque temps par Sa Majesté; qu'il a invoqué l'assistance des sénateurs, spécialement de M. Wrede et de M. Guldenstolpe; que le roi de Suède s'est emporté, il y a peu de jours, dans le conseil contre un grand-amiral, qui voulait lui persuader de faire passer des troupes en Allemagne; que le roi de Danemarc est entré en négociation avec l'empereur et avec l'électeur de Brandebourg sur la question de Saxe Lawenbourg; qu'on est fort irrité à la cour de Suède contre le Danemarc; que la reine régnante est toujours très mal.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont Votre Majesté m'a honoré le 2de ce mois [1]), qui contient les conditions de paix, que V. M. veut bien accorder à l'empire. Il faut estre aussi grand roy, comme vous estes, pour pouvoir donner si librement tant d'importantes places et vouloir bien sacrifier de si grandes conquestes au bien de la Chrétienté, et vos plus grands ennemis ne sçauroient l'attribuer qu'à [2]) pieté et [3]) générosité de V. M., puisqu'elle le fait dans

1) Voir p. 257 et suiv. 2) la. 3) et à la.

un temps, où ses armes victorieuses, partout où elles agissent, la mettent en état de ne rien craindre.

J'ay fait le meilleur usage, qu'il m'a esté possible, de l'ordre que V. M. m'a donné de communiquer ces conditions au roy de Suède et à Mr. le comte Oxenstiern. Ils étoient l'un et l'autre à la campagne, et j'ay été obligé de rescrire à Mr. le comte Oxenstiern, que j'avois à l'entretenir d'affaires de conséquence, car j'avois peur, que la poste de Copenhague, qui arrivera ce matin, n'aprist, qu'on les eût déjà communiquez en Dannemark, avant que le roy de Suède en sceût rien. J'apris donc lundy à dix heures du soir [1]) à Mr. Oxenstiern les offres, que V. M. faisoit pour le rétablissement du repos de l'empire. Il me parut d'abord étonné et en quelque façon fâché, qu'on ne s'adressa pas uniquement à son maître; mais je luy fis comprendre les raisons, qui avoient obligé V. M. à en user de la sorte.

Je luy apris ensuitte ce qu'elle vouloit faire à l'égard du duché des 2 Ponts et l'asseuray d'une récompense très considérable, qu'il recevroit après la ratiffication du traitté, s'il pouvoit accepter ces conditions. Il fit fort le modeste à son ordinaire sur les offres de gratiffication; mais néantmoins il se radoucit beaucoup, et m'asseura, que V. M. seroit satisfaite de luy. Il me promit d'aller dès le lendemain trouver le roy à la campagne et qu'il me procuroit [2]) une audiance de Sa Majesté. Je retournay hier à trois heures chez luy. Il me dit, que le roy étoit

---

1) Qu'on compare à cette lettre l'aperçu de celle du roi, adressée à M. d'Avaux le 2 Juillet, ci-dessus p. 257 et suiv., et la missive de M. van Heeckeren à M. Heinsius du 22 Juillet, citée là-même. On verra, que M. van Heeckeren était assez bien instruit de l'heure, et de l'entrevue de M. d'Avaux avec M. Oxenstiern, et de l'audience de l'ambassadeur français auprès du roi Charles XI.

2) procureroit.

très satisfait de la communication, que V. M. luy faisoit donner, et que j'aurois aujourdhuy audiance à trois heures.

Comme je suis bien persuadé, qu'un présent de 40 mil escus est un motif bien puissant pour faire agir un homme intéressé, je cru, qu'il luy [1]) falloit apprendre au plutost, et comme sa femme a un absolu pouvoir sur son esprit, je me persuaday, que cela feroit tout un autre effet, sy je m'en expliquois à elle, et que je serois bien plus état [2]) de la presser de faire agir son mary dans les occasions. Mais afin de ne rien faire, qu'il n'approuvast, je luy fis semblant de luy vouloir espargner sa modestie. Je luy dis, que V. M. m'avoit ordonné de l'assurer d'une gratiffication très considérable après la ratiffication du traitté avec l'empire, mais que je ne voulois pas luy en parler, et que c'estoit des choses à traitter entre Mad^e^ la comtesse Oxenstiern et moy, et au sortir de sa chambre je luy dis, que je voulois aller voir Mad^e^ la comtesse Oxenstiern. Il me mena luy-même dans sa chambre d'un visage fort guay et fort content et m'y laissa. Je m'expliquay à elle assez amplement et l'assuray de la part de V. M. d'une gratiffication de 40^m.^ escus pour son mary. Elle ne m'y parut pas insensible. Elle me promit des merveilles. J'avois mis sur moy les trois diamans, que je n'avois encore pu luy donner [3]). Je les luy présentois de la part de V. M. Elle voulut s'excuser de les prendre, me disant que son mary n'avoit rien fait pour mériter de pareilles présents. Cependant les diamans luy paroissoient bien brillans, et après les avoir accepté, elle m'assura tout de nouveau, que Mr. le comte Oxenstiern agiroit en cette occasion d'une manière, dont V. M. seroit satis-

---

1) le lui.

2) en état.

3) Voir les lettres de M. d'Avaux au roi du 8 Avril et du 20 Mai, ci-dessus p. 125 et suiv. et p. 211.

faite. J'ay crû, Sire, qu'il estoit important de prendre toutes ces précautions auprès de Mr. et Mr Oxenstiern avant l'assemblée du sénat, qui a esté convoquée ce matin pour délibérer en présence du roy de Suède sur les propositions de V. M.

J'ay pris aussy mes mesures auprès des autres sénateurs, qui m'ont promis leurs services; mais je me suis adressé particulièrement à Mr. Wrede et à Mr. Guldenstolpe, ce dernier même m'estant plus nécessaire dans cette occasion à cause qu'il est de la chancellerie. Je leur ay fait communiquer, à l'un et à l'autre, les propositions de V. M., avant que le roy de Suède en eût esté informé. Ils étoient très touchez de cette confidence, et particulièrement Mr. Guldenstolpe, qui m'a fait dire, que je ne m'en répentirois pas, quand je verrois la manière, dont il s'en serviroit pour les intérests de V. M. et qu'il agiroit d'une telle sorte, qu'il espéroit, que cela luy attireroit à l'avenir de pareilles marques de confiance.

J'auray mon audiance aujourdhuy sur les trois ou quatre heures. Comme la poste part à sept heures, je ne crois pas pouvoir informer V. M. plus exactement par cet ordinaire de la manière, dont cette affaire aura esté prise icy, ny de ceux, qu'il sera nécessaire d'engager dans les intérests de V. M.; mais j'espère d'en rendre un compte bien exact par mes premières lettres. Je ne puis, Sire, apporter de meilleures preuves à V. M. de la vérité des assurances, que le comte Daswert m'a donné en partant d'icy, qu'il laissoit le roy son maître dans une ferme résolution de ne point prendre la querelle du duc d'Hanover et que rien ne pouvoit l'ébranler, qu'en vous rendant compte de ce qui s'est passé il y a huit jours dans le conseil du roy. Un des sénateurs, nommé Hanswich Mester, grand-amiral, représenta, qu'il n'estoit pas de la prudence du roy de laisser tous ses estats d'Allemagne dépourvueus dans le temps que le roy de Dannemark

fait de si grands mouvemens et assemblé ses troupes; qu'ainsy il croyoit nécessaire d'en faire passer en Allemagne. Le roy de Suède prit aussitost la parolle et luy dit une injure, qu'il ne m'est pas permis de mettre dans cette lettre, et déclara, que quiconque oseroit luy proposer d'entrer dans aucun démeslé, qu'il y avoit à cet heure en Allemagne, ou seulement d'y faire passer un soldat, il le déclareroit traistre à luy et à son royaume.

Sire, j'ay découvert une négotiation, que fait le roy de Dannemark, après laquelle je crois que Votre Majesté ne doit plus douter de la vérité de ce que je luy ay mandé depuis plus de dix semaines des intentions de ce prince. Il a fait demander à la cour de l'empereur et à celle de Brandebourg, que l'on raze la forteresse de Ratzbourg, et consent en même temps, que tous les estats de Saxe Lauembourg soient mis en séquestre entre les mains de l'empereur. Il demande aussi, qu'on luy accorde le droit de péage, qu'il sollicite depuis longtemps d'avoir sur l'Elbe, pour le dédommager de la dernière guerre, et offre d'abandonner en même temps ce droit à la ville d'Hambourg, qu'il [1]) luy donnera pour récompense un million d'écus. Il a donné jusqu'à la fin de ce mois selon le nouveau stile à l'empereur et à M. l'électeur de Brandebourg, pour avoir leur réponse. J'ay donné avis de cecy à M. de Bonrepaux, afin qu'il en fasse l'usage, qu'il jugera convenable, et l'ay prié de ne pas témoigner, qu'il le sceût par moy.

Je dois dire à Votre Majesté, que le comte Oxenstiern sçait que le Dannemark demande à Votre Majesté un escrit, pour le garentir en cas que la Suède l'attaque à cause de Ratzbourg. On est fort scandalisé icy, et on connoist, que le Dannemark ne s'aplique qu'à désunir

---

1) qui.

Votre Majesté d'avec la Suède, et on m'a témoigné estre fort satisfait, que V. M. ne l'ait pas voulu donner, et autant que j'en puis juger, c'est par les Danois mesme qu'on a sceu, qu'ils devoient faire cette instance à Votre Majesté.

La reyne régnante est toujours très mal, et on désespère de sa guérison. Mesme on ne sçait, si elle ira jusques à la fin de l'automne, ou si une faiblesse, pareille à celle qu'elle a souvent, ne l'emportera pas. Je suis &c.

Stokholm le 22 Juillet 1693.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il implore la protection du secrétaire d'état des affaires étrangères, pour qu'il soit nommé ambassadeur au congrès de paix, qui peut-être sera convoqué bientôt, et expose les titres qu'il a à cet honneur-là.

Je vois, Monsieur, par la dernière lettre du roy [1]), que les affaires pouront peut-estre bientost tourner en accommodement, et comme il pouroit arriver, que le roy se détermineroit sur le choix de ses plénipotentiaires, lorsque j'y penserois le moins, j'ay crû, que vous ne trouveriez paz mauvais, quoyque cela soit un peu prématur, que je vous renouvellasse les très humbles prières, que je vous ay faites là-dessus. Je vous ay rendu compte, Monsieur, de ce que j'en avois dit au roy et de ce que Sa Majesté m'avoit répondu à mon départ. Je ne doute pas, qu'il y ait bien des prétendans et bien des brigues. Pour moy, Monsieur, je ne cherche point d'autre protection que la vôtre, et je ne veux employer auprès de vous que la bonté, que vous avez toujours eue pour moy, et l'amitié, dont vous m'avez honoré. D'ailleurs j'espère, que Sa Majesté a esté contente de ma conduitte à Nimègue et que

1) Voyez la lettre de Louis XIV du 2 Juillet, ci-dessus p. 257 et suiv.

les dix années, que j'ay esté depuis cela en Hollande, ne m'ont pas rendu moins capable d'exercer un pareil employ.

Vous sçavez aussi, Monsieur, que le roy de Suède sera le principal et peut-estre l'unique médiateur, car je puis vous assurer, que jusqu'à cette heure les alliez ne veulent point du Dannemark, et non seulement les affaires seront fort entamées, quand on ira à la médiation. Ainsi il n'y aura pas grande chose à faire icy; mais quand il n'y auroit rien d'avancé, j'y seray bien moins utile au roy, que dans l'assemblée de paix, parceque, bien que les ordres viennent de Suède, ils ne seront envoyez que sur le raport des ambassadeurs médiateurs. D'ailleurs l'interprétation, qu'ils donnent à leurs ordres, et la manière, dont ils les exécutent, donne tout le branle aux affaires. Ainsi les liaisons, que j'ay avec tous ceux, qui peuvent estre nommez de la part de la Suède, me mettront bien plus en estat de rendre service au roy, que tout ce que je pourois faire icy, où un autre, joint à M. de la Piquetière, fera les mesmes choses que moy. Je vous demande pardon, Monsieur, de vous importuner de si bonne heure de cette affaire; mais considérez le désespoir, où je serois, si je me voyois privé d'une chose, où j'ose dire que j'ay autant de sujet qu'un autre de prétendre. Je suis, Monsieur, &c.

13 Aoust 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. d'Avaux. — Il se réjouit extrêmement de la manière, dont M. d'Avaux a exécuté ses ordres concernant les propositions de paix, et de l'attitude de la cour de Suède à l'égard de ces conditions. Ensuite il l'informe de ses considérations sur les démarches, faites par le roi de Danemarc dans le dernier temps.

Monsieur le comte d'Avaux. Je suis très satisfait des mesures, que vous avez pris en donnant part au roy de Suède et à ses ministres des conditions, ausquelles on

peut restablir la paix dans l'empire, et j'ay d'autant plus de sujet de croire, qu'ils en feront un bon usage, que la grande victoire, que mes armes ont remporté en Flandres sur les alliez et dont je vous renvoye la relation [1]), doit convaincre tous les princes et états de l'empire, qu'ils ne peuvent rien désirer de plus avantageux pour eux, que ce que contiennent mes derniers offres.

Je suis bien aise aussy d'apprendre, que la cour, où vous estes, vous paroisse disposée à faire tout ce qui peut dépendre d'elle, pour procurer promptement le restablissement de la tranquilité publique. Je m'asseure aussy, que vos premières m'informeront du succèz, qu'aura eu l'audiance que vous deviez avoir du roy de Suède, et je suis persuadé, que ce prince ayant déjà donné tant de marques de ses bonnes intentions, et en dernier lieu par le refus, qu'il a fait, de faire passer des troupes en Allemagne en faveur des alliez, il travaillera sincèrement à se donner toute la gloire d'une bonne paix. Vous avez très bien fait de me confirmer les avis, que j'avois desjà receu des diligences, que le roy de Dannemark continue de faire, tant à la cour de Vienne, qu'à celle [2]) Brandebourg pour faire desmolir Ratzbourg et mettre les états de Saxe Lauembourg en séquestre entre les mains de l'empereur; mais il y a peu d'apparence, que les princes des états de l'empire consentent à l'établissement d'un péage sur l'Elbe pour le dédommager de la dernière guerre.

Je crois vous avoir cy-devant informé des pressantes

---

1) La grande victoire est celle, que remporta le maréchal de Luxembourg sur l'armée de Guillaume III le 29 Juillet dans la bataille de Neerwinden, voir Martin, XIV, p. 175 et suiv. La relation, que le roi dit avoir envoyée à son ambassadeur, manque dans le manuscrit. Voir aussi la lettre de M. d'Avaux au roi du 19 Août 1693, ci-dessous p. 357, et celle du 2 Sept., ci-dessous p. 382.

2) celle de.

instances, qu'il m'a fait pour m'engager à luy donner quelque secours, avant qu'il fût attaqué par la Suède à cause de l'entreprise de Ratzbourg. Mais outre que je suis fort éloigné de donner à la cour, où vous estes, un si juste sujet de plainte, j'ay d'ailleurs toujours considéré, que rien ne puis contribuer davantage au rétablissement de la paix, que le maintien d'une bonne intelligence entre les deux couronnes du Nord, qui donnera toujours beaucoup plus de poids aux offices du roy de Suède, que si ses forces estoient distraites par quelque guerre ou mésintelligence avec la couronne de Dannemark. La cour de Pologne désirant faire une ligue deffensive avec la Suède contre les Moscovites, elle m'a fait escrire par le Sr. Baluse, qu'elle seroit bien aise, que vous fussiez chargé de cette négotiation. Je la fais assurer par cet ordinaire, que je vous donneray ordre d'appuyer cette négociation, mais qu'il est nécessaire qu'il y ait un ministre de Pologne, qui en fasse les premières instances et qui ait la principale conduite. C'est à quoy vous vous conformerez. Sur ce &c.

29 Juillet 1693 à Stockholm.

M. d'Avaux au roi Louis XIV. — Il rend compte au roi de l'audience, que le roi de Suède lui a donnée; de l'audience malencontreuse, accordée par le même roi un quart d'heure après à M. Goeurtz, qui va partir bientôt; de plusieurs détails, confirmant ce qu'il a écrit ci-devant d'une négociation entre le roi de Dannemarc et le prince d'Orange, et de divers discours, que lui, d'Avaux, a eus avec M. Juel, M. Wrede, M. Oxenstiern, M. Guldenstolpe. L'entretien de M. Juel, qui avait roulé sur les conditions, proposées par Louis XIV à l'empereur, avait trahi le désir de l'ambassadeur de Danemarc de savoir aussi celles, qui regardaient les autres alliés, et l'aversion, qu'a le roi de Danemarc pour la paix. Les sujets, traités avec M. Wrede, avaient été l'exactitude scrupuleuse de M. Oxenstiern dans

le rapport, fait au conseil, des propositions du roi de France; la résolution, prise par ce conseil sur ces propositions, et la satisfaction du roi Charles XI de la manière, dont M. d'Avaux s'était expliqué sur les subsides arriérés. Les principales matières, dont M. Oxenstiern avait parlé, étaient la joie du roi de Suède de la restitution du duché des Deux-Ponts; le conseil, donné par son maître à l'empereur de ne pas soulever trop de difficultés contre la paix; le désir du même roi d'apprendre, quelles conditions Louis XIV allait offrir à l'Espagne; le désir du roi de Danemarc d'être admis encore en second au rôle de médiateur et la jalousie de la cour de Suède envers le Danemarc. M. Guldenstolpe et M. d'Avaux enfin s'étaient entretenus de l'envoi d'un ministre de Suède en France et du rétablissement des anciennes liaisons entre la France et la Suède. La lettre finit par la communication, que M. d'Avaux doit à M. de Bonrepaux, que cette fois-ci le roi de Danemarc va commencer tout de bon l'une ou l'autre entreprise.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 9e de ce mois. Je n'eus pas le loisir mercredy de rendre compte à V. M. avant le départ de la poste de l'audience, que je venois d'avoir du roy de Suède. Il écouta avec beaucoup d'attention tout ce que M. Berquenhielm, secrétaire d'état, qui servoit d'interprète, luy redisoit de ma part. J'avois pris la précaution, pour soulager Mr. Berquenhielm et pour faire valoir encore plus ce que je luy disois, de luy faire interpréter article par article. J'ajoutay à toutes les marques de considération, que V. M. donne à cette occasion au roy de Suède, tout ce qui pouvoit le plus le persuader de l'estime et de l'amitié de V. M. Il me parut y estre très-sensible; mais la restitution de Deux-Ponts est une des choses, qui l'a le plus touché. Je sceus dès le soir mesme par M. Berquenhielm, que jamais le roy de Suède n'avoit témoigné tant de joye et de satisfaction qu'au sortir de cette audience. J'avois marqué

un grand empressement à Mr. le comte Oxenstiern de parler au roy de Suède, avant que les lettres de Dannemark arrivassent, de peur qu'il n'eût le déplaisir d'aprendre par des lettres publiques les intentions de V. M., avant que je luy en eusse rendu compte. Cela n'auroit pas manqué d'arriver, si on ne s'estoit pressé, car les lettres de Dannemark furent distribuées un quart d'heure après mon audiance, et cette affaire devint toute publique.

Mr. Joul, à qui j'en avois fait confidence, me vint dire, qu'il avoit ordre de les communiquer à Mr. Oxenstiern, et me demanda mon avis, comme il se devoit comporter. Je luy témoignay, que je croyois qu'il ne pouvoit rien faire connoistre au roy de Suède et à ses ministres, que [1]) le roy de Dannemark les trouvoit raisonnables; mais au lieu de me répondre là-dessus nettement, il me fit mille questions, me demanda ce que M. Oxenstiern m'avoit dit, ce que le roy de Suède m'avait répondu et plusieurs autres choses semblables. Il me dit ensuite par manière de louange, qu'on voyoit en cecy la grande habileté de la France, qui vouloit diviser ses ennemis par ces propositions; qu'il prévoyoit cependant, que la réponse du roy de Suède seroit, qu'il se sentoit obligé à V. M. de la confiance, qu'elle avoit en luy; mais qu'il souhaitoit, avant que de faire aucune démarche, d'estre informé des conditions, que V. M. voudrait donner aux alliez de l'empire. Je luy répondis, que le roy de Suède estoit trop juste, pour me faire une pareille réponse; que celle-là estoit d'une partie et non pas d'un médiateur, car je me déffiay, que M. Joul avait envie d'insinuer cette réponse à M. Oxenstiern, et qu'il estoit bien aise de me le dire par avance, afin que, si on me le rendoit, je l'attribuasse toute entière aux Suédois. C'est la même conduitte, qu'il a

---

1) sinon que.

tenue, lorsqu'il a fait comprendre la France dans le traitté des représailles. Il me paroist, Sire, que les Danois ne souhaitent point la paix, et je suplie très-humblement V, M. de croire, que je n'ay aucune prévention là-dessus, non plus que sur l'affaire de Ratzbourg, où j'ay jugé dès les premières démarches de M. Joul, que le roy de Dannemark n'avoit pas grande envie de l'attaquer au moins si tost.

J'allay le lendemain de mon audiance chez Mr. Wrede, pour savoir de luy. ce qui s'estoit passé dans le conseil. Il me dit, qu'il avoit esté surpris de la manière, dont Mr. Oxenstiern avait fait le raport de cette affaire; que non seulement il n'avoit pas obmis une des circonstances, que je luy avois dit, mais qu'il les avoit fait toutes valoir; qu'il avoit mesme marqué par les endroits de la carte l'importance des lieux, que V. M. restituoit ou faisoit raser, et surtout qu'elle rendoit à M. l'électeur Palatin plus des deux tiers du Palatinat, qui appartenoient légitimement à Madame, et que les alliez n'auroient jamais osé espérer de pareilles propositions. On peut s'en raporter au comte Wrede, qui n'est pas amy du comte Oxenstiern.

Il m'aprit ensuite, qu'on avoit résolu dans le conseil du roy d'envoyer les propositions de V. M. à l'empereur. à la diette de Ratisbonne et dans toute l'Allemagne; de déclarer, que le roy de Suède les trouvoit justes et d'exhorter les alliez à les recevoir. Mr. Guldenstolpe l'avoit prié de me donner avis de tout cecy et de me dire, qu'il avoit luy-mesme fait l'extension de l'écrit, qui devoit estre envoyé dans toutes les cours des princes, et que j'en serois content. J'ay demandé cet écrit à M. Guldenstolpe, parceque je veux voir, si le roy de Suède s'explique aussi positivement, qu'il me l'a promis. Je ne sçay, si je pouray l'avoir avant. le départ de la poste.

M. Wrede m'a encore appris, que le roy de Suède avoit

esté très satisfait de la manière, dont je m'étais expliqué sur les subsides et que Mr. le comte Oxenstiern l'avoit raporté fidellement. J'avois témoigné à ce ministre, que V. M. avoit toujours esté disposée et qu'elle l'étoit encore de payer au roy de Suède le reste des subsides, qui luy sont deus, et qu'elle vouloit bien, que l'on entrât en compte, pour liquider cette dette, mais que n'ayant pu luy en parler depuis quinze jours, que j'avois cet ordre, parcequ'il avoit esté à la campagne, je ne luy en faisois mention à cette heure, que pour luy faire connoistre l'équité de V. M. et sa bonne volonté pour le roy de Suède, car de l'humeur dont je le connoissois, je savois bien, qu'il ne trouveroit pas bon, que dans une occasion, comme celle-cy, je luy proposasse un payement de subsides; que le roy avoit témoigné, qu'il me savoit bon gré de le connoistre si bien, qu'il estoit obligé à V. M., mais qu'il ne vouloit pas, qu'il fût dit, qu'il eût receu de l'argent en ce temps-cy, sous quelque prétexte que ce pût estre; qu'il ne souhaitoit pas mesme, qu'on entrât à cette heure en discussion de ce qui luy estoit deu; qu'il suffirait de l'examiner après la paix; qu'il ne les demanderoit mesme pas, en ce temps-là; mais que, si V. M. vouloit alors les luy payer, selon que ses affaires le luy permettroient, il luy en seroit obligé. V. M. voit, que je n'ay pas abusé de la permission, que je luy ay demandée, de parler de ces subsides. Je sçavois bien, que je tournerois l'affaire d'une manière qu'on ne le payeroit pas avant la paix, et qu'on détruiroit la prévention, où estoit le roy de Suède, qu'on ne faisoit pas assés de cas de luy, pour songer à luy payer ce reste de subsides. C'est une impression, qu'il y a longtemps qu'on luy avoit donnée.

Jamais, Sire, on a eu une audiance si mal à propos, que celle, que Goeurtz eut un quart d'heure après la mienne. Il sollicita le roy de Suède pour la dixième fois avec de nouvelles lettres, qu'il luy présenta du duc d'Hannover,

de déclarer, que, si on attaquoit Ratzbourg, il le tiendroit, comme s'il estoit fait contre ses propres estats. Le roy de Suède luy répondit sur le champ (à ce que M. Wrede m'a appris en secret), que ses traittez ne l'obligeoient point à secourir le duc d'Hannover, si on l'attaquoit au sujet de la succession de Saxe Lawenbourg; que c'estoit luy, qui avoit causé le trouble dans la basse Allemagne par la prise de possession de ces estats-là, et Goeurtz luy faisant voir la nécessité, où le duc d'Hannover se trouvoit de se deffendre, le roy de Suède luy répondit, que le duc d'Hanover avait des troupes, qui n'estoient pas bien loin, et que, s'il en avoit besoin, il devoit plutost les envoyer quérir, que d'en demander à des princes, qui ne vouloient point entrer dans sa querelle. Goeurtz voyant bien, qu'après une telle réponse il n'avoit plus rien à faire icy, prit samedy son audiance de congé. Il eut hier celle de la Reyne mère. On croit, qu'il partira aujourdhuy ou demain, très malcontent de sa négociation.

Je ne sçay, Sire, ce que le roy de Dannemark veut de plus positif, pour exécuter son entreprise. J'en donne avis à M. de Bonrepaus, afin qu'on n'en puisse prendre cause d'ignorance. M. Joul me paroît un peu mieux disposé, qu'il n'a esté jusqu'à cette heure, et m'a dit, que l'avantage, que les armes de V. M. viennent de remporter sur ses ennemis auprès de Darmstad [1]), met le roy son maistre en estat d'agir sans rien craindre des armées ennemies.

Je puis assurer V. M., que tout ce que j'ay eu l'honneur de luy escrire par ma lettre du 17e de Juin [2]) de la négo-

---

1) Il faut que la rencontre, dont M. Juel fait mention, soit celle, que décrit M. de S. H. (Saint-Hilaire) dans ses *Mémoires*, 1766, II, p. 108, 109, qui cependant n'aboutit pas à de grands avantages pour les Français, commandés par le maréchal de Lorges.

2) Voyez plus haut p, 269 et suiv.

ciation, qui s'est faite entre le roy de Dannemark et le prince d'Orange touchant seize mil hommes, est très-vraye. Je n'ay pas marqué les particularités, qui m'en ont convaincu, parceque je n'en mets peut-estre que trop dans mes lettres. M. Joul, arrivant à Stokolm, confia à Mr. Oliverskranz quelque chose de la négociation de Mr. Hopp. M. Oliverskranz l'écrivit aussytost à Mr. Lillienrot, qui fit tomber cela à propos dans une conversation avec Heinsius, qui luy dit quelque particularité de plus.

Sur cette connoissance M. Oliverskranz reparla à M. Joul, qui, le voyant assez instruit, s'expliqua davantage; mais comme il luy cachoit encore une partye des choses, M. Oliverskranz, qui voulait approfondir cette affaire, manda ce qu'il sçavoit de nouveau à M. Lillienrot, qui parut sy bien instruit auprès du pensionnaire Heinsius, qu'il luy conta mot pour mot tout ce que j'ay eu l'honneur de mander à V. M., et luy dit, que jamais homme n'avoit crû sy bien réussir dans sa négociation que Hopp, puisqu'il portoit en Dannemark l'acceptation des propositions, que le roy de Dannemark avoit fait faire au prince d'Orange par le prince de Wirtemberg. Mr. le comte Oxenstiern vint me voir avant-hier matin et me dit, que le roy de Suède l'avoit chargé de me témoigner la reconnoissance, qu'il avoit de la confiance et de la considération, que V. M. avoit pour luy dans cette occasion; qu'il me prioit de le mander à V. M. et de l'assurer, qu'il agiroit comme un prince, qui avoit vos intérests fort à coeur. Il ajouta, que le roy luy avoit ordonné de me témoigner en mon particulier le bon gré qu'il me sçavoit des expressions honnêtes, avec lesquelles j'avois accompagné tout ce que je luy avois dit de la part de V. M.; mais surtout il me pria fort de faire connoître à V. M., combien il estoit touché de la restitution du duché des Deux-Ponts. Il m'avoua, que c'estoit une chose, qui estoit très sensible au roy son maître, parceque c'est un duché, dont il tient

son origine et dont il porte le nom. J'apréhende, Sire, que la joye, qu'ils en ont eu icy, ne les ayt empêché de garder cet article aussi secret, qu'il seroit nécessaire et que je leur avois recommandé. Ensuite M. Oxenstiern m'aprit l'usage, que le roy de Suède avoit résolu de faire de la communication de ces propositions, qui est conforme à ce que M. Wrede m'avoit dit. On doit les envoyer aujourdhuy à la cour de l'empereur, à Ratisbonne et partout, où ils croyent avoir quelque crédit, avec ordre à leurs ministres de demander aux princes, auprès de qui ils résident, une réponse précise sur les offres de V. M. et de leur déclarer, que la Suède les trouve raisonnables.

Je n'eus garde de faire connoître à M. Oxenstiern, que je sçavois, de quelle manière il avoit expliqué au roy son maître les propositions de V. M.; mais je luy dis, que je n'avois pas besoin de demander, comment il avoit rapporté cette affaire; que la réponse de Sa Maj^té^ suédoise me le faisoit assez voir, et qu'il falloit bien qu'il luy eust exposé l'affaire de la manière, que V. M. le souhaitoit, lorsque le roy de Suède prenoit un party sy juste et sy raisonnable; que je ne manquerois pas de le faire sçavoir à V. M. et luy mander la bonne conduite, qu'il avoit eue en cette occasion, et à l'égard du duché des Deux-Ponts je luy témoignay, que V. M. souhaiteroit, qu'il fût dix fois plus considérable, pour donner une plus grande marque de son amitié au roy de Suède. Le comte Oxenstiern me répondit, qu'il avoit été très aise de proffiter de cette occasion, pour marquer son zèle pour le service de V. M.; qu'avant le raport publicq, qu'il avoit fait au roy son maître en plein sénat, il luy en avoit fait un en particulier, dans lequel le roy de Suède luy avoit ordonné de luy dire ses sentimens; qu'il luy avoit témoigné, qu'il avoit assisté à quarante-deux traittez, mais qu'il y en avoit trente-huit, qui n'avoient pas eu tant d'apparence de devoir estre conclus quinze jours avant leurs signatures, que celuy-cy le paroissoit à

la première ouverture, que faisoit V. M., et que les propositions étoient telles, que, sy le roy de Suède avoit esté médiateur, il n'auroit pu jamais presser V. M. d'en accorder de plus avantageuses.

Il me confia, que le roy son maître luy avoit ordonné, comme de luy-mesme, d'escrire à M. Stratman, que les offres de V. M. estoient sy raisonnables, que, sy l'empereur ne les acceptoit pas, il ferait connoître trop ouvertement, qu'il ne vouloit point de paix; qu'il l'avertissoit, et ainsy que le roy de Suède commenceoit d'estre fatigué de l'éloignement, que les ennemis de V^re^ Majesté marquoient avoir pour toutes sortes d'accommodement, que, s'ils continuoient de la sorte, ils obligeroient enfin le roy de Suède à prendre un party, auquel il n'auroit pas voulu jusques à cette heure penser; que sy l'empereur ne vouloit pas rendre publique son acceptation des propositions, qu'il luy en fit du moins confidence en particulier; que le roy son maître en feroit un bon usage.

Il m'a dit, qu'ayant communiqué cette proposition à Staremberg, cet envoyé luy avoit témoigné, que c'estoit des offres, où l'on pouvoit fort bien entrer en négociation; que Van Hekeren en avoit paru fort estonné, craignant, que les Hollandois et Anglois ne fussent abandonnez, et que généralement tous les ministres luy avoient témoigné, qu'il étoit à craindre, que V. M. ne voulût les diviser, mais qu'il leur avoit répondu là-dessus, de manière qu'il croyoit les avoir rasseurez; que cependant, sy V. M. vouloit s'expliquer à la Suède des conditions, qui regardent les autres princes, le roy son maître luy avoit dit de m'assurer, qu'il en useroit d'une manière, que V. M. auroit sujet d'estre contente de luy; mais comme je luy fis comprendre, que cela n'estoit pas juste, il n'insista point davantage, excepté sur l'Espagne. Il me représenta, que, quelque avantageuse que fût la paix, qu'offroit V. M. à l'empereur, il n'estoit pas vraysemblable, qu'il se séparât

jamais du roy catholique, et que, si le roy son maître pouvoit sçavoir les conditions, qui regardent cette couronne, il agiroit à la cour de l'empereur, pour avoir une réponse cathégorique touchant l'empire et l'Espagne. Comme je ne sçay ny les conditions, qui regardent l'Espagne, ny le canal, par lequel V. M. veut que ces affaires-là passent, je n'ay osé aprofondir cette matière avec le comte Oxenstiern. Je suis bien trompé néantmoins, si je ne le faisois convenir de laisser à V. M. quelques-unes de ses conquestes et des plus importantes.

M. le comte Oxenstiern me fit confidence des propositions, que Mr. Joul luy avoit faites touchant cette affaire, et de la réponse, qu'il luy avoit rendue. Il me dit, que Mr. Joul luy avoit porté les offres de V. M. et les luy avoit leues; qu'il pouvoit m'assurer, que le roy de Suède estoit un peu scandalizé, que le Dannemark envoyât icy les propositions de Votre M^té^ et les fît communiquer par écrit à ses ministres, comme si la France s'adressoit particulièrement au roy de Dannemark, et que van Hekeren n'avoit pas manqué de dire, que malgré les belles protestations, que je faisois à la Suède, le roy de Dannemark avoit esté informé le premier des intentions de V. M. Je luy répondis, que cela venoit de ce que les lettres arrivoient huit jours plustost à Coppenhague qu'à Stokholm.

Il me dit donc, que Mr. Joul luy avoit demandé, s'il ne jugeoit pas à propos, qu'ils envoyassent conjointement ces propositions et offrissent conjointement leur médiation; que le roy de Suède estoit étonné, que Mr. Joul ne se rebutât point après dix réponses, qu'on luy avoit faites, que son maître ne changeroit point de sentiment; que plusieurs princes s'estoient déclarez, qu'ils ne vouloient absolument point la médiation du Dannemark, et qu'il voyoit bien, que quand les Danois vouloient l'offrir conjointement avec la Suède, c'estoit ou pour les obliger à accepter la leur, ou pour empescher au moins, que celle

de Suède ne fût receue; que d'ailleurs il prévoyoit de grandes difficultez pour les presséances dans l'exécution de leur médiation; que le roy son maître ne s'opposeroit point à l'acceptation de la médiation du roy de Dannemark, mais qu'il n'y concoureroit pas; qu'il estoit mesme persuadé, que les Dannois ne souhaitoient point la paix, par trois raisons, qu'ils seroient privez des subsides, que Sa Majesté leur donne; qu'ils seroient obligez de casser les sept mille hommes, que le prince d'Orange leur rendroit, parcequ'ils n'avoient pas le moyen de les entretenir, et qu'ils seroient frustrez de l'espérance du million d'escus, qu'ils se flattoient de tirer de la ville d'Hambourg, sans compter les autres veues, qu'ils ont dans la suitte de cette guerre, de proffiter de tout ce qu'ils pouront, soit par des traittez, qu'ils font de tous costez, soit par quelque entreprise, s'ils voyent jour à en faire avec seurté; qu'ainsy il avoit ordre de dire à M. Joul, que le roy son maistre ne trouvoit pas à propos d'agir conjointement; que ce seroit reculer au lieu d'avancer, parceque tel prince, qui voudra bien s'expliquer à l'un des deux séparément, ne voudroit peut-estre pas s'ouvrir à l'autre, et encore moins accepter sa médiation; que le Dannemark pouvoit faire l'usage, qu'il trouveroit à propos, des propositions de V. M.; que pour eux, ils prendroient leurs mesures de leur costé, et que, si Mr. Joul luy demandoit, quel usage ils en vouloient faire, il répondroit simplement, qu'ils les envoyeroient à leurs ministres, pour les communiquer dans les cours, où ils résideroient, qu'il ne luy vouloit pas en dire davantage, parceque le roy de Dannemark n'agit pas pour le bien de l'affaire, mais pour estre informé des démarches.

Je le remerciay de cette confidence et luy dis, que Mr. Joul m'ayant caché la proposition, qu'il luy avoit faite je ferois semblant de l'ignorer, aussi bien que la réponse, qu'il luy alloit rendre. Il me dit, que je ne le devois pas faire; qu'il faloit non seulement que je la

sceusse, mais que je la mandasse à V. M., affin qu'elle connût l'intention de Dannemark et les sentimens de la Suède; que le roy son maître estoit encore depuis deux jours fort offensé contre le roy de Dannemark à cause du traitté de représailles; que c'estait Mr. Joul, qui avoit donné le projet, dans lequel il avoit inséré V. M. également avec l'Angleterre et la Hollande; qu'il m'asseuroit de bonne foy, que pour eux ils n'auroient jamais songé à comprendre V. M. dans ce traitté; que c'estoit la Suède contre le sentiment de Joul, qui avoit distingué la France dans l'exécution; que Joul avoit signé avec eux l'écrit, qui devoit estre communiqué à la cour de V. M.; que cependant Mr. de Palmquist mande, que Mr. Meyerkroon évite de le délivrer, et qu'il remet, tantost sur un prétexte, tantost sur un autre; qu'on voyt bien, qu'ils veulent y paroître forcez par la Suède et que c'est une supercherie sans exemple. Nous parlasmes dans cette conférence du rétablissement d'une parfaite amitié entre V. M. et le roy de Suède et des anciennes alliances. Je l'y trouvay très-disposé. Il est certain, que cette cour-cy a pris toute une autre face. Il me quitta en m'asseurant, que je n'avois qu'à luy marquer, en quoy il pourroit rendre service à V. M. et qu'il le feroit très-volontiers. La jalousie est sy grande icy pour toutes les démarches de Dannemark, que Mr. Joul ayant caché au comte Oxenstiern quelques réflexions, que j'avois jugé plus à propos de dire de bouche que de les laisser prendre par écrit, Mr. Oxenstiern me pria, que son secrétaire les escrivît, de peur, me dit ce secrétaire, que, quand les deux couronnes feroient communiquer ces propositions dans les cours d'Allemagne, on ne crût, que V. M. eût plus de confiance à celle de Dannemark, qu'à celle de Suède.

Comme Mr. Guldenstolpe s'est offert de très-bonne grâce en cette occasion et qu'on a besoin de luy, parcequ'il est dans la chancellerie, je m'y suis adressé, et l'ay prié de

faire réflexion, s'il ne seroit pas à propos, que la Suède envoyât dans cette conjuncture un ministre en France. On [1]) a parlé comme de luy-mesme dans le conseil, et cela a esté aussitost approuvé, et après avoir agité, sy on envoyeroit un ambassadeur ou un envoyé, on a trouvé plus à propos de nommer à cette heure un envoyé, et après la paix un ambassadeur extraordinaire. L'extrémité de la maladie de la reyne a empêché, qu'on ayt achevé cette affaire, qui est très secrète; mais comme la reyne se porte un peu mieux et que l'on commence à se persuader qu'elle est grosse, je crois qu'on va songer à cet envoy. Mr. de Guldenstolpe eut le loisir de venir hier de la maison de campagne, où est la reyne, pour m'en rendre compte. Il m'a confié, qu'il voit une entière disposition à rentrer après la paix dans les anciennes liaisons avec V. M. Quelques personnes de cette cour croyent, que V. M. a concerté par la voye du pape ces conditions avec l'empereur et qu'on est convenu aussy de ce qui regarde l'Espagne; que le prince d'Orange et les Estats Généraux, c'est-à-dire les protestans, pourroient bien estre abandonnés. Mr. de Guldenstolpe ne m'a pas dit cela précisément; mais il m'en a fait entendre une partie et m'a témoigné, que, si V. M. avoit voulu confier des propositions moins avantageuses pour ses ennemis au roy son maître, il les auroit fait accepter, et que Sa Majesté suédoise s'employeroit très-volontiers, sy V. M. vouloit s'ouvrir confidamment à elle des conditions, qui regardent les autres, mais que, comme V. M. avoit répandu les premières propositions en tant d'endroits, il ne se trouveroit pas en estat de rendre tous les services, que V. M. auroit pu attendre de cette cour.

Mr. de Bonrepaus me mande, que c'est tout de bon

---

1) On en.

cette fois icy que le roy de Dannemark va entreprendre quelque chose et qu'il [1]) ne survienne pas quelque négociation à la traverse. Ce que je puis dire c'est que je ne vois nulle apparence, que le roy de Suède souffre que le roy de Dannemark passe l'Elbe et entre sur les états de la maison de Lunebourg. Je suis &c.

`A Stolkolm ce 29 Juillet 1693.
Lettre particuliere.

M. d'Avaux à M. Colber de Croissi. — Il l'informe d'un discours, qu'il a eu avec M. Juel, qui lui a lu une partie d'un écrit, qu'on lui avait envoyé de Dannemarc; le prie de faire réflexion au secours, qu'il tire de M. Oxenstiern et de M. Guldenstolpe, et regrette d'être entré en commerce avec M. Jourdan, parceque cela lui attire des lettres ennuyeuses de la part de M. le baron d'Asfelt.

Vous voyez, Monsieur, par la lettre, que j'ay l'honneur d'écrire au roy, que les Dannois par vanité, je n'ose dire, aussi par malice, s'avantagent autant qu'ils peuvent, et que les Suédois le supportent impatiamment. Mr. Joul me leu une partie de l'écrit, qui luy avoit esté envoyé de Dannemark, et un endroit entre autre, dans lequel il étoit dit, que le roy communiquait les propositions au roy de Dannemark, comme à celuy, qui avoit offert le premier sa médiation. Je luy représentay, que cela n'avoit pas esté écrit pour estre leu à Stolkolm, et que, s'il le faisoit, le roy de Suède auroit d'autant plus de sujet d'en estre offensé, qu'il avoit offert sa médiation deux ans avant le roy de Dannemark. Il me promit de supprimer cet endroit. Comme les propositions du roy sont sy avantageuses et que Sa Majesté les a rendues publiques

1) Lisez, au lieu de: „et qu'il," „à moins qu'il."

dans le temps, qu'on ne s'y attendoit point, plusieurs personnes ont crus, qu'elles avoient esté concertées par d'autres endroits, et comme il n'est pas vraysemblant, que cela ayt esté fait, sans qu'on ayt songé aux intérests de l'Espagne, je n'ay osé entrer en matière là-dessus avec le comte Oxenstiern, de peur d'en dire plutost moins que je ne crois. C'est par cette mesme raison, Monsieur, que je ne puis vous asseurer précisément de ses sentimens, parceque je n'ay osé le sonder; mais je ne désespérerois pas de le faire convenir de laisser Namur au roy, sy je sçavois les intentions de Sa Majesté là-dessus.

Je vous prie de faire réflexion au secours, que je tire de M. Oxenstiern, qui avoit une antipathie naturelle contre moy, et Mr. Guldenstolpe [1]), qui estoit sy offensé à cause des démeslez, que nous avons eu à la Haye, et de juger par-là de la prétention du donneur d'avis.

Je suis bien fâché, Monsieur, d'avoir jamais parlé à Jordan. Cela attire trente lettres, l'une sur l'autre, du baron Dasfeldt, qui tantost le plaint, tantost le menace et ne démord point, quand il est acharné contre quelqu'un. Il ne peut pardonner à Jordan de n'avoir pas pris son attache en allant en Saxe, et la dernière lettre, qu'il m'escrit, porte que je luy feray un extrême plaisir de luy faire sçavoir les mesures, que j'ay prises avec le S. Jordan, parceque, sy je l'avois chargé de quelque commission, il seroit obligé à ma considération d'avoir des égards pour luy dans les lettres, qu'il escrit en Saxe, qu'il n'avoit pas sans cela. Je luy fais réponse, que je ne me mesle point des affaires de Saxe; que je ne vois pas mesme, comment il veut tant de mal à Jordan, à qui il a escrit plusieurs lettres icy, comme à son amy, et qu'il a invité d'aller en Saxe pour le service du roy; que

1) de Mr. Guldenstolpe.

de surplus ce n'est pas à moy, mais à vous, Monsr., à qui il doit demander, comment il en doit user à l'égard de Jordan. Je suis &c.

20 Aoust 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. d'Avaux. — Il croit à la bonne foi et à la sincérité des intentions de la cour de Suède pour le rétablissement de la paix de l'empire. Il prescrit à M. d'Avaux ce qu'il aura à répondre à M. Oxenstiern par rapport aux conditions, qui regardent l'Espagne et le prince d'Orange. Vu la manière, dont le roi de Suède a reçu ses communications touchant les arrérages et la restitution du duché des Deux-Ponts, il ne doute nullement, que l'étroite union entre la Suède et la France ne soit renouée sous peu.

'A cette dépêche est joint un appendice de M. de Croissi, dans lequel il lui défend de prêter l'oreille à quelque proposition de M. Oxenstiern, qui ait pour objet le Luxembourg.

Monsieur le comte Davaux. Il me paroist par le compte, que vous me rendez de l'audiance, que vous avez eue du roy de Suède, et par tout ce que vous avez appris depuis de ses sentimens sur les conditions de paix, que vous luy avez communiqué par mon ordre, que ce prince et ses ministres sont très bien disposez à en faire un bon usage et que le comte Oxenstiern vous a déjà donné sur ce sujet toutes les preuves, que je pourrois désirer de sa bonne foy et de la sincérité de ses conditions pour le rétablissement de la paix de l'empire.

Je ne doute point aussy, que l'écrit, que le Sr. de Guldenstolpe vous a fait espérer et doit être envoyé tant à Vienne qu'à Ratisbonne et par tout l'empire, ne confirme encore les asseurances, qu'on vous a déjà donné de bouche, et je seray bien aise d'y voir, de quelle manière la cour, où vous estes, s'explique sur ce sujet.

Je ne désir pas, que vous fassiez doresnavant aucune instance pour le [1]) porter à joindre sa médiation à celle de la couronne de Dannemarck, et comme elle y peut agir de son costé avec les princes et états, qui sont dans son alliance, pour les porter à l'acceptation de mes offres, et mesme à former quelque ligue entre eux, pour le rétablissement de la paix, la Suède de son costé agir [2]) encore plus efficacement tant à Vienne et à Ratisbonne, qu'auprès de tous les princes, qui auront quelque liaison avec elle, et réussir [3]) d'autant plus facilement dans la négociation de la paix, qu'elle n'y trouvera selon toutes les apparances aucun obstacle de la part du Dannemark. C'est aussy ce qui doit vous obliger à ménager le Sr. Joul, quand mesme vous auriez sujet de douter de la bonne foy de la cour de Dannemark, ainsy que je vous l'ay escrit par ma dépêche du 9e Juillet [4]). Vous vous garderez bien d'en donner la moindre marque à ce ministre, ny même à ceux de Suède, et vous devez toujours employer vos soins à maintenir la bonne correspondance entre ces deux couronnes, en sorte que l'émulation ne puisse point produire d'autre effet qu'un plus grand empressement à faire réussir leur médiation.

Mais comme le roy de Suède et ses ministres ont fait paroistre un véritable désir de mettre fin à cette guerre, je ne vous celleray point aussy, que je seray bien aise de luy faciliter les moyens d'en acquérir la principale gloire, et sur ce que le comte d'Oxenstiern vous a fait entendre, que l'empereur ne pourra pas se résoudre à séparer ses intérests de ceux de l'Espagne, et que, sy je voulois confier au roy son maître les conditions, aus-

---

1) la.

2) agira.

3) réussira.

4) Voyez plus haut p. 272.

quelles je pourrois consentir en faveur de cette couronne, il n'en abuseroit pas, vous pouvez des à présent dire au ministre, que véritablement je n'ay fait des offres sy avangeuses à l'empire, que parceque les princes et états, qui le composent, ayant esté entrainez dans cette guerre plustost que [1]) les mouvemens de la cour de Vienne et des autres puissances, avec lesquelles ils étoient alliez, que par leurs propres intérests, j'espère aussy, qu'après la conclusion d'une bonne paix ma couronne n'aura jamais rien à démesler avec eux, mais qu'à l'égard de l'Espagne, qui m'a fait la guerre sans sujet, et malgré les asseurances, que je luy avois fait donner, d'entretenir avec elle une exacte neutralité, la chose doit estre regardée comme très différente. Sy néantmoins le comte d'Oxenstiern veut nous faire quelque ouverture raisonnable et en convertissant le traitté provisionel de Ratisbonne, qui me donne pour 20 ans Luxembourg et ses dépendances en un traitté deffinitif, vous pouvez vous charger de m'en écrire et attendre mes ordres. Mais comme on poura bien vous demander aussi, que je m'explique sur ce qui regarde le prince d'Orange, vous pouvez répondre, que je seray très aise, qu'on puisse trouver les tempérammens nécessaires pour terminer ce différend, dans lequel je n'ay aucun autre intérest, que celuy, que tous les roys doivent prendre à la disgrâce des testes couronnées, et que j'appuyeray toujours de mes offres les expédiens, que le roy de Suède croira juste et raisonnable.

Je suis fort satisfait de la manière, dont vous avez exécuté mes ordres touchant les arrérages de subsides et que la cour, où vous estes, prétend luy estre deubs, et le roy de Suède ne pouvoit pas m'engager plus fortement à m'acquitter de cette dette, aussitost que le rétablissement

---

1) par.

de la tranquilité publique et de mes finances me le pourra permettre, qu'en s'expliquant sur cette affaire avec autant d'honnesteté et de désintéressement qu'il a fait.

Je ne suis pas moins content de la manière, dont il a receu la confidence, que vous luy avez faite de la résolution, que j'ay prise de luy rendre le duché des Deux-Ponts, et je verrois bien, que la guerre ne sera pas plutost finie, qu'il me sera facile de renouer une bonne et estroite union avec ce prince, dont la conduite augmente beaucoup l'estime et l'amitié, que j'ay toujours eu pour luy. Sur ce &c.

J'adjoute ce mot à la lettre du roy, pour vous dire, Monsieur, que Sa Majesté ne peut croire, que Mr. le comte d'Oxenstiern vous parle de Luxemboug, et vous jugez bien, que, s'il touchoit cette corde, il seroit nécessaire, que vous luy fissiez connoistre, que vous estes bien éloigné de vous charger d'une semblable proposition et qu'il est trop raisonnable pour croire, que dans le bon estat, où sont les affaires du roy, Sa Majesté la puisse écouter. Je vous expliqueray encore plus particulièrement les intentions de Sa Majesté par sa première dépêche, après qu'elle aura veu le mémoire, que Mr. Guldenstolpe vous a promis. Je suis &c.

'A Stokolm 5e Aoust 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande, que M. Guldenstolpe ne lui a pas encore remis la lettre circulaire, destinée pour les ministres suédois dans les cours étrangères et contenant les conditions, proposées par le roi de France à l'empereur; que M. Goeurtz est parti sans aucune satisfaction; que le roi de Suède a consulté M. Bielke sur l'affaire de Saxe-Lauenbourg; ce que M. le baron d'Asfelt a écrit il y a quelques mois à M. Jourdan; qu'on prend l'alarme à la cour de Danemarc des vaisseaux, qu'on arme

en Hollande; que la reine régnante, dont la santé commençait à aller un peu mieux, est tombée de nouveau malade et que les médecins n'en espèrent plus rien.

Sire. J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 17 du mois passé [1]). Votre Majesté aura veu par ma lettre précédente [2]), que j'ay exécuté ses ordres par avance et que j'ay tâché de faire valoir au roy de Suède et à Mr. le comte Oxenstiern les conditions, que V. M. a offertes à l'empire comme un effet de la complaisance, qu'elle a eue pour le roy de Suède et une suitte des ouvertures, que Mr. Oxenstiern m'avoit faites, ensorte que ce que les Dannois ont fait pour donner quelque jalousie n'a produit aucun mauvais effet. comme V. M. a veu par les résolutions, que le roy de Suède a prises là-dessus. Quoyque Mr. Guldenstolpe m'eût promis la lettre circulaire, que le roy de Suède a escrit sur cette affaire à ses ministres dans les cours estrangères, il ne me l'a pas envoyée. Il est vray, qu'il n'a esté que une après-dînée depuis cela à Stokolm et qu'il n'a pu quitter le prince royal, qui a la fièvre depuis quelques jours.

Mr. Goeurtz est enfin parti sans aucune satisfaction, et le roy de Suède tient exactement la résolution qu'il a prise d'observer une exacte neutralité. Je ne me suis pas contenté d'escrire à Mr. de Bonrepaus la dernière réponse du roy de Suède à Goeurtz. Je l'ay dit à M. Joul, parceque j'ay veu, qu'il ne vouloit pas faire semblant de le sçavoir, quoyque Mr. Wrede la lui eût dit.

Cependant, Sire, j'ay esté fort surpris de recevoir une lettre de Monsr. Bielke du 18 de Juillet, par laquelle il me mande qu'il a receu un exprès du roy de Dannemark, pour luy communiquer tout ce qui regarde l'affaire de Saxe

---

1) Voir ci-dessus p. 281 et suiv.

2) Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 29 Juillet, ci-dessus p. 332 et suiv.

Lawembourg. Il luy demande son avis sur le doute, où se trouve ses ministres, s'il faut [1]) mieux traisner cette affaire en donnant seulement de l'ombrage; et sans se déclarer [2]), Zell et Hanover à retirer leurs troupes, ou s'il faut l'entreprendre avec vigueur. Il m'a dit, qu'on exécuteroit l'affaire selon sa réponse et me demande l'intention de V. M. Je luy ay mandé ce que V. M. m'en a fait sçavoir.

J'ay déjà eu l'honneur, Sire, de mander à V. M., que je ne me meslois en façon quelconque des affaires de Saxe. C'est bien assés que je puisse m'acquitter à la satisfaction de V. M. de celle, qu'elle m'a commise en Suède, et depuis près de 22 ans qu'elle me fait l'honneur de m'employer dans les pays étrangers je ne me suis pas ingéré dans les affaires des autres. J'ay envoyé Jourdan en Saxe sur ce que V. M. me l'a ordonné, et j'ay eu si peu envie d'avoir connoissance de ce qu'il y feroit, je [3]) luy ay dit d'écrire tout droit à M. de Croissy, puisqu'il ne souhaitoit pas d'en rendre compte au baron Dasfeld. S'il luy a écrit depuis, pour luy demander quelque gratification, je n'en ay aucune connoissance; mais je n'en suis pas surpris, puisqu'il m'a montré deux lettres du baron Dasfeld, qui luy mandoit, qu'il estoit plus capable qu'aucun autre de cette commission et qu'elle ne pouvoit estre confiée à personne, qui s'en acquitât mieux que luy; que tout ce qui le consoloit estoit qu'il n'y avoit que Dieu, qui pût faire tout ce qu'il vouloit et que, pour luy, il estoit assez content, quand il voyoit, qu'il estoit assez en estat de faire pour ses amis plus qu'aucun autre; qu'il l'avertissoit de cela par avance, et que tout ce qu'il pouvoit faire c'estoit de faire régler quelque chose d'honneste,

---

1) vaut.

2) Après les mots „sans se déclarer" il faudra insérer „pour porter" ou quelque chose de pareil.

3) que je.

ayant une forte passion de luy rendre service. Une de ces deux lettres est du 21 d'Avril.

Tout le public a une extrême joye du recouvrement de la santé de la reyne régnante. Elle est généralement aimée et honorée, car elle fait du bien à tout le monde, et cette maladie, qui l'a fait languir depuis cinq mois et dont les médecins ont désespéré depuis près de trois [1]), est enfin une grossesse, dont on espère qu'elle sortira heureusement dans le commencement du mois de Septembre.

Le roy de Suède a toujours esté auprès d'elle depuis quinze jours à une maison de campagne, qui est une lieue de Stokholm, où les ministres ne vont pas luy faire leur cour. Il partira dans trois jours, pour aller faire quelque reveue; mais il ne fera pas cette année de grands voyages, et celuy-cy ne sera que de huit jours au plus.

V. M. sera sans doute informée, que l'on commence à prendre l'allarme à la cour de Dannemark des vaisseaux, qu'on arme en Hollande. Mr. Joul a eu ordre d'en informer le roy de Suède et de luy demander, quelles mesures il veut prendre là-dessus, et si les huit vaisseaux de guerre, qu'il doit armer pour l'exécution du traitté de représailles, sont prests. Il eut hier là-dessus une conférence avec M. le comte Oxenstiern, qui ne luy fit d'autre réponse, sinon qu'il en rendroit compte au roy. Il en avoit parlé auparavant à Mr. Wrede (mais comme son amy), qui luy a dit ce que Mr. Joul savoit déjà bien, que les huit vaisseaux estoient équipez et prests à la voile. Comme j'allois fermer ma lettre, les nouvelles arrivent de la maison de campagne, où est la reyne régnante, qu'elle est tombée malade depuis hier au soir et que les médecins n'en espèrent plus rien. Je suis &c.

---

1) trois mois.

27 Aoust 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. d'Avaux. — Il regrette de ne pas avoir encore reçu la copie de la lettre circulaire, promise par M. Guldenstolpe; déclare, que la diversion, méditée depuis longtemps par le Danemarc, lui est à présent passablement indifférente, et explique à son ambassadeur ce qu'il aura à dire aux princes de l'empire, qui pourraient s'adresser à lui et qui ont montré le désir de faire des traités de neutralité avec la France.

Monsr. le comte Davaux. J'espérois recevoir avec votre lettre du 5 Aoust [1]) la copie, que le Sr. Guldenstolpe vous avoit promis de la lettre circulaire, qui doit avoir esté écrite touchant la paix aux ministres de Suède, qui sont dans les cours étrangères, et comme elle peut beaucoup contribuer à me fournir [2]) dans la bonne opinion, que vous m'avez donné de la sincérité des intentions de la cour auront esté [3]) pour le rétablissement de la tranquilité publique, je seray bien aise de la recevoir par le premier ordinaire. Je considère cependant comme une preuve des bons sentimens du roy de Suède le départ du Sr. Goeurtz de Stockholm sans aucune satisfaction sur les demandes, qu'il a faites, et je crois pouvoir faire beaucoup de fondement sur la fermeté de la résolution que ce prince témoigne avoir pris d'observer une exacte neutralité.

Toutes les tentatives et consultations, que la cour de Dannemark a faites, avant que d'entreprendre le siége de Ratzbourg, me donnent lieu de croire, ou qu'elle ne l'aura pas encore formé, ou qu'elle y trouvera trop de résistance pour y réussir. Quoyqu'il en soit, comme une diversion

---

1) Voyez ci-dessus p. 343 et suiv.

2) confirmer.

3) Lisez, au lieu de „la cour auront esté" „la cour, où vous êtes."

si tardive ne me peut estre à présent d'aucune utilité, il me sera fort indifférend, que cette affaire se termine par un amiable accommodement ou par la voye des armes. Les deux couronnes du Nord ont grand intérest de prendre de bonnes mesures entr'elles, pour empescher, que l'armement, qui se fait en Hollande, ne leur porte aucun préjudice, et vous devez appuyer de vos offices avec toute l'adresse et la circonspection nécessaire les instances, que le Sr. Joul poura faire pour ce sujet.

Quoyqu'il y ait sujet de croire, qu'après le refus qu'a fait le roy de Suède d'appuyer les princes de l'empire, qui se sont opposez au 9e électorat, il y en ait peu, qui veuillent prendre des mesures avec cette couronne, pour entrer par son moyen dans quelque liaison avec moy, je suis bien aise néantmoins de vous dire, que, comme il y en a plusieurs, qui, trouvant les conditions, que j'ay offertes, non seulement justes et raisonnables, mais mesme beaucoup plus avantageuses à l'empire, qu'ils ne l'auroient espéré dans le bon estat, où sont les affaires de mon royaume, proposent de faire avec moy des traittez de neutralité. Je veux bien, que, si l'on s'adresse à vous pour ce sujet, vous leur expliquiez mes intentions et qu'après les avoir assuré, qu'on me trouvera toujours disposé à prendre avec les princes de l'empire bien intionnez [1]) pour le rétablissement de la tranquilité publique des liaisons, également convenables à mes intérests et à ceux de l'empire, vous leur fassiez entendre, qu'à l'égard de la proposition d'une simple neutralité, telle que quelques-uns de ces princes l'ont déjà demandé, mesme avec obligation de retenir leurs troupes dans leur pays, elle ne peut produire aucun autre effet qu'une longue continuation de guerre, et par conséquent qu'elle ne convient ny aux interets des princes bien intentionnez pour la

1) intentionnés.

paix, ny à la résolution, que j'ay prise de préférer le bien général de la Chrestienté aux avantages, que je pourois trouver dans une plus longue durée de cette guerre; qu'ainsi les engagemens, que les princes bien intentionnez pour le repos de leur patrie peuvent prendre avec moy, doivent les obliger à s'unir entr'eux, pour déclarer, soit conjointement ou séparément, à la diette de Ratisbonne, qu'ils sont contents de mes offres, qu'ils les acceptent dès à présent et qu'ils rappelleront incessamment leurs troupes, pour les employer à procurer la paix, et si les princes, qui voudront entrer dans cet engagement, veulent se réserver la faculté de fournir leur contingent, soit en troupes, soit en argent, il sera nécessaire de stipuler, qu'ils ne le pouront faire que suivant le règlement, qui en sera fait par la diette de Ratisbonne. Si néantmoins il y a des princes, qui ne proposent d'abord que la neutralité, vous le pourez écouter et entrer en matière avec eux sans les rebuter; mais vous aurez pour objet ce que je viens de vous expliquer &c.

Le 12 Aoust 1693 à Stockholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Après avoir félicité le roi des glorieux succès, dont ses armes ont été favorisées dans le dernier temps, il l'informe de la mort de la reine régnante et du grand deuil, qu'il a pris à cause de ce décès. Il y ajoute, que les troupes du roi de Danemarc se sont mises en marche; que ce roi aimerait à s'unir à la Suède pour la médiation, mais que la Suède au contraire ne veut avoir rien de commun avec le Danemarc; que M. Oxenstiern aspire toujours à être instruit des conditions, que le roi de France a l'intention d'offrir à l'Espagne; que lui, d'Avaux, a en attendant fait avouer à ce ministre, que la France devra retenir Luxembourg et Namur.

Sire.

Je suplie très humblement Votre Majesté de pardonner à l'excès de mon zèle, si j'ose prendre la liberté de luy

témoigner ma joye des glorieux succès, dont Dieu favorise si visiblement vos armes. `A peine ay-je appris par la lettre, dont Vre Mté m'a honoré le 28 du mois passé [1]), la prodigieuse quantité de vaisseaux, que Mr. de Tourville a pris ou coulez à fond, la déroute de six mille chevaux des ennemis en Flandres et le siége de Huy, que le commissaire du roy de Suède, qui est au Zundt, est arrivé icy en poste, pour y apporter la nouvelle de la défaite entière du prince d'Orange, qu'il nous a dit que Mr. de Luxembourg avoit attaqué dans son camp. Je prie Dieu, qu'il continue à verser ses bénédictions sur la personne sacrée de Votre Majesté.

La reyne régnante de Suède est enfin morte, après avoir langui pendant sept mois. Elle mourut mercredy cinq de ce mois à huit heures du soir [2]), une heure après que j'eus envoyé mes lettres à la poste. Le roy de Suède en est très affligé et a ordonné, que l'on prît un très grand deuil. Il fait habiller tout son régiment des gardes et veut que tous les officiers et tous les gentilhommes de la cour ayent leurs chapeaux couverts de crespe. Le maître des cérémonies nous a fait entendre, que le roy auroit agréable, que nous prissions le grand deuil et que nous fissions drapper nos carosses. Comme j'ay crû,

---

1) Voir ci-dessus p. 292 et suiv. M. d'Avaux aurait pu citer aussi la lettre du roi du 30 Juillet, ci-dessus p. 305 et suiv. Quant à la déroute des six mille chevaux et au siége de Huy, celle du 23 n'en contient mot. La déroute sera vraisemblablement celle, dont parlent *les Mémoires de M. de S. H.*, II, p. 96. Sur le siége de Huy on peut consulter la même page de ces Mémoires.

2) Cette date et cette heure sont confirmées par de Limiers, *Hist. de Suède*, II, p. 114. La reine mourut à Carelsberg, maison de campagne, située à une lieue de Stockholm. Voyez sur sa douceur inépuisable et sur ses autres bonnes qualités, outre la lettre de M. d'Avaux du 5 Août, ci-dessus p. 346, de Limiers, I, p. 359, et Carlson, V, p. 532 et suiv.

que V. M. n'auroit pas approuvé, que j'eusse esté le seul, qui ne se fût pas mis en deuil, je l'ay pris et l'ay donné à tous mes domestiques, gentilhommes et autres, et ay fait drapper mes carosses. Les sénateurs font tendre leurs maisons de noir; les ministres des alliez avoient résolu de faire tendre deux chambres, et moy aussy sur ce que le maître des cérémonies nous avoit demandé à tous, sy nous ne le ferions pas. Mais M. van Hekeren ayant témoigné à Mr. le comte Oxenstiern, qu'il estoit prest à faire ce que l'on souhaittoit, mais néantmoins, qu'en Hollande ce n'estoit pas la mode de faire tendre des chambres de deuil, le roy de Suède a témoigné, que on avoit à faire ce que l'on voudrait; qu'il ne s'en soucioit pas. Ainsy les alliez ne l'ont pas fait. Je n'ay pas crû devoir changer à proportion qu'ils changeoient, et j'ay fait parler à Mr. le comte Oxenstiern, qui mande, que le roy de Suède ayant témoigné du chagrin de ce qu'il luy avait rapporté de la part de Van Hekeren et qu'il me conseilloit en amy de faire tendre deux chambres et que cela seroit fort agréable. Je l'ay fait.

Le roy de Suède est indisposé depuis la mort de la reyne. Il a esté seigné deux fois et se porte mieux présentement. On croit, que ce ne sera rien.

Il ne s'est rien fait icy touchant l'affaire de Ratzbourg depuis mes dernières lettres, et quoyqu'on sache le roy de Dannemark party et toutes ses troupes à Oldeslod [1]), on ne se remue pas en Suède, et on ne prend aucune mesure. Mr. Joul me vint dire hier, que Mr. Guldenstolpe l'avoit menacé et luy avait dit, que le roy son maître alloit faire marcher des troupes, pour secourir la maison de Lunebourg. J'allay voir aussitost Mr. Guldenstolpe, qui me parla seulement de l'apréhension, qu'on

---

1) Dans le Holstein sur la Trave.

avoit pour Hambourg, et qui me parut estre content des assurances, que je luy donnay, que le roi de Dannemark ne songeoit pas à s'emparer de cette ville. Cependant, Sire, je ne puis m'empescher d'estre étonné, que le roy de Dannemark, n'ayant jamais prétendu d'estre secouru par la Suède, s'il venoit à estre attaqué, ayt pris néantmoins prétexte de surceoir son entreprise pendant plus de six semaines sur le refus, que le roy de Suède luy a fait de l'assurer, qu'il le deffendroit, s'il estoit attaqué pour ce sujet, et mesme, qu'il luy ait fait dire, qu'il estoit obligé de le faire, s'il ne vouloit manquer à la foy des traittez.

J'ay informé amplement Mr. de Bonrepaus de la manière, dont on avoit pris icy la communication par escrit, que M. Joul y avoit fait des propositions de Votre Majesté. Je tâcheray de connoistre, si la chaleur, avec laquelle le roy de Dannemark agira pour l'acceptation de ces offres, augmentera ou ralentira celle, que pouvoit avoir le roy de Suède. J'en rendray compte à V. M., et je régleray là-dessus ma conduitte. Je puis assurer V. M., que je ne feray aucune démarche, qui puisse produire de mauvais effets. Cependant tout ce qui m'a paru jusqu'à présent est, que le roy de Dannemark ne se croit pas assez accrédité auprès des principaux intéressez dans cette guerre et veut pour cela s'unir à la Suède et que la Suède au contraire ne veut rien de commun avec le Dannemark et croit estre assez puissante et assez authorisée, pour faire résoudre cette affaire. Cela m'a paru par tous les discours de Mr. Oxenstiern. On le voit par les réponses, qu'il fait depuis cinq mois à Mr. Joul, et par le soin qu'il a eu de luy cacher les démarches, que la Suède fait pour porter l'empereur à la paix. Mr. le comte Oxenstiern m'a dit, qu'il avoit prié M. de Staremberg d'escrire de sa part à Mr. Stratman, que ces conditions-là estoient raisonnables et que l'empereur s'attireroit le blasme de toute l'Europe,

s'il ne les acceptoit; que Staremberg luy a promis, qu'il le feroit, et qu'il avoit ordre de suivre tous ses conseils. Il est vray aussi, que Staremberg ne fait point difficulté de dire, que les propositions de Votre Majesté sont très considérables. Mr. Joul de son costé m'a témoigné quelqu'inquiétude des démarches, que Mr. le comte Oxenstiern a fait auprès des alliez pour l'avancement de la paix. Il m'a dit, que ce ministre vouloit se rendre maistre de cette affaire, et il a tâché mesme de le rendre suspect à van Hekeren, qui n'est content ny de Mr. Oxenstiern, ny du discours de Staremberg.

Je ne doute pas, Sire, que cette dernière victoire, que les armes de V. M. viennent de remporter sous les ordres de Mr. le duc de Luxembourg, ne donne encore plus de mouvement aux Suédois. Le conseil du roy de Suède s'assemblera aujourdhuy. Mr. le comte Oxenstiern veut m'entretenir demain. Apparamment il m'informera des nouvelles mesures, qu'on aura prises icy; mais je suis bien trompé, s'il ne me parle encore de l'Espagne, car il est persuadé, qu'il a un grand crédit à la cour de Vienne, et que, si on luy laisse ménager cette affaire, il la poura faire réussir au contentement de Votre Majesté, et il m'a témoigné, qu'il porteroit bien plus aisément l'empereur à accepter les conditions, offertes par Votre Majesté, s'il pouvoit luy faire scavoir celles, qui regardent l'Espagne; que, si V. M. veut bien les luy confier en secret, il en fera un bon usage, et personne n'en aura connoissance. Je n'ay osé entrer là-dessus en discution avec luy; mais je l'ay néantmoins fait convenir de deux choses, l'une, qu'on ne peut demander à Votre Majesté un équivalent pour Luxembourg, puisque Luxembourg est luy-mesme un équivalent; l'autre, que les Espagnols ne pouront s'empescher de cedder la ville et le comté de Namur à Votre Majesté, et je luy ay dit, que je ne concevois pas ce que Votre Majesté voudroit de plus. J'ay fait sçavoir,

Sire, à Mr. le comte Oxenstiern ce que Votre Majesté m'a fait dire touchant l'électeur de Trèves. Il m'a témoigné, que cela estoit sous-entendu dans les propositions de Votre Majesté et qu'il n'y avoit rien à y désirer. Je suis &c.

Le 12 Aoust 1693 à Stockholm.

M. d'Avaux à M. de Croissi. — Il lui communique, qu'il a crû devoir prendre le deuil.

Voicy un deuil, Monsieur, qui m'est venu bien à propos [1]), car il faut changer les équipages et faire de nouvelles livrées. Cependant j'ay creu ne pouvoir me dispenser de le prendre, estant un deuil de la cour, où je suis. Si en cela j'ay [2]) quelque chose de trop ou de trop peu, je vous suplie de vouloir m'excuser, ayant cherché à faire tout pour le mieux. Je suis, Monsieur &c.

Le 3 Septembre 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Cette missive contient la réponse du roi à l'avis de la mort de la reine régnante et du deuil, que l'ambassadeur de France a pris. Louis XIV craint, que la lettre circulaire, dont M. Guldenstolpe n'a pas donné part jusqu'ici, ne soit pas si avantageuse à ses intérêts qu'il avait espéré. Il faut absolument que M. d'Avaux se garde, en cas que M. Oxenstiern vienne à parler des conditions, qui regardent l'Espagne, de lui laisser aucune espérance de restitution ou d'équivalent de Luxembourg.

M. Colbert de Croissi joint à cette lettre un mot, pour lui dire, que l'ambassadeur et lui se serviront dorénavant d'un autre chiffre; qu'il aurait valu mieux de ne pas faire tendre les chambres de deuil et qu'il a expédié avec la lettre de con-

---

1) mal à propos? 2) j'ay fait.

doléance, destinée au roi de Suède, 4000 livres pour les frais de ce deuil.

Mr. le comte Davaux. Votre lettre du 12 Aoust [1]) m'informe de la mort de la reyne de Suède et des raisons, que vous avez de prendre le deuil et de le donner à toute votre livrée. C'est aussi ce que j'ay approuvé, et j'ay ordonné, qu'on vous fît payer ce que j'ay accoutumé de donner en semblable cas.

Le secrétaire de Suède m'a fait demander audience, et comme je ne doute point, que ce ne soit pour me donner part de cette mort, je vous feray sçavoir ensuite mes intentions touchant le compliment de condoléance au roy de Suède et aux princes et princesses de sa cour.

Comme vous ne mandez plus rien de l'écrit, dont le Sr. de Guldenstolpe vous avoit promis de vous donner part, il n'y a que trop de sujet de croire, qu'il n'est pas si avantageux à mes intérests, que ce ministre vous l'avoit promis. Quoyqu'il en soit, je vous ay assez informé par ma dépesche du 20e [2]) de ce que vous avez à répondre au comte d'Oxenstiern, au cas qu'il vous parlât des conditions, qui regardent l'Espagne, et j'attendray, qu'il se soit ouvert à vous de ce qu'il trouvera raisonnable d'accorder à cette couronne, pour vous informer ensuite de ce que je pouray encore sacrifier au bien de la paix; mais sur toutes choses, vous ne luy devez laisser aucune espérance de restitution ou équivalent de Luxembourg, d'autant plus que vous sçavez vous-mesme, que, lorsque vous traittâtes cette affaire à la Haye, les Estats Généraux ne considérèrent point cette place comme faisant partie de la barrière et se contentèrent, que je donnasse pour équivalent les villes de Dixmud et Coutray, avec la

---

1) Voyez plus haut p. 350 et suiv. 2) Voir ci-dessus p. 342.

prétention que j'avois sur tous les villages, qui faisoient autrefois partie du gouvernement de Tournay.

J'aprouve fort aussi ce que vous avez dit au sujet de la ville et comté de Namur, et si le comte d'Oxenstiern veut vous confier ce qu'il pense et qu'il vous donne lieu d'estre bien convaincu de ses intentions, je pouray bien aussi vous mettre en estat de luy faire une plus grande confidence. Sur ce &c.

J'adjoute ce mot à la lettre du roy, pour vous dire, que le Sr. Frischement m'a envoyé une copie, qui estoit venue de la Haye à Munster de celle, que Sa Majesté vous a escrite le 2e Juillet [1]), contenant les conditions de paix avec l'empire, et comme elle est toute conforme mot pour mot à l'original, que vous avez receu en chiffre, on ne peut pas douter, qu'il n'ait esté intercepté par les ennemis. Aussi, Monsieur, l'intention de Sa Majesté est, que vous et moy suprimions entièrement ce chiffre et que vous vous serviez doresnavant du plus difficile, que je vous ay remis en main, costé B.

Permettez-moy de vous dire, qu'il auroit esté mieux de ne point faire tendre de deuil vos chambres; mais puisque vous avez jugé à propos de le faire, il y a moins d'inconvénient d'achever que d'y apporter quelque changement.

J'ay fait expédier l'ordonnance de 4000 livres pour votre deuil; mais je crains bien, que le payement ne soit pas si prompt, et je suis.

Je vous envoye, Monsr., la lettre de condoléance, que Sa Majesté escrit au roy de Suède sur la mort de la reyne, et l'intention de Sa Majesté est, que vous témoigniez à ce prince en la luy rendant de la manière la plus obligeante, qu'il vous sera possible, combien elle s'intéresse à tout ce qui le touche.

---

1) Voir ci-dessus p. 257 et suiv.

A Stokolm 19 Aoust 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande au roi, que les ministres des alliés ne désavouent plus la prise de la plus grande partie de la flotte marchande anglaise et hollandaise par M. le maréchal de Tourville, mais qu'ils tâchent encore de diminuer, autant qu'il leur est possible, la victoire, que M. de Luxembourg vient de remporter sur le prince d'Orange; que le roi de Suède et le prince royal sont malades; que M. Oxenstiern l'avait entretenu de sa correspondance avec M. Straatmann touchant les conditions de la paix, qu'on conclurait avec l'empereur et avec l'Espagne, de même que du désir des alliés de savoir les conditions, que le roi de France leur proposerait, et des entreprises du roi de Danemarc. Il avertit le roi, que, s'il voudrait l'instruire de ses intentions à l'égard de l'Espagne, il serait à propos, qu'il fût informé en même temps des gratifications, que S. M. se propose de donner, pour atteindre son but, sujet sur lequel il communique tout à la fois ses réflexions. Enfin il ajoute au reste, qu'on a dessein en Hollande d'envoyer M. Hop en Danemarc, qui cependant n'a nulle envie d'y aller, et que la diète des états de Suède a été convoquée pour le mois de Décembre.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 30 du mois passé [1]).

Les ministres des alliez ne désavouent plus la prise de la plus grande partie de la flotte marchande angloise et hollandoise par Mr. le maréchal de Tourville, et Mr. le comte Oxenstiern m'a dit, qu'ils faisoient monter leur perte à cinq millions de livres sterling.

Ils tâchent encore de diminuer, autant qu'il leur est possible, la victoire, que Mr. de Luxembourg vient de remporter sur le prince d'Orange [2]). C'est ce qui fait,

1) Voir ci-dessus p. 304 et suiv.

2) Voir la lettre du roi à M. d'Avaux du 13 Août, ci-dessus p. 324.

touchant l'empire, excepté ce qu'elle m'a ordonné d'offrir à Mr. Oxenstiern, car quoyque Mr. Guldenstolpe ait assés bien fait, je confondray sa récompense avec celle, qu'il espère pour la neutralité. J'en feray de mesme à Mr. Wrede, et je n'auray besoin ny de l'un, ny de l'autre, si les affaires d'Espagne se traittent secrètement; mais je ne pense pas, qu'on puisse faire la même chose à l'égard des comtes d'Oxenstiern et Dasfert. Ce dernier sera à Stokholm, lorsque je recevray réponse à cette lettre, car outre qu'il a bien gagné les dix mille escus, qu'on luy a promis pour l'observation d'une exacte neutralité, et que c'est peut estre le seul, qui les a mérités, c'est qu'il fera agir le comte d'Oxenstiern. Il parlera hardiment au roy de Suède, et il le déterminera à prendre quelque parti, ce qui ne sera pas d'un petit secours, car je vois qu'on a de grands égards à Vienne pour la cour de Suède. Le comte Dasfert m'a déjà assuré, que, s'il estoit médiateur pour la paix, il ne ferait pas de difficulté pour deux places de plus ou de moins en faveur de V. M.

La proposition de ces nouvelles gratifications dépend de la nécessité, qu'on aura de ces deux Messieurs, et du plus ou du moins de places, que V. M. demandera, car V. M. pouroit se contenter de telles choses, qu'elle n'auroit pas besoin de leur rien donner; mais si par-dessus conditions [1]), dont V. M. voudra bien se contenter à la dernière extrémité, elle désireroit quelque place, pour laquelle elle voulût bien sacrifier une gratification, je crois, que je pourrois engager le comte Dasfert d'agir selon vos volontez et conduire encore plus seurement par luy le comte d'Oxenstiern, à qui on ne laisseroit pas de donner quelque chose; mais avec toute la bonne volonté possible il a besoin d'un homme qui le presse.

---

1) les conditions.

Mr. le comte Oxenstiern m'a dit aussi, que les alliez l'avoient fort sollicité de sçavoir de V. M. les conditions de paix, qui les regarde, mais qu'il leur avoit répondu, qu'on ne pouvoit demander avec honneur à V. M., qu'elle s'expliqua à l'égard des autres princes, avec qui elle est en guerre, dans le temps qu'on n'a pas encore accepté les conditions, qu'elle a offertes pour l'empire; que van Hekeren luy avoit paru assez mécontent de cette réponse, de sorte qu'il se trouve obligé de luy dire, que toute l'Europe ne pouvoit pas demeurer en combustion pour les intérests d'un seul homme et qu'il ne devoit pas croire, que, si V. M. satisfaisoit les autres princes, cette grande machine se remuât uniquement en faveur du prince d'Orange.

Il me parla fort ouvertement sur les entreprises du roy de Dannemark. Il me témoigna d'abord quelques inquiétudes touchant Hambourg, cela fondé sur ce que le roy de Dannemark a fait mettre une très grande quantité de bombes, de carcasses et d'autres munitions de guerre à Glugstadt [1]); qu'il a dessein d'envoyer des vaisseaux dans l'Elbe et qu'il a fait sonder cette rivière devant la ville d'Hambourg. Il m'a protesté, que le roy son maître ne souffrirait jamais, que les Danois demeurassent maistre de cette ville, et qu'il avoit fait un traité avec les princes de Lunebourg pour la deffendre; qu'il secoureroit pareillement la maison de Lunebourg, si le roy de Dannemark entroit dans leurs estats; mais que dans [2]) la succession de Saxe Lawenbourg n'estoit point comprise dans leur traitté et qu'ainsi le roy de Dannemark feroit ce qu'il voudroit à l'égard de Ratzbourg, sans que le roy son maître fît aucune démarche.

Je luy répétay ce que je luy avois déjà dit des sentimens de V. M. touchant Hambourg, dont il m'assura que le roy

---

1) Glückstadt, au sud du Holstein, sur l'Elbe.

2) Ce mot „dans" est à supprimer.

de Suède seroit d'autant plus satisfait, que le Dannemark faisoit entendre, que V. M. s'estoit engagée de le deffendre, en cas que l'on s'opposât à ses entreprises. Il a adjouté ensuite avec quelque sorte de chagrin, que le roy de Dannemark alloit bien profiter de l'argent, que V. M. luy avoit donné, sans que V. M. en receut aucune utilité; que le roy de Dannemark estoit en traitté avec la maison de Lunebourg et que peut-estre tireroit-il de cette affaire le million d'ecus, qu'il demande; que, comme on sera obligé de luy payer un péage sur l'Elbe pour le payement de cette somme, cela fera grand tort à la ville de Hambourg et chagrinera la Suède.

J'ay veu depuis Mr. Joul, qui ne m'a rien dit de tout cela, mais parmy plusieurs nouvelles de Hollande, qu'il m'a leu, il m'a appris, qu'on parloit d'envoyer Hopp en Dannemark; qu'il n'avoit pas trop envie d'y aller [1]). L'envoy de Hopp après la deffaite du prince d'Orange ne peut estre que pour avoir des troupes et seroit une preuve (si l'on en avoit besoin), que l'avis que j'ay donné à V. M. du sujet de sa négociation précédente et [2]) véritable. J'en informe aujourdhuy M. de Bonrepaux. On a convoqué la diette des estats de Suède pour le mois de Décembre [3]),

---

1) Monsieur Hop est parti en effet, si non pour Copenhague, du moins pour Hambourg, où il arriva le 18 Août 1693 et où il se fixa provisoirement. Il avait été nommé envoyé extraordinaire des États Généraux le 3 Août, pour tâcher de terminer à l'amiable les différends entre le Danemarc et le Brunsvic, voir den Tex, *Jacob Hop, gezant der Vereenigde Nederlanden*, 1861 (Jacques Hop, ambassadeur des Pays-bas Unis), p. 202 et suiv.

2) est.

3) Selon de Limiers, *Hist. de Suède* etc., II, p. 119, les états s'assemblèrent réellement le 13 Décembre. M. Carlson, *Geschichte Schwedens*, V, p. 535 et suiv., a une autre version, écrivant que la diète ouvrit ses conférences le 13 Octobre et fut close le 20 Novembre. Le motif, dont parle M. d'Avaux, n'était pas le sujet véri-

qu'on [1]) avoit accordé dans la dernière de certains subsides au roy pour trois ans, et comme ils vont expirer, il est nécessaire de faire prolonger cette concession. Je suis &c.

Le 10 Septembre 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Pour les raisons, qu'il énumère, il ne désire pas, que son ambassadeur s'ouvre à M. Oxenstiern des conditions de la paix avec l'Espagne. Il soupçonne le seigneur Straatmann d'avoir de l'éloignement pour la paix. Quant aux gratifications il se réfère à ce qu'il a écrit auparavant.

A cette lettre est joint un extrait d'une lettre de Hollande, dans laquelle il est question d'une offre, que la France pourrait faire peut-être à la République des Provinces Unies.

Mr. le comte Davaux. Votre lettre du 19e aoust [2]) m'informe de l'indisposition du roy de Suède, et comme vous sçavez l'intérest, que je prends à sa santé, j'espère, que vos premières m'en donneront de meilleures nouvelles, aussi bien que de celles du prince son fils.

Les témoignages, que le comte d'Oxenstiern vous donne en toute occasion de ses bonnes intentions, ne me laisse plus lieu d'en douter, et je croirois luy pouvoir confier tout ce que j'avois résolu d'accorder à l'Espagne pour le bien de la paix, si ce ministre vouloit bien s'ouvrir à vous de ce qu'il estimeroit devoir raisonnablement contenter le roy catholique; mais comme vous ne l'y avez pu obliger jusqu'à présent; que d'ailleurs on ne vous a pas voulu confier ce que le roy de Suède a fait écrire à ses minis-

---

table, pour lequel la diète avait été convoquée; mais c'était en premier lieu, pour qu'elle fût informée des changements, causés par la mort de la reine, que le roi avait faits dans son testament. Voir aussi plus bas la lettre de M. d'Avaux lui-même, adressée au roi le 21 Novembre.

1) parcequ'on. 2) Voyez ci-dessus p. 357 et suiv.

tres à Vienne et à Ratisbonne touchant mes offres pour l'empire, quoyqu'on vous l'eût promis, et que depuis le Sr. Schnolsky, ministre de Suède à Ratisbonne, agit fort mal et témoigne un grand éloignement à [1]) la paix [2]), ainsi que vous le verrez par l'extrait que je fais joindre à cette lettre, tant de la relation de Ratisbonne, que de la lettre du Sr. Frischement, je ne désire pas, que vous parliez autrement, que je vous l'ay ordonné par mes précédentes dépêches, touchant la paix avec l'Espagne; mais lorsque vous serez un peu mieux éclairci du fondement que je puis faire sur la bonne foy du dit comte Oxenstiern et sur la conduitte de ceux, qui sont employes par ses ordres, je vous informeray plus à fond des avances, que vour luy pourez faire.

N'obmettez rien cependant de tout ce qui le pouroit porter à vous parler plus ouvertement de ce qu'il pense sur les conditions de paix avec l'Espagne, et comme il n'y a point de ministre à la cour de Vienne, qui ait fait paroistre jusqu'a présent plus d'éloignement à [3]) la paix que le Sr. de Stratman et qu'on le croit mesme plus attaché aux intérests du prince d'Orange qu'à ceux de l'empereur, il y auroit quelque sujet de le soupçonner de n'avoir recommandé si fortement au comte d'Oxenstiern de tenir secrette la négociation de la paix, que pour oster la connoissance à ceux, qui la désirent le plus sincèrement, des conditions raisonnables, ausquelles on la peut obtenir, et empêcher, qu'ils n'en pressent la conclusion. Quoyqu'il en soit, il est bon de faire connoistre au dit Sr. d'Oxenstiern, que le dit Sr. de Stratman peut avoir des raisons de ne pas souhaiter la paix, et qu'après les avances, que j'ay bien voulu faire pour le rétablissement du repos de l'empire, qui ont para

---

1) pour.

2) Voir là-dessus la lettre de M. d'Avaux au roi du 12 Avril, ci-dessus p. 153 et suiv. 3) pour.

raisonnables à tout le monde, si la cour de Vienne et ses alliez désiroient la paix, ils pouroient s'expliquer sur mes offres en faveur de l'empire et de [1]) s'ouvrir de ce qu'ils se [2]) croyent pouvoir raisonnablement espérer dans la conjoncture présente, tant en faveur de l'Espagne que des autres princes, qui sont en guerre contre moy.

Quant aux gratifications, que vous pourez promettre à ceux des ministres de la cour, où vous estes, qui contribueront le plus à l'avancement et conclusion de la paix, je vous ay déjà informé de ce que vous pourez faire espérer au comte d'Oxenstiern, et je veux bien aussi, que vous m'engagiez envers le comte Dasfert jusqu'à la somme de vingt mille escus, payable après la conclusion de la paix, si vous jugez, qu'il y puisse beaucoup contribuer.

Vous avez prudemment fait de désabuser le comte d'Oxenstiern de l'inquiétude, qu'il vous a témoigné avoir des desseins du roy de Dannemark sur Hambourg, et vous pouvez l'assurer toujours, qu'ils se borneront à chasser les troupes d'Hanover du pais de Saxe Lauenbourg. Sur ce &c.

Extrait d'une lettre d'Hollande, en datte du 12/22 d'Aoust 1698.

Mr. Oudikk [3]) a dit à Mr. Lillienrot, qu'il falloit prier la Suède de presser la France de faire aussi des propositions pour les autres alliez; mais il n'y fait pas de réflections, d'autant qu'ayant parlé au conseiller pensionnaire depuis il ne luy en a rien dit. Cependant, si la

---

1) Le mot „de" est de trop.

2) Le mot „se" est de trop.

3) Guillaume de Nassau, fils de Louis de Nassau, fils naturel du prince et stadhouder Maurice et de Madame de Malines. Guillaume de Nassau, qui était, comme son père, seigneur d'Odyk, village au sud-est d'Utrecht, est mort en 1705, voir Kok, *Vaderlandsch Woordenboek* (Dictionnaire de la patrie), 1790, XXIII, p. 207 et suiv.

ne fussent pas inutiles, et j'ay pris là-dessus toutes les précautions nécessaires; mais pour les diminuer j'aurois manqué à mon devoir, si je l'avois fait, sans avoir mandé auparavant à V. M. ce que je sçay et ce que je vois, qui est, que Mr. Wrede et que Mr. Guldenstolpe, qui se seroient contenté l'un de huit mille escus et l'autre de six mille, si on ne leur en avoit pas autrefois donné davantage, se tiendroient offensez, si on leur en retranchoit quelque chose. C'est ce que j'ay pris la liberté de remontrer à Votre M^té^ par ma dernière lettre [1]). Après cela, Sire, V. M. n'a qu'à régler ce qu'elle veut que je donne, car je ne me suis engagé avec Mr. Wrede qu'à une gratification sans la spécifier. Et à l'égard de M. Guldenstolpe quelque chose qu'il m'ait fait dire par ses amis, je ne luy ay rien promis du tout pour la neutralité, quoyque V. M. me l'eût nommément permis le 16 d'Avril [2]), parceque j'avois les assurances, que je pouvois souhaiter par les comtes Wrede et Dasfert, et aussi parceque Mr. Guldenstolpe faisait son possible, pour engager le roy de Suède à donner du secours au duc d'Hanover contre le Dannemark; mais ayant fait savoir à V. M. le 27 [3]) de May, que M. Wrede croyoit qu'il estoit nécessaire, que je promisse de l'argent à M. Guldenstolpe et que je luy en donnasse, s'il se conduisoit bien, parceque c'estoit un homme hardy, qui ne se rebuttoit point et qu'il me pouvoit faire des affaires, sy je le négligeois, V. M. m'ayant répondu de proffiter des avis, que Mr. Wrede m'avoit donné au sujet du comte Guldenstolpe, j'ay représenté par ma lettre du 15 Juillet [4]), que je voudrois bien le faire, mais que je ne voyois pas, comment on le pouroit sur les cent mil livres, que V. M. m'avoit promis de distribuer, mais je n'ay point dit, que j'eusse prit aucun

---

1) Voir plus haut p. 359 et suiv. 2) Voyez plus haut p. 98.
3) Voyez ci-dessus p. 224. 4) Voir ci-dessus p. 309.

engagement avec luy. J'ay mandé au contraire, que je n'en avois qu'avec Mr. Wrede et Dasfert.

Vre Majesté cependant aura veu par mes lettres suivantes, qu'ayant reconnu qu'elle seroit peut-estre obligée de donner de nouvelles gratifications pour la négociation de la paix, j'ay tout aussitost proposé de confondre celles qu'on ne destinoit à Mr. Guldenstolpe qu'à la sollicitation du comte Wrede avec celle, qui [1]) peut espérer, s'il agit fidèlement pour l'acceptation des conditions et offres de V. M., car estant de la chancellerie, où ces affaires passeront, on aura tous les jours affaire de luy, et je crois très nécessaire de luy en promettre, pour luy estre délivrées après la ratification de la paix. Ainsi je crois, que ma conduite est conforme à cet égard aux intentions de V. M.

J'ay proposé aussy de confondre les deux récompenses, que Mr. Wrede pourroit espérer pour la neutralité et pour la négociation de la paix; mais je crois, Sire, que ce devroit estre d'une autre manière et qu'il faudroit le payer pour l'exacte observation de la neutralité, sans attendre la conclusion de la paix, à laquelle je n'ay pas veu jusqu'à cette heure qu'il fût tout aussi nécessaire que les autres. Je n'ay pas manqué, Sire, d'informer V. M. des engagemens, que je prenois avec Mr. Wrede, et en rendant compte le 20e de May [2]) des avis, qu'il m'avoit donné, que Goeurtz demandoit la prolongation du traitté d'alliance avec le duc d'Hanover; que Guldenstolpe s'employoit à luy faire avoir satisfaction, et que le comte Oxenstiern le favorisoit, mais qu'il espéroit pouvoir l'empescher, et que les choses estoient disposées de telle manière, qu'il osoit presque me répondre, que son maître ne donneroit aucun secours, ny en vertu du traitté, fait avec les Hollandois,

1) qu'il.

2) Voir ci-dessus p. 206 et suiv.

ne fussent pas inutiles, et j'ay pris là-dessus toutes les précautions nécessaires; mais pour les diminuer j'aurois manqué à mon devoir, si je l'avois fait, sans avoir mandé auparavant à V. M. ce que je sçay et ce que je vois, qui est, que Mr. Wrede et que Mr. Guldenstolpe, qui se seroient contenté l'un de huit mille escus et l'autre de six mille, si on ne leur en avoit pas autrefois donné davantage, se tiendroient offensez, si on leur en retranchoit quelque chose. C'est ce que j'ay pris la liberté de remontrer à Votre M^té par ma dernière lettre [1]). Après cela, Sire, V. M. n'a qu'à régler ce qu'elle veut que je donne, car je ne me suis engagé avec Mr. Wrede qu'à une gratification sans la spécifier. Et à l'égard de M. Guldenstolpe quelque chose qu'il m'ait fait dire par ses amis, je ne luy ay rien promis du tout pour la neutralité, quoyque V. M. me l'eût nommément permis le 16 d'Avril [2]), parceque j'avois les assurances, que je pouvois souhaiter par les comtes Wrede et Dasfert, et aussi parceque Mr. Guldenstolpe faisait son possible, pour engager le roy de Suède à donner du secours au duc d'Hanover contre le Dannemark; mais ayant fait savoir à V. M. le 27 [3]) de May, que M. Wrede croyoit qu'il estoit nécessaire, que je promisse de l'argent à M. Guldenstolpe et que je luy en donnasse, s'il se conduisoit bien, parceque c'estoit un homme hardy, qui ne se rebuttoit point et qu'il me pouvoit faire des affaires, sy je le négligeois, V. M. m'ayant répondu de proffiter des avis, que Mr. Wrede m'avoit donné au sujet du comte Guldenstolpe, j'ay représenté par ma lettre du 15 Juillet [4]), que je voudrois bien le faire, mais que je ne voyois pas, comment on le pouroit sur les cent mil livres, que V. M. m'avoit promis de distribuer, mais je n'ay point dit, que j'eusse prit aucun

1) Voir plus haut p. 359 et suiv. 2) Voyez plus haut p. 98.
3) Voyez ci-dessus p. 224. 4) Voir ci-dessus p. 309.

engagement avec luy. J'ay mandé au contraire, que je n'en avois qu'avec Mr. Wrede et Dasfert.

Vre Majesté cependant aura veu par mes lettres suivantes, qu'ayant reconnu qu'elle seroit peut-estre obligée de donner de nouvelles gratiffications pour la négociation de la paix, j'ay tout aussitost proposé de confondre celles qu'on ne destinoit à Mr. Guldenstolpe qu'à la sollicitation du comte Wrede avec celle, qui [1]) peut espérer, s'il agit fidèlement pour l'acceptation des conditions et offres de V. M., car estant de la chancellerie, où ces affaires passeront, on aura tous les jours affaire de luy, et je crois très nécessaire de luy en promettre, pour luy estre délivrées après la ratification de la paix. Ainsi je crois, que ma conduite est conforme à cet égard aux intentions de V. M.

J'ay proposé aussy de confondre les deux récompenses, que Mr. Wrede pourroit espérer pour la neutralité et pour la négociation de la paix; mais je crois, Sire, que ce devroit estre d'une autre manière et qu'il faudroit le payer pour l'exacte observation de la neutralité, sans attendre la conclusion de la paix, à laquelle je n'ay pas veu jusqu'à cette heure qu'il fût tout aussi nécessaire que les autres. Je n'ay pas manqué, Sire, d'informer V. M. des engagemens, que je prenois avec Mr. Wrede, et en rendant compte le 20e de May [2]) des avis, qu'il m'avoit donné, que Goeurtz demandoit la prolongation du traitté d'alliance avec le duc d'Hanover; que Guldenstolpe s'employoit à luy faire avoir satisfaction, et que le comte Oxenstiern le favorisoit, mais qu'il espéroit pouvoir l'empescher, et que les choses estoient disposées de telle manière, qu'il osoit presque me répondre, que son maître ne donneroit aucun secours, ny en vertu du traitté, fait avec les Hollandois,

1) qu'il.

2) Voir ci-dessus p. 206 et suiv.

ny mesme sous prétexte de son contingent, j'ay mandé, qu'il m'avoit donné toutes les assurances que je pouvois souhaiter d'un entier attachement aux intérests de V. M., et que je luy avois promis de luy donner des marques de sa reconnoissance aux conditions, qui m'estoient prescrites. Il a toujours compté-là-dessus depuis ce temps-là, et moy j'ay agi sur ce pied-là avec luy, et on peut voir, qu'il se tenoit assuré pour ce qui le regarde, lorsqu'il me pressoit fort souvent de faire donner une gratification à Mr. le comte de Guldenstolpe.

A l'égard du comte Dasfert V. M. a envoyé au Sr. de la Piquetière l'extrait de la lettre, qu'elle écrivoit le 26 de Février au baron Dasfeld, où elle luy permettoit d'offrir dix mille escus au comte Dasfert avec ordre au Sr. de la Piquetière de s'y conformer, si par quelqu'accident je n'arrivois pas en Suède. Le comte Dasfert sceut et par la cour de Dannemark et par Mr. Weling, qu'on luy devoit offrir cette somme et est [1]) là-dessus qu'il fit parler au Sr. de la Piquetière, ne voulant pas avoir à faire au baron Dasfeldt, de sorte que V. M. m'ayant ordonné de me servir du Sr. de la Piquetière, il ne pouvoit luy promettre moins. Il a rendu compte à V. M. le 6e de May de la promesse, qu'il avoit faite au comte Dasfert, dont elle a témoigné estre satisfaite par sa réponse du 27 du même mois.

J'espère, que V. M. verra, que je ne me suis pas départi d'un jota de mes ordres, et si je ne craignois pas de l'importuner en répétant icy quelques articles de mes lettres, je pourois luy faire connoistre, que j'ay eu beaucoup de retenue à entrer dans aucun engagement, et que les comtes Wrede et Dasferd, qui sont les deux seuls, à qui j'ay promis des gratifications, comme je l'ay mandé à V. M. le 15 de Juillet [2]), ont fidellement servy,

1) c'est. 2) Voir p. 309.

principalement le comte Dasfert. Quand je suis arrivé icy, j'ay trouvé le roy de Suède entièrement dans les intérests du duc d'Hanover et presque engagé à soutenir Mr. le prince d'Orange. Les comtes Oxenstiern et Guldenstolpe, qui sont les deux sénateurs de la chancelerie et qui portent encore à l'heure qu'il est les intérests de ce prince avec chaleur, luy estoient entièrement dévouez. Il est survenu par-dessus cela plusieurs envoyez des ennemis de V. M. avec des offres très avantageuses au roy de Suède et des présents très considérables pour ses ministres.

Quand ils ont désesperé de venir à bout de leurs grands desseins, ils ont fait d'autres propositions plus plausibles, mais très captieuses, car sachant, que le roy de Suède ne verroit pas volontiers allumer la guerre dans son voisinage, ils luy ont dit, qu'ils ne luy demandoient autre chose que d'y maintenir la tranquilité. Le ministre de Saxe a protesté, qu'il ne prétendoit pas qu'on parlât de ses prétentions de trois ans d'icy. Staremberg a déclaré, que l'empereur ne vouloit point, qu'on traitât de cette affaire qu'après la paix: ainsi ils ont demandé tous ensemble au roy de Suède, comme directeur du cercle de la basse Saxe, qu'il empeschât, que le roy de Dannemark, qui n'est ny juge ny partie en cette affaire, allumât la guerre dans la basse Allemagne.

La Hollande a demandé, que le roy de Suède en changeant en troupes les vaisseaux, qu'il doit fournir selon ses traittez, envoyât six mil hommes du costé de Saxe Lawembourg et que les Hollandois se tiendroient satisfaits en cela. Les alliez demandèrent enfin, qu'au moins le roy prolongeât son alliance avec le duc d'Hanover et qu'il y comprît Saxe Lawembourg; que cela arresteroit tout court les entreprises du roy de Dannemark et conserveroit la tranquilité dans la basse Saxe, sans y envoyer des troupes, ny faire aucun autre mouvement. Nous n'avons pas esté sans inquiétude, Mr. Joul et moy, là-dessus. V. M. l'aura

pu voir. C'est alors que Mr. le comte Dasfert me demanda un écrit pour l'instruire à fonds, qu'il alla trouver le roy et tira parolle de luy, qu'il n'entreroit point dans la querelle du duc d'Hanover, et me certifia, que le roy l'en avoit assuré avec serement [1]), comme je le manday alors à V. M., et il dit au Sr. de la Piquetière, qu'il vit à son depart, qu'il avoit laissé le roy de Suède dans de si bonnes dispositions d'observer une exacte neutralité, qu'il seroit impossible aux alliez de le faire changer, mesme en son absence. Le comte Dasfert n'a pas travaillé non plus inutilement pour la médiation, car ayant entretenu le roy de Suède sur les différens partis, qu'il pouroit prendre, il me vint dire, que Sa Majesté suédoise s'estoit déterminée à celuy de faire accepter sa médiation; qu'il luy avoit ordonné d'en parler au comte Oxenstiern; qu'il l'avoit fait, mais que le roy l'avoit prévenu, tant il avoit cette affaire à coeur. Il m'assura mesme, qu'il estoit garend des bons sentimens du comte Oxenstiern, et luy dit, qu'il m'avoit répondu de luy. Je crois, que V. M. se souvient bien aussi, qu'il n'a tenu qu'à Mr. Joul, qu'il n'ait eu dès ce temps-là une entière assurance, dont le comte Dasfert me répondoit, que le roy de Suède souffriroit, que le roy de Dannemark chassât les troupes d'Hanover des estats de Saxe Lawembourg.

Le comte Wrede n'a guère moins bien fait. J'ay mandé le 10e d'Avril [2]), que le comte d'Oxenstiern et le comte Guldenstolpe estoient d'avis d'accorder la demande de l'envoyé d'Hanover, qui estoit, que le roy de Suède donna ordre par avance aux gouverneurs de ses estats en Allemagne de tenir leurs troupes prestes et de les faire avancer, si le duc d'Hanover estoit attaqué au cas, porté par l'alliance, mais que Mr. Wrede et d'autres du conseil du

---

1) serment.

2) Lisez le 8 Avril, voyez plus haut p. 122 et suiv.

roy leur représentèrent, qu'il ne convenoit pas de faire les gouverneurs de province juges de cette question; qu'ainsi on refusa cette demande, qui estoit de conséquence; et dans le temps, que nous eûmes une si forte allarme, Mr. Joul et moy, et que les alliez avoient si bien pris leur temps par le moyen des comtes Oxenstiern et Guldenstolpe, qu'ils attendoient une réponse favorable, Mr. Wrede m'assura, qu'il s'y opposeroit, et qu'il l'empescheroit, et en effet cette affaire changea entièrement de face en deux jours de temps, dont V. M. eut mesme la bonté de me témoigner quelque satisfaction. Il a bien fait encore en deux ou trois autres rencontres, dont j'ay informé Votre Majesté, et dans ces derniers temps, le 24 de Juin, il m'assura, que, quelque déclaration qu'on eût fait à Mr. Joul, le roy de Suède ne feroit aucun mouvement, si le roy de Dannemark se contentoit de prendre Ratzbourg et de le rendre a prendre [1]) qu'il l'auroit razé, et que le roy de Suède avoit fait déclarer au duc d'Hanover, qu'il ne pouvoit entrer dans sa querelle pour le duché de Saxe Lawembourg.

On ne peut même diminuer ses services en disant, que le roy de Suède est porté de luy-mesme à la paix. Il est très vray, qu'il ne veut point de guerre, et c'est la principale raison, par laquelle on vouloit le persuader d'envoyer des troupes dans le cercle de la basse Saxe en luy faisant voir, que, s'il le faisoit, le roy de Dannemark demeureroit en repos en [2]) la basse Allemagne en paix, au lieu qu'on ne devoit pas douter, que la guerre ne s'y allumast, sy le roy de Dannemark attaquoit Ratzbourg. Tout cela, Sire, soutenu par les principaux ministres du roy de Suède, n'ont pût [3]) l'esbranler de la ferme résolution, qu'il a prise avant le départ du comte Dasfert de ne se point engager, de

1) Lisez „après" au lieu de: „a prendre."
2) et. 3) n'a pu.

quelque manière que ce puisse estre, et il y a persévéré sy constament, que, quoyqu'il ayme fort l'argent, il a refusé de recevoir la satisfaction, que les Hollandois luy ont offerte pour le dommage, que ses sujets ont souffert, tant qu'ils ont voulu exiger, qu'ils fourniroient en même temps les secours, stipulez pour les traittez.

Enfin Goeurtz est party, sans avoir pu obtenir aucune réponse favorable, et on ne peut douter des services, que ces deux Mrs. ont rendu. Je les ay mandé dans le temps, mais simplement et sans exagération, songeant plutost à rendre de bons et solides services, qu'à m'en faire valoir, car de parler de cabales contre Mr. le comte Oxenstiern et de mander à V. M., que j'ay formé un parti, qui malgré luy a fait prendre ces résolutions au roy de Suède, je le pourois dire comme un autre, puisqu'il y a toujours esté opposé; mais cependant je donnerois des idées toutes contraires à l'estat de la cour de Suède et sur lesquelles V. M. ne prendroit jamais de justes mesures, comme quand on a mandé à V. M., que le comte Dasferd offroit de se joindre aux autres bien intentionnés et que V. M. m'a ordonné le 16 d'Avril [1]), apparamment sur ce fondement-là, que, si je ne pouvois rien obtenir de M. Oxenstiern, j'examinasse ceux, que je pourois joindre au comte Dasfert. Non seulement, comme j'ay mandé par ma lettre du 25 Mars [2]), il n'a jamais pu estre ce que [3]) ce comte Dasfert ayt parlé de la sorte, car il n'est pas homme à faire des cabales, mais outre cela il est ennemy déclaré de Mr. Bielke, et il est aussi ennemy de Mr. Guldenstolpe, n'a aucune liaison avec Mr. Wrede, et au contraire il est amy intime de Mr. Oxenstiern.

---

1) Voir ci-dessus p. 97.

2) Voir plus haut p. 87 et suiv.

3) Lisez au lieu de „ce que": „que."

Il reste, Sire, à éclaircir V. M. sur le temps, auquel il faudroit donner ces gratifications. Je me suis expliqué à la vérité avec ces Messieurs pour le mois d'Octobre, selon mes ordres, mais néantmoins j'ay toujours compté, que cela s'entendoit, lorsqu'on seroit assuré, que le roy de Suède ne donneroit pas de secours aux ennemis de V. M. dans toute cette année. C'est pourquoy je n'ay pas proposé dans la lettre du 15 de Juillet de donner des gratifications dans le mois d'Octobre, et je suplie V. M. de croire, que je ne suis pas encore assez malhabile homme pour délivrer de l'argent pour l'observation de la neutralité et que le roy de Suède envoyât huit jours après le secours aux Hollandois, comme cela pouroit encore arriver, car van Hekeren a recommencé la négociation touchant les dommages, soufferts par les Suédois dans leur commerce, qu'il avoit prié qu'on renvoyât en Hollande, et il est entré en conférence avec les ministres de Suède sur la liquidation de ces dommages. J'aprends mesme, qu'il ne s'éloignera pas de payer ce qui regarde les Hollandois et l'Angleterre et qu'il ne fait difficulté que sur ce qui regarde les Espagnols, pour lesquels il a peine à se résoudre à payer, mais supposé qu'il le fasse, on void bien, que ce n'est que pour estre en droit de mander après cela les secours, stipulez par les traittés, faits avant la guerre; et si le roy de Suède laissoit [1]) aller à les donner avant la fin de l'année, V. M. ne seroit pas obligée de donner aucune gratification. Ainsi jusqu'à ce que cette affaire-là soit vuidée, je ne suis point d'avis, que V. M. donne aucune chose, à moins que cette négociation trainât par de-là le mois de Décembre. Elle se détermineroit alors à ce qu'il luy plairoit selon la constitution des affaires.

Si j'osois cependant dire ce que je pense, je croirois,

---

1) se laissoit.

qu'il ne faudroit pas laisser passer le mois de Novembre, sans donner au comte Dasfert ce qui luy a esté promis. C'est un bon gentilhomme, qui y va de bonne foy et qui, n'ayant jamais rien receu de V. M., pouroit croire, qu'on le voudroit tromper, s'il voyoit éloigner cette marque de reconnoissance. D'ailleurs, comme il agira fortement auprès du roy et du comte Oxenstiern pour la paix, je crois, qu'il sera très utile au service de V. M. et qu'il est à propos, qu'il reçoive quelque chose.

Pour ce qui est de Mr. Oliverkrantz il me sert journellement à m'informer de tout ce qui se passe, et comme il n'a jamais rien receu et que la gratification, que V. M. voudroit bien luy donner, regarderoit les services actuels, qu'il rend, si V. M. vouloit bien luy accorder une gratification dans le mois de Novembre, on poura le réduire à quatre mille escus, en luy promettant, que dans la suitte il recevra des marques plus considérables de la libéralité de V. M., ce que je crois très-nécessaires de luy dire, afin qu'il ne s'imagine pas, s'il est un jour médiateur, que ce n'est que par la nécessité, qu'on aura de luy alors, qu'on le recherchera, et qu'il puisse estre persuadé, que c'est par une ancienne liaison et amitié.

Je n'oserois presque, Sire, proposer une gratification de six ou sept cens escus pour un lieutenant-colonel, pour qui M. de la Piquetière a escrit cy-devant. C'est celuy, par qui M. Dasfert luy a fait parler au commencement et en qui il se fie entièrement et qui va quatre fois par jour chez M. Dasfert luy dire tout ce que je souhaite et il rapporte ses réponses, ce que Mr. de la Piquetière ne peut ny n'ose faire, car s'il alloit plus d'une fois en un mois chez le comte Dasfert, il le rendroit suspect.

Le conseil du roy s'assembla hier. Mr. Oliverskrants m'a appris, que c'estoit pour délibérer sur un nouveau mémoire de Mr. Joul, contenant deux chefs. Dans le premier il demande, en quel estat sont les vaisseaux, que

le roy de Suède doit armer pour les représailles; en second lieu, ce que le roy de Suède pense des vaisseaux hollandois, qui doivent venir au Zundt, et ce qu'il prétend faire, quand ils seront arrivez. On luy doit dire à l'égard du premier point, que les vaisseaux, qu'on a deu armer pour les représailles, sont équipez et prests à mettre à la voile, aussitost que le terme, marqué dans le traitté pour les représailles, sera echeu, sans avoir receu satisfaction. A l'égard des vaisseaux, qui doivent venir au Zundt, on luy dira, qu'ils ne sont envoyez qu'à cause de l'affaire de Ratzebourg et que comme cela ne regarde pas le roy de Suède, il ne veut pas non plus s'en mesler.

Le prince royal a toujours la fièvre, et j'ay sceu par son médecin, qu'on apréhende qu'elle ne se tourne en ptisie. S'il mouroit, on ne doute pas, que le roy de Suède ne se remarîat; mais s'il ne meurt pas, on ne peut encore juger de ce qu'il fera. Je me suis informé de [1]) Mr. Oliverskrantz et de [2]) plusieurs autres personnes, qui peuvent assez sçavoir ces sortes de choses, quelle princesse il pouroit prendre. Ils croyent, que ce seroit une princesse de Mekelbourg. Elles sont six. Il pouroit choisir, car pour la princesse d'Holstein elle est nièce de la feue reyne de Suède et trop proche pour l'épouser.

J'avois espéré, que la convocation de la diette pour la fin de cette année poura faire venir icy Mr. Bielke; mais Mr. Wrede m'a dit, qu'il ne viendra pas. Je suis &c.

Le 26 Aoust 1693 à Stockholm.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il témoigne être bien mortifié de ce que le roi a pu croire, qu'il l'ait engagé contre ses ordres. Tandis qu'avant sa venue en Suède on promettait et faisait profusément des gratifications à plu-

---

1) auprès de.

2) auprès de.

sieurs personnes, c'est précisément lui, qui a ménagé l'argent du roi, ce qui l'a presque brouillé avec M. le major Vellink. Il assure, que pendant cette année-ci on a plus fait pour vingt mille écus, qu'on ne fit il y a deux ans pour cinquante.

J'ay esté bien étonné, Monsieur, et bien mortifié, quand j'ay veu par la lettre du roy, que Sa Majesté pouroit croire, que je l'eusse engagée contre ses ordres, ou du moins contre ses intentions. Je croyois au contraire, que l'on me sçauroit bon gré d'avoir si bien ménagé son argent. Je vous suplie de considérer, que, quand je suis venu icy, j'ay trouvé, qu'on avoit fait des gratifications profusément à plusieurs personnes, et qu'on leur en avoit encores promis; qu'on y avoit, Monsieur, adjouté le comte Dasfert, de sorte que tous ces Mrs. là me regardoient, comme si j'avois deu leur apporter des lettres. Il n'est pas aisé de les faire décheoir de toutes ces espérances et de bien faire les affaires du roy en ne donnant rien aux uns et retranchant aux autres.

Je me suis presque brouillé avec le major Weling, qui, m'ayant offert les services du comte Wrede, de Guldenstolpe et du comte Dasfert, me dit, que je ne réussiroit pas en cette cour, si je n'engageoit ces Mrs. dans les intérests de Sa Majesté, et sur ce que je le priay, il me vint dire, qu'ils estoient fort bien disposez, mais qu'il estoit nécessaire de s'expliquer à eux; qu'il avoit pressenti M. Guldenstolpe, qui luy avoit paru fort refroidy, sur ce qu'il ne luy avoit parlé que de huit mille escus, et que, comme il partoit dans trois jours, il estoit bon, qu'il leur allast porter à chacun parole de dix mille escus, qu'il espéroit pour son frère. Je le priay de ne point parler à ces Mrs. et que je les verrois moy-mesme dans peu de jours. Je sçay, qu'il n'est pas content de moy là-dessus et qu'il écrit souvent en France. Je passe par-dessus tout cela pour le service du roy.

Vous sçavez, Monsieur, que M. Dasfeldt demandoit des pensions de dix mille escus par an, tant que la guerre durera, pour Asfert, Guldenstorp et autres; que les S^rs^. Veling me demandèrent deux mille escus de pension pour un, nommé Bannieres, à qui ils prétendirent qu'on en avoit offert quatre. J'ay rejetté tout cela bien loin et ne me suis jamais fait valoir par de semblables manières en faisant accroire, que je rends de grands services par le grand argent que je distribue; mais plustost en engageant [1]) le roy que le moins que je puis, et je crois, Monsieur, que vous voyez, qu'on a plus fait cette année pour 20 mille escus, qu'on ne fit il y a deux ans pour 50. Car vous n'avez d'autre obligation du retour des vaisseaux suédois dans leurs ports, qui avoient esté jusqu'à Maestrand [2]) en 1691, qu'à la manière hautaine des Anglois, qui ne voulurent jamais accorder au roy de Suède ce qu'ils demandoient [3]) pour son pavillon, ce qui le mit dans une telle colère, qu'on ne l'a jamais veu si emporté. Au reste, Monsr., autant que j'ay pu le découvrir, ces M^rs^. cy ont receu dix mille escus au change près. Je vous demande toujours la continuation de l'honneur de votre protection. Je suis...

Le 17 Septembre 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Sauf quelque restriction le roi avoue, que M. d'Avaux s'est bien justifié à l'égard des engagements, dans lesquels il est entré de sa part envers les ministres de la cour de Suède. Il lui fera remettre le plutôt qu'il sera possible le fonds nécessaire, pour acquitter les gratifications, l'invite à mander ses sen-

---

1) n'engageant.

2) Marstrand, ville au sud-ouest de la Suède, dans la province de Bohus, près du Kattegat.

3) Ne faut-il pas que ce soit: il demandait?

timents, s'il en juge d'autres nécessaires, et le prie de se désabuser quant au caractère de ce qu'il a accordé en 1690 à quelques-uns des ministres suédois. Le roi ne trouve pas, que l'empressement, que le comte d'Oxenstiern témoignait à faire accepter par les princes et les états de l'empire les conditions de paix, qu'il avait offertes, ait eu aucune suite.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu votre lettre du 26 Aoust [1]), qui contient une grande justiffication des engagemens, dans lesquels vous estes entré de ma part envers les ministres de la cour, où vous estes, suivant le pouvoir, que je vous en avois donné, tant par ma dépêche du 2e Avril, que par celle du 16e, et je vois en effet, que je vous ay permis de promettre en mon nom jusqu'à cent mille livres; mais j'y ay ajouté, que le crédit du comte d'Oxenstiern estant fort au-dessus de celuy des autres ministres, et d'ailleurs la condition de ne point assister mes ennemis et de demeurer dans une exacte neutralité ne convenant pas moins à son inclination et à sa politique qu'aux intérests du roy son maître, vous ne pouriez mieux employer le pouvoir, que je vous donnois, qu'à le disposer et [2]) entrer dans l'engagement, dont je m'estois expliqué par cette mesme dépêche [3]), et ce n'estoit qu'en second lieu et au cas qu'on ne pût engager le roy de Suède dans un traitté de neutralité que je consentois, que, si vous le jugiez absolument nécessaire, vous pussiez promettre aux autres ministres des gratiffications, payables au mois d'Octobre, au cas que la couronne de Suède ne donna pendant la campagne aucun secours à mes ennemis. Comme vous ne m'avez pas mandé par aucune de vos lettres, que vous ayez fait aucune convention avec les dits ministres, je n'avois pas cru estre obligé à aucun payement; mais comme j'aprouve les raisons, que

1) Voir ci-dessus p. 366 et suiv.

2) à. 3) C'est à dire celle du 16 avril.

vous avez eu de m'engager aux gratifications, dont vous m'escrivez et que vous avez crû absolument nécessaire pour le bon succez de vos négociations, je vous feray remettre, le plutost qu'il vous [1]) sera possible, le fonds nécessaire pour les acquitter; mais sur toutes choses ne m'engagez doresnavant à aucune gratification que celles, que je vous ay permises et qui ne doivent estre payables qu'après la conclusion de la paix. Si néantmoins vous jugez dans la suite du temps, qu'il soit fort important à mon service de faire de nouvelles gratifications, vouz pourez m'en escrire vos sentimens et attendre mes ordres. Désabusez-vous cependant de l'opinion, qu'on vous a donné, qu'on doit considérer comme des pensions ce que j'ay accordé en l'année 1690 à quelques-uns des ministres, en considération de l'exacte neutralité, que le roy leur maître avoit observé pendant cette campagne.

Il ne me paroist point par vos dernières lettres, que l'empressement, que le comte d'Oxenstiern témoignoit à faire accepter par les princes et états de l'empire les conditions de paix, que j'avois offertes, ay [2]) eu aucune suite, et les ministres [3]) de Suède à Ratisbonne, qui est créature du comte d'Oxenstiern, agist si mal, qu'il ne donne pas lieu de croire, qu'il aytreceu des ordres bien conformes aux bonnes intentions, qu'on vous a fait paroître. Sur ce &c.

A Stokolm le 2 Septembre 1693.

M, le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Ayant reçu la relation imprimée de la bataille de Neerwinden, il fait encore une fois son compliment au roi sur la grande victoire remportée par ses armes. Les nouvelles, qu'il transmet à Louis XIV, ont trait à la maladie du prince royal, qui dure

1) me.
2) ait.
3) le ministre.

toujours; à l'enterrement de la reine, qui apparemment se fera au mois de Décembre; au départ prochain de M. Juel; aux contributions, que le roi de Danemarc tire des états de Saxe-Lauenbourg; à l'arrivée de M. Imhoff, envoyé du duc de Wolfenbüttel, avec qui il a eu un entretien et qui lui a fait une proposition assez vague.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 13 du mois passé, et par le même ordinaire la relation imprimée de la victoire, remportée par Mr. de Luxembourg sur le prince d'Orange. On ne peut la lire sans admiration, et vos ennemis sont contraints d'avouer, que rien ne peut résister à la valeur de vos troupes. Je prie Dieu, Sire, qu'il continue de bénir les armes de V. M. et qu'il confirme si parfaitement vostre santé, que nous n'ayons pas même d'allarme d'aucune attaque de maladie, qui ne peut jamais estre si légère, qu'elle ne donne bien de l'aprenhension à tous vos fidels sujets.

S'il vient icy un envoyé de Pologne, pour y proposer une ligue deffensive contre les Moscovites, je l'assisteray de tout mon pouvoir, et je tâcheray cependant par le moyen de Mr. Oliverskrans de connoistre les sentimens de cette cour touchant la Pologne et les Moscovites.

On commence à croire, que le roy de Suède ne fera point de voyage cette année. La quantité des malades, qui sont à la campagne, n'est pas ce qui l'en détourne le plus, mais la fièvre, dont le prince royal est toujours incommodée et dont on apréhende les suites. On travaille à la pompe funèbre de l'enterement de la reyne. On croit, que cet enterrement poura se faire dans le mois Décembre.

M. Joul a pris congé du roy de Suède et doit partir demain matin. Il m'a voulu sonder sur une plus étroite alliance du roy son maître avec V. M. et m'a dit, qu'il

falloit, qu'il entra en action la campagne prochaine. Je luy ay témoigné, qu'il n'estoit plus question que de songer à faire la paix. Il m'a répondu, qu'il n'y voyoit pas d'apparence encore pour l'année qui vient. Quant à toutes les belles propositions, qu'il m'a faites, comme je n'y ajoute pas beaucoup de foy, et d'ailleurs que cela ne me regarde pas, je ne luy ay rien répondu, laissant à Mr. de Bonrepaux, à qui sans doute il en parlera, d'en faire l'usage, qu'il jugera à propos.

Comme le roy de Suède ne voit personne et que les ministres des alliez n'ont fait aucune nouvelle proposition depuis le départ de M. Goeurts, je n'auray rien à mander à V. M. par cet ordinaire, sinon que, quoyque le roy de Dannemark soit aux portes de Ratzbourg et qu'il tire de grosses contributions des états de Saxe Lawembourg, le roy de Suède ne fait point de mouvement et ne donne aucun ordre à ses troupes. J'espère, que V. M. connoîtra la vérité de ce que je luy ay mandé depuis longtems du peu d'envye, que le Dannemark avoit d'entrer en action, et de la tranquilité, avec laquelle le roy de Suède le regardoit faire.

Le Sr. Imhof, envoyé de Wolfenbuttel, est arrivé à Stokolm, et n'osant venir chez moy, il a prié Mr. Joul, qu'il me pût parler chez madame de Luxdorph, dont le mary est de retour icy depuis huit jours. Il a voulu d'abord me justiffier son maistre sur l'envoy de son contingent, et c'est le prétexte, qu'il avoit pris auprès de Mr. Joul pour me parler; mais comme le traitté de l'excention [1]), duquel il s'agit, est fait par l'entremise du Dannemark et qu'il a déjà parlé avec Mr. de Bonrepaux touchant l'envoy de ce contingent, je luy ay témoigné, que je me meslois pas de cette affaire et qu'il devoit s'en

---

1) extension.

tenir à ce que Mr. de Bonrepaux luy avoit dit. Il m'a ensuite fait une proposition, sur laquelle il m'a asseuré qu'il ne s'estoit ouvert ny à Mr. Joul, ny à personne autre. Il m'a dit, que le duc son maître luy avoit donné ordre de me témoigner, qu'il voudroit fort s'attacher encore plus qu'il n'est à V. M.; qu'il avoit beaucoup de crédit auprès de plusieurs princes de la basse Allemagne, qui ont des places fortes et qui peuvent former un gros party pour tout ce que V. M. souhaiteroit. Il m'a fait cependant entrevoir, que le duc son maître voudroit estre appuyé dans les prétentions, qu'il a sur le duché de Zell, et que l'on soutînt aussy les princes cadets du duc d'Hanover contre leur aîné, mais qu'il ne me pouvoit faire aucune proposition bien précise jusques à ce qu'il sceut, que V. M. vouloit bien les écouter. Pour moy, je luy ay simplement répondu, qu'il me parroissoit, que V. M. voulant procurer la paix à l'empire, elle verroit plus volontiers former un party pour en rétablir la tranquilité, que pour y continuer la guerre. Cependant comme je n'ay pu me dispenser de l'écouter, je me trouve obligé d'en rendre compte à V. M. Je suis &c.

A Stokolm le 2 Septembre 1693.
Lettre particuliere.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il espère recevoir bientôt la nouvelle du rétablissement de la santé de Sa Majesté, attaquée de la fièvre. 'A l'égard de la lettre du seigneur Jourdan au baron d'Asfelt, que M. le secrétaire des affaires étrangères lui a envoyée, il y répond par l'envoi d'un extrait d'une lettre du baron d'Asfelt à M. Jourdan, datée du 10/20 Mars 1693, dans laquelle ce baron indique, que M. Jourdan peut attendre quelque récompense, s'il réussit à persuader l'électeur de Saxe de ne rien faire.

Quoyque vous me rasseuriez, Monsieur, par la mesme lettre, par laquelle vous me mandez, que le roy a eu un

accez de fièvre, j'attendray néantmoins le prochain ordinaire avec beaucoup d'impatience, pour apprendre la confirmation du parfait rétablissement de la santé de Sa Majesté. J'ay receu la lettre du Sr. Jordan au baron Dasfeldt, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Ce que je puis vous répondre de plus vray là-dessus est que je n'ay point receu de lettres de Jordan depuis son départ d'Hambourg et que je ne m'en suis pas meslé, ny ne m'en mesleray pas davantage. Vous voyez cependant par cette lettre, ce que j'ay eu l'honneur de vous mander, qui est, que je n'ay pris aucun engagement avec Jordan et que je ne luy ay rien promis et que baron Dasfeldt au contraire luy avoit fait espérer quelque chose, comme vous le pourrez voir par l'extrait d'une de ses lettres, que j'ay l'honneur de vous envoyer, et de laquelle j'ay l'original. Je ne sçay, sy ce ne seroit point cela, qui luy auroit donné lieu de faire toutes ces demandes.

J'ay donné ces jours-cy, Monsieur, des lettres de recommandation à deux ou trois Suédois, qui sont party et qui doivent vous les présenter selon la permission, que Sa Majesté m'en a donné. Je suis &c.

Extrait de la lettre du baron Dasfeldt au Sr. Jordan de Copenhague ce 20/10 Mars 1693.

Quand à ce qui vous regarde, je vois, que Sa Maj^{té} ne seroit pas éloignée de faire pour vous ce que vous avez demandé, si les choses étoient demeurées sur le bon train, mais présentement, que les affaires ont pris un mauvais ply, l'on ne veut point s'engager pour toujours, mais donner à mesure des services rendus. Je conseillerois à l'amy d'accepter toujours cette condition. Car soit que Son Altesse électoralle approuve, qu'il ayt ce commerce, cela le rendra auprès de luy nécessaire, et sy il ne l'approuve pas, il sera toujours seur, s'il a occasion d'écrire, que cela luy vaudra toujours quelque chose. Il ne faut pas, s'il

vous plaist, vous mettre dans la teste, que je puisse faire tout ce que je veux. Je vis assés content, quand je vois, qu'il n'y a que Dieu, qui ayt cette faculté et pouvoir, et que je suis en état de faire pour mes amys plus qu'aucun autre. Je vous averty de cela par avance et que tout ce que je puis faire c'est de faire régler quelque chose d'honneste, ayant une forte passion de vous rendre service. Je n'obmettray rien de tout ce qui peut vous en convaincre, et vous me trouverez toujours de même. Ce qui est de constant c'est que, sy après vostre retour auprès de Son Altesse électoralle, vous pouvez la persuader de ne rien faire, ce seroit un service signalé et qui vous attireroit une grosse considération. C'est pourquoy songez à votre retour le plus tost que vous pourez, du moins c'est mon sentiment, et vous ferez bien, ce me semble, au lieu, où vous estes, d'affecter, que vous n'avez plus de commerce avec moy, depuis que je suis sorty &c.

Le 24 Septembre 1693 à Fontaineblau.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il approuve la manière, dont son ambassadeur s'est conduit envers M. Juel et M. Imhoff; mais il est surpris, que la cour de Suède se contente d'avoir donné part à la diète des offres, qu'il a faites pour la paix de l'empire, sans les avoir communiquées à la cour de Vienne. Il lui recommande de tâcher de pénétrer, quelle peut être la cause de cette manière d'agir.

Monsieur le comte Davaux. Votre lettre du 22 [1]) de ce mois m'informe de l'entretien, que vous avez eu, tant avec le Sr. Joul sur la nécessité, où il croit que le roy son maître sera réduit d'entrer en action la campagne prochaine, qu'avec le Sr. Imhof, envoyé de Wolfenbutel, sur les asseurances qu'il vous a donné des bons senti-

1) Lisez: le 2 de ce mois, voyez plus haut p. 382 et suiv.

mens des princes ses maîtres sur ce qui peut regarder mes intérests.

Comme les dits princes s'en étoient déjà expliquez plus particulièrement avec le Sr. de Bonrepaux, vous avez très bien fait de n'entrer dans aucune négociation avec eux sur ce sujet, et je n'aprouve pas moins la réponse, que vous avez fait au dit Sr. Joul; mais je suis surpris du silence, que la cour, où vous êtes, garde depuis un si long temps sur les offres, que j'ay fait pour la paix de l'empire, et qu'elle se contente d'en avoir donné part à la diette de Ratisbonne, sans les avoir communiqué à la cour de Vienne.

Tâchez de pénetrer, quel peut être le sujet de ce changement et ce qui peut avoir si fort ralanty ce grand empressement, que le comte d'Oxenstiern vous avoit fait parroître pour l'avancement de cette négociation, sachant bien, qu'il y a plusieurs princes de l'empire, qui souhaitteroient, que la cour, où vous êtes, voulût proposer la [2]) diette de Ratisbonne un lieu d'assemblée, pour entrer en conférence sur tout ce qui pouroit rétablir la paix entre tous les princes, qui sont en guerre. Sur ce.

'A Stokolm le 9 Septembre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il assure, que le roi de Suède souhaite toujours passionnément de procurer la paix à l'empire, et envoie à Sa Majesté une copie de la lettre, écrite par le dit roi à ses ministres dans les cours étrangères touchant les conditions de paix, sans les annotations cependant, qui y ont rapport. Puis il mande, que l'envoyé de l'empereur et celui de Hollande ne sont pas trop contents l'un de l'autre, puisque le premier trouve les propositions du roi de France raisonnables, tandis que l'autre se déclare plus fortement que jamais contre la paix; répète

1) à la.

le contenu des discours, qu'il a eus plus d'une fois avec M. Oxenstiern sur les affaires d'Espagne, et finit en ajoutant, qu'on a mis à mort le laquais de M. Luxdorph.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 20e du mois passé [1]). Je puis asseurer V. M. par tout ce qui me revient du sentiment du roy de Suède, que ce prince souhaitte passionnément de procurer la paix à l'Europe et que c'est une des principales raisons, qui l'oblige à garder sy religieusement la neutralité. Je me donne l'honneur d'envoyer à V. M. la lettre, qu'il a écrit à ses ministres en leur envoyant les propositions de V. M. Mr. Guldenstolpe ne me l'a donnée que depuis huit jours, et je ne pus la faire traduire mercredy dernier avant le départ de la poste.

La mort de la reyne et la maladie du prince royal luy ont servy d'excuse. Cependant il y a un peu de sa négligence, car il n'est pas fort exact à s'acquitter de ses promesses. Il ne m'a pas même donné les annotations, dont il est parlé dans cette lettre. Elles eussent été bonnes à voir, car elles sont faites sur le rapport, que Mr. Oxenstiern a fait dans le conseil du roy, des propositions de V. M., et on explique sur chaque article, combien les cessions ou les démolitions de places, que V. M. offre, sont avantageuses à l'empire. Le prince d'Orange est marqué assez nettement dans cet écrit, lorsqu'il est parlé de ceux, qui préfèrent leur propre intérest au bien publicq. Cependant V. M. aura veu, que ce n'est pas sur cette lettre circulaire que Mr. Oxenstiern s'est reposé; qu'il a fait escrire fortement par Mr. de Staremberg à la cour de l'empereur, et qu'il a écrit luy-mesme des lettres particulières, pour presser M. Stratman de faire accepter ces propositions.

---

1) Voir plus haut p. 340 et suiv.

L'envoyé de l'empereur et l'envoyé d'Hollande continuent à n'être pas trop content l'un de l'autre, le premier s'estant expliqué, qu'il trouvoit les propositions de V. M. raisonnables et qu'on pouvoit là-dessus entamer une médiation de paix, le deuxiesme s'estant déclaré depuis trois semaines plus fortement, qu'il n'avoit jamais fait, que les Hollandois ne vouloient point de paix et qu'ils avoient résolu de mettre jusques à leur dernier sol pour la continuation de la guerre. Ces discours ne font pas un bon effet en ce pays icy. Je ne pers pas d'occasion d'en proffiter auprès de ceux, qui souhaitent la paix ce [1]) qui ont assez d'accez auprès du roy de Suède, pour luy faire remarquer la différence des sentimens de V. M. après tant de victoires d'avec ceux de ses ennemis, qui sont battus de tous les costez.

J'ay représenté plus d'une fois à Mr. le comte Oxenstiern dans les conversations, que nous avons eu ensemble, que le roy d'Espagne a déclaré la guerre à V. M., non seulement malgré les asseurances, que V. M. luy avoit fait donner d'entretenir avec luy une exacte neutralité, mais encore contre les asseurances, que le roy d'Espagne donnoit luy-mesme de vouloir vivre en bonne inteligence; que je le sçavois d'autant plus certainement, que j'avois eu l'honneur de dire à V. M. à mon retour d'Hollande, que le roy d'Espagne avoit promis aux États Généraux de luy déclarer la guerre ce [2]) qu'il le ferait, quand les choses seroient un peu mieux disposées dans les Pays-bas; que V. M. avoit répondu, qu'on asseuroit du contraire son ambassadeur à Madrid, et que dans cette confiance elle n'avoit pas voulu proffiter des grands avantages, qu'elle avoit eu d'attaquer les pays espagnols, qui étoient alors entièrement dépourveus de troupes. Il me sera aisé de le mettre sur le mesme sujet, et s'il me fait quelque

1) et. 2) et.

ouverture raisonnable, je me chargeray d'en rendre compte à V. M., mais je suis bien aise d'attendre encore huit jours, que la réponse de Vienne sera arrivée, parceque je me régleray plus seurement sur les sentimens, que prendra cette cour-cy sur l'acceptation ou le refus des propositions de V. M. Mais, Sire, en quelque tems que je parle de cette affaire, je suis bien éloigné d'écouter aucune proposition touchant Luxembourg. Bien loin de cela j'ay proposé pour fondement, qu'il ne falloit pas seulement que les Espagnols en prétendissent un équivalent, comme V. M. en veut bien donner un pour Strabourg, puisque Luxembourg luy-mesme est un équivalent. Je puis asseurer V. M., que j'ay persuadé Mr. le comte Oxenstiern, et même, qu'il n'est pas fort éloigné de laisser à V. M. quelqu'une des conquestes, qu'elle a faites depuis que les Espagnols luy ont déclaré la guerre.

Si Mr. le comte Oxenstiern me parle du prince d'Orange, je luy répondray de la manière que V. M. me l'ordonne; mais comme la principale chose, qu'il a en teste, est de satisfaire l'empereur sur les conditions de l'Espagne, je suis persuadé, que, si une fois on était convenu icy sur ces deux articles-là, on obligeroit bien le prince d'Orange à s'accommoder, ou on l'abandonneroit, et j'ay déjà veu plus d'une fois Mr. le comte Oxenstiern en colère sur son sujet, parcequ'il montre trop évidemment, qu'il veut toujours la continuation de la guerre.

On fit mourir hier le laquais de M. Luxdorph, quoyqu'il n'y eût pas de preuve, que ce fût luy plutost qu'un autre, qui eût tué le comte de Tortenson [1]). Il paroist un peu dur d'avoir obligé M. Luxdorph de le livrer à la justice.

Le prince royal se porte mieux. Je suis &c.

---

1) Voir la lettre de M. le comte d'Avaux au roi du 4 Avril, ci-dessus p. 118 et suiv.

Copie de la lettre du roy de Suède à ses ministres dans les cours estrangères touchant les conditions de paix.

Comme la médiation, que nous avons offerte pour le rétablissement du repos public dans la Chrétienté, n'a pas esté entièrement acceptée des partyes, qui sont en guerre, principalement du costé alliez [1]), et qu'ils l'ont considérée comme une chose prématurée, voulant voir auparavant, quel succez le sort des armes leur voudroit donner, nous pouvions nous dispenser de le [2]) faire aucune ouverture de paix, jusqu'à [3]) qu'ils nous en fissent de plus fortes instances, pour éviter les soupçons, qu'ils pouvoient avoir, que nous les voulussions forcer d'en faire une, qui leur fût désavantageuse; mais comme l'empereur et le roy de France nous ont fait témoigner par les ministres, qu'ils ont auprès de nous, qu'ils verroient volontiers, que l'ouvrage de la paix se fist par nostre entremise, et que nous ne pouvons voir, sans en estre vivement touchez, le déplorable état de la Chrétienté, qui ne peut que augmenter par la continuation de la guerre; considérant de plus, que le tort [4]) des armes pouroit produire tel évènement, qu'il ne seroit plus possible d'y apporter aucun remède, nous croirions estre responsable devant Dieu de l'effusion de tant de sang chrétien et de la ruine de tant de provinces, sy nous n'employons [5]) pas tous nos soins à chercher les moyens de faire cesser tant de misères en tâchant de porter les esprits à la paix.

C'est pourquoy comme le roy de France nous a encore

---

1) des alliés.
2) Ce „le" est de trop.
3) jusqu'à ce.
4) sort.
5) employions.

nouvellement fait témoigner par son ambassadeur les bonnes dispositions, où il est pour la paix, et nous en a mesme fait proposer les conditions, nous marquant, qu'il ne trouveroit pas mauvais, que nous les communiquassions aux alliez, comme une preuve de la sincérité de ses inclinations, nous avons trouvé bon de les envoyer avec les annotations, qui ont esté formées sur ce sujet, et nous vous ordonnons de les faire voir à ceux, que cela regarde, et de leur faire entendre, que nous remettons à leur propre jugement d'examiner, jusqu'à quel point elles leur pourroient convenir, et de nous faire savoir, ce qu'ils en pensent. Mais nous avons d'autant moins pu nous dispenser de leur en donner la communication, que nous avons esté des premiers à offrir nostre médiation et que nous avons marqué, qu'elle n'estoit désagréable à aucune des partyes, qui sont en guerre, et comme nous continuons encore dans une intention chrétienne de procurer le repos public, nous estimons, que les présentes propositions de la France sont un bon acheminement à une bonne préparation à la négociation de la paix et pouront servir à faciliter l'accomplissement d'un ouvrage sy précieux. Cependant quoyque les propositions de la France ne regardent que l'empire, néantmoins son intention n'est pas, ainsy qu'on le voit par le projet, de faire une paix séparée, à l'exclusion des autres alliez. Au contraire, nous ne doutons point, qu'elle ne s'ouvre aussy aux [1]) conditions, ausquelles elle seroit disposée de faire la paix avec toutes les autres puissances, qui sont en guerre avec elle, lorsque les conditions, qu'elle a offertes, seront acceptées, affin qu'on puisse conclure en même temps une paix générale, dont toutes les partyes, qui sont en guerre, puissent être asseurées.

---

1) des.

Vous avez aussy, après toutes ces considérations et toutes ces circonstances, à représenter nos sincères et chrétiennes intentions, qui n'ont d'autre but que de procurer le bien public, destourner les malheurs, dont la Chrétienté est menacée, et destruire les explications différentes, qui pouroient estre faites par des gens, qui ont plus à coeur leurs intérests que le bien public. Vous nous informerez fidellement, de quelle manière on aura receu ces propositions, affin que nous puissions d'autant mieux prendre nos mesures et ne perdre aucune occasion, ny temps pour l'avancement d'un sy salutaire ouvrage.

Le 1e Octobre 1693 à Fontaineblau.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — La lettre du roi de Suède, dont M. d'Avaux lui a envoyé une copie, prouve sans aucun doute les bonnes et sincères intentions du dit roi pour le rétablissement de la tranquillité publique et lui donne lieu de croire, que ses ennemis profiteront à la longue de la médiation de la Suède. En lui faisant connaître ses sentimens à cet égard Louis XIV prescrit en même temps à son ambassadeur de s'efforcer d'apprendre, quelle résolution pourraient prendre les alliés et le roi de Suède, en cas que le prince d'Orange s'obstinât à vouloir empêcher l'accommodement pour son intérêt particulier, encore que la France accordât des conditions, convenables à l'état présent des affaires de l'Europe. Enfin il lui enjoint de sonder la cour, où il est, si elle l'aurait pour agréable, qu'on lui proposât un double mariage, du roi de Suède avec la princeése de Danemarc et du prince de Danemarc avec la princesse de Suède.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu vostre lettre du 9e Septembre avec la copie de celle, que le roy de Suède a escrit à ses ministres dans les cours estrangères [1])

1) Voyez ci-dessus p. 388 et suiv.

en leur envoyant les propositions de paix, que vous luy avez communiqué de ma part; et sans voir les annotations ou remarques, que vous m'escrivez ne vous avoir pas esté données, je suis d'autant plus satisfait de tout ce qu'elle contient, qu'elle marque parfaitement les bonnes et sincères intentions du dit roy pour le rétablissement de la tranquilité publique, et comme je ne doute point, qu'il ne persiste dans les mesmes sentimens et qu'il ne continue à faire toutes les diligences, qui dépendront de luy, j'ay lieu de croire, que mes ennemis, qui ont reconnu par une assez longue espériance de la continuation de cette guerre, ne [1]) leur peut être avantageuse, proffiteront enfin de l'offre, que le roy de Suède leur fait depuis si longtemps de sa médiation, et comme l'empire a sujet d'estre content de ce que je veux bien faire pour l'asseurer d'une correspondance inviolable avec ma couronne, toutes les autres puissances, qui sont en guerre, auront aussy recours à la couronne de Suède, pour obtenir par son moyen des conditions justes et raisonnables. Il y a mesme lieu de croire, que les États Généraux ne seroit pas sy éloignéz de la paix, que leur envoyé le veut faire croire à la cour, où vous estes, et si Charleroy est bientost réduit à mon obéissance, comme j'ay lieu de l'espérer, ils reconnoîtront bien, qu'ils ne se doivent attendre pour la campagne prochaine qu'à de plus grandes pertes.

Je suis bien aise cependant d'aprendre, que le comte Oxenstiern vous témoigne toujours de bonnes intentions pour l'avancement de la paix et [2]) des conditions raisonnables, et vous avez raison d'attendre, qu'il ayt receu réponse de Vienne, pour savoir ses sentimens sur ce que cette cour pouroit désirer en faveur des Espagnols et sur ce que le roy son maître et luy estimeroient juste de leur accorder.

---

1) qu'elle ne. 2) à?

Tâchez aussy de sçavoir de luy, quelle résolution pouroient prendre les alliez et mesme le roy son maître, si, après avoir consenty [1]) en leur faveur et [2]) des conditions honnestes et convenables à l'estat présent des affaires de l'Europe, le prince d'Orange veut encore empêcher l'accommodement pour son intérest particulier, et par le seul désir qu'il a de s'affermir par une longue continuation de guerre dans ce qu'il possède aujourdhuy. Comme je souhaite toujours de contribuer tout ce qui peut dépendre de moy au maintien d'une bonne intelligence entre les deux couronnes du Nord, et que je vois, qu'elle fait encore respecter et craindre davantage la puissance du roy de Suède, il m'est venu en pensée, que l'on pouroit travailler à un double mariage, du roy de Suède avec la princesse de Dannemark, âgée de 19 à 20 ans, et du prince de Dannemark avec la princesse de Suède, âgée de 12 a 13 ans. Tâchez de pressentir, si la proposition en seroit agréable à la cour, où vous estes, et j'ordonneray au Sr. de Bonrepaux de pénétrer aussy les sentimens de la cour de Dannemark sur cette double alliance. Sur ce &c.

A Stokolm ce 16 Septembre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Cette lettre de l'ambassadeur au roi contient une ample exposition des vues apparentes du roi de Suède et de M. Oxenstiern par rapport au chapitre de la paix, suivie du résumé d'un entretien important, qu'il a eu avec le dit ministre, sur la réponse qu'il avait reçue de M. Straatmann aux offres du roi de France. M. Oxenstiern luy ayant remis l'extrait d'une lettre de M. Horn, qui avait pour sujet les conditions de paix, exigées par l'empereur, il a refusé, après l'avoir lu, d'en instruire le roi son maître, mais il a crû pouvoir se

1) Il faudra lire: „après que moi j'aurais consenti."
2) à.

permettre de communiquer à M. Oxenstiern par manière de discours ses idées sur les propositions de l'empereur. De même que lui, M. Oxenstiern a discuté ensuite, par manière de conversation, les différents partis, qu'on pouvait prendre, et lui a dit, que l'empereur, demandant à ses alliés, à quelles conditions ils voulaient faire la paix, les avait exhortés à ne pas s'attacher si fort à leurs intérêts particuliers, qu'ils en oubliassent le bien public. Ce ministre aimerait à avoir un mémoire bien spécifié des conquêtes, faites par les armes de la France en Catalogne, et des vigueries, qui en dépendent; mais il n'a pu le fournir faute de connaissances exactes de cette matière. Ce qu'il lui a aussi appris c'est qu'il n'est plus si bien auprès du prince d'Orange qu'il a été, et qu'il est très mécontent du Dannemarc, qui, selon lui, agit toujours de mauvaise foi en toutes choses. Il a prié l'ambassadeur, pour avancer les négociations, de faire en sorte que le roi de France fasse quelque ouverture pour les alliés. En général M. d'Avaux est convaincu des bonnes dispositions du roi Charles XI et de son ministre Oxenstiern et est d'avis, qu'il est important de les y maintenir.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 27 du mois passé [1]). Je n'ay pu envoyer plutost la lettre circulaire, qui a esté écrite par le roy de Suède touchant la paix à ses ministres, qui sont dans les cours étrangères. Mr. Guldenstolpe est de ses [2]) gens, qui promettent tout et ne tiennent rarement [3]) leur parolle. J'espère cependant, que V. M. aura reconnu par cette lettre les bonnes intentions du roy de Suède pour l'avancement de la paix et qu'il s'explique sur les propositions de V. M., autant que le peut un prince, qui offre sa médiation et qui n'ose par conséquent se déclarer d'abord, qu'il est d'avis, que

---

1) Voir plus haut p. 347 et suiv.

2) ces.

3) que rarement.

l'on conclue la paix aux conditions, offertes par V. M.; mais il fait assez voir qui [1]) les trouve raisonnables.

Si les ministres de quelques princes de l'empire s'adressent à moy, pour faire des traittez de neutralité, je me régleray selon les ordres de V. M. Il n'y a icy que celuy du duc de Wolfembutel, qui puisse avoir ces veues-là. Il attend des ordres de son maître, et la connoissance, que V. M. me donne de ses volontez, me servira à me bien conduire, s'il me parle de quelque affaire. On ne doit point tirer à conséquence le refus qu'a fait le roy de Suède d'appuyer les princes de l'empire, opposans au 9e électorat, car il s'étoit trop engagé avec le duc d'Hannover, pour prendre un party contraire, et outre qu'il est naturellement religieux observateur de sa parolle, il ne pouvoit avec honneur agir contre le duc d'Hannover touchant le 9e électorat, après avoir écrit à l'empereur, pour le prier de luy accorder cette dignité. C'est une démarche du roy de Suède, dont auroit [2]) deu avertir V. M., car si elle l'avoit sceu, elle auroit bien jugé, qu'il estoit inutile de le presser de se déclarer contre une dignité, qu'il avoit luy-mesme procurée.

Il n'en sera peut-être pas de même à l'égard de la négociation de la paix. Il a à la vérité un extrême désir d'avoir l'honneur de procurer la tranquilité publique, et ce ne sera qu'à la derniere extrémité, qu'il fera quelque démarche, qui le tire de l'exacte neutralité, dans laquelle il se veut tenir. Ainsy il ne faut pas espérer, qu'il s'unisse ny si tost, ny sy aisément aux princes, qui voudroient entrer dans quelque liaison avec V. M., pour obliger l'empereur à la paix. Néantmoins je ne sçay, ce que pouroit produire dans la suite l'éloignement, que l'empereur témoigneroit pour le rétablissement de la paix. Il est certain, que le roy de Suède n'est pas satisfait de

1) qu'il. 2) on aurait.

la réponse, que Stratman a faite au comte Oxenstiern sur les instances particulières, que ce ministre luy a fait faire en luy envoyant les conditions, que V. M. propose pour l'empire. Le comte Oxenstiern en est encore bien plus mécontent. Il me le témoigna jeudy 10e de ce mois, qu'il me demanda audiance, pour m'apporter la réponse de Stratman. Il me dit, que l'ayant receue la veille cinq heures avant le départ de la poste, il avoit fait sur le champ des remarques sur tous les articles et avoit mandé à Horn [1]), que, quoyqu'il ne m'en eût pas encore parlé, il pouvoit l'assurer par avance, que je n'approuverois pas aucunes des propositions de l'empereur. Cependant il me donna l'extrait de la lettre du Sr. Horn, qu'il a mise en latin et que j'ay l'honneur d'envoyer à V. M. [2]), me priant de considérer, que c'estoit des premières conditions, sur lesquelles on se relâche toujours; que l'empereur en son particulier souhaitoit la paix; que Stratman désiroit fort de la pouvoir procurer, et qu'il n'y avoit que l'empereur et Stratman seul de son conseil, qui eusse connoissance de cette négotiation.

Je leû [3]) donc cet escrit et luy dis, qu'il avoit eu raison d'écrire à Stratman, que je ne l'approuverois pas et qu'il m'avoit fait plaisir d'ajouter, que je refuserois de m'en charger; que les articles, qui regardent Cazal a [4]) la renonciation à la couronne d'Espagne, étoient des choses tout à fait hors de propos, ausquelles il seroit aisé de répondre; mais que, comme il ne s'en agissoit pas, je n'avois rien à dire là-dessus, sinon que, sy l'empereur y persistoit, il feroit voir évidemment, qu'il n'auroit d'autres desseins que de continuer pour ses intérests particuliers la guerre, dont toute l'Europe est em-

---

1) Ambassadeur du roi de Suède à Vienne.

2) Cet extrait ne se trouve pas dans le manuscrit.

3) lus. 4) et.

brasée, et que V. M. prenoit [1]) ses mesures là-dessus; que bien loin d'oser me charger de pareilles propositions, j'estois assuré, que, sy je les faisois sçavoir à V. M., elle me deffendroit de me mesler davantage de cette affaire et la laisseroit décider par les armes, dont le succès a toujours esté très heureux pour les siennes; qu'on ne devoit pas douter, que Dieu ne continuast de les bénir, après que V. M. a donné des preuves très authentiques de son désir sincère de rétablir la paix dans la Chrestienté dans le temps, que l'empereur et ses alliez y montrent un sy grand éloignement.

J'ay crû, Sire, que V. M. approuveroit, que je répondisse à ces articles par un refus formel de m'en charger, plutost que d'entrer en discution d'une chose, qu'on y doit pas mettre, quelques bonnes raisons que j'eusse à alléguer, et M. Oxenstiern m'ayant répété dans la conversation, ce qui est dans cet écrit, que l'empereur soutenoit, qu'il estoit inutile de finir cette guerre, pour la recommancer au premier jour, sy le roy d'Espagne venoit à mourir. Je ne voulus pas luy dire, que ce seroient ceux, qui prétendoient à une chose, qui ne leur appartenoit pas, qui seroit [2]) coupables du renouvellement de la guerre; mais je luy répondis, que, sy la raison de l'empereur étoit bonne, il faudroit, que toute l'Europe demeurast encore en guerre pendant cinquante ans pour les intérests seuls de la maison d'Austriche, sy le roy d'Espagne vivoit aussy longtemps. Il me parut plus touché de cette réponse, que si j'avois parlé de cette affaire à fonds, ce que je n'avois garde de faire.

Cependant il me conjura de ne point dire, que je ne voulois pas me charger de cet écrit; que cela donneroit mauvaise impression et feroit croire, que la France répandoit des propositions de paix, pour soulever les princes

1) prendrait. 2) seroient.

de l'empire contre l'empereur, mais qu'elle ne vouloit pas entrer sérieusement en négociation, sy on la rompoit à la première proposition; d'ailleurs que nous ne faisions que discuter ensemble et chercher les moyens de parvenir à la paix, sans que cela tirast à conséquence; que je pourois faire telle réponse à tous les autres articles, que je voudrois; qu'à l'égard de ceux-là je disse, que je n'avois rien à y répondre, et qu'il se chargeoit de mander, qu'ils estoient sy fort hors de la matière, dont il s'agissoit, que je n'avois pas voulu m'engager.

Je luy dis donc, comme par manière de discours, ce que je pensois des autres propositions de l'empereur. Je luy témoigné [1]), que je n'avois eu d'autre ordre de V. M. que de communiquer au roy de Suède les conditions, qui regardent l'empire et la Lorraine; que sy l'empereur en estoit convenu et qu'on en eût delivré l'acte d'acceptation à Sa Majesté dannoise [2]), ou tout au moins, que, si luy, Mr. le comte Oxenstiern, m'asseuroient, qu'elles estoient acceptées, et que l'empereur voulût après cela proposer des conditions pour ses alliez, le roy de Suède reconnoîtroit bientost, que [3]) les réponses, que je recevrois de V. M., la confiance, qu'elle prend en son amitié, et le fondement, qu'elle fait sur la bonne foy d'un ministre, aussy sage et aussy éclairé, que luy, comte Oxenstiern; mais que l'empereur, bien loin d'accepter les propositions de V. M., qui regardent l'empire et la Lorràine, en témoigne un si grand éloignement, qu'il donne lieu de croire, qu'il ne veut point de paix; que le roy de Suède pouvoit juger de [4]) ces premières demarches de V. M. et de l'empereur la [5]) différence de la sincérité de leurs intentions pour la paix; que V. M. s'estoit expliquée nettement et sans réserve des conditions, auxquelles elle vouloit bien s'accommoder avec l'empire, et que rendre le duché

1) témoignai. 2) suédoise. 3) par. 4) par. 5) de la.

de Lorraine, que l'on pouvoit avoir aisément par la grandeur des propositions touchant l'empire; que c'estoit son ultimatum, et qu'elle n'y vouloit, ny n'y pouvoit rien changer, et que le duc de Lorraine devoit se tenir trop heureux, que V. M. voulût bien luy faire les mesmes avantages, que l'empereur et l'empire avoient fait insérer en sa faveur dans le traitté de Nimègue, quoyqu'après le refus, que le dernier duc de Lorraine en avoit fait, V. M. ne fût plus tenue de les luy accorder, ny l'empire en droit de s'en mesler; qu'ainsy il n'estoit plus question à l'égard de l'empire et de la Lorraine que d'accepter ou de refuser les conditions; que, sy l'empereur vouloit, que cela passât uniquement par les mains du roy de Suède, il falloit qu'il luy témoignât plus de confiance, qu'il ne fait. C'est de cette sorte que j'ay répondu à la première proposition de l'empereur, sans l'accepter, ny la refuser. A l'égard des alliez de l'empereur j'ay témoigné, que je n'avois ny ordre, ny pouvoir de m'en mesler, ny aucune connoissance des intentions de V. M. sur leur sujet. Cependant que si on m'avoit fait des propositions raisonnables, je m'en serois chargé très volontiers, mais que celles, que l'empereur faisoit pour eux, étoient très éloignées de celles, qui peuvent procurer la tranquilité publique; qu'il estoit hors de douter [1]), que, si je les communiquois à V. M., elle auroit raison de se persuader, que l'empereur ne voudroit pas la paix; que je ne sçavois pas, quelles places V. M. voudroit retenir de celles, qu'elle avoit prises sur Mr. le duc de Savoye, qui luy fait la guerre sans aucun intérest, et seulement pour favoriser ses ennemis.

Pour ce qui est de l'article, qui regarde l'Espagne, qui remet les choses sur le pied du traitté d'Aix la Chapelle, et de l'extension, qui consent à prendre un milieu entre

1) doute.

ce traitté et celuy de Nimègue, cela m'a paru sy extravagant et à Monsr. Oxenstiern aussy, qu'il me dit sur le champ, que je ne devois pas m'y arrester et que je pouvois compter, que l'empereur consentoit, que tout fût restably comme il estoit après la paix de Nimègue; que, comme il avoit fait un traitté pour faire remettre les choses sur le pied de celuy des Pyrenées, il n'avoit osé s'expliquer d'abord plus ouvertement.

Je luy répondis, qu'encores sur ce pied-là je ne pouvois me charger d'aucunes propositions. Je luy représentay, que V. M. ayant eu droit en vertu du traitté de Nimègue sur Alost le [1]) vieux bourg de Gand, et [2]) elle avoit bien voulu, à la prière du roy d'Angleterre et des États Généraux, et aussy pour ne causer aucun trouble dans les Pays-Bas Espagnols, se désister de la possession de ces lieux-là, pourveu qu'on luy donnast un équivalent; qu'on avoit esté près de quatre ans en contestation là-dessus, sans que les Espagnols se voulussent mettre à la raison; qu'enfin le feu roy, qui avoit esté proposé longtemps pour arbitre, estoit convenu, qu'on ne pouvoit donner d'autre équivalent à V. M. que la ville de Luxembourg et ses dépendances, ce que les États Généraux avoient trouvé sy raisonnable, qu'ils l'avoient approuvé par un traitté, signé à la Haye; qu'ainsy c'estoit une chose légitimement acquise à V. M. avant la rupture de la paix et à laquelle on ne pouvoit revenir; qu'il ne s'agissoit plus que de sçavoir, quelles places on laisseroit à V. M. de celles, qu'elle a prises sur les Espagnols, depuis qu'ils luy ont déclaré la guerre.

`A l'égard des États Généraux et du prince d'Orange j'ay seulement témoigné à M. Oxenstiern, que V. M. n'avoit aucune prétention sur les États Généraux et qu'elle n'avoit d'autre intérest aux affaires d'Angleterre

---

1) et sur le. 2) Ce mot „et" est de trop.

que celuy, que le roy de Suède et tous les roys doivent avoir à la disgrâce des testes couronnées; qu'enfin elle seroit très aise, qu'on pût trouver des tempéramens nécessaires, pour terminer ce différend, et je luy ay demandé, sy le roy de Suède ne pouvoit pas sugérer quelque expédient, qui fût juste et raisonnable.

Mr. Oxenstiern m'avoua à l'égard des conditions, qui regardent l'empire, que j'avois raison, et m'a dit, que je ne devois regarder ces propositions de l'empereur que comme des premiers offres, sur lesquels ils sçavoit que l'empereur se devoit relâcher. Il a discuté ensuite les différens partis, qu'on pouvoit prendre, mais plutost par manière de conversation, que pour insister sur les demandes de l'empereur, et comme il m'a parlé de Strasbourg et que je luy faisois voir la valeur des équivalens, que V. M. en donnoit, il m'a demandé, si on ne pouvoit pas laisser Fribourg et Philisbourg à V. M. et rendre Strasbourg à l'empereur.

Je luy dis, que cela pouvoit, s'il osoit me donner par écrit, qu'il estoit persuadé, que ce seroit le fondement d'une paix stable et de durée. Il se mit à rire et me dit, qu'il falloit avouer, qu'on ne pouvoit faire une paix solide avec l'empereur et l'empire, sans laisser Strasbourg à V. M. Il a insisté un peu plus sur les réunions. Enfin il m'a dit, que Mr. Stratman trouvoit les propositions de V. M. assés raisonnables, mais qu'il croyoit, que l'empereur ne vouloit pas s'en expliquer, qu'il ne vît auparavant, de quelle manière ses alliez pouroient faire la paix, et qu'il avoit beaucoup de mesures à garder avec eux; que cependant l'empereur leur avoit escrit, pour sçavoir d'eux, à quelles conditions ils vouloient faire la paix, et qu'il les avoit fait exorter à ne se pas attacher si fort à leurs intérests particuliers, qu'ils en oubliassent le bien public, mais que ce qui tenoit le plus à coeur à l'empereur estoit le duc de Lorraine; qu'il pouvoit bien me dire, que l'on

ne feroit aucune difficulté de laisser les trois places de Sarlouis, Biche et Hombourg à V. M. en donnant par [1]) elle un équivalent de pareil revenu; mais que M. le duc de Lorraine ne pouvoit consentir de donner quatre chemins dans la Lorraine, puisque cela sépare et ruine ses estats entièrement.

Il m'a demandé, en quel endroit V. M. voudroit donner un équivalent du revenu de ces trois places. Il ne m'a rien dit touchant le duc de Savoye et ne m'a pas paru instruit; mais à l'égard de l'Espagne il m'a demandé un mémoire bien spécifié des conquestes, que V. M. a faites en Catalogne, et de l'étendue dse vigueries, qui en dépendent, dont je luy avois parlé il y a quelque temps; mais je n'ay pu le luy donner, n'en ayant pas une connoissance assez exacte, sur quoy il m'a confié, qu'il avoit écrit ce que je luy en avois pu apprendre, et avoit réputé l'étendue du pays, que V. M. possède en Catalogne, et que sachant d'ailleurs, que l'empereur ne cedderoit pas volontiers un pouce de terre de ce costé-là, il avoit mandé à Stratman, qu'il croyoit, que les Espagnols ne pouvoient rien cedder, qui leur fût moins préjudiciable que Namur, car pour ce qui estoit de Luxembourg, c'estoit une place acquise par tant de tittres à V. M., qu'il n'y falloit pas songer. Il a aussi ordonné pour la 3e fois à Mr. Horn, de dire de sa part à Mr. Stratman, qu'il l'avertissoit en amy de porter l'empereur à accepter les offres, que V. M. avoit fait pour l'empire, et de faire la paix de l'Espagne à des conditions raisonnables, parceque le roy de Suède voyoit avec peine l'effusion de tant de sang chrestien et se lassoit de l'opiniâtreté des alliez de l'empereur, lorsque Votre Majesté apportoit tant de facilité au rétablissement du repos de la Chrestienté.

Il m'a témoigné ensuite, qu'il estoit très-avantageux,

---

1) pour.

que le roy son maître eut sceu les sentimens de V. M. à l'égard de l'Angleterre, parcequ'il en sera bien plus hardy à presser l'empereur d'accepter la paix; mais nous sommes convenus, luy et moy, qu'il ne falloit pas encore s'en expliquer à l'empereur; qu'il leur suffisoit de le sçavoir et qu'il manderoit à Stratman, qu'il n'avoit pas voulu me presser là-dessus, mais que le roy de Suède se chargeoit de ne rien conclure, qu'il ne vît jour auparavant à finir les affaires d'Angleterre par quelque expédient. Il m'a confié, qu'il n'est plus si bien auprès du prince d'Orange qu'il a esté; que ce prince luy avoit fait témoigner par Van Hekeren, qu'il souhaitoit, qu'il s'entremît pour la paix; que là-dessus il en a escrit à Stratman, qu'il m'a pressé de luy faire quelque ouverture; qu'il a dit la même chose à Van Hekeren, de sorte que le prince d'Orange, voyant qu'il travailloit sérieusement à la paix, en a esté très fâché; mais que ce qui l'a le plus offensé est que le roy de Suède ait fait communiquer dans tous les endroits, où il y a des ministres, mesme en Hollande, les propositions de Votre Majesté et d'une manière, comme s'il les approuvoit, Mr. le prince d'Orange prétendant, que le roy de Suède, qui veut estre médiateur, ne devoit pas se charger d'aucunes propositions, à moins qu'elles ne regardassent tous les princes, qui sont en guerre, comme les ambassadeurs d'Angleterre avoient refusé de signer des traittez particuliers de paix, et que le roy de Suède devoit encores moins faire entrevoir ses sentimens dans la communication de ces propositions.

Mr. Oxenstiern s'est plaint aigrement à moy du Dannemark de n'avoir pas fait la même communication. Il m'a dit, que cette couronne agissoit toujours de mauvaise foy en toutes choses; qu'il estoit persuadé, qu'elle faisoit entendre à V. M., que c'estoit pour estre en estat de luy rendre des services plus considérables en mesme temps, qu'elle se faisoit valoir auprès des alliez de n'avoir pas

fait comme la Suède, et il est vray, Sire, que les alliez ne sont plus ni si contents du roy de Suède et du comte Oxenstiern. Peut-estre mesme que V. M. aura appris d'ailleurs, comme on en a parlé à Ratisbonne.

Mr. Oxenstiern m'a fort prié de faire en sorte que V. M. voulût bien rendre quelque ouverture pour les alliez; qu'il avoit écrit mercredy passé et qu'il écriroit encores aujourdhuy à Vienne; qu'il en attend d'autres propositions, qui arriveront le mesme jour; que je recevray la réponse de V. M. à cette lettre; que, si les propositions de l'empereur ne sont pas plus raisonnables, il ne tiendra qu'à moy de ne point communiquer la réponse de V. M. et faire des propositions telles que je voudray, mais que, si l'empereur se mettoit à la raison, nous pourions, si j'avois les ordres de V. M., avancer beaucoup cette affaire, à laquelle il n'y avoit pas de temps à perdre; mais que, si je n'avois rien à dire, je détruirois les bonnes impressions, que le roy de Suède a pris du sincère désir de V. M. pour la paix, car le comte d'Oxenstiern m'a déclaré, que le roy son maître estoit à cette heure persuadé, que V. M. agissoit sincèrement et franchement et que l'empereur n'en usoit pas de mesme. Je puis assurer V. M., que qui connoistra bien le roy de Suède sçaura, que ce n'est pas une chose de petite conséquence pour la suitte de cette affaire de luy avoir donné ces impressions.

Je souhaite, Sire, que V. M. soit satisfaite de ma conduitte. Je sçay, qu'il y a des propositions de l'empereur, qui ne sont pas recevables, mais j'ay crû, qu'en refusant de me charger de celles-là je ne faisois pas mal de répondre aux autres. Sans cela j'aurois tout à fait rebuté le comte Oxenstiern et par conséquent le roy de Suède, et il est d'autant moins à propos de les chagriner, qu'ils se déclarent l'un et l'autre estre très bien persuadé des sincères intentions de V. M. et très mal de celles de l'empereur. J'ose prendre la liberté de dire à V. M., que, quand je

suis arrivé icy, j'ay trouvé cette cour dans des sentimens tout contraires. D'ailleurs, Sire, je trouve, que c'est beaucoup, que la Suède ayt engagé l'empereur à escrire à ses alliez pour sçavoir leurs intentions sur les conditions de paix. Cela ne plaira pas au prince d'Orange. Je puis aussi assurer V. M., que je sçay par les ennemis du comte Oxenstiern, qui [1]) s'en réjouissent, que le prince d'Orange est fort mécontent de luy. Il impute les propositions, que V. M. a fait touchant l'empire, aux instances, que M. le comte d'Oxenstiern a faites de tous les costez, que l'on vouloit s'ouvrir à luy des conditions de paix, et il le juge encore par la communication, que la Suède en a fait aussitost comme d'une chose, qui luy estoit agréable. Ainsi je crois, qu'il est très avantageux de maintenir cette cour dans ces bonnes dispositions, dont on poura tirer de grands secours dans la suitte du temps, soit pour la conclusion de la paix, soit pour la continuation de la guerre.

Lettre particulière. Le 16 Septembre 1693 à Stokholm.

M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il joint cette lettre à celle, qui précède, pour expliquer un passage de celle, qu'il a adressée au roi, passage, relatif aux cessions, qu'on pourrait requérir de l'Espagne.

Je n'ay pas le loisir, Monsieur, de faire déchiffrer des lettres, que Mr. Bielke m'a escrites. La dernière est en partie pour demander le régiment de Boole pour son neveu. J'ay songé, Monsieur, que le roy pouroit croire par ce que je luy ay mandé, que j'avois fait convenir Mr. Oxenstiern, qu'on ne pouvoit demander Luxembourg à Sa Majesté et qu'il falloit luy cedder Namur; que je me serois déclaré la-dessus. Comme je ne me suis pas assez expliqué, il est

1) qu'ils.

bon, que j'aye l'honneur de vous dire, que je n'ay garde de faire une pareille chose sans son ordre; que je ne demanderay pas une place, sans sçavoir, si Sa Majesté la veut, et quand je sçauray, ce qu'elle désire, je verray encore, s'il faudra s'en expliquer nettement, comme on a fait des propositions de l'empire, ou s'il faudra faire semblant de souhaiter une autre place; mais Sa Majesté ayant agréé, que je recousse les ouvertures, que le comte Oxenstiern me feroit pour la paix d'Espagne, et ce ministre m'ayant parlé de Luxembourg, j'ay crû bien faire de l'instruire bien parfaitement sur cet article, qu'il soit convenu, qu'il n'y falloit pas toucher, et que de plus je l'aye convaincu, qu'il falloit abandonner à Sa Majesté quelques-unes de ses nouvelles conquestes, et les ayant laissé examiner au comte Oxenstiern, j'insistay sur les places de Catalogne; mais il me dit, que jamais les Espagnols n'y consentiroient et qu'il falloit cedder à Sa Majesté quelque chose dans les Pays-Bas.

Il est vray, que, croyant que Sa Majesté aymeroit mieux retenir Namur que Mons, je convins et j'insinuay mesme des raisons de l'inutilité de cette place pour les Espagnols, les secours de l'Allemagne ne pouvant venir par cette place, Sa Majesté ayant le Luxembourg, et d'ailleurs, les Ardennes ne donnant pas un passage trop aisé, de sorte que Mr. le comte Oxenstiern se détermina à Namur, comme la place, que les Espagnols pouvoient plustost cedder, sans se faire tort. Il l'a écrit comme sa pensée, et moy je suis demeuré en estat d'en demander d'autres avec celle-là et sans celle-là, comme il plaira à Sa M^té^, et je trouve, que c'est beaucoup d'avoir persuadé Mr. le comte Oxenstiern, et par conséquent le roy de Suède, qu'il ne faut songer à redemander la place de Luxembourg à Sa Majeste et le [1]) roy d'Espagne

1) que le.

luy doit cedder quelques-unes de ses dernières conquestes. Je suis &c.

Le 15 Octobre 1693 à Fontainebleau.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il désapprouve si fort les propositions de la cour de Vienne, qu'il n'y répondra du tout; mais puisque le roi de Suède et M. Oxenstiern ont un sincère désir de procurer le rétablissement de la paix, il trace dans cette lettre un plan complet de ses intentions, afin de terminer avec ce ministre cette importante affaire. Par conséquent, après avoir marqué, combien les conditions, qu'il a stipulées pour l'empire, sont raisonnables et équitables, il énumère celles, qu'il veut concéder à l'Espagne, aux États Généraux des Provinces-Unies, au prince-évêque de Liège, au duc de Lorraine, au duc de Mantoue et à l'Angleterre. Il lui semble, qu'il faudra que les alliés soient satisfaits de ces conditions-là. Bien que la question de la succession d'Espagne soit une chose prématurée, il se déclare enclin à consentir, si l'empereur est porté à le faire avec lui, qu'en cas de mort du roi d'Espagne sans enfants l'électeur de Bavière ait les Pays-Bas. Même il ne s'y oppose pas, qu'après la paix conclue on se remette à l'arbitrage du roi de Suède, afin de régler par un traité éventuel entre l'empereur et la France tout ce qui a rapport aux états, que le roi d'Espagne possède, à la réserve des Pays-Bas. Il ordonne à son ambassadeur de se borner aux déclarations susdites, d'éviter toute discussion et de tâcher d'effectuer une prompte conclusion. Personne n'a à craindre, que la victoire, remportée récemment par M. le maréchal Catinat, ni la prise de Charleroi n'apporte de changement aux offres, qu'il a faites. Pour ce qui regarde l'enterrement de la reine, M. d'Avaux pourra y assister plutôt comme à un spectacle public qu'à une cérémonie de protestants. Il espère, que le comte Bielke soit provisoirement content des preuves, qu'il reçoit de la continuation de l'estime du roi de France.

Monsr. le comte Davaux. J'ay receu votre lettre du

pourait justement désirer de moy, que je me suis d'abord ouvert sans réserve de tout ce que je voulois faire en faveur de l'empire.

Et quoyqu'à l'égard de l'Espagne je sois en droit de prétendre, qu'en ayant esté attaqué, nonobstant les offres sincères que je luy faisois du maintien d'une bonne correspondance avec elle, toutes les conquestes, dont il a plu à Dieu favoriser mes armes, tant en Flandres, qu'en Catalogne, me doivent demeurer pour le dédommagement des dépenses, qu'elle m'a causée, néantmoins, pour faciliter le rétablissement d'une paix généralle dans toute la Chrestienté, je veux bien rendre pour cet effet au roy catholique l'importante place de Roses, celle de Belevert [1]), et en un mot tout ce que j'ay conquis pendant cette guerre en Catalogne, sans en rien réserver. C'est tout ce que cette couronne pouroit et devroit espérer de moy dans le bon estat, où sont aujourd'huy les affaires de mon royaume, et dans la faiblesse, qu'elle a fait paroistre depuis le commencement d'une guerre, qu'elle m'a déclarée.

On peut dire aussi, que les Estats Généraux des Provinces-Unies se devroient contenter du rétablissement du commerce, que je veux bien leur offrir sur le mesme pied, qu'il a esté réglé par le traitté de Nimègue. J'ay néantmoins résolu, pour former une barrière, qui leur puisse oster tout sujet d'inquiétude, de faire remettre encore au pouvoir du roy catholique en cette considération l'une des deux places, de Namur ou de Mons, en l'estat, qu'elles sont aujourd'huy, c'est à dire presque inprenables aux armes de mes ennemis. J'y adjouteray mesme Char-

---

1) Belver, au sud de Puicerda, forteresse, située dans la Catalogne, prise par le duc de Noailles en 1691, voir *Mémoires de M. de S. H.*, II, p. 28.

[illegible] et je ne prend [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

ment de Saarlouis ou Vaudrevange [1]), Biche et Hombourg, que j'avois offert, et mesme de celuy de Longvy, auquel je me suis obligé par le traitté de Nimègue, et comme cet offre est infiniment plus avantageux pour le duc de Lorraine qu'aucun autre équivalent, je ne doute point, qu'on n'en soit fort content.

Je veux bien aussi m'obliger à remettre Casal au duc de Mantoue, pourveu que j'aye par la paix les seuretez nécessaires, pour empêcher, que la maison d'Austriche ne s'en puisse emparer. Quant aux affaires d'Angleterre, la m^té royale estant blessée dans la personne du roy de la Grande-Bretagne, je ne doute pas, que le roy de Suède et l'empereur mesme ne se portent à proposer quelque expédient pour terminer ce différent. Au surplus je n'ay aucune prétention directe, ny indirecte contre l'Angleterre, à la réserve de ce qu'on a pris sur moy dans les Isles (pendant cette guerre) et terres fermes de l'Amérique, dont je demande la restitution, et je suis prest à renouveller avec cette couronne et les Estats Généraux les traittés de commerce, qui avoient lieu, quand la guerre a commencé.

Il me semble, que les alliez doivent trouver également leur satisfaction dans ces conditions, qui leurs sont d'autant plus avantageuses, que les événemens de cette campagne leurs doivent plutost faire apréhender que désirer la continuation de la guerre.

Pour ce qui regarde la succession d'Espagne, c'est une chose prématurée, qui vraysemblablement n'arrivera pas de longtemps, et peut-estre jamais. Je veux bien néantmoins, pour marquer la sincérité de mes intentions pour le maintien de la tranquilité de l'Europe, qu'encore que la renonciation de la feue reyne [2]) dans sa minorité à la

1) Au nord de Saarlouis.

2) Marie Thérèse, fille de de Philippe IV, morte en 1683.

succession d'Espagne soit nulle par toutes les raisons, qui ont esté données au public [1]); que d'ailleurs le roy catholique n'a pas exécuté à cet égard ce qu'il avoit promis, néantmoins vous déclariez dès à présent, qu'en cas de mort du roy d'Espagne sans enfans je consens, que l'électeur de Bavières ait les Pays-bas, quoyque plus à la bienséance de ma couronne qu'aucune autre partie de cette monarchie, pourveu que l'empereur fasse une semblable déclaration, et que je veux bien confirmer la renonciation à cet égard avec toutes les formalitez, qui seront estimées nécessaires, à condition néantmoins, que ce sera seulement au profit de l'électeur de Bavière, de ses héritiers et non d'autres.

Je veux bien mesme, après la paix conclue, me remettre à l'arbitrage du roy de Suède, pour régler, s'il le juge nécessaire, par un traitté éventuel entre moy et l'empereur tout ce qui a raport aux estats, possédez par le roy d'Espagne, à la réserve des Pays-Bas, qui appartiendront, ainsi qu'il vient d'estre dit, à l'électeur de Bavière.

Je m'assure, que cette déclaration doit suffire, pour persuader le roy de Suède et tous les princes et estats, qui en auront connoissance, que je n'ay point de dessein, ny d'ambition, qui puisse troubler le repos de l'empire; mais il convient fort au prompt succès de votre négociation de vous en tenir à ces déclarations, sans entrer dans des discussions, qui tireroient en des longueurs excessives. J'ay jugé à propos de vous informer de mes intentions sur toutes les conditions de la paix; mais il m'a paru, qu'il seroit dangereux de s'expliquer, article par article, sur le mémoire, envoyé de Vienne, parcequ'il y en a quelques-uns, qui sont très captieux, et entr'autre celuy, par lequel on veut que je me lie à ne faire passer la négociation par aucun autre canal que par celuy de

1) Voir *le traité des droits de la reine très Chrétienne.*

la Suède, ce qui pourroit alienner le Dannemark et empescher toute convention particulière avec les princes de l'empire, qui désireroient procurer la paix. D'ailleurs le chancelier Stratman, qui est le seul ministre de la cour de Vienne, avec lequel le comte d'Oxenstiern a quelque correspondance, a de si étroites liaisons avec le prince d'Orange, qu'il seroit dangereux de m'engager à ne faire passer cette négociation que par son canal; mais comme les préparatifs, que je seray obligé de faire pour la campagne prochaine, sont d'une excessive dépense, vous jugez bien, que les momens sont précieux, et que de tous les avantages, que vous pouriez ménager à ma couronne, sur le pouvoir, que je vous donne, il n'y en a point, qui me puisse estre plus agréable, qu'une prompte conclusion, et vous serez informé par la relation cy-jointe de la pleine victoire, que mon armée, commandée par le maréchal de Catinat, vient de remporter en Piedmont sur celle des confédérez [1]), et je receus hier la nouvelle de la prise de Charleroy [2]), qui s'est rendue par capitulation le 11e de ce mois; mais quelqu'avantage que ces grands événemens me puissent donner sur mes ennemis, vous pouvez assurer la cour, où vous estes, qu'elles n'aporteront aucun changement à mes offres; qu'elles faciliteront plustost au roy de Suède la gloire de rétablir promptement la tranquilité publique.

Je reçois présentement vostre lettre du 23e Septembre avec l'extrait de celles, qui vous ont esté escrites par le comte Bielk [3]), et je vois avec plaisir dans la vostre la

---

1) Le 4 Octobre le maréchal Catinat gagna la bataille de la Marsaille sur l'armée des confédérés, en particulier du duc de Savoie, Victor Amédée II, qui la commanda en personne, voir *les Mémoires de M. de S. H.*, II, p. 118 et suiv.; Martin, XIV, p. 180 et suiv.

2) Voir Martin, XIV, p. 178.

3) Voyez ci-dessous p, 418 et suiv.

confirmation des asseurances, que vous avez depuis longtems de [1]) bonnes intentions du comte Oxenstiern et mesme du [2]) celles du roy de Suède. Je vous met aussy en état par cette dépêche de leur faire voir, qu'ils ne peuvent pas désirer de moy de plus grandes facilites à une prompte conclusion de la paix généralle que celles, que je veux bien y apporter par les conditions, que j'offre, après que mes armes ont remporté sur celles de mes ennemis pendant cette campagne tous les avantages, que je pouvois raisonnablement souhaitter. Ainsy je m'assure, que voulant bien ne leur plus laisser le prétexte de dire, que mes offres ne tendent qu'à les désunir, et confiant présentement au roy de Suède tout ce que je puis contribuer au rétablissement d'une paix généralle, qui assure pour toujours le repos de l'Europe, ils n'apporteront plus de retardement à proffiter de la médiation de ce prince. Quoyqu'il en soit, toute la Chrestienté demeurera convaincue, qu'il ne tient pas à moy, qu'elle ne soit promptement délivrée de tous les maux, que cette guerre luy fait souffrir, et qu'elle ne s'en peut prendre qu'à ceux, qui croyent vainement d'y pouvoir trouver leurs avantages particuliers.

Je suis bien éloigné de croire, que dans cette conjoncture le roy de Suède veuille s'engager à donner aucun secours à mes ennemis, quand mesme ses sujets seroient entièrement dédommagez de toutes les prises, que les Anglois, les Hollandois et les Espagnols ont faits sur eux. Mais sy contre la bonne opinion, que j'ay de sa droiture, il escoutoit des propositions, qui tendent à luy faire faire quelque démarche contre ma couronne, je m'assure, que vous n'aurez pas de peine à les luy faire rejetter comme très préjudiciables à sa réputation et à son équité, même

1) des.

2) de.

directement contraires à la gloire, qu'il se propose d'acquérir par le rétablissement de la paix.

Je vois bien par vostre lettre particulière, que vous avez ponctuellement suivy mes ordres dans la communication, que vous avez donné au comte d'Oxenstiern des offres, que j'ay fait pour la paix de l'empire, et je n'ay qu'à approuver la conduite, que vous y avez tenue.

Pour ce qui regarde l'enterement de la reyne de Suède, puisque vous croyez ne pouvoir pas vous dispenser d'y assister, sans que la cour, où vous estes, s'en tînt offensée, vous pouvez vous y trouver plutost comme à un spectacle public qu'à une cérémonie de protestans.

Je donneray ordre aux Srs. de Boisseuil et de Fesne de faire tout le bon acceuil qui leur sera possible au Sr. Holp, premier écuyer du roy de Suède. Il est bon de remettre, autant qu'il vous sera possible, l'esprit du comte Bielk; mais il me paroist, qu'il devoit estre content des marques, qu'il reçoit de la continuation de mon estime, par la pension que je luy donne de 20m. livres, nonobstant les excessives dépenses, que cette guerre me cause. Et à l'égard des 24000 l., que je luy ay fait donner au lieu des deux compagnies suisses, qu'il me demandoit pour ses enfans, comme elles ne vallent présentement que 4000 l. aux capitaines, qui sont mesme obligez de les dépenser dans le service, le dit comte Bielk n'en auroit pas pu tirer un aussi grand avantage, que celuy du payement effectif, qu'il a receu de 24000 l. J'auray néantmoins égard à toutes ses raisons, aussitost que l'estat de mes affaires me le pourra permettre. Il ne doit pas douter aussi, que je ne donne au Sr. Bielke son cousin des marques de la considération, que je fais de son mérite, lorsque l'occasion s'en présentera; mais j'ay déjà disposé du régiment royal allemand en faveur du comte de Nassau. Vous pouvez aussi asseurer le dit comte de Bielk, que je ne trouve pas mauvais, qu'il aille

servir les Vénetiens, pourveu qu'il y trouve sa satisfaction. Sur ce &c.

A Stokolm 23 Septembre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il mande, que le comte Oxenstiern lui a fait connaître, que le roi de Suède est très sensible aux marques, que le roi de France lui donne de la part, qu'il prend à son deuil, et expose les arguments, qui prouvent la sincérité des bonnes dispositions de ce ministre, sur lequel cependant on ne peut compter, comme on pourrait le faire sur M. Bielke ou sur M. d'Asfert. De plus il rapporte, que la liquidation des dommages, que les Anglais et les Hollandais ont fait au commerce des Suédois, touche à sa fin et que M. van Heeckeren a ordre de faire une nouvelle proposition, qui nuirait peut-être aux intérêts de la France.

Sire.

J'ay receu la dépêche, dont V. M. m'a honnoré le 3e de ce mois [1]), et la lettre de condoléance [2]) pour le roy de Suède. Je l'ay communiquée à Mr. le comte Oxenstiern, qui m'a témoigné, que le roy de Suède a été fort touché de l'honneur, que V. M. a bien voulu faire au sieur Palmquist de recevoir les lettres de sa main; qu'il la considère comme une marque de l'amitié de V. M., aussi bien que toutes les expressions, dont elle a accompagné sa réponse au Sr. Palmquist, dont il a fait un fidel raport; qu'il regardoit encore comme une preuve de cette mesme amitié l'ordre, que V. M. me donnoit de luy présenter sa lettre; qu'il estoit bien fâché, que ses appartemens ne fussent pas en estat de pouvoir me donner une audience publique; qu'il laissoit à mon choix de luy

1) Voir plus haut p. 354 et suiv.

2) Celle-ci ne se trouve pas dans le manuscrit.

donner cette lettre dans une audience particulière ou de la délivrer à luy, comte Oxenstiern.

J'ay répondu, que j'avois ordre de présenter la lettre de V. M. au roy de Suède et de luy marquer en mesme temps de la manière la plus obligeante qu'il me seroit possible, combien V. M. s'intéressoit sincèrement à tout ce qui le touchoit; mais que j'avois un autre ordre général et antérieur à celuy [1]), de me conformer en toutes choses à la volonté du roy de Suède; qu'ainsi je croirois luy faire mieux connoistre la sincère intention de V. M. de vivre avec luy dans une parfaite union en me soumettant à ses ordres que par tout ce que je pourois luy dire. Mr. le comte Oxenstiern m'a témoigné, qu'il se chargeoit de rendre un compte exact au roy son maître de tout ce que je luy disois; qu'il ne me dissimuleroit pas, qu'il luy avoit fait connoistre, qu'il seroit fort aise de ne recevoir aucun compliment là-dessus; qu'il ne les attendroit qu'avec peine et qu'ils ne feroient que renouveller sa douleur; que néantmoins il sçavoit encore plus précisément, ce que le roy auroit plus agréable, et qu'il m'en informeroit.

V. M. aura déjà veu, que M. le comte Oxenstiern m'a déclaré assez nettement ses sentimens touchant Namur, puisqu'il m'a assuré, qu'il avoit escrit à M. Stratman, que l'Espagne ne pouvoit songer à faire la paix avec V^tre^ M^té^ qu'en luy abandonnant la place et le comté de Namur. Je puis mesme assurer V^tre^ M^té^, que M. le comte Oxenstiern va dans cette affaire de très bonne foy, et on ne peut point n'estre pas convaincu de ses bonnes intentions, quand on considère, qu'il a fait valoir au roy son maistre les propositions de V. M.; qu'il les a fait communiquer aux parties non seulement inté-

1) celui-là?

ressées, mais mesme en Hollande, sans considérer, que V. M. n'offroit rien pour les alliez de l'empereur et de l'empire; qu'il a escrit fortement en son particulier par ordre de son maistre à la cour de l'empire; qu'il en a tiré des ouvertures pour la négotiation de la paix: à la vérité elles ne sont pas bonnes, mais aussi les a-t-il condamnés; qu'il a approuvé entièrement mes raisons sur Luxembourg; qu'il compte que V. M. possède cette ville à mesme titre que les autres places, qu'elle a eues par le traitté de Nimègue, et qu'il déclare à Stratman, que le roy d'Espagne ayant fait la guerre à V. M. et ne pouvant se dispenser de luy abandonner quelqu'unes de ses conquestes, il n'y en avoit pas, qui fût moins préjudiciable à l'Espagne que Namur, et puis mesme dire à V. M., qu'il en a tant fait, qu'il a commencé à estre suspect aux alliez; que van Hekeren n'en est point du tout content, et le prince d'Orange encore moins.

Ce n'est pas, Sire, qu'on doive après tout cela compter sur M. Oxenstiern, comme on pouvoit faire sur M. Berke [1]) ou sur M. Dasfert, qui n'auroient pour but (et principalement le premier) que de faire, ce que V. M. souhaitteroit. Il n'en est pas de mesme de Mr. Oxenstiern. `A la vérité la promesse, que j'ay faite à sa femme, le fait agir avec plus de chaleur; mais ce n'est point ce qui le détermine absolument: c'est la persuasion, dans laquelle y [2]) est, que V. M. veut la paix; qu'elle propose des conditions raisonnables; qu'elle a une entière confiance au roy de Suède et en luy; que l'empereur n'en use pas de même, et que le prince d'Orange ne veut point de paix. Pour moy, je crois, que, sy V. M. achève de le persuader de la sincérité de ses bonnes intentions en

---

1) Bielke.

2) il.

s'ouvrant des conditions, qui regardent les alliez de l'empereur, que cela fera un si bon effet, qu'on verra le roy de Suède prendre de toutes autres mesures, qu'il n'a fait jusqu'à cette heure, car il est aisé de voir, que la conduite, que V. M. m'a ordonné de tenir icy, a changé entièrement l'air et les manières de cette cour à l'égard de la France.

On a presque achevé la liquidation des dommages, que les Anglois et les Hollandois ont fait au commerce des Suédois, et on va travailler incessamment à ce qui regarde les Espagnols. On m'est venu donner avis, que van Hekeren a ordre de faire une nouvelle proposition, qu'il a déjà insinué à quelques-uns des sénateurs. Il doit offrir non seulement de payer argent comptant ce qui regarde les Anglois et les Hollandois, mais aussi ce qui touche l'Espagne; mais il déclarera en mesme temps, qu'il ne délivrera cette somme, que quand le roy de Suède satisfera de son costé aux engagemens, dans lesquels il s'est mis par ce traitté, et comme le beau-père de Pitter et plusieurs autres personnes, qui ont beaucoup de crédit auprès du roy de Suède, sont intéressés dans cette affaire et qu'ils souhaiteroient fort de toucher de l'argent comptant, on ne doute pas, qu'ils ne pressent vivement le roy, et on croit, qu'il est à craindre, qu'il ne se laisse enfin persuader.

J'ay apris par d'autres voyes, que tout ce que je viens de mander des ordres de van Hekeren est vray; mais je ne sçay encore, si les suites, dont on me menace, sont à craindre, et si ce ne sont point des gens, qui me veuillent faire peur, pour tâcher d'avoir de l'argent. Je m'en éclairciray, mais quoy qu'il en soit, j'ay déjà commencé par oster toute espérance à ceux, qui m'ont parlé, et je leur ay répondu fort sèchement, car si le comte Wrede et le comte Dasfert, qui sera icy dans quinze jours et auxquels je n'ay rien promis que cette condition-là,

ne peuvent détourner cet orage, ainsi [1]) Mr. Oxenstiern, malgré tous les bons sentimens, qu'il a d'ailleurs, n'entrent pas dans mes raisons, qui ne sont que trop justes, je ne vois pas, ce que ces nouveaux venus pouroient faire. Ainsi je compte d'en venir à bout par le moyen de ceux, avec qui je suis déjà engagé, ou qu'il n'y aura rien à faire. J'espère en donner plus de lumière par le premier ordinaire à V. M. Je suis &c.

A Stockholm le 23 Septembre 1693.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il rapporte ce dont il a déjà parlé dans une dépêche précédente, que Oxenstiern, mû par la jalousie contre le Danemarc, l'a prié, il y a quelque temps, de permettre au secrétaire de la chancellerie suédoise de prendre copie de plusieurs raisonnements et réflexions, se trouvant dans la lettre du roi de France à M. de Bonrepaux; qu'il a acquiescé à cette prière; que M. Oxenstiern a envoyé ces notes à la Haye; que, de même que M. Staremberg et M. van Heeckeren, il a fait tendre pour environ six semaines ses chambres de deuil, à l'exception toutefois de sa chambre d'audience; qu'il désire être instruit de la volonté du roi touchant la question, s'il assistera à l'enterrement de la reine; quel est le caractère et quelles sont les fonctions de M. Holp, premier écuyer du roi de Suède; quel jugement ce M. Holp porte sur l'accueil, qu'on lui a fait en France et en Espagne; qui est ce M. Cronstrom, guide de M. Holp; quelle réponse il fera à M. Bielke, des lettres duquel il lui envoie un extrait.

Je crois, Monsieur, que vous vous souviendrez bien, que j'ay eu l'honneur de mander au roy le 29 de Juillet [2]), qu'on avoit une telle jalousie icy contre le Dannemark,

---

1) et si?

2) Voyez plus haut p. 336.

que Mr. Joul ayant leu à Mr. Oxenstiern plusieurs choses de la lettre du roy à Mr. de Bonrepaus, que je n'avois pas jugé nécessaire d'estre donné par escrit, Mr. Oxenstiern me les envoya demander par le secrétaire de la chancelerie, me disant, que, s'il ne les avoit pas, il paroîtroit, lorsque les deux roys de [1]) Nort feroient communiquer dans les cours etrangères ces propositions, que Sa Majesté auroit eu bien plus de confiance au roy de Dannemark qu'au roy de Suède, puisque les ministres de Dannemark raporteroient plusieurs raisonnemens et réflexions, que je ne luy avois pas communiqué; que là-dessus je luy laissay prendre copie des raisons, qui appuyoient les offres de Sa Majesté, selon ce qui estoit marqué de ne rien donner par écrit, mais d'en laisser prendre des extraits, et comme M. le comte Oxenstiern a voulu de bonne foy communiquer ces sortes de choses, il les a envoyées à la Haye, quoyqu'il n'y eût rien pour le prince d'Orange; mais il a crû, que cela feroit quelqu'effet auprès des Hollandois, qui désirent la paix. C'est, Monsieur, ce qui a esté envoyé de la Haye à Munster, et j'espère, que vous serez satisfait de ma conduitte en cela, et que vous voyez, que j'ay esté nécessité de donner cette satisfaction à M. Oxenstiern, car quoyque je ne pense pas, qu'il y ait eu de mal à le faire, en observant les mesures, qui m'estoient prescrites, je m'en serois néantmoins abstenu, si Mr. Joul n'avoit pas esté lire assez mal à propos à Mr. Oxenstiern ces propositions, qui y estoient jointes, qu'on luy avoit envoyé de Dannemark.

Je n'aurois point fait tendre de chambres de deuil, si Mr. Oxenstiern ne m'eût fait dire, que cela plairoit au roy de Suède, et comme il dit le lendemain la même chose à M. de Staremberg, qui alla luy demander son avis, le comte de Staremberg a fait tendre ses chambres

1) du.

de deuil, et van Hekeren, en ayant esté averty par Staremberg, l'a fait pareillement, ce qu'il n'avoit pas fait, lorsque j'escrivis au roy le 12e d'Aoust. Cependant, Mr., j'ay observé de ne point fait tendre ma chambre d'audiance, qui est la chambre du roy. Les autres sont les chambres de l'ambassadeur, que j'ay crû qu'on pouvoit mettre en deuil, puisqu'il y est luy-même et tous ses domestiques. Outre cela, Monsieur, j'ay toujours dit, que je ne garderois ce grand deuil-là que six semaines ou deux mois, de sorte que, quand j'auray rendu la lettre du roy au roy de Suède, comme il y aura deux mois de la mort de la reyne, je feray détendre le deuil.

Je suis bien aise, Monsieur, à propos de cela de vous demander, si je ne dois pas me trouver à l'enterement de la reyne, qui se fera dans deux mois. Pour vous expliquer cela j'auray l'honneur de vous dire, que les enterremens se font icy avec une pompe et une magnificence surprenante, et que les ministres étrangers sont invitez aux enterremens des personnes de qualité. Il ne s'en est point fait, depuis que j'ay donné mes lettres de créance, parcequ'on remet ordinairement ces sortes de cérémonies dans l'hiver et que l'on est dès 5 ou 6 mois à en faire les préparatifs; mais Mr. de Starenberg a esté à deux ou trois autres enterremens dans le commencement, que je suis arrivé icy, et comme je suis informé, que le maître des cérémonies doit venir dire à tous les ministres étrangers, qu'il y a des places retenues pour eux, s'ils y veulent aller; que le comte de Staremberg, bon catholique, s'y trouvera, aussi bien que tous les autres, je vous suplie de me faire l'honneur de me mander la volonté du roy là-dessus et de me permettre de vous dire en même temps, que le roy de Suède seroit très offensé, si je m'en obtenois [1]). Comme je suis icy sur les lieux et que je vois ce

1) abstenais.

qui peut plaire au roy de Suède, cela m'a fait faire quelquefois des choses, que Sa Ma^té^ n'a pas approuvée; mais outre que je ne feray jamais de grosses fautes là-dedans et que ce ne sera point dans les affaires de conséquence que je suivray mon propre sentiment, je vous suplie très humblement, Monsieur, de représenter au roy, que, quand je manque, ce n'est que par le zèle, que j'ay pour son service, réglant uniquement ma conduitte sur ce que je vois qui est agréable icy, et s'il estoit permis de se louer, je vous dirois, qu'il y a une grande différence des sentimens et des discours du roy de Suède et de ses ministres à l'égard de la France de ceux, qu'ils tenoient, quand j'y suis arrivé.

C'est, Monsr., dans cette mesme veue-là de faire des choses, qui plaisent au roy de Suède, que je vous ay représenté qu'il seroit bon, que Mrs. de Boisseuil et de Faisne fissent quelqu' honnestetés à Mr. Holp, premier escuyer du roy de Suède. C'est un homme, qui escrit tous les ordinaires à son maistre, qui lit ses lettres bien plus soigneusement que celles de ses ministres. C'est une espèce de plaisant, qui ne manque point d'esprit et qui rend un compte exact de toutes choses. Il s'est fort loué du bon accueil, que Mr. Duplessis luy a fait à son passage, et a mandé avec étonnement les beautez de Versailles et la magnificence de la France. Il s'est moqué de celle d'Espagne, s'est plaint du peu d'accueil, qu'il y a receu; qu'on luy a montré pendant quatre jours la révérence, qu'il falloit faire au roy d'Espagne à l'audience, qu'il luy a donnée, mais qu'il avoit manqué dès se [1]) premier pas, qu'il avoit fait en entrant dans la chambre. Il doit estre arrivé à cette heure en France du retour d'Espagne. C'est un gentilhomme suédois, nommé Cromstron, qui prend soin de le mener partout. Ce Cromstron est depuis long-

1) le.

temps en France et y veut passer le reste de ses jours. C'est un gentilhomme, qui a de l'esprit et du goust, de sorte qu'on le charge de choisir de certaines choses, que le roy de Suède fait venir de France. Je ne crois pas, qu'il soit le meilleur amy de Palmquist; mais je sçay, que le roy voit beaucoup de ses lettres à cause des commissions, qu'il luy donne quelquefois, et je luy dois cette justice, qu'il cherche toujours des occasions de faire connoistre les sentimens du roy pour le roy de Suède, et ce qu'il a escrit par le dernier ordinaire, que le roy avoit extremement parlé à son disner du mérite de la feue reyne de Suède, a beaucoup plus touché le roy, que ce que Palmquist luy en a mandé.

Je me donne l'honneur, Monsieur, de vous envoyer un extrait de deux lettres de Mr. Bielke. Je vous suplie de me faire savoir, quelle réponse je luy dois faire. J'en ay retranché beaucoup de choses inutiles, qu'il m'escrit du baron Dasfeld.

Je vous suis très obligé de la bonté que vous avez eue de faire expédier une ordonnance pour mon deuil. J'attendray, quand on voudra la payer, sans en importuner. Je suis &c.

Extrait de ce qui a esté ecrit à Mr. Davaux
par Mr. Bielke.

Il me mande, qu'il s'aperçoit avoir eu le malheur de déplaire en France; qu'on a interprété sa sincérité, comme s'il avoit d'autres veues, et qu'il ne donnât pas aux affaires toute son application; que cependant il le fait pour le bien du service, parceque souvent Mr. Dasfeld luy avoit proposé des choses, dont il l'a prié de ne parler à âme vivante, parcequ'elle se feroit d'elle-mesme, mais qu'on avoit si bien sceu tourner tout cela, que le baron Dasfeld, aussi bien que d'autres, s'en sont fait un mérite

en attribuant leur [1]) habilitez des événemens, où ils n'avoient eu aucune part. On doit estre convaincu par ce qu'il a offert au baron Dasfeld de faire à la mort de Mr. de Béthune, en cas qu'on trouvât sa présence nécessaire en Suède, qu'on ne peut souhaiter avec plus de passion de mériter l'honneur des bonnes grâces du roy; que cependant on a pas daigné luy faire un mot de réponse là-dessus; que cela et l'apréhension, qu'il avoit, qu'on ne fût mécontent de luy, l'avoit empesché d'écrire davantage à la cour; que les Vénetiens luy ont envoyé un exprès avec de grandes propositions, pour aller commander leurs troupes; qu'il seroit ravy d'aprendre, que la volonté de Sa Majesté secondasse ses désirs, surtout voyant, qu'il est inutile.

Il m'a adjouté, qu'en l'année 1690 M. Dasfeld luy dit, qu'il avoit ordre de luy déclarer de la part du roy, que, connoissant son zèle pour ses intérests, il avoit résolu de luy donner une pension à la fin de cette année-la; mais que le roy avoit peine de voir les engagemens, qu'il avoit avec ses ennemis, ayant un régiment dans le service de l'empereur et un en Hollande; qu'il avoit répondu sans balancer un moment, qu'il obéiroit aveuglement aux volontez du roy, de sorte que le baron Dasfeld luy ayant témoigné, que le roy ne trouveroit pas juste, qu'il abandonnât cet avantage, sans le luy rembourser, et ayant examiné ce que le régiment luy pouvoit valoir, il en régla le dédommagement à huit mille escus par an, l'assurant, qu'il recevroit cette somme tous les ans jusqu'à ce que le roy donna à ses fils des régimens ou des compagnies suisses, et [2]) qui leur vaudroit le mesme revenu, son dessein estant de faire deux régimens à ses dépens, pour établir ses deux fils en France; que cependant il [3])

---

1) à leurs. 2) ce. 3) il y.

aura trois années à la fin de celle-cy, qu'il n'entend plus parler de rien; qu'il y a plus de deux ans qu'il a prié le baron Dasfeld d'écrire en cour, qu'il estoit prest de se désister de ses prétentions, sy on vouloit bien consentir, qu'il fît son possible pour avoir deux régiments dans quelque service pour ses deux fils; qu'il avoit même proposé d'autres expédiants pour estre content, sans que cela coûtât quelque chose au roy, mais qu'il n'en avoit jamais pu tirer de réponse positive, ayant toujours été amusé de belles promesses, jusques là que le baron Dasfeldt lui demanda, il y a deux mois, s'il vouloit, que l'abbé Dasfeldt fît diligence pour avoir ce qui luy estoit deu; qu'il luy répondit, qu'il en seroit fort aise, mais qu'il venoit d'en recevoir une lettre, par laquelle il luy mande, qu'il ne se peut mesler de ce qui le regarde; que cela l'obligeoit de s'adresser à moy, pour me demander, si je croyois, que le roy ne trouveroit pas mauvais, qu'il fît son possible pour ravoir deux régimens; que, si ce n'estoit pas les mesmes et dans le mesme service, il ne doutoit pas, qu'il n'en trouvât avec facilité en les recrutant dans la nécessité, où l'on est présentement de trouver du monde; qu'il espéroit, que le roy luy rendroit cette justice de croire, que cela ne l'empêchera pas d'estre toujours aussi dévoué à son service, qu'il l'est, ne recherchant ces régimens que pour l'établissement de ses fils; que pour ce qui est de la pension M. Dasfeldt sçavoit, qu'il n'en a jamais ouvert la bouche, et que, comme il voit, qu'il ne la mérite pas plus que d'autres, qui ont fait semblant de rendre de grands services, il n'en parleroit jamais, mais que pour la perte, qu'il a faite de ses régimens, il est assuré, que la générosité de Sa Majesté ne permettra pas, qu'il la fasse, si l'affaire luy est représentée, comme elle est, et que, si le roy consent, qu'il fasse son possible pour obtenir deux régimens dans le service des alliez, il ne parlera jamais de cette prétention, remettant entre

les mains de Sa Majesté tout ce qu'elle trouvera bon de régler pour les trois années, qu'il a fait cette perte.

Il m'a escrit huit jours après, que son cousin, qui a l'honneur de servir le roy dans le régiment royal allemand, qui se trouve vacant par la mort de Mr. Bohll, l'a pressé d'écrire en sa faveur au roy, afin qu'il eût l'avantage d'estre mis à la teste de son régiment et de pouvoir continuer à sacrifier sa vie pour le service de Sa Majesté; que n'osant prendre la liberté d'écrire directement au roy dans l'apréhension, qu'il a, qu'on ne soit pas content de luy, il s'est adressé à moy; qu'il est bien assuré, que, si le roy connoissoit le zèle de son cousin pour son service, il ne luy préféreroit aucun étranger et qu'il vouloit estre responsable, que le régiment ne se trouveroit jamais mieux entretenu que par les soins, qu'ils en prendroient tous les deux; qu'il n'avoit que ce seul cousin au monde et qu'il ne l'avoit jamais regardé que comme son frère; qu'ainsi ce luy seroit une mortification terrible de voir, que ses ennemis en Suède triompheroient en le voyant malheureux en France, où il s'est dévoué pour le reste de ses jours; qu'il estoit bien aise cependant de m'informer de ce qu'il avoit proposé au baron Dasfeld touchant ce régiment il y a plus d'un an, afin que je jugeasse d'autant mieux de ses veues et du désir, qu'il avoit eu, aussi bien que tout ce qui porte à l'heure qu'il est son nom, pour se sacrifier éternellement au service du roy; qu'il y a deux ans passés, qu'il estoit en marché avec Mr. Bohll, pour achepter ce régiment pour son fils aisné, Mr. de Louvois luy ayant promis de luy procurer le consentement du roy, ayant aussi luy-mesme réglé le prix à quarante mille livres, en l'assurant d'un brevet de retenue pour son cadet; que la mort de M. de Louvois ayant fait demeurer l'affaire dans cet estat jusqu'à l'année passée, que son cousin le vint trouver pour la renouveller, qu'il s'adressa au baron Dasfeld, le priant de vouloir s'infor-

mer, sy le roy trouveroit bon, qu'il payât à Mr. Bohll dix mille escus et mille livres de pension, qu'il luy demandoit, s'offrant de laisser le régiment avec tous les revenans-bon à son cousin, jusqu'à que [1]) son fils fût en âge de servir luy-mesme, et d'envoyer tous les ans des recrues et des chevaux; que très assurément le régiment seroit dans un meilleur état, qu'il n'avoit jamais été; que pour marquer mesme au roy, que son inclination estoit absolument d'establir son fils pour jamais en France, il estoit content qu'on ne luy payât jamais un sol des huit mille escus de desdommagement et qu'on les gardast entièrement en France; qu'il estoit content de nommer deux hommes, qui en auroient soin et qui l'employeroient toujours au proffit de son fils, jusqu'à ce qu'il fût luy-mesme en état de gouverner son bien et de se rendre en France; qu'il l'asseura mesme, que, sy le roy vouloit avoir cette bonté pour luy faire nommer une terre de trois ou quatre cent mille livres, il seroit prest à l'achepter pour son fils aisné et ainsy l'establir entièrement dans son service, estant content aussy que, s'il pouvoit rendre quelque service au roy, que ce ne fût jamais à luy, qu'il fît la moindre gratiffication, mais que fût [2]) à son fils, dont il seroit plus satisfait que de tout ce que Sa Majesté pouvoit luy faire au monde, et elle l'obligeroit par là à vivre et mourir pour ses intérests; que cependant le baron Dasfeldt ne luy a pas fait la moindre réponse là-dessus, ce qui luy a fait juger, que ses offres de service et d'engagement n'avoient pas esté agréable au roy, et l'avoit déterminé à prendre de toutes autres pensées, n'ayant rien de sy fort à coeur, que l'establissement de ses enfans; que c'est ce qui l'a porté à s'engager avec les Vénetiens, estant trop homme de bien et trop reconnoissant, pour s'engager avec

1) jusqu'à ce que.
2) ce fût.

aucune autre puissance, qui soit contre les intérests d'un roy, qu'il révère du fond de son âme et pour lequel il ne balanceroit jamais un moment de sacrifier sa vie.

A Stockholm ce 30e Septembre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Les sujets, traités dans cette dépêche, sont les suivants: la reprise de la fièvre du roi de Suède et la demande de M. Oxenstiern, qui s'est adressé à lui pour avoir du quinquina; une description de la personnalité entière de M. Oxenstiern et de sa conduite à l'égard des négociations de la paix; la résolution du roi de Suède de se plaindre à l'empereur et à la diète de Ratisbonne de la manière inconvenante, dont on s'est déchaîné à Ratisbonne contre la Suède; une justification des paroles, dont le roi de Suède s'est servi en faisant part à la diète des offres du roi de France; une peinture du caractère et des qualités du roi Charles XI, appuyée de preuves; un avis, tiré de la connaissance du caractère de ce roi, sur la meilleure façon de négocier avec lui; une indication des vraies intentions de M. Straatmann; un éclaircissement plus précis de ce qu'il a écrit dans une de ses lettres touchant les nouvelles gratifications, qu'il y aura à distribuer; la répétition de ce qu'il a mandé plutôt par rapport aux propositions de M. van Heeckeren; une déclaration du roi de Suède portant, qu'il ne prétend pas recevoir de satisfaction pour les pertes, essuyées par ses sujets, si l'on ne travaille pas en même temps à la liquidation des dommages, soufferts par le Danemarc; un discours, qu'il a eu avec l'envoyé de Wolfenbüttel, qui lui a remis un projet des vues et des prétentions de ses maîtres, qu'il envoie avec cette dépêche-ci à Sa Majesté; une demande de ce même envoyé, qu'il plaise au roi de France de prêter une somme de cent mille écus aux ducs de Wolfenbüttel, accompagnée d'une offre, faite à lui, d'Avaux, d'en retenir dix mille; le départ prochain de M. Senf, envoyé de l'électeur de Saxe.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 10e de

ce mois [1]). Le roy de Suède est retombé malade depuis trois ou quatre jours et a eu quelques accez de fièvre. Comme j'ay donné à plusieurs personnes du kinkina, accommodé suivant la recepte, que V. M. a fait imprimer, M. le comte Oxenstiern m'en a demandé, pour faire prendre au roy. Le prince son fils n'a plus de fièvre; mais il est encore fort languissant.

Plus j'observe la conduite du comte Oxenstiern, plus je me persuade, qu'il travaille sincèrement à la paix. Je ne dis pas, Sire, qu'il soit dans les intérests de V. M. contre ceux de la maison d'Austriche: au contraire, je suis persuadé, qu'il est toujours autrichien; mais il veut la paix, que [2]) le roy de Suède la souhaitte et que V. M. a fait des propositions à l'empire, que le comte Oxenstiern trouve fort avantageuses. Il presse de bonne foy l'empereur de les accepter, et la confiance, que V. M. offre de luy marquer, s'il peut faire expliquer l'empereur sur les conditions de l'Espagne, ou s'il veut s'en ouvrir luy-même, et achever [3]) de le convaincre des bonnes intentions de V. M. Cette conduitte soutenue des asseurances d'une gratiffication considérable l'a porté à agir si franchement et si ouvertement pour l'avancement de la paix, qu'il s'est presque rendu suspect de partialité aux alliez, comme il s'en est flatté pendant quelque temps. Il ne songe qu'à rétablir la tranquilité publique, ce qui a extrêmement déplu au prince. Je puis assurer V^tre^ M^té^, qu'elle peut compter là-dessus. Je suis sur les lieux; je vois les choses de près. J'apporte toute l'application possible pour ne me point tromper et, Dieu mercy, je ne me suis pas trop abusé jusqu'à présent dans les jugemens, que j'ay formé des personnes, à qui j'ay eu à faire, parceque je me suis fait une étude particulière de les bien connoistre.

---

1) Voyez plus haut p. 363 et suiv. 2) parceque.

3) Lisez: achèvera au lieu de: „et achever."

C'est par cette raison que je crois pouvoir juger, que la conduitte du Sr. Snolski à Ratisbonne ne doit donner aucune mauvaise impression des sentimens du comte Oxenstiern. J'espère, que V. M. en fera le mesme jugement, lorsque je luy auray représenté le caractère du comte Oxenstiern en ce qui peut avoir raport à la conduitte, qu'on tient pour la négociation de la paix. Il a une longue expérience des affaires; mais il a peu d'esprit, et comme il se pique de probité et de droiture et qu'il n'a pas toutes les lumières requises pour connoistre les détours et les manéges, qui ne sont pas deffendus à un homme de bien et d'honneur, il se tient dans les bornes étroites d'une conduitte sévère, qui l'empesche quelquefois de venir à bout de ce qu'il souhaite. C'est la manière, Sire, qu'il [1]) en use au sujet de la paix. Il a embrassé sans balancer les moyens, que V. M. luy a donnés de la procurer, et sans considérer, que c'estoit des offres, qui ne regardoient que l'empire, et que le roy de Suède n'estoit pas encore accepté pour médiateur, il les a fait communiquer à Vienne, à Ratisbonne et à la Haye, sans prendre les devant auprès du prince d'Orange, ny auprès d'aucun autre personne, de sorte qu'il s'est presque attiré l'indignation des alliez.

Je ne doute pas, Sire, qu'on n'ayt demandé [2]) à V. M., de quelle manière on s'est déchaîné à Ratisbonne contre la Suède. Je l'ay sceu de plusieurs endroits, et Mr. Oxenstiern m'a appris, qu'un des députés avoit dit, qu'on ne pouvoit donner d'autres réponses aux propositions de V. M. que celles, qu'un ministre à Nimègue avoit fait en semblable occasion. „Pax ista est phantastica et per fenestram ejicienda est;" qu'un autre avoit adjouté, qu'il n'y avoit plus qu'à suivre le conseil, qui est dans

1) dont il.

2) mandé.

une commédie de Terence, „abi domum a [1]) laqueo suspende te" [2]), et qu'ils avoient parlé si insolament de la Suède, que le roy son maître avoit résolu d'écrire fortement aujourd'huy, pour en faire des plaintes à l'empereur et à la diette de Ratisbonne. Il m'a appris aussi, qu'on avoit exagéré la différence du procédé du Dannemark d'avec celuy de la Suède; que le Dannemark n'avoit eu garde de communiquer des propositions de la France; que la Suède n'en avoit pas fait de mesme, et qu'elle faisoit assez voir par là, qu'elle n'estoit pas aussi portée pour les intérests de l'empire, qu'elle le voulait faire croire; mais qu'elle penchait toujours du costé de la France.

Je sçay bien, Sire, que le Dannemark prend peut-estre des mesures, pour faire des choses plus fortes pour le service de V. M.; mais il agit plus finement et attend, pour prendre son temps. Cela revient à mon principe, que le comte Oxenstiern y va de bonne foy, mais sans aucune précaution, et se tient uniquement à de certaines règles générales sur ce mesme fondement, que Snolski n'a pas communiqué les conditions de paix aux ministres, que le neufvième electorat sépare de la diette, parceque, depuis que cette affaire a esté suscitée, ceux, qui se sont séparez, ne sont plus en commerce avec luy.

Je ne prétends point justifier personnellement Snolski: il est Austrichien, autant qu'on le peut estre, mais outre qu'il n'est pas si aisé de faire changer tout à coup un ministre, à moins qu'il n'ait fait quelque faute considérable, c'est qu'on ne doit pas craindre, qu'il soit capable de décourager cette cour-cy, comme le Sr. Friehman l'apréhenda. Il ne connoît pas le roy de Suède: bien

---

1) et.

2) Térence, *Andria*, I, 5, *verset* 20, où on lit proprement: „Abi domum, abi cito ac suspende te."

loin de cela, le raport, que Snolski a fait du mauvais traittement, qu'il a receu, anime le roy de Suède et l'a obligé d'écrire à l'empereur et à la diette, pour en faire des plaintes. Je ne pense pas non plus, que la remarque, qu'on a fait à Munster, que la Suède a témoigné trop d'indéference [1]) en proposant les conditions de paix, soit tout à fait juste. Il est vray, que le roy de Suède n'a pas déclaré aussi positivement, que Guldenstolpe me l'avoit dit, que les offres de V. M. estoient raisonnables, et qu'il les falloit accepter; mais il fait assez [2]), qu'il les approuve, lorsqu'il se charge (n'estant pas médiateur) de les communiquer, qu'il déclare qu'elles sont un bon acheminement à la négociation de la paix et qu'elles pouront servir à l'accomplissement d'un ouvrage si précieux, et que ne voulant pas offrir ouvertement sa médiation, qui a déjà esté refusée deux fois, il l'offre indirectement et fait assez entendre, qu'il est prest à l'exercer.

On ne peut guère exiger du roy de Suède, qu'il parle autrement sur les premiers offres de Votre Majesté, sans sortir du caractère de médiateur, et c'est tout ce qu'on poura luy demander, lorsque vos ennemis refuseront de l'écouter. On voit mesme par tout ce qui s'est passé à Ratisbonne, que, s'il en avoit usé d'une autre manière, il se seroit mis hors d'estat de pouvoir servir V. M. dans les suittes, car les alliez auroient eu peine après cela à le recevoir pour médiateur, et luy, n'ayant pas envie d'entrer en action, il ne pouroit plus estre utile, ny en qualité de médiateur, ny comme allié. Pour ce qui est du roy de Suède, c'est un prince, qui a peu de lumières naturelles, qui estant occupé uniquement du désir de retirer tout le bien qu'il peut d'entre les mains de ses sujets, ne s'aplique pas fort aux affaires étrangères, dont il se repose presque

1) indifférence?

2) fait assez entendre?

entièrement sur le comte Oxenstiern. D'ailleurs il aime la justice; il a une probité d'ancien chevalier et une aversion naturelle pour les personnes, qu'il croit de mauvaise foy ou déraisonnables, et est religieux observateur de sa parole jusqu'au scrupule.

Je crois, Sire, qu'on aura mandé à V. M., que, lorsque les affaires estoient presque à l'extrémité dans la dernière guerre, les Hollandois luy offrirent de luy faire restituer tous les estats, qu'il avoit perdu, et de luy donner une somme considérable d'argent, s'il vouloit abandonner les intérests de V. M. Il répondit, qu'il estoit engagé avec elle et qu'il ne manqueroit jamais à sa parole et à son écrit; que, si Dieu avoit résolu, qu'il y périt, il se soumettoit à ses ordres; mais qu'il n'abandonneroit point V. M. Il connoist la faute, qu'on luy a fait faire d'avoir pressé l'empereur d'ériger un 9e électorat en faveur du duc d'Hanover; il en veut du mal à ses ministres et les en maltraitte toutes les fois, que l'occasion s'en présente. Néantmoins, quoyqu'on luy ait pu dire là-dessus, rien ne l'a pu engager à reprendre ses véritables intérests contre le duc d'Hannover touchant le 9e électorat. V. M. voit assez, que sur ces principes-là toute la négociation, qu'on a à faire auprès du roy de Suède, consiste à le persuader de la sincérité de vos intentions pour le rétablissement de la tranquilité publique et à luy faire connoistre l'équité des conditions, que V. M. propose. On embarquera insensiblement sur ces fondemens-là à faire agir fortement ses ministres dans les cours étrangères en faveur de la paix, et si la conduitte des ennemis de V. M. luy fait voir l'injustice de leur demande et en mesme temps leur éloignement pour la paix, il sera si indigné de leur procédé, que se trouvant déjà à demy engagé par les démarches, qu'il aura faites, il se portera peut-estre à prendre des résolutions, ausquelles on ne peut pas seulement penser à cette heure. Je ne prétends pas, Sire, que cela arrive

imancablement, comme je le dis; mais je soutiens, qu'on ne peut y réussir par aucune autre voye.

J'ay parlé encore ces jours-cy à Mr. Oxenstiern touchant les conditions de paix avec l'Espagne. Notre entretien a esté le mesme là-dessus que celuy, dont j'ay eu l'honneur si souvent de rendre compte à V. M., et je puis encore luy dire, que, si Mr. Oxenstiern ne fait pas plus d'avance sur ce chapitre-là, ce n'est point manque de bonne volonté, mais faute de lumière et de courage. Il n'ose s'expliquer nettement, et je ne suis pas assez instruit pour le faire tomber insensiblement à ce que V. M. souhaite.

Je ne puis parler des sentimens de M. Stratman que sur le rapport de M. Oxenstiern. Comme j'ay crû le devoir mettre sur ce chapitre-là, depuis que j'ay receu la lettre de V. M., il m'a assuré, que Stratman vouloit sincèrement la paix; que la prévention, où l'on est qu'il est attaché au prince d'Orange, ne vient que de ce qu'il favorise M. le duc d'Hanover pour le 9e électorat; qu'on a publié, qu'il en avoit receu de gros présens et plusieurs autres choses, mais que cela ne l'empêcheroit pas de désirer la paix. Ce que je puis ajouter de mon chef à cela est que la première veue de tenir cette négociation secrette vient plutost de Mr. Oxenstiern que de Mr. Stratman, qui a suivy en cela les intentions de Mr. Oxenstiern; mais ce qui fera voir clairement à V. M. les intentions de Mr. Stratman, c'est la réponse, que nous attendons icy dans trois semaines, car, s'il persiste dans les mesmes propositions, on peut conter[1]), qu'il ne veut pas la paix, et alors cette négociation secrette sera finie, et le service de V. M. n'en aura pas souffert.

Comme je vois, Sire, qu'il pouvoit y avoir du malattendu [2]), sy je ne m'expliquois pas nettement de ce

1) compter.

2) entendu.

que j'ay voulu proposer à V. M. touchant de nouvelles gratifications par ma lettre du 19 du mois passé [1]), je prendray la liberté de luy dire, que, si elle se contenteroit de Luxembourg et de Namur, je ne crois pas, qu'elle eût besoin de faire aucune gratification au comte Oxenstiern par-dessus les 40m. escus, que je luy ay promis, ny au comte Dasfert par-dessus les dix mil escus, qu'il attend dans ce mois d'Octobre pour l'observation de la neutralité, à moins que je ne visse, qu'il fût nécessaire, pour déterminer le roy de Suède ou Mr. le comte d'Oxenstiern, d'engager le comte Dasfert par une promesse d'autre dix mille escus, et je crois, qu'ils seroient bien employez, s'ils faisoient conclure cette affaire, car au moins de cela je ne m'engagerois pas de nouveau avec le comte Dasfert; mais comme je me suis imaginé, que cette campagne ne se passeroit point, sans que V. M. fît assiéger Charleroy; que je suis persuadé, que cette place, qui est du costé de Namur, doit suivre son sort, et que d'ailleurs elle donne toute la Sambre à V. M. et conserve ses frontières, il m'a semblé, qu'on pouvoit raisonnablement désirer de faire cedder cette place avec Namur. Ainsi je représentois, que, si V. M. vouloit quelque chose de plus que Namur, c'est à dire Charleroy, il estoit nécessaire, pour engager M. le comte Oxenstiern à appuyer cette proposition, d'augmenter de dix ou peut-estre de vingt mil escus la gratification de V. M. et donner jusqu'à quinze mille escus à M. le comte Dasfert au lieu de dix, qu'on luy donneroit pour Namur simplement, et je crois, que Charleroy vaudroit bien les quinze ou vingt cinq mille escus, que V. M. donneroit de plus. Comme on dit icy, que Charleroy est investi, cela me rend plus hardy à expliquer mes sentimens. Je compte toujours, que, si Mr.

---

1) Voyez ci-dessus p. 359 et suiv.

Oxenstiern ne fait que cedder que Namur, il n'aura que quatre mille escus.

J'ay tâché de découvrir, s'il estoit aussi à craindre, qu'on [1]) me l'avoit dit, que le roy de Suède donna aux Hollandois les secours, stipulez par les traittez. Ce que je n'ay pu pénétrer m'a confirmé dans les soupçons, que j'avois, qu'on avoit d'autre dessein que de tirer de moy quelque gratification. Il est bien vray, que van Hekeren offre de payer argent comptant les dommages, que les Anglois, Hollandois et Espagnols ont fait aux Suédois, mesme ceux, que le roy de Suède a souffert dans l'administration de ses droits, et qu'il demande, que l'on satisfasse en même tems au traitté; mais jusqu'à cette heure je ne vois point, que le roy de Suède soit disposé à le faire et qu'il ayt changé de sentiment là-dessus. Mr. Wrede luy en a parlé il y a deux jours. Le roy de Suède luy témoignat, que les offres estoient bien avantageux, mais qu'il aymoit mieux ses troupes pour les livrer entre les mains d'aussy méchans généraux que ceux des alliez. Je ne laisseray pas, Sire, d'être attentif à ce qui se passera là-dessus; mais quoy qu'il arrive, je m'en tiendray à mon premier sentiment, que, si les comtes de Wrede et Dasfert ne peuvent empescher cette affaire, il est inutile de donner de l'argent à d'autres, et, s'ils ne le peuvent, les autres ne le pouront pas non plus.

Mr. Wrede m'a donné avis d'une chose, que le roy de Suède fit avant-hier, qui confirme bien tout ce que j'ay marqué cy-dessus de ce prince, car voyant, que la liquidation des dommages et intérests, qui regardent la Suède, s'avançoit beaucoup, sans que l'on songeât au Dannemark, il a donné ordre à des commissaires de déclarer à van Hekeren et a fait escrire pareillement en Hollande, qu'il

---

1) ainsi qu'on.

ne prétendoit pas recevoir de satisfaction sur les pertes, que ses sujets ont faites, si on ne travaille en même temps à la liquidation des dommages, que le Dannemark a souffert, et qu'il vouloit exécuter fidellement le traitté, qu'il avoit fait avec cette couronne. Ce n'est que la seule obligation de sa parole, qui le porte à en user de la sorte, car le Sr. Luxdorf ne luy en a pas parlé, ny fait parler. Outre cela il est très mécontent du Dannemark de l'avoir engagé à mettre V. M. dans le traitté de représaille et d'avoir concerté et signé l'écrit, qu'il falloit délivrer à la France, et puis de ne l'avoir pas donné, pour en rejetter toute la hayne sur la Suède.

L'envoyé de Wolfenbutel me dit il y a deux jours chez celuy de Dannemark, que ses maîtres luy avoient ordonné de me parler de leurs intérests; qu'ils en avoient de trois sortes pendant cette guerre à la conclusion de la paix faite. Je luy dis à l'égard des deux premiers articles, que c'estoit une suitte des engagemens, qu'ils avoient pris avec V. M. par l'entremise du Danemark et qu'ainsi cela ne pouvoit s'en détacher. Il en convint et me témoigna, que ses ordres en effet regardoient les affaires, qui pouroient survenir après la conclusion de la paix; que Mr. le duc d'Hanover, avec qui ils devoient selon toutes les apparences avoir des démeslez, avoit juré une alliance perpétuelle avec la maison d'Austriche et s'estoit engagé à estre dans les intérests de l'empereur en toutes occasions et de le secourir de toutes ses forces à la mort du roy catholique, pour l'aider à se mettre en possession du royaume d'Espagne; qu'ainsi ses mr. [1]) s'offriroient de former un parti pour rendre inutile les desseins du duc d'Hanover, et qu'ils avoient fait un projet de leurs veues et de leurs pretentions, qu'il m'a communiqué. Je me donne l'honneur de l'envoyer à V. M.

---

1) maîtres.

Il m'a dit ensuite, que ses maîtres avoient un besoin pressant d'une somme de cent mille escus; que, si Votre Majesté vouloit bien la leur prester, ils en demeureroient débiteurs, et V. M. pouroit retenir cinquante mille escus sur les premiers subsides, qu'elle devra au Danemark, et se rembourser de la mesme manière des cinquante autres l'année suivante. Il a adjouté, que sur les cent mille escus, qu'ils recevroient, il en demeureroit dix mille escus entre mes mains pour en disposer à ma volonté. Je rends compte de cecy à V. M., parceque je crois, qu'un homme, qui a l'honneur d'estre dans son service, est coupable, s'il ne l'informe pas de l'argent, qu'on luy offre, quand mesme il le refuseroit, comme j'ay fait celuy-cy. Jamais, Sire, je n'ay esté si étonné, que quand il m'a fait cette proposition. Je luy ay dit, que j'avois eu le bonheur d'estre si bien connu en Hollande, que jamais personne n'avoit osé me faire aucun offre; que j'étois bien fâché, que ses maîtres eussent assez mauvaise opinion de moy, pour croire, que je fusse capable de recevoir de semblables présens.

Il me représenta, qu'on ne me demande rien contre mon devoir, ny contre le service de V^tre^ M^té^; que les princes d'Allemagne ne recevoient jamais aucun bienfait, soit en subsides, soit en argent presté, qu'ils ne fissent un présent au ministre du prince, de qui ils le reçoivent. Je luy ay dit, que je ne sçavois rien de cet usage-là et que je ne prétendois pas le suivre; que V. M. avoit besoin de tant d'argent pour subvenir aux dépenses excessives, qu'elle est obligée de faire pour soustenir la présente guerre, qu'elle n'estoit pas en estat de faire des avances, ny des prests si considérables; qu'ainsi je n'aurois point l'honneur d'en écrire à V. M., mais que, si c'estoit une chose praticable, ou mesme fort aisée, l'offre, qu'il m'avoit fait, m'empescheroit de m'en mesler, ny d'en vouloir jamais entendre parler.

Ce ministre a des lettres de créance de M. l'évesque de

Munster, et il a ordre de presser le roy de Suède de se joindre aux opposans au 9e électorat. Je l'ay prié de ne point parler encore de cette affaire, car on n'y réussira pas, et on ne fera qu'opiniâtrer le roy de Suède; mais si l'empereur marque toujours le mesme éloignement pour la paix et que cet envoyé essaye alors d'engager la Suède dans le party des princes, qui voudront s'unir pour obliger l'empereur à la paix, il pouroit plustost y réussir. Au moins il n'y trouvera pas d'obstacle insurmontable, et s'il veut concerter avec moy, je tâcheray de ne luy estre pas inutile.

Le Sr. Senf, envoyé de Mr. l'électeur de Saxe, a pris aujourd'huy son audiance de congé et doit partir après-demain. Je n'ay point découvert, qu'il ait fait icy aucune négociation particulière. Je suis &c.

Lettre particulière.

M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il lui propose de mander à M. Frischmann d'avoir correspondance avec lui.

Je ne sçay, Monsieur, si vous ne jugeriez pas à propos de mander à Mr. Frischman d'avoir correspondance avec moy. Cela ne poura estre que bon pour le service du roy. Je le détromperois, et la cour de Munster aussi, lorsque je les verrois dans de fausses préventions, ou je me détromperay moy-mesme, quand je connoistray, que je seray dans mon tort. Je suis &c.

Projet.

Les conditions, que Messeigneurs les ducs de N. N. désirent d'obtenir à leur avantage par ce traitté, consistent en cecy:

1°. D'estre receus dans une pleine et entière protection, tant en général contre tous ceux, qui chercheront leur opression en entreprenant quelque chose par voye de fait sur leurs estats, qu'en particulier contre la puissance de Mrs. leurs cousins, lorsqu'eux ou leur postérité viendront

à estre insultez ou traittez d'une manière méprisante d'eux contre leur ancien estat, droits et prérogatives, ou qu'ils en seront pressez par voye de fait; qu'en tous ces cas on veuille les assister tout de bon et les seconder, non seulement avec des exhortations sérieuses et de bonne heure, mais le cas exigeant avec main forte et suffisante en troupes et en argent.

2°. Qu'on veuille eux et leur postérité seconder avec interposition vigoureuse, ou, s'il est besoin, réellement, afin qu'ils puissent tirer satisfaction de Mrs. leurs cousins sur leurs justes prétentions.

3°. Qu'il plaise au roy de leur accorder huit mille escus de subside par mois pour l'entretien de leur estat militaire, que ny eux, ny leur postérité ne changeront pas, mais qu'ils entretiendront perpétuellement après la conclusion de la paix, et afin que le payement s'en fasse de mois en mois, sans manquement, qu'on authorise pour cet effet quelque marchand à Hambourg.

4°. Que ces subsides, lorsqu'on entrera en rupture et qu'on agira effectivement, seront augmentez d'une telle sorte, qu'eux et leur postérité puissent estre en estat suffisant, pour soutenir avec vigueur les services et les opérations, que l'intérest du roy requérera.

5°. Qu'on veuille protéger les droits des princes selon le traitté de paix de Westphalie, tant en général qu'en particulier, autant qu'ils sont utiles à eux et à leur païs et de deffendre et de maintenir ses droits contre tous attentats.

D'autre part les considérations, ausquelles Messeigneurs les ducs veuillent estre obligés par ce traitté, sont:

1°. Qu'eux et leur postérité s'employeront entièrement pour l'intérest du roy, tant que (salva obligatione erga Imperium) il leur sera possible, lequel intérest ils se [1])

---

1) Ce „se" est de trop.

soutiendront et avanceront fidellement, et ils tâcheront d'attirer dans le même parti d'autres princes de l'empire.

2°. Pour cette fin ils veulent demeurer perpétuellement dans leur présent estat militaire, mesme après la conclusion de la paix, et qu'ils entretiendront leurs fortifications en considération, pour estre dans une telle posture et estat, sur lequel la partie adverse, qui auroit quelque méchant dessein contre l'intérest du roy, sera nécessairement obligé d'avoir des égards.

3°. Que pour le service du roy ils tiendront leurs fortifications sus-mentionnées, qui sont les meilleures places d'armes de toute la basse Saxe, prestes à la manière susdite, dans lesquelles, outre les troupes ordinaires, qui s'y trouvent déjà, ils formeront un tel corps, qu'à la succession d'Espagne ou à quelqu'autre grande conjoncture on jugera nécessaire et suffisant, pour l'entretien duquel corps pourtant on leur fournira les moyens nécessaires en temps et de bonne heure.

Au reste vous pouvez assurer Son Excellence en mesme temps, que comme nous vous avions envoyé à Stockholm en partie pour l'avancement de la paix en conséquence du traitté, conclu avec le Danemark, ainsi nous faisions en mesme temps traitter et négocier à Ratisbonne avec toute la vigueur imaginable, espérant de plus, que, lorsque notre dessein touchant la composition de deux armées des princes seroit mis en effet cet hyver, à quoy nous faisions travailler avec toute la diligence requise et pour lequel dessein nous trouvons beaucoup d'inclinations auprès de plusieurs princes de l'empire, qu'alors la paix suivra infailliblement en très peu de temps.

23 Octobre 1693 à Choisy [1]).

La roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. -- 'A propos de ce que M. d'Avaux lui a écrit par rapport au quinquina il

1) Au nord de Compiègne.

le dissuade de trop s'ingérer des soins de la santé du roi de Suède. Puis il lui ordonne de ne plus se mêler de la négociation des affaires du duché de Wolfenbüttel. Du reste la lettre n'est que l'écho de celle, à laquelle elle sert de réponse.

Monsr. le comte d'Avaux. J'aprends avec bien du déplaisir par votre lettre du 30 Septembre [1]), que le roy de Suède est retombé malade, et comme l'estime et l'amitié, que j'ay pour ce prince, m'intéresse très sincèrement à sa conservation, j'attendray avec impatience, que vous me donniez de meilleures nouvelles de sa santé, et j'espère, que vos premières me tireront de l'inquiétude, qu'elle me donne; mais quoyqu'on se puisse promettre ce bon effet du quinquina, néantmoins, comme les meilleurs remèdes ne produisent pas toujours la guérison, je m'assure, que vous aurez pris les précautions nécessaires avec ses médecins, pour ne pouvoir estre blasmé, si ce que vous avez donné ne répond pas à leur attente, et il vaut toujours mieux laisser à leur expérience le soin entier de la santé de leur maistre, que de s'ingérer d'y vouloir contribuer.

Je suis bien aise de voir, que vous avez toujours de nouveaux sujets de croire, que les intentions du comte d'Oxenstiern et celles du roy son maître sont très bonnes pour le rétablissement de la paix, et je ne doute pas, qu'ils ne soient bien persuadez de la sincérité des miennes, lorsque vous jugerez à propos de parler au dit comte Oxenstiern en conformité de ce que je vous ay escrit par ma dépêche du 15 de ce mois [2]), et que vous l'asseuriez, que tous les grands avantages, qu'il a plu à Dieu donner à mes armes, dont je n'ay receu la nouvelle, que depuis que j'ay résolu de vous confier les conditions, que je veux bien accorder

---

1) Voyez ci-dessus p. 432.

2) Voir plus haut p. 410 et suiv.

à l'Espagne et aux États Généraux, pour former la barrierre en Flandres, n'ont apporté aucun changement à mes offres, quoyque la victoire, que mes armes ont remporté en Piedmont, m'ayt mis en état d'y faire hiverner toutes mes troupes, et que la prise de Charleroy me donne moyen de faire encore l'année prochaine de nouvelles conquestes en Flandres et de plus grands efforts en Allemagne cette campagne.

Le roy de Suède ne pouvoit pas donner de plus grandes preuves de sa bonne foy que le refus, qu'il fait de toute satisfaction sur les dommages, que ses sujets ont soufferts des Anglois et Hollandois, à moins qu'on ne travaille en mesme tems à la liquidation de ceux, que la couronne de Dannemark demande, et rien ne marque mieux le désir sincère de rétablir la paix dans toute l'Europe, que la résolution, qu'il témoigne avoir pris de ne donner aucun secours à mes ennemis. On peut dire aussi, qu'il ne fait rien en cela, qui ne soit conforme au traitté, qu'il a fait avec eux, puisqu'il ne leur a promis du secours, qu'après qu'il avoit tenté les voyes d'accommodement, et qu'il voit bien, qu'il ne tient qu'à eux d'avoir la paix à des conditions raisonnables.

Les propositions, que les ducs de Wolfembutel vous ont fait donner, sont moins convenables à l'état présent des affaires de l'Europe et à mes intérets, que celles, dont ils se sont ouverts au Sr. de Bonrepaux, et comme cette négociation est liée avec celle de Dannemark, vous deves en laisser le soin au dit Sr. de Bonrepos. Sur ce &c.

A Stockholm le 7 Octobre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Cette lettre contient des réflexions de l'ambassadeur, relatives au chapitre des gratifications et à la conduite, qu'il aura à tenir à l'égard de M. Oxenstiern. En outre elle renferme plusieurs nouvelles, savoir, que le mariage du prince de Holstein-

Gottorp, qui va quitter Stockholm dans huit jours, est devenu moins vraisemblable à cause de la vie licencieuse, qu'il mène; que le roi Charles XI épousera ou la princesse de Holstein ou une des princesses de Meckelbourg; que M. le comte d'Asfert est sur le point de revenir, de même que M. le comte de Stembock; que la levée du siège de Belgrade est regardée à Stockholm comme une chose considérable; que malgré Madame la comtesse de Staremberg il joue et soupe deux ou trois fois la semaine chez M. Oxenstiern.

Sire.

J'ay receu la lettre de V. M. du 17 du mois passé [1]). Je me garderay bien d'engager V. M. dans aucune gratification que celles, qu'elle m'a permisses et qui ne doivent estre payées qu'après la conclusion de la paix, et si je crois nécessaire pour le service de V. M. d'en faire de nouvelles, j'auray l'honneur de l'en informer, et j'attendray ses ordres, avant que de rien promettre, comme j'ay fait touchant les augmentations, que j'ay crû qu'on devoit faire aux comtes Oxenstiern et Dasfeldt, en cas qu'on puisse par le moyen de cette augmentation faire conclure la paix avec l'Espagne à des conditions plus avantageuses, qu'on ne feroit sans cela.

Je n'ay jamais crû, Sire, que l'on deût considérer comme des pensions ce que V. M. a accordé en 1690. Bien loin de cela, je n'ay rien promis à Mr. Guldenstolpe pour l'observation de la neutralité, et je ne donne rien a Mr. Weling, ny pour la neutralité, ny pour la conclusion de la paix, parceque je n'ay pas veu jusqu'à cette heure, qu'il pût estre d'aucune utilité pour vostre service, et que ce seroit achepter bien cher quelques nouvelles ou quelqu'avis, qu'il pouroit donner. Je sçay, qu'il est fâché contre moy, et il ne m'a plus escrit, depuis que je ne

1) Voir plus haut p. 379 et suiv.

voulus pas m'engager avec le général major Weling, son frère, de luy faire donner dix mille escus, et autant aux comtes Wrede, Dasfert et Guldenstolpe. Tout ce que j'ay à apréhender est, que, supposé qu'on donnât une gratification à quelqu'un de ceux, qui en ont receu en 1690, ils ne se trouvassent offensez, si elle estoit moindre, que celle, qu'on leur donnat cette année-là. J'ay pris la liberté d'en mander mon sentiment à Votre Majesté; mais cependant j'ay agi avec tant de retenue, que je n'ay promis aucune somme précise au comte Wrede, qui est le seul, à qui je me sois engagé, et si V. M. juge, qu'on ne luy doive donner que huit mille escus, cela se peut faire.

Pour ce qui est du comte Dasfert, à qui le Sr. de la Piquetière a eu ordre d'offrir dix mille escus, je tâcheray de le faire se contenter aussi de huit, et les quatre mille escus, qu'on retrancheroit de ces deux sommes, serviroient pour Mr. Oliverskrantz. Il ne resteroit plus comme cela que six cent escus, dont je croirois qu'il faudroit gratifier ce lieutenant-colonel, à qui M. le comte Dasfelt se confie et qui est très nécessaire pour entretenir notre correspondance, le Sr. de la Piquetière ne pouvant y servir si régulièrement à cause de son caractère et de ses infirmitez.

V. M. aura veu par mes lettres suivantes l'effet des instances de Mr. le comte Oxenstiern, et ne dit [1]) pas, Sire, que Mr. Stratman ne se trompe point, car je ne puis répondre de ce qui n'est pas de ma connoissance; mais j'ose assurer V. M., que Mr. Oxenstiern y va de bonne foy; qu'il fait pour l'avancement de la paix tout ce qu'il croit selon son génie estre capable de la procurer, et comme je dois avoir pour but à cette heure de faire en sorte, que le roy de Suède oblige l'empereur à faire la paix, ou que, s'il n'y peut parvenir, il soit si satisfait de la confidence de Votre Majesté et si mécontent de la conduitte des alliez, que

1) On devra lire: „et je ne dis."

cela l'engage dans vos intérests plus qu'il n'est jusqu'à cette heure, je tâche de régler ma conduitte avec M. Oxenstiern en telle sorte, qu'elle puisse luy faire connoître ces sentimens, et par conséquent au roy son maître. C'est là-dessus que j'ay eu des complaisances pour luy, que je n'aurois pas eu sans cela, et comme je vois, ce qui le peut gagner, et je crois, que V. M. trouvera bon, que je le mette en usage, autant que je le pouray faire, sans intéresser le bien de son service.

Le prince d'Holstein Gotorp s'en va dans huit jours. On m'a dit, qu'il n'est pas tout à fait aussi assuré de son mariage avec la princesse de Suède, qu'il s'en estoit flatté. Il est fort débauché, et les suites, qui ont paru 2 ou 3 fois de ses débauches et dont le roy de Suède a esté averti, ont fort déplu à ce prince, qui n'aime en aucune manière ces sortes de déréglemens, bien moins encore dans un homme, qui veut estre son gendre. Quelques personnes croyent, que, malgré la proximité, qui est entre le roy de Suède et la princesse de Holstein, la reyne mère aura assez de crédit, pour engager son fils à faire ce mariage; mais la plus commune opinion jusqu'à cette heure est qu'il prendra une des princesses de Mekelbourg.

On attend Mr. le comte Dasfert de retour de Riga dans la semaine prochaine.

Le comte de Stembock, gendre du comte Oxenstiern, s'estant trouvé engagé dans l'armée du prince de Baden, n'a osé passer dans celle de Monseigneur le dauphin. Il a déjà quitté l'armée des alliez, pour revenir en Suède.

On n'a pas plutost apris icy Charleroy assiégé, qu'on l'a compté pris: tant on se tient assuré du succès des entreprises de V. M. D'ailleurs on n'est pas prévenu pour les généraux des alliez. La levée du siége de Belgrade [1])

1) Ce fut le grand-visir Ali Pacha, qui força le général impérial Croy de lever le siége de cette ville, voir Mailath, Geschichte des

est regardée icy comme une chose très considérable. Mr. Oxenstiern attend avec impatience des nouvelles de M. Stratman, qu'il doit recevoir dans trois semaines.

Mad^me^ la comtesse de Staremberg, qui est fort amie de Mad. la comtesse Oxenstiern et qui fait tous les jours des parties avec elle, a fait ce qu'elle a pu, pour m'empescher d'en estre; mais je m'en suis mis depuis plus de trois mois, et je vais deux ou trois fois la semaine jouer et souper chez Mr. Oxenstiern. Je suis &c.

A Stockholm 7 Octobre 1693.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il se justifie de ce qu'il a promis de l'argent non seulement à M. Oxenstiern, mais aussi à d'autres, et décrit au long la place, qu'il pense occuper lors de l'ouverture de la diète des états du royaume.

Je n'ose, Monsieur, par respect répliquer davantage à la lettre du roy. Je conviens, que Sa Majesté m'avoit mandé, que je ne pouvois mieux faire que de m'adresser à Mr. Oxenstiern et de ne rien promettre à d'autres, que quand j'auray [1]) perdu toute espérance de son costé. J'ay mandé moy-mesme la même chose au roy, car c'estoit mon sentiment. Aussi ce n'est qu'en ce cas-là que je me suis engagé à d'autres. Je l'ay mandé le 2e d'Avril [2]), car bien loin d'avoir quelque assurance de Mr. Oxenstiern pour la neutralité, il a toujours opiné, non seulement à donner des troupes au duc d'Hanover, pour soutenir Ratzbourg; mais encore il a esté d'avis, qu'on devoit fournir aux Hollandois les secours, stipulez par les traittés, aussitost qu'ils payeroient les dommages et intérests, soufferts par les Suédois dans leur commerce. Je n'avois donc garde

---

oestreichischen Kaiserstaates (Histoire de l'état impérial d'Autriche), IV, p. 244.

1) j'aurais. 2) Lisez „le 22 Avril," voir ci-dessus p. 155.

de compter sur luy en cette occasion, et je me suis trouvé obligé d'avoir recours aux comtes Wrede et Dasfert. J'ay donné avis de ce que j'avois promis au comte Wrede le 20e May [1]), et le Sr. de la Piquetière a escrit le 6e May l'engagement avec le comte Dasfert en conséquence des ordres, qu'il avoit eu de luy offrir dix mil escus.

Les ministres estrangers, qui se trouvent à Stokolm, vont ordinairement à l'ouverture de la diette des états du royaume. Il n'y a personne icy, qui puisse entrer en compétance avec moy. Ainsy la place, que je prendray, sera toujours la meilleure. Mais peut-être, Monsieur, ne serez-vous pas fâché, que je vous propose la difficulté, qui se pouroit rencontrer, s'il y avoit icy plusieurs ambassadeurs, parcequ'il n'est pas mauvais d'estre préparé à tous les événemens, qui peuvent arriver.

Le lieu, où les états du royaume s'assemblent, est une grande salle, au bout de laquelle le roy de Suède est assis dans un endroit, également distant des deux murailles, qui sont à ses costez. Tous les ordres du royaume sont sur des bancs, qui règnent à droite et à gauche le long de la salle, et sur d'autres, qui sont en travers, en sorte que cela forme un quarré long. Il y a en entrant dans la salle deux petites tribunes, l'une à droite et l'autre à gauche, ausquelles il faut monter par cinq ou six marches. C'est là, où se mettent les ambassadeurs et les étrangers. Vous voyez, Mr., qu'une des deux tribunes à [2]) la droite en entrant, mais elle répond à la gauche du roy; l'autre à la gauche en entrant, mais elle répond à la droite du roy. J'opineray [3]) sans hésiter pour la place, qui répond à la droitte du roy, sy cette place étoit en bas et faisoit corps avec tout ce qui accompagne le roy de Suède; mais comme la tribune est une chose tout à fait détachée et

1) Voyez plus haut p. 207.

2) est à. 3) J'opinerois.

qui n'a nulle raport avec l'assemblée, et par conséquent avec le roy, je vois, que tous ceux, qui sont icy, croyent la tribune à droite en entrant la meilleure, et c'est aussy celle, que Mr. le marquis de Feuquières [1]) a choisy.

Je ne puis finir cette lettre, Monsieur, sans vous dire, que la dernière fois que j'ay souppé avec Mr. Oxenstiern il m'a fort parlé de vous et de Mad^me de Croissy et de la manière obligeante, avec laquelle vous allâtes l'un et l'autre à une fête, qu'il vous donna la veille de vostre départ de Nimègue.

Ce n'est pas la première fois qu'il m'en a fait mention, non plus que de Monsr. le marquis de Torcy, pour qui il m'a témoigné en plusieurs occasions toute l'estime et toute l'amitié possible. Je suis &c.

29 Octobre 1693 à Versailles.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il consent, que son ambassadeur suive le projet touchant les gratifications, dont il l'a informé dans une de ses lettres précédentes; l'invite à insinuer avec toute l'adresse et la circonspection nécessaires à M. Oxenstiern, que ses ennemis aient à accepter ou à refuser ses propositions avant la campagne prochaine, et lui prescrit, quelles démarches il a à faire par rapport au plan d'une double alliance entre les deux couronnes du Nord. — A cette lettre est joint un postscriptum de M. le secrétaire d'état des affaires extérieures, afin de lui communiquer, que M. de Pontchartrain n'a pas encore assez de fonds à sa disposition, pour lui envoyer les sommes d'argent, qu'il a à distribuer aux ministres de Suède.

Mr. le comte Davaux. Votre lettre du 7 de ce mois [2]) m'informe de la distribution, que vous croiriez devoir estre faite pour le bien de mon service d'une somme de

1) Le lieutenant-général de Feuquières, ambassadeur extraordinaire de France à la cour de Suède depuis le mois de Janvier 1673, voir Carlson, *Geschichte Schwedens*, IV, p. 583.

2) Voir ci-dessus p. 447 et suiv.

vingt mille escus, tant aux ministres, auquels vous avez promis des gratifications de ma part, qu'à d'autres, qui peuvent faciliter vos négotiations, et je consens, que vous suiviez ce projet, aussitost qu'on poura vous faire remettre ce fond au lieu où vous estes.

Je suis bien aise aussi d'aprendre, que vous estes toujours bien persuadé, que le comte d'Oxenstiern agit de bonne foy pour l'avancement de la paix. C'est aussi ce qui me donne lieu de croire, qu'il poura faire un bon usage de ce que vous croirez luy devoir confier des conditions, que je veux bien accorder pour la rendre généralle, et je m'assure, que le roy son maître sera fort content des témoignages, que je luy donne en cette occasion de la sincérité de mon amitié, et de la confiance, que je prends en la sienne; mais vous devez faire entendre à la cour, où vous estes, que, si mes ennemis ne profitent pas avant la campagne prochaine des offres, que je veux bien continuer de faire, sans me prévaloir des grands succès, qu'il a plu à Dieu donner à mes armes, je me promets de l'équité du dit roy, qu'il ne désirera pas de moy, que je les laisse plus longtemps dans la liberté de les accepter ou refuser et de les regarder comme un dernier parti, qu'il seroit toujours en pouvoir de prétendre, sans que je puisse tirer aucun avantage du bonheur de mes armes. Je laisse à la prudence du dit comte d'Oxenstiern de ménager le temps de cette négotiation, et je m'assure, que vous sçaurez insinuer ce que je vous en écris avec toute l'adresse et la circonspection nécessaire, pour ne donner pas lieu de dire, que c'est une loy que j'impose, et que cela paroisse au contraire comme une juste prévoyance, que la seule raison inspire au roy de Suède.

Je vous ay écrit mes pensées sur ce qui regarde une double alliance entre les deux couronnes du Nort, et si vous y voyez quelque disposition à la cour, où vous estes, vous devez contribuer tout ce qui poura dépendre de

vous, pour faire réussir ce projet; mais si vous croyez y trouver une grande répugnance, vous ne devez faire aucune démarche dans cette affaire, qu'après que je vous auray donné de nouveaux ordres. Continuez d'entretenir une parfaite correspondance avec le comte d'Oxenstiern, et ne manquez pas de m'informer du succès, qu'aura sa négociation avec le chancelier Stratman. Sur ce &c.

Vous aurez veu, Monsieur, tant par les dépêches du roy du 17e [1]), que par celles d'aujourd'huy, que Sa Majesté approuve les gratifications, que vous avez promis de sa part aux ministres de la cour, où vous estes. Et si Mr. de Pontchartrain pouvoit aussi facilement vous envoyer le fond, que j'en représente souvent la nécessité, vous l'auriez déjà entre les mains, pour en faire la distribution; mais à vous dire le vray, il n'est pas facile dans cette fin d'année de tirer de l'argent de l'Espagne. J'espère néantmoins, qu'on apportera pas un long retardement à vous en envoyer.

Sa Majesté approuve, que vous occupiez la même place, que feu Mr. de Feuquières avoit choisy à l'ouverture de la diette des estats du royaume.

Nous vous avons parlé assez souvent, Madme de Croissy et moy, de la feste magnifique, que Mr. et Madme d'Oxenstiern nous donnèrent à Nimègue sous les plus belles tentes, que j'aye jamais veues, et de la manière la plus galante, qu'on puisse s'imaginer. Ainsi, Monsieur, il ne doit pas croire, que je perde le souvenir de cette obligation et de tout le bon accueil, que vous sçavez qu'il nous a si souvent fait, et à vous et à nous. Mr. de Torcy n'est pas moins sensible aussi aux marques d'estime, que mon dit Sr. d'Oxenstiern luy a donné. J'espère,

---

1) Lisez „le 17 Septembre," voyez ci-dessus p. 380 et suiv.

Monsieur, que vous suplérez sur tout cela au défaut de mes expressions. Je suis &c.

A Stockholm le 14 Octobre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il rend compte de la voie, qu'il a crû devoir suivre par rappport à la question, s'il est à propos de convoquer sur-le-champ ou plus tard une assemblée, pour entrer en conférence sur tout ce qui pourroit rétablir la paix entre les princes, qui sont actuellement en guerre; des considérations, qu'il a à l'égard d'une proposition, que l'envoyé de Wolfenbüttel a à faire à la cour de Suède de la part de l'évêque de Munster, et de diverses matières, objets d'un discours, qu'il a eu avec M. Oxenstiern, nommément de la conduite de M. Snolski à la diète de Ratisbonne; d'une déclaration de l'empereur, faite à cette diète-là; des nouvelles propositions de paix de l'empereur, que M. Horn va envoyer incontinent; d'une exhortation, adressée par M. Oxenstiern à M. Staremberg; d'une confidence du chancelier de Suède touchant les dispositions peu bienveillantes de l'empereur pour le prince d'Orange; d'une déclaration, faite par M. Oxenstiern à M. van Heeckeren; d'un reproche, qu'il s'est attiré de la part de ce même chancelier à cause des ouvertures, faites par M. Lillienrot au grand-pensionnaire de Hollande sur les lettres, que cet ambassadeur avait reçues de M. Palmquist. Il finit en ajoutant deux conseils, que Sa Majesté témoigne quelque confiance particulière au roi de Suède et à M. Oxenstiern, et que, si elle veut apprendre quelque chose de M. Lillienrot, elle prenne la voie de M. Olivenkrantz. En dernier lieu il informe le roi du départ du prince de Gottorp, qui, si la guerre continue, ira servir vraisemblablement l'année prochaine dans l'armée des impériaux sur le Rhin.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 24e Septembre [1]).

---

1) Voir plus haut p. 386 et suiv.

V. M. aura veu par le compte, que j'ay eu l'honneur de luy rendre dans plusieurs de mes lettres, que le roy de Suède a fait communiquer non seulement à la diette de Ratisbonne, mais à la cour de Vienne et en Hollande les propositions de V. M., et que le comte Oxenstiern ne s'est du tout point ralenti là-dessus; mais comme il a escrit à Vienne le 29e de Juillet et qu'il faut près de six semaines, pour avoir réponse, il n'a pu la recevoir que le 9e Septembre, dont j'ay rendu compte le 16e [1]). Ainsi il n'y a pas eu un quart d'heure de temps perdu.

Je n'ignore pas, Sire, que plusieurs princes de l'empire voudroient bien, que la cour de Suède proposât à Vienne un lieu d'assemblée, pour entrer en conférence sur tout ce qui pouroit rétablir la paix entre les princes, qui sont en guerre, et je sçay, que c'est l'intention de V. M. C'est aussi à quoi je travaille; mais quand on est sur les lieux et qu'on voit les moyens les plus propres pour parvenir à son but, je crois, que V. M trouve bon, qu'on les employe, jusqu'à ce qu'on reçoive d'autres ordres d'elle sur le compte, qu'on luy rend de sa conduite.

J'ay trouvé à mon arrivée le roy de Suède fort éloigné d'offrir sa médiation, parcequ'ayant esté refusé deux fois, il croit, qu'il y va de son honneur de la proposer une troisième, à moins qu'il ne sache, qu'elle doit estre acceptée, ou qu'il n'ait pris la résolution de se déclarer contre ceux, qui ne voudront pas la paix. C'est pourquoy le comte Oxenstiern a souhaité savoir de V. M. et de l'empereur, à quelles conditions on vouloit faire la paix, dans l'espérance, que s'il pouvoit approcher les choses de part et d'autre, la médiation de Suède seroit receue et les affaires si avancées, que la paix seroit bientost conclue. Je ne doute pas, qu'il ne soit touché outre cela de l'honneur, que le

1) Voir plus haut p. 397 et suiv.

roy son maistre et luy en son particulier recevroient du rétablissement du repos de l'Europe, si les principales difficultés estoient terminées à Stockholm, et peut-estre envisage-t-il par-dessus cela la récompense, qu'il en tireroit, de sorte, Sire, que, si je m'étois opiniâtré à vouloir, que la Suède offrît sa médiation et demandât un lieu d'assemblée, je n'aurois rien gagné, et j'aurois rebuté le roy de Suède et le comte Oxenstiern, qui estoient prévenus par les alliez, que V. M. ne vouloit point de paix et qu'elle ne souhaitoit un lieu d'assemblée, que pour les désunir et continuer la guerre plus avantageusement. Ainsy j'ay adhéré à leurs sentimens, et j'ay entré dans toutes les propositions, voyant, que je faisois par là le service de V. M. et qu'il estoit indubitable, ou que l'empereur se rendroit raisonnable et que la paix se concluerait, ou qu'il feroit des propositions insoutenables, et en ce cas-là il est naturel de croire, qu'il arrivera de deux choses l'une, ou que le comte Oxenstiern, offensé du peu de confiance de l'empereur et des alliez, se rebutera de cette négociation particulière et sera le premier à presser pour un lieu d'assemblée, ou que le roy de Suède, en voyant l'injustice du proceddé des ennemis de V. M., prendra des mesures, ausquelles on n'auroit pas osé songer, quand je suis venu icy. Je n'assure pas, Sire, à V. M., que cela arrivera de la sorte; mais je crois, qu'elle juge par le compte exact et peut-estre trop souvent réiteré des sentimens du roy de Suède et du comte Oxenstiern et de la disposition de cette cour-cy, que toute autre voye est impraticable et nuisible aux intérests de V. M, et lorsque les princes de l'empire, qui veulent la paix, souhaitent, que la Suède fasse de certaines démarches, quoyqu'ils ayent raison dans ce qu'ils désirent, ils ne font pas réflexion sur les sentimens de cette cour-cy, et par conséquent sur les moyens, qu'on doit attendre qu'elle mettra en usage pour y parvenir.

L'envoyé de Wolfenbutel, qui a un pouvoir de l'évesque de Munster, a bientost reconnu cette vérité. Il m'a confié, qu'il avoit ordre de cet évesque de proposer à la Suède d'entrer dans l'union des princes, qui ont en veue de faire deux armées pour maintenir la paix dans l'empire; mais il m'a dit, qu'il n'avoit eu garde de s'en expliquer à fond, parcequ'il n'y avoit trouvé aucune disposition. Pour moy, Sire, je suis d'avis, qu'il n'en doit pas ouvrir la bouche à présent, parcequ'il allarmeroit le roy de Suède et le rendroit moins capable d'écouter cette proposition dans la suitte; mais il faut attendre, que la cour de Suède, continuant d'estre toujours aussi satisfaite de la confiance de V. M., soit encore plus mécontente qu'elle n'est du procédé des imperiaux, et je ne croirois pas, qu'il devroit en ce cas-là demander de but en blanc la jonction du roy de Suède, mais qu'il fît une espèce de confidence du dessein des princes, qui veulent s'unir pour cet effet, sans faire semblant, qu'ils souhaitent beaucoup, que la Suède se joigne à eux, se croyant assez fort pour agir d'eux-mesmes. Alors le roy de Suède et le comte Oxenstiern, voyant qu'ils ne peuvent point rétablir la paix par l'offre de la médiation, et qu'il se forme un parti considérable dans l'empire pour le rétablissement de la tranquilité, il est sans doute qu'ils seront fâchés de voir, que cette grande affaire se fasse, sans que la Suède y ait aucune part, et qu'ils entreront d'eux-mesmes dans ce dessein-là, ce qu'ils ne feroient pas si aisément, si on le leur proposoit. Voilà, Sire, le plan, que je me suis fait et que j'ay suivy pour l'exécution des ordres de V. M. Si elle juge, que je doive prendre une autre route, j'obéiray à l'honneur de ses ordres.

J'ay esté voir le comte Oxenstiern à son retour de la campagne, où il a esté quelques jours. Nous avons eu un assez long entretien, dans lequel il m'a témoigné, qu'il estoit bien fâché, qu'on ne fût pas satisfait à la

cour de V. M. du Sr. Snolski; qu'il ne pouvoit comprendre, qu'on eût pu donner des impressions si fausses de la conduitte de ce ministre en cette occasion; qu'il est bien vray, qu'il a pu cy-devant ne pas paroistre si zélé pour le service de V. M., lorsque de certaines choses, qui se sont passées, avoient troublé la bonne intelligence entre les deux couronnes, et qu'il faut que sa conduitte passée ait prévenu ceux, qui ont fait ce raport, qui s'imaginent, qu'il agit toujours par les mesmes principes, lorsqu'il ne fait pas précisément tout ce qu'ils croyent qu'il devroit faire, sans considérer, si cela convient au roy de Suèdo; qu'il pouvoit m'assurer, que Snolsky n'oseroit se dispenser d'exécuter ses ordres et que V. M. peut bien croire, que luy, comte Oxenstiern, n'entreprendra pas avec toute l'affection et tout le zèle, qu'il a fait, de marquer son attachement à V. M., pour ne pas faire agir conformément à cela un homme, qui dépend de luy; qu'il la suplie donc très humblement de ne pas adjouter foy aux avis, qu'on luy pouroit donner, que luy ou ceux, qui dépendent de luy, n'agiront pas avec tout le zèle, qu'ils doivent en cette affaire-cy, car si quelqu'un y manquoit, il le feroit châtier par le roy son maistre; qu'il est étonné, que le déchaînement, qu'on a eu à Ratisbonne contre la Suède, contre luy Oxenstiern et plus contre Snolski et qui est généralement sceu dans tout l'empire, ne soit pas encore parvenu jusqu'à la cour de V. M.; que le roy son maître en estoit très offensé, et que, si on continuoit de la sorte, on pouroit bien l'obliger à prendre d'autres mesures que celle, qu'il pris jusqu'à cette heure.

Il m'a apris à ce sujet-là, que l'empereur avoit fait déclarer ces jours-cy à la diette de Ratisbonne, qu'il avoit eu communication des conditions, que V. M. offroit, mais qu'il ne croioit pas, qu'on y deu faire aucune attention, à moins que V. M. ne s'expliquât sur les intérests des alliez de l'empire, et qu'on ne pût faire avec elle une paix généralle

et de durée ce [1]) qui ne laissât pas à V. M. de porte ouverte pour entrer dans l'empire toutes les fois qu'elle le voudra; que cependant il apprenoit, que quelques princes de l'empire vouloit s'expliquer en faveur de la paix; qu'il demandoit, qu'ils se déclarassent, affin qu'on prît les mesures, qu'on jugeroit nécessaire à leur égard; que là-dessus, après les protestations ordinaires d'attachement et de fidélité, qu'ont fait tous les députez, tant ceux, qui ne veulent point la paix, que ceux, qui la souhaitent, toute la fureur s'est tournée contre Snolski; qu'on luy a dit, qu'il ne pouvoit présenter de mémoire à la diette que comme ministre du roi de Suède ou ministre d'un membre de l'empire; qu'au premier cas il falloit qu'il eût des lettres de créance et qu'il fût receu en cette qualité à la diette, ce qui n'estoit pas, et que comme membre de l'empire il n'avoit put agir, sans contrevenir aux loix, et par conséquent sans être traître, et qu'il avoit encouru par là les peines y portées; qu'il y en avait eu de sy insolents, qu'ils avoient osé le comparer au Sr. d'Allwyn [2]) et avoient dit, qu'il le [3]) falloit le traiter de même; qu'il espéroit, que, quand V. M. auroit appris ces particularitez (qu'elle sçauroit sans doute avant que d'avoir receu cette lettre), elle ajouteroit plus de foy à des preuves sy authentiques de la conduitte du Sr. Snolski qu'aux raports particuliers de quelques gens ou mal instruits, ou mal affectionnez à la Suède, ou qui peut-être, ayant de bonnes intentions, voudroient, que la Suède fît des pas conformes à ce qu'ils souhaitent d'entreprendre, sans considérer, que le roy n'est pas partie, mais médiateur.

---

1) et.

2) Vraisemblablement c'est Simon van Halewijn que l'auteur de la lettre indique. Voir ci-dessus, p. 366, l'extrait d'une lettre de Hollande en date du 12/22 Août 1693.

3) Ce „le" doit être supprimé.

Il m'a cependant témoigné, que l'empereur luy avoit fait écrire, qu'il avoit été obligé de parler de la sorte à la diette, pour ne se pas laisser donner la loy par les princes de l'empire; mais qu'il n'en souhaitait pas moins pour cela la paix, et Horn luy mande, que Stratman luy a donné de nouvelles propositions de la part de l'empereur; mais que, comme la poste alloit partir, il ne luy estoit pas possible de les mettre en chiffre; qu'ainsy ce seroit pour le premier ordinaire. Le comte Oxenstiern le doit donc recevoir aujourdhuy, si la poste arrive. Il m'a promis de les faire aussytost déchiffrer et de me les envoyer, et sy la poste n'arive que demain matin, je les envoyeray samedy à V. M., quoyque j'apréhende, qu'elles ne demeurent à Hambourg jusqu'au départ de la poste, qui portera les lettres, qu'on escrira d'icy d'aujourd'huy en huit jours.

Comme les dattes sont remarquables dans ces sortes d'occasions, parcequ'on peut tirer par là quelques lumières des intentions de ceux, qui agissent, il est bon d'observer, que l'empereur a fait ces nouvelles propositions sur les seules instances de Mr. le comte Oxenstiern, car on aura [1]) que de dimanche en huit jours les lettres de Stratman sur la réponse, que j'ay faite le 16e Septembre aux propositions de l'empereur.

Mr. le comte Oxenstiern m'a assuré, que la correspondance secrète qu'il a avec Stratman ne l'a pas empêché d'agir auprès de Staremberg, parceque ces lettres sont vues dans le conseil de l'empereur; qu'il luy avoit parlé fortement encore depuis peu et l'avoit assuré, que, sy on continuoit à en user de la sorte, le roy son maître déclareroit hautement, qu'il vouloit la paix; qu'il l'avoit aussy prié de luy dire, dans quels sentimens il trouvoit van Hekeren; que Staremberg luy avoit offert de luy apporter

1) n'aura.

les minuttes de toutes ses lettres, pour luy faire voir, qu'il a escrit très pressament pour la paix et qu'il n'a rien oublié, pour faire connoître à Vienne, qu'il estoit à craindre, que le roy de Suède ne prît enfin party pour le rétablissement du repos de l'empire; qu'il estoit tous les jours avec van Hekeren, à cause qu'ils s'enuyoient tous deux, chacun de leur côté, mais qu'ils ne parloient plus d'affaires, parcequ'ils étoient mécontent l'un de l'autre, luy souhaitant la paix à des conditions raisonnables, et van Hekren ne la voulant point, à quelque prix que ce fût.

Là-dessus le comte Oxenstiern m'a fait une confidence, que je trouve bien considérable. Il m'a dit, que l'empereur, dans le fond de son coeur, voudroit bien, que le prince d'Orange ne fût pas roy d'Angleterre; qu'il le sçavoit d'original et qu'il pouvoit m'en asseurer, mais que son honneur et encores plus son intérest l'obligeoient à ne se pas détacher de luy. Je puis répondre à V. M., que cela m'est dit sans aucun fard et sans aucun dessein; mais j'en tire cette conséquence, que, sy l'empereur estoit satisfait pour l'empire et pour le roy d'Espagne, il ne continueroit pas la guerre pour le prince d'Orange, sy celuy-cy ne vouloit pas se soumettre à des conditions équitables. Mr. le comte Oxenstiern m'a dit, que tout cela luy avoit donné lieu de déclarer nettement à van Hekeren, qu'on ne voyoit que trop, que le prince d'Orange ne vouloit la continuation de la guerre, que pour maintenir son autorité en Angleterre et en Hollande, et qu'il ne devoit pas se flatter, que les autres princes voulussent ruiner leurs peuples et sacrifier le bien de leurs états pour ce seul intérest; que, s'il vouloit bien s'en rapporter au roy de Suède, il tâcheroit de trouver des expédiens, pour terminer les différens, qui étoient entre les deux roys d'Angleterre.

Il m'a ajouté ensuite par une espèce de reproche, mais néantmoins fort honnettement, qu'il apréhendoit, que

les ouvertures, que Mr. Lillierot a faites au pensionnaire d'Hollande sur les lettres, qu'il a receues du Sr. de Palmquist, ne diminuassent un peu son crédit auprès du roy Guillaume; que le Sr. Palmquist avoit mandé à Mr. Lillierot, que V. M. étoit disposée à faire la paix; qu'elle s'étoit desjà expliquée des conditions, qui regardoient l'empire et le duc de Savoye, et qu'elle estoit preste à accorder aux États Généraux des conditions plus avantageuses pour leur commerce que celles, qu'ils ont eu par le traitté, qui a été fait à Nimègue; que pour ce qui regardoit le roy d'Espagne, que c'estoit à luy à s'ouvrir des conditions, qu'il souhaitoit, puisque c'estoit luy, qui avoit déclaré la guerre; que cependant V. M. pouvoit assurer les Estats Généraux, qu'elle leur donneroit une bonne barrière dans les Pays-Bas, et qu'elle ne s'opposeroit pas aux conditions, qui pouroient estre faites entre le roy d'Espagne et le duc de Bavière; qu'à l'égard de l'Angleterre on pouroit trouver des expédiens, et que V. M. n'avoit donné aucune parole au roy Jacques, qui l'engageât à quoy que ce soit, mais que le pensionnaire Heinsius n'avoit répondu autre chose, que ce qu'il avoit déjà dit à M. Lillierot sur les instances, qu'il luy avoit faites par ordre du roy de Suède. J'ay témoigné à M. le comte Oxenstiern, que cette démarche de V. M. estoit une marque bien évidente de la confiance, qu'elle a pour le roy de Suède, et pour luy Oxenstiern en particulier, et qu'elle ne pouvoit mieux faire connoistre, qu'elle est persuadée de leurs bonnes intentions, qu'en s'adressant aux ministres suédois, qui sont dans les cours étrangères, pour les prier de bien exécuter les ordres, que luy Oxenstiern leur avoit données, et que l'on n'avoit fait que répéter les mesmes choses à Palmquist, que je luy avois déclaré. Il m'a répondu, que je ne luy avois jamais parlé des propositions pour la Savoye, ny des conventions de Mr. l'électeur de Bavière, et qu'il pouvoit m'assurer, qu'il

avoit à cela près (dont il n'avoit aucune connoissance) donné ordre à M. Lillierot de parler plus fortement au pensionnaire Heinsius, qu'il n'avoit osé le faire sur les lettres de Palmquist.

Au surplus, Sire, il me témoigne de plus en plus estre bien intentionné, et si V. M. veut bien mettre quelque confiance particulière pour le roy de Suède et pour luy touchant les propositions de l'Espagne, je suis persuadé, que cela achèvera de le gagner, et le service de V. M. y peut d'autant moins courre de risque, que cela ne fera pas prendre plus de six semaines, outre que je suis assuré, que V. M. aura de meilleures conditions par cette voye-là que par toute autre, et que, si la négociation ne réussit pas, le roy de Suède se trouve comme engagé à en faire son affaire.

Que si V. M. vouloit quelque chose de particulier de Mr. Lillienrot, il n'y a d'autres voyes à prendre que celle de Mr. Oliverskrantz, qui est son beau-père et son amy particulier, pour qui il n'a rien de caché, à qui mesme il a rendu un compte exact de cette affaire-cy. Je crois, que V. M. sçait bien, qu'ils sont l'un et l'autre ennemis de Mr. le comte Oxenstiern et que le Sr. Palmquist au contraire luy est absolument dévoué.

Le prince de Gottorph partit hier d'icy. Il m'a prié d'assurer V. M. de ses profonds respects. Si la guerre continue l'année qui vient, il n'yra pas servir en Flandres, comme il en a eu dessein; mais autant que j'en puis juger par de certains discours, il ira à l'armée des impériaux sur le Rhin. Il me paroist, que, s'il suivoit son inclination, il se rendroit à celle de V. M. Son frère cadet doit arriver bientost en France, pour y demeurer quelque temps.

La poste d'Hambourg n'est pas arrivée ce soir à cette heure, que je vais fermer mes lettres. Ce ne sera que pour demain matin. Je suis &c.

Le 5e Novembre 1693 à Marly.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il lui témoigne sa satisfaction de l'éclaircissement, qu'il a donné par sa dernière dépêche sur l'attitude de M. Snolski; ne doute nullement de la prompte conclusion de la paix, vu que, nonobstant les bonnes nouvelles, qui lui affluent de toutes parts, il persiste dans ses propositions modérées et que les affaires du prince d'Orange ne sont pas assez importantes, pour troubler, elles-seules, le repos de l'Europe; trouve, que son ambassadeur a agi prudemment en ne pas appuyant la négociation, qui avait pour but de persuader le roi de Suède à entrer dans l'union des princes, qui désirent la paix, et croit ne pouvoir plus différer longtemps de donner quelque explication à la cour de Danemarc sur ce qu'il veut faire en faveur des États Généraux.

Mr. le comte Davaux. Je suis fort content de l'éclaircissement, que vous me donné par votre lettre du 14 Octobre [1]) touchant la conduitte, que le Sr. Snolsky a tenue à Ratisbonne sur les offres, que j'ay faits pour le rétablissement de la paix de l'empire, et je ne peus plus douter, que ses intentions ne soient bonnes après les assurances, que le comte Oxenstiern vous a données, que cet envoyé n'a rien fait, qui ne soit conforme aux ordres, qu'il a receus.

Vous aurez veu aussi par mes précédentes dépesches, que les plaintes, que quelques ministres des princes de l'empire en ont fait, n'ont pas diminué la confiance, que je prends à la bonne foy du dit comte d'Oxenstiern et à la sincérité de ses intentions pour le rétablissement de la paix, puisque je vous ay mis en estat de luy faire confidence de ce que je veux bien accorder à l'Espagne, aux Provinces-Unies et générallement à tous ceux, qui sont en guerre contre moy.

---

1) Voir ci-dessus p. 458 et suiv.

Il aura mesme encore receu de nouvelles preuves de ma modération et de la fermeté de mes résolutions par les assurances, que vous luy avez données de ma part, que la levée du siège de Belgrade, le dépérissement de l'armée impériallo, la victoire, que j'ay remportée en Piedmont, qui me donne moyen de faire hyverner mon armée, et la prise de Charleroy, dont l'importance est assés connue à la cour, où vous estes, et partout ailleurs, n'aporteroit [1]) aucun changement aux propositions, que j'ay faites, pourveu qu'elles soient acceptées avant la campagne prochaine, ainsi que je vous ay ordonné par ma dernière dépesche de vous en expliquer. Ainsi il ne peut y avoir aucune autre difficulté à la prompte conclusion d'une bonne paix, que sur ce qui regarde l'intérest du roy d'Angleterre et du prince d'Orange; et je ne doute pas, que, lorsqu'on sera d'accord de tous les autres différens, le roy de Suède ne puisse trouver les tempéramens nécessaires, pour empêcher, que cette querelle ne trouble le repos de toute l'Europe, et que l'empereur mesme et les Estats Généraux ne se portent à seconder le roy de Suède et à luy faciliter les moyens d'accommoder cette affaire. Quoy qu'il en soit, j'ay fait tout ce qu'on pouvoit désirer de ma modération et de mon équité, pour procurer une paix généralle, et j'espère, que, si mes ennemis s'en éloignent, Dieu ne favorisera pas moins la justice de ma cause la campagne prochaine, que celle-cy.

Comme vous connoissez mieux que personne la répugnance, qu'a le roy de Suède à entrer dans l'union des princes, qui désirent la paix, vous avez prudemment fait de ne pas appuyer cette négociation; mais si celle du comte d'Oxenstiern avec la cour de Vienne ne réussit pas et que le juste mécontentement, qu'aura le roy de Suède du peu d'égard, que les alliez ont eu jusques à présent

1) n'aporteront.

pour sa médiation, le dispose à prendre de plus fortes mesures pour les obliger à la paix, je m'assure bien, que vous ne négligerez rien pour le maintenir à [1]) le fortifier dans cette bonne résolution.

On ne s'est expliqué de ma part au Sr. Palmquist qu'en termes généraux sur la satisfaction, que la république d'Hollande pouroit trouver dans un traitté de paix, tant sur ce qui regarde leur commerce, que sur la barrière, et on a esté bien éloigné de croire, qu'il en donneroit part au Sr. Lillienrot, que je sçay n'estre pas dans les intérests du dit comte d'Oxenstiern, ny par conséquant dans une grande liaison avec le Sr. Palmquist; mais comme il y a fort longtemps, que la cour de Dannemark me presse de m'expliquer sur ce que je voudrois bien faire en faveur des Estats Généraux et qu'elle croit pouvoir m'assurer, qu'ils accepteront mes offres, si je veux bien les luy confier, vous jugez bien, que dans quelque temps je ne pouray pas me dispenser de faire quelque confidence au roy de Dannemark de ce que j'offre aux Provinces-Unies, afin qu'elle en puisse estre informée par différens canaux, et que ceux, qui désirent la paix, puissent agir, selon qu'ils croiront convenir au bien public. Sur ce &c.

Le 21 Octobre 1693 à Stockholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rapporte, quel est le contenu de la lettre de M. Horn, relatif aux nouvelles propositions de l'empereur; qu'il n'a pas jugé à propos de sonder encore M. Oxenstiern sur la résolution, que pourraient prendre les alliés et le roi de Suède, en cas que le prince d'Orange ne cessât de vouloir empêcher tout accommodement pour son intérêt particulier; qu'il est étonné, qu'aucun de ceux, qui dans leurs lettres, écrites à Sa Majesté, ont dépeint le caractère et les dispositions du chancelier de

1) et.

Suède, l'ait bien approfondi; que les intentions et la fermeté de ce ministre sont de nature, qu'on a à se garder d'en augurer trop de bien pour le service du roi de France; que l'enterrement de la reine se fera le 28 Novembre vieux style; que, selon lui, on n'a pas lieu d'espérer, que le double mariage se fasse, dont il est question dans une des lettres du roi; qu'en attendant il a confié à l'envoyé de Danemarc l'ordre, qu'il a reçu sur cela de Sa Majesté.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le premier de ce mois [1]), et j'ay veu Mr. le comte Oxenstiern, pour savoir de luy, quelles conditions l'empereur avoit fait communiquer au Sr. Horn. Il m'a témoigné, que, s'il ne m'avoit point fait dire, que Stratman avoit fait de nouvelles propositions, il ne m'en auroit pas parlé, depuis qu'il a eu déchiffré sa lettre, parceque ce n'est qu'une répétition des premières conditions, dont j'ay eu l'honneur de rendre compte à V. M.; que luy, comte Oxenstiern, ayant écrit pressamment le 19 d'Aoust, c'est-à-dire quinze jours après avoir envoyé les offres de V. M. à Vienne, afin qu'on les acceptast, que [2]) Stratman avoit allégué les raisons, pour lesquelles l'empereur ne pouvoit pas se désister de ses premières demandes; qu'il avoit représenté au Sr. Horn, que, si on laissoit Strasbourg entre les mains de V. M. et que l'on ne rasât point Huningue et le fort Louis des deux costez du Rhin, les estats du haut Rhin ne seuroient pas en seureté, non plus que le bas Rhin et l'évesque de Liège, si on ne restituoit point Luxembourg au roy d'Espagne, et que Namur tiendroit en perpétuelle sugestion [3]) les Pays-Bas Espagnols, et mesme les estats des Provinces-Unies.

---

1) Voir plus haut p. 393 et suiv.

2) Ce „que" est de trop.

3) sujétion.

Le comte Oxenstiern m'a donc prié de ne regarder cette lettre du Sr. Horn que comme une marque de son soin et de ses diligences pour l'avancement de la paix et d'attendre encore huit ou dix jours, qu'il aura réponse de l'empereur sur les objections, qu'il a faites aux propositions, qu'il receut le 9e de Septembre et que j'ay envoyé à V. M. le 16e [1]); qu'il espéroit, que je recevrois aussi dans huit jours la réponse de V. M. sur ces mesmes propositions, et que nous sçaurions alors, à quoy nous en tenir. Il m'a assuré, qu'on avoit esté fort mécontent de luy à Vienne et qu'il avoit esté sur le point d'y perdre son crédit, à cause qu'il a fait communiquer à Ratisbonne les propositions de V. M., et il est bien étonné, que personne n'ait mandé à la cour de V. M., de quelle manière Snolski étoit traitté à Ratisbonne.

Je n'ay pas jugé à propos de le sonder sur la résolution, que pouvoient prendre les alliez, et même le roy son maître, sy, après que V. M. a consenty en leur faveur à des conditions honnestes et raisonnables à l'estat présent des affaires de l'Europe, le prince d'Orange vouloit encore empêcher l'accommodement pour son intérest particulier, parceque je crois, qu'il s'expliquera bien plus favorablement, sy j'ay ordre de luy confier les conditions, qui regardent l'Espagne, ou du moins, sy j'ay permission de luy dire, que V. M. m'a fait sçavoir ses intentions là-dessus, avec pouvoir de les luy déclarer, lorsqu'il sera informé de celles de l'empereur, c'est-à-dire, qu'elles soient telles, qu'il les juge raisonnables, car je n'appelle pas des propositions de paix ce que Mr. Stratman luy a fait communiquer alors, Sire, le comte Oxenstiern ne pouvant plus douter, que V. M. ne veuille une paix généralle, sy le prince d'Orange continue à s'y opposer. Comme on sçait icy, qu'il s'en est déclaré depuis peu, je pouray tirer de

1) Voir ci-dessus p. 397 et suiv.

plus grands avantages, que je ne ferois à cette heure, car il me dit encore hier deux ou trois fois, qu'on avoit peine à croire à Vienne, que V. M. voulût tout de bon une paix généralle, et je vois, qu'il sera très aise d'en estre encore plus asseuré en son particulier qu'il n'est.

Je suplie très humblement V. M. de me permettre de luy répéter ce que je luy ay déjà mandé plusieurs fois, que je n'ose l'asseurer, que, moyennant cette confiance de V. M., le comte Oxenstiern engagera le roy son maître dans vos intérests; mais je soutiens, qu'il n'y a que cette seule voye-là pour y parvenir, car il ne faut pas conter [1]), quelque chose qu'ayt fait le comte Oxenstiern en cette occasion-cy, qu'il ayt abandonné le party Autrichien, et je suis étonné, que de tous ceux, qui ont écrit de luy à V. M., il n'y en ayt aucun, qui en ayt parlé juste. Les uns le font bon françois, et il ne l'est point du tout, les autres sy dévoué à la maison d'Autriche, qu'il sera toujours à tord et a droite [2]) contre les intérests de V. M., et cela est encore plus faux. Il est bon Autrichien; mais il souhaitte passionnément de faire la paix, car il aprehende, que le roy son maistre ne soit enfin obligé d'entrer en guerre. Outre cela il a un esprit de justice et d'équité, qui luy fera toujours prendre un party raisonnable, quand on le luy sçaura faire comprendre. C'est par cette raison, qu'ayant été prévenu par la confiance, que V. M. luy a témoignée, et qu'ayant considéré la grandeur des offres, que V. M. fait à l'empire, dans la communication desquelles je luy ay osté tout le soupçon, qu'il eut d'abord, que V. M. voulut [3]) qu'une paix séparée; d'ailleurs la gratiffication, que j'offris à sa femme, qui assurément ne gâtat rien, le portèrent à faire ces premières démarches

1) compter.

2) à droit.

3) ne voulut.

sans beaucoup de réflexion, dont peut-estre il n'en a [1]) pas compris les conséquences. Car je le vois un peu étonné du ressentiment, qu'on en témoigne à la diette de Ratisbonne; mais je ne sçay, s'yl a et assez de bonne volonté et assez de résolution, pour engager le roy son maître à agir contre eux, qu'il [2]) ne veulent point consentir au rétablissement de la paix. Je tâcheray néantmoins d'employer tous les moyens les plus propres pour cela, et comme Mr. le comte Dasfert, que les vens contraires arrestent depuis huit ou dix jours, arrivera aujourd'huy ou demain, je me serviray de son entremise auprès du roy de Suède et auprès de Mr. le comte Oxenstiern, car pour luy il a les sentimens tels qu'on les peut souhaiter là-dessus.

Le roy de Suède de s'est pas encore montré au public, et je crois, qu'on ne le verra, qu'après que l'enterement de la reyne sera fait, qui se fera le 28e jour de Novembre vieil stile.

Je ne vois point lieu d'espérer, Sire, qu'on puisse faire le double mariage, dont V. M. m'a fait l'honneur de m'escrire. Je sçay, que le roy de Suède n'est pas fort content du prince de Holstein; mais ce n'est point la considératien seule de ce mariage, qui empêcheroit celuy du prince de Dannemark: c'est l'apréhension, qu'auroit toute la Suède de tomber sous la domination des Dannois. Ils en ont supporté le joug avec beaucoup d'impatience et s'en ressouviennent avec beaucoup de ressentiment, de sorte qu'ils regardent avec frayeur tout ce qui pourroit les entraisner dans leur ancienne servitude. Comme les Dannois souhaittent passionnément, que cette affaire puisse se faire, j'ay confié à l'envoyé de cette couronne l'ordre, que j'ay receu sur cela de V. M. Il m'en a fait ses remercimens; mais il m'a en mesme temps prié de ne faire aucune dé-

1) Au lieu de „n'en a" lisez: „n'a."

2) s'ils.

marche là-dessus; qu'il avoit les mesmes ordres, mais qu'il n'en parleroit point encore, parceque le temps n'estoit pas propre. Ce que je puis faire de mieux, c'est d'agir de concert avec luy, quoyque sans aucune espérance d'y réussir. Je suis &c.

Le 12 Novembre 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. -- Il lui prescrit de communiquer sans délai à M. Oxenstiern tout le pouvoir, qu'il lui a donné par sa dépêche du 15 Octobre, pour que ce ministre se hâte de faire insinuer ses offres aux États Généraux et de les bien faire valoir, afin de réfuter par là les faux bruits, qui courent en Hollande sur les conditions, qu'il veut concéder; lui explique, pourquoi il diffère de répondre aux pressantes instances du roi de Danemarc, se rapportant aux conditions, qu'il se propose d'accorder à l'Espagne; le prie de conclure par quelque écrit ou convention, si la négociation du chancelier est assez avancée pour cela, espérant, que le roi de Suéde et M. Oxenstiern comprendront, que, puisque la saison s'avance, il n'y a pas de temps à perdre.

Dans l'ouvrage intéressant de M. van der Heim se trouvent, III, p. 42 et suiv., des extraits de la correspondance entre le roi de France et M. d'Avaux, datant des années 1693 et 1694, qu'un agent du roi d'Angleterre, résidant à Stockholm, envoyait à M. Heinsius. M. van der Heim pense, que cet agent s'était mis en état de faire ces extraits en corrompant un des commis de M. d'Avaux. Ce qui est sûr c'est que l'extrait, fait de cette lettre du roi du 12 Nov., rend parfaitement les articles principaux, qui en font le contenu, voir van der Heim, III, p. 42.

Monsieur le comte Davaux. Je n'ay point receu de vos lettres par cet ordinaire, et comme j'aprends, qu'on débite Hollande [1]), que vous avez déclaré à la cour, où vous êtes,

1) en Hollande.

que j'estois dans la disposition d'accorder une augmentation de barierre, comme aussy une compensation pour Luxembourg et beaucoup d'autres faustés [1]) que je vois bien n'estre répandues, que pour préparer les esprits à rejetter les propositions, que je veux bien accorder à l'Espagne et aux Hollandois, pour parvenir à une paix raisonnable, il est absolument nécessaire de désabuser au plutost les Provinces-Unies de cette mauvaisse impression. Et premièrement mon intention est, que vous n'aportiez plus de retardement à confier au comte d'Oxenstiern tout le pouvoir, que je vous ay donné par ma dépêche du 15 Octobre [2]), et après luy avoir bien fait valoir sur toutes choses la renonciation, que je veux bien faire en faveur de l'électeur de Bavière, en cas que l'empereur en use de mesme, de tous les droits, qui me pourroit appartenir ou à mon fils le dauphin, sur les Pays-Bas catholiques en cas de mort du roy d'Espagne, comme [3]) la plus forte barrierre, que les États Généraux peuvent désirer de moy, pour rendre la paix inviolable, vous le disposiez à faire insinuer incessament aux États Généraux par le ministre de Suède, qui est à la Haye, non seulement l'importance de cette renonciation, mais aussi celle des places de Mons, Namur, Charleroy, Huy, Roze, Belver, en sorte que ces conditions deviennent publiques et qu'aucune des villes des Provinces-Unies ne puisse ignorer les avantages, qu'ils peuvent trouver dans le rétablissement de la paix et de leur commerce.

Je dois même vous dire pour vostre instruction parti-

---

1) Voir là-dessus les lettres, échangées entre M. van Weede van Dickvelt et le grand-pensionnaire de Hollande Antoine Heinsius, dans le troisième volume de M. van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Antonie Heinsius*, p. 27 et suiv.

2) Voyez plus haut p. 410 et suiv.

3) comme aussi?

culière, j'ay [1]) toujours différé à répondre aux pressantes instances, que le roy de Dannemark m'a fait faire il y a plus de trois mois, de vouloir bien confier à son ministre en Hollande les conditions, que j'accorderois à l'Espagne, quoyqu'il m'ayt fort assuré, que ce ministre en feroit un bon usage et qu'il auroit [2]) tout sujet de croire, qu'elles produiroient un bon effet, mon intention ayant toujours été de donner le temps au comte d'Oxenstiern de faire réussir ses bonnes intentions. Et quoyque le ministre de Dannemark continue à me faire de pressantes instances, je différeray néantmoins [3]) au roy son maître jusques à la réception de vos premières lettres, afin que la cour, où vous estes, ayt la principale gloire de l'avancement de la paix, et je m'assure, qu'elle ne trouvera pas mauvais ce que [4]) je donne ensuite au roy de Dannemark la satisfaction, qu'il demande. Sy cependant la négociation du dit comte Oxenstiern est assez avancée, pour pouvoir être conclue aux conditions, que je vous ay permis, mon intention est, que vous [5]) serviez de tout le pouvoir, que je vous ay donné, sans retardement, ny réserve, pour conclure cette affaire par quelque escrit ou convention, en sorte qu'on ne s'en puisse plus dédire de part n'y d'autre.

Je reçois présentement vostre lettre du 21e Octobre [6]), qui m'informe de ce que vous croyez estre les véritables sentimens du comte d'Oxenstiern sur le rétablissement de la paix, et comme je vous ay donné toutes les facilités, qu'il peut désirer pour la conclure promptement, tant par ma dépêche du 15e Octobre, que par celle-cy, je

---

1) que j'ay.

2) il avoit? -- Cet „il," est assurément le roi de Danemarc.

3) Il faudra insérer après „néantmoins": „de répondre."

4) Lisez au lieu de „ce que": „que."

5) vous vous.

6) Voir ci-dessus p. 470 et suiv.

m'assure, que vous en sçaurez faire un bon usage et que vous luy ferez bien considérer, que les États Généraux ne pouvoient jamais désirer de plus forte barierre en Flandres et qui affermisse davantage la paix, qu'ils feront avec moy, que l'offre, que je fais de renoncer, tant pour moy, que pour mon fils le dauphin, en faveur de l'électeur de Bavierre aux droits, que l'ouverture de la succession d'Espagne me pouroient donner sur les Pays-Bas, au cas que l'empereur veuille faire la même déclaration, et je ne doute point, que cet avantage, joint aux importantes restitutions, que je veux bien faire, ne rendre [1]) les Provinces-Unies bien persuadées et convaincues, qu'elles ne peuvent jamais espérer par la continuation de la guerre de si solides avantages. Mais comme la saison s'avance et qu'il n'y a point de temps à perdre pour les préparatifs de la campagne prochaine, il est de la prudence du comte d'Oxenstiern et de celle du roy de Suède d'employer promptement les moyens, que je donne, pour rétablir la tranquilité publique, d'autant plus, que la mort du chancellier Stratman, qui estoit fort opposé, fait rendre cette négociation plus facile. Sur ce &c.

M. Colbert de Croissi à M. le comte d'Avaux. — Cette lettre contient une répétition des ordres, que le roi a donnés dans celle, qui précède, à son ambassadeur.

Monsieur.

Il n'est venu aucunes lettres du Nord par cet ordinaire, et je n'en attends plus cette semaine, si le bruit, qui court, que le prince de Bade les a fait prendre, est véritable; mais Sa Majesté m'ordonne de vous escrire, qu'elle veut, que vous n'aportiez plus de retardement à épuiser tout le pouvoir, qu'elle vous a donné par sa dé-

1) rende.

aussi témoigné, qu'il seroit bien aise de l'entretenir, et luy a dit par avance, que V. M. montroit de sincères intentions pour la paix et une grande confiance au roy de Suède, dont il estoit très satisfait; que jusqu'à cette heure l'empereur n'en usoit pas de mesme et qu'on n'estoit pas content de luy.

Cela m'a donné lieu de témoigner au comte Dasfert, que j'apréhendois, que le roy de Suède ne se contentât de rendre ce bon témoignage de V. M. et que les avances, qu'elle fait si généreusement pour la paix, n'eussent d'autres suittes que celle-là; qu'un grand prince, comme le roy de Suède, devoit songer à faire respecter sa médiation et à soutenir ses sentimens, surtout lorsqu'ils sont si avantageux au repos de la Chrestienté. Il m'a répondu, que j'avois raison; qu'il y avoit déjà pensé, mais qu'il avoit trouvé, qu'il estoit nécessaire, que le roy son maître se mît en estat de se faire écouter et qu'il fît passer pour cet effet des troupes en Allemagne; qu'il en vouloit parler encore au comte Oxenstiern, quoyqu'il y prévît de grandes difficultés, non seulement par la dépense, que cela coûteroit au roy, mais bien plus par l'apréhension, qu'a ce prince de s'engager par là insensiblement dans la guerre.

J'ay fait voir au contraire au comte Dasfert, que, si le roy de Suède faisoit passer des troupes en Allemagne et s'expliqua nettement sur les conditions de paix, que V. M. a proposées, il estoit indubitable, qu'elle se concluerait incessamment par l'accession des princes de l'empire, qui la souhaitent et qui ne feroient aucune difficulté à s'expliquer, lorsqu'ils se verroient authorisés par un si grand prince, à qui ils se joindroient très volontiers; que si au contraire le roy de Suède laisse aller les affaires, il est impossible, que dans la continuation de la guerre il n'arrive quelques nouveaux sujets de démeslez dans la basse Allemagne et que le roy de Suède ne s'y trouve enfin enve-

lopé. Il m'a promis de représenter cecy fortement, et je luy ay dit, que pour le faire avec quelqu'utilité, il falloit attendre la réponse de l'empereur, qu'on auroit dans huit jours au plus tard, parceque, sy elle n'estoit pas telle, qu'on le pouvoit souhaiter, il seroit mieux écouté dans les premiers mouvemens du ressentiment, que le roy de Suède auroit du mauvais procédé de l'empereur.

Je ne puis m'empescher, Sire, de représenter à V. M., qu'il seroit du bien de son service de m'envoyer la gratification, qui a esté promise au comte Dasfert. Je ne la regarde pas seulement comme une récompense de ce qu'il a fait jusqu'à cette heure, mais comme un motif bien puissant pour le faire agir dans cette négotiation de paix, où il me sera très utile, parceque je puis luy confier bien des choses, que je ne dirois pas au comte Oxenstiern, car je regarde l'un comme un homme, qui veut la paix et qui se rend à la raison et à la justice des propositions de Votre Majesté, et je considère le comte Dasfert comme un homme, qui envisage uniquement vos intérests. J'ay déjà eu l'honneur de mander, que je tâcherois de le faire contenter de huit mille escus au lieu de dix. Je l'espère d'autant plus, que V. M. m'a permis de luy promettre encore quelque chose pour la conclusion de la paix. Il ne sera pas nécessaire non plus de donner à son fils, qui est à cette heure en France, la gratification, que le Sr. de la Piquetière avoit demandée.

Il seroit bon, que j'eusse quatre mille escus à donner à M. Oliverskrantz, et au moins six cent à ce lieutenant-colonel. Pour ce qui est du comte Wrede, on peut encore éluder quelques mois son payement. Quoyque je m'applique avec tout le soin possible à l'avancement de la paix, je crois néantmoins, que V^tre M^té trouve bon, que j'écoute les propositions, que me font les officiers suédois, qui souhaitent de servir la campagne prochaine dans les troupes de V. M. Le bon accueil, qu'on fait en

France à ceux, qui y sont allez; la supériorité des troupes de V. M. sur celle de ses ennemis et le métier de la guerre, qu'on apprend mieux en France, qu'on ne fait partout ailleurs, depuis que V. M. a mis ses troupes sur un si bon pied de valeur et de discipline, donne une si grande envie à tous ceux, qui peuvent avoir permission du roy de Suède de sortir, que j'en vois beaucoup, qui se préparent à passer en France. Le roy de Suède de son costé donne volontiers ces permissions-là depuis deux ou trois ans, et de mesme de son argent ceux [1]), qui n'ont pas moyen de subsister; mais je suis obligé de dire à V. M., qu'on regarde en ce païs-cy la guerre de Flandres plus que toutes les autres, et que c'est le lieu, où tous les Suédois souhaitent de servir, de sorte que, s'il y avoit un régiment, où il y eût déjà des officiers suédois, comme celuy, où sont Mrs. Spar et plusieurs Suédois, s'attacheroient [2]) à ce régiment-là, et cela en engageroit beaucoup davantage dans votre service.

Le comte de Lely, qui vient d'épouser la fille du comte Wrede et qui par sa mère, qui estoit soeur du comte Jean Stembock, en est l'unique héritier, a obtenu du roy de Suède la permission de faire la campagne prochaine en France. Il est lieutenant-colonel dans ce service-cy, a beaucoup de courage et d'esprit et d'envie de faire quelque chose. Je prends la liberté de faire cette mention particulière de luy, parceque M. le grand-maître, qui parle toujours avec tant d'avantage de tout ce qui regarde V. M. et qui s'est encore expliqué depuis peu bien nettement à sa table en présence de Mr. Van Hekeren, qui en estoit fort confus, prendra part aux grâces, que l'on fera au comte de Lely, aussi bien que le comte Wrede. Le comte de Lely n'a besoin d'aucune assistance de V. M., car il est très riche par luy-mesme et par sa femme et le sera

1) à ceux. 2) ils s'attacheroient.

prodigieusement par la succession du comte Jean Stembock. Je crois, qu'il demandera d'estre aide de camp sans appointemens auprès de qui V. M. voudra bien qu'il ait cet honneur-là. Il croit, que c'est le meilleur employ, pour apprendre quelque chose, ou d'estre simplement volontaire.

Une des choses, qui touche le plus le roy de Suède, sont les bonnes relations, que luy font les officiers suédois, qui sont en France, car plusieurs luy écrivent, et il y adjoute bien plus de foy qu'à tout ce qu'on luy peut mander d'ailleurs. Les officiers, qui écrivent au roy de Suède, sont ceux, qui luy envoyent directement sans aucune recommandation et qu'il regarde comme des personnes à luy. Je tâcheray de savoir, quels ils sont, parceque cela peut estre utile dans quelques occasions. Je sçay bien, que Palmquist escrit à un, nommé Cromelin, mais celuy, de qui il avoit les plus exactes relations et les plus avantageuses pour la France, estoit Rosenholm, capitaine dans son régiment des gardes, qui a esté tué devant Charleroy.

Le roy de Suède est enrhumé depuis deux ou trois jours; il n'a point de fièvre, et on n'espère [1]), que ce ne sera rien. Le prince royal est retombé malade, et quoyque ce soit fort légèrement, néantmoins toutes ces rechuttes font apréhender pour un jeune prince d'une complexion aussy délicate que la sienne. Je suis &c.

Le 19 Novembre 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il n'a pu refuser plus longtemps d'instruire le roi de Danemarc des conditions, qu'il offre pour rendre la paix générale, s'assurant, qu'en attendant le roi de Suède, à son tour, sans tarder davantage, en fera part aux États Généraux; il enverra à M. d'Avaux les sommes, requises pour les gratifications; s'assure, que ses propositions seront bien reçues, tant à

1) espère.

Vienne, qu'à la Haye, et admettra volontiers les officiers suédois dans ses armées.

Monsieur le comte Davaux. Votre lettre du 28e Octobre [1]) m'informe de la conférence, que vous avez eue avec le comte Daswert, et des [2]) bonnes intentions pour l'avancement de la paix, aussy bien que de celles du comte Oxenstiern, et mesme du roy de Suède. C'est ce qui me fait croire, qu'ils feront un bon usage des nouvelles facilitez, que j'ay bien voulu y apporter; mais comme la mort du chancelier Stratman romp toutes les mesures, que le dit comte Oxenstiern avoit pris, et que cependant il est très important dans la conjoncture présente, que les Provinces-Unies soient au plutost informées de mes dernières offres, tant pour la barierre, qu'ils croyent leur estre nécessaire, que pour toutes les autres conditions, qui font voir, que je n'ay pas intention de désunir les alliez, mais plutost de rendre la paix généralle, je n'ay pu par ces raisons refuser aux pressantes instances, que le roy de Dannemark me fait depuis longtemps de luy confier aussi ce que je veux bien faire pour rendre la paix généralle, d'autant plus, qu'il est très nécessaire, que je sache dans peu, si mes offres sont acceptés ou refusés, pour pouvoir prendre les mesures nécessaires ou pour la paix ou pour la continuation de la guerre; mais je m'assure, que, si le comte Oxenstiern a déjà fait donner, ou mesme s'il veut envoyer à présent, sans différer davantage, les ordres nécessaires au ministre de Suède, qui est à la Haye, de donner part aux Estats Généraux des offres, que je fais, tant pour former la barrière, que pour la satisfaction de tous les alliez, ils ne manqueront pas d'en donner communication aux députez des provinces et qu'elles prendront bientost la résolution de convenir

1) Voir ci-dessus p. 477 et suiv.

2) de ses.

d'une paix générale, qui rétablira leur commerce, leur liberté et le repos dans toute l'Europe. Ainsi le roy de Suède peut avoir toute la gloire du rétablissement de la tranquilité publique, s'il la désire, et qu'il veuille promptement profiter d'une conjoncture si favorable.

Vous devez aussi confirmer en cette occasion au comte d'Oxenstiern les assurances, que vous luy avez données des témoignages, qu'il recevra de mon estime, et je vous feray remettre incessamment le fond nécessaire pour les gratifications, que vous jugerez à propos de faire, tant au comte Dasfert qu'au Sr. Oliverskransz et au lieutenant colonel, retardant les autres, s'il est possible, jusqu'après la paix.

Je ne doute point, que la mort de Stratman ne rende le conseil de Vienne plus disposé à la paix; mais comme les bonnes dispositions des Estats Généraux y peuvent beaucoup plus contribuer, qu'aucune autre chose, il n'y a pas un moment de temps à perdre à leur donner part des offres, que je fais, et les mouvemens, qu'il y a présentement dans les Provinces-Unies [1]), rendent la con-

---

1) Ce que le roi entend par „les mouvements, qu'il y a présentement dans les Provinces-Unies," c'est apparemment, si l'on veut ajouter foi au dire d'un agent secret de M. Heinsius à Paris, la machination de quatre villes de Hollande, dirigée par le bourguemaître d'Amsterdam Hudde, qui avait pour but et une paix particulière, et le remplacement comme capitaine-général des troupes de la République des Provinces-unies de Guillaume III par le stadhouder de Frise Henri Casimir II. Selon cet agent ces villes l'auraient chargé d'une commission, tendant à cette fin, qui l'autorisât à traiter avec la cour de France, le seigneur Mollo, résident de Pologne à Amsterdam, voir les lettres de cet agent, adressées au grand-pensionnaire de Hollande le 2, le 20 et le 27 Novembre 1693, dans van der Heim, III, p. 48 et suiv. Voir en outre sur ce Mollo Chéruel, *Mémoires de St. Simon*, 1856, I, p. 245 et suiv., ouvrage cité aussi par M. van der Heim, III, p. XVI, *note* 1, où il faut lire, au lieu de *St. Simon* II, volume I.

joncture plus favorable, qu'on ne la scauroit jamais espérer. C'est ce qui vous doit obliger à employer tous vos soins et toute votre adresse à faire prendre au comte d'Oxenstiern les mesures nécessaires, pour faire proposer aux estats les conditions, ausquelles ils peuvent espérer une paix généralle, et je suis bien aise de vous dire, que j'ay des avis très certains, qu'elles seront bien receues, et que la médiation de Suède aura tout l'effet, tant à Vienne, qu'en Hollande, que la cour, où vous estes, le peut désirer, sans mesme qu'elle soit obligée de faire passer des troupes en Allemagne. Vous devez néantmoins l'exciter plustost à prendre cette résolution que l'en détourner.

J'aprouve les assurances, que vous donnez aux officiers suédois, qui veulent venir servir dans mes armées, qu'ils y seront bien receus, et je veux bien aussi accorder au comte de Lely la qualité d'aide de camp. Sur ce &c.

Le 4e Novembre 1693 à Stokholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il s'acquittera de la commission, dont le roi l'a chargé, dès que M. Oxenstiern aura reçu la réponse de l'empereur, qu'il attend un de ces jours, et a persuadé à l'envoyé de Wolfenbüttel de communiquer en confidence à M. Oxenstiern, que plusieurs princes de l'empire ont résolu de s'unir ensemble pour l'acceptation de la paix. En se conduisant de la sorte il espère effectuer, que tous les motifs possibles concourront, qui puissent presser M. Oxenstiern d'agir avec zèle. Ce qu'il écrit de plus c'est, que la province de Frise a déclaré dans l'assemblée des États Généraux, qu'elle trouvait les offres du roi de France pour l'empire très raisonnables; que M. van Heeckeren ne visite plus M. le chancelier de Suède; qu'on est surpris à la cour, où il est, de la série de victoires, remportées par les armes de Sa Majesté; qu'on y croit, que le duc de Savoye sera obligé de faire la paix; qu'il tâchera de remettre l'esprit de M. Bielke, qui pourrait bien être appelé un jour à remplacer M. Oxenstiern, âgé de soixante treize ans.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 15 du mois passé [1]), qui m'informe amplement de ses intentions touchant les conditions de la paix généralle. Après avoir rendu de très humbles grâces à V. M. de la confiance, dont elle veut bien m'honorer en cette occasion, je crois pouvoir l'assurer, que j'en feray tout le meilleur usage, qu'il se peut faire icy, et quoyque j'aye fort bien remarqué, que le principal service, que V. M. veut de moy, est une prompte conclusion, je ne me suis point encore expliqué à Mr. le comte Oxenstiern, parcequ'au lieu d'avancer cette affaire je l'aurois reculée. Il recevra par la poste, qui arrivera demain matin, la réponse de l'empereur à sa lettre du 15 de Septembre, par laquelle il a fait sçavoir à Mr. Stratman, combien il trouveroit [2]) ces propositions déraisonnables.

J'attends donc à demain, lorsque Mr. Oxenstiern me communiquera cette réponse, à m'ouvrir à luy des conditions de V^re^ Majesté. Il arrivera peut-estre, que l'empereur se sera relâché sur de certains articles, et je me feray un mérite auprès de Mr. Oxenstiern d'y consentir pour le bien de la paix, au lieu que si je m'en expliquay [3]) le premier, il me feroit valoir le consentement de l'empereur et en revanche se rendroit difficile sur d'autres articles; que si la réponse de l'empereur est tout à fait déraisonnable, les propositions, que je proposeray alors à Mr. Oxenstiern, luy feront plus d'impression et engageront bien davantage le roy de Suède à agir plus vigoureusement, qu'il ne fait, pour la conclusion de la paix. Je suis mesme bien aise, avant que de parler à Mr. Oxenstiern, d'entretenir Mad. la comtesse Oxenstiern et

---

1) Voyez ci-dessus p. 409 et suiv.

2) trouvait. 3) expliquais.

de luy remettre devant les yeux la gratification, que Sa Majesté veut faire à son mary après la conclusion de la paix. Cela ne nuira pas à ma négociation.

J'ay aussi parlé à l'envoyé de Wolfembutel, afin qu'il fasse une espèce de confidence à Mr. Oxenstiern, que plusieurs princes de l'empire ont résolu de s'unir ensemble pour l'acceptation de la paix, sans faire paroistre aucune envie, que la Suède se joigne à eux, car Mr. Oxenstiern me dit l'autre jour, qu'il n'y avoit pas un prince de l'empire, qui ose se déclarer en faveur de la paix. Ainsi il est nécessaire, qu'il soit persuadé du contraire. J'espère, Sire, que toutes ces diligences ne seront pas inutiles, et que, quand Mr. Oxenstiern sera prévenu de l'apréhension, que les Estats Généraux ne fassent leur traitté séparément; que plusieurs princes ne s'unissent ensemble, pour obliger l'empereur à faire la paix; que le duc de Savoye a peut-estre déjà conclu la sienne et que Mad^e la comtesse Oxenstiern, qui ne négligera pas non plus que luy un présent de quarante mille escus, le pressera d'agir, on doit s'attendre, qu'il le fera tout autrement, qu'il ne feroit, si j'avois esté luy débiter les propositions de V. M., sans avoir pris aucune mesure, car je persiste toujours en ce que j'ay eu l'honneur de mander à V. M., qu'il ne faut rien attendre de l'amitié de Mr. Oxenstiern; mais vous offrez des conditions raisonnables, et vous estes le plus fort, et V. M. luy promet un présent considérable: ce sont, Sire, trois bonnes raisons pour le faire agir, sans compter, qu'il apréhende, que, si la paix ne se fait cet hiver, la guerre ne s'alume dans le voisinage de la Suède et que le roy son maistre ne soit entraisné.

Je luy ay néantmoins fait dire, que j'avois receu une réponse de V. M., qui mettoit le roy de Suède en estat de conclurre la paix, si l'empereur avoit en luy la mesme confiance, et que je la luy communiquerois, à luy Oxenstiern, lorsqu'il auroit receu celle de l'empereur. Il m'a

paru extrêmement touché et a approuvé ce que je proposois. Il a dit, qu'il auroit ses lettres demain matin, et qu'il ne manqueroit pas de me le faire sçavoir aussitost. Ainsi j'espère rendre un compte exact à V. M. par le premier ordinaire des sentimens de l'empereur et de la disposition de la cour de Suède, en sorte que V. M. poura asseoir un jugement certain de ce qu'elle doit attendre de cette négociation. Cependant, Sire, le roy de Suède sçait bon gré de la déclaration, que nous aprenons icy que la province de Frise a faite dans les Estats Généraux, qu'elle trouvoit les offres de V. M. pour l'empire très raisonnables et qu'il falloit songer à faire la paix [1]). Il le prend comme un effet de la communication, qu'il a donnée aux Estats Généraux des propositions de V. M., et je puis dire, que Mr. le comte Oxenstiern n'en est pas fâché, mais qu'il en est étonné, car il n'a pas compris d'abord, aussi bien qu'il fait à cette heure, la conséquence de ses premières démarches, qui ont engagé le roy son maître dans cette affaire, et par honneur pour soutenir ce qu'il a commencé, et par ressentiment du mauvais traittement, qu'on a fait à son maître.

Van Hekeren de son costé témoigne en quelque façon estre chagrin contre Mr. Oxenstiern. Il alloit souper deux ou trois fois la semaine chez luy avec le comte Staremberg; mais depuis que j'y vais assez souvent, il n'y vient plus. C'est Mr. Oxenstiern, qui l'a remarqué, depuis que je l'ay sceu. Il a dit aussi au comte Dasfert, on [2]) avoit déjà sceu icy la pleine victoire, que les armes de V. M., sous le commandement de Mr. le maréchal de Catinat, ont remporté en Piedmont. On est estonné d'une si grande suitte de victoires, et le roy de Suède, qui aime

---

1) Je ne trouve trace de cette déclaration dans le registre des Résolutions des Etats Généraux.

2) qu'on.

les gens de guerre, en conçoit tous les jours plus d'estime pour les troupes de V. M. et ne peut s'empescher de parler avec beaucoup de mépris des autres. On ne doute pas, que Mr. le duc de Savoye ne se trouve obligé de faire la paix, et on a receu des lettres d'Hollande, qui portent, que les Estats Généraux l'apréhendent. Enfin, Sire, tout le monde est icy remply d'admiration de voir, que V. M. puisse suffire à tant de choses à la fois et qu'elle donne des ordres si justes, que de tous les costez, où elle a la guerre, par mer et par terre, ses armes soient toujours victorieuses et qu'on apprenne en même temps la prise des vaisseaux des Barbades en Amérique, la reddition de Charleroy dans les Pays-Bas et la défaite des troupes de Mr. le duc de Savoye et de l'empereur en Piedmont. V. M., Sire, n'a pas trouvé mauvais, que je luy aye témoigné ma joye dans ces sortes d'occasions; mais elles arrivent si souvent, que je ne puis rien trouver de nouveau à luy dire aujourdhuy. Je prie Dieu seulement, qu'il continue de combler de prospérité les armes de V. M. et de verser abondamment ses bénédictions sur sa personne sacrée.

Je feray, Sire, ce qu'il [1]) me sera possible pour remettre l'esprit de M. Bielk. Je crois d'autant plus nécessaire pour le service de V. M. de le faire, que, s'il peut revenir icy après que la réduction sera finie en Pomméranie, il est bien difficile, qu'il ne se remette bien auprès du roy de Suède, et il pouroit estre, qu'il gouverneroit tout, si Mr. Oxenstiern à soixante treize ans venoit à manquer, lorsque Mr. Bielk sera icy. Je suis &c.

Le 26 Novembre 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il approuve

---

1) ce qui.

les démarches, faites par son ambassadeur, pour porter le comte d'Oxenstiern à donner le premier acheminement à la paix, et est d'avis, qu'il y a bien de l'apparence, que ce ministre réussira.

Mr. le comte Davaux. J'aprends par votre lettre du 4e de ce mois [1]), qu'encore que vous eussiez receu ma dépesche du 15, par laquelle je vous informay des conditions, ausquelles je voulois bien faire la paix avec l'empire, l'Espagne et tous leurs alliez, vous aviez néantmoins jugé à propos de différer à en donner part au comte d'Oxenstiern jusqu'au lendemain 5e, auquel jour ce ministre devoit recevoir la réponse aux lettres, qu'il avoit écrites à Vienne et vous donner une occasion favorable de vous expliquer avec luy de tout ce que je veux bien faire, pour rendre la paix généralle.

Je m'assure aussi, que vous n'aurez point perdu de temps à luy faire cette confidence et que vous m'aurez rendu par l'ordinaire suivant un compte bien exact de l'effet, qu'elle aura produit, d'autant plus, que vous jugez bien, que les momens sont précieux dans la conjoncture présente, et qu'il est absolument nécessaire, que je sache bientost à quoy m'en tenir, soit que la Suède ait pris le parti de faire proposer par son ministre aux Estats Généraux les conditions, que j'offre, soit que sur le retardement de cette couronne ils en ayent connoissance par d'autres voyes; mais comme je ne doute point, que le comte d'Oxenstiern n'ait appris par les lettres, qu'il attendoit de Vienne, la mort du chancelier Stratman, j'ay lieu de croire aussi, que cet incident, ayant rompu ses mesures du costé de l'empereur, luy aura fait prendre la résolution de faire communiquer mes derniers offres aux Estats Généraux des Provinces-Unies par la voye de

1) Voir ci-dessus p. 485.

l'envoyé de Suède à la Haye et qu'après avoir donné de ce costé-là le premier acheminement à la paix il luy sera facile de le faire goûter à tout l'empire et d'acquérir promptement au roy son maître la gloire de l'entier rétablissement de la tranquilité publique.

J'aprouve aussi toutes les précautions, que vous prenes pour porter le dit comte d'Oxenstiern à poursuivre cette affaire avec chaleur, et il y a bien de l'apparence, qu'il y réussira dans la conjoncture présente. Sur ce &c.

Le 11 Novembre 1693 à Stockholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Après avoir corrigé un passage d'une de ses lettres précédentes, dans laquelle le mot de „recette" doit avoir été omis par mégarde, il rend compte d'une tentative de M. Guldenstolpe pour lui donner l'alarme sur la fermeté du roi de Suède, qui cependant avait échoué, et d'un discours, qu'il a eu avec M. Oxenstiern, qui est très mécontent de la réponse, qu'il a reçue de l'empereur, et qui changera sa manière de négocier avec la cour de Vienne.

Sire.

J'ay receu la lettre de Votre Majesté du 23 du mois passé [1]). J'ay eu l'honneur de mander à V. M., que sur le bon effet du quinquina, que j'avois fait prendre pour [2]) quelques personnes de mes amis, Mr. le comte Oxenstiern m'en avoit demandé la recette pour le roy de Suède, et il faut que le mot de „recette" ait esté oublié en chiffre dans ma lettre [3]), car le fait est, que Mr. Oxenstiern ne m'a demandé que la recette et que je ne luy ay donné que cela. Le roy de Suède n'a plus de fièvre il y a longtemps, comme je l'ay fait sçavoir à V. M. Il a eu depuis

1) Voyez plus haut p. 445 et suiv.

2) par.

3) Voir ci-dessus p. 432.

cela un petit rhume, dont il est entièrement quitte, et jouit d'une parfaite santé. Je n'ay pas manqué de témoigner à Mr. Oxenstiern l'inquiétude, que V. M. avoit eue de la maladie du roy de Suède; il s'est chargé de luy [1]) dire.

Mr. Guldenstolpe, m'ayant prié à soupé ces jours-cy, a pris occasion de me parler de ses bons sentimens pour V^tre^ M^té^ et de ceux du comte Wrede; qu'ils avoient mis les affaires en bon estat et avoient fait tout ce que V. M. avoit souhaité; qu'on n'avoit point secouru Ratzbourg, ny donné des troupes aux Hollandois, et que V. M. devoit estre bien contente d'eux, mais qu'ils estoient fort en peine, parcequ'on faisoit de si grandes offres au roy de Suède, que ce prince estoit tenté de les accepter. Je luy répondis fort honnestement, mais fort indifféramment sur l'envoy des troupes suédoises, jugeant bien, qu'il n'avoit d'autre dessein que de me donner l'allarme, afin que je luy promisse une récompense, s'il pouvoit parer ce coup. Il ne se rebuta point et vint me voir le lendemain sous prétexte de me remercier d'avoir esté chez luy. Il me répéta les mesmes choses avec plus de force. Je luy répondis, que le roy de Suède estoit trop équitable pour prendre un pareil parti, et qu'un prince, qui vouloit procurer le repos de la Chrestienté, ne fourniroit pas les moyens de continuer la guerre, et encore moins à ceux, qui marquent sy visiblement ne vouloir point la paix; que dans la confiance, que j'avois sur les bons sentimens du roy de Suède, je ne voulois point du tout le faire importuner là-dessus, mais que j'apliquerois tous mes soins à seconder ses bonnes intentions pour le rétablissement du repos public; que c'estoit en cette occasion, que je luy demandois ses soins et son attention, lorsque cette affaire se traiteroit à la chancellerie. Quoyque je n'adjoutasse point de foy à ce que M. Guldenstolpe m'avoit dit, je voulus

1) le lui.

m'en éclaircir, mais non pas avec Mr. Wrede, parcequ'il est amy de Guldenstolpe et qu'il me presse toujours de luy faire donner quelque gratification; mais j'allay trouver le comte Dasfert, sans luy nommer personne. Il me dit, qu'il ne comprenoit pas, comment on pouvoit mentir sy impunément [1]), et que le roy son maître l'avoit assuré encore depuis peu, qu'il ne donneroit pas un soldat aux alliez, sous quelque prétexte que ce fût.

Mr. Oxenstiern alla vendrédy dernier à la campagne et me fit mander dimanche au soir, qu'il avoit receu ce jour-là ses lettres de Vienne et qu'il me les communiqueroit lundy au soir, qu'il espéroit être de retour de la campagne; mais la comtesse Oxenstiern s'estant trouvée mal à un quart de lieue de chez elle, ils furent contraints de retourner et ne sont revenus que hier. Il m'a donné audience aujourd'huy, quoyque ce soit icy le jour de la Toussaint, grande feste parmy eux, par-dessus cela le jour, que les lettres partent pour toutes les cours de l'Europe et la surveille de l'assemblée de la diette des états du royaume. Je me doutois bien, que je reviendrois sy tard, que je n'aurois pas le loisir d'informer aujourd'huy V. M. de cette conférence; mais j'ay crû, qu'elle aymeroit mieux, que j'avançasse de quelques jours cette négociation, quand mesme je ne pouvois luy en rendre compte, que d'attendre à demain, ce qui m'auroit fait perdre un ordinaire. Tout ce que je puis avoir l'honneur de dire aujourd'huy à V. M. est, que Mr. Oxenstiern est très mécontent de l'empereur, qui perciste dans ses propositions, et que cela a donné plus de relief aux premières ouvertures, que je luy ai faites. Il est convenu de changer sa manière de négocier: il ne dira rien de ma part. Au contraire, il témoignera, qu'ayant veu, que l'empereur s'en tenoit à ses premières propositions, je n'avois pas voulu m'expliquer des inten-

1) impudemment?

tions de V. M., mais qu'il croyoit, que telles et telles propositions étoient avantageuses à l'empereur et à ses alliez, et que, s'il les agréoit, il se chargeroit de parler de cette façon à la France, qu'elle ne les refuseroit pas. De cette sorte on tirera tout l'avantage, qui sera possible, de la connoissance, qu'on a des bonnes dispositions de V. M. pour la paix, et on découvrira à fonds les intentions de l'empereur, sans commettre V. M. et sans que l'empereur en puisse faire un mauvais usage. Je suis.

Le 30 Novembre 1693 à Versailles.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Se référant à ce que M. d'Avaux lui a écrit à l'égard de M. Guldenstolpe et de M. le comte d'Asfert, il est d'avis, qu'il convient de donner le plus de marques de son estime à ceux d'entre les ministres suédois, en qui on peut avoir le plus de confiance. Puisque la cour de Vienne montre si peu de penchant pour la paix, il aurait été à souhaiter, que la couronne de Suède eût fait donner part aux États Généraux des conditions de paix, offertes par la France.

Monsieur le comte Davaux. Vostre lettre du 11e Novembre [1]) m'informe des conférences, que vous avez eu tant avec le Sr. Guldenstolpe, qu'avec le comte Dasfert, et il paroist assez, que ce premier n'a eu en veue que ses intérests particuliers, dans la crainte, qu'il vous a voulu donner des résolutions, que le roy son maistre pouroit prendre, et que l'autre au contraire a des intentions plus sincères et souhaite effectivement de contribuer au rétablissement d'une bonne intelligence entre moy et la couronne de Suède. Ainsi dans les ménagemens, que vous devez toujours avoir pour les ministres de la cour, où vous estes, il est juste de donner plus de marque de mon estime à ceux, auxquels vous jugez bien devoir prendre

1) Voir ci-dessus p. 491 et suiv.

plus de confiance, ce qui est aussi conforme au projet, que vous m'en avez cy-devant envoyé. La conduite, que le comte d'Oxenstiern prétend tenir à l'égard de la cour de Vienne, ne peut produire aucun mauvais effet; mais il n'y a pas lieu de croire, que la maison d'Autriche se porte à la paix, à moins que le prince d'Orange et les Estats Généraux ne soient disposez à l'acception [1]) des conditions, que j'ay offertes, et c'est par cette raison, qu'il auroit esté à souhaiter, que la couronne de Suède en eût fait donner part aux Estats Généraux, soit par le Sr. de Lillienrot ou par tel autre ministre, qu'elle auroit voulu nommer. Je m'assure, que vos premières me feront mieux connoistre ce que je puis attendre de cette négociation par la voye du comte Oxenstiern. Sur ce &c.

Le 18 Novembre 1693 à Stokholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rapporte, qu'il s'est expliqué à M. le comte Oxenstiern d'une partie des conditions, que le roi veut bien offrir aux alliés de l'empereur, savoir principalement de celles, qui regardent le duc de Lorraine et le roi d'Espagne; que M. Oxenstiern donnera part à la cour de Vienne tant de ces conditions, qu'il présentera seulement comme des propositions, faites par le roi son maître, que de ce qui a trait à la renonciation à la succession d'Espagne, au sort des Pays-Bas Espagnols et à la ville de Casal; que, puisqu'en attendant on avait appris la mort de M. Straatmann, le chancelier ordonneroit à M. Horn de s'adresser à M. Quinsky; que M. Oxenstiern fera tout son possible, pour engager le roi de Suède à procurer une assemblée de paix; quelle déclaration, relative à la paix, le chancelier a faite dans sa harangue à la diète; que M. d'Asfert et M. Wallerstedt lui ont promis de s'entremettre, pour faire persuader le roi d'agir fortement; quelle cabale M. Guldenstolpe, mécontent de ce qu'il n'avait pas reçu d'argent, avait tramée; le sommaire d'une conversation, qu'il

1) acceptatiou.

a eue avec ce même Guldenstolpe, avec qui il ne veut pas se brouiller, parcequ'il pourrait devenir un jour le successeur de M. Oxenstiern; qu'il a rassuré le comte d'Asfert, qui commençait à craindre, qu'on ne l'amusât de la part du roi de France de belles paroles; quelles sont ses opinions à l'égard des gratifications, aussi bien de celles, qu'il faudra payer tout de suite, que de celles, qu'on distribuera plus tard; que le duc de Wurtemberg a envoyé un officier à la cour de Suède, pour la prier d'intercéder en sa faveur auprès du roi de France, et ce qu'il a dit touchant cette demande non seulement à M. Oxenstiern, mais aussi à cet officier lui-même, qui est venu lui parler là-dessus. — Le résumé de cette lettre, qu'on trouve dans van der Heim, III, p. 42, 43, est en général assez correct.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont Votre Majesté m'a honorée le 29 d'Octobre [1]). J'eus l'honneur de mander mercredy dernier à Votre Majesté, que je m'étois expliqué à Mr. Oxenstiern d'une partie des conditions, qu'elle veut bien offrir aux alliez de l'empereur, car quoyqu'il soit avantageux de le persuader par la grandeur des propositions de V^tre^ Majesté de ses sincères intentions pour la paix et de l'animer par là, aussi bien que le roy de Suède, à entreprendre cette affaire avec chaleur, je ne luy ay pas voulu néantmoins confier dans cette première conférence tout ce que Votre Majesté veut bien cedder à la dernière extrémité à l'Espagne, non seulement parceque ce seroit contre toutes sortes de règles et que les impériaux (quelqu'offre qu'on leur eût fait) compteroient toujours, qu'on se relâcheroit, mais aussi, parceque j'ay crû, qu'il suffisoit d'en dire assez pour contenter Mr. Oxenstiern, puisque, s'il peut porter l'empereur à accepter ces conditions, ce sera une chose avantageuse au service de Vostre Majesté, et s'il ne le peut pas, que je n'aye besoin que

1) Voyez ci-dessus p. 452 et suiv.

de me relâcher sur tout ce que V^tre M^té veut bien accorder, je le ferois sur le champ, lorsque la réponse de l'empereur seroit venue, et je pourays ainsi finir cette affaire.

Après donc luy avoir déclaré ce que V. M. m'a mandé à l'égard de l'empire et luy avoir réprésenté les raisons, alléguées dans la lettre de V. M., qui luy doivent oster toute espérance d'aucun relâchement, je luy ay témoigné, que, comme il avoit fort insisté sur la restitution des quatre chemins, qui traversent la Lorraine, V. M. vouloit bien, que j'entrasse aussi dans quelqu'expédient, et après avoir agité tout ce qui se pouvoit là-dessus, nous nous sommes enfin tenus à rendre ces quatre chemins au duc de Lorraine pour l'équivalent de Longvy, Sarlouis, autremement [1]) Vaudrevange, Bich et Hombourg, et je luy ay dit, que, si l'empereur acceptoit les offres de V. M. touchant l'empire, elle déféreroit assés aux instances du roy de Suède, pour recevoir un équivalent si disproportionné et se contenter du seul passage pour les troupes en payant de gré à gré ce qu'on leur aura fourny.

Je luy ay déclaré, que, quoyque V. M. fût en droit de prétendre, que le roy d'Espagne, l'ayant attaqué, nonobstant les offres, qu'elle luy faisoit du maintien d'une bonne correspondance, toutes les conquestes, dont il a plu à Dieu de favoriser ses armes, tant en Flandres qu'en Catalogne, luy devoient demeurer pour le dédommagement des dépenses, que cette couronne luy causa, elle vouloit bien toutefois, pour faciliter le rétablissement d'une [2]) paix dans la Chrestienté, rendre au roy catholique l'importante place de Rose, celle de Belvert, en un mot tout ce qu'elle a conquis pendant cette guerre en Catalogne. Que c'estoit tout ce que le roy d'Espagne pouvait espérer du bon estat, où estoient les affaires du royaume

1) Voir la lettre du roi à M. d'Avaux du 15 Oct., ci-dessus p. 413.
2) de la.

de V. M.; que si néantmoins le roy de Suède jugeoit, que V. M. deust encore sacrifier pour le bien de la paix une des places, qu'elle a conquises dans les Pays-Bas Espagnols, elle vouloit avoir cette defférence pour ses sentimens et luy laissoit à décider, quelle des deux places, de Mons ou de Namur, elle devoit restituer à l'Espagne.

Je n'ay pas eu grand'chose à adjouter touchant les affaires d'Angleterre et d'Hollande à ce que je luy avois desjà dit.

Mr. le comte d'Oxenstiern m'a promis de faire un bon usage de ses [1]) ouvertures, que je luy faisois pour la paix, et est convenu d'en donner part à Mr. Stratman, non comme des propositions, que j'eusse faites, mais comme des conditions, qu'il espéroit obtenir de V. M. et que le roy son maître trouve raisonnables. Comme la renonciation à la couronne d'Espagne est une des choses, qui touche le plus l'empereur, et que d'ailleurs le Sr. Lillierot luy avoit mandé, qu'il avoit déclaré au pensionnaire Heinsius, que V. M. ne s'opposeroit pas aux conventions, qui peuvent avoir esté faites avec M. l'électeur de Bavière touchant les Pays-Bas Espagnols, Mr. le comte Oxenstiern doit mander, qu'il ne doute pas, que V. M. ne les veuille bien ratiffier, et que pour les autres états de cette couronne, il falloit tascher de porter V. M. à mettre cette grande affaire en arbitrage; que le roy de Suède se faisoit fort de l'obtenir en signant la paix, mais qu'il ne falloit pas songer à demander, que la France renonçeât à cette heure purement et simplement à cette succession et que cela n'estoit point moins déraisonnable, que la demande, que faisoit l'empereur, que Casal luy fust livré, Mr. de Mantou ayant perdu par félonie tout le droit, qu'il avoit sur cette place, pour avoir mis, sans sa permission, un fief de l'empire en des mains d'étran-

1) ces.

gers. Je n'en pouvois pas dire moins pour satisfaire le roy de Suède, et je n'en ay pas deu dire davantage, parceque je seray à tems pour me relâcher, lorsque les autres s'aprocheront, et qu'il est inutile et mesme préjudiciable au bien de V. M. service [1]) de le faire sans cela. Mr. Oxenstiern n'offrira pas d'abord l'arbitrage du roy son maître pour la succession d'Espagne de peur de le rendre trop suspect, et il ne doute pas, que les autres ne le nomment, s'ils agréent cet expédient. Cependant il en a esté très touché et a bien compris l'honneur, que V. M. deffère au roy son maître en cette occasion.

Nous avions concerté cela de cette manière, lorsque j'apris samedy matin l'extrémité de la maladie de M. Stratman. C'est le jour, que Mr. Oxenstiern fait ses dépêches en Allemagne, et comme il étoit outre cela occupé à plusieurs affaires de la chancellerie, je trouvay plus à propos de luy envoyer le Sr. de la Piquetière, pour le prier de ne point escrire au Sr. Horn, que nous n'eussions apris par l'ordinaire suivant l'estat de la santé de Mr. Stratman. Il le trouva très à propos, et comme on a escrit depuis d'Hambourg, qu'il estoit mort, il m'a témoigné, que, quoyqu'il n'y eût point d'apparence, que M. le comte de Quinski [2]), qui avoit une charge beaucoup plus considérable, voulût prendre celle, qui étoit vacante par la mort de Stratman, néantmoins il ne doutoit pas, qu'il ne luy succéda dans la confiance de l'empereur touchant cette affaire, parceque l'empereur en avoit desjà beaucoup pour Mr. de Quinski, pour qui Stratman n'avoit rien de caché; qu'on avoit mesme dessein de le faire premier plénipotentiaire, s'il y avoit une assemblée de paix, et que luy, comte Oxenstiern, avoit toujours entretenu corres-

---

1) Lisez: „au bien du service de V. M."

2) L'un des ambassadeurs plénipotentiaires de l'empereur au congrès de Nimègue.

pondance avec Quinsky depuis Nimègue; qu'il estoit d'avis, pour ne point perdre de temps, d'ordonner au Sr. Horn et [1]) s'adresser au comte de Quinsky, parcequ'il escrivoit d'une manière, qui ne me commettoit point, ny luy non plus, et qu'il donneroit de grandes ouvertures pour la paix à un homme, qui est bien intentionné pour la tranquilité publique et qui aura apparamment le maniement de cette affaire. J'ay fort approuvé le dessein de Mr. Oxenstiern. Je suis persuadé, que, si l'empereur prend la mesme confiance en Mr. le comte de Quinsky pour cette négociation, on aura gagné au change.

Je n'ay pu, Sire, prendre de meilleures mesures pour tirer quelque profit des propositions de paix, que V. M. a bien voulu confier au roy de Suède, ny prendre plus de précautions, pour empêcher, que l'on ne pût s'en prévaloir; mais afin que M. Oxenstiern ne se reposât pas tellement sur cette négociation secrette, qu'il negligeât de procurer une assemblée de paix, je luy ay remonstré le plus efficacieusement et le plus honnestement qu'il m'a été possible, tous les inconvéniens, qui en pouroient arriver. Il m'a répondu, que je ne devois pas douter de ses intentions, ny de celles du roy son maître; qu'il m'asseuroit mesme, que cette négociation secrette, bien loin d'éloigner une assemblée de paix, estoit au contraire un des meilleurs moyens pour y parvenir; qu'il sçavoit bien, que l'empereur ne consentiroit pas volontiers à faire une assemblée, qu'il ne sceut auparavant les conditions, que V. M. pouvoit accorder à ses alliez; qu'il n'estoit pas moins nécessaire, que le roy de Suède en fût informé, parceque cela le disposeroit plus aisément à parler à l'empereur d'un ton à luy faire faire la paix; qu'il n'osoit me donner sa parolle, que cela arriveroit, parceque le roy son maître ne le luy avoit pas encore promis positivement,

1) et de.

mais qu'il pouvoit bien m'asseurer, qu'il feroit tout son possible pour l'y engager; que luy Oxenstiern avait témoigné depuis peu à van Hekeren et à Staremberg, que, sy leurs maîtres continuoient à se rendre difficiles sur les articles de la paix, le roy de Suède pouvoit bien se joindre aux princes de l'empire, qui le solicite de se mettre à leur teste, pour obliger l'empereur à s'accommoder avec la France; qu'il vouloit bien néantmoins m'avouer, qu'il n'y avoit aucun prince de l'empire, qui eût osé témoigner ses sentimens pour la paix; que bien loin de cela ils avoient laissé maltraitter l'envoyé de Suède à Ratisbonne pour avoir communiqué les propositions de V. M.

Mr. le comte Oxenstiern vient de faire une chose, qui marque assez ses intentions et celles du roy son maître, car dans la harangue, qu'il fit vendredy dernier, premier jour de l'assemblée de la diette, il déclara comme grand-chancellier aux états du royaume, que le roy ne s'estoit pas contenté du soin, qu'il avoit pris de conserver la paix dans son royaume, mais qu'il avoit tâché de la procurer à toute l'Europe et qu'il avoit résolu d'y travailler plus fortement que jamais. Rien ne peut estre plus avantageux dans la conjoncture présente que cette déclaration du roy. Elle doit oster aux ennemis toute espérance, qu'il leur donnera du secours, qui le rendroit partial. Elle engage le roy de Suède à presser l'empereur de faire la paix, et elle donne lieu aux membres de la diette, qui doivent répondre à cette harangue, de solicitér le roi d'y travailler efficacement.

J'ay sceu outre cela par le Sr. Oliverkrantz, que les articles secrets, que l'on donne toujours à un certain nombre de personnes, tirez du corps des estats et qui font la principale partye de la diette, ne regardent que les affaires estrangers et roullent tous sur l'envie, qu'a le roy de procurer la paix. Tout cela, Sire, m'a obligé de demander au comte Dasfert, s'yl ne trouveroit pas

moyens de faire suplier le roy par quelque membre de la diette d'agir fortement et de parler en roy. Il me l'a promis. Je dois aussy entretenir demain un député de l'assemblée secrette pour le mesme dessein. Mr. le comte Dasfert m'a promis par-dessus cela de faire parler au roy par un évesque, quy a esté cy-devant son confesseur. Je ne me suis pas contenté de toutes ces diligences: j'ay envoyé chez le Sr. Walerstedt, qui m'a fait asseurer de ses bonnes intentions et m'a remis à demain, pour concerter avec moy ce qu'il auroit à dire au roy son maître, lorsqu'il en pourroit trouver l'occasion. Car, Sire, le roy de Suède veux la paix; mais il ne s'est pas encore résolu à employer les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Le comte Dasfert me fist mesme dire hier au soir, qu'il venoit l'entretenir [1]) fort longtemps et qu'il l'avoit trouvé mieux disposé, qu'il n'avoit encore esté; que le roy luy avoit dit, que, s'yl entreprenoit l'affaire de la paix, il ne le feroit pas à demy et qu'il ne vouloit pas en avoir le démenty, mais qu'il ne s'estoit pas encore déterminé à l'entreprendre de cette manière.

Je ne puis m'empêcher, Sire, de faire encore sçavoir à V. M., que Guldenstolpe m'a fait prier tout de nouveau par sa femme de l'aller voir; qu'il s'y est trouvé et m'a dit, que van Hekeren faisoit les derniers efforts pour avoir des troupes; qu'il devoit avoir une conférence le Lundy suivant pour cet effet et qu'il voyoit grande apparence, que cela réussiroit. J'en ay parlé au comte Oxenstiern. Il s'est mocqué de l'avis, qu'on m'avoit donné, et le comte Dasfert, que j'ay consulté là-dessus, sans luy nommer mon autheur, comme je n'avois pas fait non plus à Mr. Oxenstiern, m'a bien étonné, lorsqu'il m'a dit, qu'il estoit vray, que van Hekeren agissoit fortement et qu'il estoit soutenu par quelques sénateurs, et entr'autres par Gulden-

1) de l'entretenir.

stolpe, qui représentoit à tous ceux, à qui il en parloit, l'obligation, dans laquelle estoit le roy de satisfaire à son traitté de donner ses trouppes, et qu'il l'avoit solicité, luy Dasfert, d'en parler au roy. Ainsy j'ay découvert par là, que non seulement Guldenstolpe me veut faire peur par les avis, qu'il me donne, mais qu'il veut encore m'intimider par ses cabales et peut-estre me faire du mal tout-à-fait, sy je ne luy donne point d'argent, car il est très fâché de n'en avoir pas eu, quoyqu'il n'en ait point mérité, puisqu'il a esté toujours d'avis, que le roy de Suède envoyast des troupes au duc d'Hannover, pour deffendre Ratzbourg.

Ce qui m'inquiette davantage est, que si le comte Oxenstiern venoit à mourir, quelques personnes croyant [1]) à cette heure, que Guldenstolpe rempliroit sa place, quoyque le roy de Suède connoisse tous ces [2]) défauts, parcequ'il est le seul des sénateurs, qui ait esté dans les cours estrangères. Ainsy je ne voudrois pas me mettre mal avec luy. Je crois m'estre servy pour cela de toute l'adresse, dont je pouvois user, car luy ayant desjà promis dix mil escus après la signature de la paix, s'il la pouvoit faire conclure dans la fin de cette année aux conditions, proposées par V. M., j'ay détourné la conversation sur ce sujet-là. Je luy ay dit, que V. M. seroit très aise de luy donner des marques de son estime; que je l'en avois desjà asseuré et que van Hekeren luy donnoit une belle occasion de les mériter, parcequ'il luy seroit aisé de remonstrer, que, quand même les Hollandois n'avoient pas rompu le traitté, le roy de Suède ne seroit pas tenu de leur donner du secours, puisqu'il n'y estoit obligé, qu'en cas que ces offices amiables eussent esté inutiles, et que la France les ayant agréez, il ne restoit plus rien au roy de Suède, que de les faire accepter par les Hollandois et de les presser d'admettre sa médiation et de

1) croient. 2) ses.

faire la paix. J'ay ajouté à cela toutes les asseurances d'amitié et de confiance de ma part et de l'estime de V. M. pour sa personne, de sorte que nous nous sommes séparez fort amis, au moins en apparence, car je sçay, qu'il s'estoit attendu, quand je suis venu icy, que je luy apporterois de l'argent. Je ne mande par cecy à V. M., pour luy en faire donner, car ce seroit de l'argent perdu, mais pour luy faire connaître le caractère de cet homme et à quels gens j'ay à faire.

Ce qui m'a fait le plus de peine ces jours-cy c'est, que j'ay sceu, que M. le comte Dasfert estoit mécontent et qu'il estoit persuadé, qu'on ne luy vouloit rien donner et que je l'amusois avec de belles parolles; que, quoyque le Sr. de la Piquetière luy eût promis dix mil escus dans le mois d'Octobre, s'il empêchoit le roy de Suède donner [1]) du secours au duc d'Hannover et aux Hollandois, il n'entendoit parler de rien; que cependant il avoit tiré là-dessus des parolles positives du roy son maitre, dont il m'avoit asseuré et qu'on avoit tenu exactement, et qu'il avoit plus fait luy-seul que tous les autres ministres de Suède ensemble, qui avoient eu soixante mille escus de V. M. Cela l'a fort touché, et le prince d'Orange ayant voulu faire de grands avantages à son fils, lorsqu'il estoit prest de partir d'Hollande pour se rendre en France, jusqu'à luy offrir la lieutenance-colonel du régiment de Pontbouche (?), cela a donné lieu à quelques complimens entre le comte Dasfert et van Hekeren. Mais j'ay fait parler au comte Dasfert par ce lieutenant-colonel, et je luy ay parlé ensuitte d'une telle manière, que je l'ay rasseuré sur toutes ses craintes, et mesme V. M. m'ayant mandé par sa dernière dépêche, qu'elle me feroit délivrer l'argent, que j'avois promis, je luy ay fait demander, en quel lieu il aymoit mieux recevoir mille [2]) escus, que j'avois ordre de

1) de donner. 2) dix mille.

[illegible] je [illegible] à [illegible] de [illegible] qui [illegible] avec [illegible] de V. M. Il n'a [illegible] pour [illegible] à [illegible]. Nous [illegible], que [illegible] [illegible], à [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible]

rendu dans Stokholm. J'aymerois mieux, qu'on diminuât quelque chose à Mr. Oliverscranz et qu'on luy [1]) donna que dix mil livres net, rendus dans Stockholm; mais on ne peut rien rabatre de ces deux sommes, sans courir hazard de les dégoûter en leur faisant un présent.

Je crois, Sire, qu'il ne sera pas à propos [2]), que je marque icy tous les sommes, que j'ay promises par l'ordre et pour le service de V. M., sans compter les trois marquez cy-dessus, huit mille escus, dont je feray contenter le comte Wrede, ne luy ayant pas fixé la somme, quarante mille escus au comte Oxenstiern, s'il pouvoit faire conclure la paix aux conditions proposées, dix mille escus à Guldenstolpe aux mesmes conditions et douze mille escus au comte Dasfert, que je luy avois déjà promis à son arrivée à Stockolm et dont j'ay esté obligé ces jours-cy de luy en renouveller les asseurances en vertu de la lettre de V. M., qui m'a permis de luy promettre jusqu'à vingt milles pour la paix, et comme on luy en donne huit pour la neutralité, je les luy ay retranché de l'autre somme, ayant compris, que l'intention de V. M. n'estoit que de luy donner vingt mille escus en tout, et j'ay trouvé, qu'il estoit à propos de les partager de la sorte et de n'en donner que huit pour la neutralité et douze pour la paix, ces trois dernières sommes payables après la ratiffication de la paix.

Le duc de Wirtemberg [3]) a envoyé icy un officier, pour suplier d'intercéder en sa faveur auprès de V. M. Il a remonstré à Sa Majesté suédoise, que son maître estoit bien malheureux de souffrir pour les fautes, qu'avoit fait l'administrateur; qu'il estoit de notorieté public, que c'estoit luy, qui avoit engagé les états, malgré la duchesse

---

1) ne lui.

2) mal à propos.

3) George, mort en 1699, voir Hubner, table 205.

sa mère, dans toutes les démarches, qu'ils ont faites contre V. M.; que c'est luy, qui pour son proffit particulier a vendu toute la jeunesse du pays aux Espagnols, aux Hollandois et aux Vénitiens, ce qui a entièrement dépeuplé ses états; que ces [1]) ancestres ont toujours conservé toutes les mesures de respect, qu'ils devoient au roy de France; que celuy-cy suivroit volontiers leurs traces, mais qu'il n'estoit pas en état de dire la moindre chose, estant environné de tous costez des troupes de l'empereur; qu'une bonne partie de son pays a esté bruslé et qu'il a esté obligé après cela de composer d'abord à trois cent milles escus; qu'on a [2]) mis ensuitte à quatre cent pour les arrérages des contributions et de fournir cent mille escus par an, tant que la présente guerre durera; qu'il a déjà fourny les premiers cinquante mille florins d'Allemagne au premier terme; qu'il a donné autres cinquante milles florins, escheus au premier Octobre, mais qu'il est impossible qu'il paye la somme entière, quant tous les [3]) états devroient estre réduits en cendre; qu'il va mettre ses pierreries en gage et tout ce qu'il a d'effects, mais qu'il ne trouvera pas là-dessus quatre cent mille escus; que, quand il a accordé cette somme, il s'est réservé la liberté d'avoir recours à la clémence de V. M., et que ceux, qui ont traitté de la part de V. M. avec luy, ont bien voulu admettre cette clause, voyant eux-même, que cette composition estoit au-dessus de ses forces; que, sy V. M. vouloit bien avoir la bonté de remettre la moitié des quatre cent milles écus, il feroit ses efforts pour payer les deux autres et acquiteroit régulièrement les cent milles ecus par an, tant que la guerre durera.

Mr. Oxenstiern m'a dit tout cela de la part du roy de Suède et a adjouté, que le roy de Suède seroit très obligé à V. M. de la grâce, qu'elle voudroit bien faire à ce

---

1) ses. 2) l'a? 3) ses.

prince. La reyne mère prend cette affaire-là fort à coeur et ne cesse de presser le roy son fils d'en faire les instances auprès de V. M., et Palmquist a receu des ordres là-dessus. J'ay répondu à Mr. Oxenstiern, que je ne pouvois me dispenser d'obéir aux ordres du roy de Suède, mais que je devois luy dire, que ces sortes de choses-là estoient des suittes indispensables de la guerre et qu'on ne pouvoit demander à V. M., qu'elle s'en désistât, sans vouloir, qu'elle se privast d'un secours, qui luy est sy nécessaire dans les grandes dépenses, qu'elle est obligée de faire; que j'estois extrêmement surpris, que des princes, qui sentent vivement les malheurs de la guerre, ne soient pas plus porté à la faire finir. Enfin, Sire, je ne luy ay donné aucune espérance, que V. M. voulût escouter ces demandes, afin [1]), sy elle les refuse, ils n'en soyent pas surpris, et que, sy elle veut bien faire quelque grâce, elle en éclatte davantage.

L'officier, qui est icy de la part du duc de Wirtemberg, m'est venu voir ensuitte et m'a fait la mesme prière; mais je luy ay dit, que, quelques instances qu'il m'eût faites, je ne me serois pas chargé d'une pareille affaire, sy ce n'est que j'ay [2]) pu me dispenser d'escrire ce que le roy de Suède a souhaité, et sur ce que je luy ay parlé du peu de raison, qu'avoit un prince de se plaindre des malheurs de la guerre, lorsqu'il ne travaille pas à la faire cesser, il m'a témoigné, que son prince n'estoit pas en estat de parler, et qu'il a trop d'intérest à le faire, pour s'en abstenir, lorsqu'il le poura sans se perdre.

J'avois fait un article de la séance des états, qui composent la diette de Suède. Comme cette lettre est déjà bien grande, je l'ay remis au premier ordinaire avec quelques articles, qui ne sont guère plus pressez. Je suis &c.

---

1) afin que.

2) je n'ai.

Le 10 Decembre 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il s'assure, que son ambassadeur n'aura pas perdu de temps, pour informer M. le comte Oxenstiern de tout ce qu'il a donné pouvoir d'offrir, et que ce ministre, pour rétablir la tranquillité publique, aura pris la voie des Provinces-Unies; est fort surpris de la déclaration, faite par M. Lillienrot au grand-pensionnaire sur les dispositions, qu'on lui prête à l'égard des Pays-Bas Espagnols; approuve les propositions de M. d'Avaux, qui regardent les gratifications, pourvu que les messieurs, qui les recevront, veuillent bien toucher les sommes, qui leur sont dues, à Paris, et déclare ne pas pouvoir se départir des conventions, faites avec le duc de Wurtemberg. — Dans van der Heim, III, p. 43, 44, il y a un extrait de cette lettre, qui porte à tort la date du 11 Décembre.

Monsieur le comte Davaux. Vostre lettre du 18e Novembre [1]) m'informe des raisons, que vous avez eu de ne pas confier au comte Oxenstiern dans vostre première conférence tout ce que je veux bien accorder à l'Espagne par un traitté de paix; mais comme vous auriez [2]) esté depuis instruit par ma dépêche du 12e [3]) des considérations pressantes, qui m'obligent de ne plus différer à en donner part aux États Généraux des Provinces-Unies, je m'asseure, que vous n'aurez pas perdu de tomps à communiquer au dit sieur comte Oxenstiern tout ce que je vous ay donné pouvoir d'offrir, et que, comme la cour de Vienne paroist toujours fort esloignée de la paix, ce ministre, estant aussy bien intentionné qu'il est pour en procurer le rétablissement, aura jugé à propos de prendre la voye des Provinces-Unies, qui selon toutes les

1) Voir ci-dessus p. 495 et suiv.

2) aurez.

3) Voir ci-dessus p. 473.

aparences ne refuseront pas des conditions aussi avantageuses que sont celles, que j'offre, lorsqu'elles verront, que tous leurs alliez y trouvent également leur satisfaction et peuvent rétablir la tranquilité publique par un seul traitté.

J'ay esté bien surpris de la déclaration, que vous me mandez avoir esté faite par le Sr. Lillierot au pensionnaire Heinsius, que je ne m'opposerois pas aux conventions, qui pouroient avoir esté faites avec l'électeur de Bavière touchant les Pays-Bas Espagnols, n'ayant rien été dit de ma part ny au Sr. Lillierot, ny à aucun autre ministre estrangers, qui ayt quelque raport à la résolution, que j'ay prise de renoncer, tant pour moy, que pour mon fils le dauphin, à toutes prétentions sur les Pays-Bas catholiques, au cas que l'empereur en voulût faire de mesme, et vous en avez été informé plus d'un mois auparavant, que j'en aye escrit au Sr. de Bonrepos. Ainsy le Sr. de Lillierot ne peut avoir presque dans [1]) son imagination ce que vous me mandez qu'il a déclaré sur ce sujet au pensionnaire Heinsius.

J'aprouve le projet, que vous faites de donner à présent huit mil escus au comte Dasfert et douze mille après la paix; mais comme il est très difficile de remettre à présent de l'argent à Hambourg et que le change est excessif, vous ne devez rien obmettre, pour luy faire agréer de recevoir icy ces gratifications, dont la première, qui est de huit mil escus, sera payée sans aucun retardement. Quant au Sr. de Guldenstolpe, après tant de preuves, qu'il vous a donné de sa mauvaise foy, il est bon de différer jusqu'à la conclusion de la paix à luy payer ce que vous luy avez fait espérer, et à l'égard du comte de Wrede, du Sr. Oliverskrantz et du lieutenant-colonel il faut aussy les disposer à recevoir icy leur argent, n'estant pas possible pouvoir [2]) faire des remises à Hambourg.

---

1) que dans. 2) de pouvoir.

Quelque considération que j'aye pour la recommandation du roy de Suède, je ne puis pas me départir des conventions, qui ont esté faites, soit avec le duc de Wirtemberg, ou avec d'autres princes de l'empire pour le payement des contributions, et non seulement je m'otterois les moyens de continuer une guerre, que je veux bien finir à des conditions avantageuses pour eux, mais j'esloignerois aussy beaucoup par relâchement la conclusion de la paix. C'est ce qui a déjà esté dit de ma part au sieur Palmquist, et sy ces princes souffrent de la continuation de la guerre, ils ne le doivent attribuer qu'à ceux, qu'ils [1]) veulent continuer la guerre, et à eux-mesmes, qui néglige ce qu'ils sont en pouvoir de faire pour y mettre fin. Continuez à faire tout ce qui poura dépendre de vous, pour porter le comte d'Oxenstiern à poursuivre sa négociation, tant à la cour de Vienne, qu'auprès des Estats Généraux des Provinces-Unies. Sur ce &c.

A Stokolm 21 Novembre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il donne une description très exacte de la composition des états du royaume et de la manière, de laquelle tout s'est passé lors de l'ouverture de la diète, et mande premièrement, qu'il a refusé l'offre, qu'on lui avait faite, d'engager le duc de Hanovre dans les intérêts de la France; ensuite, que M. Lillienrot a écrit à M. Olivenkrantz beaucoup de particularités sur les propositions, faites par la Frise dans l'assemblée des États Généraux; en dernier lieu, que plusieurs membres de ces états étaient venu voir M. Lillienrot, pour le prier de faire en sorte que la Suède offrît sa médiation.

Sire.

J'ay eu l'honneur de mander mercredy dernier à V. M. touchant la séance des états de Suède à la diette et

1) qui.

d'autres affaires, qui n'étoient pas fort pressées [1]). J'en rendray compte aujourd'huy à V. M., quoyque je ne pense pas, que cette lettre arrive plutost en France, que celle, qui partira d'icy mercredy prochain.

Les estats du royaume de Suède sont composez de quatre corps, de la noblesse, qui a le premier pas, depuis que Gustave premier, voulant introduire la religion luthérienne en Suède en 1525, donna le premier rang à la noblesse au-dessus du clergé. Les eclésiastiques forment donc le second corps, les bourgeois le troisième et les paysans le quatriesme. Le premier jour, que les états doivent se tenir, chacun de ses [2]) corps s'assemble dans un endroit, qu'il a choisy dans la ville, d'où ils marchent en ordre, deux à deux, au château et vont dans l'église, où le roy se rend avec les sénateurs. Quand le sermon et les prières sont finies, on traverse la cour et on monte dans la sale, où la diette se tient. Les paysans montent les premiers et se rangent le long des bancs, qui leur sont marquez; les bourgeois vont ensuite, le clergé après, et enfin la noblesse, tant la nouvelle qu'ancienne, puis le roy, qui est precédé des sénateurs, ayant à ses costez huit trabans avec des carabines sur l'épaule, et derrière luy le colonel de ses gardes, qui est aussy capitaine des gardes du corps, avec [3]).

On fait au bout de la grande salle, où se tienne ces états, une enceinte de quatre pieds de haut, qui enferme un espace assez raisonnable, au milieu duquel est une estrade de trois degrez sous un daix, où le throsne du roy est placé. Les sénateurs sont à droit et à gauche au-dessous de l'estrade avec des chaises à dos sans bras.

---

1) Voir ci-dessus p. 507. 2) ces.

3) A ce qu'il paraît, le manuscrit a omis ici après le mot „avec:" „quelques-uns de ses hommes" ou quelque chose de pareil. Voyez p. 512, *note* 1.

Le clergé occupe deux ou trois bancs à la gauche du roy hors de l'enceinte entre l'enceinte et la muraille. Le reste de la salle, depuis l'enceinte jusques à la porte, est séparez par un passage, qui est au milieu, entre les bancs, qui sont à droit et à gauche. Sur les six premiers bancs, les plus proches de l'enceinte, à la gauche du roy, sont les bourgeois. Ce corps est composez des bourgmestres des villes et d'autres officiers de semblable nature. Les paysans sont derrière eux sur dix-sept bancs, posez en amphiteatre, sur chacun desquels se mettent neuf paysans. De l'autre costé se met la noblesse, tant nouvelle qu'ancienne, qui occupe autant de bancs à elle seule, que les paysans, les bourgeois et le clergé. Les huit trabans demeurent à l'ouverture de l'enceinte, et le colonel des gardes avec . . . [1]) se tiennent derrière le fauteuil du roy.

Quand tout le monde est placé, le grand-chancelier du royaume, qui est à cette heure le comte Beint [2]) Oxenstiern, harangue le peuple de la part du roy, qui se tient pendant tout ce temps-là debout et nud teste. Le chancelier raporte tout ce qui s'est fait depuis la dernière diette et ensuite déclare les propositions, que le roy veut faire. Cette année la diette s'est passée bien doucement, car non seulement le roy ne leur a rien demandé, mais mesme il a déclaré, que, quoyque ce fût la coutume, que les estats fassent la dépense des pompes funèbres des roys et des reynes, vouloit [3]) faire les funérailles de la reyne à ses dépens. Ensuite un secrétaire d'état lit tout haut l'ordre, qui doit estre observé pendant la diette, et un précis des demandes du roy. Le roy est debout et découvert pendant que le chancellier parle. Il est assis et couvert pendant la lec-

---

1) Ici il semble hors de doute, qu'il faut insérer après le mot „avec": quelques-uns de ses hommes, sa suite ou quelque chose de pareil.

2) Benoît, voir plus haut p. 24, *note* 5.

3) il voulait.

ture, que fait le secrétaire d'état. Les autres sont assis et découverts; mais après la lecture de ces articles le roy se découvre et se tient debout jusques à la fin de l'assemblée.

Le grand-maistre, après la lecture des propositions du roy, va faire la révérence à celuy, qui doit haranguer le roy de la part de la noblesse, qui est à un coin dans l'enceinte. Celuy-là, qui est nommé par le roy, s'appelle le maréchal de la diette. Il s'avance au milieu de l'enceinte vis-à-vis le roy et luy fait sa harangue, après laquelle le grand-maître va faire la mesme cérémonie à celuy, qui doit parler pour le clergé, ce qui se pratique aussy à l'égard de celuy, qui parle pour les bourgeois, et du paysan, qui harangue pour ses confrères. Ensuite ils vont tous quatre, l'un après l'autre, baisser la main du roy. Cela fait, les états sortent en cet ordre: le corps de la noblesse marche le premier, les derniers nobles à la teste. Après les nobles marchent les sénateurs et le roy, puis le clergé, les bourgeois et les paysans. Ils sortent par la grande porte de la salle et vont reconduire le roy dans son appartement. Chaque corps va ensuitte dans le lieu, où il s'est assemblé, et là ils se séparent.

On m'a proposé depuis quinze jours ou trois semaines d'engager le duc d'Hannover dans les intérests de V. M. J'ay refusé de me mesler de cette affaire par deux raisons, parceque je ne vois pas, comment le duc d'Hannover peut donner à V. M. des asseurances de sa bonne foy, sur lesquelles on se puisse reposer, et parceque je ne trouve pas, qu'il pût estre d'aucune utilité, puisqu'il ne peut se déclarer en faveur de la paix, sans se brouiller avec l'empereur et sans perdre par conséquent les espérances de l'électorat, ce qu'il n'a garde de faire, sans compter toutes les autres raisons, qui regardent les princes opposans au neufvième électorat, qu'on perdroit par là. On m'a mandé depuis, que quelques personnes, qui sont de la part de V. M. en Allemagne, avoient offert à des ministres du

duc d'Hannover de le racommoder avec V. M., mais que le duc d'Hannover ne vouloit point avoir affaire à eux. Cela m'a fait croire, que je devois au moins rendre compte à V. M. de ce qui m'estoit proposé.

Mr. Lillierot a escrit au Sr. Oliverskrans, ce que j'ay desjà eu l'honneur de mander à V. M. [1]), que la province de Frize s'estoit plainte de ce qu'on avoit agy contre l'union en donnant sans sa participation la charge [2]) au duc de Ploen [3]) et qu'on avoit en mesme temps témoigné, qu'il falloit songer à la paix. Il a adjouté des particularitez, que je ne sçavois pas, que le prince d'Orange, à qui selon la coutume ils ont été communiquer les propositions, qu'ils avoient à faire aux Etats Généraux, les avoit amusé fort longtems, tantost par des conférences avec le pensionnaire Heinsius, tantost par des entretiens avec le Sr. Dickfeld; qu'enfin les députez, lassés par tant de remises, avoient été porter leur déclaration aux États Généraux; que le pensionnaire Heinsius, après avoir fait perdre bien du temps à haranguer, leur avoit dit, qu'il n'en restoit pas

---

1) Il a touché, il est vrai, ces sujets en passant dans sa lettre du 4 Novembre, ci-dessus p. 487; mais on ne trouve dans cette lettre mot sur la charge, décernée à M. le duc de Holstein-Ploen.

2) „la charge," c'est-à-dire la charge de premier feldmaréchal.

3) Jean Adolphe, duc de Holstein-Pleun, mort en 1704, voir Hübner, *table* 226; van Wijn, *Bijvoegsels en Aanmerkingen op het* 17*de deel van de Vaderlandsche Historie van Wagenaar*, 1795, p. 38 (Additions et remarques sur le 17ième volume de l'histoire de la patrie de Wagenaar). — Voyez là-dessus et sur ce qui suit dans cette lettre: Wagenaar, XVI, p. 258 et suiv., et (Sylvius), *Zaken van staat en oorlog* (Affaires d'état et de guerre), 1699, IV, *livre* 36, p. 87; 116 et suiv.; *livre* 37, p. 8 et suiv. Ce que la lettre affirme par rapport au refus des Frisons de joindre leur flotte à celle des Anglais ne se lit pas dans leur proposition, insérée dans le registre des Résolut. des États Généraux, voir ce registre sur les dates du 23 Oct., du 2 Nov., du 13 Nov., du 29 Déc,, p. 702 et suiv., 725 et suiv., 748 et suiv., 872 et suiv.

assez pour escrire leurs propositions dans le protocole et qu'on le feroit le lendemain, mais que ce pensionnaire et le président l'empêchèrent le reste de la semaine et pendant la suivante et que le député de Frize, venant à estre président de semaine, l'avoit fait mettre dans le protocole et qu'elle avoit été envoyée ensuite dans les provinces pour en délibérer. Comme les Frisons ont déclaré dans les mesmes propositions, qu'ils ne prétendoient pas, que leur flotte fût jointe cette année à celle des Anglois, disant mesme une chose, qui est remarquable, qu'il n'estoit pas de la dignité de la République, que leur flotte fût sous le pavillon d'Angleterre, on croit, que cet article n'a pas été mis, sans avoir été concerté avec la ville d'Amsterdam. Lillierot a mandé en mesme temps à Oliverskranz, que plusieurs personnes des états l'estoient venu prier de faire en sorte, que la Suède offrît sa médiation. Ces bien intentionnez marquent une grande confiance au roy de Suède. Ce sont là, Sire, les derniers articles, qui ne purent entrer dans ma dernière lettre. Je n'y en veux mesler aucun autre, et je me réserve à mercredy, pour rendre compte à V. M. de la suitte des affaires, qu'elle m'a commis en cette cour. Je suis &c.

A Stokolm 25 Novembre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Les matières, que cette lettre traite, sont les suivantes: l'avis, transmis par M. Horn, que vraisemblablement ce sera M. Kinsky, à qui il aura à s'adresser dorénavant pour la négociation de la paix; la conviction de M. d'Avaux, que par ce change, M. Kinsky au lieu de M. Straatmann, la France aura beaucoup gagné; la réponse, que le roi de Suède a donnée à l'envoyé de Danemarc sur sa demande, si ce roi ne voulait pas user de représailles contre les Hollandais; la crainte de M. Oxenstiern, que M. Horn ne fût révoqué sous peu, et l'occasion, que lui, d'Avaux, a trouvée par là de mettre M. le comte d'Asfert dans la négociation et de le faire agir conjointement avec le chancelier; la conférence, qu'il a eue

avec M. le comte Wallenstedt et avec deux députés de la diète; la communication, qu'il a faite à Messieurs Oxenstiern et d'Asfert, que les ennemis auront à décider avant la campagne prochaine, s'ils acceptent ou refusent les propositions du roi de France; une autre communication, donnée à M. Oxenstiern, qu'il se pourrait, que, si la Suède ne pressait davantage la négociation, la France s'adressât aussi à d'autres princes, afin d'obtenir la paix par leur concours; l'aversion du chancelier pour la coopération du Danemarc aux travaux de la négociation de la paix; la certitude, qu'il a, que la conduite, qu'on a tenue jusqu'ici, est la meilleure, qu'on ait pu choisir; la promesse de M. Oxenstiern, qu'il ferait tous ses efforts, pour empêcher, que la Suède n'envoie des secours aux États Généraux; les trois articles, proposés par le roi de Suède à la diète; la nécessité de payer promptement les gratifications, dues à M. d'Asfert, à M. Olivenkrantz et au lieutenant-colonel.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 5e de ce mois [1]). Mr. le comte Oxenstiern m'a dit, que le Sr. Horn, incontinent aprez la mort de Mr. Stratman, avoit obtenu une audiance particulière de l'empereur, dans laquelle il luy avoit demandé, si c'estoit son bon plaisir de continuer avec la Suède la négociation de paix et à qui il souhaittoit qu'il s'adressât pour cela; que l'empereur luy avoit répondu, qu'il estoit fort aise, que la négociation continuât et qu'il souhaittoit sincèrement la paix, et luy demanda ensuitte, quelle personne luy conviendroit mieux. Le Sr. Horn, aprez s'en estre excusé par deux ou trois fois, estant encore pressé par l'empereur de dire son sentiment, témoigna, que Mr. de Quinsky avoit contracté quelque liaison d'amitié avec M. le comte Oxenstiern à Nimègue, et qu'il croyoit, qu'il correspondroit fort volontiers avec luy; que l'empereur luy avoit dit, qu'il ne pouvoit mieux

1) Voir plus haut p. 465 et suiv.

choisir et que le comte de Kinski estoit dans le bon chemin et estoit fort porté pour la paix; qu'il vouloit bien se charger de cette affaire, mais qu'il alloit à la campagne pour 5 ou 6 jours et qu'au retour il luy parleroit encore. Ainsi Mr. le comte Oxenstiern attend par l'ordinaire, qui arrivera demain, ce que l'empereur aura déterminé avec le Sr. Horn. Il a dit au comte Dasfert, que l'empereur vouloit entretenir luy-mesme le Sr. Horn sur l'affaire de la paix. Il ne m'a pas dit cette particularité. Je n'en vois pas d'autre raison, sinon qu'il ne m'a pas voulu donner aucune autre espérance, de peur d'estre trompé, comme il a déjà esté, et qu'il aime mieux attendre à demain, qu'il sera éclaircy de cette affaire, à m'informer avec certitude.

Cette diligence, qu'a fait le Sr. Horn, gagnera trois semaines de temps, car il poura communiquer tout d'abord au comte de Quinski tout ce que Mr. le comte Oxenstiern luy a escrit il y a huit jours sur les conditions de paix, que V. M. veut bien accorder aux alliez de l'empereur. Pour moy, Sire, je suis persuadé, que, bien que la mort de Mr. Stratman ait apporté aucun préjudice, V. M. aura beaucoup gagné au change, puisque le Sr. Quinski est fort porté pour la paix et qu'il n'est soupçonné d'aucun attachement pour quelque prince que ce soit. Je sçay mesme par Mr. le comte Oxenstiern et par d'autres personnes, que Mr. de Kinski n'aime point du tout le prince d'Orange, et je suis très persuadé, que les impériaux se rendront moins difficiles sur les Pays-Bas Espagnols, que ne feroient les Hollandois, s'ils estoient en estat et en volonté de faire la paix.

L'envoyé de Dannemark a présenté ces jours-cy un mémoire au roy de Suède, pour luy demander, s'il ne vouloit pas user de représailles contre les Hollandois. Le roy de Suède a répondu, que l'envoyé d'Hollande estait convenu avec ses ministres de l'argent, qu'ils de-

voient payer pour les dommages, qu'ils ont causez à ses sujets, et que, s'ils ne satisfont pas également le Dannemark, ils peuvent faire arrester les vaisseaux, qui sont au port, et si les Estats Généraux le veulent attaquer pour cela, il leur donnera tous les secours, stipulez par le traitté, et l'exécutera fidellement. L'envoyé de Dannemark m'a paru assez content de cette réponse.

Cependant Mr. le comte Oxenstiern a esté en peine ces jours-cy de ce que ses ennemis, et particulièrement le Sr. Guldenstolp, ayant fait nommer un successeur au Sr. Horn, pressant [1]) le roy de le rapeller. Il m'a protesté, qu'on ne se confiera pas volontiers à la cour de l'empereur à un nouveau venu, et m'a prié de témoigner au comte Dasfert, qu'il seroit nécessaire de laisser encore pendant trois mois le Sr. Horn à Vienne, cette négociation devant estre finie ou rompue dans ce temps-là. Il a esté bien aise, que le comte Dasfert en parlât au roy, non pas tant, parceque le roy croit luy, le comte Oxenstiern, trop prévenu pour Horn et qu'il feroit moins d'effet sur son esprit, mais parceque le comte Dasfert est plus hardy et parle bien plus hardiment au roy. J'ay trouvé par là une occasion, que je cherchois depuis le retour du comte Dasfert, de le mettre dans cette négociation. Mr. le comte Oxenstiern luy en avoit à la vérité communiqué une partie, mais il ne la luy avoit pas confiée toute entière, de sorte que je ne pouvois tirer tous les secours que je souhaitois du comte Dasfert, qui n'estoit pas en estat d'apuyer auprès du roy, ny de Mr. le comte Oxenstiern, les offres de V. M., n'ozant faire voir qu'il les savoit, parcequ'elles ne luy avoient pas esté dites par Mr. le comte Oxenstiern ou de son consentement. Il a donc assuré Monsr. le comte Oxenstiern, qu'il parleroit au roy, pour faire rester encore quelque temps

1) pressent.

Horn à Vienne, et que je luy avois fait comprendre la nécessité, qu'il demeurât pour continuer la négociation, qu'il avoit commencée. Il a adjouté, qu'il ne croyoit pas, que l'empereur pust s'empêcher d'accepter les propositions de V. M., lorsqu'il sçauroit celles, qui regardent les alliez. Mr. le comte Oxenstiern luy a témoigné, qu'il avait les mesmes sentimens, et luy a expliqué ces propositions. Surtout il luy a exagéré l'offre de remettre à l'arbitrage du roy de Suède la succession d'Espagne, comme le plus grand honneur, qu'on eût jamais déféré à un roy, et comme une marque certaine, que Votre Majesté est bien éloignée de chercher après la conclusion de la paix des occasions de recommencer la guerre. Ces deux Mrs. ont concerté ensemble les moyens d'engager le roy leur maistre à prendre cette affaire à coeur, sans qu'il puisse s'apercevoir, qu'ils soient d'accord là-dessus. Je tireray, Sire, plus d'un avantage de cette communication, que j'ay faite à Mr. le comte Dasfert, car non seulement il agira fortement auprès de son maître, pour luy représenter ses intérests; mais encore il portera Mr. le comte Oxenstiern à parler fortement, et comme il sçaura tout ce que Mr. le comte Oxenstiern dira au roy, ce ministre n'osera pas manquer de se régler selon les mesures, qu'ils auront prises.

J'ay eu aussi une conférence avec le comte Valerstet. J'ay déjà rendu compte à V. M^té^ des manières de ce sénateur et de ses sentimens [1]). Il est parent du Sr. Guldenstolpe et luy a fait obtenir la place, où il est; mais il en a esté payé de tant d'ingratitude, qu'il a rompu entièrement avec luy, ne faisant pas difficulté de m'en parler comme d'un homme corrompu, qui prend de l'argent des deux partis. Mr. le comte Oxenstiern fait ce qu'il peut pour gagner les bonnes grâces de Valerstet, et le comte

1) Voir plus haut p. 281 et 288.

Dasfert est employé là-dedans. Il m'a promis de s'y conduire de la manière, que je le souhaitois. Comme Valerstet a beaucoup de crédit auprès du roy de Suède, je luy ay donné toutes les lumières nécessaires, pour engager le roy son maître à luy confier quelque chose des conditions de la paix, sans que Sa Majesté suédoise puisse croire, qu'il en a aucune connoissance. Il m'a dit, que je pouvois compter, qu'il estoit persuadé, que le roy de Suède ne pouvoit jamais avoir de meilleur amy que V. M.; que l'empereur estoit au contraire l'ennemy naturel de la Suède, et qu'il me promettoit d'agir sur ce fondement-là auprès du roy son maître et que, s'il ne le faisoit pas efficacement, ce ne seroit que parceque l'occasion luy en manqueroit.

J'ay parlé à deux députez, qui tâcheront de porter la diette à prier le roy de Suède de s'employer fortement pour faire rétablir le serement [1]) de la paix, et un des prestres, qui est le mieux auprès de luy, a promis à un de mes amis de luy représenter tout ce qu'il poura de plus pressant là-dessus. Quelque application, Sire, que j'aye à chercher tout ce qui peut estre de plus utile au service de V. M., je n'ay point trouvé, que je pusse faire autre chose, que ce que j'ay l'honneur de luy mander, et il me paroist, que je ne pouvois prendre de meilleures mesures pour engager le roy de Suède à presser la négociation avec l'empereur pour l'obliger, en cas qu'elle ne réussisse point, à prendre des mesures convenables à sa gloire et aux intérests de V. M.

J'ay témoigné, Sire, aux comtes Oxenstiern et Dasfert, que, si les ennemis de V^tre^ M^té^ ne profitoient pas avant la campagne prochaine des offres, qu'elle veut bien continuer de leur faire, sans se prévaloir des grands succès, qu'il a plut à Dieu donner à ses armes, elle se promet-

1) la conclusion?

toit de l'équité du roy de Suède, qu'il ne désirera pas, qu'elle les laissât longtems dans la liberté de les accepter ou de les refuser et de les regarder comme un dernier party, qu'ils seront toujours en état de prendre, sans que V. M. puisse tirer aucun avantage du bonheur de ses armes. Je puis asseurer V. M., que je leur ay parlé de telle manière, qu'ils ont avoué l'un et l'autre, que cela n'estoit que trop raisonnable. Mr. Oxenstiern mesme m'a promis de le faire entendre à la cour de l'empereur comme une chose, qu'il apréhendoit et dont l'empereur néantmoins ne seroit pas en droit de se plaindre.

J'ay crû aussy devoir un peu animer Mr. Oxenstiern à presser cette négociation-cy et le disposer à ne pas trouver estrange, sy elle continuoit plus longtemps sans aucun bruit [1]), que d'autres personnes se meslassent de la paix, ainsy sans luy marquer rien de particulier, ny des assurances, que le roy de Dannemark donne à V. M. touchant les Estats Généraux, ny de la disposition, où V. M. pouvoit estre de se servir dans quelque temps de ses offres. Je luy ay représenté, qu'il ne devoit pas douter de la confiance de V. M. pour le roy de Suède, et pour luy en particulier, après toutes les marques, qu'elle leur en a donné; qu'elle n'avoit employé jusqu'à cette heure d'autres offices que ceux du roy de Suède, mais que la paix estoit un sy grand bien, que V. M. ne la refuseroit pas, de quelque main qu'elle luy vînt; que le pape, les Vénitiens, le roy de Dannemark estoient des princes neutres et qui souhaittoient la paix, et qu'il ne devoit pas douter, qu'ils ne cherchassent les moyens d'y porter les alliez de V. M., et peut-estre, qu'ils n'y réussissent, si nostre négociation traînoit en longueur. C'est pourquoy je le priois de n'y point perdre de tems.

J'ay veu par ses premiers mouvemens et par tout ce

1) fruit?

qu'il a fait depuis, que l'apréhension, qu'on n'enlève cette gloire au roy son maître, l'a aimé [1]) à agir avec plus d'ardeur; mais il m'a paru en même tems, que, s'il voyoit en effect, que l'on eust confié à quelqu'autre les mesmes choses, que je luy ay communiqué, avant qu'il ait perdu toute espérance d'y réussir, il appuiroit les prétentions des Autrischiens. Il m'a dit, qu'il ne doutoit pas, que le pape et les Vénitiens ne s'employassent pour faire la paix de Mr. le duc de Savoye, mais qu'ils n'avoient pas grand crédit auprès des autres princes, qui sont en guerre contre V. M.; que pour ce qui est du Dannemark, il n'est pas trop considéré à Vienne, et qu'il pouvait m'asseurer, que la cour impériale et tous les princes de l'empire considèrent bien autrement la puissance de la Suède et la fermeté de son roy dans ces alliances, que celle du Dannemark; que le prince d'Orange haïssoit et méprisoit les Dannois, et qu'il ne croyoit pas, qu'ils fussent mieux venus dans les États Généraux; qu'il avoit ordonné et qu'il ordonneroit encore à Mr. Lillierot, non seulement de parler au pensionnaire Heinsius, mais d'agir aussy auprès de ceux, qui pouroient procurer la paix, et de les asseurer des intentions du roy de Suède pour le rétablissement de la tranquillité publique et de sa bonne volonté pour eux en particulier, mais qu'il ne croyoit pas, que, quelque désir qu'ils eussent d'avoir la paix, ils fussent en état de la pouvoir conclure, tant que le prince d'Orange et l'empereur y seront fortement opposez, mais que, sy le roy de Suède peut faire consentir l'empereur aux propositions de V. M., il se fait fort, qu'on obligera le prince d'Orange à faire la paix, ou qu'on l'abandonnera.

Il m'a mesme dit, que les États Généraux sçavent assez les dispositions de V. M. pour eux et pour l'Angleterre, et qu'il n'a pas jugé à propos, que le Sr. Lillierot s'en

1) animé.

expliquast davantage, parcequ'il sçait bien, que les ennemis de V. M. s'en prévallent et regardent ces avances comme des effects d'une nécessité de faire la paix et qui [1]) les rend bien plus fiers et bien moins disposez à la conclure; qu'il pouvoit bien me répéter ce qu'il m'avoit dit, lorsque V. M. déclara publiquement les conditions touchant l'empire, que, s'yl avoit continué sa négociation, comme il l'avoit commencé, il auroit fait souhaitter à l'empereur ce que V. M. luy a offert; qu'il l'avoit veu par la réponse, qu'on luy avoit faite sur nostre première conférence, où je ne luy avois offert que Philisbourg rasé, mais qu'on avoit parlé tout autrement, depuis qu'on a eu connoissance des propositions de V. M., et qu'estant desjà asseurez de ce qu'elle veut cedder pour le bien de la paix, il n'est pas surprenant, qu'ils n'y donnent pas les mains aussitost et qu'ils tâchent d'avoir de meilleures conditions, parcequ'il estoit naturel de croire, qu'on doit se relascher des premières offres, quoyque, pour luy, il soit persuadé, que V. M. ne le fera pas.

J'ay crû, Sire, que V. M. ne trouveroit pas mauvais, que j'eusse l'honneur de luy rendre compte de cet entretien, ne devant rien luy laisser ignorer dans une affaire de conséquence, et qu'autrement elle auroit lieu de me reprocher un jour de ne le luy avoir pas mandé, s'il arrivoit quelque chose, qui esloigna le roy de Suède et le comte Oxenstiern, et que ce dernier fist sçavoir à V. M., qu'il m'en avoit averty auparavant. Pour moy, Sire, je vois de plus en plus, que, sy la conduitte, qu'on a tenue jusqu'à cette heure, ne procure pas la paix, elle engage le roy de Suède dans les intérests de V. M. bien plus, qu'il n'a esté jusque à cette heure, et qu'il est avantageux, que cette négociation finisse ou par une conclusion de paix, ou par un refus positif de l'empereur d'accepter des con-

1) faire la paix, ce qui.

ditions raisonnables, auquel cas le roy de Suède, offensé du procédé de l'empereur, poura prendre d'autres mesures, qu'il n'a fait jusqu'à cette heure. Mais jusqu'où il se portera, c'est ce que je ne puis dire encore; que, sy cette négociation estant rompue par l'opiniastreté de l'empereur, la paix se peut faire par quelqu'autre entremise, le roy de Suède n'en sera que plus offensé contre ceux, qui n'auront pas voulu la recevoir de sa main, et n'en sçaura aucun mauvais gré à V. M.

Je ne puis, Sire, faire chiffrer la lettre entière, que je m'estois donné l'honneur d'écrire à V. M., parceque Mr. le comte Oxenstiern a retenu mon secrétaire fort longtemps chez luy aujourd'huy et l'a envoyé quérir une seconde fois. C'est au sujet des caballes, que fait Mr. Guldenstolpe, pour appuyer les prétentions de van Hekeren d'avoir le secours, stipulez par les traittez. Mr. Oxenstiern sy [1]) fort indigné, que luy, qui m'avoit toujours parlé avec beaucoup de réserve là-dessus, a déclaré à mon secrétaire, qu'il estoit un homme d'honneur, et que je me reposasse sur la parolle, qu'il me donnoit, qu'il feroit tous les efforts nécessaires, pour l'empêcher, et que le roy son maître n'en feroit rien. Le Sr. de la Piquetière mande à Mr. de Croissy la réponse du roy de Suède à l'envoyé de Dannemark, qui me l'a communiquée, et m'a dit, qu'il en estoit fort content.

J'auray encore le loisir de mander à V. M. les trois points de la proposition du roy de Suède. Le premier, qu'il a assemblé les états suivant la coutume pour assister à l'enterement de la reyne, mais qu'au lieu de leur demander de l'argent, comme on a fait par le passé, il se chargeoit des dépenses nécessaires;

le 2°, qu'il voyoit avec beaucoup de douleur toute l'Europe embrasée du feu de la guerre et l'effusion de

1) s'est si.

tant de sang Chrestien, et que suivant le désir, qu'a témoigné la Suède pour la faire terminer, et la médiation, qu'on luy a demandée, il sembloit nécessaire d'apporter tous les moyens possibles, pour terminer ce grand ouvrage;

le 3°, qu'il prioit les députez de songer aux affaires particulières de l'état.

V. M. verra par la suitte de cette lettre, que j'auray l'honneur de luy envoyer samedy, que le comte Dasfert s'est employé utilement pour son service. Cependant il n'est retenu que par un certain engagement d'honneur et, sy j'ose dire, un peu de considération pour moy. Les Hollandois font de grandes avances à son fils et luy veulent donner un régiment. Il ne l'approuve pas, mais je ne sçay, sy sa lettre arrivera aussytost à la Haye, et sy son fils n'aura pas avant cela signé sa capitulation. Il eût esté à souhaitter, qu'il eût trouvé son argent à son retour de Riga, ou que je pusse le luy faire toucher présentement, car il est persuadé, que je l'amuse, et comme [1]) V. M. ne luy donnera rien, et le service de V. M. souffrira, sy cela diffère davantage. Je sçay mesme, qu'il se porteroit encore autrement, s'yl croyoit, que V. M. voulût faire quelque chose pour luy. Il n'est pas même [2]) nécessaire de donner à ce lieutenant-colonel, que j'envoye à tous momens chez le comte Dasfert et par qui je découvre beaucoup de choses, aussy bien qu'au Sr. Oliverskrantz.

J'ay pris la liberté de mander à M. de Pontchartrain la manière la plus secrette, dont on puisse faire toucher de l'argent au comte Dasfert. Je suis &c.

Lettre particuliere.

M. le comté d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il fait parvenir à M. le secrétaire d'état des affaires extérieures un

1) que. 2) moins.

mot de rectification touchant le montant des sommes, qu'il a promises aux ministres suédois, et l'avertit, que, sans faire tort au service du roi, on ne peut différer davantage les payements, dont il a parlé dans sa lettre, adressée au roi.

J'espère, Monsieur, que vous serez très content d'avoir Mr. Quinski au lieu de Stratman, car je sçay l'estime, que vous avez l'un pour l'autre; mais permettez-moy de vous dire, que je n'ay point demandé des pensions de cinquante ou soixante mille escus; que je ne me suis engagé que pour des sommes très modiques; que je fais mesme attendre Mr. Wrede jusqu'au mois de Janvier, et qu'il seroit nécessaire qu'on m'envoyât le reste, car pour les trois autres personnes on ne peut, sans faire tort au service du roy, différer d'avantage, et c'est tout ce que je pourray faire, que de maintenir, jusque à ce que j'aye réponse à cette lettre, Mr. le comte Dasfert dans les bonnes dispositions, où il est.. Je suis &c.

Le 17e Decembre 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il espère, que la cour de Suède ne tardera plus à faire part aux États Généraux des Provinces-Unies des conditions, auxquelles on peut faire la paix générale; approuve fort les démarches, faites par son ambassadeur pour l'avancement du grand ouvrage; lui assure, qu'il aura bientôt l'argent, requis pour les trois personnes, qu'il a nommées; réfute quelques erreurs, qui se trouvent dans une lettre, écrite par le ministre de Wolfenbüttel à l'évêque de Munster; explique les raisons, qui l'ont porté à informer les princes neutres des conditions, auxquelles on peut rétablir le repos de toute l'Europe, et ne voit dans une lettre, qu'il a reçue de M. Bonrepaux aucune preuve de contentement du roi de Danemarc de l'accommodement de la Suède avec les Provinces-Unies.

Comparez à cette lettre l'abrégé, qui s'en trouve dans van der Heim, III, p. 44.

Monsieur le comte Davaux. J'ay receu par cet ordinaire

vos lettres des 21 et 25 Novembre [1]), dont la première m'informe seulement de ce qui s'est passé à l'ouverture des états de Suède et de la proposition, qui vous a été faite d'engager le duc d'Hannover dans mes intérests. J'approuve fort aussy les raisons, que vous avez eu de ne point entrer dans cette négociation; mais il seroit fort à souhaitter, que suivant la prière, que plusieurs personnes des États Généraux ont fait au Sieur Lillierot de porter le roy leur maître à offrir sa médiation, la cour, où vous estes, leur marquast le gré, qu'elle leur sçayt de la confiance, qu'ils prennent en elle, en faisant donner part aux dits états des conditions, ausquelles on peut rendre la paix généralle, en les exortant à delibérer sur cette matière et à prendre une résolution, convenable au bien de toute l'Europe.

Je vois aussy par vostre dernière lettre, que vous n'avez rien négligé pour donner un bon acheminement à cette négociation, et qu'elle est de même desjà liée en quelque façon entre le comte de Quinski et le Sr. Horn, ministre de Suède à Vienne, et comme le comte d'Oxenstiern est persuadé des bonnes intentions de cest envoyé, il a beaucoup de raison de souhaiter, qu'il n'y ait point de changement. J'aprouve fort aussy toutes les diligences, que vous avez faites, pour porter les principaux ministres du roy de Suède à faire tout ce qui peut dépendre d'eux pour l'avancement de ce grand ouvrage, et quoy [2]) j'eusse déjà donné les ordres de faire payer icy les sommes, que vous avez promises, tant au comte Dasfert, qu'au Sr. Oliverskranz et au lieutenant-colonel, on se servira néantmoins des voyes les plus promptes, pour vous faire tenir cette somme, au cas que vous ne l'ayez pas tiré par lettre de change et que ces personnes auroient soin de recevoir icy, et ce seroit le meilleur party.

---

1) Voir ci-dessus p. 511 et suiv.; 515 et suiv. 2) quoique.

J'ay esté surpris de voir par une lettre, que le ministre de Wolfenbutel a écrit à l'évêque de Munster, que, vous ayant veu chez le ministre de Dannemark, il avoit appris, que je pourois bien à la fin me résoudre à rendre Strasbourg, pourveuqu'on me laissât Fribourg et Philisbourg, l'assurant que sur ce pied-là vous seriez prest à tout heure de signer le traitté, car comme cet offre n'est point conforme aux ordres, que je vous ay donné, et qu'il m'importe beaucoup de ne pas laisser espérer aux alliez, qu'ils pouront obtenir l'abandon d'une ville, qui fait toute la seurté de ce que je possède en Allemagne, je m'asseure, que vous vous serez bien gardé de proposer cette alternative, et que c'est sans fondement que cette même lettre assure, que le comte Oxenstiern a déclaré, qu'il ne faut pas espérer de paix dans l'empire sans la restitution de Strasbourg.

Vous avez très bien fait de dire aux comtes d'Oxenstiern et Dasfert, que je ne pouvois pas me dispenser de donner part aux princes neutres, qui témoignent le plus d'empressement pour le rétablissement de la paix, les conditions, ausquelles on peut la rendre généralle, et quoyqu'elle soit deuement publiques depuis peu de jours, la cour, où vous estes, a plutost sujet de s'en louer que de s'en plaindre, puisqu'elle en a esté informée longtemps auparavant qu'aucun autre prince en ait eu communication, et que cette démarche peut mesme luy faciliter les moyens d'acquérir toute la gloire du rétablissement de la tranquilité publique, tant par ses pressans offices auprès des alliez, que par tous les autres moyens, dont elle poura se servir ouvertement, pour donner le repos à toute l'Europe. Enfin, j'ay eu de trop pressantes raisons de ne pas laisser plus longtemps tous les princes et états, qui désirent la paix, abusez de l'opinion, qu'on leur a voulu donner, que je ne songeois qu'à les désunir, et des fausses propositions, qui ont été répandues partout, comme sy elles avoient esté faites de ma part. Je suis assez persuadé de

la sincérité des intentions du comte d'Oxenstiern, pour ne pas douter, qu'il ne continue d'agir avec le mesme empressement pour le rétablissement de la paix. Il ne me paroist point par la lettre du Sr. de Bonrepos, que le roy de Dannemark soit fort content de l'accommodement de la Suède avec les États Généraux des Provinces-Unies et de la réponse, que la cour où vous êtes a faite à l'envoyé de ce prince, qu'il croit ne tendre qu'à esloigner le secours, que cette couronne seroit obligée de luy donner, au cas qu'il fût attaqué par les Anglois et Hollandois. Sur ce &c.

A Stokolm 2e Décembre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — C'est encore un grand nombre de sujets, dont il rend compte au roi dans cette dépêche. Il rapporte, qu'il a informé M. Oxenstiern de tous les avantages, que la France veut accorder à l'Espagne; qu'à ce que ce chancelier lui a dit en confidence, le prince d'Orange avait intercepté des lettres, dans lesquelles se révélaient des dispositions hostiles pour ce prince; que l'empereur avoit chargé en effet M. Kinsky de la négociation secrète de la paix, à propos de quoi il demande au roi, s'il ne serait pas convenable, qu'en cas d'acceptation des conditions de la paix l'empereur et les États Généraux signassent et que lui, ambassadeur, signât les offres; qu'il y a des démêlés entre le roi de Suède et le prince de Birkenfeld, relatifs au duché des Deux-Ponts, et que de part et d'autre on avait mis les pièces entre les mains de M. de Barbesieux; que les comtes Oxenstiern et d'Asfert ont entretenu le roi de Suède des nouvelles conditions, proposées par la cour de France; qu'ainsi cette affaire était en assez bon train, lorsque des avis, en partie erronés, sur les offres de la France, que M. Oxenstiern avait reçus de Hollande et provenant, à ce qu'il paraît, de la couronne de Danemarc, ont failli tout gâter, en ce qu'ils ont suggéré au chancelier l'idée, que le Danemarc avait eu la préférence quant à la communication des conditions de la paix; que cependant M. d'Avaux l'avait détrompé, mais

lui avait fait entrevoir en même temps, que le roi de France se croirait apparemment bientôt obligé à mettre le roi de Danemarc en état de faire part des mêmes propositions, qu'elle avait déjà conflées à la Suède; que le bruit court à Stockholm, que M. Dickvelt était allé à Bruxelles pour négocier la paix, mais que le roi de France avait refusé d'y envoyer quelqu'un; que M. Lillienrot a écrit, que le prince avait fait partir pour Vienne M. Goertz, afin d'exhorter l'empereur à conclure la paix avec le Turc, pour pouvoir tourner toutes ses forces contre la France; que M. Oxenstiern avait fait prier le roi de Pologne de ne pas envoyer le seigneur Moreau à la cour de Suède; que c'est M. Guldenstolpe, qui a induit M. van Heeckeren à demander des troupes au roi de Suède; qu'il a assisté à la clôture de la diète; que M. Bielke, qui pourrait bien être placé à la tête des affaires, quand M. Oxenstiern venait à mourir, lui a écrit encore depuis peu des lettres, dans lesquelles il insiste pour avoir quelque réponse sur les demandes, qu'il a adressées à sa Majesté Française; ce que c'est que, selon M. d'Avaux, on pourrait peut-être faire en faveur de M. Bielke, qui n'ira pas au service des Vénitiens; enfin, que le roi de Suède a donné une réponse négative sur le mémoire, présenté par l'envoyé de Wolfenbüttel, tendant à obtenir de ce roi la promesse de concourir avec le duc de ce pays, afin d'obliger l'empereur à la paix.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 12e du mois passé [1]), et j'ay exécuté aussitost les ordres, qu'elle m'a donné en déclarant à Mr. le comte Oxenstiern tous les avantages, qu'elle veut bien accorder à l'Espagne, dont je ne m'estois pas encore expliqué. Il m'en a témoigné beaucoup de joye et m'a dit, qu'il ne doutoit pas, que la paix générale ne fût bientost faite. Il s'est chargé d'en rendre compte au roy son maître dez le mesme soir et d'ordonner au S. Lillierot de le communiquer aux États

1) Voyez ci-dessus p. 472 et suiv.

Généraux. Il m'a confié, que le prince d'Orange avoit intercepté des lettres, par lesquelles il paroist qu'un ministre acrédité en Suède croyoit, qu'en faisant la paix il estoit bon qu'il ne demeurast pas stadouder de Hollande. Il m'a avoué, que c'estoit de luy, qu'on vouloit parler, et que c'estoit son sentiment, mais que, comme il ne s'en estoit expliqué à personne et qu'on ne le nommoit pas, il a fait sçavoir au prince d'Orange, au [1]) que c'estoit une chose suposée et que c'estoit de quelqu'autre que luy qu'on vouloit parler. J'ay esté bien aise d'aprendre, que M. le comte Oxenstiern étoit dans ce sentiment-là. Il poura estre de quelque utilité après la paix faite.

Il m'a dit après, qu'il avoit receu ce jour-là ses lettres de Vienne, qui portoit, que l'empereur avoit exécuté ce qu'il avoit projetté touchant le comte de Quinski et qu'il l'avoit chargé de la négociation secrette de la paix, et que, comme les offres de V. M. touchant les alliez de l'empereur devoient arriver à Vienne la semaine suivante, nous aurons dans huit ou quinze jours au plus tard la réponse de l'empereur. Si Mr. le comte Oxenstiern peut assez avancer cette négociation pour signer icy quelque convention, je le feray selon l'ordre, que V. M. m'en donne. Je ne sçay néantmoins, s'il en [2]) seroit pas nécessaire de faire convenir l'empereur et les États Généraux des conditions de la paix et de leur en faire signer l'acceptation, comme à moy de me faire signer les offres de V. M., en sorte qu'on ne s'en puisse plus dédire de part ny d'autre, car il m'a demandé, sy j'avois le pouvoir de le faire.

Il m'a témoigné dans ce mesme entretien, que le roy de Suède estoit fâché, que l'on troublast en France le commerce de ses sujets; mais comme il ne m'en a parlé

1) et?

2) ne.

que superficiellement et que je rends compte à Mr. de Pontchartrain de la réponse, que j'y ay faite, j'auray seulement l'honneur d'informer V. M. d'une autre affaire, qui regarde le duché des Deux-Ponts et qui touche bien plus sensiblement le roy de Suède. Il m'a dit, que, quoy [1]) V. M. eût donné l'administration de ce duché à la princesse de Meshenheim [2]), le prince de Birkenfeldt ne laissoit pas d'y faire beaucoup d'extortions; que cela avoit fait naître des démeslés et qu'on avoit mis les pièces de part et d'autre entre les mains de Mr. de Barbezieux; qu'outre cela le prince de Birkenfeldt s'estoit déclaré, que ce duché luy appartenoit, V. M. l'ayant pu donner par droict de confirmation; que le roy de Suède seroit bien malheureux, sy, faisant toutes les démarches, qu'il fait pour le service de V. M., elle appuyroit des prétentions sy justes; qu'il estait sy animé là-dessus, qu'il avait juré, que tost ou tard il en feroit repentir le prince de Birkenfeldt.

Je luy ay fait connoistre, qu'apparemment la province, où est le duché des Deux-Ponts, est du département de Mr. de Barbezieux; que c'est par cette raison ou par quelqu'autre semblable, qu'on luy a remis cette affaire entre les mains et qu'il devoit attendre de luy toute la bonne justice, qu'il peut espérer; que non seulement Mr. de Croissy, en qui je vois que le roy de Suède et Mr. le comte Oxenstiern ont beaucoup de confiance, mais que V. M. mesme prend connoissance de ces sortes d'affre [3]); qu'il peut bien s'asseurer, que non seulement on rendra toute la justice au roy de Suède, mais que, s'yl y avoit quelque faveur à faire, elle seroit toute entière pour luy; que je ne voyois mesme pas, comment ils pouvoient croire, qu'on appuyast le prince de Birken-

1) quoique.
2) Meisenheim.
3) d'affaires.

feldt dans une prétention de propriété sur le duché des Deux-Ponts, lorsque V. M. a fait déclarer au roy de Suède, qu'elle le luy restituroit après la paix. Mr. le comte Oxenstiern n'a pas laissé de me presser vivement d'en escrire à V. M., m'asseurant, que le roy de Suède estoit très sensible à tout ce qui regarde ce duché, dont il porte le nom. Il est vray, Sire, et j'ay déjà eu l'honneur de le dire à V. M., que ce prince, qui demeura dix ans, sans demander le payement d'une somme considérable de subsides, supportera impatiemment, qu'on luy retranche dix escus de ses revenus.

J'ay esté ensuite voir Mr. le comte Dasfert, à qui j'ay confié les nouvelles conditions, que je venois déclarer à M. le comte Oxenstiern, et l'ay prié d'aller chez le roy, afin d'estre présent, lorsque M. le comte Oxenstiern luy en rendroit compte, parcequ'il est le seul sénateur, à qui le roy et Mr. le comte Oxenstiern ayent confié cette affaire. Comme le roy de Suède a voulu se retirer huit jours devant l'enterement de la reyne, pendant lesquels il ne veut pas entendre parler d'aucune affaire, ils ont eu quelque peine à l'entretenir de celle-cy. Néantmoins ils la luy ont expliquée de telle sorte qu'il en a esté très satisfait; mais comme je me suis apperceus, qu'il restoit quelque inquiétude au comte Oxenstiern, que les États Généraux n'acceptassent pas ces conditions et que l'empereur ne se trouvast après cela plus embarassé, je l'ay rasseuré là-dessus, et les choses estoient assez bien disposées, lorsqu'il a receu des avis d'Hollande, qui ont pensé gaster toute cette affaire.

On luy mandoit, que V. M. avoit résolu de rendre Mons, Namur et Charleroy, et on luy adjoutoit presque toutes les autres conditions, dont je luy avois parlé la veille. Je ne sçay, sy on luy a mandé, ou s'il s'est imaginé, que le Dannemark faisoit ces propositions: mais il en a témoigné du ressentiment à un secrétaire, que je luy ay

envoyé dans ce temps-là pour quelque éclaircissement, qu'il m'avoit demandé. Il luy a dit, que le roy de Suède avoit communiqué hautement les propositions de V. M. touchant l'empire à Vienne, à la diette de Ratisbonne et à la Haye; qu'il n'avait cessé depuis ce temps-là de travailler auprès de l'empereur, pour le faire consentir à la paix; que, si on luy avoit confié plustost les propositions des alliez pour les communiquer, il l'avait [1]) fait, comme il estoit prest de le faire à cette heure; que le Dannemark en avoit usé avec plus de finesse et même plus de supercherie, jouant toutes sortes de personnages; qu'il seroit surprenant après cela, que le Dannemark eût la préférence et qu'on luy eust confié ces conditions, avant de les communiquer à la Suède. Je luy ay escrit aussitost un billet pour le destromper, et deux heures après je luy ay porté moy-mesme le commencement de la lettre de V. M. du 12 Novembre, que je luy ay lu, pour luy faire comprendre, que les conditions, qu'on luy escrit que V. M. offre aux Hollandois et qu'il s'imaginoit avoir esté communiquée par le Dannemark, n'estoient apparemment que la suitte de faux bruit, que V. M. me mande s'estre répandu, que j'avois offert à luy, comte Oxenstiern, de semblables et mesme de plus avantageuses conditions.

Cette lecture l'a remis, aussy bien que les asseurances, que je luy ay donnée, que l'intention de V. M. avoit toujours été, que le roy de Suède eût la principale gloire de l'avancement de la paix. m'a [2]) protesté, que V. M. n'y seroit pas trompée et qu'il pouvoit bien me dire, que les alliez ne vouloient point de la médiation du Dannemark. Cependant j'ay crû, que je devois le préparer à n'estre pas fâché, sy le Dannemark faisoit aussy connoistre aux États Généraux, que V. M. luy auroit confié

1) il l'aurait.

2) Il m'a.

les mesmes propositions. C'est pourquoy je luy ay dit, que le roy de Dannemark estant un prince, qui avoit témoigné depuis longtemps un grand désir de travailler à la paix, V. M. ne pouvoit, sans l'offenser, luy refuser la communication des conditions, qu'elle auroit desjà confiez à la Suède. Il m'a témoigné, que V. M. estoit le maistre, et que, pourveu qu'ils pussent communiquer les premiers ces propositions aux États Généraux, ils seroient contents. Ainsy je vois seulement, qu'ils seront faschez, sy le Dannemark en fait la première ouverture. Comme la lettre de Mr. Croissy au Sr. de la Piquetière est très obligeante pour Mr. le comte Oxenstiern, j'ay crû, qu'il seroit à propos de la luy faire voir, et j'ay pris prétexte, que j'avois oublié de luy dire quelque chose, pour donner lieu au Sr. de la Piquetière de luy faire voir cette lettre. Il rend compte à Mr. le marquis de Croissy du bon effet, qu'elle a fait. Ainsy je n'ay rien à en dire, sinon que Mr. le comte Oxenstiern me marque en toutes occasions avoir conservé beaucoup d'estime pour Mr. de Croissy et est fort sensible aux marques, qu'il reçoit de la sienne. Plusieurs personnes ont mandé icy, que Monsr. Dickfeldt estoit allé à Bruxelles, pour négocier la paix, mais que V. M. avoit refusé d'y envoyer quelqu'un, ne voulant pas entamer cette négociation avec une créature du prince d'Orange. Le sieur Lillierot, qui a mandé la mesme chose, a aussy écrit, que le prince d'Orange avoit envoyé à Vienne le Sr. Goeurtz, qui est au landgrave de Hesse Cassel, pour exorter l'empereur à faire la paix avec le Turc de quelque manière que ce pût estre, pour pouvoir tourner toutes ses forces contre V. M.

Je n'eus pas le loisir de mander par le dernier ordinaire, que van Hekeren avoit prié Mr. le comte Oxenstiern, qu'on ne receû pas icy le sieur Moreau en qualité d'envoyé de Pologne, et qu'il en avoit escrit sur le champ au secrétaire, que le roy de Suède a en Pologne; que,

si Sa Majesté polonnoisse souhaittoit quelque chose du roy de Suède, on la prioit d'envoyer en Suède quelqu'autre que le Sr. Moreau. J'ay sceu cela par l'envoyé de Dannemark, à qui Mr. le comte Oxenstiern l'a déclaré, lorsque celuy-cy luy a donné part de l'arrivée du Sr. Moreau à Copenhague. Quoyque j'aye eu dessein le dernier ordinaire de mander à V. M. tout ce que le comte Dasfert avoit fait pour son service, comme se [1]) sont des particularitez, qui font voir seulement sa bonne volonté, mais dont la connoissance n'est plus sy nécessaire à cette heure, que cette affaire a changé de face, je ne crois pas en devoir importuner V. M., non plus que de ce que Mr. Oxenstiern, Mr. le comte Dasfert, Walerstedt, et mesme Mr. Bielke par une de ses lettres m'ont asseuré, que van Hekeren n'avoit songé à demander des troupes au roy de Suède que sur ce que Mr. Guldenstolpe luy avoit dit, que le temps estoit propre et qu'il avoit bien disposé le roy; qu'il avoit touché de l'argent de van Hekeren pour ses prétendus bons offices, et qu'à cette heure il en vouloit tirer de moy sous prétexte de détourner le roy son maistre d'une résolution, que ces Mrs. m'ont tous asseuré qu'il n'avait pas pris et qu'il ne prendroit pas.

La diette finy avant-hier avec les mesmes cérémonies qu'elle avoit commencé. Je m'y suis trouvé, comme au premier jour, à la place, que V. M. a jugé la meilleure et qui est destinée pour les princes et les ministres étrangers.

On fera d'hier en huit jours, c'est-à-dire le 28 Novembre, vieux stile, l'enterement de la reyne avec toute la pompe et toute la magnificence, que le roy de Suède s'est pu imaginer. On a fait un eschafaut dans le fonds

---

1) ce.

de l'église à la place des orgues, où les ministres étrangers seront placez comme spectateurs.

J'ay encore receu depuis peu des lettres de Mr. Bielke. J'en supprimeray toutes les plaintes, qu'il fait contre des personnes, qui servent V. M. en Allemagne, parceque cela ne la [1]) feroit que l'importuner. Mais je ne puis m'empêscher de dire à V. M., qu'il me presse de luy faire réponse sur l'agréement, qu'il a demandé de pouvoir prendre deux régiments dans le service de l'empereur ou de quelqu'autre prince, pour remplacer ceux, dont il s'est deffait sur les instances, qui luy ont été faites de la part de V. M. Il ne demandera plus moyennant cela de dédommagement pour l'avenir et se remet pour le passé à ce qu'il plaira à V. M. Comme elle ne m'a rien mandé touchant ces deux régiments, je ne sçay pas trop que luy répondre, d'autant plus qu'il me [2]) manque toujours un dévouement entier au service de V. M. et qu'il proteste, que, quelque avantage que ses deux fils puissent trouver à avoir chacun un régiment, il n'y songera pas, sy V. M. peut croire, qu'il fût détourné par là en aucune façon de la fidélité qu'il luy doit. Il y a grande apparence, qu'il reviendra icy après la paix faite, et sy cela est, il ne sera pas longtems, sans rentrer dans les bonnes grâces du roy. Je crois mesme, qu'il seroit à la teste des affaires, sy Mr. Oxenstiern, qui est âgé, venoit à mourir alors.

Comme il m'a fait des reproches dans les lettres, que j'ay envoyées à V. M., qu'on l'avoit méprisé, n'ayant pas daigné mesme luy faire réponse sur la proposition, qu'il a fait, d'establir son fils aîné en France et d'achepter pour cet effet une terre de trois ou quatre cent mille livres, je ne puis deviner, sy ce n'est pas une nouvelle

---

1) Ce „la" est superflu.

2) lui.

tentative pour tâcher de sçavoir là-dessus les intentions de V. M. Si c'estoit une chose, que V. M. n'eust pas désagréable, je pourois, comme de moy-même, luy mander, que je suis sy persuadé des bons sentimens de V. M. pour luy, que, s'il avoit encore la mesme pensée, je m'offrois de le mander à V. M. Peut-être seroit il encore bien aise de prendre ce party-là, et en ce cas-là il ne songeroit pas beaucoup au dédommagement pour le passé. Il vray [1]), qu'il demandoit en mesme temps permission d'achepter le régiment de Bohl pour son fils, mais il n'est pas impossible, qu'à la fin de cette guerre il ne se trouve de vieux officiers, qui soient bien aise de vendre leurs régimens. Il y a seulement l'obstacle de sa religion, et je ne crois pas, que le père voulût recevoir la proposition d'en faire embrasser à son fils une autre que la sienne; mais les Luthériens de ce pays icy sont sy peu différens des catholiques, que je ne puis croire, que ce jeune homme soit un an en France engagé, sans y faire profession de la religion catholique. Il m'a envoyé une lettre, que Mr. Bidal luy a escrite depuis peu, par laquelle il l'asseure, qu'il recevra bientost de l'argent et qu'on fait un fonds pour payer les estrangers. Comme Mr. Bielke a déclaré dans la lettre, dont j'ay envoyé cy-devant un extrait, qu'il ne prétendoit point de pension pour ses dernières années-cy, ne l'ayant pas méritée, et qu'il s'attache toujours au dédommagement, je laisse à juger à V. M., supposé qu'elle ait résolu de luy donner cette somme, s'il seroit à propos de la luy faire toucher comme une gratification, sans rien spécifier de plus. Cela tiendra lieu de tout ce que V. M. voudra dans la suitte de pension, sy ses services obligent V. M. à la luy continuer de dédommagement, sy n'estant plus utile au ser-

---

1) est vrai.

vice de V. M. elle ne trouve plus bon dans un an d'ycy de luy faire donner aucune chose.

Le comte Bielke n'ira pas au service des Vénitiens. Ceux, qu'il avoit chargez d'en obtenir l'agréement pour luy, l'ont mieux servy, car au lieu d'en demander la permission au roy de Suède ils luy ont témoigné, que les Vénitiens le sollicitoient de prendre le commandement de leurs troupes, mais qu'il n'avoit pas voulu leur répondre, qu'il ne sceût les sentimens du roy de Suède, ausquels il se vouloit conformer. Le roy a témoigné, qu'il luy faisoit plaisir d'en user de la sorte et qu'il ne pouvoit souffrir, qu'un sénateur et un maréchal de Suède allast dans un autre service que le sien.

Je n'eus pas non plus le loisir le dernier ordinaire de mander à V. M., que l'envoyé de Volfembutel s'est pressé de présenter un mémoire au roy de Suède, pour l'inviter de se joindre à son maître, pour obliger l'empereur à la paix. Il n'a eu d'autre réponse qu'il [1]) n'estoit pas encore temps et que la Suède n'avoit pas encore perdu l'espérance de procurer la paix par d'autres moyens. Je suis &c.

Le 24 Decembre 1693 à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Quoiqu'il n'y ait aucune raison de penser, que l'empereur voudra convenir promptement de l'acceptation pure et simple des propositions, qu'il lui a faites, il ordonne à son ambassadeur de ne pas faire de difficulté de les signer. Les différents avis, venus de Hollande et d'ailleurs, montrent clairement, que le dessein du prince d'Orange ne tend qu'à éloigner toute négociation de paix. Il est impossible, que le roi de Danemarc ait pu faire usage de ses dernières offres, dont il a donné part à M. de Bonrepaux, avant que la couronne de

1) que celle-ci, qu'il.

Suède ait pu les faire communiquer où elle l'aura jugé à propos. Quand même ces conditions, qui deviendront vraisemblablement publiques avant la fin de la semaine courante, ne produiraient pas dans les pays étrangers tout le bon effet, qui est à désirer pour le bien général de la Chrétienté, il s'en réjouit, parcequ'il a fait voir par là à ses sujets, qu'il travaille à leur procurer la paix. Pour ce qui est du duché des Deux-Ponts il fera examiner, ce qui se peut faire dès à présent pour la satisfaction du roi de Suède. Il invite M. d'Avaux à assurer M. le comte Bielke de ses sentiments d'estime et d'affection et donnera ordre, que sa pension lui soit payée bientôt; mais il ne peut lui permettre, à cause de la différence de religion, d'acheter des terres dans son royaume. — L'extrait de cette lettre, qui se trouve dans van der Heim, III, p. 43, porte une fausse date: qu'on lise, au lieu du „1 Décembre": „le 24 Décembre."

Monsieur le comte Davaux. Vostre lettre du 2e de ce mois [1]) m'informe du bon usage, que la cour, où vous estes, prétend faire des dernières conditions de paix, dont vous luy avez donné part, tant en faveur de l'Espagne, que des autres alliez, et comme on attendoit au lieu, où vous estes, la réponse de l'empereur dans huit ou quinze jours après la datte de vostre lettre, il y a lieu de croire, que vos premières m'apprendront, ce qu'on s'en doit promettre.

Il n'y a cependant aucun sujet de croire, que l'empereur veuille convenir si promptement, soit pour luy et pour l'empire seulement, ou pour tous les alliez, de l'acceptation pure et simple de mes offres; mais vous ne devez faire aucune difficulté de les signer, soit en vertu du premier pouvoir, que vous avez emporté avec vous, soit en vous servant de celuy, que je vous envoye présentement, au cas qu'on veuille convenir d'un escrit, par lequel on s'oblige réciproquement de traitter et conclure

1) Voir ci-dessus p. 530 et suiv. et p. 533.

la paix avant la fin de Mars sur le pied des dites offres. Il paroist bien par les avis, que le comte Oxenstiern a receu d'Hollande touchant ma résolution de rendre Mons, Namur et Charleroy, et par ceux, qui me sont venus du mesme pays, aussy bien que de Munster, de prétendues offres plus avantageuses, que vous aviez faites de ma part, que le dessein du prince d'Orange et de ses partisans ne tend qu'à esloigner toute négociation de paix et à détourner le roy de Suède et toute autre puissance d'interposer leur médiation pour la procurer; mais je n'ay donné part au Sr. de Bonrepos de mes dernières offres que par ma dépêche du 19 Novembre, qu'il n'aura receu qu'environ quinze jours après. Il n'est pas possible, qu'on en ait informé le ministre Danois en Hollande et que le roy de Dannemark en ait fait aucun usage, avant que le roy de Suède les ait pu faire communiquer, tant à Vienne, que partout ailleurs, où il l'aura jugé à propos; mais il ne faut pas douter, qu'elles ne deviennent publiques avant la fin de cette semaine, tant en Hollande, qu'en plusieurs autres états, où les ministres, qui sont à ma cour, ont leur correspondance, et quand mesme elles ne produiroient pas dans les pays estrangers tout le bon effet, qui est à désirer pour le bien général de la Chrestienté, vous pouvez dire, que j'ay esté bien aise de faire voir à mes sujets, que je ne travaille pas seulement à leur procurer la paix par la force de mes armes, mais aussy par l'équité des conditions, que je serois bien esloigné d'offrir si avantageuses à mes ennemis, si je ne prefférois le soulagement de mes peuples à l'augmentation de mes frontières. Ainsy je m'asseure, que la connoissance, que j'en ay donné au public, ne diminuera rien du zèle, avec lequel le roy de Suède et le comte d'Oxenstiern, son principal ministre, ont travaillé jusqu'à présent à faire connoître aux alliez, combien il leur importe de les accepter.

J'ay toujours empêché, qu'on ne troublât le commerce

des véritables sujets du roy de Suède, et il n'y a que ceux, qui font sous leur nom le traficq de mes ennemis, qui puissent faire de semblables plaintes.

Pour ce qui regarde le duché des Deux-Ponts, je feray examiner ce qui se peut faire quant à présent pour la satisfaction du roy de Suède, en attendant que, par la conclusion de la paix généralle, je puisse effectuer ce que vous luy avez promis de ma part. Vous pouvez assurer le comte de Bielke, que j'ay toujours pour luy les mêmes sentimens d'estime et d'affection, dont il a cy-devant receu des témoignages, et que je seray bien aise de luy en donner des marques à l'avenir; que je m'assure aussy, qu'il ne changera pas de sentiment, quand mesme il obtiendroit de l'empereur les deux régiments, qu'il demande pour ses filz. C'est ce qui me porte à consentir, qu'il puisse trouver leurs avantages de ce costé-là, en attendant que je luy en puisse accorder de plus considérables. Et je donneray ordre, ainsy que je vous l'ay desja escrit, que sa pension luy soit payée le plus promptement qu'il sera possible. Pour ce qui regarde l'achapt, qu'il voudroit faire d'une terre considérable dans mon royaume, vous sçavez, que la différence de religion y fait un obstacle, qu'on ne peut surmonter. Sur ce &c.

A Stokolm 9e Décembre 1693.

M. le comte d'Avaux au roi de France. -- Les sujets, dont il rend compte au roi, sont les suivants: M. Oxenstiern a réitiré de nouveau l'ordre, donné il y a peu de temps à M. Lillienrot, d'agir auprès de ceux, qui sont enclins à avancer l'ouvrage de la paix, et, quoique mécontent de M. van Heeckeren, il a crû devoir informer cet envoyé des propositions du roi de France, qui en attendant sont devenues publiques à Stockholm. M. Wallerstedt l'a prié lui, d'Avaux, de lui donner des mémoires et des instructions, pour pouvoir parler au roi de Suède avec quelque fondement sur l'état des affaires présentes. M. Wrede a aussi promis de

s'y employer. M. Guldenstolpe est plus empressé que jamais. Le comte d'Asfert persiste à servir fidèlement, mais croit qu'on l'amuse avec de belles paroles. Ceci fera quelque préjudice aux intérêts du roi, car la Hollande a donné un régiment à son fils, et il sait, que M. Guldenstolpe et M. Vellingk ont reçu des sommes d'argent du roi de France. C'est pour ces raisons et d'autres, aussi en égard des frais du change et du courtage, que l'ambassadeur prie le roi de prendre en considération la question, s'il ne serait pas juste de rehausser un peu la gratification, destinée à M. d'Asfert. Le même ambassadeur a eu nouvellement un entretien fort vif avec M. le général major Vellingk, qui ne demandait pas moins de trente mille écus en faveur des comtes Wrede, d'Asfert et Guldenstolpe. M. van Heeckeren tient des discours, marquant un grand éloignement pour la paix. Le but principal de la venue de l'officier du duc de Wurtemberg, au dire de quelques-uns, est de proposer le mariage d'une princesse de Würtemberg avec le roi de Suède. Il y a peu d'apparence, qu'il réussira. M. le duc de Wolfenbüttel et d'autres princes, qui s'opposent au neuvième électorat, ont offert à l'empire dix mille hommes, sous condition qu'il révoque cet électorat. La résolution la plus importante de la diète, qui vient de finir, est celle, qui établit absolument la souveraineté des rois de Suède et que tous les membres ont signée. L'enterrement de la reine de Suède a eu lieu au jour fixé. M. le comte d'Asfert continue à rendre de bons offices. — Comparez à cette lettre le résumé, qui s'en trouve dans van der Heim, III, p. 43, dans lequel il faut changer sous 11° „6000 hommes" en „10,000 hommes."

Sire.

Je n'ay pas esté honoré cet ordinaire des lettres de V. M. Le comte Oxenstiern a réiteré samedy dernier les ordres, qu'il avoit donné il y a aujourdhuy huit jours au S. Lillierot, pour agir non seulement auprès du pensionnaire Heinsius, mais encore auprès de tous ceux, qu'il croira les plus propres à avancer l'ouvrage de la paix. Je ne doute pas, qu'il ne s'en acquitte fidellement. Je luy ay fait écrire

par M. Oliverskrantz, et comme Mr. Oliverskrantz luy avoit déjà mandé cy-devant de pressentir les principaux d'Amsterdam sur la paix, il l'a fait, et van Hekeren en a parlé icy; mais il n'a osé s'en plaindre au comte Oxenstiern.

Le comte Oxenstiern est toujours mécontent de van Hekeren. Il ne m'a pas dissimulé son chagrin, et j'ay sujet de croire, que ce n'est pas une feinte, car il a confié la mesme chose au comte Dasfert, de qui je l'ay sceu. Il m'a dit, que van Hekeren avoit escrit encore depuis peu en Hollande, qu'il avoit changé de sentiment et qu'il estoit fort porté pour la France; que le pensionnaire Heinsius en avoit fait des plaintes à Mr. Lillienrot et luy avoit dit, que M. Oxenstiern estoit bien plus pour les François que pour les alliez, et luy avoit demandé, s'il ne sçavoit pas la raison de ce changement. Mr. Lillienrot l'a escrit à Mr. Oxenstiern, qui a receu ce mesme avis par d'autres endroits. Il seroit à souhaiter, qu'ils l'engageassent à avoir effectivement les sentimens, qu'ils luy imputent. Il est vray, qu'il n'affectionne pas fort les intérests des Hollandois et du prince d'Orange; mais il est bien difficile, que, touchant régulièrement depuis plusieurs années une grosse pension de l'empereur, il ne soit toujours bon impérialiste.

Cependant Mr. van Hekeren l'estant allé voir, il a jugé à propos de luy dire les propositions de V. M., parceque le roy de Suède les ayant communiqué aux sénateurs, elles estoient déjà sceues de plusieurs personnes. A cette heure elles sont devenues publiques. Cela m'a obligé d'aller chez quelques-uns des sénateurs, que j'ay trouvé persuadé, que les Hollandois accepteront incessamment les conditions, tant elles sont au-dessus de ce qu'ils avoient pu espérer. Mr. Valestet, qui a autant de crédit que personne auprès du roy et qui n'a pas néantmoins toute la connoissance nécessaire des affaires du dehors, m'a prié de luy donner des mémoires et des instructions, pour pouvoir parler au roy son maistre avec quelque fondement sur l'estat des

affaires présentes. Mr. Wrede m'a promis de s'y employer, et comme il attend une gratification pour la neutralité, je ne luy ay rien promis de nouveau. Je l'ay seulement assuré, que l'on songeroit à le satisfaire. Pour Mr. Guldenstolpe il est plus empressé, qu'il n'a encore esté à faire réussir cette affaire, parcequ'il a perdu toute espérance de pouvoir tirer par d'autres moyens des gratifications de V. M.

Le comte Dasfert a servy jusqu'à cette heure fidellement et franchement; mais j'apréhende bien, que le délay, que l'on apporte à luy donner ce qui luy a esté promis, ne fasse quelque préjudice au service de V. M. J'ay quelques liaisons d'amitié avec luy, et je le retiens toujours, mais je sçay, qu'il croit, qu'on l'amuse avec de belles parolles et qu'il n'aura rien. Cela ne fait pas un bon effet dans le temps, que les Hollandois luy font toutes les avances et tous les plaisirs, qu'ils peuvent. Ils ont fait revenir son fils, qui estoit déjà à Bruxelles, pour se rendre en France, et quoyqu'il n'aye que 17 ans, ils luy ont donné un régiment. On voit bien, qu'ils ne le font que par la nécessité qu'ils ont d'avoir des troupes; mais comme ils payent les hommes extrêmement cher, Mr. Dasfert se chargera de faire le régiment et y trouvera son compte. Ce n'est pas qu'il luy soit permis de prendre publiquement des soldats dans les estats de Suède. Le roy de Suède s'est déjà déclaré, qu'il ne luy en accorderoit pas un; mais il donne des compagnies à plusieurs jeunes gens, qui sont ravis d'estre capitaine et dont les pères, qui sont officiers généraux dans les troupes de Suède, trouveront moyen de fournir les hommes, qu'il faudra. Le comte Dasfert ne laisse pas malgré cela d'agir encore parfaitement bien. Il m'a asseuré et il est vray, que son fils avoit pris cet engagement, sans l'en avoir averty, qu'après que l'affaire estoit presque conclue; que, voyant un sy grand avantage pour son fils, il n'avoit pu le refuser, mais que cela ne le feroit pas changer de sentiment et qu'il

en seroit au contraire moins suspect et plus propre à servir V. M.

Il me paroît néantmoins, qu'il est à craindre, que, s'il ne reçoit pas bientost quelque grâce de V. M, il n'espère plus rien d'elle, et que, recevant beaucoup des Hollandois, il n'agisse pas avec le mesme zèle, qu'il fait à cette heure, et asseurément, s'il avoit touché la gratification, que le Sr. de la Piquetière luy avoit promis dans le mois d'Octobre, il auroit résisté davantage aux volontez de son fils et ne l'auroit pas laissé entrer dans le service d'Hollande. Je dois mesme représenter là-dessus à V. M., qu'il sçait, que M. Guldenstolpe et M. Weling ont receu chacun dix mille escus au change près, qui n'estoit pas sy considérable alors. On ne luy en donne que huit mille. Je l'en aurois bien fait contenter, sy le rehaussement des monnoyes en France n'avoit mis le change de Paris à Hambourg à dix-huit pour cent, de sorte qu'avec la provision et autres petits frais de courtage il ne recevra que six mil sept cent trente-dix escus et cinquante sols. Je ne doute pas, qu'une réduction sy forte ne luy donne quelque chagrin et ne fasse perdre une partye du mérite, que peut avoir une pareille gratification, que l'on avoit comptée devoir estre de huit mille escus. Je laisse à juger à V. M., s'il seroit du besoin de son service, ou de luy faire tenir les huit mille écus francs rendu dans la ville de Stokolm, ou de luy en donner dix mille, sur lesquels il payeroit le change et les autres frais, qui reviendroient icy à huit mille quatre cent vingt escus. Il seroit très-content en ce cas-là de ne toucher que dix mille escus après la conclusion de la paix, au lieu de douze, que je luy ay promis dans ce temps-là, ce qui reviendroit toujours à vingt mille escus, que V. M. veut bien luy donner de gratiffication, car il est essentiel de le conserver dans les intérests de V. M., d'autant plus qu'il m'ayde beaucoup à faire faire de certaines démarches à

Mr. le comte Oxenstiern auprès du roy, et il est nécessaire pour cela, qu'il soit persuadé par le payement de ce qui luy a esté promis, qu'il recevra après la paix faite la récompense, qu'on luy fait espérer.

J'eus avant-hier une conversation un peu forte avec le général-major Weling. V. M. remarquera par cet échantillon du caractère de ces gens-là [1]). Il me demanda hardiment trente mille écus, qu'il me dit avoir promis il y a quatre mois, avant que d'aller à son gouvernement, aux comtes Wrede, Dasfert et de Guldenstolpe. Je connus la fourberie à découvert, puisque Mr. Wrede, de concert avec moy, ne voulut point s'engager dans ce temps-là avec Mr. Weling et convint, que l'affaire se traitteroit teste à teste, de luy à moy. Dasfert a fait la mesme chose et [2]) qu'ils luy cachent l'un et l'autre les engagemens secrets, que j'ay pris avec eux, et que Guldenstolpe, qui a toujours été d'avis de donner des troupes au duc d'Hannover pour secourir Ratzbourg, ne s'attend à rien. Je ne prétends pas dire par là, que Weling vouloit tirer trente mille escus sous le nom de ces Mrs.-là pour en profiter, mais seulement, qu'on a donné beaucoup d'argent de cette façon à des gens, qui n'ont eu d'autre but que de faire acroire, qu'ils avoient rendus de grands services, et de tirer de grosses récompenses sous ce prétexte. Je me contenteray [3]) de luy répondre, que Monsieur Wrede ne s'estoit point meslé de cette affaire; que Mr. Dasfert avoit été absent et que Mr. Guldenstolpe sçavoit bien luy-mesme, qu'il ne devoit rien espérer pour la neutralité observée, puisqu'il avoit toujours conseillé

---

1) Il faudra suppléer ici: „à quels hommes on a affaire ici" ou quelque chose de semblable.

2) Le sens de cette phrase n'est pas trop clair. Peut-être on doit sous-entendre „convient" et lire: „et convient," qu'ils cachent, etc.

3) contentai.

au roy son maître de la rompre en secourant les places de la maison de Lunebourg.

Il me répliqua, qu'il n'estoit point question de cela; que, quand je suis arrivé icy, tout ce que je demandois estoit, que le roy de Suède gardast une exacte neutralité et qu'il ne donnât point de troupes, sous quelque prétexte que se [1]) fût; que cette neutralité avoit esté observée fort religieusement, et qu'ainsy V. M. ne pouvoit se dispenser de récompenser ces Mrs.-là. Il est inutile de rapporter la suitte de cet entretien, qui fut fort vif de son costé. J'y répondis fort modestement, mais avec plus d'étonnement de sa hardiesse, que je ne puis dire. Enfin je finis cette conversation en luy faisant connoître, que, puisqu'il vouloit servir V. M., il ne faloit pas faire de querelle, où il n'y en avoit point; que M. Guldenstolpe estoit fort content de la promesse, que je luy avois faite d'une gratification, s'il pouvoit faire conclure la paix avec l'empire aux conditions, proposées par V. M., avant qu'elle eût fait les frais pour la campagne prochaine; que, comme il estoit de la chancellerie, il pouvoit beaucoup en cette affaire-là; qu'il m'avoit promis d'y travailler et que je le priois de le vouloir maintenir dans ces bons sentimens. Il m'a assuré, qn'il s'y employeroit, et nous nous sommes séparez bons amis.

Je viens d'apprendre, dans ce moment quelque discours, que van Hekeren a tenus, qui marquent un grand esloignement pour la paix. Je les ay fait sçavoir par mon secrétaire au comte Oxenstiern, qui en a esté fort scandalisé et a dit, qu'il envoyroit quérir van Hekeren et le sommeroit de luy déclarer ses sentimens sur les conditions de paix, parcequ'il vouloit en rendre compte au roy de Suède. Mr. Bielke m'a escrit, et quelques personnes m'ont dit icy, que l'officier du duc de Wirtem-

---

1) ce.

berg, qui prend prétexte de demander la diminution des contributions, a pour but principal de proposer le mariage d'une princesse de Wirtemberg avec le roy de Suède. J'obmis par la quantité d'affaires, que j'eus il y a quinze jours, d'en rendre compte alors à V. M.; mais j'avois eu soin de faire le plus pressé, qui est d'en donner avis à l'envoyé de Dannemark, qui m'en remercia fort. Cependant nous doutons, luy et moy, de la vérité de cet avis, et quand il auroit quelque fondement, je ne vois pas beaucoup d'apparence, que cette homme puisse réussir.

Je ne doute pas, que V. M. ne soit informée, que Mr. le duc de Wolfembutel et quelqu'autres princes opposans au neufvième électorat, voyant que le duc d'Hannover et l'électeur de Brandebourg font revenir leurs troupes d'Hongrie, ont offert à l'empereur de luy donner six mille hommes à la place de ceux-là, s'yl veut révoquer le 9e électorat.

Depuis la dernière séance de la diette les quatre membres des états ont signé le résultat des résolutions, qui ont esté prises par la députation secrette. Il y en a une entre autre bien plus [1]) considérable et qui establit absolument la souveraineté des roys de Suède, à laquelle ils n'avoient jusques à présent pu parvenir, car ils ont tous signez, que le roy de Suède n'auroit pas besoin de convoquer la diette pour rendre compte de ce qu'il auroit fait, ny mesme pour leur demander de l'argent; qu'il estoit souverain et qu'il pouvoit de sa seule autorité lever des deniers et mettre des impositions. Quelques-uns des nobles ont signé cet escrit parmy d'autres résultats [2]), sans voir ce qu'ils signoient; les autres, parcequ'ils ont veu un sy grand nombre de signatures, qu'ils n'ont osé refuser la leur, et en un mot tout y a consenty [3]).

---

1) Ce „plus" est de trop. 2) résolutions.

3) Beaucoup de ces détails, se rapportant à la diète de l'année

Le roy de Suède ne fait pas éclater cela. Il se contente d'en profiter, et je crois, qu'il veut, que l'on considère plutost cet acte comme une reconnoissance du pouvoir, qu'il prétend avoir déjà, que comme une nouvelle prérogative, qu'il auroit acquise depuis peu, quoyqu'il soit vray, que dans la diette de 1680 il tentât la mesme chose, sans en pouvoir venir à bout, et que la question, qui fust mise sur le tapis, sy le roy de Suède n'estoit pas souverain, demeura indécise [1]), de sorte que j'auray assisté à la dernière diette, qui se tiendra en Suède, à moins qu'il n'arrive des révolutions.

On fit hier l'enterement de la reyne de Suède avec toutes les cérémonies accoutumées [2]). Le roy y estoit et pleura pendant presque toute la cérémonie, qui deura plus de quatre heures. Les ministres étoient sur un échafaut au bout de l'église à la place des orgues.

Comme nous pouvons en cas de besoin nous passer d'interprète, le comte Dasfert et moy, il m'a envoyé prier d'aller cet après-disné chez luy. J'en viens dans le moment, et je vois, que non seulement il travaille fortement auprès du roy, mais mesme, qu'il en use avec beaucoup de franchise et de cordialité, m'ayant donné avis de ce que je devois faire, pour porter le roy de Suède

---

1693, ne se trouvent ni dans l'ouvrage de M. de Limiers, II, p. 119, ni dans celui de M. Carlson, V, p. 535 et suiv. Si l'on veut croire ce dernier auteur, p. 539 et suiv., il faudra penser, que M. d'Avaux exagère l'augmentation, que le pouvoir du roi acquit par la résolution de cette diète.

1) Ce que M. d'Avaux dit ici touchant la manière, dont fut traitée la question de la souveraineté absolue des rois de Suède dans la diète, n'est non plus entièrement conforme à ce qu'on lit dans les ouvrages que je viens de citer de M. de Limiers, I, p. 378 et 381, et de M. Carlson, V, p. 108 et suiv. Là il n'appert du tout, que la question demeura indécise.

2) Voir là-dessus de Limiers, II, p. 114 et suiv.

à agir, comme Vostre Majesté le peut souhaitter. Mais je n'en puis rendre compte aujourd'huy à Vostre Majesté, car à peine aura-t-on le temps de chiffrer ces quatre lignes. Je suis &c.

Le 9e Décembre 1693 à Stokholm.

M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il conjure le secrétaire d'état de faire en sorte, que les gratifications aux trois personnes, qu'il sait, soient payées incessamment; puis il décrit en quelques mots l'état délabré de ses finances.

Je suis bien fâché, Monsieur, de voir, que les affaires du roy soient prest à reperdre icy, faute de payer une si petite somme. Je vous conjure de faire en sorte, qu'elle soit payée incessamment, et d'y faire l'augmentation, que j'ay marqué aujourd'huy. Car autrement je dégoûterois Mr. le comte Dasfart plustost que je l'encouragerois pour le service du roy. Il sçait l'argent, que l'on a répandu icy inutilement à pleine main. Vous pouvez juger, Monsieur, que cela me décrédite un peu. J'espère, que vous songerez aussi à Mr. Oliverkrantz et au lieutenant-colonel.

Je ne vous parle point de mes affaires, qui ne peuvent estre en plus mauvais estat. Le Sr. Helisant ne veut plus me fournir d'argent, et les banquiers d'icy refusent de m'en donner. Je subsiste d'emprunts depuis six semaines. Je l'ay mandé à Mr. de Pontchartrain, et, si je ne suis promptement secouru, je seray nécessité de vendre ma vaisselle d'argent. Si vous jugez à propos, Monsieur, d'en dire un mot, je vous suplie néantmoins de n'en rien faire, que vous n'ayez sceu auparavant, si Mr. de Pontchartrain n'a point donné quelque ordre au Sr. Helisant sur les instances, que je luy en ay faites. Je suis &c.

Le 31 Décembre 1693 à Versailles.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il est d'avis,

que, si les bonnes intentions du roi de Suède et du comte Oxenstiern sont bien exécutées, elles donneront un grand acheminement au rétablissement de la tranquillité publique. Si le dit roi continue à parler fortement dans ce sens-là, il verra bientôt ceux, qui ont de l'éloignement pour la paix, déférer à ses conseils et accepter sa médiation. En même temps que cette dépêche il envoie à son ambassadeur trois lettres de change, servant à l'acquittement des gratifications des trois messieurs, qu'il indique. Quant à M. le comte d'Asfert, l'un des trois, il est surpris, qu'il a engagé son fils dans le service de ses ennemis. Il se réjouit de l'agrandissement de la puissance du roi de Suède. — A cette dépêche du roi est ajouté un mot du secrétaire d'état des affaires étrangères, pour donner à l'ambassadeur quelque éclaircissement sur la destination, attribuée aux lettres de change, et lui dire, que dans peu il touchera une partie de ses appointements. Il y joint le plein pouvoir, dont il est fait mention dans la lettre précédente du roi. — On peut comparer avec cette lettre l'abrégé, qu'en a M. van der Heim, III, p. 45.

Mr. le comte Davaux. J'aprends par votre lettre du 9 de ce mois [1]), que le comte d'Oxenstiern a réiteré les ordres du roy son maistre au Sieur Lillienrot pour l'obliger d'agir tant auprès du pensionnaire d'Hollande, que de tous les autres, qu'il croira contribuer le plus à l'avancement de la paix, et comme je suis averty, qu'une partie des Provinces-Unies, et surtout les principales villes d'Hollande, en désirent la conclusion aux conditions, que j'ay offert, il y a quelque apparence, que, si les bonnes intentions du dit roy de Suède et du dit comte Oxenstiern sont bien exécutées, elles donneront un grand acheminement au rétablissement de la tranquilité publique, soit que le prince d'Orange y veuille concourir, soit que le grand éloignement, qu'il y a toujours fait paroistre, achève de désabuser ses alliez et les porte à prendre la résolution

1) Voir plus haut p. 543 et suiv.

de finir une guerre, qui n'a pour objet que l'intérest particulier du dit prince et l'ambition de s'établir une authorité despotique en Angleterre et en Hollande par l'épuisement de [1]) la ruine entière de ces deux estats, aussi bien que de la plus grande partie de l'Europe. La conduite, que tient le Sr. van Hekeren, fait assez voir aussi, quelles sont les intentions de celuy, qui l'employe, et le comte d'Oxenstiern ne pouvoit pas donner de plus fortes preuves de la sincérité des siennes, que de presser cet envoyé, comme il a résolu de faire, pour l'obliger à dire ses sentimens touchant la paix, afin d'en pouvoir informer le roy de Suède, et si ce prince continue à témoigner, qu'il prend assez à coeur le rétablissement de la tranquilité publique pour faire craindre à ceux, qui s'en éloignent, qu'il ne soit capable d'employer ses forces contre les ennemis de la paix, il les voira bientost déférer à ses conseils et accepter sa médiation.

Je vous envoye trois lettres de change, l'une de huit mille escus, l'autre de quatre mille escus et la troisième de 2000 l., payables à Hambourg, où je m'assure que le comte Dasfert, le Sieur Oliverskrantz et le lieutenant-colonel seront bien aises de les recevoir de net et sans déduction de change.

J'ay esté cependant surpris d'aprendre, que le dit comte Dasfert engage son fils dans le service de mes ennemis dans le temps, qu'il attend de moy des gratifications considérables, et qu'il vous presse d'obtenir, que le payement n'en soit plus différé. J'ay néantmoins passé par-dessus ses [2]) trop justes soupçons, m'assurant, qu'il vous tiendra parole et qu'il continuera de bien agir pour l'avancement de la paix.

Je prends beaucoup de part à la satisfaction, que le roy de Suède doit avoir de l'heureuse conclusion de la

---

1) et. 2) ces.

diette, et je considéreray toujours l'agrandissement de sa puissance comme un avantage de ma couronne, avec laquelle je ne doute point qu'il ne veuille toujours entretenir une bonne correspondance.

Lettre particulière.

J'adjoute ce mot à la lettre du roy, pour vous dire, Monsieur, que, pour cacher la destination des lettres de change, qu'on vous envoye, Mr. de Bye a fait escrire, que c'est pour achapt de cuivre, et j'ay crû vous en devoir avertir, afin que vous puissiez parler en cette conformité.

Je dois aussi vous faire sçavoir, qu'ayant leu à Sa Majesté votre lettre particulière, pour l'informer de vos besoins, elle s'est expliquée, qu'au commencement du mois, où nous allons entrer, il y auroit des ordres, pour vous faire payer partie de vos appointemens. Je joins icy, Monsieur, le plein pouvoir, dont il est fait mention dans la lettre du roy du précédent ordinaire.

Le 16 Décembre 1693 à Stokholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rapporte, qu'il a reçu de divers côtés les compliments de M. Kinsky; que ce ministre avait demandé à M. Oxenstiern, si l'on pouvait se reposer sur les propositions, faites par la Suède à Vienne de la part du roi de France; qu'il avait dit à M. Oxenstiern, que l'empereur devait se confier à la parole du roi de Suède; que cependant il était prêt à lui donner une seconde fois les conditions, offertes par la France à l'empereur, et que, si l'empereur voulait en faire signer l'acceptation, lui, pour sa part, il en ferait autant; que le comte Oxenstiern est persuadé, que les États Généraux sont fort disposés à accepter la médiation du roi de Suède; que l'empereur a tenu un conseil secret, dont la pluralité avait été d'avis, qu'il serait à propos de faire la paix avec la France; qu'ensuite, par ordre de l'empereur, s'était assemblé à Vienne un autre conseil, auquel tous les ministres étrangers avaient assisté,

dont la pluralité avait opiné en faveur de la paix avec le Turc; que la cour de Vienne a envoyé le comte de Kaunitz en Angleterre, pour porter le prince d'Orange à la paix; que M. Oxenstiern lui avait de nouveau parlé de son souhait de priver le prince d'Orange de la charge de stadhouder; que M. van Heeckeren a présenté un mémoire à Sa Majesté suédoise, par lequel il lui demande les secours, stipulés par les traités; que la somme, dont van Heeckeren est convenu le 24 Nov. avec la Suède, monte à 62,645 écus, tandis que les Suédois avoient commencé par exiger 279,910 écus; que l'affaire des Anglais et des Espagnols n'est pas encore réglée; que le roi de Danemarc a fait déclarer à la couronne de Suède, qu'il avait résolu d'agir de représailles contre les vaisseaux Hollandais et Anglais, mais qu'en même temps il traite avec les États Généraux pour leur donner des troupes; qu'à ce qu'il a entendu dire l'officier de Würtemberg a ordre de proposer en mariage au roi de Suède ou la princesse de Würtemberg, ou sa mère; que les comtes Oxenstiern, d'Asfert et Wrede ont résolu d'entretenir tous trois ensemble le roi de la nécessité d'agir fortement pour l'avancement de la paix; que le comte d'Asfert lui avait confié dans le dernier secret, que, si l'on pourrait convaincre pleinement le roi de Suède de l'estime et de l'amitié du roi de France, cela ferait un bon effet; que les sujets de plainte les plus essentiels, que le roi de Suède avait eus, regardaient le duché des Deux-Ponts et un bas-relief, qu'on allait mettre dans la place des Victoires; qu'il a eu un discours assez long sur ces deux matières avec le chancelier, mais que celui-ci lui avait parlé avec bien plus d'empressement de trois autres choses, dont la première avait rapport au prince de Birkenfeld; la seconde à la crainte du roi de Suède, qu'à la mort du comte de Veldentz, dont il est l'héritier, l'un ou l'autre ne s'emparât de ses papiers; la troisième aux plaintes des Suédois, dont on prenait toujours les vaisseaux en France.

Sire.

J'ay receu les deux lettres, dont V. M. m'a honorée

le 19 et le 26 de Novembre [1]). V. M. aura déjà veu, que la mort de Mr. Stratman n'a apporté aucune altération à la négociation, qui se fait à Vienne, et que le changement, qu'elle y a causée, est avantageux pour le bien de la paix. Le comte Oxenstiern m'a dit, que le comte de Quynsky ne s'est pas contenté de témoigner au Sr. Horn la joye, qu'il avoit d'estre chargé de cette négociation, mais qu'il avoit encore voulut escrire à luy, comte Oxenstiern, pour l'assurer du désir sincère, qu'il avoit de travailler à la paix; qu'il l'avoit mesme prié dans sa lettre de me faire ses complimens et de me témoigner le plaisir, qu'il avoit de renouveller par là en quelque façon la connoissance de Nimègue. Il m'avoit déjà fait faire beaucoup de complimens par le comte de Stembock, gendre du comte Oxenstiern, qui estre venu depuis peu de la cour de Vienne.

Comme nous ne pouvons avoir que dans huit jours la réponse du comte de Quinski à la lettre du comte Oxenstiern du Samedy 14 de Novembre, qui contient les propositions de V. M. du 15 d'Octobre, le comte Oxenstiern n'a rien eu de nouveau à me dire, sinon que M. de Quinski luy avoit fait sçavoir, que l'empereur estoit fort aise de convenir par le moyen de cette négociation secrette des conditions, qui regardent l'empire, avant que de s'en expliquer en public; que Quinsky luy avoit demandé, si on pouvoit s'assurer sur les propositions, que la Suède a fait à Vienne de la part de Votre Majesté, et la prier de prendre des seuretez là-dessus, afin que l'empereur sceut certainement, sur quoy il pouroit compter, adjoutant néantmoins, qu'il ne croyoit pas, que l'empereur pût se résoudre à abandonner Strasbourg, ny à soumettre l'affaire des réunions en arbitrage.

Après avoir répondu au compliment de M. le comte de Quinski, j'ay témoigné, que j'étois fort édiffié de la

1) Voir ci-dessus p. 481 et suiv. et p. 488 et suiv.

demande, qu'il faisoit; que cette précaution étoit d'un homme, qui avoit dessein de travailler sérieusement à la paix et qui étoit content des conditions de V. M.; que je ne croyois pas cependant, que M. de Quinsqui souhaitast, que [1]) les misse par écrit pour luy estre envoyées, et que, comme l'empereur devoit se reposer sur la parolle du roy de Suède, il suffisoit, que luy, comte Oxenstiern, prît les seurtez; qu'y ayant eu quelque chose de changé à l'égard de la Lorraine, je luy donnerois, s'il vouloit, une seconde fois les conditions, que V. M. a offertes à l'empereur et à l'empire, et que je l'asseurois non seulement, que V. M. étoit prêtes à conclure la paix avec l'empire à ces conditions-là, mais mesme, que, si l'empereur les vouloit accepter et en faire signer icy l'acceptation par son ministre, j'estois prest d'en faire autant de mon costé.

Le comte Oxenstiern m'a dit, que cela suffisoit et qu'il n'en demandoit pas davantage. J'ajoutay ensuitte, que, si les ennemis de V. M. ne profitoient pas avant la campagne prochaine des offres, qu'elle leur faisoit, elle se promettoit de l'équité de roy de Suède, qu'il ne désireroit pas, qu'elle les laissât plus longtemps dans la liberté de les accepter ou de les refuser et de les regarder comme un dernier parti, qu'il seroit toujours en pouvoir de prendre. Je ne mis pas ces choses-là avec les conditions de la paix, parceque cela feroit un effet tout contraire aux intentions de V. M. Il suffit, que le roy de Suède en soit informée et qu'il le fasse savoir à l'empereur.

J'ay eu l'honneur, Sire, de mander à V. M., que le roy de Suède avoit donné ordre de communiquer en Hollande les propositions, qui regardent les Estats Généraux et les Espagnols, et il l'auroit fait plutost, si V. M. me l'eût ordonné, car il n'a jamais hésité un moment à faire

---

1) que je.

sçavoir les propositions de paix dans tous les endroits, qu'on a souhaité.

Le comte Oxenstiern est persuadé de la mesme chose, que V. M. me mande, que les Estats Généraux sont fort disposez à accepter la médiation du roy de Suède, et M. Lillierot a escrit au comte Dasfert et à M. Oliverskrantz, qu'on avait mandé de Paris en Hollande, que V. M. m'avoit envoyé les conditions de paix, pour les communiquer en Suède; qu'il attendoit avec impatience, qu'on les luy envoyât, ne doutant point, que les Hollandois ne les acceptent aussitost; que les députez de la province de Frise luy avoient témoigné le désir, qu'ils avoient de faire la paix, et l'avoient prié de leur communiquer les propositions de V. M., aussitost qu'il en seroit informé.

Mr. Lillienrot a aussi escrit à Mr. Oliverskrans, que le Sr. Hartzoker [1]) avoit fait demander un passeport aux Estats Généraux, sous prétexte d'aller donner ordre à ses affaires particulières, mais qu'il luy avoit esté refusé; que c'estoit là-dessus, que le prince d'Orange avoit envoyé Dickfeld à Bruxelles et avoit fait en mesme temps demander à V. M., si elle vouloit envoyer quelqu'un pour traitter avec luy, mais que V. M. ne l'avoit pas voulu et avoit fort bien jugé, que le prince d'Orange vouloit par ce moyen-là ou se rendre maistre de la négociation de paix ou l'éluder tout-à-fait.

Le même Oliverskrantz m'a appris, que l'empereur

---

1) Nicolas Hartsoeker physicien Hollandois célèbre, qui demeurait consécutivement à Amsterdam, à Paris et à Dusseldorf. Pendant le séjour du czar Pierre le grand en Hollande, en 1696, il lui enseigna l'astronomie et les mathématiques. Il est mort à Utrecht en 1725. Voir van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (dictionnaire biographique des Paysbas), VI, p. 76 et suiv., où l'on trouve aussi une liste des principaux de ses ouvrages.

avoit tenu un conseil secret pour délibérer sur les affaires présentes; qu'on y avoit opiné tout d'une voix, qu'il n'estoit pas possible, que l'empereur soutînt plus longtemps la guerre contre V. M. et contre le Turc et que la pluralité des avis avoit esté à faire la paix avec V^tre^ M^té^; que le comte de Königseck avoit assemblé ensuite un autre conseil chez luy par ordre de l'empereur, auquel tous les ministres étrangers avoient assisté; que dans celuy-cy la pluralité des voix avoit esté à faire la paix avec le Turc et que les ministres étrangers, qui n'avoient connoissance que de cette seconde délibération, l'avoient mandé à leurs maîtres comme le véritable résultat du conseil de l'empereur; que cependant, en vertu du premier, on envoyoit le comte de Kaunitz en Angleterre, pour porter le prince d'Orange à la paix et pour informer l'empereur du véritable estat de ce royaume-là; qu'on croyoit, que Mad^e^ la comtesse de Kaunitz avoit aussi des instructions secrettes pour Mr. l'électeur de Bavière.

Le comte Oxenstiern m'a encore reparlé dans cette dernière conversation de la charge de stathouder du prince d'Orange. Il m'a dit, que le comte Gabriel Oxenstiern estoit fort mal auprès de luy, parcequ'il avoit témoigné dans quelque entretien, qu'il avoit eu avec des Hollandois dans le temps, qu'il estoit encore auprès du prince d'Orange, qu'il n'estoit pas expédient, qu'il demeurât roy d'Angleterre et stathouder d'Hollande. Je luy dis, que je ne croyois pas, qu'il y eût un Anglois, ny un Hollandois, qui connût son véritable intérest, qui ne fût de mesme avis. Il reprit cela assez vivement et me demanda ce que j'en pensois. Je crois, qu'il ne seroit pas difficile, si V. M. le souhaitoit, de prendre des mesures avec luy là-dessus, pourveu qu'on pût trouver des expédiens d'y faire entrer le roy de Suède, sans blesser sa qualité de médiateur. Comme je ne suis pas sur les lieux, je ne puis dire à V. M., si cela se pouroit faire dans la con-

clusion de la paix. Hartsoker le pouroit savoir par quelques personnes, à qui je l'ay adressé, qui sont si fort dans ce sentiment-là, qu'ils l'ont assuré, qu'ils aimeroient mieux la continuation de la guerre qu'une paix, qui lès remettroit dans l'esclavage; mais si cela ne se peut faire à cette heure, il y a des moyens avec l'aide de V. M. et du roy de Suède de luy oster cette dignité dans moins d'un an après la paix faite, surtout si V. M. approuvoit une alliance, que Mr. de Haren m'a proposé autrefois et que la Frise souhaitoit fort alors, de V. M., du roy de Suède et des Estats Généraux.

Van Hekeren, estant convenu avec les commissaires de Suède à soixante-deux mil six cent quarante cinq escus [1]) de réparations pour les dommages, que les Suédois ont souffert dans leur commerce par les Hollandois, a demandé une audience particulière du roy, sous prétexte de luy faire un compliment sur la conclusion de cette affaire; mais après avoir parlé au roy là-dessus, il a présenté un mémoire à Sa Majesté suédoise, par lequel il luy demande les secours, stipulez par les traittez. Il n'avoit averti ny le comte Bent, ny aucun autre ministre de ce dessein; mais sa finesse ne réussira pas, parceque le roy de Suède demeure ferme à vouloir plutost travailler à la paix qu'à fournir aux ennemis de V^re^ M^té^ les moyens de continuer la guerre.

Les prétentions des Suédois montoient au commencement à deux cent septante neuf mil neuf cent dix escus et ont esté réglez à soixante-deux mil six cent quarante-cinq escus, payables quatre mois après la gratification, qui devoit estre délivrée six semaines après la signature

1) Je ne sais, à quelle valeur l'écu doit être estimé. C'est pourquoi j'ajoute, que la convention, conclue le 15/25 Novembre 1693 fixe deux sommes, l'une de 46,165 *thaler*, l'autre de 76,000 *thaler*, ainsi somme toute 122,165 *thaler*, Dumont, VII (2), p. 332. — Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 23 Juillet 1698.

de la convention, qui a esté signée le 24 de Novembre. L'affaire des Anglois et des Espagnols n'est pas encore réglée. Comme les Anglois ne se pressent point de donner satisfaction au roy de Dannemark et qu'ils marquent bien peu de considération pour ce prince, il a donné ordre à Luxdorph, son envoyé en Suède, de déclarer au roy de Suède, qu'il avoit résolu d'user de représailles et d'arrester les vaisseaux Hollandois et Anglois, qui sont au Zundt. Il doit avoir aujourd'huy une conférence sur ce sujet. Malgré ses [1]) menaces je suis averti de bonne part, que le roy de Dannemark est en traitté avec les Hollandois, pour leur donner des troupes.

On m'a dit, que l'officier de Wirtemberg est effectivement chargé de proposer la princesse de Wirtemberg en mariage au roy de Suède. Il n'ose encore luy en parler; mais on croit, qu'il s'adressera à la reyne mère. On prétend, qu'il a ordre d'offrir ou la mère ou la fille [2]), la fille, si le roy, qui n'a qu'un prince, souhaite d'avoir des enfans; la mère, si le roy se contente d'avoir une princesse, qui ait soin de ceux, qu'il a déjà. Je n'eus pas le loisir le dernier ordinaire de mander à Votre Majesté, que le comte Dasfert avoit représenté vivement au roy de Suède l'intérest, qu'il avoit de parler fortement pour l'avancement de la paix et qu'il l'avoit trouvé mieux disposé, qu'il n'avoit encore esté à entreprendre cette affaire avec chaleur. Il a aussi entretenu les comtes Oxenstiern et Wrede, et [3]) ont résolu de parler tous trois

---

1) ces.

2) La mère est sans doute Madeleine Sibylle, veuve depuis 1677 du duc Guillaume Louis, morte en 1712. La fille est ou Everardine Louise, née en 1675, morte, sans avoir jamais été mariée, en 1707, ou Madeleine Wilhelmine, née en 1677, mariée en 1697 à Charles Guillaume, marquis de Bade-Dourlac. Voir Hubner, *table* 203.

3) et ils.

ensemble dans quatre ou cinq jours au roy. Ils ne l'ont pu faire plutost, parceque ce prince a esté si occupé de tous les préparatifs de l'enterement de la reyne, qui renouvelloit encore sa douleur, qu'il n'a presque pas esté capable de parler d'autre chose. Cependant le comte Dasfert m'a témoigné (mais dans le dernier secret), qu'il seroit nécessaire, que je trouvasse quelqu'occasion, qui se présentât naturellement, pour persuader le roy de Suède de l'estime et de l'amitié de Votre Majesté; qu'on luy a voulu faire croire pendant plusieurs années, qu'on le méprisoit en France; qu'il est bien vray, que les impressions, qu'on luy avoit données, sont beaucoup diminuées, mais qu'il ne falloit rien laisser dans le coeur de ce prince, qui l'empêchât d'estre aussi vif sur les intérests de la France, qu'il a esté autrefois. Il m'a dit, que les sujets de plaintes les plus essentiels, que le roy de Suède avoit eu, regardoient l'affaire du duché de Deux-Ponts et un bas-relief, qui avoit esté fait, pour mettre dans la Place des Victoires.

J'ay crû, Sire, que l'avis du comte Dasfert n'estoit pas à négliger, et que, bien que le roy de Suède ait fait communiquer sans hésiter les propositions de V. M. à Vienne, à Ratisbonne et en Hollande, néantmoins il agira encore tout autrement, lorsque son amitié pour V^re^ M^té^ et l'intérest, qu'il a pris cy-devant au succès de ses armes, ne seroit point refroidy par quelques reste de mécontentement, car il est sensible à toutes les petites choses comme un particulier, et l'intérest de son estat, ny de sa propre gloire ne sont pas capable de les [1]) faire revenir. Je me suis trouvé néantmoins assez embarassé dans ce que j'avois à faire, pour profiter de cet avis, parceque je ne puis aller par d'autres voyes que par le comte Oxenstiern, sans préjudicier au service de V. M., et il

1) le.

est bien difficile, qu'il veuille détruire des impressions, qu'il a données luy-mesme. D'ailleurs les éclaircissemens, qui entreroient dans le détail, ne sont point du tout convenables et peuvent estre mesme nuisibles, de sorte que j'ay pris le parti d'aller trouver le comte Oxenstiern sous prétexte des affaires de la paix, et après un léger entretien je l'ay félicité sur la gloire, qu'il auroit d'avoir travaillé si utilement au rétablissement du repos de l'Europe, et que je me réjouissois encore davantage de le voir dans de si bons sentimens, pour rétablir, après la paix faite, les anciennes liaisons entre la France et la Suède. Il n'a pas manqué de m'assurer de ses bonnes intentions et d'ajouter, comme il a toujours fait en pareilles occasions, que le roy son maistre estoit fort bien disposé pour V^re^ Majesté; qu'il y avoit eu de certaines choses, qui l'avoient alliénez, mais qu'il en estoit revenu.

Je luy ay témoigné, que, comme il vouloit contribuer de bonne foy au rétablissement de la bonne union entre la France et la Suède, je ne doutois pas, qu'il ne commençât par oster toute l'impression, que le roy son maître pouroit avoir, qui l'empescheroient de reprendre ses anciennes maximes avec la mesme cordialité et la mesme affection, que V^re^ M^té^ le fait de son costé. Il m'a promis de s'y employer et m'a dit, qu'il vouloit bien m'avouer, que le roy son maître avoit esté très mortifié de l'occupation du duché de Deux-ponts, dont il porte le nom et qu'il affectionne si fort à cause de cela, qu'il aimeroit mieux perdre deux de ses meilleures provinces; qu'on avoit déterré les corps de ses ancestres et jetté dans les rues pour prendre les cercueils.

Je luy témoigné [1]), que, quoyque je ne fusse pas informé à fonds de l'affaire du duché de Deux-Ponts, j'en sçavois assez pour luy dire, que V. M. avoit témoigné en cette

1) ai témoigné ou témoignai.

occasion tous les esgards possibles pour le roy de Suède; qu'elle avoit veu par les titres, qui luy ont esté représentés, que ce fief relevoit de l'évesché de Metz et partant de sa couronne; que cependant le roy de Suède ayant refusé de luy en rendre ses foy et hommage, elle n'avoit pas voulu nonobstant cela en investir Mr. le prince Adolphe son oncle [1]), pour ne faire aucun tort au roy de Suède, et qu'elle en avoit seulement donné l'administration à un prince de sa maison; qu'il pouvoit voir par là, que Vre Majesté ne s'estoit pas tenue à l'étroitte justice en cette occasion, mais qu'elle avoit cherché à faire plaisir au roy de Suède; qu'elle s'en faisait encore davantage à cette heure en luy faisant remettre le duché des Deux-Ponts en son pouvoir, sans y rien prétendre pour l'avenir.

Il m'a ensuite parlé du bas-relief. Je luy ay répondu, que je n'en avois rien ouy dire; que je sçavois seulement, qu'il n'y en avoit point de semblable à celuy, dont il me parloit, et qu'il falloit, ou que Vre Majté eût deffendu, qu'on le plaçât, ou qu'on eût [2]) jamais songé à en faire; qu'en ce dernier cas le roy de Suède n'avoit aucun sujet de plainte et qu'au premier il n'avoit qu'à se louer de V. M. Il m'a témoigné, que tout ce qu'il avoit souhaité alors estoit, que l'on voulût assurer son ministre en France, que ce relief n'avoit point esté fait, ou du moins, qu'il ne seroit pas posé, et qu'il avoit pris pour une marque de mépris le refus, qu'on avoit fait de s'expliquer avec luy là-dessus. C'est tout ce que j'ay pu répondre sur des affaires, dont j'ay peu de connoissance.

Du surplus il m'a parlé avec bien plus d'empressement de deux ou trois affaires, qui sont à cette heure sur le tapis, et je vois bien, que le soin, qu'on en prendra,

---

1) Adolphe Jean, frère du roi de Suède Charles X Gustave, mort en 1689, voir Hübner, *table* 91.

2) n'eût.

servira beaucoup à effacer le souvenir des autres. La première regarde M. le prince de Birkenfeld. Il m'a témoigné, que, si je voulois faire plaisir au roy de Suède, je le [1]) recommanderois fort à V^re^ Majesté. Il ne m'a rien néantmoins ajouté à tout ce que j'ay eu l'honneur d'en mander à V^re^ Majesté, sinon que ce prince n'avait pas payé un sol de debte, dont le roy de Suède demandoit justice, de sorte que tous les arrérages estant accumulez on avoit voulu faire saisir et que c'estoit en partie le sujet du procès, qui estoit devant V^re^ M^té^.

L'autre affaire regarde le comte de Weldens [2]), qui est fort âgé et paralitique. Le roy de Suède est son héritier, et comme il est à Strasbourg, il apréhende, que le prince de Birkenfeld ou quelqu'autre ne s'empare à sa mort de ses papiers ou qu'ils ne se perdront que [3]) par négligence, si V^re^ M^té^ n'a la bonté d'y donner ordre. C'est pourquoy il la prie très instamment de faire en sorte que les papiers du comte de Weldens ne soient point détournés à sa mort et qu'ils soient mis en lieu de seureté, pour estre délivrés à ses officiers. Je puis assurer V^re^ M^té^, que le roy de Suède a ces deux affaires fort à coeur. Le comte Oxenstiern m'a dit ensuite, que le roy de Suède estoit si fort persécuté des requestes de ses sujets, dont on continuoit de prendre les vaisseaux en France, et que cela lui faisait beaucoup de peine, et m'a demandé, si V^tre^ M^té^ ne voudroit pas bien faire un règlement de commerce, pour faire finir ces plaintes. Je luy ay répondu, que V^tre^ M^té^ estoit fort disposée à favoriser le commerce des Suédois, et que je me chargerois volontiers de rendre

---

1) la, c'est-à-dire l'affaire.

2) Veldentz, près de la Moselle, au sud-ouest de Coblence, voir *Actes et mémoir. des négoc. de la paix de Ryswick*, II, p. 388; IV, p. 20.

3) Ce „que" est à omettre.

compte à Vostre Majesté des propositions, qu'il me feroit pour l'avantage réciproque du commerce des deux nations.

Le bruit court, que le roy de Suède va faire un tour à la campagne; mais il n'yra pas de cette semaine: il est trop occupé à régler les affaires avec les officiers des provinces, qu'il renvoye chez eux. Je suis &c.

Le 7e Janvier 1693 [1]) à Versailles.

Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Contrairement à ce que son ambassadeur a écrit, il a lieu de croire, que les avis, selon lesquels on a préféré à Vienne de traiter avec le Turc, ont plus de fondement, que ce qui a été mandé par M. d'Avaux. Mais si, comme on le croit à Stockholm, la couronne de Vienne est en effet disposée à conclure la paix avec la France, elle comprendra, aussi bien que celle de Suède, que la retention de Strasbourg est une condition sine qua non. Il invite M. d'Avaux à employer toute son adresse, afin que les ministres suédois se pénètrent tout-à-fait de la nécessité absolue de cette condition. Il l'autorise à communiquer en confidence à M. Oxenstiern, que plusieurs princes de l'empire, bien intentionnés pour la paix, sont disposés à se joindre au Danemarc, si ce royaume veut les seconder, afin d'atteindre ce but, et le prie d'empêcher, que la cour, où il est, ne prenne aucun ombrage de cette jonction. Après toutes les preuves, qu'il a données de son affection pour le roi de Suède, il a peine à se persuader, que ce roi n'en ait la pleine conviction. Quant au bas-relief et aux plaintes de quelques marchands suédois, il nie, qu'il y ait là-dedans de quoi s'offenser. Il donnera les ordres nécessaires, pour empêcher, qu'en cas de mort du comte de Veldentz il ne soit rien détourné de ses effets. Il lui défend d'entrer dans quelque négociation, tendant à ôter la charge de stadhouder au prince d'Orange; mais il verrait volontiers une alliance avec les Provinces-Unies. — Dans une addition ajoutée à cette lettre, il lui prescrit ce qu'il aura à dire, pour obvier à l'interprétation perverse d'une de ses offres.

---

1) Lisez: 1694.

Monsieur le comte Davaux. Vostre lettre du 16e Décembre [1]) me fait voir, que la cour, où vous estes, est persuadée, que celle de Vienne est bien disposée à préférer le rétablissement de la paix à la continuation de la guerre, et que, ne la pouvant soutenir en mesme temps et contre ma couronne et contre l'empire Otthoman, elle a résolu dans un conseil secret d'entrer plutost en négociation avec moy. J'ay cependant lieu de croire, que les asseurances, qu'elle a donné aux ministres étrangers de vouloir traitter avec les Turcs, ont plus de fondement, et qu'encore que les ministres de Vienne, qui connoissent le mieux les véritables intérests de l'empereur et toutes les raisons, qui le devroient obliger à convenir avec moy à une [2]) paix ou générale, ou au moins pour luy et pour l'empire, soient peut-être plus portez à luy donner de bons conseils sur ce sujet, qu'ils ne l'estoient, lorsqu'ils se voyoient retenus par le trop grand crédit du chancellier Stratman, néantmoins la crainte du prince d'Orange et le grand pouvoir, qu'il s'est acquis dans les cours de Vienne et de Madrid, les empêchera de prendre le party, qui convient le plus à des princes catholiques. Quoy qu'il en soit, sy l'empereur et le roy d'Espagne ont de bonnes intentions pour le repos public, ils ne différeront pas à les faire parroistre, aussitost qu'ils seroient informez des conditions avantageuses, que je veux bien offrir; mais s'ils veulent former de nouvelles difficultés sur la restitution de Strasbourg, dont ils ont déjà consenty avec tout l'empire par le traitté de Ratisbonne que je gardasse la possession pendant vingt ans et qu'ils voyent bien m'estre doresnavant absolument nécessaire pour la surté de l'Alsace, ils ne laisseront aucun lieu de douter, que, pour satisfaire à l'ambition du prince d'Orange, ils ne veuillent

1) Voir plus haut p. 556 et suiv.

2) d'une.

prescrire [1]) la continuation de la guerre au bonheur de la chrestienté.

Il est bon mesme, que vous soyez averty, que tous les princes de l'empire les mieux intentionnez pour la paix sont persuadez, que la Suède ne désire pas moins que la cour de Vienne la restitution de Strasbourg, et qu'ainsy vous devez emploir [2]) tous vos soins et toute vostre adresse à bien faire connoistre aux ministres, avec lesquels vous traittez, qu'il est même de l'intérest de la Suède, que cette ville me demeure en l'état qu'elle est, et que, comme la démolition de Mont Royal et la restitution de Fribourg et de Philisbourg sont des garanties suffisantes pour tout l'empire de la bonne foy, avec laquelle je prétends de maintenir inviolablement la paix, qui sera conclue, la retention de Strasbourg m'est aussy absolument nécessaire pour la conservation de toute l'Alsace, et par conséquent pour satisfaire dans tous les temps à la garantie réciproque, à laquelle ma couronne et celle de Suède sont obligées par le traitté de Munster, et à maintenir avec elle une parfaitte correspondance et amitié. Enfin je me promets de la sincérité des intentions du roy de Suède pour l'avancement de la paix et de la bonne foy, avec laquelle le comte Oxenstiern y travaille, qu'ils détourneront les alliez de faire une demande, aussi capable d'éloigner et d'empescher mesme la conclusion de la paix.

Vous pourez mesme vous servir de cette occasion, pour faire confidence au comte d'Oxenstiern de la disposition, où se trouve plusieurs princes de l'empire à se déclarer pour l'acceptation des conditions, que j'ay offertes, et à se joindre à celle des couronnes du Nort, qui sera porté à les appuyer; que véritablement ils aimeroient mieux seconder la Suède dans ce dessein qu'aucune autre puissance, mais que, si la cour, où vous estes, ne juge pas

1) Lises: préférer. 2) employer.

à propos d'entrer dans aucun engagement sur ce sujet et qu'elle veuille demeurer dans une exacte neutralité, pour rendre sa médiation plus agréable à toutes les parties, je m'assure au moins, qu'elle ne prendra aucun ombrage de la jonction de la couronne de Dannemark à tous les princes bien intentionnez pour la paix, d'autant plus, qu'ils n'entreront en action que contre ceux, qui la refuseront, et qu'ils mettront bas les armes, aussitost que la couronne de Suède, par l'interposition de ses pressans offices et de sa médiation, aura acquis la gloire de l'entier rétablissement de la tranquilité publique.

Vous jugez bien, que c'est là le véritable moyen de faire au plutost une paix raisonnable, et qu'ainsi vous devez mettre toute votre application à oster à la cour, où vous estes, toute la défiance, qu'elle pouroit avoir de l'exécution de ce projet, ensorte qu'elle n'y prend aucune part, à moins qu'elle ne veuille joindre ses forces à celle des princes bien intentionnez, et comme j'ay chargé le Sr. de Bonrepos de la négociation du traitté, qui doit estre fait sur ce sujet, tant avec le roy de Dannemark, qu'avec tous les autres princes, qui voudront entrer dans cet engagement, vous ne manquerez pas, lorsque vous verrez quelque disposition dans la cour, où vous estes, à souffrir, qu'il s'exécute, sans y prendre part, de luy en donner avis, afin qu'il règle sa conduite sur ce que vous aurez fait en Suède et qu'il avance ou retarde sa négociation suivant les conseils, que vous luy pourez donner à cet égard.

Je n'aprends point encore, que le Sr. Lillienrot ait proposé aux Estats Généraux les conditions, que j'ay offertes; mais je ne doute pas, qu'il n'ait à présent receu les ordres, qu'il attendoit du roy son maître, et je vois avec plaisir par la réponse, qui a esté faite de la part du roy de Suède aux ministres d'Hollande, que ce prince demeure ferme à vouloir plutost travailler à la paix, qu'à fournir à mes ennemis les moyens de continuer la guerre.

J'ay peine à croire aussi, que le roy de Suède ne soit pas bien persuadé de l'estime et de l'amitié, que j'ay pour luy, après toutes les assurances, que vous luy en avez donnés de ma part, et les preuves, qu'il en a receues par l'ordre, que j'ay donné de faire remettre l'administration du duché des Deux-Ponts entre les mains de la princesse de Meisenheim, ainsi qu'il l'a souhaité, jusqu'à ce que la paix me mette en estat de remettre entièrement ce duché en son pouvoir, nonobstant les justes prétentions, que j'avois de le retenir et auxquels je ne renonceray jamais, si je m'etois [1]) bien persuadé, que ce prince a toujours pour moy les mesmes sentimens, que j'ay pour luy.

Quant au bas-relief et inscription, dont il se plaint, il ne m'a pas paru jusqu'à présent, qu'il y en ait aucun, qui puisse l'offenser directement ou indirectement, et à l'égard des plaintes de quelques-uns de ses sujets touchant les prétendues prises de leurs vaisseaux il seroit à souhaiter, que ce prince fût mieux informé de la bonne justice, qu'on leur a toujours rendue, et je puis dire mesme des faveurs et bons traittemens, qu'ils ont receus sur tout ce qui a esté jugé leur pouvoir appartenir.

Vous pouvez aussi assurer les ministres de la cour, où vous estes, que je donneray les ordres nécessaires, pour empescher, qu'en cas de mort du prince de Veldens il ne soit rien détourné de ses papiers et effets.

La proposition, que vous faites de prendre des mesures avec la cour, où vous estes, pour oster par la conclusion de la paix la charge de stathouder des Provinces-Unies au prince d'Oranges pouroit apporter de grands obstacles au rétablissement de la tranquillité publique. C'est pourquoy je ne juge pas à propos, que vous entriez dans cette négociation; mais rien ne pourroit estre plus convenable à mes intérests que l'alliance, que vous

---

1) je n'étois.

m'écrivez vous avoir esté proposée autrefois par le Sr. de Haren, et si vous trouvez quelqu'occasion favorable pour vous en expliquer avec le comte d'Oxenstiern et que vous jugiez par [1]) cette confidence puisse [2]) produire quelque bon effet, ne manquez pas de vous en servir.

Je fais joindre à ma dépesche la copie d'une lettre, que l'envoyé des ducs de Wolfembutel à Stockholm a escrit à Munster [3]). Vous jugerez assez par ce qu'elle contient, combien il est nécessaire, que vous tâchiez de découvrir adroitement, si ce qu'il avance du comte d'Oxenstiern est véritable, et je remets à votre prudence de prendre les mesures, que vous jugerez estre les plus convenables à mon service.

Adition à la lettre de Mr. Davaux.

Comme j'aprends, que les alliez donnent une méchante interprétation à l'offre, que j'ay faite de renoncer, tant pour moi, que pour mon fils le dauphin, en faveur de l'électeur de Bavières à tous les droits, qui me pouroient écheoir sur les Pais-Bas Espagnols, pourveu que l'empereur fît la mesme déclaration, vous devez dire au lieu, où vous estes, que, comme je n'ay fait cet offre, que pour donner une plus grande seureté à toute l'Europe, que veux [4]) observer inviolablement la paix, qui pourait intervenir sur le pied des conditions, que j'ay proposées, il n'y aura qu'à suprimer celle-là, si mes ennemis ne la croyent pas avantageuse pour eux.

Lettre particulière.

M. Colbert de Croissi à M. d'Avaux. — Il écrit un mot touchant M. Moreau et pour faire savoir à M. d'Avaux,

---

1) , que. 2) se puisse.
3) Cette copie manque dans le manuscrit. 4) je veux.

qu'il recevra incontinent ce qui lui est dû à cause de son emploi de grand-maître des cérémonies de l'ordre.

J'adjoute ce mot à la lettre du roy, pour vous dire, Monsieur, qu'il y a quelque temps que Sa Majesté vous ordonna d'appuyer vos [1]) offres la négociation du Sr. Moreau à la cour, où vous estes, et comme on luy a dit, que vous aviez parlé de luy fort désavantageusement aux ministres, je suis obligé de vous en avertir, afin que, s'il est vray, vous y apportiez le remède, que vous jugerez nécessaire, ou qu'il vous plaise m'éclaircir de ce qui s'est passé sur son sujet, afin que j'en rende compte à Sa Majesté.

Je ne manqueray pas, Monsieur, de donner les ordres nécessaires, pour vous faire payer par le Sr. Chupin de ce qui peut vous estre deu à cause de votre charge de grand-maistre des cérémonies de l'ordre, et je voudrois bien vous pouvoir témoigner la part, que je prends à tout ce qui vous touche. Je suis &c.

Le 23 Décembre 1693 à Stockholm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il explique, pourquoi la cour de Suède n'a pas envoyé plus tôt à M. Lillienrot les conditions de paix, proposées par la France. M. Oxenstiern et M. Olivenkrantz ont chargé en même temps cet ambassadeur de sonder les principaux de la République des Provinces-Unies sur les dites conditions, commission, dont il s'est acquitté à merveille contre le gré de M. Heinsius et de M. van Heeckeren. Le roi de Suède a ordonné à son chancelier de proposer à M. d'Avaux de faire un règlement de commerce entre les deux royaumes et d'entrer en discussion des dommages, soufferts par les Suédois. M. Oxenstiern a appris avec beaucoup de plaisir de M. Palmquist les sentiments d'estime et d'amitié, que

1) de vos.

M. Colbert de Croissi a fait paraître pour lui. Si par hasard le roi n'aurait pas encore envoyé les gratifications, que ces trois Messieurs attendent, lui, d'Avaux, serait entièrement décrédité. La cour de Danemarc a pris une fausse alarme sur un mot suédois, contenu dans une lettre du roi de Suède, se rapportant à l'exécution du traité défensif, conclu avec le Danemarc. M. de Luxdorph l'a informé de quelques particularités, regardant la mission de M. Moreau. — On trouve un précis de cette lettre dans van der Heim, III, p. 44.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 30 de Novembre [1]).

La cour de Suède a envoyé au Sieur Lillienrot les conditions de paix, contenues dans la lettre de votre Majesté du 12e de Novembre, tant pour les Estats Généraux, que pour leurs alliez [2]). On ne l'a pas fait plutost, parceque le comte Oxenstiern, en aprenant la mort de Mr. Stratman, a appris, que le comte de Quinski seroit chargé à sa place de la négociation secrète. Ainsi il ne s'est pas crû obligé à communiquer aux Estats Généraux les conditions, qui sembloient ne luy estre confiées que pour satisfaire à ce qu'il avoit demandé si souvent de la part de l'empereur, qu'on luy fît connoistre les conditions de paix, que V. M. vouloit accorder à ses alliez, si elle souhaitoit, qu'il s'apliqua [3]) sur celles, qui regardent l'empire.

Outre cela, Sire, comme Votre Majesté m'avoit mandé les différentes propositions, que je devois faire, et qu'elle m'avoit marqué, jusques où je devois me relâcher à la derniere extrémité, je n'avois pas deu m'expliquer dans le premier entretien des dernières conditions de Vre Majesté. Ainsi Mr. le comte Oxenstiern ne les sachant pas, la

1) Voir ci-dessus p. 493 et suiv.

2) Voir plus haut p. 472 et suiv.

3) s'expliquât.

communication, qu'il auroit faite alors aux Estats Généraux, auroit produit un mauvais effet, car elle auroit affaibly les moyens, dont V. M. veut se servir pour les engager par la grandeur de ses propositions à embrasser la paix. Le comte Oxenstiern n'a pas laissé pour cela d'ordonner au Sr. Lillienrot de sonder les principaux de la République sur les conditions de la paix. Je luy ay fait escrire la mesme chose plus particulièrement par Mr. Oliverskransz, et il s'en est acquitté si exactement, que le pensionnaire Heinsius s'est plaint, aussi bien que van Hekeren, de ce qu'il avoit eu des conférences là-dessus avec quelques-uns des régens d'Amsterdam. Nous attendons icy dimanche 27e de ce mois ou Jeudy 31 la réponse de Mr. Lillienrot sur la communication, qu'il aura faite de ses propositions. Nous aurons en mesme temps celle de l'empereur sur les conditions, dont je me suis expliqué en conséquence de la lettre de Votre Majesté du 15e Octobre; mais nous recevrons dans trois semaines une autre réponse de l'empereur, qui, à mon sens, doit estre différente, puisqu'elle sera sur les conditions, offertes par Sa Majesté le 12 de Novembre.

Mr. Wrede m'a témoigné ces jours-cy, que le roy de Suède estoit fâché des plaintes, que les marchands suédois luy faisoient tous les jours des traverses, qu'ils souffroient en France dans leur commerce. Il m'a donné avis, que cela l'avoit obligé d'ordonner à Mr. Oxenstiern, non seulement de me proposer de faire un règlement de commerce pour l'avenir entre les deux royaumes, mais encore de me proposer d'entrer en discussion des dommages, que les Suédois ont souffert. Si on me demande d'entrer en conférence là-dessus, après leur avoir représenté ce que je dois de la bonne justice, qu'on a faite en France, j'écouteray ce qu'ils me diront, et j'en rendray compte à Mr. de Pontchartrain. Mr. d'Oxenstiern a receu avec beaucoup plus de joye que je ne puis dire

le comte exact, que le Sieur de Palmquist luy a rendu des sentimens d'estime et d'amitié, que Mr. le marquis de Croissi luy avoit fait paroistre pour luy, comte Oxenstiern. Il n'a pu s'empescher de le témoigner au comte Dasfert, à qui il a donné la lettre de Palmquist, escrite toute en suédois, à la réserve de huit ou dix lignes, qui contiennent ce que Mr. de Croissy luy a dit et qu'il a voulu mettre en françois, pour ne rien changer à ses paroles. Mr. Oxenstiern, en luy communiquant cette lettre, luy a dit, qu'il devoit estre content de luy-mesme, puisque les ministres de France avoient cette bonne opinion de luy. Mr. Dasfert m'a montré la lettre, dans laquelle j'ay leu ce qui estoit escrit en françois.

J'espère, que V. M. aura envoyé les gratifications, que ces trois Mrs. attendent. Sans cela je serois entièrement décrédité icy, et j'ay sceu de très bonne part, que, si le comte Dasfert eût esté bien persuadé, qu'il recevroit des marques de la bonté de V. M., il auroit absolument rompu l'engagement, que son fils a pris avec les Hollandois.

Mr. de Bonrepos m'a mandé, qu'on estoit fort inquiet à la cour de Dannemark de l'accommodement, qu'on a fait icy avec les Hollandois au sujet des vaisseaux, qu'ils ont pris aux Suédois; qu'on avoit escrit fortement à Mr. Luxdorph [1]), pour sçavoir, si le roy de Suède n'exécuteroit point le traitté deffensif, en cas que le roy de Dannemark fût attaqué à cause des représailles, qu'il poura faire sur les Hollandois. J'ay veu là-dessus Mr. de Luxdorph, qui m'a dit, que la cour de Danemark avoit pris une fausse allarme sur un mot suédois, contenu dans la réponse, que le roy de Suède luy a donné, qu'ils n'ont pas bien entendu; que le roy de Suéde a marqué seulement dans cet escrit, qu'il ne pouvoit faire de repressailles pour ce qui

1) Envoyé du roi de Dannemarc près la cour de Suède, voir plus haut p. 561.

le regardoit, puisqu'il estoit satisfait, mais que, si les Hollandois ne satisfaisoient pas aussi le roy de Dannemark et qu'il voulût user de représailles, s'il estoit attaqué pour cela, le roy de Suède luy donneroit tous les vaisseaux, qu'il est obligé de fournir, et qu'il exécuteroit fidellement son traitté. C'est ce que j'ay déjà eu l'honneur de mander à V. M. Il m'a assuré tout de nouveau, qu'il estoit très content de cette réponse, et qu'on le seroit en Dannemark, lorsqu'ils auroient receu l'explication du mot suédois, qui fait tout l'équivoque et qu'ils n'ont pas bien compris dans l'écrit, qu'il leur a envoyé.

Mr. De Luxdorph avoit eu ordre, il y a sept ou huit jours, de déclarer icy, que le roy son maistre vouloit user de représailles contre les Hollandois. Il y a eu une conférence là-dessus avec les ministres de Suède, sur laquelle on ne luy avoit pas encore fait de réponse hier au soir. Je ne sçay, si ces menaces-là ne dureront pas aussi longtemps que celles de Ratzbourg.

Mr. de Bonrepos m'a aussi escrit sur l'inclusion du roy de Pologne, que Mr. Moreau avoit ordre d'offrir dans le traitté de commerce entre les roys du Nord. Il aura veu par les lettres, qui sont arrivées à Copenhague quatre jours après qu'il m'a écrit, de quelle manière cette cour-cy en a usé à l'égard du Sr. Moreau. Si je dois juger des sentimens de la cour de Dannemark par les discours de Mr. Luxdorph, on regarde ce traitté comme une chose, qui n'est pas prête à se faire, car il m'a dit, qu'on avoit demandé à M. Moreau, quelles propositions il avoit à faire, affin que l'on vît, sy elles pouroient estre utiles, et qu'on les communiquât à la Suède; qu'il avait répondu, qu'il avoit seulement ordre de sçavoir, sy on vouloit entrer en traitté de commerce avec la Pologne, et que, quand on luy auroit répondu favorablement, il escriroit au roy de Pologne et à la diette, pour avoir des instructions là-dessus; qu'on avoit esté fort surpris de cette réponse. Je suis &c.

Le 23 Décembre 1693 à Stokolm
Lettre particulière.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Ayant entendu de M. de Luxdorph une communication sur les propositions de paix, offertes par le roi Louis XIV aux alliés, il a été un peu surpris en les confrontant aux lettres de Sa Majesté, datées du 15 Oct. et du 12 Nov. Le comte Oxenstiern a été charmé de ce que M. Colbert de Croissi a dit de lui à M. Palmquist. L'ambassadeur ne sait, à quoi attribuer, qu'il a reçu une dépêche du roi plus tôt qu'à l'ordinaire; mais il en est très content.

Monsieur.

Le Sr. Luxdorph, envoyé de Dannemark, m'a communiqué les propositions de paix, que le roy offre aux alliez. J'ay esté d'abord surpris, que le roy offre de rendre Charleroy razé. Cela m'a fait relire les lettres de Sa M^té du 15e Octobre et du 12 de Novembre. J'ay trouvé dans la première, que le roy vouloit bien, qu'à la derniere extrémité, après avoir bien fait valoir l'importance de touttes ces restitutions, je consentisse à rendre Charleroy [1]), et dans celle du 12 Novembre Sa Majesté me marque, que son intention étoit, que je n'apportasse plus de retardement à confier au comte Oxenstiern tout le pouvoir, qu'elle m'avoit donné par sa dépêche du 15 Octobre. Elle ajoute ensuite, que je dispose le comte Oxenstiern à faire insinuer par le ministre, qui est à la Haye, l'importance de la restitution des places de Mons, Namur, Charleroy, Huy, Roze et Belver [2]).

Si vous voulez bien, Monsieur, examiner les dattes des lettres du roy et de mes réponses, vous trouverez, Monsieur, que l'on a exécuté fidèlement les intentions du roy et que l'on n'a pas perdu un quart d'heure de tems.

Le comte Oxenstiern a été charmé de ce que vous avez dit de luy à Palmquist et a marqué au comte Dasfert,

1) Voir plus haut p. 411 et suiv. 2) Voir plus haut p. 473.

qu'il m'estoit bien obligé des bons témoignages, que vous dites que je rendois de luy. Ces sortes de préventions facilitent beaucoup une négociation. Je ne sçay, Monsieur, sy c'est la nouvelle adresse, que vous m'avez donnée pour vos lettres, qui m'a fait recevoir la réponse du roy quatre jours plutost, ou sy c'est que vous avez écrit le lundy au lieu du vendredy suivant; mais je dois vous dire, que j'ay receu jeudy 17e de ce mois la lettre de Sa Majesté, que je ne devois recevoir, selon la coutume ordinaire, que le dimanche 20e de ce mois. Cela ne me donnera pas lieu de faire réponse plutost, parcequ'elles ne partent que le mercredy; mais j'en sçauray toujours quatre jours plustost les intentions du roy, et j'auray sept jours depuis le jeudy matin jusqu'au mercredy suivant, pour exécuter les ordres de Sa Majesté. Je suis &c.

Le 14e Janvier 1694 à Marly.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il s'étonne, que M. Lillienrot n'ait pas encore fait part de ses dernières offres aux États Généraux; s'assure, que son ambassadeur, si on lui en parle, et M. Oxenstiern feront bien voir, que les alliés doivent se désister de la demande de Strasbourg et de Luxembourg; ne saurait remédier aux plaintes itératives des marchands suédois; lui permet d'entrer dans la discussion d'un traité de commerce avec la Suède; est bien aise d'apprendre, que la couronne de Suède est disposée à secourir le roi de Danemarc en cas de représailles contre les Hollandais, et lui prescrit de faciliter à M. Moreau les moyens de réussir dans sa négociation à la cour de Suède.

L'extrait de cette lettre dans van der Heim, III, p. 46, est très complet; mais il contient une erreur sous n°. 3, où il faut lire au lieu de „le Danemarc": „la Suède."

Monsieur le comte Davaux. J'aprens par vostre lettre du 23e Décembre [1]), que le roy de Suède a ordonné au

1) Voir plus haut p. 573 et suiv.

Sr. Lillierot de communiquer mes dernières offres aux États Généraux; mais je suis averty, qu'il n'y a pas encore satisfait, ce qui me surprend d'autant plus, que je sçais, que le ministre de Dannemark leur en a déjà donné part et qu'on ne doute pas, qu'elles n'ayent esté envoyées en Angleterre, pour sçavoir les sentimens du prince d'Orange sur ce qu'elles contiennent; mais comme il y a bien de l'apparence, que ce prince fera tout ce qu'il [1]) luy sera possible, pour engager plutost ses alliez dans la continuation de la guerre, que pour les disposer à la paix, qu'il croit estre fort préjudiciable à ses intérests et à son ambition, la cour; où vous estes, a beaucoup de raison de s'appliquer préférablement à faire connoître à la cour de Vienne les avantages, que l'empereur, l'empire et tous ses alliez peuvent mieux trouver dans la prompte conclusion d'une paix, qu'ils n'en pouvoient espérer pendant plusieurs années de guerre, qui réussiroient selon leurs souhaits.

J'aprends cependant, qu'encore que les ministres impériaux trouvent fort raisonnables les conditions, que j'ay offertes, ils ne laissent pas de dire, que sans la restitution de Strasbourg la paix ne se peut faire, et font mesme entendre, que la couronne de Suède ne s'éloigne pas de leurs sentimens; mais je m'assure, que, suivant les ordres, que je vous ay donné, vous feroit [2]) bien voir, sy l'on vous en parle, que cette place m'est absolument nécessaire pour la conservation de ma frontière du côté d'Allemagne, et que le razement de Mont Royal d'un costé, la restitution de Philisbourg et Fribourg de l'autre, d'ailleurs la démolition de tout ce qui a esté fortiffié au-delà du Rhin, tant à Huningue, qu'au fort Louis, ne doit laisser aucun sujet d'inquiétude à l'empire, ny aucun lieu de douter, que la paix, qui se fera, ne soit de ma part inviolablement observée. Mais

1) qui. 2) ferez.

sy le comte Oxenstiern y veut donner un bon acheminement, il est très nécessaire, qu'il fasse connoistre aux ministres de l'empire, qui sont à la cour de Suède, qu'on doit désister de la demande de Strasbourg et de Luxembourg, sy l'on souhaite le rétablissement de la tranquilité publique, d'autant plus, que le Sr. Palmquist a dit au Sr. de Croissy, que les alliez prétendoient, que cette ville fût rendue à l'empire, et qu'il luy a esté répondu, que ce seroit le véritable moyen de continuer longtems la guerre.

Quant aux plaintes, que le roy de Suède fait des dommages, que les armateurs françois causent à ses sujets, je ne puis rien ajouter à ce que je vous en ay déjà écrit, et quelque favorable que soit la justice, que je leur fais rendre, je ne puis pas empêcher, que ceux, qui veulent faire le trafique de mes ennemis sous le nom de sujets du roy de Suède, ne continuent à se plaindre injustement. Au surplus, je veux bien, que vous entriez dans la discussion d'un traitté de commerce suivant les instructions, qui vous en seront envoyées.

Je suis bien aise d'apprendre, que la cour, où vous estes, soit disposée à secourir le roy de Dannemark, en cas qu'on hante [1]) des représailles, dont il prétend user sur les vaisseaux Hollandois. Les États Généraux entreprennent de luy faire la guerre, et comme il n'y a que cette voye, qui puisse réduire les Provinces-Unies à laisser une entière liberté aux couronnes du Nordt de faire leur commerce sans aucun empêchement pendant le cours de cette guerre, il est de l'intérest de la Suède d'ayder celle de Dannemark à se maintenir, ensorte qu'elle ne soit point obligée de se soumettre aux loix, que l'Angleterre et les Provinces-Unies luy voudront imposer.

Je vous ay déjà fait sçavoir, qu'il est de mon service, que vous facilitiez au Sieur Moreau les moyens de réussir dans sa négociation à la cour, où vous estes. Sur ce &c.

---

1) qu'on tente?

Le 30e Décembre 1693 à Stokolm.

M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande au roi, que M. Kinsky avait affirmé à M. Horn, que l'empereur souhaitait de faire la paix avec la France et avait envoyé le prince de Bade au prince d'Orange, pour conférer avec lui sur ce sujet; quelle manière le comte d'Asfert a choisie pour recevoir sa gratification; qu'il est nécessaire aussi de payer tout de suite le lieutenant-colonel, quant à la gratification de qui il se réfère à ce qu'il a proposé plus tôt; que le roi de Suède continue à refuser le secours, exigé par M. van Heeckeren; que l'envoyé de Danemarc a voulu, que la Suède demandât, que le roi de France reçût les ambassadeurs du roi d'Angleterre à la médiation, mais que M. Oxenstiern a répondu, que pareille chose ne se laisse pas demander, aussi longtemps qu'on n'est pas reconnu médiateur; que le roi de Suède a rendu réponse à la déclaration du Danemarc à l'égard des représailles; qu'en attendant, à ce qu'il paraît, les Danois avaient déjà arrêté vingt vaisseaux Hollandais; que, grâce à l'appui de lui, d'Avaux, Wallenstedt, qui est aussi bon français que lui-même, sera mis vraisemblablement bientôt dans la chancellerie; que le duc de Hanovre a insisté encore une fois, pour qu'il se chargeât de ses intérêts; qu'il fera parvenir à Sa Majesté par le premier ordinaire la copie de la réponse du roi de Suède à l'envoyé de Danemarc.

Le précis de cette lettre dans van der Heim, III, p. 44, 45, est assez complet.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 10e de ce mois [1]).

Le comte Oxenstiern attend par l'ordinaire, qui arrivera demain d'Hollande, les lettres du Sr. Lillienrot sur la communication, qu'il luy a donnée des propositions de V. M. du 12 de Novembre, et je pouray informer V. M.

1) Voir ci-dessus p. 508 et suiv.

de l'usage, qu'il en aura fait par le premier ordinaire. Il attend aussi des nouvelles de la cour de Vienne; mais il n'aura que dans quinze jours la réponse de l'empereur sur les propositions de V. M. du 12 de Novembre. Il m'a confirmé, que l'empereur souhaite de faire la paix avec V^re^ M^té^; que le comte de Quinski en avoit assuré le Sieur Horn et que l'empereur avoit envoyé le prince de Baden au prince d'Orange pour conférer avec luy sur ce sujet [1]).

J'ay fait sçavoir à l'officier, qui est icy de la part de la duchesse de Wirtemberg, la réponse de V^re^ Majesté, qui s'est trouvée conforme à ce que le Sr. Palmquist a mandé.

J'ay fait un grand plaisir au comte Dasfert de l'assurer, qu'il pouroit recevoir incessamment les huit mille escus, que V. M. veut bien luy donner. Je l'ay disposé à les recevoir en France; mais comme il souhaite, que cela soit secret, et qu'il n'a personne à Paris, à qui il puisse se confier, il suplie V. M. de les faire remettre entre les mains du Sr. Hélisant, et il fera tirer sur luy des lettres de change par un nommé Palemberg, à qui il a dit, qu'Hélisant avoit receu une pareille somme pour des bleds, qu'il a envoyé de Riga en France et dont il veut retirer l'argent, sans que son nom paroisse. Ainsy il me donnera dans huit jours un ordre de Palemberg à Hélisant, pour avoir des lettres de change, payables à Hambourg pour huit mille escus, valeur receue dans Paris, sur lesquels il perdra le change. C'est ce qu'il a choisy et a trouvé le mieux pour luy.

---

1) Selon M. van der Heim, III, p. 44, *note* 2, la correspondance de Dykvelt et d'Antoine Heinsius montre le contraire de ce que contient la lettre de M. d'Avaux, savoir que le prince de Bade partit vers le dit temps pour l'Angleterre, afin de consulter le roi Guillaume sur la campagne prochaine. Je n'ai pas réussi à trouver le passage de cette correspondance, où cela se dit.

Pour ce qui est du Sr. Oliverskrantz, je luy parleray ces jours-cy, et j'auray l'honneur de mander ensuite à V. M. les mesures, que nous aurons prises.

Je puis différer de quinze jours ou trois semaines de parler au Sr. Wrede; mais pour le lieutenant-colonel, on ne peut s'exempter de luy donner sa gratification en mesme temps que celle de Mr. le comte Dasfert. Il a trouvé un marchand icy, qui veut bien recevoir son argent à Paris; mais il suplie V^re^ M^té^ d'agréer le changement, que j'ay proposé dans ces gratifications, qui ne les augmente pas d'un escu et qui au contraire les diminuera de cent, c'est à sçavoir, au lieu de donner quatre mille escus au Sr. Oliverskrantz et sept cent escus au lieutenant-colonel, de donner mille escus au lieutenant-colonel et trois mille six cent escus au Sr. Oliverskrans. Je puis assurer V^re^ M^té^, que de cette manière ils seront tous deux contens. Le marchand du lieutenant-colonel prie, qu'on donne cet argent au Sr. Jean Faure, rue Quinquampoix, qui est banquier du Sr. de la Piquetière.

Van Hekeren a eu ces jours-cy une nouvelle conférence et a présenté des mémoires, pour avoir le secours, stipulé par le traitté, fait entre les Hollandois [1]); mais le roy de Suède continue de le refuser, comme il a fait jusqu'à cette heure, et il a dit au comte Dasfert, qu'il estoit ridicule de luy demander des troupes, lorsqu'il s'est chargé des conditions de paix aussi avantageuses, que V. M. a offertes.

L'envoyé de Dannemark, après avoir communiqué les propositions de V. M. pour la paix, a demandé à la Suède, si elle ne vouloit pas profiter de l'occasion, pour demander à V^re^ M^té^ de recevoir les ambassadeurs du roy d'Angleterre à la médiation. On ne luy a pas encore répondu là-dessus; mais Mr. le comte Oxenstiern m'a dit, qu'on

---

1) Ajoutez: „et la Suède."

ne pouvoit pas demander une pareille chose qu'après avoir esté reconnu médiateur.

Le roy de Suède a fait rendre réponse à l'envoyé de Dannemark sur la déclaration, que celuy-cy luy a faite, que le roy son maistre vouloit faire des représailles contre les Hollandois, puisqu'ils ne se mettoient pas en peine de luy donner satisfaction sur les dommages, que ses sujets ont souffert. Il [1]) m'a promis un extrait de cette réponse pour aujourd'huy, s'il peut estre fait. Au cas qu'il me l'envoye, je le joindray à cette lettre. Cependant les arrivées [2]) de Coppenhague assurent, qu'on y avoit déjà arresté au Zundt vingt vaisseaux Hollandois.

Quand le roy de Suède fit de nouveaux sénateurs, du nombre desquels estoit Valenstet, on crut, qu'il le mettroit dans la chancellerie. Depuis cela les cabales, qu'on a faites contre luy, joint au peu de connoissance, qu'il a des affaires estrangères, l'en avait fort éloigné; mais je crois, Sire, avoir travaillé si utilement depuis plus de deux mois pour ce sénateur, que je crois, qu'il sera nommé dans peu de jours, pour occuper ce poste. Son gendre m'en vint donner hier avis; mais comme cela n'est pas encore déclaré, je ne compte rien de fait. Ce que je puis dire c'est, qu'en tout ce qui ne sera pas contraire aux intérests de la couronne de Suède Walerstet sera aussi bon françois que je suis. Le duc d'Hanover m'a fait encore mander depuis, que je ne ferois pas tant de difficulté de me charger de ses intérests, lorsque je sçauray la bonté, avec laquelle V. M. s'est expliquée, lorsque Madame a parlé à V. M. Il m'a fait communiquer cet entretien tout entier et m'a fait faire à mon particulier bien des complimens, sans vouloir encore entrer en rien, jus-

---

1) L'envoyé apparemment.

2) L'usage de ce mot dans le sens de „lettres arrivées" semble être à noter.

qu'à ce que je reçoive les ordres de V. M., que j'auray par le premier ordinaire.

Je reçois dans ce moment du départ de la poste la réponse du roy de Suède au Sr. Luxdorph. Elle est longue et divisée en plusieurs parties, comme est la demande; mais tout se reduit à ce que j'ai déjà eu l'honneur d'écrire à V. M., que le roy de Suède ne peut faire des représailles pour luy, puisqu'il est satisfait, mais exécutera son traitté à l'egard du roy de Dannemark. Je la feray copier, pour l'envoyer par le premier ordinaire à Vostre Majesté, puisque je ne doute pas, qu'elle ne l'ait plutost par la voye du Dannemark, où on l'envoye aujourd'huy. Je suis &c.

Lettre particulière.

M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il expose le mauvais état de ses affaires domestiques et fixe l'attention du secrétaire d'état sur les fameuses pertes, qu'entraîne le change.

Un petit extrait de cette lettre se trouve également dans van der Heim, III, p. 45.

Je n'oserais, Monsieur, importuner le roy pour mes propres affaires; mais l'extrémité, où je suis, me force, malgré moy, à vous en parler. Si j'ay pressé peut-estre un peu plus que je ne devois Sa Majesté à mon arrivée à Stokholm de m'accorder quelque grâce, comme elle avoit eu la bonté de m'en faire espérer en partant, lorsque je luy représentay le mauvais estat de mes affaires domestiques, ce n'estoit, Monsieur, que parceque je prévoyois bien, que je n'avois ny assez d'argent, ny assez de crédit, pour pouvoir subsister sans ce secours jusqu'au payement de mes appointemens. C'est l'estat, Monsieur, où je me trouve à cette heure.

Le Sr. Hélisant a eu assez bonne opinion de moy, pour m'avancer toujours de l'argent en luy en payant l'intérest; mais l'impuissance, où il est luy-mesme d'en donner davantage, luy a fait mander à son correspondant, qu'il ne

pouvoit plus luy répondre de celuy, qu'il me donneroit. Par bonheur j'avois touché mil escus huit jours auparavant, qui auront peine à me conduire, jusqu'à ce que je reçoive vostre réponse à cette lettre, et comme j'ay receu cinq [1]) mille escus-là au-delà de ma lettre de crédit, pour rien au monde je ne tirerois de cet homme-là dix pistoles de plus. Je ne vois nulle resource au monde, à moins que le roy n'ait la bonté de faire donner quelque chose à mon banquier à Paris. En Hollande j'aurois trouvé vingt mille escus de crédit; mais icy je ne trouverois pas une pistole. Vous voyez, Monsieur, la furieuse perte, que je fais sur le change. On m'assure, qu'il faut donner plus de dix-huit pour cent de Paris à Hambourg et qu'avec l'intérest, que je paye pour les avances, la provision et la commission, je dois compter un quart de diminution. Je suis bien fâché, Monsieur, de vous parler de choses si désagréables; mais il le seroit bien desavantage [2]) pour moy, si j'étois obligé de vendre icy ma vaisselle d'argent, et je ne vois pas, comment je pouray l'éviter, si cela continue. Je suis.

Le 21e Janvier 1694.

Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il le prie de faire en sorte, que M. Lillienrot, qui n'a fait jusqu'ici qu'insinuer les conditions de paix à M. Heinsius, les communique en forme aux États Généraux, et que les mêmes ordres soient donnés au ministre de Suède, qui est à Ratisbonne; lui commande de s'appliquer à désabuser M. Oxenstiern de son erreur par rapport à Strasbourg; l'informe de l'envoi des lettres de change, et lui prescrit, comment il aura à se conduire à l'égard du duc de Hanovre. — Dans un postscriptum M. Colbert de Croissi l'avertit, qu'il a lu la lettre particulière, que M. d'Avaux lui avait envoyée, au roi, qui a ordonné d'en donner un extrait à M. de Pontchartrain.

---

1) ces? 2) davantage.

Monsieur le comte Davaux. J'aprends par vostre lettre du 31e [1]) Décembre, qu'on attendoit au lieu, où vous estes, des nouvelles, tant de la cour de Vienne, que du Sr. Lillienrot, touchant la communication des conditions de paix. Mais comme je suis averty, que cet envoyé s'est contenté de les insinuer au pensionnaire Heinsius, sans en donner part en forme aux Etats Généraux, il y a bien de l'apparance, que ceux, qui ne désireront pas la paix, tireront un grand avantage de ce ménagement, à moins que cet envoyé n'ait receu depuis des ordres d'en donner part aus dits états et les mettre dans la nécessité de faire délibérer les provinces sur cette matière.

Il ne seroit pas moins nécessaire d'envoyer les mêmes ordres au ministre de Suède, qui est à Ratisbonne, et vous voiriez par l'extrait, que je vous envoye de la lettre du Sr. Fieshmen, quelles sont les démarches, que les princes bien intentionnez pour la paix attendent de la couronne de Suède, remettent [2]) à vostre prudence d'en faire l'usage, que vous croirez être le plus convenable à mes intérests. Mais comme il n'y a rien, qui puisse faire un plus grand obstacle au rétablissement du repos de la chrestienté le [3]) bruit, qui s'est répandu, que je pouvois me relâcher sur Strasbourg, et que tous les avis, que je reçois, me donnent lieu de croire, que cette opinion n'est fondée que sur les insinuations du comte Oxenstiern, vous ne devez rien obmettre, pour l'en désabuser et le faire acquiescer aux raisons, qui m'obligent indispensablement de conserver cette place, ainsy que je vous l'ay écrit.

Je vous ay envoyé il y a 15 jours touttes les lettres de change pour les gratiffications, que vous avez à faire, et je m'assure, que vous les aurez distribué, avant que

---

1) Lisez: du 30 Déc., voir ci-dessus p. 581 et suiv.

2) remettant.

3) que le.

cette dépêche vous soit rendue. Ainsy je n'ay rien à répondre aux nouvelles propositions, que vous faites sur ce sujet.

La réponse du roy de Suède au Sieur van Hekeren est une preuve évidente des bonnes intentions de ce prince et de sa fermeté de ne rien faire, qui soit contraire à la qualité de médiateur. J'approuve fort aussy celle, que le comte Oxenstiern a fait au sujet de l'admission du ministre d'Angleterre dans les conférences de la paix, et c'est une question, qui ne peut être agitée, qu'après que les alliez auront accepté les conditions, que j'ay offertes. Je suis bien aise d'apprendre, que le méritte du sénateur Valerstet soit autant considéré du roy son maître qu'il le peut désirer, et il suffit, qu'il soit bon suédois, pour n'estre point contraire aux intérests de ma couronne.

Il paroist assez par ce que le duc d'Hanover vous a fait escrire, qu'il veut qu'on croye, qu'il est dans une intelligence secrète avec moy; mais comme je ne veux pas luy oster toute espérance de se bien mettre auprès de moy, au cas qu'il contribue au rétablissement de la paix, il n'est pas à propos, que mes ministres ayent aucune correspondance avec luy, avant qu'il donne des preuves bien effectives de la sincérité de ses intentions, et d'ailleurs l'intérest de tous les princes, opposans au neufvième électorat, me doit être plus chère que les siens. C'est sur quoy vous devez régler vostre conduite à son égard. Sur ce &c.

J'ay leu au roy la lettre que vous m'avez escrite en particulier, et Sa Majesté m'a commandé d'en donner un extrait à Mr. de Pontchartrain, pour prendre ses ordres sur ce qui regarde le payement de vos appointemens. Ainsy, Monsieur, j'espère, que vous les recevrez bientost, et je le souhaite de tout mon coeur. Je suis.

SOMMAIRE.

Premier Décembre 1692 à Vers. Mémoire du roy pour servir d'instruction au Sr. comte d'Avaux, allant en Suède en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté. . . . . 1.

'A Dunkerque ce 12 Janvier 1693. Le comte d'Avaux au secrétaire d'état des affaires étrangères. -- Le vent ne permet pas qu'on sorte de Dunkerque 15

De Mg'r. à Mr. d'Avaux. 16 Janvier 1693 à Marly. M. Colbert de Croissi au comte d'Avaux. — Il espère que l'ambassadeur, dès qu'il sera arrivé en Suède, y fera prendre au roi la résolution de ne pas accorder de secours aux ennemis de la France et de se joindre aux princes et aux états, qui s'opposent au neuvième électorat . 16.

20 Janvier 1693 à Vers. Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Cet ambassadeur a à conseiller au roi de Suède de demeurer neutre et de se méfier du duc de Hanovre. . . . . 17.

Le 26 Janvier 1693 à Vers. 'A Mr. Davaux. M. Colbert de Croissi au comte d'Avaux. — Les lettres de Danemarc et d'Allemagne lui apprennent, que le roi de Suède veut se joindre aux princes, qui s'opposent au neuvième électorat, et rester absolument neutre dans la guerre . . . . . 18.

'A Dunkerque ce 21 à 8 heures du matin. Le comte d'Avaux à M. de Croissi. — Si le vent n'est pas trop faible, il tâchera de passer les bancs . . . . . 19.

'A Dunkerque ce 26 Janvier 1693. Le comte d'Avaux à Louis

XIV. — Il se conformera aux ordres, que contient la lettre du 20 Janvier. — Le vent contraire l'a forcé de se remettre dans la rad

Ce mardy 27 de Janvier à 9 heures du matin. Le mêm même. — On mettra incessamment à la voile . . . . . .

'A Dunkerque ce 27 Janvier 93. M. le comte d'Avaux à l Croissi. — Il se plaint de manque d'argent; il lui en faudra, se mettre en équipage en Suède . . . . . .

19 Févier 1693 à Vers. Louis XIV au comte d'Avaux. expose les raisons, qui doivent porter le roi de Suède à ne reconnaître le duc de Hanovre comme électeur. Outre ce p qu'il recommande au zèle de son ambassadeur, il lui enjoin tâcher d'empêcher, que la Suède n'assiste de troupes les Hollan Si le comte d'Oxenstiern ou d'autres ministres du roi de S veulent faire ensorte qu'il parvienne à son but, le comte d'A peut leur promettre des gratifications. La princesse de Meisen aura l'administration du domaine utile du duché des Deux-Ponts.

19 Février 1693 à Vers. M. de Croissi au comte d'Avaux. - énumère les raisons, qui, selon quelques-uns, empêcheront, que ambassade en Suède ne réussisse aussi bien que les autres. I recommande de par le roi de ménager M. d'Oxenstiern et les a ministres du roi de Suède . . . . . .

'A Gottembourg ce 22 Février 1693. M. le comte d'Avaux à Colbert de Croissi. — Il décrit amplement son voyage depuis Ch tiansand jusqu'à Gothenbourg, n'omettant ni les grandes diffic que lui et M. de Bonrepaux ont eu à vaincre, ni les petits heurs qu'ils ont essuyés, ni le manque d'aliments dont ils ont s fert. En Suède il y a, à ce qu'il paraît, plus d'ordre que dan Danemarc. Il court un bruit, que des vaisseaux Hollandais Anglais avaient eu l'ordre de rechercher lui, M. d'Avaux et M Bonrepaux . . . . . .

'A Hotembourg ce 22 Février 93. Monsieur Davaux. M. le co d'Avaux à M. de Croissi. — Il le prie de faire ensorte, que le lui accorde quelque gratification, car il a mangé plus de deux c cinquante mille francs dans ses ambassades et n'a presque plus rien.

5 Mars 93 à Vers. Louis XIV au comte d'Avaux. — Il dé prouve l'opinion de M. de la Piquetière quant à la jonction du

de Suède aux princes, qui s'opposent au neuvième électorat, et ordonne à son ambassadeur de faire en sorte que cette jonction se fasse. 36.

19 Mars 93 à Vers. Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Il lui prescrit de ne rien omettre pour détourner le roi de Suède d'entrer avec la maison de Brunswick dans une nouvelle alliance, d'encourager ce roi à armer conjointement avec la couronne de Danemarc par mer pour faire des représailles sur les Anglais et les Hollandais, surtout de prévenir que la Suède n'envoie des secours aux ennemis de la France. En outre il lui recommande de pénétrer les intentions du comte d'Oxenstiern et de ménager M. M. Bielk et Olivenkrantz . . . . . 37.

'A Stokolm ce 4e Mars 93. M. le comte d'Avaux à M. de Croissi. — Il se plaint amèrement de la détresse, où il se trouve faute d'argent . . . . . 40.

'A Stokolm ce 4 Mars 93. M. le comte d'Avaux au roi. — Il mande, qu'il est arrivé à Stockholm, et implore, à cause de sa situation pénible, quelque gratification. . . . . 41.

16 Mars 93 à Vers. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Puisque cet ambassadeur n'a pu encore avoir ses premières audiences en Suède, le roi se réfère à ce qu'il a écrit dans une lettre antérieure. 42.

'A M. d'Avaux. M. de Croissi à M. d'Avaux. — Il lui écrit, que le roi a ordonné à M. de Pontchartrain de lui faire quelque avance sur ses appointements et que M. l'abbé de Polignac partira comme ambassadeur de France pour la Pologne . . . . . 43.

'A Stockolm ce 11e Mars 93. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il rapporte que, puisque M. M. Oxenstiern et Gyldenstolp ont persuadé il y a plus de six mois au roi de Suède de conférer la dignité d'électeur au duc de Hanovre et que ce prince se fait un point d'homeur de ne jamais manquer à ses engagements, le mieux qu'on puisse attendre est; qu'il ne prendra aucun parti, ni pour, ni contre; qu'il lui faut de nouveaux ordres, relatifs à un traité, à conclure entre la France et la Suède; que, d'après ce qu'il a appris, il y a de l'apparence, que le roi de Suède n'enverra aucun secours aux Hollandais; que M. Juel lui a dit, que vraisemblablement sous peu les couronnes de Suède et de Danemarc signeraient un traité, par lequel elles s'uniraient, pour demander raison aux princes, qui avaient pris leurs vaisseaux; qu'il s'acquittera des ordres, que le roi

lui a donnés dernièrement; que les sommes, distribuées entre les ministres de Suède, excèdent de beaucoup les services, que le roi en a tirés, et que l'argent, employé de cette manière-là, est autant d'argent jeté dans la rivière, à moins que ces ministres n'entretiennent commerce avec l'ambassadeur de France à Stockholm; que les démêlés, qu'il a eus autrefois à la Haie avec M. Gyldenstolp, n'empêcheront pas, qu'il ne soit actuellement en bonne correspondance avec lui; enfin, qu'au grand contentement du roi de Suède il a fait mettre le soir des lumières en grand nombre à ses fenêtres lors de la célébration du centième anniversaire de l'introduction de la religion luthérienne dans ce royaume. — De plus il touche dans cette lettre quelques autres sujets, qui demandent encore de plus amples éclaircissements. . . . . 44.

'A Stockholm le 11 Mars 1693. M. le comte d'Avaux à M. de Croissi. — Le contenu de cette lettre l'a extrêmement mortifié. Il se défend contre les insinuations, dont elle fait mention, en expliquant ce qui a donné lieu à le faire passer pour un homme d'une humeur sauvage; quelles étaient proprement les relations de M. de Bethune à la cour de Suède et à quel égard il y a de l'antipathie entre M. le comte d'Oxenstiern et lui . . . . . 55.

'A Stokholm ce 11 Mars 93. M. d'Avaux à M. de Croissi. — Il demande une faveur pour Madame la comtesse de la Gardie . . 58.

Versailles le 2 Avril 1693. Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Il désire, que son ambassadeur s'applique à ôter l'appui de la Suède à la maison de Brunsvic; s'en rapporte à son instruction touchant un traité, à conclure avec la Suède; encourage le roi de Suède à user aussitôt que possible de représailles par mer sur les Hollandais et les Anglais; tâche d'empêcher les demandes, que la Suède prétend faire à sa cour au sujet de prises de vaisseaux. Puis il l'instruit de la manière, dont ses gratifications ont été distribuées en 1692 entre les ministres de Suède, et l'autorise à promettre jusqu'à une somme de cent mille livres, à payer au mois d'Octobre 1693, aux ministres, qui pourraient détourner le roi de Suède d'envoyer pendant cette campagne des secours à ses ennemis. Si le comte d'Avaux avait pu se dispenser de prendre part à l'illumination à Stockholm, cela aurait fait plaisir au roi. — L'appendice, qui est ajouté à cette lettre par le secrétaire d'état des affaires étrangères, prescrit à l'ambassadeur de tâcher d'apprendre, ce que contient le revers, demandé au

duc de Hanovre par le roi de Suède, et de s'informer, s'il y a quelque fondement au bruit d'un mariage prochain du roi des Romains avec la princesse de Suède . . . . . 59.

'A Stokholm le 18 Mars 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il lui rend compte d'une audience, qu'il a eue de M. le comte d'Oxenstiern. Après les compliments d'usage ce ministre lui a dit, que le roi de Suède et lui souhaitent une étroite union des deux royaumes, et qu'il travaillait de tout son pouvoir à éteindre la guerre qui avait embrasé l'Europe; l'a rassuré quant aux demandes de l'ambassadeur des États Généraux, affirmant que celui-ci n'obtiendroit rien, à moins que ces états ne satisfissent pleinement son maître par rapport aux infractions, faites aux traités, et a montré, qu'il lui serait agréable de savoir, à quelles conditions le roi de France voudrait faire la paix, en particulier avec l'empire, raison pourquoi l'ambassadeur propose à Louis XIV de les lui communiquer confidemment. . . . . 64.

'A Stockolm ce 18 Mars 93. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il le prie d'appuyer fortement la proposition, qu'il a faite au roi par rapport aux conditions de paix avec l'Allemagne. Par là ou facilitera la conclusion de la paix et on obviera à une trop grande perte de temps. . . . . 74.

'A Upsal ce 27 Février 1693. Copie d'une lettre de M. Oxenstiern à M. Davaux. — M. Oxenstiern félicite M. d'Avaux de son arrivée et espère avoir l'honneur de le voir dès son retour . . . . . 75.

9 Avril 1693 à Marly. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il lui paraît, que M. le comte d'Oxenstiern croira ne pouvoir rien faire de mieux, que de rétablir par sa médiation la tranquillité publique et un parfait concert entre la couronne de France et celle de Suède. Il s'assure aussi, que ce ministre ne fermera pas les yeux à ce que la Suède pourrait avoir à craindre un jour du succès des desseins de la cour de Vienne, dont il déroule un tableau effrayant. Quand une fois, ce qui ne peut tarder, le roi de Suède en sera intimement convaincu, qu'il n'a à attendre des secours prompts et solides que de la France, et quand il trouvera la cour de Vienne plus disposée qu'elle n'est à présent, à convenir d'une paix juste et raisonnable, Louis XIV sera prêt à lui faire part en confidence des conditions, auxquelles il sera enclin à faire la paix. C'est dans ce

sens-là que M. d'Avaux peut s'expliquer au comte d'Oxenstiern, dont il faut qu'il cultive l'amitié avant tout, l'engageant surtout à empêcher, que Charles XI ne donne de l'assistance, soit à l'empereur, soit au prince d'Orange, sans cependant promettre d'autres gratifications, que celles qu'il sait . . . . . 76.

Mr. d'Avaux 25 Mars 1693 à Stokolm. M. le comte d'Avaux au roi. — Conformément au désir, exprimé par le roi dans ses lettres du 5 et du 16 Mars, p. 36 et suiv.; 42 et suiv., l'ambassadeur s'étend sur la matière, indiquée par Louis XIV dans ces lettres missives. Il entre dans beaucoup de détails par rapport à M. Oxenstiern et aux causes de son grand crédit auprès du roi de Suède, ministre qu'il s'efforcera sinon de gagner entièrement, du moins d'adoucir peu à peu; à M. Bielke, qu'il ne faut pas négliger, parcequ'il pourrait faire beaucoup de mal; à M. Vellingk, homme inquiet, de peu de foi; à M. Gyldenstolp, qui s'est toujours montré ennemi des intérêts de la France; à M. M. d'Asfert et Wrede, qui sont à ménager; à M. Olivenkrantz, l'homme le plus habile de la Suède, personne de beaucoup de mérite, avec lequel il s'est mis en relation et qui lui a promis de servir ses desseins; à M. Silvestre Crous, qui lui donnera aussi des avis. En passant il touche les chambres de réduction et de liquidation, instituées en Suéde; une proposition faite, par M. Juel d'agir de concert avec lui, et un secret, que M. Olivenkrantz lui a communiqué confidemment. Enfin il revient sur les abus, commis dans la distribution des sommes, que les ministres de Suéde ont reçues du roi de France . . . . . 79.

'A Stockolm 25 Mars 93. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Lettre de peu d'importance . . . . . 93.

16 Avril 93 à Vers. Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Il lui écrit, que c'est M. Bielke, qui a fait en 1691 la distribution des gratifications aux ministres de Suède; qu'il n'a fait payer en 1692 que vingt mille livres de pension à M. Bielke et qu'il n'a pas le dessein de donnēr d'autres pensions annuelles. Il répète, quels sont les deux points principaux, desquels M. d'Avaux ait à s'occuper. Quant au second, le maintien d'une exacte neutralité de la Suède, quand l'ambassadeur peut l'effectuer, il lui permet de disposer des 100,000 livres en faveur soit de M. Oxenstiern, soit d'autres conseillers du roi de Suède, assez puissants pour empêcher, que ce prince ne prête secours aux ennemis de la France. Du reste il approuve

fort l'attitude, que M. d'Avaux s'est proposé de prendre vis-à-vis de M. M. Bielke, d'Asfert, Wrede, Olivenkrantz, Gyldenstolp . . 94.

'A Stockolm 1 Avril 93. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Après avoir dit un mot sur le règlement, qui existe en Suède et qui traite des audiences des ambassadeurs, il fait un long rapport d'une seconde conversation, qu'il a eue avec M. Oxenstiern. Les sujets de ce discours ont été en partie la médiation, que ce ministre n'est pas enclin à partager avec le Danemarc; en partie le traité, à conclure entre la Suède et la France, et en particulier la question principale, se rattachant à ce traité, si l'on ne garantirait que la paix de Westphalie et celle de Nimègue, ou bien la paix de Westphalie et les pactes subséquents qui la confirment, matière, sur laquelle lui, d'Avaux, attend des ordres ultérieurs du roi; de plus la neutralité qui sera observée inviolablement par le roi de Suède. Ensuite il communique au roi plusieurs choses, dont il a parlé avec M. Olivenkrantz, savoir le traité, conclu entre la Suède et le Danemare touchant les représailles par mer, et les propositions, faites par l'empereur au roi de Suède. Il fait aussl mention d'un entretien, qu'il a eu avec le général major Vellingk. Puisque van Heekeren, l'envoyé des États Généraux, et les autres ambassadeurs des alliés mettent tout en oeuvre, pour gagner les ministres de Suède, il propose au roi de mettre à sa disposition quelques milliers d'écus, afin de les offrir à M. M. Oxenstiern et Olivenkrantz, mesure qu'il estime très urgente.

Dans un appendice, ajouté à cette lettre, M. le comte d'Avaux informe le roi d'un léger changement, fait dans un des articles du formulaire du cérémonial, concernant la réception des ambassadeurs . . . . . 98.

'A Stokolm ce 1 Avril 1693. M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il donne une ample description de ce qui s'est passé dans les premières audiences, qu'il a eues du roi de Suède et de la reine mère. 111.

23 Avril 1693 à Marly. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il approuve le parti, que M. d'Avaux a pris par rapport au cérémonial, sa conduite envers le comte Oxenstiern et ce qu'il lui a dit au sujet du commerce. Il espère, que la cour de Suède ne traverse point les offres de médiation, que le roi de Danemarc fera. Un traité avec la Suède sur le pied, dont s'est expliqué M. Oxenstiern, ne convient pas à ses intérêts . . . . . 114.

'A Mr. Davaux. M. Colbert de Croissi à M. d'Avaux. — Il lui envoie un extrait de ce qu'il a écrit à M. de la Piquetière. . 116.

'A Stokholm le 4 Avril 1693. M. d'Avaux au roi Louis XIV. — Supplément à la lettre du 1 Avril. — Diverses nouvelles d'une importance médiocre . . . . . 117.

4 Avril 1693 à Stokholm. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il lui mande, qu'il continue à faire sa cour à M. Oxenstiern; que ce qui retarde son entrée publique est le manque d'argent; que du reste les affaires vont bien; que M. de Béthune avait coutume de raconter dans ses lettres plusieurs particularités, qui n'étaient pas vraies . . . . . 121.

8 Avril 1693 à Stokholm. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Le roi de Suède persiste dans son dépit d'avoir consenti au neuvième électorat et a refusé de donner les ordres, que l'envoyé de Hanovre sollicitait et qui devaient assurer une prompte assistance, en cas que le duc de Hanovre fût attaqué. Ayant appris, que les envoyés des alliés offrent à la Suède des avantages considérables et vont distribuer de grandes sommes entre les principaux ministres de cette cour, il revient à la charge à l'égard de la nécessité, que lui aussi puisse avoir à sa disposition quelque argent comptant. Il a réussi à faire accepter à la comtesse Oxenstiern la pendule, offerte par Louis XIV. Il avertit le roi, qu'il est près de former des liaisons avec quelques personnes, qu'il fera agir, pour maintenir le roi Charles XI dans de bons sentiments. Il propose au roi de donner mille écus au fils du comte d'Asfert et quatre ou cinq cents écus à un lieutenant-colonel suédois, qui accompagnera ce fils dans son voyage en France. Avec lui M.M. Olivenkrantz et Wrede sont d'avis, qu'il est nécessaire de faire sous main un projet d'un traité de commerce entre la France et la Suède. Suivent encore quelques détails concernant la teneur d'un formulaire des passeports, qui seront délivrés par l'Angleterre aux vaisseaux suédois, de même que sur une conversation secrète, qu'il a eue avec M. Juel, et enfin quelques nouvelles de peu de poids . . . . . 122.

30 Avril 93 à Versailles. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il lui communique son opinion sur ce que son ambassadeur lui a écrit touchant les prétendues réparations, que les sujets du roi de Suède ont obtenues des Anglais et des Hollandais, et par

rapport au règlement, qui ôte en Suède toute franchise aux maisons des ambassadeurs. Il approuve la proposition, faite par M. d'Avaux d'écrire aux généraux des armées françaises en faveur des gentilshommes et des officiers suédois, qui voudront entrer dans son service. Il insiste, pour que M. d'Avaux lui mande les conditions du mariage qui, à ce qu'on dit, se fera entre le roi des Romains et la princesse de Suède. Il lui inculque aussi de tâcher d'effectuer par l'entremise de M. Oxenstiern ou d'autres ministres, que le roi de Snède ne donne pendant cette campagne aucun secours à ses ennemis, et l'autorise à leur promettre des gratifications, qui seront payées pour la plus grande partie, après que le service sera rendu . . . . 129.

Stockolm 15 Avril 93. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il ne veut pas céler au roi, que, quoiqu'il soit caressé par M. et Mad. Oxenstiern, il ne fasse pas ou peu de progrès dans les affaires sérieuses. Il a eu avec le comte Oxenstiern un entretien snr les propositions, faites par l'empereur et les Hollandais au roi de Suède et sur le devoir de ce roi de rester neutre. Puisqu'il croit, que ce ministre ne lui accorde pas encore une confiance entière, il tâchera de la mériter. Ensuite il s'étend sur la mesure du crédit, que les autres grands seigneurs ont auprès du roi. Il finit sa missive en racontant quelques nouvelles, dont l'une se rapporte au mariage de la princesse avec le roi des Romains . . . . . 133.

Lettre particulière de mon dit Sr. Davaux. M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il rend compte de quelques affaires de peu d'importance, qui se sont présentées à lui et dont il ne veut point occuper le roi. . . . . 141.

7 May 1693 à Marly. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il répète la recommandation d'affermir le roi de Suède dans la résolution de n'accorder à aucun des alliés les secours qu'ils demandent et de garder une exacte neutralité. La lettre sert en même temps de réponse à ce que M. d'Avaux avait écrit récemment à M. Colbert de Croissi. . . . . 143.

22 Avril 1693 à Stokholm. M. le comte d'Avaux au roi Lonis XIV. — Les sujets qui sont traités dans cette lettre sont: l'arrivée de M. M. van Heeckeren et Goertz à Stockholm; divers discours, tenus sur l'affaire des représailles, en particulier par rapport à la France; les gratifications, distribuées par M. Juel à quelques minis-

tres suédois; l'empressement de M. Juel d'apprendre, si M. d'Avaux donnera aussi des présents à l'un ou l'autre de ces ministres; un violent accès de colère du roi Charles XI contre M. Oxenstiern; la manière dont lui, d'Avaux, se conduira envers les ministres suédois; un entretien que M. d'Asfert a eu avec le roi de Suède; un avis au roi Louis XIV d'offrir des tapisseries des Gobelins à Charles XI. 145.

14 May 93 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il ne veut point qu'en usant de représailles on agisse avec lui de la même manière qu'avec l'Angleterre et la Hollande. Puis il réitère les ordres, qu'il lui a donnés auparavant concernant les gratifications . . . . . 159.

'A Stokolm 29 Avril 93. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande au roi, que M. Silverkroon lui a proposé de la part de M. Oxenstiern de lui faire entrevoir les conditions, auxquelles le roi de France voudrait faire la paix, ce qu'il a refusé pour de bonnes raisons; qu'il est vraisemblable, que les Danois sont les auteurs du faux bruit d'un mariage du roi des Romains avec la princesse royale de Suède; qu'il n'a encore pu pénétrer le contenu du revers qu'à la réquisition du roi de Suède le duc de Hanovre a signé; qu'il a eu deux conversations avec le général-major Vellingk, duquel il n'est pas très content, sur le rôle, que le roi de Suède a à jouer vis-à-vis du duc de Hanovre; quelles sont les raisons, que le roi de Suède pourrait invoquer pour s'abstenir de l'accomplissement du traité, qu'il a fait avec la Hollande. — Il joint à cette lettre une copie de la traduction du nouveau cérémonial, qu'on a introduit en Suède . . . . . 161.

29 Avril 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il se prépare pour l'audienee publique; mais il manque d'argent . . . . . , ... 180.

22 May 1693 à Roye. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il désire, que M. le comte Oxenstiern s'explique touchant les conditions de paix, proposées par les alliés, et s'ouvre à son ambassadeur de ses propres sentiments là-dessus. Quant à ce que M. d'Avaux a répondu au général-major Vellingk, il est entièrement de son avis. Uu mot, relatif au départ de l'abbé de Polignac, clôt la lettre, qui est suivie d'un postscriptum de M. Colbert de Croissi . . . 181.

'A Stokolm 6 May 1693. M. le comte d'Avaux au roi. — Il

tâchera d'apprendre, si tout l'argent, envoyé jadis par Louis XIV, a été effectivement distribué. Il fait part au roi des desseins belliqueux apparents du roi de Dannemarc et de la déclaration, que le roi de Suède, se conformant à la volonté de l'empereur, a l'intention de faire en faveur du duc de Hanovre. Il désire être instruit des vues de Sa Majesté touchant les mouvements du Danemarc. M. Olivenkrantz lui a communiqué l'objet d'une conférence, que M. Goeurtz avait eu un de ces jours-là avec les ministres de Suède . . . 184.

27 May 93 du Quesnoy. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Croyant que M. le comte d'Oxenstiern est de très bonne foi, il autorise son ambassadeur à faire part à ce ministre des conditions, auxquelles il voudrait faire la paix avec l'empire d'Allemagne. Il exige, qu'on prenne pour base le traité de Munster, celui de Nimègue et celui de Ratisbonne; mais si on le désire, il condescendra, que Mont Royal et Philipsbourg soient démolies. Pour ce qui regarde les desseins belliqueux, qu'on attribue au roi de Dannemarc, s'ils sont vérifiés avec le temps, on verra, que lui, Louis XIV, ne le secondera du tout. Il obvie d'avance à un argument, qu'on pourrait emprunter à l'affaire du neuvième électorat, pour demander, que nul autre fondement ne soit établi que la paix de Westphalie . . 189.

A Stokolm 13e May 93. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Explication probable du dire de M. Oxenstiern à M. de la Piquetière. M. d'Avaux espère contenter les ministres de Suède par des promesses. Le roi de Suède s'oppose au règlement, que le prince d'Orange a fait faire pour les armateurs. Il est question d'un cérémonial commun à la Suède et au Danemarc; mais il n'en sera vraisemblablement rien. Quelques nouvelles, relatives à l'affaire de Saxe Lauenbourg et au lieutenant-colonel suédois Jourdan, qui en sait beaucoup et qui a offert ses services. Un mot sur le compliment, qu'il a fait au roi de Suède dans son audience publique . . . . . 194.

4 Juin 1693 au camp de la chapelle d'Heslaimont. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il témoigne à son ambassadeur sa satisfaction d'avoir appris, qu'il a fait son entrée publique; s'assure, qu'il ôtera aux ministres suédois tout ombrage par rapport à ses prétendus engagements avec le Danemarc et ne doute pas, qu'il n'ait fait d'une manière convenable à M. Oxenstiern la communication des conditions de la paix entre la France et l'empereur . . . . 202.

20 May 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rend compte de l'audience publique, qu'il a eue auprès du roi de Suède, et rapporte, que M. Oxenstiern a des accès de fièvre et que le public s'occupe déjà de la question, qui sera son successeur; lesquels d'entre les sénateurs il a été voir et ce qu'il a appris dans ces visites; pourquoi il s'abstient provisoirement d'approfondir l'affaire de Saxe Lauenbourg; quel accident a causé de l'inquiétude à M. Jourdan; que la couronne de Suède ne consentira jamais aux propositions du Danemarc concernant la médiation; qu'il n'y a aucune apparence de vérité dans le bruit sur le mariage du roi des Romains avec la princesse de Suède; qu'il entretient une bonne correspondance avec M. et Madame Oxenstiern. Enfin il conseille au roi de faire quelques avances pour le payement du rente des subsides, que la France doit au roi de Suède . . . . . 203.

'A Stokolm ce 20e May 1693. Lettre particulière. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Après avoir dit un mot sur le chiffre, qu'il a donné à M. Jourdan, il conseille au roi de faire payer ce que le roi de Suède va acheter à Paris en déduction des subsides, qu'il lui doit encore. Il demande aussi des éclaircissements sur une lettre de M. Pontchartrain, que M. de Bonrepaux dit lui avoir envoyée, mais qu'il n'a pas reçue. . . . . 212.

8 Juin 93. Harangue de M. d'Avaux au roi de Suède . . 214.

8 Juin 1693. Traduction de la réponse, qui a été faite à Mr. le comte Davaux dans son audiance publique de la part du roy de Suède par Mr. le comte Oxenstiern grand-chancelier . . . . 216.

XI Juin 1693 à Namur. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il lui témoigne sa satisfaction du discours qu'il a fait au roi de Suède et de ce qui lui a été répondu par M. le comte Oxenstiern. Il lui paraît, que son ambassadeur pourra retirer de grands avantages des bons sentiments du comte Wrede, à qui il fera connaître le gré, que le roi lui en sait. Il fera entendre aux ministres de Suède, que la France payera, dès que la paix sera faite, les arrérages des subsides en quatre années. Dorénavant M. le baron d'Asfelt ne se mêlera du tout de la négociation de Suède, ni M. d'Avaux de celle de Saxe . . . . . 217.

'A Stokolm 27 May 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande au roi plusieurs discours, qu'il a eus avec M. d'Asfert et

M. Juel sur l'affaire de Saxe Lauenbourg; que les alliés font de grands efforts pour engager le roi de Suède à faire passer des troupes en Allemagne et à se déclarer contre la France; que M. Wrede est toujours bien intentionné; que M. Vellingk lui demande les gratifications, que M. d'Asfelt lui a promises; que M. Guldenstolpe lui a donné des éclaircissements sur le démêlé, qu'il avait eu autrefois avec lui à la Haye; que M. Olivenkrantz, qui s'en va dans quelques jours prendre des eaux en Bohème, espère n'être pas tout-à-fait inutile dans son voyage pour le service du roi de France; qu'à la cour, où il est, on n'est pas content à l'égard de la médiation des procédés du Danemarc; qu'il envoie à Sa Majesté une copie de l'instruction, qu'il a donnée à M. Jourdan; enfin qu'il lui enverra une prochaine fois une traduction des papiers, que M. Oxenstiern lui a fait parvenir, entre autres de la déclaration, qu'il a à lui faire en vertu du traité de représailles. . . . . 219.

Lettre particulière. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — En lui envoyant l'instruction qu'il a dressée pour M. Jourdan, il le prie de lui faire parvenir un ou deux chiffres, qu'il puisse donner à M. Olivenkrantz et à M. Jonrdan . . . . . 228.

Instruction, que Mr. le comte d'Avaux a dressée pour le Sr. Jourdan, s'en allant à la cour de Saxe . . . . . 229.

18 Juin 1693 à Maisières. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il croit avec M. d'Avaux, qu'on peut prendre plus de confiance en M. d'Asfert et en M. Wrede qu'en qui que ce soit des ministres de Suède. Il est très surpris de ce que M. Juel a dit à M. Oxenstiern, n'ayant pas attendu tant de modération du roi de Danemarc. Il espère, que M. de Bourepaux n'omettra rien pour presser le roi de Danemarc de faire agir ses troupes au plus tôt. Il désespère de faire concourir le comte d'Oxenstiern à la paix. Il invite de nouveau M. d'Avaux à laisser la conduite entière des affaires de Saxe à M. d'Asfelt, comme il a ordonné à celui-ci de ne se point mêler des négociations de Suède . . . . . 233.

3 Juin 1693 à Stokholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — En envoyant au roi l'écrit, que M. Oxenstiern lui a fait délivrer sur les dommages, soufferts par les Suédois dans leur commerce, il l'informe des entretiens, qu'il a eus avec M. Oxenstiern et M. Wrede, pour obtenir un règlement touchant le commerce et pour empêcher,

que le roi de Suède n'acquiesce aux voeux du duc de Hanovre, qui demande des secours contre le Danemarc. Il s'en réfère à une prochaine missive, dans laquelle il écrira ce que M. d'Asfert a fait pour gagner M. Oxenstiern et pour pousser l'affaire de la médiation. Il a travaillé avec succès à mettre dans les intérêts de la France M. Piper et croit avoir trouvé un expédient, qui fera que l'affaire des arrérages, exigés par la Suède, ne cause provisoirement plus d'embarras. Le dernier point, dont il dit un mot, est qu'il court un bruit, que le Danemarc offre sous une certaine condition de se déclarer pour l'empereur. . . . . 236.

3 Jnin 1693. Lettre particuliere. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — M. Oxenstiern lui a fait solliciter pressamment une lettre de recommandation en faveur d'un capitaine suédois, nommé Jader, qui souhaite d'être reçu parmi les ingénieurs, ce qu'il n'a osé refuser. Il envoie en même temps à M. de Croissi la réquisition, faite par M. Oxenstiern, dont il a parlé dans sa lettre, adressée au roi . . . . . 244.

21 Juin 1693. Réquisition, faite par Mr. le comte Oxenstiern de la part du roy de Suède à Mr. le comte Davaux, ambassadeur extraordinaire de France. . . . . 245.

26 Juin 1693 à Versailles. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il lui prescrit de se conformer dans la discussion du règlement sur le commerce avec les ministres de Suède à ce que M. de Pontchartrain lui a mandé de ses intentions. Il craint, que le roi de Danemarc ne songe plus à attaquer Ratzbourg. Cependant il est très content et de l'adresse de son ambassadeur, qui a empêché que les ministres des alliés n'aient eu des réponses favorables, et non moins de la conduite de M. Piper. M. d'Avaux aura vu par ses dernières dêpêches, qu'ils sont entierement d'accord par rapport aux anciens subsides, prétendus par la Suède. Il n'incline du tout à croire, que la couronne de Danemarc offre de se déclarer sous la dite condition ponr l'empereur. Pour ce qui regarde la demande de M. le comte Oxenstiern en faveur de l'officier Jader, il ne peut y satisfaire, ayant déjà trop d'ingénieurs dans son armée . . . 246.

10 Juin 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Conformément à ce qu'il a écrit autérieurement il instruit le roi des démarches, faites par M. le comte d'Asfert auprès du roi

Charles XI et de M. Oxenstiern, pour obtenir une exacte neutralité de la Suède. Ensuite il rend compte au roi d'un entretien, qu'il a eu avec M. Oxenstiern sur la mediation éventuelle de la Suède et sur les fondements, qu'on pourrait preudre pour la paix. Puis il mande, qu'il a informé de cette conversation M. d'Asfert, qui souhaiterait d'être le premier médiateur et d'être assisté par M. Olivenkrantz, choix, auquel M. d'Avaux applaudirait vivement. Il énumère diverses preuves de la bonne volonté de M. d'Asfert pour la France. A ce qui précède il ajoute quelques nouvelles: la réponse, relative au cercle de la Basse-Saxe, que le roi de Suède a fait donner à M. Staremberg, à M. van Heeckeren et à M. Goeurtz; que la Suéde et le Danemarc s'occupent à armer des vaisseaux de guerre. En dernier lieu il conseille à son maître de présenter mille écus à M. de Stembock, gendre de M. le comte Oxenstiern, qui va servir dans les armées de Sa Majesté . . . . . 249.

Le 2 Juillet 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il expose en détail les conditions, auxquelles il est enclin à faire la paix: le maintien des traités de Westphalie et de Nimègue; la conversion de celui de Ratisbonne en un traité de paix définitif, sauf le rasement et la restitution de Montroyal et de Trarbach, la démolition des ouvrages de fort Louis et d'Huningue, la restitution de Philipsbourg et de Fribourg, ainsi que celle du Palatinat et, à la réserve de quelques places, celle de la Lorraine. Il déclare consentir aussi, qu'en cas de dispute sur quelques-unes des réunions ci-devant faites il soit nommé de part et d'autre des commissaires, et désire que, si ceux-ci ne tombent pas d'accord, l'arbitrage de la République de Venise soit invoqué. Il autorise son ministre de communiquer ces conditions au roi de Suède et à ses ministres, sans cependant leur donner rien par écrit, et d'y ajouter, qu'elles sont son ultimatum. Lui-même les fera connaître à l'empereur et à tous les princes et états de l'empire. Il lui donne encore pouvoir de promettre aux ministres, qui travailleront de bonne foi à faire accepter ses offres, des gratifications très considérables et de leur assurer, qu'il remettra le duché des Deux-Ponts au roi de Suède . . . . 257.

17 Juin 1693 à Stokholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il s'étend au long sur les bruits qui se répandent de plus en plus, relatifs aux prejets belliqueux contre la ville de Hambourg, attribués au roi de Danemarc, dont il s'est expliqué avec M. Juel et M. Oxen-

stiern; sur les lettres, par lesquelles l'empereur veut révoquer les troupes, qui sont au service du Danemarc, et sur les vaisseaux, qu'à ce qu'on dit les États Généraux et les Anglais ont le dessein d'envoyer au Sund, pour ruiner le commerce de ce royaume-là. Après cela il informe le roi du cours qu'a pris l'affaire des seize mille hommes, destinés à être envoyés par le Danemarc au secours du prince d'Orange, et du discours qu'il a eu avec M. Oxenstiern, pour terminer celle du transport de M. l'abbé de Polignac . . . . 264.

9 Juillet 1693 à Vers. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il approuve le manière, dont M. d'Avaux a parlé par rapport aux sujets, que l'ambassadeur a mentionnés dans sa lettre du 17 Juin, et lui ordonne de s'efforcer d'adoucir tout ce qui peut causer à la cour de Suède quelque ombrage du Danemarc et de prévenir autant que possible, que la Suède ne favorise l'agrandissement de la maison de Brunsvic . . . . . 271.

'A Stokholm, 24 Juin 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rend un compte assez détaillé d'une longue conversation qu'il a eue avec M. Oxenstiern sur la paix, dont les points principaux sont: qu'il faudra commencer par le règlement des affaires d'Allemagne; que les traités de Westphalie et de Nimègue doivent être la base de la paix, de même que la trève de Ratisbonne, pourvu que le roi de France sacrifie quelques-unes des places conquises au repos de l'Europe; que le roi de Suède recouvre le domaine utile du duché des Deux-Ponts; que la paix pourrait être suivie d'un renouvellement des anciennes alliances de la France avec la Suède. La conclusion de la conversation a été, qu'après qu'on serait instruit des sentiments de la cour de Vienne on s'expliquerait plus précisément. Comme il prévoit que M. Oxenstiern insistera plus tard sur la restitution de Fribourg, il prie le roi de lui indiquer quelques alternatives et de déterminer, lesquelles il pourrait concéder, lesquelles au contraire il serait tenu de refuser. Les nouvelles qu'il apprend au roi sont, que l'agitation, dans laquelle a été la cour où il est à cause des mouvements du Danemarc, commence à se dissiper; que le roi de Suède a fait quatre nouveaux sénateurs, dont il décrit le caractère et la capacité, enfin où en est l'affaire du transport de M. l'abbé de Polignac . . . . . 273.

17 Juillet 1693 à Marly. Le roit Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il approuve fort la manière, dont son ambassadeur est entré

en négociation avec M. Oxenstiern sur les conditions, auxquelles le roi de Suède pourrait procurer la paix entre lui et l'empereur, conditions, auxquelles il ne veut être tenu que pour la présente année, et dit avoir pris la résolution d'employer à l'avenir la plus grande partie de ses forces contre l'empire. Il réitère en même temps l'ordre, déjà donné plus d'une fois à M. d'Avaux, de renvoyer M. Jourdan, en cas qu'il fasse des propositions, à M. d'Asfelt . . . 281.

Le 1er Juillet 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il parle d'abord de l'entreprise du roi de Danemarc sur Ratzbourg et de l'inquiéfude, causée par-là à M. Juel, et mande ensuite au roi, que la prise de Heidelberg et l'envoi d'une armée française en Allemagne ont fort consterné les ministres des alliés à la cour de Suède; qu'il a appris de M. Wrede, que M. Heinsius et le prince d'Orange désirent finir la guerre; qu'il donne à dîner aux sénateurs; que M. van Heeckeren offre une entière satisfaction au roi de Suède touchant le commerce; qu'il espère pouvoir gagner M. Wallenstedt . . . . . 285.

23 Juillet 1693 à Marly. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il recommande à son ambassadeur de s'efforcer, pour que la Suède ne s'oppose pas au siége de Ratzbourg par le Danemarc et n'en fasse une cause de discorde. Le seigneur de Bonrepaux informera M. d'Avaux bien exactement de la manière, dont le roi de Danemarc aura reçu la communication des conditions, auxquelles lui, Louis XIV, veut faire la paix avec l'empire. Le roi prie M. d'Avaux d'en faire de même à l'égard de M. de Bonrepaux. Il ne doute pas, que la Hollande ne désire véritablement la paix; mais il est encore trop tôt pour entrer en négociation avec elle. Il autorise son ministre de communiquer à la cour de Suède, que son intention est de donner pleine satisfaction à l'électeur de Trèves. M. le duc de Grammont et d'autres lui ont fait part d'une victoire navale, remportée par le maréchal de Tourville . . . . . 289.

A Stokolm 8 Juillet 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rend compte au roi d'un entretien, qu'il a eu au sujet de la paix avec M. Oxenstiern, qui s'est plaint du peu de disposition, qui s'est plaint du peu de disposition, que montrent les alliés, principalement le prince d'Orange, pour terminer la guerre, et lui a dit, que M. Stratman conduirait seul les affaires de la part de l'empereur, aussi celles, qui regardoient l'Espagne. Il déclare être très content de M.

le sénateur Wallenstedt, qui est porté pour les intérêts de la France et hait les Hollandais et le prince d'Orange. Il touche en passant la question des arrérages, dus à la Suède; les achats que le roi de ce pays-ci veut faire en France; l'inimitié de M. Jourdan et du baron d'Asfeld et l'affaire de Ratzbourg. La reine mère l'a prié d'intercéder auprès de S. M. pour son beau-frère le prince de Bade-Dourlach. Les nouvelles qu'il ajoute à ce qui précède sont, que les flottes marchandes de Suède et de Danemarc sont arrivées au Sund et que la marche de Monseigneur le dauphin en Allemagne et la prise de Rose ont beaucoup inquiété les alliés . . . . . 293.

Lettre particulière. 'A Stockholm le 8 Juillet 1693. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il témoigne à M. de Croissi sa gratitude de ce que le roi est satisfait de son application . 304.

30 Juillet 1693 à Marly. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il informe son ambassadeur de tous les détails de la victoire, remportée récemment par le maréchal de Tourville. Il ne juge pas à propos de s'expliquer sur les conditions, qu'il pourra accorder au roi d'Espagne et aux autres princes, qui sont en guerre, avant d'avoir reçu réponse de l'empereur sur les propositions, qu'il lui a faites. Il est fort content des répliques, dounées à M. le comte d'Oxenstiern . . . . . 304.

15 Juillet 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Débutant par l'affaire de Ratzbourg, il ne cache nullement son opinion, qui est, que le roi de Danemarc n'a pas l'intention, du moins provisoirement, de commencer l'entreprise, et que, s'il se résout à agir, il le fera selon sa convenance, du tout selon celle du roi de France. Puis il donne son avis sur les sommes, que S. M. aura à offrir à quelques-uns des ministres de Suède, nommant en même temps ceux, qui, selon lui, pourront être exceptés. Enfin il mande, que les Hollandais ont pris un vaisseau d'un riche marchand de Stockholm, ce qui a mis le roi Charles XI fort en colère contre M. le comte Oxenstiern et M. Piper, et que la reine de Suède est dangereusement malade . . . . . 307.

Lettre particulière. 'A Stockholm 15 Juillet 1693. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il se plaint de ce que le roi diminue les gratifications, destinées aux ministres de Suède, et écrit quelques particularités, qui jettent un jour défavorable sur le caractère de M. le baron d'Asfelt . . . . . 312.

6 Aoust 1693 à Marly. Le roi Louis XIV au comte d'Avaux. — Après avoir dit, qu'il ordonne à M. de Bonrepaux de ne plus presser la cour de Danemarc d'entreprendre le siége de Ratzbourg, il avertit son ambassadeur, quelles sont ses intentions quant aux gratifications, à distribuer entre les ministres de Suède, et en particulier, quelles sont les sommes, qu'il veut sacrifier, en cas que par leur entreprise la paix puisse se conclure dans le cours de l'année aux conditions, qu'il a proposées. — La fin de la dépêche est de M. Colbert de Croissi, qui, par ordre du roi, lui envoie une lettre de M. Jourdan à M. le baron d'Asfelt, qui l'éclaircira sur le caractère de M. Jourdan . . . . . 313.

'A Stokolm ce 22 Juillet 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Après avoir loué la générosité, dont le roi fait preuve envers ses ennemis, il rapporte, qu'il a communiqué les conditions, offertes à l'empire, dans deux conférences, qu'il a eues avec M. Oxenstiern; qu'il aura ce jour même, le 22 Juillet, une audience du roi Charles XI; qu'il a fait part à Madame d'Oxenstiern de la promesse du roi de faire un présent de quarante mille écus à son mari et qu'il l'a gratifiée elle-même des trois diamants, envoyés il y a quelque temps par Sa Majesté; qu'il a invoqué l'assistance des sénateurs, spécialement de M. Wrede et de M. Guldenstolpe; que le roi de Suède s'est emporté, il y a peu de jours, dans le conseil contre un grand-amiral, qui voulait lui persuader de faire passer des troupes en Allemagne; que le roi de Danemarc est entré en négociation avec l'empereur et avec l'électeur de Brandebourg sur la question de Saxe Lawenbourg; qu'on est fort irrité à la cour de Suède contre le Danemarc; que la reine régnante est toujours très mal . : . . 317.

Stokholm le 23 Juillet 1693. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il implore la protection du secrétaire d'état des affaires étrangères, pour qu'il soit nommé ambassadeur au congrès de paix, qui peut-être sera convoqué bientôt, et expose les titres qu'il a à cet honneur-là . . . . . 322.

13 Aoust 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. d'Avaux. — Il se réjouit extrêmement de la manière, dont M. d'Avaux a exécuté ses ordres concernant les propositions de paix, et de l'attitude de la cour de Suède à l'égard de ces conditions. Ensuite il l'informe de ses considérations sur les démarches, faites par le roi de Danemarc dans le dernier temps. . . . . 323.

29 Juillet 1693 à Stockholm. M. d'Avaux au roi Louis XIV. — Il rend compte au roi de l'audience, que le roi de Suède lui a donnée; de l'audience malencontreuse, accordée par le même roi un quart d'heure après à M. Goeurtz, qui va partir bientôt; de plusieurs détails, confirmant ce qu'il a écrit ci-devant d'une négociation entre le roi de Danemarc et le prince d'Orange, et de divers discours, que lui, d'Avaux, a eus avec M. Juel, M. Wrede, M. Oxenstiern, M. Guldenstolpe. L'entretien de M. Juel, qui avait roulé sur les conditions, proposées par Louis XIV à l'empereur, avait trahi le désir de l'ambassadeur de Danemarc de savoir auesi celles, qui regardaient les autres alliés, et l'aversion, qu'a le roi de Danemarc pour la paix. Les sujets, traités avec M. Wrede, avaient été l'exactitude scrupuleuse de M. Oxenstiern dans le rapport, fait au conseil, des propositions du roi de France; la résolution, prise par ce conseil sur ces propositions, et la satisfaction du roi Charles XI de la manière, dont M. d'Avaux s'était expliqué sur les subsides arriérés. Les principales matières, dont M. Oxenstiern avait parlé, étaient la joie du roi de Suède de la restitution du duché des Deux-Ponts; le conseil, donné par son maître à l'empereur de ne pas soulever trop de difficultés contre la paix; le désir du même roi d'apprendre, quelles conditions Louis XIV allait offrir à l'Espagne; le désir du roi de Danemarc d'être admis encore en second au rôle de médiateur et la jalousie de la cour de Suède envers le Danemarc. M. Guldenstolpe et M. d'Avaux enfin s'étaient entretenus de l'envoi d'un ministre de Suède en France et du rétablissement des anciennes liaisons entre la France et là Suède. La lettre finit par la communication, que M. d'Avaux doit à M. de Bonrepaux, que cette fois-ci le roi de Danemarc va commencer tout de bon l'une ou l'autre entreprise . . . . . 325.

'A Stolkolm ce 29 Juillet 1693. Lettre particulière. M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il l'informe d'un discours, qu'il a eu avec M. Juel, qui lui a lu une partie d'un écrit, qu'on lui avait envoyé de Danemarc; le prie de faire réflexion au secours, qu'il tire de M. Oxenstiern et de M. Guldenstolpe, et regrette d'être entré en commerce avec M. Jourdan, parceque cela lui attire des lettres ennuyeuses de la part de M. le baron d'Asfelt . . . 338.

20 Aoust 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. d'Avaux. — Il croit à la bonne foi et à la sincérité des intentions de la cour

de Suède pour le rétablissement de la paix de l'empire. Il prescrit à M. d'Avaux ce qu'il aura à répondre à M. Oxenstiern par rapport aux conditions, qui regardent l'Espagne et le prince d'Orange. Vu la manière, dont le roi de Suède a reçu ses communications touchant les arrérages et la restitution du duché des Deux-Ponts, il ne doute nullement, que l'étroite union entre la Suède et la France ne soit renouée sous peu.

'A cette dépêche est joint un appendice de M. de Croissi, dans lequel il lui défend de prêter l'oreille à quelque proposition de M. Oxenstiern, qui ait pour objet le Luxembourg . . . . . 340.

'A Stokolm 5e Aoust 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande, que M. Guldenstolpe ne lui a pas encore remis la lettre circulaire, destinée pour les ministres suédois dans les cours étrangères et contenant les conditions, proposées par le roi de France à l'empereur; que M. Goertz est parti sans aucune satisfaction; que le roi de Suède a consulté M. Bielke sur l'affaire de Saxe-Lauenbourg; ce que M. le baron d'Asfelt a écrit il y a quelques mois à M. Jourdan; qu'on prend l'alarme à la cour de Danemarc des vaisseaux, qu'on arme en Hollande; que la reine régnante, dont la santé commençait à aller un peu mieux, est tombée de nouveau malade et que les médecins n'en espèrent plus rien . . . . . 343.

27 Aoust 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. d'Avaux. — Il regrette de ne pas avoir encore reçu la copie de la lettre circulaire, promise par M. Guldenstolpe; déclare, que la diversion, méditée depuis longtemps par le Danemarc, lui est à présent passablement indifférente, et explique à son ambassadeur ce qu'il aura à dire aux princes de l'empire, qui pourraient s'adresser à lui et qui ont montré le désir de faire des traités de neutralité avec la France 347.

Le 12 Aoust 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Après avoir félicité le roi des glorieux succès, dont ses armes ont été favorisées dans le dernier temps, il l'informe de la mort de la reine régnante et du grand deuil, qu'il a pris à cause de ce décès. Il y ajoute, que les troupes du roi de Danemarc se sont mises en marche; que ce roi aimerait à s'unir à la Suède pour la médiation, mais que la Suède au contraire ne veut avoir rien de commun avec le Danemarc; que M. Oxenstiern aspire toujours à être instruit des conditions, que le roi de France a l'intention d'offrir à

l'Espagne; que lui, d'Avaux, a en attendant fait avouer à ce ministre, que la France devra retenir Luxembourg et Namur . . . . 349.

Le 12 Aoust 1693 à Stockholm. M. d'Avaux à M. de Croissi. — Il lui communique, qu'il a crû devoir prendre le deuil . . . 354.

Le 3 Septembre 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Cette missive contient la réponse du roi à l'avis de la mort de la reine régnante et du deuil, que l'ambassadeur de France a pris. Louis XIV craint, que la lettre circulaire, dont M. Guldenstolpe n'a pas donné part jusqu'ici, ne soit pas si avantageuse à ses intérêts qu'il avait espéré. Il faut absolument que M. d'Avaux se garde, en cas que M. Oxenstiern vienne à parler des conditions, qui regardent l'Espagne, de lui laisser aucune espérance de restitution ou d'équivalent de Luxembourg.

M. Colbert de Croissi joint à cette lettre un mot, pour lui dire, que l'ambassadeur et lui se serviront dorénavant d'un autre chiffre; qu'il aurait valu mieux de ne pas faire tendre les chambres de deuil et qu'il a expédié avec la lettre de condoléance, destinée au roi de Suède, 4000 livres pour les frais de ce deuil. . . . . 354.

'A Stokolm 19 Aoust 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande au roi, que les ministres des alliés ne désavouent plus la prise de la plus grande partie de la flotte marchande anglaise et hollandaise par M. le maréchal de Tourville, mais qu'ils tâchent encore de diminuer, autant qu'il leur est possible, la victoire, que M. de Luxembourg vient de remporter sur le prince d'Orange; que le roi de Suède et le prince royal sont malades; que M. Oxenstiern l'avait entretenu de sa correspondance avec M. Straatmann touchant les conditions de la paix, qu'on conclurait avec l'empereur et avec l'Espagne, de même que du désir des alliés de savoir les conditions, que le roi de France leur proposerait, et des entreprises du roi de Danemarc. Il avertit le roi, que, s'il voudrait l'instruire de ses intentions à l'égard de l'Espagne, il serait à propos, qu'il fût informé en même temps des gratifications, que S. M. se propose de donner, pour attendre son but, sujet sur lequel il communique tout à la fois ses réflexions. Enfin il ajoute au reste, qu'on a dessein en Hollande d'envoyer M. Hop en Danemarc, qui cependant n'a nulle envie d'y aller, et que la diète des états de Suède a été convoquée pour le mois de Décembre . . . . . 357.

Le 10 Septembre 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Pour les raisons, qu'il énumère, il ne désire pas, que son ambassadeur s'ouvre à M. Oxenstiern des conditions de la paix avec l'Espagne. Il soupçonne le seigneur Straatmann d'avoir de l'éloignement pour la paix. Quant aux gratifications il se réfère à ce qu'il a écrit auparavant . . . . . 363.

Extrait d'une lettre d'Hollande, en datte du 12/22 d'Aoust 1693. 365.

Le 26 Aoust 1693 à Stockholm. M. d'Avaux au roi de France. — Il se donne beaucoup de peine, pour démontrer au roi, qu'il a suivi ponctuellement ses ordres par rapport aux gratifications. Pour prouver ce qu'il soutient, il se réfère à mainte de ses lettres précédentes et de celles du roi et expose au long, jusqu'où il est allé dans ses promesses, faites aux Messieurs Oxenstiern, Wrede, Guldenstolpe, d'Asfert, Olivenkrantz, ou, s'il n'a rien promis à quelques-uns d'eux, quel droit ils pourraient faire valoir pour avoir une récompense. De plus il communique ses réflexions sur le temps, auquel il faudrait donner ces gratifications. Ainsi la lettre n'est pour la plus grande partie qu'une répétition de ce qui a été écrit antérieurement, et par le roi à l'ambassadeur, et par celui-ci au roi. Ce qu'elle contient du reste est peu de chose et roule sur un mémoire, présenté par M. Juel, sur l'indisposition du prince royal et sur un second mariage éventuel du roi . . . . . 366.

Le 26 Aoust 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il témoigne être bien mortifié de ce que le roi a pu croire, qu'il l'ait engagé contre ses ordres. Tandis qu'avant sa venue en Suède on promettait et faisait profusément des gratifications à plusieurs personnes, c'est précisément lui, qui a ménagé l'argent du roi, ce qui l'a presque brouillé avec M. le major Vellingk. Il assure, que pendant cette année-ci on a plus fait pour vingt mille écus, qu'on ne fit il y a deux ans pour cinquante . . . . 377.

Le 17 Septembre 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Sauf quelque restriction le roi avoue, que M. d'Avaux s'est bien justifié à l'égard des engagements, dans lesquels il est entré de sa part envers les ministres de la cour de Suède. Il lui fera remettre le plus tôt qu'il sera possible le fonds nécessaire, pour acquitter les gratifications, l'invite à mander ses sentiments, s'il en juge d'autres nécessaires, et le prie de se désabuser quant au carac-

tère de ce qu'il a accordé en 1690 à quelques-uns des ministres suédois. Le roi ne trouve pas, que l'empressement, que le comte d'Oxenstiern témoignait à faire accepter par les princes et les états de l'empire les conditions de paix, qu'il avait offertes, ait eu aucune suite. 379.

'A Stokolm le 2 Septembre 1693. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Ayant reçu la relation imprimée de la bataille de Neerwinden, il fait encore une fois son compliment au roi sur la grande victoire, remportée par ses armes. Les nouvelles, qu'il transmet à Louis XIV, ont trait à la maladie du prince royal, qui dure toujours; à l'enterrement de la reine, qui apparemment se fera au mois de Décembre; au départ prochain de M. Juel; aux contributions, que le roi de Danemarc tire des états de Saxe-Lauenbourg; à l'arrivée de M. Imhoff, envoyé du duc de Wolfenbüttel, avec qui il a eu un entretien et qui lui a fait une proposition assez vague. 381.

'A Stokolm le 2 Septembre 1693. Lettre particulière. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il espère recevoir bientôt la nouvelle du rétablissement de la santé de Sa Majesté, attaquée de la fièvre. 'A l'égard de la lettre du seigneur Jourdan au baron d'Asfelt, que M. le secrétaire des affaires étrangères lui a envoyée, il y répond par l'envoi d'un extrait d'une lettre du baron d'Asfelt à M. Jourdan, datée du 10/20 Mars 1693, dans laquelle ce baron indique, que M. Jourdan peut attendre quelque récompense, s'il réussit à persuader l'électeur de Saxe de ne rien faire. . . . . 384.

Extrait de la lettre du baron Dasfeldt au Sr. Jordan de Copenhague ce 20/10 Mars 1693 . . . . . 385.

Le 24 Septembre 1693 à Fontaineblau. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. -- Il approuve la manière, dont son ambassadeur s'est conduit envers M. Juel et M. Imhoff; mais il est surpris, que la cour de Suède se contente d'avoir donné part à la diète des offres, qu'il a faites pour la paix de l'empire, sans les avoir communiquées à la cour de Vienne. Il lui recommande de tâcher de pénétrer, quelle peut être la cause de cette maniére d'agir . . . . . 386.

'A Stokolm le 9 Septembre 1693. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il assure, que le roi de Suède souhaite toujours passionnément de procurer la paix à l'empire, et envoie à Sa Majesté une copie de la lettre, écrite par le dit roi à ses ministres dans les cours étrangères touchant les conditions de paix, sans les annotations

cependant, qui y ont rapport. Puis il mande, que l'envoyé de l'empereur et celui de Hollande ne sont pas trop contents l'un de l'autre, puisque le premier trouve les propositions du roi de France raisonnables, tandis que l'autre se déclare plus fortement que jamais contre la paix; répète le contenu des discours, qu'il a eus plus d'une fois avec M. Oxenstiern sur les affaires d'Espagne, et finit en ajoutant, qu'on a mis à mort le laquais de M. Luxdorph . . . . . 387.

Copie de la lettre du roy de Suède à ses ministres dans les cours estrangères touchant les conditions de paix . . . . . 391.

Le 1e Octobre 1693 à Fontaineblau. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — La lettre du roi de Suède, dont M. d'Avaux lui a envoyé une copie, prouve sans aucun doute les bonnes et sincères intentions du dit roi pour le rétablissement de la tranquillité publique et lui donne lieu de croire, que ses ennemis profiteront à la longue de la médiation de la Suède. En lui faisant connaître ses sentimens à cet égard Louis XIV prescrit en même temps à son ambassadeur de s'efforcer d'apprendre, quelle résolution pourraient prendre les alliés et le roi de Suède, en cas que le prince d'Orange s'obstinât à vouloir empêcher l'accommodement pour son intérêt particulier, encore que la France accordât des conditions, convenables à l'état présent des affaires de l'Europe. Enfin il lui enjoint de sonder la cour, où il est, si elle l'aurait pour agréable, qu'on lui proposât un double mariage, du roi de Suède avec la princesse de Danemarc et du prince de Danemarc avec la princesse de Suède . . . 393.

'A Stokolm ce 16 Septembre 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Cette lettre de l'ambassadeur au roi contient une ample exposition des vues apparentes du roi de Suède et de M. Oxenstiern par rapport au chapitre de la paix, suivie du résumé d'un entretien important, qu'il a eu avec le dit ministre, sur la réponse qu'il avait reçue de M. Straatmann aux offres du roi de France. M. Oxenstiern luy ayant remis l'extrait d'une lettre de M. Horn, qui avait pour sujet les conditions de paix, exigées par l'empereur, il a refusé, après l'avoir lu, d'en instruire le roi son maître; mais il a crû pouvoir se permettre de communiquer à M. Oxenstiern par manière de discours ses idées sur les propositions de l'empereur. De même que lui, M. Oxenstiern a discuté ensuite, par manière de conversation, les différents partis, qu'on pouvait prendre, et lui a dit, que l'empereur, demandant à ses alliés, à quelles conditions ils voulaient faire la

paix, les avait exhortés à ne pas s'attacher si fort à leurs intérêts particuliers, qu'ils en oubliassent le bien public. Ce ministre aimerait à avoir un mémoire bien spécifié des conquêtes, faites par les armes de la France en Catalogne, et des vigueries, qui en dépendent; mais il n'a pu le fournir faute de connaissances exactes de cette matière. Ce qu'il lui a aussi appris c'est qu'il n'est plus si bien auprès du prince d'Orange qu'il a été, et qu'il est très mécontent du Danemarc, qui, selon lui, agit toujours de mauvaise foi en toutes choses. Il a prié l'ambassadeur, pour avancer les négociations, de faire en sorte que le roi de France fasse quelque ouverture pour les alliés. En général M. d'Avaux est convaincu des bonnes dispositions du roi Charles XI et de son ministre Oxenstiern et est d'avis, qu'il est important de les y maintenir . . . . . 395.

Lettre particulière. Le 16 Septembre 1693 à Stokholm. M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il joint cette lettre à celle, qui précède, pour expliquer un passage de celle, qu'il a adressée au roi, passage relatif aux cessions, qu'on pourrait requérir de l'Espagne . . 407.

Le 15 Octobre 1693 à Fontainebleau. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il désapprouve si fort les propositions de la cour de Vienne, qu'il n'y répondra du tout; mais puisque le roi de Suède et M. Oxenstiern ont un sincère désir de procurer le rétablissement de la paix, il trace dans cette lettre un plan complet de ses intentions, afin de terminer avec ce ministre cette importante affaire. Par conséquent, après avoir marqué, combien les conditions, qu'il a stipulées pour l'empire, sont raisonnables et équitables, il énumère celles, qu'il veut concéder à l'Espagne, aux États Généraux des Provinces-Unies, au prince-évêque de Liège, au duc de Lorraine, au duc de Mantoue et à l'Angleterre. Il lui semble, qu'il faudra que les alliés soient satisfaits de ces conditions-là. Bien que la question de la succession d'Espagne soit une chose prématurée, il se déclare enclin à consentir, si l'empereur est porté à le faire avec lui, qu'en cas de mort du roi d'Espagne sans enfants l'électeur de Bavière et les Pays-Bas. Même il ne s'y oppose pas, qu'après la paix conclue on se remette à l'arbitrage du roi de Suède, afin de régler par un traité éventuel entre l'empereur et la France tout ce qui a rapport aux états, que le roi d'Espagne possède, à la réserve des Pays-Bas. Il ordonne à son ambassadeur de se borner aux déclarations susdites, d'éviter toute discussion et de tâcher d'effectuer une prompte conclusion. Personne n'a à craindre, que la victoire, remportée récem-

ment par M. le maréchal Catinat, ni la prise de Charleroi n'apporte de changement aux offres, qu'il a faites. Pour ce qui regarde l'enterrement de la reine, M. d'Avaux pourra y assister plutôt comme à un spectacle public qu'à une cérémonie de protestants. Il espère, que le comte Bielke soit provisoirement content des preuves, qu'il reçoit de la continuation de l'estime du roi de France . . . 409.

'A Stokolm 23 Septembre 1693. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il mande, que le comte Oxenstiern lui a fait connaître, que le roi de Suède est très sensible aux marques, que le roi de France lui donne de la part, qu'il prend à son deuil, et expose les arguments, qui prouvent la sincérité des bonnes dispositions de ce ministre, sur lequel cependant on ne peut compter, comme on pourrait le faire sur M. Bielke ou sur M. d'Asfert. De plus il rapporte, que la liquidation des dommages, que les Anglais et les Hollandais ont fait au commerce des Suédois, touche à sa fin et que M. van Heeckeren a ordre de faire une nouvelle proposition, qui nuirait peut-être aux intérêts de la France . . . . . 418.

'A Stockholm le 23 Septembre 1693. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il rapporte ce dont il a déjà parlé dans une dépêche précédente, que Oxenstiern, mû par la jalousie contre le Danemarc, l'a prié, il y a quelque temps, de permettre au secrétaire de la chancellerie suédoise de prendre copie de plusieurs raisonnements et réflexions, se trouvant dans la lettre du roi de France à M. de Bonrepaux; qu'il a acquiescé à cette prière; que M. Oxenstiern a envoyé ces notes à la Haye; que, de même que M. Staremberg et M. van Heeckeren, il a fait tendre pour environ six semaines ses chambres de deuil, à l'exception toutefois de sa chambre d'audience; qu'il désire être instruit de la volonté du roi touchant la question, s'il assistera à l'enterrement de la reine; quel est le caractère et quelles sont les fonctions de M. Holp, premier écuyer du roi de Suède; quel jugement ce M. Holp porte sur l'accueil, qu'on lui a fait en France et en Espagne; qui est ce M. Cronstrom, guide de M. Holp; quelle réponse il fera à M. Bielke, des lettres duquel il lui envoie un extrait . . . . . 422.

Extrait de ce qui a esté ecrit à Mr. Davaux par Mr. Bielke. 426.

'A Stockholm ce 30e Septembre 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Les sujets, traités dans cette dépêche, sont les

suivants: la reprise de la fièvre du roi de Suède et la demande de M. Oxenstiern, qui s'est adressé à lui pour avoir du quinquina; une description de la personnalité entière de M. Oxenstiern et de sa conduite à l'égard des négociations de la paix; la résolution du roi de Suède de se plaindre à l'empereur et à la diète de Ratisbonne de la manière inconvenante, dont on s'est déchaîné à Ratisbonne contre la Suède; une justification des paroles, dont le roi de Suède s'est servi en faisant part à la diète des offres du roi de France; une peinture du caractère et des qualités du roi Charles XI, appuyée de preuves; un avis, tiré de la connaissance du caractère de ce roi, sur la meilleure façon de négocier avec lui; une indication des vraies intentions de M. Straatmann; un éclaircissement plus précis de ce qu'il a écrit dans une de ses lettres touchant les nouvelles gratifications, qu'il y aura à distribuer; la répétition de ce qu'il a mandé plus tôt par rapport aux propositions de M. van Heeckeren; une déclaration du roi de Suède portant, qu'il ne prétend pas recevoir de satisfaction pour les pertes, essuyées par ses sujets, si l'on ne travaille pas en même temps à la liquidation des dommages, souffertes par le Danemarc; un discours, qu'il a eu avec l'envoyé de Wolfenbüttel, qui lui a remis un projet des vues et des prétentions de ses maîtres, qu'il envoie avec cette dépêche-ci à Sa Majesté; une demande de ce même envoyé, qu'il plaise au roi de France de prêter une somme de cent mille écus aux ducs de Wolfenbüttel, accompagnée d'une offre, faite à lui, d'Avaux, d'en retenir dix mille; le départ prochain de M. Senf, envoyé de l'électeur de Saxe . . . . 431.

Lettre particulière. M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il lui propose de mander à M. Frischmann d'avoir correspondance avec lui . . . . . 442.

23 Octobre 1693 à Choisy. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — A propos de ce que M. d'Avaux lui a écrit par rapport au quinquina il le dissuade de trop s'ingérer des soins de la santé du roi de Suède. Puis il lui ordonne de ne plus se mêler de la négociation des affaires du duché de Wolfenbüttel. Du reste la lettre n'est que l'écho de celle, à laquelle elle sert de réponse 444.

A Stockholm le 7 Octobre 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Cette lettre contient des réflexions de l'ambassadeur, relatives au chapitre des gratifications et à la conduite, qu'il aura à tenir à l'égard de M. Oxenstiern. En outre elle renferme plusieurs

nouvelles, savoir, que le mariage du prince de Holstein-Gottorp, qui va quitter Stockholm dans huit jours, est devenu moins vraisemblable à cause de la vie licencieuse, qu'il mène; que le roi Charles XI épousera ou la princesse de Holstein ou une des princesses de Mecklenbourg; que M. le comte d'Asfert est sur le point de revenir, de même que M. le comte de Stembock; que la levée du siége de Belgrade est regardée à Stockholm comme une chose considérable; que malgré Madame la comtesse de Staremberg il joue et soupe deux ou trois fois la semaine chez M. Oxenstiern . 446.

'A Stockholm 7 Octobre 1693. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il se justifie de ce qu'il a promis de l'argent non seulement à M. Oxenstiern, mais aussi à d'autres, et décrit au long la place, qu'il pense occuper lors de l'ouverture de la diète des états du royaume . . . . . 450.

29 Octobre 1693 à Versailles. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il consent, que son ambassadeur suive le projet touchant les gratifications, dont il l'a informé dans une de ses lettres précédentes; l'invite à insinuer avec toute l'adresse et la circonspection nécessaires à M. Oxenstiern, que ses ennemis aient à accepter ou à refuser ses propositions avant la campagne prochaine, et lui prescrit, quelles démarches il a à faire par rapport au plan d'une double alliance entre les deux couronnes du Nord. — 'A cette lettre est joint un postscriptum de M. le secrétaire d'état des affaires extérieures, afin de lui communiquer, que M. de Pontchartrain n'a pas encore assez de fonds à sa disposition, pour lui envoyer les sommes d'argent, qu'il a à distribuer aux ministres de Suède . . . . . 452.

'A Stockholm le 14 Octobre 1693. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il rend compte de la voie, qu'il a crû devoir suivre par rapport à la question, s'il est à propos de convoquer sur-le-champ ou plus tard une assemblée, pour entrer en conférence sur tout ce qui pourroit rétablir la paix entre les princes, qui sont actuellement en guerre; des considérations, qu'il a à l'égard d'une proposition, que l'envoyé de Wolfenbüttel a à faire à la cour de Suède de la part de l'évêque de Munster, et de diverses matières, objets d'un discours, qu'il a eu avec M. Oxenstiern, nommément de la conduite de M. Snolski à la diète de Ratisbonne; d'une déclaration de l'empereur, faite à cette diète-là; des nouvelles propositions de paix de l'empereur, que M. Horn va envoyer incontinent; d'une exhortation, adres-

sée par M. Oxenstiern à M. Starembergs; d'un [illegible] ou affidavit du chancelier de Suède touchant les dispositions peu bienveillantes de l'empereur pour le prince d'Orange; d'une déclaration, faite par M. Oxenstiern à M. van Heeckeren; d'un reproche, qu'il s'est attiré de la part de ce même chancelier à cause des ouvertures, faites par M. Lillienrot au grand-pensionnaire de Hollande sur les lettres, que son ambassadeur avait reçues de M. Palmquist. Il finit en ajoutant des conseils, que Sa Majesté témoigne quelque confiance particulière au roi de Suède et à M. Oxenstiern, et que, si elle veut apprendre quelque chose de M. Lillienrot, elle prenne la voie de M. Olivekrantz. En dernier lieu il informe le roi du départ du prince de Gottorp, qui, si la guerre continue, ira servir vraisemblablement l'année prochaine dans l'armée des impériaux sur le Rhin . . . 45.

Le 5e Novembre 1693 à Marly. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il lui témoigne sa satisfaction de l'éclaircissement, qu'il a donné par sa dernière dépêche sur l'attitude de M. Smidt; ne doute nullement de la prompte conclusion de la paix, vu que, nonobstant les bonnes nouvelles, qui lui affluent de toutes parts, il persiste dans ses propositions modérées et que les affaires du prince d'Orange ne sont pas assez importantes, pour troubler, elles-seules, le repos de l'Europe; trouve, que son ambassadeur a agi prudemment en ne pas appuyant la négociation, qui avait pour but de persuader le roi de Suède à entrer dans l'union des princes, qui désirent la paix, et croit ne pouvoir plus différer longtemps de donner quelque explication à la cour de Danemarc sur ce qu'il veut faire en faveur des États Généraux . . . . . 46.

Le 21 Octobre 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rapporte, quel est le contenu de la lettre de M. Horn, relatif aux nouvelles propositions de l'empereur; qu'il n'a pas jugé à propos de sonder encore M. Oxenstiern sur la résolution, que pourraient prendre les alliés et le roi de Suède, en cas que le prince d'Orange ne cessât de vouloir empêcher tout accommodement pour son intérêt particulier; qu'il est étonné, qu'aucun de ceux, qui dans leurs lettres, écrites à Sa Majesté, ont jugé le caractère et les dispositions du chancelier de Suède, l'ait bien appréhendé; que les intentions et la fermeté de ce ministre sont de nature, qu'on a à se garder d'en augurer trop de bien pour le service du roi de France; que l'enterrement de la reine se fera le 28 Novembre vieux style; que,

selon lui, on n'a pas lieu d'espérer, que le double mariage se fasse, dont il est question dans une des lettres du roi; qu'en attendant il a confié à l'envoyé de Danemarc l'ordre, qu'il a reçu sur cela de Sa Majesté . . . . . 467.

Le 12 Novembre 1695 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il lui prescrit de communiquer sans délai à M. Oxenstiern tout le pouvoir, qu'il lui a donné par sa dépêche du 15 Octobre, pour que ce ministre se hâte de faire insinuer ses offres aux États Généraux et de les bien faire valoir, afin de réfuter par là les faux bruits, qui courent en Hollande sur les conditions, qu'il veut concéder; lui explique, pourquoi il diffère de répondre aux pressantes instances du roi de Danemarc, se rapportant aux conditions, qu'il se propose d'accorder à l'Espagne; le prie de conclure par quelque écrit ou convention, si la négociation du chancelier est assez avancée pour cela, espérant, que le roi de Suéde et M. Oxenstiern comprendront, que, puisque la saison s'avance, il n'y a pas de temps à perdre . . . . . 472.

M. Colbert de Croissi à M. le comte d'Avaux. — Cette lettre contient une répétition des ordres, que le roi a donnés dans celle, qui précède, à son ambassadeur . . . . . 475.

Le 28 Octobre 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande, que la nouvelle de la prise de Charleroi est arrivée à Stockholm et qu'on est surpris de l'inactivité du prince d'Orange; qu'il a été voir M. le comte d'Asfert, qu'il a convaincu de la nécessité, qu'il y avait, que le roi de Suède fît passer des troupes en Allemagne et s'expliquât nettement sur les conditions de paix, proposées par le roi de France; qu'à ce qu'il estime il serait du bien du service de Sa Majesté, de payer tout de suite des gratifications à M. d'Asfert, à M. Olivenkrantz et au lieutenant-colonel, dont il a écrit plus d'une fois; qu'il y a plusieurs officiers suédois, qui, si la guerre continue, souhaitent de servir dans l'armée française, qui fera la guerre en Flandre; que le roi de Suède encourage cette inclination; que parmi ces officiers il en est un, le comte de Lely, beau-fils du comte Wrede, qu'il recommande spécialement à la faveur du roi; que le roi de Suède ajoute beaucoup de foi aux relations, que lui envoient les officiers suédois, qui servent dans les armées du roi de France; que le dit roi de Suède est enrhumé et que le prince royal est retombé malade . . . . . 476.

Le 19 Novembre 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il n'a pas refusé plus longtemps d'entrer le roi de Danemark les conditions, qu'il offre pour rendre la paix générale, s'assurant, qu'en attendant le roi de Suède, à son tour, sans tarder davantage, en fera part aux États Généraux: Il enverra à M. d'Avaux les sommes, requises pour les gratifications: s'assure, que ces propositions seront bien reçues, tant à Vienne, qu'à la Haye, et admet les ministres les officiers suédois dans ses armées. . . 481.

Le 6 Novembre 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il s'acquittera de la commission, dont le roi l'a chargé, dès que M. Oxenstiern aura reçu la réponse de l'empereur, qu'il attend un de ces jours, et a persuadé à l'envoyé de Wolfenbüttel de communiquer en confidence à M. Oxenstiern, que plusieurs princes de l'empire ont résolu de s'unir ensemble pour l'acceptation de la paix. En se conduisant de la sorte il espère effectuer, que tous les motifs possibles concourront, qui puissent presser M. Oxenstiern d'agir avec zèle. Ce qu'il écrit de plus c'est, que la province de Frise a déclaré dans l'assemblée des États Généraux, qu'elle trouvait les offres du roi de France pour l'empire très raisonnables; que M. van Heecheren ne visite plus M. le chancelier de Suède; qu'on est surpris à la cour, où il est, de la série de victoires, remportées par les armes de Sa Majesté; qu'on y croit, que le duc de Savoye sera obligé de faire la paix; qu'il tâchera de remettre l'esprit de M. Bielke, qui pourrait bien être appelé un jour à remplacer M. Oxenstiern, âgé de soixante treize ans . . . . . 484.

Le 26 Novembre 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il approuve les démarches, faites par son ambassadeur, pour porter le comte d'Oxenstiern à donner le premier acheminement à la paix, et est d'avis, qu'il y a bien de l'apparence, que ce ministre réussira. . . . . 488.

Le 11 Novembre 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Après avoir corrigé un passage d'une de ses lettres précédentes, dans laquelle le mot de „recette" doit avoir été omis par mégarde, il rend compte d'une tentative de M. Guldenstolpe pour lui donner l'alarme sur la fermeté du roi de Suède, qui cependant avait échoué, et d'un discours, qu'il a eu avec M. Oxenstiern, qui est très mécontent de la réponse, qu'il a reçue de l'empereur, et qui changera sa manière de négocier avec la cour de Vienne. 490.

Le 30 Novembre 1693 à Versailles. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Se référant à ce que M. d'Avaux lui a écrit à l'égard de M. Guldenstolpe et de M. le comte d'Asfert, il est d'avis, qu'il convient de donner le plus de marques de son estime à ceux d'entre les ministres suédois, en qui on peut avoir le plus de confiance. Puisque la cour de Vienne montre si peu de penchant pour la paix, il aurait été à souhaiter, que la couronne de Suède eût fait donner part aux États Généraux des conditions de paix, offertes par la France . . . . . 493.

Le 18 Novembre 1693 à Stokholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rapporte, qu'il s'est expliqué à M. le comte Oxenstiern d'une partie des conditions, que le roi veut bien offrir aux alliés de l'empereur, savoir principalement de celles, qui regardent le duc de Lorraine et le roi d'Espagne; que M. Oxenstiern donnera part à la cour de Vienne tant de ces conditions, qu'il présentera seulement comme des propositions, faites par le roi son maître, que de ce qui a trait à la renonciation à la succession d'Espagne, au sort des Pays-Bas Espagnols et à la ville de Casal; que, puisqu'en attendant on avait appris la mort de M. Strastmann, le chancelier ordonneroit à M. Horn de s'adresser à M. Kinsky; que M. Oxenstiern fera tout son possible, pour engager le roi de Suède à procurer une assemblée de paix; quelle déclaration, relative à la paix, le chancelier a faite dans sa harangue à la diète; que M. d'Asfert et M. Wallenstedt lui ont promis de s'entremettre, pour faire persuader le roi d'agir fortement; quelle cabale M. Guldenstolpe, mécontent de ce qu'il n'avait pas reçu d'argent, avait tramée; le sommaire d'une conversation, qu'il a eue avec ce même Guldenstolpe, avec qui il ne veut pas se brouiller, parcequ'il pourrait devenir un jour le successeur de M. Oxenstiern; qu'il a rassuré le comte d'Asfert, qui commençait à craindre, qu'on ne l'amusât de la part du roi de France de belles paroles; quelles sont ses opinions à l'égard des gratifications, aussi bien de celles, qu'il faudra payer tout de suite, que de celles, qu'on distribuera plus tard; que le duc de Wurtemberg a envoyé un officier à la cour de Suède, pour la prier d'intercéder en sa faveur auprès du roi de France, et ce qu'il a dit touchant cette demande non seulement à M. Oxenstiern, mais aussi à cet officier lui-même, qui est venu lui parler là-dessus . . . . . 494.

Le 10 Décembre 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le

comte d'Avaux. — Il s'assure, que son ambassadeur n'aura pas perdu de temps, pour informer M. le comte Oxenstiern de tout ce qu'il a donné pouvoir d'offrir, et que ce ministre, pour rétablir la tranquillité publique, aura pris la voie des Provinces-Unies; est fort surpris de la déclaration, faite par M. Lillienrot au grand-pensionnaire sur les dispositions, qu'on lui prête à l'égard des Pays-Bas Espagnols; approuve les propositions de M. d'Avaux, qui regardent les gratifications, pourvu que les messieurs, qui les recevront, veuillent bien toucher les sommes, qui leur sont dues, à Paris, et déclare ne pas pouvoir se départir des conventions, faites avec le duc de Wurtemberg . . . . . 508.

'A Stokolm 21 Novembre 1693. M. le comte d'Avaux au roi Louis XIV. — Il donne une description très exacte de la composition des états du royaume et de la manière, de laquelle tout s'est passé lors de l'ouverture de la diète, et mande premièrement, qu'il a refusé l'offre, qu'on lui avait faite, d'engager le duc de Hanovre dans les intérêts de la France; ensuite, que M. Lillienrot a écrit à M. Olivenkrantz beaucoup de particularités sur les propositions, faites par la Frise dans l'assemblée des États Généraux; en dernier lieu, que plusieurs membres de ces états étaient venu voir M. Lillienrot, pour le prier de faire en sorte que la Suède offrît sa médiation . . 510.

'A Stokolm 25 Novembre 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Les matières, que cette lettre traite, sont les suivantes: l'avis, transmis par M. Horn, que vraisemblablement ce sera M. Kinsky, à qui il aura à s'adresser dorénavant pour la négociation de la paix; la conviction de M. d'Avaux, que par ce change, M. Kinsky au lieu de M. Straatmann, la France aura beaucoup gagné; la réponse, que le roi de Suède a donnée à l'envoyé de Danemarc sur sa demande, si ce roi ne voulait pas user de représailles contre les Hollandais; la crainte de M. Oxenstiern, que M. Horn ne fût révoqué sous peu, et l'occasion, que lui, d'Avaux, a trouvée par là de mettre M. le comte d'Asfert dans la négociation et de le faire agir conjointement avec le chancelier; la conférence, qu'il a eue avec M. le comte Wallenstedt et avec deux députés de la diète; la communication, qu'il a faite à Messieurs Oxenstiern et d'Asfert, que les ennemis auront à décider avant la campagne prochaine, s'ils acceptent ou refusent les propositions du roi de France; une autre communication, donnée à M. Oxenstiern, qu'il se pourrait, que, si la Suède

ne pressait davantage la négociation, la France s'adressât aussi à d'autres princes, afin d'obtenir la paix par leur concours; l'aversion du chancelier pour la coopération du Danemarc aux travaux de la négociation de la paix; la certitude, qu'il a, que la conduite, qu'on a tenue jusqu'ici, est la meilleure, qu'on ait pu choisir; la promesse de M. Oxenstiern, qu'il ferait tous ses efforts, pour empêcher, que la Suède n'envoie des secours aux États Généraux; les trois articles, proposés par le roi de Suède à la diète; la nécessité de payer promptement les gratifications, dues à M. d'Asfert, à M. Olivenkrantz et au lieutenant-colonel . . . . . 515.

Lettre particulière. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il fait parvenir à M. le secrétaire d'état des affaires extérieuses un mot de rectification touchant le montant des sommes, qu'il a promises aux ministres suédois, et l'avertit, que, sans faire tort au service du roi, on ne peut différer davantage les payements, dont il a parlé dans sa lettre, adressée au roi . . . . . 525.

Le 17e Décembre 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Il espère, que la cour de Suède ne tardera plus à faire part aux États Généraux des Provinces-Unies des conditions, auxquelles on peut faire la paix générale; approuve fort les démarches, faites par son ambassadeur pour l'avancement du grand ouvrage; lui assure, qu'il aura bientôt l'argent, requis pour les trois personnes, qu'il a nommées; réfute quelques erreurs, qui se trouvent dans une lettre, écrite par le ministre de Wolfenbüttel à l'évêque de Munster; explique les raisons, qui l'ont porté à informer les princes neutres des conditions, auxquelles on peut rétablir le repos de toute l'Europe, et ne voit dans une lettre, qu'il a reçue de M. Bonrepaux, aucune preuve de contentement du roi de Danemarc de l'accommodement de la Suède avec les Provinces-Unies. . . . . 526.

A Stokolm 2e Décembre 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — C'est encore un grand nombre de sujets, dont il rend compte au roi dans cette dépêche. Il rapporte, qu'il a informé M. Oxenstiern de tous les avantages, que la France veut accorder à l'Espagne; qu'à ce que ce chancelier lui a dit en confidence, le prince d'Orange avait intercepté des lettres, dans lesquelles se révélaient des dispositions hostiles pour ce prince; que l'empereur avoit chargé en effet M. Kinsky de la négociation secrète de la paix, à propos de quoi il demande au roi, s'il ne serait pas convenable, qu'en cas

d'acceptation des conditions l'empereur et les États Généraux signassent et que lui, ambassadeur, signât les offres; qu'il y a des démêles entre le roi de Suède et le prince de Birkenfeld, relatifs au duché des Deux-Ponts, et que de part et d'autre on avait mis les pièces entre les mains de M. de Barbesieux; que les comtes Oxenstiern et d'Asfert ont entretenu le roi de Suède des nouvelles conditions, proposées par la cour de France; qu'ainsi cette affaire était en assez bon train, lorsque des avis, en partie erronés, sur les offres de la France, que M. Oxenstiern avait reçus de Hollande et provenant, à ce qu'il paraît, de la couronne de Danemarc, ont failli tout gâter, en ce qu'ils ont suggéré au chancelier l'idée, que le Danemarc avait eu la préférence quant à la communication des conditions de la paix; que cependant M. d'Avaux l'avait détrompé, mais lui avait fait entrevoir en même temps, que le roi de France se croirait apparemment bientôt obligé à mettre le roi de Danemarc en état de faire part des mêmes propositions, qu'elle avait déjà confiées à la Suède; que le bruit court à Stockholm, que M. Dickvelt était allé à Bruxelles pour négocier la paix, mais que le roi de France avait refusé d'y envoyer quelqu'un; que M. Lillienrot a écrit, que le prince avait fait partir pour Vienne M. Goertz, afin d'exhorter l'empereur à conclure la paix avec le Turc, pour pouvoir tourner toutes ses forces contre la France; que M. Oxenstiern avait fait prier le roi de Pologne de ne pas envoyer le seigneur Moresa à la cour de Suède; que c'est M. Guldenstolpe, qui a induit M. van Heeckeren à demander des troupes au roi de Suède; qu'il a assisté à la clôture de la diète; que M. Bielke, qui pourrait bien être placé à la tête des affaires, quand M. Oxenstiern venait à mourir, lui a écrit encore depuis peu des lettres, dans lesquelles il insiste pour avoir quelque réponse sur les demandes, qu'il a adressées à Sa Majesté française; ce que c'est que, selon M. d'Avaux, on pourrait peut-être faire en faveur de M. Bielke, qui n'ira pas au service des Vénitiens; enfin, que le roi de Suède a donné une réponse négative sur le mémoire présenté par l'envoyé de Wolfenbüttel, tendant à obtenir de ce roi la promesse de concourir avec le duc de ce pays, afin d'obliger l'empereur à la paix . . . . . 529.

Le 24 Décembre 1693 à Versailles. Le roi Louis XIV à M le comte d'Avaux. — Quoiqu'il n'y ait aucune raison de penser, que l'empereur voudra convenir promptement de l'acceptation pure et simple des propositions, qu'il lui a faites, il ordonne à son ambas-

sadeur de ne pas faire de difficulté de les signer. Les différents avis, venus de Hollande et d'ailleurs, montrent clairement, que le dessein du prince d'Orange ne tend qu'à éloigner toute négociation de paix. Il est impossible, que le roi de Danemarc ait pu faire usage de ses dernières offres, dont il a donné part à M. de Bonrepaux, avant que la couronne de Suède ait pu les faire communiquer où elle l'aura jugé à propos. Quand même ces conditions, qui deviendront vraisemblablement publiques avant la fin de la semaine courante, ne produiraient pas dans les pays étrangers tout le bon effet, qui est à désirer pour le bien général de la Chrétienté, il s'en réjouit, parcequ'il a fait voir par là à ses sujets, qu'il travaille à leur procurer la paix. Pour ce qui est du duché des Deux-Ponts, il fera examiner, ce qui se peut faire dès à présent pour la satisfaction du roi de Suède. Il invite M. d'Avaux à assurer M. le comte Bielke de ses sentiments d'estime et d'affection et donnera ordre, que sa pension lui soit payée bientôt; mais il ne peut lui permettre, à cause de la différence de religion, d'acheter des terres dans son royaume . . . . . 539.

'A Stokolm 9e Décembre 1693. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Les sujets, dont il rend compte au roi, sont les suivants: M. Oxenstiern a réitéré l'ordre, donné il y a peu de temps à M. Lillienrot, d'agir auprès de ceux, qui sont enclins à avancer l'ouvrage de la paix, et, quoique mécontent de M. van Heeckeren, il a crû devoir informer cet envoyé des propositions du roi de France, qui en attendant sont devenues publiques à Stockholm. M. Wallenstedt l'a prié lui, d'Avaux, de lui donner des mémoires et des instructions, pour pouvoir parler au roi de Suède avec quelque fondement sur l'état des affaires présentes. M. Wrede a aussi promis de s'y employer. M. Guldenstolpe est plus empressé que jamais. Le comte d'Asfert persiste à servir fidèlement; mais il croit qu'on l'amuse avec de belles paroles. Ceci fera quelque préjudice aux intérêts du roi, car la Hollande a donné un régiment à son fils, et il sait, que M. Guldenstolpe et M. Vellingk ont reçu des sommes d'argent du roi de France. C'est pour ces raisons et d'autres, aussi en égard des frais du change et du courtage, que l'ambassadeur prie le roi de prendre en considération la question, s'il ne serait pas juste de rehausser un peu la gratification, destinée à M. d'Asfert. Le même ambassadeur a eu nouvellement un entretien fort vif avec M. le général major Vellingk, qui ne demandait pas moins

de trente mille écus en faveur des comtes Wrede, d'Asfert et Guldenstolpe. M. van Heeckeren tient des discours, marquant un grand éloignement pour la paix. Le but principal de la venue de l'officier du duc de Würtemberg, au dire de quelqnes-uns, est de proposer le mariage d'une princesse de Würtemberg avec le roi de Suède. Il y a peu d'apparence, qu'il réussira. M. le duc de Wolfenbüttel et d'autres princes, qui s'opposent au neuvième électorat, ont offert à l'empire dix mille hommes, sous condition qu'il révoque cet électorat. La résolution la plus importante de la diète, qui vient de finir, est celle, qui établit absolument la souveraineté des rois de Suède et que tous les membres ont signée. L'enterrement de la reine de Suède a eu lieu au jour fixé. M. le comte d'Asfert continue à rendre de bons offices. . . . . 542.

Le 9e Décembre 1693 à Stokholm. M. d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il conjure le secrétaire d'état de faire en sorte, que les gratifications aux trois personnes, qu'il sait, soient payées incessamment; puis il décrit en quelques mots l'état délabré de ses finances. 551.

Le 31 Décembre 1693 à Versailles. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il est d'avis, que, si les bonnes intentions du roi de Suède et du comte Oxenstiern sont bien exécutées, elles donneront un grand acheminement au rétablissement de la tranquillité publique. Si le dit roi continue à parler fortement dans ce sens-là, il verra bientôt ceux, qui ont de l'éloignement pour la paix, déférer à ses conseils et accepter sa médiation. En même temps que cette dépêche il envoie à son ambassadeur trois lettres de change, servant à l'acquittement des gratifications des trois messieurs, qu'il indique. Quant à M. le comte d'Asfert, l'un des trois, il est surpris, qu'il a engagé son fils dans le service de ses ennemis. Il se réjouit de l'agrandissement de la puissance du roi de Suède. — A cette dépêche du roi est ajouté un mot du secrétaire d'état des affaires étrangères, pour donner à l'ambassadeur quelque éclaircissement sur la destination, attribuée aux lettres de change, et lui dire, que dans peu il touchera une partie de ses appointements. Il y joint le plein pouvoir, dont il est fait mention dans la lettre précédente du roi . . 551.

Le 16 Décembre 1693 à Stokholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il rapporte, qu'il a reçu de divers côtés les compliments de M. Kinsky; que ce ministre avait demandé à M. Oxen-

stiern, si l'on pouvait se reposer sur les propositions faites par la Suède à Vienne de la part du roi de France: qu'il avait dit à M. Oxenstiern, que l'empereur devait se confier à la parole du roi de Suède: que cependant il était prêt à lui donner une seconde fois les conditions, offertes par la France à l'empereur, et que, si l'empereur voulait en faire signer l'acceptation, lui, pour sa part, il en ferait autant; que le comte Oxenstiern est persuadé, que les États Généraux sont fort disposés à accepter la médiation du roi de Suède: que l'empereur a tenu un conseil secret, dont la pluralité avait été l'avis, qu'il serait à propos de faire la paix avec la France: qu'ensuite, par ordre de l'empereur, s'était assemblé à Vienne un autre conseil, auquel tous les ministres étrangers avaient assisté, dont la pluralité avait opiné en faveur de la paix avec le Turc: que la cour de Vienne a envoyé le comte de Kaunitz en Angleterre, pour porter le prince d'Orange à la paix: que M. Oxenstiern lui avait de nouveau parlé de son souhait de priver le prince d'Orange de la charge de stadhouder; que M. van Heeckeren a présenté un mémoire à Sa Majesté suédoise, par lequel il lui demande les secours, stipulés par les traités; que la somme, dont van Heeckeren est convenu le 14 Nov. avec la Suède monte à 62.545 écus, tandis que les Suédois avaient commencé par exiger 279.910 écus; que l'affaire des Anglais et des Espagnols n'est pas encore réglée; que le roi de Danemarc a fait déclarer à la couronne de Suède, qu'il avait résolu d'agir de représailles contre les vaisseaux Hollandais et Anglais, mais qu'en même temps il traite avec les États Généraux pour leur donner des troupes; qu'à ce qu'il a entendu dire l'officier de Würtemberg a ordre de proposer en mariage au roi de Suède ou la princesse de Würtemberg, ou sa mère; que les comtes Oxenstiern, d'Asfert et Wrede ont résolu d'entretenir tous trois ensemble le roi de la nécessité d'agir fortement pour l'avancement de la paix; que le comte d'Asfert lui avait confié dans le dernier secret, que, si l'on pourrait convaincre pleinement le roi de Suède de l'estime et de l'amitié du roi de France, cela ferait un bon effet; que les sujets de plainte les plus essentiels, que le roi de Suède avait eus, regardaient le duché des Deux-Ponts et un bas-relief, qu'on allait mettre dans la place des Victoires; qu'il a eu un discours assez long sur ces deux matières avec le chancelier, mais que celui-ci lui avait parlé avec bien plus d'empressement de trois autres choses, dont la première avait rapport au prince de Birkenfeld; la seconde à la crainte du roi de Suède, qu'à la mort du comte de Veldentz, dont il est l'héritier, l'un ou l'autre ne s'emparât

de ses papiers; la troisième aux plaintes des Suédois, dont on prenait toujours les vaisseaux en France . . . . . 554.

Le 7e Janvier 1694 à Versailles. Le roi Louis XIV à M. le comte d'Avaux. — Contrairement à ce que son ambassadeur a écrit, il a lieu de croire, que les avis, selon lesquels on a préféré à Vienne de traiter avec le Turc, ont plus de fondement, que ce qui a été mandé par M. d'Avaux. Mais si, comme on le croit à Stockholm, la couronne de Vienne est en effet disposée à conclure la paix avec la France, elle comprendra, aussi bien que celle de Suède, que la retention de Strasbourg est une condition sine qua non. Il invite M. d'Avaux à employer toute son adresse, afin que les ministres suédois se pénètrent tout-à-fait de la nécessité absolue de cette condition. Il l'autorise à communiquer en confidence à M. Oxenstiern, que plusieurs princes de l'empire, bien intentionnés pour la paix, sont disposés à se joindre au Danemarc, si ce royaume veut les seconder, afin d'atteindre ce but, et le prie d'empêcher, que la cour où il est ne prenne aucun ombrage de cette jonction. Après toutes les preuves, qu'il a données de son affection pour le roi de Suède, il a peine à se persuader, que ce roi n'en ait la pleine conviction. Quant au bas-relief et aux plaintes de quelques marchands suédois, il nie, qu'il y ait là-dedans de quoi s'offenser. Il donnera les ordres nécessaires, pour empêcher, qu'en cas de mort du comte de Veldentz il ne soit rien détourné de ses effets. Il lui défend d'entrer dans quelque négociation, tendant à ôter la charge de stadhouder au prince d'Orange; mais il verrait volontiers une alliance avec les Provinces-Unies. — Dans une addition, ajoutée à cette lettre, il lui prescrit ce qu'il aura à dire, pour obvier à l'interprétation perverse d'une de ses offres. 566.

Lettre particulière. M. Colbert de Croissi à M. d'Avaux. — Il écrit un mot touchant M. Moreau et pour faire savoir à M. d'Avaux qu'il recevra incontinent ce qui lui est dû à cause de son emploi de grand-maître des cérémonies de l'ordre . . . . . 571.

Le 23 Décembre 1693 à Stockholm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il explique, pourquoi la cour de Suède n'a pas envoyé plus tôt à M. Lillienrot les conditions de paix, proposées par la France. M. Oxenstiern et M. Olivenkrantz ont chargé en même temps cet ambassadeur de sonder les principaux de la République des Provinces-Unies sur les dites conditions, commission, dont il s'est acquitté à merveille contre le gré de M. Heinsius et de M. van Hee-

ckeren. Le roi de Suède a ordonné à son chancelier de proposer à M. d'Avaux de faire un règlement de commerce entre les deux royaumes et d'entrer en discussion des dommages, soufferts par les Snédois. M. Oxenstiern a appris avec beaucoup de plaisir de M. Palmquist les sentiments d'estime et d'amitié, que M. Colbert de Croissi a fait paraître ponr lui. Si par hasard le roi n'aurait pas encore envoyé les gratifications, que ces trois Messieurs attendent, lui, d'Avaux, serait entièrement décrédité. La cour de Danemarc a pris une fausse alarme sur un mot suédois, contenu dans une lettre du roi de Suède, se rapportant à l'exécution du traité défensif, conclu avec le Danemarc. M. de Luxdorph l'a informé de quelques particularités, regardant la mission de M. Moreau . . . . . 572.

Le 23 Décembre 1693 à Stokolm. Lettre particulière. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Ayant entendu de M. de Luxdorph une communication sur les propositions de paix, offertes par le roi Louis XIV aux alliés, il a été un peu surpris en les confrontant aux lettres de Sa Majesté, datées du 15 Oct. et du 12 Nov. Le comte Oxenstiern a été charmé de ce que M. Colbert de Croissi a dit de lui à M. Palmquist. L'ambassadeur ne sait, à quoi attribuer, qu'il a reçu une dépêche du roi plus tôt qu'à l'ordinaire; mais il en est très content . . . . . 577.

Le 14e Janvier 1694 à Marly. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il s'étonne, que M. Lillienrot n'ait pas encore fait part de ses dernières offres aux États Généraux; s'assure, que son ambassadeur, si on lui en parle, et M. Oxenstiern feront bien voir, que les alliés doivent se désister de la demande de Strasbourg et de Luxembourg; ne saurait remédier aux plaintes itératives des marchands suédois; lui permet d'entrer dans la discussion d'un traité de commerce avec la Suède; est bien aise d'apprendre, que la couronne de Suède est disposée à secourir le roi de Danemarc en cas de représailles contre les Hollandais, et lui prescrit de faciliter à M. Moreau les moyens de réussir dans sa négociation à la cour de Suède 578.

Le 30e Décembre 1693 à Stokolm. M. le comte d'Avaux au roi de France. — Il mande au roi, que M. Kinsky avait affirmé à M. Horn, que l'empereur souhaitait de faire la paix avec la France et avait envoyé le prince de Bade au prince d'Orange, pour conférer avec lui sur ce sujet; quelle manière le comte d'Asfert a choisie pour recevoir sa gratification; qu'il est nécessaire aussi de payer tout de

suite le lieutenant-colonel, quant à la gratification de qui il se réfère à ce qu'il a proposé plus tôt; que le roi de Suède continue à refuser le secours, exigé par M. van Heeckeren; que l'envoyé de Danemarc a voulu, que la Suède demandât, que le roi de France reçût les ambassadeurs du roi d'Angleterre à la médiation, mais que M. Oxenstiern a répondu, que pareille chose ne se laisse pas demander, aussi longtemps qu'on n'est pas reconnu médiateur; que le roi de Suède a rendu réponse à la déclaration du Danemarc à l'égard des représailles; qu'en attendant, à ce qu'il paraît, les Danois avaient déjà arrêté vingt vaisseaux Hollandais; que, grâce à l'appui de lui, d'Avaux, Wallenstedt, qui est aussi bon français que lui-même, sera mis vraisemblablement bientôt dans la chancellerie; que le duc de Hanovre a insisté encore une fois, pour qu'il se chargeât de ses intérêts; qu'il fera parvenir à Sa Majesté par le premier ordinaire la copie de la réponse du roi de Suède à l'envoyé de Danemarc . . . . . 581.

Lettre particulière. M. le comte d'Avaux à M. Colbert de Croissi. — Il expose le mauvais état de ses affaires domestiques et fixe l'attention du secrétaire d'état sur les fameuses pertes, qu'entraîne le change. 585.

Le 21e Janvier 1694. Le roi de France à M. le comte d'Avaux. — Il le prie de faire en sorte, que M. Lillienrot, qui n'a fait jusqu'ici qu'insinuer les conditions de paix à M. Heinsius, les communique en forme aux États Généraux, et que les mêmes ordres soient donnés au ministre de Suède, qui est à Ratisbonne; lui commande de s'appliquer à désabuser M. Oxenstiern de son erreur par rapport à Strasbourg; l'informe de l'envoi des lettres de change, et lui prescrit, comment il aura à se conduire à l'égard du duc de Hanovre. 586.

ERRATA.

P. 9, *ligne* 18, lisez, au lieu de „pourveu": „permis," voir de Flassan, *Hist. génér. de la diplomatie française*, 1811, IV, p. 168.

P. 99, *note* 1. Lisez à la deuxième *ligne*, au lieu de „d'état": „conseil d'état."

P. 285, *ligne* 9, lisez, au lieu de „Heidelberg": Allemagne.

NOTES ADDITIONNELLES.

Il est peut-être de quelque importance, d'ajouter à la seconde *note* de la page 51e et au passage, que j'ai allégué plus haut, à la p. 472e, de l'ouvrage de M. van der Heim, que la collection remarquable, intitulée *Handlingar rörande Sverges Historia ur utrikes arkiver samlade och utgifna* et publiée à Stockholm en 1839 par M. Fryxell, fournit la preuve d'une interception frauduleuse de papiers, pareille à celle, dont il est question aux endroits, cités ci-dessus. Le troisième volume de ce Recueil contient une lettre de M. l'envoyé de l'empereur, comte de Staremberg, adressée à M. le chancelier de la cour de Vienne, M. le comte de Straatmann, dans laquelle il fait mention, p. 214, d'écrits, ravis au secrétaire de M. d'Asfelt à Hambourg, qui donneront apparemment, selon cet envoyé, des éclaircissements sur ce qu'il rapporte.

P. 63, *note* 2. Si l'on en veut croire M. Luxdorph, il a été déjà question en 1695 à la cour de Stockholm d'un mariage du roi des Romains avec une des deux princesses de Suède. Dans une lettre intéressante, datée du 2 Février 1695, il raconte, que la demande a été refusée; qu'on ne voulait pas de Joseph là; que l'article de la religion contribua aussi à ce refus, voir Fryxell, *Handlingar*, III, p. 373 et suiv.

Quant à la valeur de l'écu, dont il est question ci-dessus, p. 560, *note* 1, on peut consulter encore Fryxell, *Lebensgeschichte Karl's des Zwölften, Königs von Schweden* (biographie de Charles XII, roi de Suède), traduction allemande de M. von Jenssen-Tusch, 1861, I, p x et suiv.

Door het HISTORISCH GENOOTSCHAP [illegible]

[illegible]

KRONIJK van het Historisch Genootschap [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible] — [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible] [illegible]

[illegible] De eerste jaargang is [illegible]

KRONIJK van het Historisch Genootschap [illegible]

[illegible]

[illegible] jaargang. [illegible] — [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

[illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

[illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

[illegible] jaargang. [illegible]

BERIGTEN van [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

BERIGTEN van [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible]

CODEX DIPLOMATICUS [illegible]

[illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible] deel. [illegible] stuk. [illegible]

[illegible]

WERKEN van het Hist. Genootschap te Utrecht.
Nieuwe Reeks.

N°. 1. Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de middeleeuwen. — Annales Egmundani . *f* 1.20.
N°. 2. Verbaal van de buitengewone Ambassade naar Engeland in 1685 . . . . . - 1.80.
N°. 3. Memoriën van Roger Williams . . . . . - 2.10.
N°. 4. Bronnen van de geschiedenis der Nederl. in de middeleeuwen. — Kronijken van Emo en Menko. - 3.70.
N°. 5. Hortensius over de opkomst en den ondergang van Naarden. Met 2 kaarten . . . . . - 4.50.
N°. 6. Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de middeleeuwen. — Kronijk van Holland van een ongenoemden geestelijke (Gemeenlijk geheeten Kronijk van den Clerc uten laghen landen bi der see). . . . . - 2.30.
N°. 7. Kronijk van Eggerik Egges Phebens van 1565—1594. . . . . - 2.40.
N°. 8. De oorlogen van Hertog Albrecht van Beieren met de Friezen in de laatste jaren der XIVe eeuw. - 9.80.
N°. 9. Verbaal van de Ambassade van Gaspar van Vosbergen bij den Koning van Denemarken, den Neder-Saxischen Kreits en den Koning van Zweden. 1625. . . . . - 2.30.
N°. 10. Verbaal van de Ambassade van Aerssen, Joachimi en Burmania naar Engeland. 1625. . . - 1.90.
N°. 11. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Eerste Deel.* 1584—1618. . . - 4.00.
N°. 12. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Tweede Deel. Eerste Afdeeling.* 1618—1621. . . . . - 2.80.
N°. 13. Memorials and Times of Peter Philip Juriaan Quint Ondaatje . . . . . - 4.00.
N°. 14. Verhooren en andere bescheiden betreffende het Rechtsgeding van Hugo de Groot. . . . . - 4.80.
N°. 15. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Tweede Deel. Tweede Afdeeling.* 1621—1626. . . . . - 5.50.
N°. 16. Memoriën en Adviezen van Cornelis Pieterszoon Hooft . . . . . - 4.90.
N°. 17. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Eerste Afdeeling.* 1626, 1627 . . . . . - 6.50.

N°. 18. Onderzoek van 's Konings wege ingesteld omtrent de Middelburgsche Beroerten van 1566 en 1567; naar 't oorspronkelijke handschrift uitgegeven door Dr. J. van Vloten . . . . . *f* 3.40.

N°. 19. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Tweede Afdeeling.* 1628, 1629 . . . . . - 8.20.

N°. 20. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Derde Afdeeling.* 1630. . . . . - 6.10.

N°. 21. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste Deel* . . . . - 5.80.

N°. 22. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Vierde Afdeeling.* 1631—1644. . . . . - 4.50.

N°. 23. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, van 21 October 1688 tot 2 September 1696 (Handschrift van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam). *Eerste Deel.* - 6.70.

N°. 24. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Tweede Deel.* . . . - 7.20.

N°. 25. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, van 21 October 1688 tot 2 September 1696 (Handschrift van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam). *Tweede Deel.* - 7.90.

N°. 26. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Derde Deel* . . . . - 6.20.

N°. 27. Brieven van en aan Joan Derck van der Capellen van de Pol. Uitgegeven door Mr. W. H. de Beaufort . . . . . -10.80.

N°. 28. Bellum Trajectinum Henrico Bomelio autore . - 1.40.

N°. 29. De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste Deel* . . . . - 6.80.

N°. 30. De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Tweede Deel* . . . . - 5.30.

N°. 31. Lijst van Noord-Nederlandsche Kronijken. Met opgave van bestaande Handschriften en Litteratuur, door Mr. S. Muller. Fz. . . . . *f* 1.40

N°. 32. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, gedurende de veldtochten der jaren 1673, 1675, 1676, 1677 en 1678 . . . . . - 3.50

N°. 33. Négociations de Monsieur le comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède, pendant les années 1693, 1697, 1698, publiées pour la première fois d'après le manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par M. le Prof. J. A. Wijnne. Tome premier. - 8.00.

BIJDRAGEN EN MEDEDEELINGEN van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. Ie Deel. *f* 5.60.

Idem. IIe Deel . . . . . - 5.20.

Idem. IIIe Deel . . . . . - 5.20.

Idem. IVe Deel . . . . . - 8.80.

DAGVERHAAL van JAN VAN RIEBEEK, Eerste Gouverneur aan de Kaap de Goede Hoop. . . . - 1.20.

KATALOGUS der Boekerij van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. 3e uitgave. 1872. . - 1.60.

ABRAHAM DE WICQUEFORT, Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas, depuis le parfait establissement de cet estat par la paix de Munster. Tom. I—IV. . . - 26.00.

Jhr. Mr. A. M. C. VAN ASCH VAN WIJCK, Een Woord in het belang van het Nederl. Archiefwezen. 1846. - 0.20.

Bovenstaande werken zijn, voor zoover zij voorhanden zijn, door de Leden **tegen de helft** van den prijs te bekomen.

BOUND
JAN 24 1921
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN
[redacted]